Université de Nantes

ÉCOLE DOCTORALE SCE 496
« SOCIÉTÉS, CULTURES, ÉCHANGES »

Année 2009

N° attribué par la bibliothèque

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Approche argumentative de la modalité aléthique dans la perspective de la Sémantique des Possibles Argumentatifs

Application au discours institutionnel de la bioéthique

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

Discipline : SCIENCES DU LANGAGE

sous la direction d'Olga GALATANU
co-encadrante : Marion PESCHEUX

présentée et soutenue publiquement par

Ana-Maria COZMA

le 22 octobre 2009, à Nantes
devant le jury ci-dessous

Danièle DUBOIS, Directeur de recherche au CNRS

Oswald DUCROT, Directeur de recherche à l'EHESS

Ligia-Stela FLOREA, Professeur à l'Université « Babeş-Bolyai » de Cluj-Napoca

Olga GALATANU, Professeur à l'Université de Nantes

Marion PESCHEUX, Professeur à l'Université de Lille

Paul SIBLOT, Professeur à l'Université de Montpellier 3 – CNRS

Laboratoire : Centre de recherches sur les conflits d'interprétation CERCI – EA 3824 & IRFFLE

Approche argumentative de la modalité aléthique dans la perspective de la Sémantique des Possibles Argumentatifs

Application au discours institutionnel de la bioéthique

An Argumentative Approach to Alethic Modality in Argumentative Probabilities Semantics

An Application to the Institutional Discourse of Bioethics

Ana-Maria COZMA

Université de Nantes

Remerciements

Je remercie Olga GALATANU pour les perspectives de recherche qu'elle m'a ouvertes à travers son travail passionnant dans le domaine de la linguistique, ainsi que pour le soutien et la confiance qu'elle m'a accordés. J'ai particulièrement apprécié les nombreuses discussions consacrées aux subtilités des modalités et de la SPA, qui n'ont pas manqué de m'éclairer et de m'inspirer, et qui ont été des plus agréables. Son amitié compte beaucoup pour moi.

Je remercie Marion PESCHEUX pour avoir accepté le co-encadrement de cette thèse. Je lui suis reconnaissante pour les discussions stimulantes que nous avons eues, pour sa patience et pour sa générosité autant intellectuelle qu'humaine.

Je remercie Danièle DUBOIS, Oswald DUCROT, Ligia-Stela FLOREA et Paul SIBLOT pour avoir accepté de participer au jury de ma thèse. C'est un honneur pour moi que de pouvoir soumettre mon travail à leur regard critique avisé.

Je remercie tous mes collègues des équipes CALD-GRASP et du CERCI-SAD pour leurs conseils, leurs encouragements et leur amitié.

Je voudrais également remercier Ligia-Stela FLOREA et le très regretté Ioan BACIU, qui, les premiers, m'ont guidée sur la voie de la linguistique.

Je remercie mes chères Florinela COMĂNESCU, Virgine MARIE, Anne POLY et ma sœur d'avoir préféré la relecture de ma thèse à quelque bon roman, en ce bel été 2009.

Je remercie ma famille et tous mes amis, ceux que cette thèse m'aura fait rencontrer et ceux dont elle m'aura éloignée, qui ont été nombreux à me soutenir, moralement et matériellement, de près ou de loin, tout au long de ces dernières années.

Merci à Lili, Antoine, Alice, Siméon, Pierre-Élouan, Amaury, Lyam et Maïwen pour les bons moments passés ensemble, pour leur innocence, leur joie et leur amour.

Table des matières

Introduction 11
1. Objet et objectifs 11
2. Plan de la thèse 14

PREMIERE PARTIE :
LE CONCEPT DE MODALITE EN LINGUISTIQUE. LA MODALITE ALETHIQUE

Chapitre 1. La linguistique des modalités : paradigmes et définitions 21
1. Dans la continuité de la logique modale 22
1.1. La théorie des mondes possibles 23
1.2. L'approche formelle contextuelle de Kratzer 24
1.3. L'approche illocutionnaire et temporelle de Lyons 25
2. La perspective énonciative 27
3. Approches sémantico-conceptuelles 31
3.1. L'approche de Pottier 32
3.2. L'approche de Cristea 35
3.3. L'approche de Gosselin 37
3.4. L'approche de Galatanu 44
4. La modalité comme catégorie grammaticale 51

Chapitre 2. Modalisation, modalité et argumentation 53
1. Définition de la modalité 53
1.1. L'attitude du locuteur 54
1.2. Le contenu propositionnel 56
1.3. Référence, argumentation et modalité.....58
2. Quatre aspects de la modalité 62
2.1. Modalité et modalisation 62
2.2. Pour une approche polyphonique de la modalité : les sources modales 64
2.3. Le support de la modalité 67
2.4. Représentation des modalités dans des systèmes d'oppositions 72
3. Les classes de modalités 76
4. Le système des modalités 78
4.1. Le système des valeurs 79
4.2. La signification argumentative 81
4.3. Proposition de description du système des modalités 82
5. L'expression linguistique des modalités 90

Chapitre 3. La modalité aléthique 93
1. Définition de la zone modale aléthique 94
2. Modalité aléthique et vérité 97
3. Modalité aléthique et modalité épistémique 98
4. Modalité aléthique et temporalité 100
5. Modalité aléthique et quantification 101
6. Modalité aléthique et causalité 101
7. Modalité aléthique et modalité déontique 102
8. Les marqueurs de la modalité aléthique 103

DEUXIEME PARTIE :
LA SEMANTIQUE DES POSSIBLES ARTGUMENTATIFS

Présentation 107

Chapitre 4. Les assises de la SPA 109
1. La filiation de la SPA 109
1.1. La sémantique référentielle 109
1.2. La sémantique argumentative 111
1.2.1. La théorie de l'argumentation dans la langue 111
1.2.2. La théorie des topoï 112
1.2.3. La théorie des blocs sémantiques 115
1.3. La signification selon Putnam 118
2. Les postulats de la SPA 121
2.1. La nature de la signification : sens dénotatif et sens argumentatif 121
2.2. Holisme et argumentation 123
2.3. Analyse du discours et théorie sémantique 126
2.4. Le discours révélateur 126

Chapitre 5. Le modèle de description sémantique en SPA 129
1. Une représentation stratifiée de la signification 129
1.1. Le noyau de signification 130
1.2. Les stéréotypes 130
1.3. Les possibles argumentatifs 131
1.4. Les déploiements argumentatifs 132
1.5. Les blocs sémantiques dans la perspective de la SPA 133
2. La modalité 134
2.1. Les zones sémantiques modales 135
2.2. La place de la modalité dans la SPA 136
3. L'organisation interne de la signification 137
3.1. Le lien argumentatif 137
3.2. La nature des éléments de signification 139
4. Les mécanismes discursifs de construction de la signification 141
4.1. Le cinétisme de la signification lexicale 143
4.2. La stéréophagie 143

TROISIEME PARTIE :
ANALYSE DU CORPUS

Présentation du corpus 147
1. Choix du corpus 148
2. Caractérisation du corpus 151

Chapitre 6. La sphère biologique de l'humain dans la perspective de la SPA 159
1. La démarche analytique 160
2. La signification du lexème vie 167
2.1. Mise en regard des articles de dictionnaires 167
2.2. Constitution du noyau de signification 167
2.2.1. Les éléments de signification du lexème vie 169
2.2.2. Vie et vivre sous l'angle de l'aspect lexical 175
2.2.3. Le noyau de vie 178
2.3. Constitution de la strate des stéréotypes 178
2.4. La génération des PA à partir des ST 181
2.5. Les occurrences du mot vie dans le corpus 185
2.6. Les DA relevés dans le corpus 185
2.7. Mise en parallèle des PA et des DA 190
2.8. Les stéréotypes de vie proposés par le corpus 191
3. La signification du lexème mort 198
3.1. Mise en regard des articles de dictionnaires 198
3.2. Constitution du noyau de signification 198
3.3. Constitution de la strate des stéréotypes 203
3.4. La génération des PA 205
3.5. Les occurrences de mort dans le corpus 210
3.6. Les DA dans le corpus 210
3.7. Mise en parallèle des PA et des DA 212
3.8. Les stéréotypes de mort proposés par le corpus 213
4. La signification du lexème naissance 218
4.1. Mise en regard des articles des dictionnaires 218
4.2. Constitution du noyau de signification 219
4.3. Constitution de la strate des stéréotypes 222
4.4. La génération des PA 223
4.5. Les occurrences de naissance dans le corpus 225
4.6. Les DA dans le corpus 226
4.7. Mise en parallèle des PA et des DA 228
4.8. Les stéréotypes de naissance proposés par le corpus 229
Conclusion 232

Chapitre 7. La modalisation du discours du CCNE 235
1. La méthode adoptée 235
1.1. Illustration de la méthode 238
2. Analyse quantitative de la modalisation 240
2.1. L'inventaire des valeurs modales 241
2.2. La stratégie discursive des avis du CCNE 244

3. Analyse qualitative 245
3.1. La contamination modale 246
3.2. La surmodalisation : l'aléthisation du déontique 247

Conclusion 249

Abréviations et notation 259

Bibliographie 261

Index terminologique 269

Index des exemples 275

Annexes 279
1. La liste des avis du CCNE sélectionnés pour le corpus 281
2. Les tableaux contenant les informations lexicographiques 282
2.1. Les définitions lexicographiques de vie 282
2.2. Les définitions lexicographiques de vivre 286
2.3. Les définitions lexicographiques de mort 289
2.4. Les définitions lexicographiques de mourir 292
2.5. Les définitions lexicographiques de naissance 294
2.6. Les définitions lexicographiques de naître 296
3. Les occurrences des lexèmes analysés dans le corpus 298
3.1. Les contextes d'occurrence des lexèmes vie, vivre et vivant 298
3.2. Les contextes d'occurrence des lexèmes mort et mourir 303
3.3. Les contextes d'occurrence des lexèmes naissance et naître 306
4. Les valeurs modales mobilisées dans le corpus 310
4.1. La notation employée 310
4.2. La modalisation de l'Avis n° 1 311
4.3. Les classes modales dans l'Avis n° 1 342

Introduction

1. Objet et objectifs

Une étude de plus sur la modalité, pourrait-on nous dire. La modalité, domaine où les travaux sont tellement nombreux que l'on pourrait croire que tout a déjà été dit. Qui plus est, une étude qui, du fait des contraintes auxquelles elle doit obéir, ne saurait embrasser la totalité des approches qui la précèdent, dans toute leur richesse, et qui sera, par là même, réductrice et défaillante. Et, pourtant, une étude qui vise à éclairer sous un jour nouveau la question particulièrement complexe de la modalité.

Dans le seul domaine de la linguistique, se côtoient des approches de la modalité de toutes sortes : logiques, formelles, syntaxiques, sémantiques, énonciatives. La diversité de ces approches est telle que force nous est de laisser de côté bon nombre d'entre elles, ce qui, toutefois, ne doit pas être interprété comme un signe de méconnaissance de notre part vis-à-vis d'elles. Car il n'y a pas une approche de la modalité qui se justifie mieux, en soi, qu'une autre, mais seulement des approches qui focalisent différemment sur la modalité et qui servent mieux ou moins bien une finalité donnée.

Dès lors, seules nos finalités sont en mesure de jouer en faveur d'une approche plutôt que d'une autre. Or, l'objectif général de notre recherche est d'explorer la signification lexicale au point de vue de la modalité en général, et de la modalité aléthique en particulier, et, partant, la mise en œuvre du contenu modal de la signification lexicale au niveau du discours.

Ainsi, l'objet de notre recherche sera double : (1) nous étudierons la modalité aléthique dans ce qu'elle a de commun et de spécifique par rapport à l'ensemble des modalités et (2) nous analyserons le discours institutionnel de la bioéthique sous l'angle de la modalisation, aux niveaux microsémantique et macrosémantique.

Notre choix s'est porté sur **la modalité aléthique** pour plusieurs raisons. Premièrement, tout en étant à la base de toute approche logicisante de la modalité, cette classe modale nous a semblé être moins étudiée que d'autres dans la perspective à la fois sémantique, argumentative et énonciative que nous avons adoptée. Ceci est dû au fait que dans ces branches de la linguistique, on parle plus volontiers des modalités subjectivantes.

Ainsi, ce qui fait, à nos yeux, l'intérêt de cette classe modale, c'est avant tout son caractère objectivant. La définition et la description de cette modalité, qui est la plus objectivante, au sein d'un champ linguistique de la modalité qui, lui, apparaît comme étant majoritairement subjectivant, se sont présentées à nous comme un défi.

Un autre facteur qui nous a déterminée à ce choix vient du constat que, de manière générale en linguistique, lorsque la modalité aléthique est prise en compte, cela se fait principalement à partir des verbes modaux *devoir* et *pouvoir*. En effet, on traite habituellement de la modalité aléthique en

partant des quelques formes modales qui la réalisent vers les différentes valeurs modales qui sont réalisées, avec l'objectif d'avancer des propositions de traitement de la polysémie, de l'ambiguïté, du vague qui sont attachés à ces formes modales. Notre constat du fait qu'en matière de modalité aléthique on préfère la démarche sémasiologique a été inévitablement suivi de la question que nous nous sommes posée quant à une éventuelle approche onomasiologique de cette modalité.

Or, les approches qui adoptent ce type de démarche, partant des valeurs modales aléthiques vers la variété des formes et des expressions linguistiques qui les véhiculent, sont plus rares. Celles dont nous avons connaissance montrent que le fait d'aborder la modalité aléthique (mais aussi, bien sûr, de manière générale, la modalité dans son ensemble) dans une perspective onomasiologique a comme effet d'élargir le champ de l'expression linguistique de la modalité aléthique. Dans une telle approche, ce ne sont plus uniquement les formes modales relevant d'une modalité *de dicto* (*id est* qui impliquent une double prédication ou une complémentation : auxiliaires modaux, adverbes modalisateurs, adjectifs opérateurs de phrase) qui sont prises en compte, mais toutes les formes lexicales ou grammaticales contenant dans leur sémantisme une idée de nécessité, d'impossibilité, de possibilité ou de contingence.

Pour toutes ces raisons, nous partons à la recherche d'une approche différente de la modalité aléthique, qui nous permette de changer de perspective sur cette modalité, avec l'espoir d'y trouver du nouveau relativement à nos objectifs.

Tout d'abord, nous aimerions proposer une définition de la modalité aléthique qui l'inclue dans l'ensemble plus large des modalités. Ce faisant, nous nous intéresserons d'abord à la modalité linguistique de manière générale et au champ de la modalité dans toute son étendue, car ceci nous permettra ensuite de décrire la modalité aléthique au sein de l'ensemble systémique qui la porte. C'est seulement une fois décrit cet ensemble, dans sa cohérence et à travers les facteurs qui rendent compte de sa diversité, que nous pourrons aborder la modalité aléthique. Quant à cette dernière, nous allons l'approfondir en essayant de la situer en rapport avec ce à quoi elle est assimilée, ou susceptible de l'être. La série de mises en parallèle que nous proposerons est destinée à aider à comprendre quelle est l'origine des confusions pouvant être faites entre cette modalité et certains autres concepts.

Deuxièmement, étant donné que la modalité aléthique est abordée le plus souvent sous l'aspect des formes linguistiques qui mobilisent des valeurs modales (dans une démarche sémasiologique), nous essaierons d'aller plus loin et de porter sur la modalité un regard à la fois onoma- et sémasiologique, avec l'objectif de mettre en lumière la modalité au niveau microsémantique, qui est celui des unités lexicales prises séparément, et au niveau macrosémantique, qui est celui des sens construits par les discours. Pour atteindre ces objectifs, nous mènerons une analyse sémantique de mots se caractérisant par la présence de l'aléthique au niveau de leur signification, d'une part, et nous analyserons la modalisation globale du discours, sous un aspect quantitatif et qualitatif, d'autre part. Pour ce qui est de la modalisation du corpus, nous nous intéresserons tout particulièrement aux relations qu'entretient la modalité aléthique avec les autres valeurs modales.

Pour ce qui est du **discours institutionnel de la bioéthique**, il sera ici à la fois objet et support de notre recherche. Objet, car nous nous intéressons au discours bioéthique en soi ; support (ou moyen), car nous prendrons appui sur ce type de discours pour mettre en lumière des aspects de la modalité qui nous préoccupent, et pour tester des hypothèses ou illustrer des affirmations que nous ferons par rapport à la modalité en général, et par rapport à la modalité aléthique, plus particulièrement.

Le choix d'un discours appartenant au domaine de la bioéthique n'est bien évidemment pas le fruit du hasard : il s'accompagne d'une hypothèse implicite quant à la présence de valeurs modales aléthiques au sein d'un tel discours. Sans compter l'intérêt certain, dans le contexte biomédical actuel, d'une étude portant sur des discours appartenant au domaine relativement récent de la bioéthique, nous espérons que notre recherche viendra compléter les études linguistiques des discours de ce champ de pratique, études en nombre relativement restreint. Voulant consacrer notre étude aux discours existant en France, le Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) nous est immédiatement apparu, de par son rôle, comme une instance dont les discours pourraient correspondre à nos objectifs. La fonction du CCNE est d'émettre des avis et des rapports à destination des instances de l'État, concernant les avancées des techniques et des pratiques dans le domaine biomédical. Autant dire qu'en matière de réglementation dans ce domaine, c'est le CCNE qui donne le ton en France. Pour la constitution de notre corpus, nous nous sommes donc arrêtée à une série d'Avis émis par le CCNE depuis sa création en 1983.

L'un des intérêts de la modalité réside dans le fait qu'elle donne accès à la représentation du monde, de soi et d'autrui contenue dans les discours. Ainsi, pour ce qui est de ce deuxième objet de cette thèse, le discours institutionnel de la bioéthique, nous voulons montrer l'intérêt réel de la prise en compte de la modalité à un niveau d'analyse aussi bien sémantique que discursif, en nous focalisant sur les représentations auxquelles donne accès l'étude la modalisation. Nous envisageons d'aboutir, ce faisant, à la description du système des valeurs inscrit dans les Avis retenus pour notre corpus. Ce type d'approche présente, aussi, un intérêt certain pour la théorie elle-même, car elle permet de tester les hypothèses que nous sommes amenée à formuler au fur et à mesure de notre raisonnement, et de faire d'éventuelles propositions sur le plan théorique, en fonction des besoins apparus pendant l'analyse.

Étant partie de l'hypothèse que les discours bioéthiques mobilisent massivement des valeurs aléthiques, et à supposer que cette hypothèse se confirme, nous nous intéresserons également à la place de la modalité aléthique au sein du système des modalités par lequel se caractérise le corpus. Il s'agit notamment de donner à voir quelles sont les valeurs dont elle s'accompagne, quelles sont celles qui sont totalement absentes, celles avec lesquelles elle entre en conflit, etc.

En dernière instance, nous espérons pouvoir proposer, à partir de notre analyse, une caractérisation du discours institutionnel examiné qui puisse être étendue à d'autres discours institutionnels, appartenant à d'autres champs de pratiques. Car, en raison de l'objectivité qui apparaît dans le discours institutionnel analysé sur le plan de l'expression linguistique, il nous semble fort probable que la modalité aléthique, modalité objectivante par définition, occupe une place importante au sein d'un tel discours.

Pour atteindre les objectifs énumérés ci-dessus, nous nous doterons des outils de description qui nous semblent les plus appropriés. Aussi allons-nous aborder la modalité dans le cadre de la **sémantique argumentative**, dépassant ainsi le simple cadre énonciatif ou de l'analyse du discours habituellement réservé au traitement de la modalité.

Il ne s'agit plus de mettre à l'épreuve le modèle de la Sémantique des Possibles Argumentatifs (SPA), que nous adopterons ici pour notre analyse ; le modèle a déjà fait ses preuves, notre thèse venant compléter les études menées sur les autres modalités depuis une quinzaine d'années, dans le cadre du CALD-GRASP et du SAD-CERCI, à l'Université de Nantes. C'est donc en toute confiance que nous mettrons en application la SPA, qui sera vue ici comme moyen d'atteindre nos

objectifs, et dont l'application ne représentera pas une finalité en soi.

La Sémantique des Possibles Argumentatifs est un modèle sémantique qui fait une large place à la modalité, qui y est abordée à l'interface de la théorie sémantique et de l'analyse linguistique du discours. La pertinence d'une telle approche vient du fait que la modalité ne peut pas être comprise en dehors du processus discursif de modalisation, et symétriquement, le processus de modalisation, pour être opérationnel, nécessite que l'on dresse un tableau de la modalité qui rende compte de la variété des valeurs modales et des formes linguistiques qui les expriment. Son avantage pour le traitement de la modalité réside dans le fait qu'elle situe la modalité d'une part au niveau discursif, du point de vue de la modalisation, et, d'autre part, au niveau de la langue, du point de vue du niveau d'inscription de la modalité dans la signification lexicale, de manière à rendre prévisibles les sens pouvant apparaître en discours. Ceci permet aussi de faire la différence entre ce qui est modal et ce qui est non-modal : l'emploi discursif des mots étant toujours modal, c'est au niveau de la signification que va se jouer la distinction modal/non-modal, notamment à travers le niveau de signification dont relève la modalité.

Le traitement linguistique de la modalité ne devrait pas représenter, à notre avis, une fin en soi. C'est ce que met en avant la SPA et c'est bien ce que laisse entendre le titre que nous avons donné à notre thèse, annonçant d'emblée que la modalité sera mise au service d'un discours particulier de la bioéthique, auquel nous nous intéressons. Nous espérons montrer, dans ce qui suit, que, lorsqu'elles sont mises au service de l'analyse de la signification et du sens, à condition qu'elles soient intégrées dans un modèle plus large d'analyse, les modalités constituent un excellent outil d'analyse.

2. Plan de la thèse

Notre recherche s'articule en trois parties, obéissant en cela aux besoins théoriques et analytiques liés à son double objet d'étude et à ses différents objectifs. La première partie sera consacrée à la modalité linguistique en général et à la modalité aléthique en particulier, la deuxième décrira le cadre théorique adopté pour la description sémantique, et la troisième sera réservée à l'analyse de la modalité à partir du corpus. Les deux premières parties nous permettront d'expliciter les fondements théoriques de notre recherche, tandis que la dernière sera l'illustration à la fois du cadre théorique et de notre vision de la modalité, et s'attachera à donner une description sémantique de la modalité aléthique à partir du corpus prédéfini, tout en caractérisant, par là, ce même corpus.

S'intéressant à la modalité en tant que notion linguistique, **le premier chapitre**, intitulé « *La linguistique des modalités : paradigmes et définitions* », se contentera d'évoquer l'origine logique de la notion et s'attachera à passer en revue quelques-unes des approches existantes en linguistique. Le chapitre n'aura pas pour vocation d'épuiser les types d'approches linguistiques, fort variées par ailleurs, mais simplement de donner à voir l'ampleur des différences d'approche. Étant donné l'objectif de notre recherche, à savoir la représentation de la modalité au sein de la signification lexicale et sa mobilisation discursive, nous n'accorderons pas ici la place qui leur serait pourtant due, vu l'intitulé du chapitre, aux approches véri conditionnelles issues de la logique modale. En revanche, la plus grande place sera réservée aux approches sémantico-conceptuelles de la modalité, approches sémasiologiques qui abordent les marqueurs linguistiques de la modalité en partant des valeurs modales prédéfinies sur des bases sémantiques. Ceci dans le but de récupérer la description qui nous semble la plus appropriée pour la notion de modalité, et, en même temps, de préparer

notre propre positionnement vis-à-vis de cette notion. Dans l'espace de la linguistique française, nous ne pouvons pas faire abstraction des approches que nous avons regroupées derrière le terme « énonciatives » ; celles-ci ont définitivement marqué l'approche de la modalité, autant dans une perspective sémantique que dans la perspective discursive, énonciative, où la modalité prend sens. Il s'agira, à l'issue de ce chapitre, de retenir l'approche qui nous semblera convenir le mieux à nos objectifs, mais aussi, de détenir des points de repère sur lesquels nous prendrons appui lorsque nous exposerons notre positionnement, au chapitre suivant.

Se voulant un dialogue avec les approches qui auront été décrites et commentées au premier chapitre, **le deuxième chapitre**, intitulé « *Modalisation, modalité et argumentation* », se donne comme objectif de décrire la modalité (et le processus de modalisation dont elle est inséparable) de manière exhaustive, sur des bases à la fois sémantico-conceptuelles et énonciatives. Ainsi, nous traiterons, d'une part, des termes 'attitude du locuteur' et 'contenu propositionnel' fortement employés par les approches de la modalité, et que nous redéfinirons ou reformulerons à notre manière afin de les rendre mieux adaptés à la description de la modalité aléthique dans la perspective sémantique qui nous intéresse. Nos remarques sur le contenu propositionnel nous amèneront à envisager la modalité en rapport avec la référence, mais aussi avec l'argumentation. D'autres aspects définitoires de la modalité seront ensuite pris en compte : des aspects sémantico-conceptuels (le support de la modalité et la représentation des modalités dans des systèmes oppositifs) et des aspects énonciatifs (la modalisation et la polyphonie). La description de la modalité par rapport au processus discursif de modalisation mettra à jour plusieurs éléments à prendre en compte : la personne responsable de l'énonciation, la valeur modale (définie comme attitude, jugement, etc.), la personne qui est le support psychologique de la valeur modale et la forme linguistique à travers laquelle s'exprime la valeur modale. Parmi ces éléments, les instances humaines seront approfondies sous les termes de 'source modale' et de 'support modal', le premier renvoyant à la situation d'énonciation, le deuxième au contenu sémantico-conceptuel de la modalité. Une fois ces éléments définis, nous proposerons un tableau complet de la notion de modalité, tableau comprenant trois plans : un plan énonciatif (celui de la modalisation et des sources modales), un plan sémantico-conceptuel (celui de la valeur modale – ou l'attitude – et des supports sur lesquels elle s'appuie, ainsi que des états des choses sur lesquels elle porte) et un plan de l'expression linguistique des modalités. Pour compléter ce tableau, nous aborderons les relations oppositives qui structurent chaque classe modale en particulier, ainsi que les différents types de classes modales. Enfin, pour finir, nous proposerons, exemples à l'appui, un système des modalités défini sur des bases sémantico-argumentatives, comme étant l'ensemble des enchaînements argumentatifs modaux (*id est* faisant intervenir des valeurs modales) récurrents, car inscrits de manière durable dans la signification du lexique.

Le troisième chapitre, portant sur « *La modalité aléthique* », place la modalité qui fait l'objet de notre recherche dans le cadre que nous avons décrit au deuxième chapitre, tout en partant des conceptions mentionnées au premier chapitre. Rappelant que l'approche que nous faisons de la modalité aléthique est une approche de type non-vériconditionnel, nous prenons ici nos distances par rapport aux théories développées habituellement pour cette classe modale. Cette prise de distance est en accord avec notre vision de la signification linguistique et avec la finalité que nous donnons au concept de modalité. Ayant affirmé l'importance du système des modalités, nous considérerons, en un premier temps, la modalité aléthique en rapport avec la définition que nous aurons donnée pour l'ensemble des modalités, et, en un deuxième temps, nous proposerons une série de parallèles avec d'autres modalités ou concepts : avec la modalité épistémique (à laquelle elle est souvent assimilée), avec la modalité déontique (dans la mesure où les deux relèvent du jugement de valeur ontologique) et avec les notions de vérité, temporalité, quantification et

causalité. Ces mises en parallèle ont comme finalité de mieux cerner l'essence de la modalité aléthique, tout en la situant dans le système des modalités auquel elle appartient, spécifiant ainsi la signification que recevra cette notion tout au long de notre analyse.

Avec **le quatrième chapitre**, nous abordons le cadre théorique adopté dans la présente recherche pour le traitement sémantique de la modalité et pour l'analyse de la modalisation de notre corpus : la Sémantique des Possibles Argumentatifs (SPA) proposée par Galatanu. Ce chapitre, intitulé « *Les assises de la SPA* », remonte aux sources de la théorie, qui relèvent à la fois de la linguistique et de la philosophie, et précise la vision qui lui est propre, la plaçant ainsi à l'intérieur du champ disciplinaire auquel elle appartient. Seront mentionnées les deux conceptions, généralement opposées, de la signification (à savoir référentielle et argumentative), conceptions qui, dans la perspective de la SPA, sont envisagées comme étant complémentaires. Sera décrit le concept de stéréotype tel qu'il apparaît chez Putnam, avant d'être repris par le modèle sémantique de la SPA. De même, nous allons nous pencher sur la nature holistique de la signification et ses implications au plan sémantique. Enfin, l'une des finalités de la théorie étant de rendre compte du fonctionnement discursif des mots ainsi que des représentations contenues dans la signification et reconstruites avec chaque acte d'énonciation, nous parlerons de la manière dont la SPA analyse les productions discursives.

Nous réservons **le cinquième chapitre**, s'intitulant « *Le modèle de description sémantique en SPA* », aux outils de description de la signification avancés par cette théorie. Nous aborderons, pour commencer, la représentation de la signification sous forme de strates interdépendantes, dont la fonction est de permettre une description dynamique de la signification, qui prenne en compte le potentiel de signification des lexèmes. Une fois ces strates décrites, dans ce qu'elles ont de spécifique, mais aussi de commun, nous présenterons à nouveau l'approche que fait la SPA de la modalité, cette fois dans le but de montrer la place qu'occupe la modalité dans ce modèle de description sémantique. Le traitement qui est fait de la modalité dans le cadre de la SPA est une des raisons pour lesquelles nous nous sommes arrêtée à cette théorie sémantique et au modèle de description qu'elle propose. L'avantage de la SPA sur d'autres théories est de traiter la modalité en tant que moyen d'analyse sémantico-discursive, de l'intégrer dans le modèle en lui réservant une place dans toutes les strates de signification et de prévoir une série de mécanismes discursifs auxquels elle peut participer. Revenant au modèle sémantique dans son ensemble, nous nous intéresserons à la nature des éléments qui servent à représenter la signification en SPA, et, au niveau discursif, aux mécanismes de construction de la signification mis en œuvre par le discours.

L'inégalité au niveau des chapitres de la thèse ne doit pas être vue comme un déséquilibre entre la partie réservée à l'approche théorique de la modalité et au cadre sémantique adopté et la partie réservée à l'analyse proprement dite sur corpus. Théorie et analyse se complètent réciproquement ; leur poids est égal dans notre recherche. Si la troisième partie, regroupant l'analyse des Avis du CCNE, compte deux chapitres, c'est que nous avons structuré notre analyse autour de deux axes complémentaires : la microsémantique et la macrosémantique. Ces chapitres seront précédés d'une courte présentation du corpus où nous expliquerons le choix du corpus et où nous essayerons de mettre en relief les formes linguistiques caractéristiques des Avis constitutifs du corpus.

Se situant essentiellement à un niveau microsémantique d'analyse, **le sixième chapitre** décrit « *La sphère biologique de l'humain dans la perspective de la SPA* ». Illustrant par ailleurs la démarche de description sémantique propre à la SPA, ce chapitre se donne comme objectif de décrire la représentation sémantique spécifique au discours du CCNE pour les lexèmes porteurs de

modalités aléthiques *vie*, *mort* et *naissance*. L'objectif visé suppose que l'on fournisse tout d'abord une description sémantique 'neutre', 'abstraite', relevant du niveau de la langue, pour l'établissement de laquelle nous prendrons appui sur les dictionnaires. Cette description sémantique nous servira de terme de comparaison pour la description des mêmes lexèmes à partir du corpus. Le cheminement de l'analyse étant identique pour les trois lexèmes, bon nombre d'affirmations faites par rapport au premier seront valables pour les deux suivants. L'analyse met en pratique le modèle de la SPA, décrivant la signification à l'aide des différentes strates définies, et dans les termes argumentatifs qui sont les siens. La place de la modalité apparaîtra, de manière significative, tantôt à l'intérieur d'une strate, tantôt à l'intérieur d'une autre, occasion pour nous de mettre en évidence la manifestation d'enchaînements relevant d'un système des modalités tel qu'il aura été défini au deuxième chapitre. C'est la modalité aléthique qui est visée en premier par notre analyse, d'autres modalités apparaîtront toutefois, soit en lien avec l'aléthique, soit complètement dissociées. Mais, au-delà de la charge modale présente au niveau de la signification en langue, l'intérêt de notre analyse vient de la manière dont cette charge modale sera activée ou non au niveau du corpus que nous analysons. La représentation des mots *vie*, *mort* et *naissance* propre aux Avis du CCNE passera en grande partie par l'analyse des modalités au niveau des Avis retenus pour le corpus, mais également par l'analyse des enchaînements argumentatifs relevés dans ces Avis. Les enchaînements argumentatifs nous permettront, plus précisément, de vérifier si la signification que nous aurons construite pour les trois mots en langue se retrouve telle quelle au niveau du discours, et, sinon, de voir quelles sont les différences apparaissant entre les deux (transgression de la signification ou reconstruction complète de la signification par le discours).

Le septième chapitre situe l'analyse du corpus au niveau macrosémantique. C'est « *La modalisation du discours du CCNE* » dans son ensemble, en tant que processus discursif, qui nous intéressera ici. Nous l'aborderons pour des fragments plus ou moins longs de notre corpus, voulant fournir ici à la fois une analyse quantitative et une analyse qualitative. L'inventaire des valeurs modales mobilisées par le corpus nous permettra de définir la stratégie discursive employée par le CCNE au regard de la modalité. Il nous permettra également de déterminer, en fonction de la fréquence avec laquelle est mobilisée chaque classe modale (et, à l'intérieur de chaque classe, chaque valeur modale), le système des valeurs propre au CCNE, tel qu'il est inscrit dans les Avis. Considérant que des phénomènes d'interférence apparaissent localement entre les mots porteurs de charges modales différentes, la description du processus de modalisation discursive gagnera à être abordée au niveau de fragments de taille plus réduite. C'est pourquoi l'analyse quantitative de la modalisation, basée sur la fréquence d'occurrence des valeurs modales, sera doublée d'une analyse qualitative, décrivant deux phénomènes modaux essentiels à la description de la modalisation : la contamination modale et la surmodalisation.

PREMIERE PARTIE

LE CONCEPT DE MODALITÉ EN LINGUISTIQUE

LA MODALITE ALETHIQUE

Chapitre 1. La linguistique des modalités : paradigmes et définitions

Selon que l'on se trouve sur le terrain de la logique, de la linguistique ou de la sémiotique (pour nous en tenir aux trois disciplines que l'on évoque le plus souvent lorsqu'on parle de la modalité[1]), la modalité ne renvoie pas au même concept. Qui plus est, même dans le seul domaine de la linguistique, nous n'avons pas affaire à une notion unique bien délimitée, mais à des conceptions plus ou moins éloignées, en fonction de l'approche qui en est faite : grammaticale, syntaxique, sémantique, énonciative ou pragmatique. Derrière le terme de *modalité* il n'y a donc pas un seul concept, mais des concepts divers et variés, que ce soit dans l'ensemble des champs disciplinaires qui en font usage ou dans le champ propre à la linguistique.

Bien évidemment, au-delà du constat de la complexité de cette notion, on a cherché à structurer les phénomènes linguistiques modaux et ces tentatives se sont traduites dans des modèles descriptifs et explicatifs privilégiant tantôt l'aspect formel (logique), tantôt l'aspect grammatical (morpho-syntaxique), ou sémantique, ou encore pragmatique, énonciatif.

Ce que nous nous proposons de faire dans ce premier chapitre, c'est de donner un aperçu de plusieurs théories de la modalité, théories plus ou moins rapprochées les unes des autres. Notre propre vision de la modalité sera présentée dans le deuxième chapitre ; cette vision nous servira de base par la suite pour l'approche de la modalité aléthique à laquelle nous réservons le troisième chapitre.

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous nous contenterons donc, pour commencer, de décrire quelques approches qui nous semblent représentatives de la modalité, avec le souhait de donner à voir l'ampleur des différences de vision d'une approche à l'autre.

Ainsi, il est possible de distinguer, en linguistique, au moins quatre types d'approches de la modalité et de la modalisation : les approches d'inspiration logique (utilisant souvent un langage formel, telle celle de Kratzer), les approches purement syntaxiques ou à prépondérance syntaxique (c'est le cas de bon nombre de grammaires, des études portant sur les verbes modaux, etc.), les approches à prépondérance sémantique (dont celles de Pottier, Cristea, Galatanu, Gosselin), les approches à prépondérance pragmatique, énonciative (Meunier, Charaudeau).

Nous préférons ne pas traiter la définition de la modalité séparément, dans ce qui serait une confrontation des définitions existantes, mais l'intégrer dans l'approche plus générale qui la porte. Les différentes définitions de la modalité seront donc introduites au fur et à mesure, au fil des théories que nous aborderons dans cette section.

1. Pour une approche de la modalité dans le domaine de la psychologie, nous renvoyons à Piéraut-Le Bonniec (1974).

1. Dans la continuité de la logique modale

La finalité de notre recherche est de donner un aperçu de la modalité telle qu'elle est conçue en linguistique. Cependant, étant donné l'histoire de cette notion, il nous semble indispensable de faire un détour par la logique modale, dans laquelle la notion linguistique tire, après tout, ses racines.

Du côté de la logique, deux conceptions de la modalité coexistent : (1) une conception restreinte, reprise à Aristote, selon laquelle les seules vraies modalités sont les modalités aléthiques, nommées aussi ontiques, et (2) une conception élargie, plus récente, qui, en plus des modalités aléthiques, pose aussi l'existence des modalités déontiques ou épistémiques.

Ainsi, par définition, la modalité renvoie à une modification du contenu de la proposition : modification par une idée de nécessité, impossibilité, possibilité ou contingence dans une vision restreinte de la modalité, ou bien modification dans un sens quelconque (notamment par des adverbes et par des expressions modales subordonnant le contenu de la proposition) dans une vision élargie (cf. Gardies 1983:13). Afin de pouvoir utiliser ces notions, la logique modale s'est dotée d'opérateurs de modalité (notés par □ ou L pour le nécessaire et par ◊ ou M pour le possible) qui agissent sur les propositions en élargissant ou restreignant leur extension[1]. Pour exprimer les propositions ainsi modalisées, on utilise des énoncés où le contenu de la proposition prend la forme d'une subordonnée complétive régie par un élément modal (*il est nécessaire que p, il est certain que p, il est bien que p*, etc.). Cette distinction, qui présente l'avantage de séparer nettement modalité et contenu modalisé, a été également productive en linguistique, où on utilise les termes *modus* et *dictum* (Bally 1932, 1942, cf. § 2 de ce chapitre).

Pour ce qui est de la vision restreinte de la modalité, elle est une conséquence du système modal mis au point par Aristote[2]. Or, comme l'explique Gardies (1979:12-13), le fait qu'Aristote a privilégié les modalités aléthiques est dû uniquement à ce qu'il avait besoin précisément de ces modalités pour l'expression de son système philosophique. D'où le caractère arbitrairement limité de la définition aristotélicienne de la modalité, qui s'applique à des propositions attributives. Celles-ci étant analysées en tant qu'affirmations ou négations de l'inhérence du prédicat au sujet, Aristote prévoit que cette inhérence puisse être modifiée à l'aide d'un adverbe ou d'un complément, les modes de la prédication. C'est dans ce cadre que se situe la distinction entre les propositions assertoriques (de simple inhérence), apodictiques (d'inhérence nécessaire ou impossible) et problématiques (d'inhérence possible).

Outre cette motivation des modalités aléthiques par le système philosophique d'Aristote, la restriction aux seules modalités aléthiques est justifiée par la démarche, reprise en logique, selon laquelle les énoncés sont analysés en termes de vérité ou de fausseté. Car, comme l'affirme Gardies, « à prétendre introduire les termes modaux dans le vocabulaire de la logique, on se condamne à faire perdre à celle-ci l'une de ses plus précieuses conquêtes, à savoir la possibilité de traiter toute expression comme une simple fonction de vérité. » (Gardies 1979:35). Or, de ce point de vue, les modalités aléthiques elles-mêmes posent problème, malgré leur rapport direct avec la notion de vérité, rapport visible d'ailleurs dans l'étymologie du terme *aléthique*, qui vient du radical grec *aleth* signifiant *vérité*. D'où l'utilité de la théorie des mondes possibles (voir ci-

1. « *Un opérateur modal est un modificateur de l'extension d'un prédicat*. Un prédicat (au sens logique), comme "nager", "être curieux", "être homme", correspond à une classe, son extension (ceux qui nagent, qui sont curieux, qui sont des hommes) (...). Un opérateur modal modifie ("modalise") cette extension, il la réduit, il l'élargit, il la réduit d'un côté pour l'élargir de l'autre, etc. Ainsi la classe de ceux qui nagent nécessairement est plus réduite que la classe de ceux qui nagent. » (Stahl 1983:43-44)

2. Cf. *Les premiers analytiques* I,8 sq.

dessous).

Le souci de la valeur de vérité explique, à notre avis, les réticences, voire la résistance, des logiciens à élargir la notion de modalité, ainsi que les nombreux amalgames entre modalité aléthique et modalité épistémique que l'on peut relever aussi bien en logique qu'en linguistique.

La logique des modalités obéit à des principes formels et ne s'intéresse pas aux mots de la langue naturelle ; elle se soucie de l'extension des propositions et de la valeur de vérité des propositions. Nous verrons comment la sémantique formelle et les approches linguistiques logicisantes de la modalité prolongent cette théorie, en l'aménageant. Toutefois, en linguistique, où de manière générale les finalités ne sont pas les mêmes, la modalité recouvre une gamme de phénomènes plus large qu'en logique, phénomènes qui, pour la plupart, sont à mettre en rapport avec la production concrète d'un locuteur.

1.1. La théorie des mondes possibles

Dans le domaine anglo-saxon, plus proche de la logique modale, on fait généralement appel à la théorie des mondes possibles pour décrire la modalité.

La théorie des mondes possibles, dont les origines remontent à Leibniz et qui a été développée dans les années 1950 par Kripke et Hintikka, ou encore par Lewis, pose l'existence d'un ensemble de mondes se caractérisant par des relations d'accessibilité. Forgée pour rendre compte de la valeur de vérité des propositions dont la décidabilité pose problème à la logique des prédicats, la sémantique des mondes possibles décrit ainsi les quatre types de propositions modifiées par la modalité :
– une proposition nécessaire (ou nécessairement vraie) est une proposition qui est vraie dans tous les mondes possibles ;
– une proposition impossible (ou nécessairement fausse) est une proposition fausse dans tous les mondes possibles ;
– une proposition possible est telle qu'il existe au moins un monde où elle est vraie ;
– et une proposition contingente est telle qu'elle est vraie dans certains mondes et fausse dans d'autres.
En dehors des propositions modalisées, les simples propositions de vérité ou de fausseté sont définies comme ces propositions qui sont vraies et respectivement fausses dans le monde actuel.

Nous n'allons pas approfondir la notion de mondes possibles, dans la mesure où celle-ci a affaire à la valeur de vérité des propositions et à leur extension. Une telle démarche, nous semble-t-il, ne saurait rendre compte avec subtilité des phénomènes sémantiques, qui sont à mettre en rapport, le croyons-nous, avec l'activité mentale du sujet parlant, et non pas avec le monde extérieur[1].

1. Voir dans ce sens la position de Johnson-Laird, qui évalue la distance existant entre la sémantique des mondes possibles et la représentation mentale des modalités (1982:31).

1.2. L'approche formelle contextuelle de Kratzer

Dans la continuité de la logique modale, Kratzer (1981, 1991) utilise la théorie des mondes possibles pour proposer une description de la modalité dont la finalité est de rendre compte des nuances ou degrés pouvant intervenir par rapport aux notions de nécessité et de possibilité[1]. Remarquant que les modaux, tels *must* et *can*, pour l'anglais, peuvent avoir différentes lectures (épistémique, circonstancielle, déontique), Kratzer montre la nécessité d'introduire une spécification quant à la lecture qui est donnée à un modal. Cette spécification dit ce par rapport à quoi se fait l'interprétation du modal et met ainsi en avant le caractère relatif de la modalité[2]. Cette conception relative (ou relationnelle) de la modalité vise entre autres à permettre un traitement monosémique des verbes modaux.

L'idée avancée par Kratzer est de décrire des arrière-plans conversationnels de différents types (épistémique, stéréotypique, etc.) et de distinguer entre (1) un arrière-plan qui sert de base à la modalité (*modal base*), c'est-à-dire qui détermine un ensemble de mondes possibles accessibles dans un monde donné, soit les mondes pertinents dans le contexte en question sans distinction aucune, et (2) un arrière-plan à fonction organisatrice des mondes possibles constituant la base modale (*ordering source*)[3]. Dans cette vision, les mondes accessibles contextuellement pour une proposition donnée sont ordonnés selon plusieurs critères : selon l'information dont on dispose (source ordonnante épistémique), selon le déroulement normal des événements (source ordonnante stéréotypique), selon la loi (déontique), selon les souhaits du locuteur (boulétique), selon ses croyances (doxastique), etc.[4] C'est donc la perspective particulière qui est projetée sur la base modale qui est responsable des différentes interprétations des modaux : épistémique, stéréotypique, déontique, etc.

Cette classification des arrière-plans conversationnels a été critiquée pour son caractère disparate, arbitraire et non contraint ; elle laisse entendre que l'on puisse prendre en compte tout concept qui nous semblerait utile comme arrière-plan conversationnel, quelle que soit sa nature, et a pour conséquence une liste potentiellement infinie d'arrières-plans[5] (Lampert et Lampert 2000:165-6).

Pour ce qui est de la base modale, Kratzer en définit deux sortes : une base modale circonstancielle et une base modale épistémique. Lorsque la base modale est circonstancielle, on

1. Kratzer donne les définitions suivantes de la *nécessité* et de la *possibilité* : « a proposition is a human necessity in view of a modal base and an ordering source if, and only if, it is true in all those accessible worlds which come closest to the ideal. The accessible worlds are determined by the modal base and the ideal is provided by the ordering source. » ; « A proposition is a human possibility in a world w with respect to a modal base f and an ordering source g if, and only if, its negation (that is its complement) is not a human necessity in w with respect to f and g. » (Kratzer 1981:48)

2. « Modals are context-dependent expressions since their interpretation depends on a conversational background which usually has to be provided by the utterance situation. » (Kratzer 1981:42)

3. « In modal reasoning, a conversational background may function as a modal base or as an ordering source. The modal base determines the set of accessible worlds (for a given world). The ordering source imposes an ordering of this set. » (Kratzer 1991:645-6)

4. « Circumstances create possibilities. The set of possible worlds which are compatible with them. These worlds, which are accessible in the circumstances under consideration, may be closer or further away from The Law, What my father provided in his last will, What is good, What you think is good, Our plans, Our aims, Our hopes, Our wishes, Our conception of a good life, What Ferdl recommends to his wife, What is rational... To all these ideals correspond conversational backgrounds. » (Kratzer 1981:58)

5. À propos de l'énumération de la note précédente, Lampert et Lampert affirment : « In the last resort, entertaining such a conceptualization might amount to willful identification of whatever concept some "conceptualizer" might find relevant or useful as a potential Conversational Background. Its unconstrained multiplexity would, however, eventually render the ensuing concept of modality vacuous. Thus, constraining the types of admissible Conversational Backgrounds becomes imperative. » (2000:165)

s'intéresse à *ce qui peut ou doit arriver ou être, étant donné les circonstances* ; lorsque la base modale est épistémique, on s'intéresse à *ce qui peut ou doit être vrai* dans le monde*, étant donné tout ce qui est déjà connu* (Kratzer 1981:52). Ces deux bases modales, qui reprennent la distinction entre modalité radicale et modalité épistémique, supposent des catégorisations différentes des faits.

Nous reprenons ici quelques illustrations de la manière dont la source ordonnante agit sur l'interprétation des modaux, en l'occurrence du modal anglais *must* (Kratzer 1991:640-1) :
(i) *Jockl must have been the murderer* : lecture épistémique : étant donnée l'information dont je dispose, Jockl doit être le criminel
(ii) *Jockl must go to jail* : lecture déontique : étant donné ce que prévoit la loi, Jockl doit aller en prison
(iii) *Jockl must sneeze* : lecture circonstancielle, radicale : étant donné l'état actuel de Jockl, il doit éternuer

La distinction que l'on fait habituellement entre la modalité objective et la modalité subjective est annulée par l'introduction de la notion d'arrière-plan conversationnel, notion nécessairement subjective, car liée aux sujets interagissant (Lampert et Lampert 2000:170-1). Ceci présente un intérêt certain pour l'analyse de la modalité en termes de mondes possibles. Notre vision de la signification repose cependant sur des bases différentes, en lien avec l'activité cognitive des sujets parlants, ce qui nous amène à ne pas adhérer à une théorie de la modalité reposant sur la notion de mondes possibles.

1.3. L'approche illocutionnaire et temporelle de Lyons

Lyons décrit la modalité en partant des acquis de la logique (les conditions de vérité des propositions, les mondes possibles, la primauté des modalités nécessaire et possible) et s'attache à décrire le fonctionnement de la modalité aléthique, épistémique et déontique du point de vue de la sémantique linguistique. Les idées qui se détachent de l'approche de Lyons concernent (i) les deux interprétations, subjective et objective, que peuvent recevoir les modalités épistémique et déontique, (ii) le rapport entre le mode, le temps et la modalité, et (iii) la factivité, la non-factivité et la contre-factivité qui caractérisent les modalités. Nous rappellerons également la position de Lyons quant à (iv) la neutralité modale des phrases déclaratives et impératives.

Partant de la remarque que la logique modale formelle conçoit systématiquement les modalités épistémique et déontique de manière objective, Lyons (1978/1990, 1995) montre que dans le langage courant ces modalités reçoivent la plupart du temps une interprétation subjective, *id est* en rapport avec les croyances et attitudes des locuteurs[1]. Ainsi, l'énoncé *Alfred may be unmarried* est susceptible de recevoir aussi bien une lecture subjective qu'une lecture objective, selon que le locuteur adhère à la possibilité qu'Alfred ne soit pas marié (auquel cas son énoncé pourrait être suivi de *but I doubt it* ou *and I'm inclined to think that he is*) ou qu'il présente cette possibilité comme un fait objectif, comme une probabilité indépendamment de ses croyances. Ce qui fait alors

1. « (…) the modality is represented as something that holds, as a matter of fact, in some epistemic or deontic world which is external to whoever utters the sentence on particular occasions of utterance. This is what I mean by objective (or propositional) modality. Both epistemic and deontic modality are always construed objectively in standard modal logic and in formal semantics.
However (...), in uttering this sentence, speakers (more generally, locutionary agents) may be expressing either their own beliefs and attitudes or their own will and authority, rather than reporting, as neutral observers, the existence of this or that state of affairs. Subjective mood is much more common than objective modality in most everyday uses of language; and objective epistemic modality, in particular, is very rare. » (Lyons 1995:330)

la différence entre la lecture objective et la lecture subjective d'une modalité, c'est que la première contient un « composant non qualifié, ou catégorique, "je dis telle ou telle chose" » qui indique que le locuteur présente l'information comme un fait objectif, tandis que la deuxième relève non pas de faits assertés, mais d'opinions, d'ouï-dire ou de déductions incertaines (Lyons 1978/1990:416 sq.).

Pour décrire la différence entre les deux types de lectures, Lyons fait appel aux notions de tropique et neustique de Hare[1] et introduit la notation • • p, où le premier point symbolise le neustique et se lit "je dis telle ou telle chose" (à remplacer par la notation "**?**" dans le cas des interrogatives) et le deuxième, le tropique "il en est ainsi" (à remplacer par la notation "**!**" pour les injonctives) (Lyons 1978/1990:421 sq.). Cette notation à deux places permet à Lyons de distinguer à quel niveau interviennent d'autres opérateurs, tels la négation ou les opérateurs modaux :
– ~• • p : "Je ne dis pas qu'il est vrai que p" (non-engagement)
– • ~• p : "Je dis qu'il n'est pas vrai que p" (réfutation)
– • • ~p : "Je dis qu'il est vrai que non p" (assertion d'une proposition négative)
– poss • p : "Peut-être est-il vrai que p" (modalité épistémique subjective)
– • poss p : "Je dis qu'il est peut-être vrai que p" (modalité épistémique objective)
– poss poss p : "Peut-être est-il peut-être vrai que p" (modalité à la fois subjective et objective)
les possibilités de combinaison étant nombreuses.

C'est sur ce système symbolique que prend aussi appui le traitement modal de la temporalité que propose Lyons. La notation (t_0 •) (t_i •) (t_j p) est utilisée pour symboliser le fait qu'aussi bien le phrastique, que le tropique et le neustique reçoivent un indice temporel. Les trois moments, t_0, t_i et t_j correspondent respectivement au moment de l'énonciation, à celui de la modalité et à celui du contenu propositionnel. Un énoncé tel *Il se peut qu'il pleuve demain* pourrait donc être décrit de deux manières : à l'aide de "Peut-être (à t_0) – il en est ainsi (à t_i) – il pleuvoir (à t_j)" (dans une lecture subjective) et à l'aide de "Je dis (à t_0) – il en est peut-être ainsi (à t_i) – il pleuvoir (à t_j)" (dans une lecture objective), où $t_0 = t_i < t_j$[2]. Les deux paraphrases de l'énoncé ci-dessus peuvent s'appliquer également aux énoncés suivants, avec comme différence l'ordre chronologique de t_0, t_i et t_j : *Il se peut qu'il ait plu hier* $t_0 = t_i > t_j$; *Il se pouvait qu'il ait plu la veille* $t_0 > t_i > t_j$; *Il se pouvait qu'il pleuve le lendemain* $t_0 > t_i < tj$ (1978/1990:430-1).

La factivité est une autre caractéristique de la modalité introduite par Lyons, employée avant tout pour décrire la modalisation épistémique. La factivité concerne l'engagement du locuteur par rapport à la factualité de l'information exprimée dans son énoncé ; elle se situe donc au niveau du composant "il en est ainsi" de la phrase modalisée. Ainsi, en disant *X (ne) sait (pas) que p*, le locuteur adhère à la vérité de la proposition *p*. En échange, *X croit/pense que p* n'implique pas

1. « Dans son analyse du sens des phrases déclaratives, jussives et interrogatives, Hare (1970 [« Meaning and Speech Acts », in *Philosophical Review*, 79]) fait une distinction terminologique intéressante entre ce qu'il appelle le phrastique, le tropique et le neustique. Par phrastique, il entend la partie des phrases commune aux phrases déclaratives, jussives et interrogatives correspondantes, c'est-à-dire le contenu propositionnel. Le tropique est cette partie de la phrase qui correspond au type d'acte de langage habituellement accompli au moyen de cette phrase : c'est ce que Hare appelle "un signe de mode" ; et dans beaucoup de langues le tropique est effectivement grammaticalisé au niveau du mode. (...) Le neustique est ce que Hare appelle "un signe de souscription" à l'acte de langage qui est accompli : c'est cette partie de la phrase qui exprime l'engagement du locuteur vis-à-vis de la factualité, de la désirabilité, etc. du contenu propositionnel transmis par le phrastique. (...) Pour ce qui est des simples assertions de faits, ou affirmations catégoriques, le sens du tropique sera "il en est ainsi" et celui du neustique "je dis telle ou telle chose". Chacun de ces deux sens est normalement considéré comme inclus dans "il est vrai que", lorsqu'on interprète les formules du calcul propositionnel comme précédées de cette expression (...) ; mais ils peuvent également être dissociés. (...) Les mandes diffèrent des assertions, en cela que leur tropique doit s'interpréter comme "qu'il en soit ainsi" et non pas comme "il en est ainsi". » (Lyons 1978/1995:368 sq.). Voir également le commentaire que fait Ducrot du neustique et du tropique (1972/1995:786).

2. $t_0 = t_i$ marque la relation de simultanéité des deux instants t_0 et t_i , $t_i < t_j$ marque la relation d'antériorité de t_i par rapport à t_j, et $t_i > t_j$ marque la relation de postériorité de t_i par rapport à t_j.

l'adhésion du locuteur à la vérité ou à la fausseté de *p*, et dans ce cas, la modalisation est caractérisée comme non-factive. Enfin, si le locuteur adhère à la fausseté de la proposition qu'il exprime, son énoncé est dit contre-factif ; c'est le cas de *X aimerait que p*, par exemple (p. 413 sq.).

Pour ce qui est des types de phrase, Lyons sépare les déclaratives, les interrogatives et les jussives, servant à réaliser respectivement une assertion, une question et une mande. Les phrases déclaratives sont généralement considérées comme non marquées car neutres vis-à-vis de la modalité. Ceci en raison du fait qu'elle ne contient aucun marqueur d'aucune sorte pour donner à voir la modalité. Cependant, on peut supposer qu'une assertion, une phrase déclarative représente l'expression d'une opinion, d'un jugement quant à la vérité de ce qui est dit. Lyons affirme même que c'est la simple assertion qui est la plus forte épistémologiquement, tandis qu'une modalisation par *nécessaire* ou *certain* notamment implique que la prise de position du locuteur soit dépendante de ses connaissances limitées. Parallèlement, les phrases impératives dans le domaine déontique apparaissent comme plus fortes que les phrases qui présentent une modalisation par *devoir*, par exemple. Pour notre part, nous considérons que les phrases impératives sont marquées linguistiquement pour exprimer des attitudes intersubjectives, et à ce titre, elles sont à inclure dans l'étude de la modalité. En échange, nous ne prendrons pas en compte les phrases déclaratives, car leur force vient justement de ce qu'elles ne portent pas inscrite en elle une attitude du sujet parlant. Si l'on peut attribuer une attitude épistémique à une phrase déclarative réalisant une simple assertion, c'est seulement par inférence.

La modalisation dont rend compte Lyons se limite aux trois modalités reconnues par la logique : l'aléthique, l'épistémique et le déontique. Mais l'approche linguistique qui en est faite met à jour des aspects importants de la modalité. Avant tout, les avantages de cette description de la modalité nous semblent liés au traitement conjoint de la modalité et de l'acte illocutoire dans lequel elle intervient, voire même de la temporalité.

2. La perspective énonciative

Dans le domaine français, le changement de paradigme est de taille : la conception héritée de la logique modale classique se voit préférer une conception plus proche des faits linguistiques, mettant l'accent sur l'aspect sémantique de ceux-ci ou sur leur emploi énonciatif.

De Brunot à Pottier, en passant par Bally et Benveniste, la modalité est conçue, dans une perspective énonciative, comme étant une caractéristique des énoncés, une composante de l'énonciation, plus précisément un complément d'information qui relève du jugement (intellectuel ou affectif) ou de la volonté de l'énonciateur.

> « Une action énoncée, renfermée, soit dans une question, soit dans une énonciation positive ou négative, se présente à notre jugement, à notre sentiment, à notre volonté, avec des caractères extrêmement divers. Elle est considérée comme certaine ou comme possible, on la désire ou on la redoute, on l'ordonne ou on la déconseille, etc. Ce sont là les **modalités** de l'idée. » (Brunot 1922/1953:507)
>
> « La **modalité** est la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de l'esprit. » (Bally 1942:3)
>
> « Nous entendons par **modalité** une assertion complémentaire portant sur l'énoncé d'une relation. » (Benveniste 1974:187)
>
> « La formulation **modale** est l'une des composantes de l'énonciation d'un propos. » (Pottier 1983:55)

Mais, bien que cette conception de la modalité accorde une place à part à l'énonciation, elle s'attache souvent, au final, à décrire la modalité dans des termes syntaxiques. Ainsi, pour Brunot

(1922/1953), la modalité se manifeste principalement à travers les types de phrase, les temps et modes verbaux, les auxiliaires de mode et les adverbes, avec l'accent qui est mis sur l'emploi du subjonctif dans les subordonnées. Pour Bally, la modalité correspond à ce qui constitue le *modus* dans l'énoncé modalisé (Bally 1942). Pour Benveniste, l'énoncé modalisé se caractérise par une forme assez contrainte, de type auxiliant-auxilié, étant des auxiliaires modaux ces verbes qui peuvent régir un verbe à l'infinitif (Benveniste 1974:187 sq.).

Selon **Bally** (1932/1965, 1942), toute phrase implique la participation du sujet pensant, qui réagit en émettant des jugements ou en exprimant sa volonté par rapport à certaines représentations. Est posée donc une complémentarité entre « la représentation reçue par les sens, la mémoire ou l'imagination » et « l'opération psychique que le sujet opère sur elle », complémentarité qui se traduit nécessairement dans la langue (1932/1965:36).

Les phrases renfermant des pensées, et les pensées n'étant jamais de simples représentations, mais des représentations s'accompagnant des réactions du sujet pensant, il en résulte que toute phrase comprend une partie liée à la modalité apportée par l'opération du sujet parlant. Pour Bally, il s'agit de remonter toujours à cette modalité relevant du sujet pensant, même lorsque la phrase ne la montre pas clairement. Pour ce faire, il décrit tout d'abord la structure de la phrase à modalité explicite, qui servira ensuite de moule à la phrase à modalité implicite.

La phrase à modalité explicite est représentée par Bally par le couple indissociable *modus-dictum*[1], où le modus est constitué d'un sujet modal et d'un verbe modal, et où le dictum prend la forme d'une complétive introduite par *que* ou d'un infinitif et renvoie toujours à un procès (phénomène, état ou qualité). Ainsi, la phrase *Je crois que cet accusé est innocent* est décrite comme il suit :

un sujet pensant	–	opérant un acte de pensée	–	sur une représentation
moi		*croire*		*l'innocence d'un accusé*

Bien évidemment, Bally ne manque pas de passer en revue les situations où le modus et le dictum ne sont pas explicites, ou bien où ils sont fondus l'un dans l'autre, mais dans chaque situation, fidèle à son postulat de la présence d'une opération du sujet parlant, il va employer une paraphrase en mesure de faire ressortir la complémentarité entre une partie modale et une partie dictale.

Dans la lignée de Bally, les phrases où le modus et le dictum sont identifiables syntaxiquement semblent être considérées comme étant les phrases modalisées les plus représentatives (ou prototypiques). Or, comme il a souvent été remarqué, la complexité de l'expression linguistique de la modalité ne se laisse pas toujours décrire à l'aide d'une distinction aussi rigide.

Il est par ailleurs intéressant de remarquer que les théories de la modalité ont toujours fait varier le modus pour un même contenu propositionnel (*Il est possible / nécessaire / bien* ***que p***), ce qui laisse clairement sous-entendre la primauté du contenu propositionnel. Or, bien que le modus soit décrit comme secondaire par rapport au dictum, ou comme surajouté, nous pensons que le modus et le dictum (pour employer cette terminologie) sont concomitants dans l'énoncé. La modalité n'est

1. « La phrase explicite comprend donc deux parties : l'une est le corrélatif du procès qui constitue la représentation (p. ex. *la pluie, une guérison*) ; nous l'appellerons, à l'exemple des logiciens, le *dictum*.
L'autre contient la pièce maîtresse de la phrase, celle sans laquelle il n'y a pas de phrase, à savoir l'expression de la modalité, corrélative à l'opération du sujet pensant. La modalité a pour expression logique et analytique un *verbe modal* (p. ex. *croire, se réjouir, souhaiter*), et son sujet, le *sujet modal* ; tous les deux constituent le *modus*, complémentaire du *dictum*.
La modalité est l'âme de la phrase ; de même que la pensée, elle est constituée essentiellement par l'opération active du sujet parlant. On ne peut donc pas attribuer la valeur de phrase à une énonciation tant qu'on n'y a pas découvert l'expression, quelle qu'elle soit, de la modalité. » (Bally 1932/1965:36)

pas rajoutée à ce sur quoi elle porte (au factuel), ces deux dimensions d'un énoncé étant intimement liées. Ainsi, voir le factuel comme premier et la modalité comme secondaire relève tout simplement, à notre avis, d'un parti pris[1]. Car on pourrait tout aussi bien varier le contenu propositionnel pour un même modus (***Il est possible que*** *p / q / r*), ce qui, nous semble-t-il, aurait comme effet d'annuler le présupposé de la primauté du contenu propositionnel. Après tout, tout cela n'est qu'une question de focalisation sur l'un ou l'autre composant de l'énoncé (factuel ou attitudinal), qui sont par ailleurs indissociables.

Au niveau de la manifestation linguistique, bien que le factuel et l'attitudinal soient interdépendants, ils ne sont pas toujours simultanément manifestes au niveau de l'énoncé, l'un ou l'autre pouvant toujours rester implicite : *Il pleut, Le ciel est bleu* vs. *Je suis heureux, Il y a nécessité, Il y a urgence, Quel bonheur.*

Brunot, Bally, ou encore Benveniste ont mis les bases d'une vision nouvelle en matière de modalités. Dans ce qui suit, nous allons présenter quelques-unes des approches favorisant le niveau énonciatif de la modalité : (1) celle de Meunier, où il est fait la distinction entre modalités d'énoncé et modalités d'énonciation, (2) celle de Charaudeau, qui envisage la modalité sous l'angle des actes de langage réalisés à travers les différents types de phrase et (3) celle de *La Grammaire méthodique du français*. Ces approches ont comme mérite de mettre en avant le fait que la modalisation (et, partant, la modalité) est à placer dans le contexte énonciatif où elle se manifeste, ce qui laisse sous-entendre qu'il n'y aurait pas de modalité (en tant que résultat d'une activité de modalisation) en dehors de l'énonciation.

Remarquant que la modalisation peut se dérouler sur trois plans distincts : l'énoncé, l'énonciation ou le message, **Meunier** (1974) sépare les modalités qui relèvent de l'énonciation de celles qui relèvent de l'énoncé. D'un côté, il y a les *modalités d'énonciation* (réalisées le plus souvent à travers les types de phrases : déclarative, interrogative, impérative) se rapportant au sujet parlant et étant la marque de relations interpersonnelles, sociales que celui-ci entretient avec ses interlocuteurs. D'un autre côté, il y a les *modalités d'énoncé,* liées au sujet de l'énoncé, à sa subjectivité et à la manière dont il situe son propos par rapport à la vérité, à la nécessité, ou à ses jugements[2].

Une fois cette distinction posée, il apparaît que certaines expressions linguistiques peuvent se rattacher à l'une ou l'autre forme de modalisation. Il en est ainsi pour les adverbes, notamment, qui

1. Nous rejoignons Ducrot sur ce point : « l'analyse modus-dictum, si elle constitue une constante de la pensée linguistique occidentale, repose plus sur un parti-pris culturel que sur une donnée empirique. Ni les 'faits', ni le 'sens commun', ne révèlent avec évidence la frontière entre ces deux éléments, comme serait le cas, me semble-t-il, si leur opposition tenait à une hétérogénéité intrinsèque. Tout se passe comme si la décision d'établir une frontière était antérieure à l'observation des faits. » (Ducrot 1993a:117)

2. « Nous nommons donc *modalité d'énonciation* le type de rapport établi par l'énonciation (...). De ce point de vue, la modalité n'est pas l'expression d'une *subjectivité* (...) mais d'une relation *interpersonnelle*, voire *sociale*. » (Meunier 1974:12)
« (...) il est possible d'opposer deux types de modalités définies comme suit : (M1) – Modalité d'énonciation : se rapporte au sujet parlant (ou écrivant). Elle intervient obligatoirement et donne une fois pour toutes à une phrase sa forme déclarative, interrogative ou impérative. (M1) caractérise la forme de communication entre Locuteur et Auditeur. (M2) – Modalité d'énoncé : se rapporte au sujet de l'énoncé, éventuellement confondu avec le sujet de l'énonciation. Ses réalisations linguistiques sont très diverses de même que les contenus sémantiques et logiques qu'on peut lui reconnaître (...). (M2) caractérise la manière dont le sujet de l'énoncé situe la proposition de base par rapport à la vérité, la nécessité (vrai, possible, certain, nécessaire et leurs contraires, etc.) par rapport aussi à des jugements d'ordre appréciatif (utile, agréable, idiot, regrettable...) » (Meunier 1974:13-14)

peuvent avoir des incidences très différentes : le verbe (*Il a répondu naturellement/franchement*), la phrase (*Il a répondu, naturellement*), ou l'énonciation elle-même (*Il a eu tort, franchement, de faire ça*) (Meunier 1974:14).

Dans la *Grammaire du sens et de l'expression*, **Charaudeau** (1992) réserve un chapitre entier à la modalité, qu'il présente du point de vue de l'énonciation, plus précisément du point de vue de l'intention communicative du sujet parlant. Son approche est une combinaison entre les types de phrase (déclarative, interrogative, injonctive, exclamative) et les actes de langage, les modalités apparaissant ainsi comme des catégories énonciatives, des sous-espèces des trois types d'actes locutifs définis par Charaudeau et se divisant donc en modalités allocutives, élocutives et délocutives[1].

Les actes locutifs sont des actes énonciatifs de base, définissant un comportement particulier du locuteur dans son acte de locution. Un acte est dit *allocutif* lorsque « le locuteur implique l'interlocuteur dans son acte d'énonciation et lui impose le contenu de son Propos », *élocutif* lorsque « le locuteur situe son Propos par rapport à lui-même », et *délocutif* si « le locuteur laisse s'imposer le Propos en tant que tel, comme s'il n'en était nullement responsable » (Charaudeau 1992:574-5).

Selon Charaudeau, font partie des modalités *allocutives* l'interpellation, l'injonction, l'autorisation, l'avertissement, le jugement, la suggestion, la proposition, l'interrogation, la requête. Les modalités *élocutives* sont : le constat, le savoir et l'ignorance, l'opinion, l'appréciation, l'obligation, la possibilité, le vouloir, la promesse, l'acceptation et le refus, l'accord et le désaccord, la déclaration, la proclamation. Enfin, parmi les modalités *délocutives,* il compte l'assertion et le discours rapporté.

Par exemple, la *requête*, en tant que modalité allocutive, est décrite comme supposant que le locuteur soit dans une situation défavorable qu'il n'est pas en mesure de changer, et qu'il exprime ouvertement dans son énoncé une demande adressée à l'interlocuteur pour solliciter un changement qui lui sera favorable ; elle suppose aussi que l'interlocuteur ait la capacité de répondre à la demande du locuteur et qu'il puisse ne pas jouer ce rôle spontanément. La requête peut être formulée explicitement, à l'aide des « verbes de modalité » *demander, prier, supplier, implorer*, etc. (*Je vous supplie d'intervenir en ma faveur*) ou à l'aide d'exclamatives (*Au secours!*), ou bien implicitement, à travers les formes interrogatives (*Pourriez-vous vous faire mon avocat?*) (Charaudeau 1992:595 sq.).

Si l'on regarde de près la configuration des définitions des actes locutifs énumérés ci-dessus, cela amène un bon nombre de remarques. Nous nous en tiendrons à trois. Dans la classe des actes allocutifs, le *jugement* se détache des autres actes par la manière dont l'interlocuteur se trouve impliqué à travers cet acte : tandis que les autres actes allocutifs supposent tous une obligation imposée à l'interlocuteur ou une permission qui lui est donnée à travers l'acte, le jugement ne crée pas un tel lien entre locuteur et interlocuteur, car ce dernier est seulement jugé, qualifié par le locuteur, qui ne lui impose pas (ou pas de la même manière) dans ce cas le contenu de son propos. Dans la classe des modalités élocutives, les modalités sont d'une grande variété, et l'on peut discuter l'appartenance du *constat* à cette catégorie, par exemple, ou encore, l'on peut envisager

1. « La Modalisation se compose d'un certain nombre d'actes énonciatifs de base qui correspondent à une position particulière – et donc à un comportement particulier – du locuteur dans son acte de locution. Ces actes de base seront appelés : *Actes locutifs*, et les spécifications de ces actes (sous-catégories) : *Modalités énonciatives*. » (Charaudeau 1992: 574)

une classification plus approfondie de cette classe. Enfin, dans la classe des modalités délocutives, la présence du discours rapporté intrigue.

Le fait est que la classification proposée par Charaudeau part de la distinction entre allocutif, élocutif et délocutif, et organise les différents actes locutifs en fonction de cette distinction préalable. Ceci entraîne inévitablement des situations comme celles que nous venons de mentionner, qui pourraient en fin de compte être évitées si l'on cherchait à donner une structure plus complexe à chacun des trois ensembles de modalités (au lieu d'une simple énumération). Une organisation cohérente des modalités élocutives, par exemple, ferait apparaître la différence entre les modalités élocutives qui laissent une place à l'interlocuteur (en tant que témoin) et celles où l'interlocuteur est complètement absent. Sans cela, l'impression qui est donnée par cette classification des modalités énonciatives est que l'allocutif, l'élocutif et le délocutif sont complètement séparés, ce qui est loin d'être le cas.

Pour conclure, nous dirons simplement que si les actes illocutionnaires peuvent effectivement être inclus dans les phénomènes modaux (et c'est la position que nous adopterons ici), il serait impropre de restreindre la modalisation à ces seuls faits linguistiques.

Une approche énonciative plus compréhensive, bien que succincte, est celle qui est faite dans *La Grammaire méthodique du français* (Riegel, Pellat, Rioul 1994). La modalité est abordée ici, au même titre que la deixis et les actes de langage, en tant qu'indice de l'énonciation. Est faite tout d'abord la distinction entre les modalités d'énonciation (types de phrases) et les modalités d'énoncé (réalisant la fonction expressive du langage décrite par Jakobson (1963:213)), et parmi ces dernières sont privilégiées les modalités de la subjectivité du locuteur (affectives et évaluatives) et leur expression linguistique à travers des noms, adjectifs, verbes, adverbes, interjections et les temps verbaux.

Nous avons voulu clore notre aperçu des approches énonciatives de la modalité par *La Grammaire méthodique du français* car celle-ci, par l'étendue des expressions modales qu'elle énumère, met en relief le fait que les valeurs modales, en plus d'être manifestes dans un certain nombre de catégories d'expressions linguistiques (verbes modaux, adverbes de modalité, types de phrases, etc.), sont tout simplement présentes au niveau de l'ensemble du lexique de la langue.

3. Approches sémantico-conceptuelles

Dans ce qui suit, nous allons nous intéresser à une série d'approches dans lesquelles l'accent est mis sur les concepts qui fondent la notion de modalité et sur l'aspect sémantique des différents types de modalités. Non pas que ces approches négligent le fonctionnement discursif, énonciatif de la modalité (bien au contraire), mais parce que nous croyons que l'entrée sémantico-conceptuelle en la matière présente une alternative productive aux autres types d'approches linguistiques : logicisante, morphosyntaxique, énonciative.

Nous nous sommes limitée à quatre approches de ce type, qui apportent toutes une vision particulière sur la modalité : (1) chez Pottier, c'est l'aspect conceptuel qui est mis en avant, (2) l'approche de Cristea a la particularité de croiser les valeurs modales, définies sur des bases sémantiques, avec les formes linguistiques qui les véhiculent, (3) Gosselin fait appel à une série de paramètres, dont trois conceptuels, pour délimiter la notion de modalité, enfin (4) Galatanu intègre

la modalité dans la description sémantique des lexèmes afin de rendre compte en dernière instance des stratégies discursives qui reposent sur la modalité.

3.1. L'approche de Pottier

Partant des approches énonciatives, avec la théorie de Pottier nous changeons de perspective. Nous sommes devant une conception de la modalité sur des bases conceptuelles : « Les modalités sont des concepts, qui peuvent se matérialiser dans une langue naturelle à travers toutes sortes de classes de mots » (Pottier 1983:55).

Nous pouvons relever chez Pottier plusieurs termes ayant trait à la modalité : *modalisation*, *formulation modale* et *modulation*. La *modalisation*, réalisée par l'énonciateur, se concrétise dans la formulation modale (Pottier 1976:39, 1985:158 sq.), dont la modalité est seulement l'un des aspects. La *formulation modale* (devenue l'une des *visées énonciatives*[1] dans les écrits plus récents de Pottier) est l'une des formulations du propos[2], c'est-à-dire l'une des formulations de l'intention communicative de l'énonciateur. Elle concerne les classes de caractérisations du propos dans la perspective de l'énonciateur. Quant aux *modulations*, elles sont subordonnées aux modalités, intervenant à l'intérieur des zones modales.

Ne pouvant pas nous attarder sur la théorie globale dans laquelle interviennent les modalités chez Pottier, nous allons nous limiter à décrire sa vision des modalités.

Tout d'abord, au-delà du choix des classes modales, les principes qui se détachent de la vision de Pottier sont les suivants :

(i) Les modalités s'organisent sous la forme d'un continuum, plutôt que sous la forme de modalités discrètes. Ceci implique une représentation des modalités non pas sous forme de carrés modaux, mais sous forme d'axes ou de sinusoïdales ; ou bien, si l'on conserve le carré comme structure, il y a un sens de lecture. Ainsi, l'épistémique sera représenté sur un axe linéaire allant du certain à l'exclu, ou encore par une sinusoïdale partant du certain, descendant vers l'exclu et remontant vers le certain, avec tous les degrés intermédiaires. Lexicalement, ces degrés peuvent être réalisés par exemple par : *être convaincu, douteux, contestable, improbable, avoir bien peur que, exclu, admettre, plausible, possible, probable, penser, croire, crédible, certain* (1992:224).

(ii) Ce qui organise les représentations (les schèmes conceptuels), c'est la chrono-logie, l'aspect temporel qui existe au sein de la relation et qui est en rapport avec la chrono-expérience[3]. La représentation graphique qui est donnée pour la chrono-logie est la suivante :

1. Les formulations du propos sont de quatre types : modale, locutive, quantitative et qualitative (Pottier 1985:157). Les visées énonciatives sont : l'actance, la détermination, l'aspect, le temps et la modalité (Pottier 1992:157).

2. Pour Pottier, le *propos* consiste dans la relation binaire *entité-comportement* sous-jacente à l'énoncé, relation se situant au niveau conceptuel, pré-verbal (1985:41 sq., 1992:109). Les deux notions conceptuelles *entité* et *comportement* sont définies conjointement, à l'intérieur de la relation qui les unit : *l'entité* étant l'élément posant la relation binaire dans le propos et le *comportement* l'élément présupposant cette relation. Dans d'autres termes, le comportement serait l'équivalent d'un processus, état ou activité, qui s'appuie sur une entité. Par exemple, pour l'énoncé *Lyon se trouve entre Paris et Marseille*, l'entité posée est *Lyon* et le comportement est *se trouve entre Paris et Marseille*. Le comportement présuppose l'entité et, par là même, la relation. (cf. Pottier 1985:42 sq. et 321 sq.)

3. « Chrono-expérience : chronologie de l'expérience par rapport à l'émetteur. Chrono-logie : relation d'avant et d'après dans un schéma logique binaire. » (Pottier 1985:321)

——————————> | ——————————>

La chrono-logie est à la base des trois axes modaux décrits par Pottier : l'axe de la vision prospective (*je veux*), l'axe de la vision constative (*je vois*) et l'axe de la vision factitive (*je permets*), pour lesquels nous reprenons les illustrations de Pottier (1985:159 sq.).

——————————> | ——————————>

prospectif :	**constatif :**	**factitif :**
IMPULSION	SENSATION	PERMISSIF
(je veux, je dois)	(je crois, je vois)	(je laisse, je permets)
EVENTUALITE	DECLARATION	CAUSATIF
(il se peut)	(je dis, je promets)	(je fais, je rends)
	APPRECIATION	DELIBERATIF
	(il est dommage, bon)	(je nomme, je déclare)

Notons que les instanciations de ces trois axes modaux (prospective, constative et factitive) ne vont pas de soi, cependant. L'appartenance de *je dois* à côté de *je veux*, en tant qu'impulsion, ou la présence de *je crois* et *je promets* parmi les constatifs appelleraient quelques explications pour être acceptables.

Elle est également à la base des modes :

——————————> | ——————————>

– subjonctif indicatif +

et des « liens modaux » :

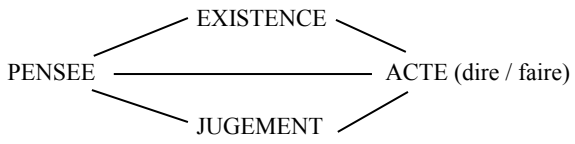
——————————> | ——————————>

– *si* : hypothèse *que* : thèse +

Je ne me souvenais pas *si* je te l'avais dit.
Je ne me souvenais pas *que* je te l'avais dit.

Elle structure aussi, après tout, les zones modales telles qu'elles sont décrites par Pottier : la continuité est un mouvement de – à + (de l'interdit à l'obligatoire, par exemple).

Pour ce qui est des zones modales proprement dites définies par Pottier, celles-ci sont en nombre de quatre : (1) l'ontique, soit l'existence, qui se trouve à la base des autres modalités, (2) l'épistémique (ou zone modale de l'ÊTRE), soit les activités mentales qui s'appliquent aux entités qui existent, (3) le factuel (ou zone modale du FAIRE), soit l'acte de dire ou de faire et (4) l'axiologique, soit toute valorisation des autres modalités. Ceci est représenté par Pottier dans le schéma suivant :

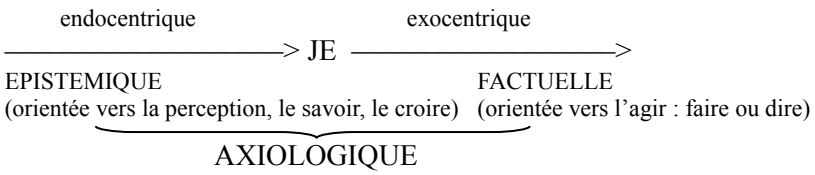


L'existence et l'acte peuvent être modulés par *l'aléthique* (être nécessairement) et respectivement par le *vouloir*, le *pouvoir* ou le *devoir* (vouloir faire, pouvoir faire, devoir faire) (Pottier 1992:98).

Le tableau qui suit, repris de Pottier (1992:215 sq.), résume les quatre zones posées ci-dessus :

Zones	**Modalités**	<----------|---------->		
Existentiel	Ontique	néant irréel	apparaître apparence	être réel
	Aléthique	impossible éventuel > < improbable il n'est pas exclu que hypothétique	possible il se peut que	nécessaire inévitable contingent probable > obligatoirement si A, alors B
Epistémique	Premier axe	j'ignore exclu incroyable	je me demande si douteux incertain pensable	je suis certain sûr je crois que je crois à je pense que je trouve que
	Prospectif et rétrospectif	être mis au courant apprendre apprendre que	savoir	se souvenir de constater que je reconnais que le fait est que
Factuel	Le DIRE		interdire (par des paroles) permettre (par des paroles) recevoir (des consignes) se voir interdire	
	Le FAIRE		empêcher (physiquement) permettre (en donnant des moyens) subir (un traitement) être empêché	
	Modulations	*vouloir (volitif), pouvoir (potentiel), devoir (déontique)*		
Axiologique	Jugements intellectuels	éthique	BIEN / MAL VERTU / VICE JUSTE / INIQUE CONFIANCE / MEFIANCE	
		esthétique	BEAU / LAID	
		normatif	CORRECT / INCORRECT NORMAL / ANORMAL	
		véridictoire	VRAI / FAUX	
		pratique	UTILE / INUTILE OPPORTUN / INOPPORTUN SUCCES / ECHEC	
	Jugements sensibles	thymique	BON / MAUVAIS	
		hédonique	PLAISR / DEGOUT JOIE / TRISTESSE	
		passionnel	AMOUR / HAINE	

Ces zones modales s'organisent par rapport au rôle de l'énonciateur : seule la modalité existentielle est universelle et indépendante du JE, les trois autres tombant sous l'incidence du JE :



Étant donné l'intérêt de Pottier pour les concepts sur lesquels repose la modalité, il envisage une structuration des modalités sur des axes continus, ce qui permet de situer les différentes concepts modaux les uns relativement aux autres. Pour les zones de l'épistémique (zone de l'ÊTRE) et du factitif (zone du FAIRE), ces continuums ont la forme : *imaginer* > *penser/croire* > *savoir ÊTRE* et *vouloir* > *pouvoir* > *devoir FAIRE* (1992:207, 1983:57-8). Ces deux continuums s'organisent entre l'absence de contrainte (pour *imaginer* et *vouloir*) et la présence forte d'une contrainte (pour *savoir* et *devoir*).

3.2. L'approche de Cristea

Dans la continuité des approches structuralistes de la modalité, Cristea (1979:355 sq.) propose une description de la phrase modalisée qui mérite d'être présentée plus en détail. Les modalités étant vues ici comme ce qui, à l'intérieur d'un message linguistique, relève de l'attitude du sujet parlant, Cristea aborde la question de la modalisation de la phrase, d'une part, à travers les instruments linguistiques par lesquels elle se réalise et, d'autre part, à travers les différentes classes de valeurs modales exprimées dans la phrase.

Devant l'étendue du champ de la modalité, Cristea remarque la difficulté de donner une définition extensive de la modalité, à moins de la définir comme la « manifestation explicite de l'option de l'énonciateur », et de placer donc au centre l'énonciateur et les différentes relations qu'il entretient discursivement avec le monde, avec son interlocuteur, etc.[1].

La modalité est décrite par Cristea d'abord dans le cadre de la phrase modalisée (1979).

Cristea considère comme acquises les propositions structuralistes en matière de modalité : la complémentarité modus-dictum et la structure binomale de la phrase modalisée, la distinction entre modalités d'énoncé et modalités d'énonciation faite par Meunier, etc. Elle adhère également à l'hypothèse que la structure de la phrase reflète l'activité psychique et cognitive du sujet qui la produit, à travers certains éléments linguistiques dont la fonction est de traduire cette activité. Sont également repris les prédicats abstraits à l'aide desquels Greimas décrit les classes de modalités. Enfin, elle reprend la définition de la modalité comme « moyen de faire connaître, d'une manière explicite ou implicite, l'attitude du sujet parlant (sujet d'énonciation) à l'égard du contenu de ses affirmations » (Cristea 1979:355).

Ce qui fait l'originalité de cette approche, cependant, c'est de mettre en parallèle, pour ensuite les croiser, deux plans distincts : (1) d'un côté, le plan logico-sémantique de la modalité, celui des classes ou valeurs modales, pouvant être exprimées à l'aide de prédicats abstraits (PERMETTRE, PERMISSION, POSSIBLE, par exemple, la catégorie grammaticale n'ayant pas d'importance dans

1. « Il est sans nul doute difficile de formuler une définition qui rende compte de toutes les fonctions et de tous les paramètres impliqués dans l'énoncé. Ce qui est commun à toutes ces fonctions c'est qu'elle sont centrées sur l'énonciateur et sur les relations que celui-ci entretient avec le monde, à partir de l'idée que tout acte d'énonciation implique une prise en compte de l'énoncé par le sujet énonciateur. Il serait peut-être préférable de parler de la modalité comme manifestation explicite de l'option de l'énonciateur. Tout ce qui fait l'objet d'une option de la part de l'énonciateur tombe sous l'incidence de la modalité. » (Cristea 1981:9)

ce cas) et (2) d'un autre côté, le plan des moyens linguistiques d'expression des modalités, appelés ici *modalisants* ou *modalisateurs*. Selon Cristea, centrer l'approche des modalités sur les rapports entre prédicats modaux abstraits et modalisants se justifie, entre autres, par la très grande variété de procédés linguistiques qui peuvent exprimer une valeur modale.

Ainsi, parmi les principaux modalisateurs elle compte (1) les verbes modaux, (2) les adjectifs modalisateurs d'énoncé, (3) les adverbes de modalisation et (4) la forme modale du verbe dictal[1], alors que, pour ce qui est des classes de valeurs modales, y figurent les modalités aléthiques, épistémiques, déontiques, désidératives et affectives. Nous ne nous attardons pas sur ces questions (des modalisateurs et des valeurs modales) qui seront traitées dans les sections § 5 et § 3 du Chapitre 2. Nous nous contentons d'un exemple : la modalité ‹OBLIGATOIRE› est lexicalisée en français à travers les auxiliaires de modalité *falloir* et *devoir* dans différentes constructions, à travers des structures impersonnelles faisant apparaître des adjectifs et adverbes tels *obligatoire(ment), nécessaire(ment), indispensable, essentiel, utile, impératif*, à travers encore des structures personnelles à la voix passive (*être obligé, forcé, tenu, être dans l'obligation*) ou active (*obliger, forcer*) ou employant des locutions et expressions telles *force est de* et *avoir besoin de* (1979:377-8).

Dans la description que Cristea (1979) donne de la phrase modalisée, les types de modalisateurs posés au départ et pris en compte pour chaque classe de modalités laissent entendre une simple reprise de la distinction modus/dictum.

Cependant, Cristea (1981) remarque que dès lors que la modalité est comprise comme étant la manifestation d'une option de l'énonciateur, le cadre phrastique s'avère être trop restrictif et une analyse à un niveau discursif s'impose. Cela implique à la fois une dimension énonciative, de la production de l'énoncé en contexte, et une dimension transphrastique, liée au cotexte[2]. Cette vision explique l'extension du cadre théorique dans lequel on traite de la modalisation : celui-ci va des théories phrastiques (morphosyntaxiques) aux théories de l'énonciation, des actes de langage, etc., et donc à l'analyse du discours (1981:12-13).

Ainsi, le champ de la modalité s'organise autour de plusieurs relations liées à l'attitude de l'énonciateur et qui sont explicitées par les modalisateurs :
– le rapport, dépendant de l'énonciateur, entre son assertion et la réalité assertée ;
– le rapport entre l'énonciateur et le fait énoncé ;
– les rapports entre l'énonciateur et l'énonciataire ;
– le rapport de l'énonciateur à un énoncé ayant une autre source énonciative ;
– le rapport de l'énonciateur à la hiérarchie informationnelle des éléments constitutifs du message.

Dans cette perspective, le rôle de la modalité est d'expliciter l'une ou l'autre de ces relations, et Cristea distingue au moins cinq fonctions modales, comme le montre le tableau ci-dessous (1981:9-10).

1. Le verbe dictal est le verbe apparaissant à l'intérieur du dictum. Par exemple, le verbe *partir* dans *Il faut que je parte*.

2. « Dès que l'on admet que la modalité n'est pas qu'une simple relation entre énoncé modalisant et énoncé modalisé en lui reconnaissant le statut de manifestation d'une option de l'énonciateur, le cadre phrastique ne répond plus aux exigences d'une analyse dont l'objet se situe au niveau discursif.
Une étude de la modalité est, par la nature même de son objet, intégrante. Elle implique par conséquent :
– une analyse au niveau de la phrase (explicitation de l'inventaire de marqueurs modaux et structuration de la phrase modalisée) ;
– une analyse au niveau de l'énonciation dont le but est de faire comprendre la constitution de l'énoncé comme résultat d'une série d'opérations énonciatives ;
– une analyse au niveau trasphrastique, de l'énoncé "long", de la séquence textuelle (cohésion grammaticale et cohérence rhétorique). » (Cristea 1981:12)

Enonciateur (indifférencié ou virtuel)					
Fonctions modales	Attitude à l'égard du rapport entre l'assertion et la réalité assertée	Attitude à l'égard du fait évoqué par l'énoncé descriptif	Rapports interpersonnels et transactionnels	Attitude à l'égard du rapport entre l'assertion et la réalité assertée à travers la source énonciative	Attitude à l'égard de la hiérarchie informationnelle des constituants du message
Types de modalités	Ontologiques Virtuelles Actuelles Réelles	Épistémiques Volitives (réflexives) Affectives Évaluatives	Déontiques Manipulatives Volitives (translatives) Impératives Interrogatives	Adhésion Non adhésion	Topicalisation Emphase Prédication thématique

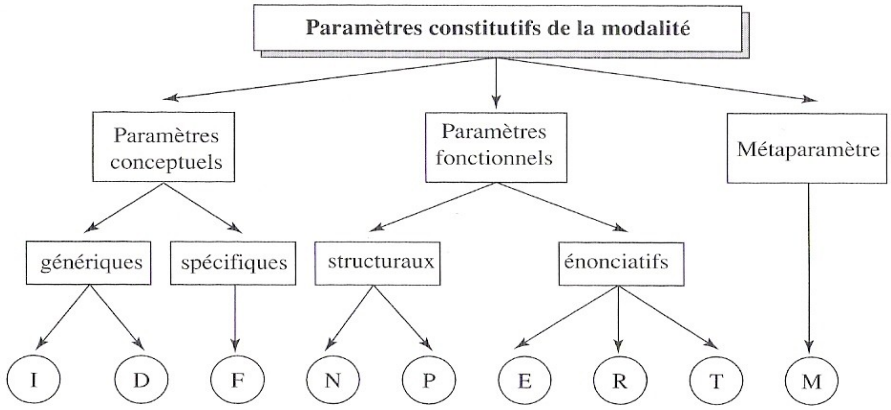
Ce tableau regroupe des fonctions et des classes de modalité fort disparates et ne relevant pas du même niveau. Si l'on comprend que les modalités interrogatives et impératives apparaissent dans le groupe des modalités à fonction interpersonnelle et transactionnelle, force est de constater qu'elles ne sont pas de même nature que les autres modalités y figurant, et qu'elles auraient pu être incluses dans ces dernières. Enfin, il est également possible de discuter l'appartenance des deux dernières catégories au champ de la modalité, étant donnée leur nature métadiscursive.

3.3. L'approche de Gosselin

L'approche de Gosselin (2005) retient notre attention pour le fait que la modalité y est appréhendée à travers une série de paramètres visant à saisir toute sa complexité. En effet, le *modèle global de la modalité linguistique* proposé par Gosselin se veut en mesure de rendre compte non seulement des marques linguistiques spécialisées dans l'expression de la modalité (verbes modaux ou mode verbal), mais aussi d'autres marqueurs linguistiques, dont la temporalité. Nous sommes donc devant une conception étendue de la modalité, définie ici comme étant « toute forme de validation / invalidation d'un "contenu représenté" » (p. 42). Une telle définition, remarque l'auteur, évite le recours à l'attitude du locuteur, qui supposerait à la fois une restriction au niveau des valeurs modales (celles-ci seraient nécessairement subjectives : épistémiques et évaluatives) et une extension des formes linguistiques relevant de la modalité (l'aspect et les actes illocutoires, par exemple). Sans vouloir discuter pour l'instant la justesse d'une définition basée sur l'(in)validation du contenu représenté, nous remarquons toutefois qu'elle a comme effet d'élargir au maximum autant l'éventail des modalités que celui des formes linguistiques qui les portent. Cependant, ceci ne présente pas d'inconvénient, nous semble-t-il, dans la mesure où le modèle que propose Gosselin repose sur un ensemble de paramètres à même de décrire toute l'étendue des phénomènes modaux tels qu'ils sont prédéfinis par l'auteur.

L'ensemble des paramètres est dit être nécessaire et suffisant pour décrire la totalité des modalités d'un point de vue linguistique. Laissant de côté le caractère suffisant de ces paramètres, nous acceptons que cet ensemble rend compte de trois aspects essentiels de la problématique de la modalité, en définissant tout d'abord les différents concepts modaux, puis en précisant leur fonctionnement dans l'énoncé et enfin, en prévoyant le calcul pragmatique des modalités.

Nous reprenons ici le schéma donné par Gosselin pour les paramètres pris en compte (2005:44), que nous décrirons et commenterons par la suite.



Puisque pour Gosselin la modalité est une question d'(in)validation, un premier paramètre envisagé est l'instance par rapport à laquelle se fait la (non-)validation. **L'instance de validation** peut renvoyer à trois sortes d'entités : (1) une entité objective, « la réalité elle-même, lorsque le locuteur fait abstraction de son propre point de vue », (2) une entité subjective, « le sujet qui exprime une croyance ou un désir » et (3) une entité abstraite, « une instance institutionnelle (la justice, la morale, etc.) » (p. 45-46). Tout en acceptant le principe des instances de validation introduites par Gosselin, nous pensons qu'il serait préférable de redéfinir ces instances de manière à faire ressortir ce qui les rassemble au sein de la modalité (en opposition avec ce qui ne relève pas de la modalité). Ainsi, il nous semble impératif de redéfinir au moins la première instance (la réalité), qui rentre dans la conceptualisation des modalités aléthiques et épistémiques. Pour notre part, en ce qui concerne cette instance de validation, nous ne parlerons pas de la réalité elle-même telle qu'elle est appréhendée par le locuteur, mais du fait que le locuteur présente lui-même la réalité comme s'imposant et s'efface devant elle. Ce changement de perspective aura comme conséquence une conception de l'aléthique et de l'épistémique différente de celle proposée par Gosselin. Nous commenterons les conséquences pour la modalité aléthique au Chapitre 3.

Le deuxième paramètre introduit par Gosselin est **la direction d'ajustement**, notion reprise à Searle[1]. De ce point de vue, sont regroupées, d'un côté, les modalités pour lesquelles les mots s'ajustent, ou se conforment au monde objectif (aléthiques, épistémiques, appréciatives et axiologiques, selon Gosselin) et d'un autre côté, les modalités pour lesquelles c'est le monde qui s'ajuste aux mots (déontiques et bouliques)[2]. La récupération de cette notion pour le domaine modal en général nous semble particulièrement intéressante, car cela représente un facteur permettant de traiter de manière unifiée les formes modales reconnues habituellement (verbes modaux, adjectifs opérateurs de phrase, etc.) et les modalités illocutionnaires ou la temporalité[3]. Or,

1. Par *direction d'ajustement* il faut comprendre la relation qu'un énoncé entretient avec le monde : soit les énoncés représentent le monde, et se conforment donc à lui (*id est* la direction d'ajustement va des mots vers le monde réel), soit ils supposent que c'est le monde qui change pour devenir conforme à leur signification (*id est* la direction d'ajustement est orientée du monde vers les mots) (cf. Searle 1985).

2. La direction d'ajustement du monde aux mots et des mots au monde correspondent aux termes *actualisantes* et *virtualisantes* de Greimas (1976).

3. Contrairement à Gosselin, qui sépare la modalité et la force illocutoire comme appartenant l'une à la sémantique, l'autre à la pragmatique, nous incluons la force modale dans le traitement des modalités à condition que celle-ci soit marquée linguistiquement.

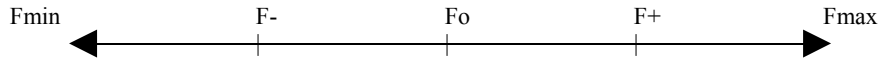
dans un domaine tel celui des modalités, un facteur générateur de cohésion n'est pas méprisable.

Partant de la remarque que les modalités appréciatives, notamment, ne sont pas purement descriptives du monde[1], puisqu'elles servent en grande partie à orienter le discours, et donc à agir sur le monde, Gosselin propose un continuum allant des modalités purement descriptives (↓) (aléthiques), aux modalités purement injonctives (↑) (déontiques et bouliques), en passant par des modalités prioritairement descriptives ((↑)↓) et prioritairement injonctives ((↓)↑)[2] (voir tableau ci-dessous). La gradation ainsi proposée présente l'intérêt de décloisonner les classes modales et de donner à voir les affinités pouvant exister entre elles. Nous parlerons de ce dernier point plus loin.

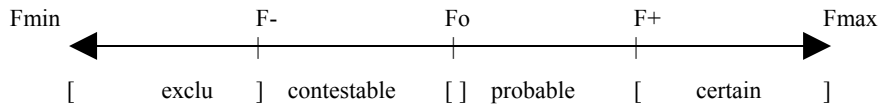
La totalité des zones modales peuvent être décrites en croisant les deux paramètres conceptuels I et D, l'instance de validation et la direction d'ajustement, comme le montre le tableau suivant (Gosselin 2005:50). Nous conservons les exemples donnés par Gosselin.

	↓	↓(↑)	↑(↓)	↑
réalité	aléthiques *C'est un livre marron.*			
subjectivité	épistémiques *C'est un gros livre.*	appréciatives *C'est un beau livre.*	bouliques *Je veux lire ce livre.*	bouliques *Prête-moi ton livre.*
institution		axiologiques *C'est un livre infâme.*	déontiques *Vous devez lire ce livre.*	déontiques *Ouvrez votre livre!*

La force de la relation est le troisième et dernier paramètre conceptuel. Elle s'applique à l'intérieur des différentes zones modales, étant un facteur de structuration interne de chaque zone en particulier. Chez Gosselin, toute zone modale apparaît ainsi comme un système dans lequel les valeurs s'alignent sur un continuum allant de la validation maximale à l'invalidation totale. L'(in)validation peut se faire avec plus ou moins de force : il y a, par exemple, des degrés de certitude, et du plus ou moins probable. Ceci est représenté à l'aide d'un axe qui, tout en étant graduel, peut rendre compte des relations logiques de contrariété et contradiction décrites à l'aide du carré logique[3]. À cette différence que ce ne sont pas des points que l'on prend en compte, mais des segments.



Ainsi, pour la modalité épistémique, par exemple, Gosselin représente, *l'exclu* par le segment [Fmin,F-], *le contestable* par le segment]F-,Fo[, *le probable* par]Fo,F+[et *le certain* par [F+,Fmax] :



Où la zone du certain [F+,Fmax] est en relation de contrariété avec la zone de l'exclu [Fmin,F-] et en relation de contradiction avec toutes les autres zones [Fmin,F+[.

Une fois de plus, ce paramètre ainsi défini est un facteur de cohésion à l'intérieur du champ de la modalité, puisque la transposition du carré logique sur un axe gradué permet un traitement

1. Dans le sens où le monde leur préexiste et où elles n'agissent pas sur le monde.

2. Nous reprenons la notation utilisée par Gosselin.

3. Pour la description du carré logique, voir § 2.4 du Chapitre 2.

harmonieux des valeurs aléthiques, épistémiques, déontiques et bouliques, d'une part, et des modalités axiologiques, d'autre part, ces dernières étant graduées par définition.

Concevoir la modalité comme continue et graduée présente un intérêt certain pour la linguistique, qui a affaire à des entités aux contours flous. Il serait donc tout naturel que la linguistique s'éloigne une fois pour toutes de la logique, en ce qui concerne la modalité, sans quoi elle échouerait à rendre compte de la langue naturelle qui constitue son sujet d'étude.

Revenant au caractère graduel du paramètre appelé par Gosselin *force de la relation F*, la pertinence de celui-ci nous semble autoriser à penser les autres paramètres conceptuels comme étant graduels. D'ailleurs, la *direction d'ajustement D* est définie par Gosselin de manière à englober des degrés intermédiaires entre l'ajustement des mots au monde et celui du monde aux mots. Quant à *l'instance de validation I*, elle semble se prêter moins bien à une représentation continue, telle qu'elle est décrite par Gosselin ; pourtant, nous pensons qu'il est possible d'introduire la gradualité à ce niveau également, si l'on redéfinit légèrement les trois instances de validation (réalité, sujet et institution), en mettant au centre un sujet auquel elles se rapportent. Notre proposition, que nous préciserons en parlant de l'attitude (§ 1.1 du Chapitre 2), est de subordonner l'instance de validation au sujet, ce qui pourrait être formulé comme suit : le sujet montre la réalité comme prenant le pas sur lui-même – le sujet fait référence à des normes instaurées par des institutions (de la société) – le sujet prend le dessus sur la réalité et les normes.

Envisagés comme des continuums, les paramètres conceptuels proposés par Gosselin se comportent non seulement comme des traits définitionnels de la modalité, mais aussi comme des facteurs de cohésion de celle-ci : (1) l'instance de validation I, telle que nous la redéfinissons, permet d'organiser les modalités autour du sujet parlant, sur un axe continu allant de ce qui est donné comme étant objectif à ce qui est donné comme étant subjectif (dans cette conception, la modalité peut être objectivante), (2) la direction d'ajustement D permet d'ordonner les modalités sur l'axe graduel allant de la conformation des mots au monde à la conformation du monde aux mots, (3) la force de la modalisation F donne une structure interne commune à toutes les classes modales, qui se trouvent organisées selon une gradation entre force minimale et force maximale (ceci concerne aussi bien les modalités axiologiques, que les modalités logiques et dérivées des modalités logiques).

Ainsi décrite, la modalité fait réellement système (nous aborderons ce point plus loin, dans une perspective différente, argumentative, § 4.3 du Chapitre 2) et chaque manifestation linguistique n'est qu'une des formes possibles que peuvent prendre les concepts que sont les valeurs modales.

Outre les trois paramètre conceptuels, le modèle de Gosselin prévoit aussi toute une série de *paramètres fonctionnels*. Deux d'entre eux concernent la structure des énoncés modalisés et trois autres sont en rapport avec la situation d'énonciation. Tous ces paramètres concernent donc la mise en œuvre des modalités préalablement définies à l'aide des trois paramètres conceptuels.

La portée syntaxique et **la portée logico-sémantique** décrivent les relations qui existent entre la modalité et le reste de l'énoncé. La définition de deux types de portée s'appuie sur la distinction entre les concepts que sont les modalités et les marqueurs morphologiques exprimant ces concepts. La pertinence d'un tel choix méthodologique est prouvée par le fait qu'à une seule portée syntaxique peuvent correspondre plusieurs portées logico-sémantiques (2005:46). L'adverbe *peut-être* dans l'énoncé *Peut-être que Pierre se promène dans le jardin* a pour domaine syntaxique le reste de la proposition, alors que, d'un point de vue sémantique, la modalité épistémique

marquée par l'adverbe peut porter sur l'un ou l'autre des éléments de la proposition, selon la focalisation. Autrement dit, la portée logico-sémantique est plurivoque, tandis que la portée syntaxique est univoque.

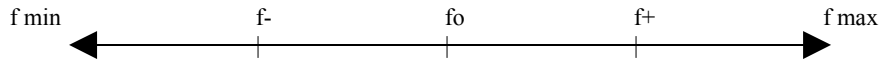
Gosselin mentionne également le fait que les positions d'une modalité peuvent être « doublement définies : (i) par ce sur quoi elles portent, (ii) par ce qui peut porter sur elle. » (p. 55). Certaines modalités ne peuvent pas entrer dans le champ d'un opérateur interrogatif, par exemple : **Est-ce que Pierre est probablement en retard ?*.

Ensuite Gosselin utilise les notions de portée et de hiérarchie syntaxique pour opposer *modalités intrinsèques et extrinsèques*[1]. Cette distinction se trouve, nous semble-t-il, au croisement des deux autres distinctions posées en linguistique et en logique pour la description des modalités : *modus / dictum* et *de re / de dicto*. Elle représente, après tout, une tentative de résoudre les insuffisances de la distinction *modus/dictum,* liées notamment au fait que le *dictum* peut contenir lui-même des éléments modaux. Toutefois, la distinction entre modalités intrinsèques et extrinsèques gagnerait peut-être à être définie par rapport au *dictum*, et non pas par rapport à des lexèmes. Car si l'on se situe par rapport aux lexèmes, aussi bien *malheureusement* que *lâche* dans l'énoncé *Malheureusement Pierre est lâche* peuvent être dits contenir une modalité intrinsèque, or ce n'est pas là ce que Gosselin vise à obtenir avec la notion de *modalité intrinsèque* (voir la note précédente).

Pour ce qui est des paramètres concernant la dimension énonciative de la modalité, ceux-ci sont décrits comme il suit.

Le degré d'engagement du locuteur est le paramètre qui rend compte de l'aspect polyphonique de la modalité. Ce paramètre interfère avec les différentes classes modales (aléthique, déontique, etc.) donnant naissance à des effets discursifs très variables, le locuteur pouvant prendre en charge la modalité, l'accepter seulement, ou bien ne pas la prendre en charge, voire la rejeter.

La relativité de la modalité est un paramètre inspiré par l'analyse des verbes modaux de Kratzer, selon laquelle l'interprétation des modaux est relative aux arrière-plans conversationnels, contextuels. Cependant, voulant élargir la notion de relativité à d'autres marqueurs de la modalité que les verbes modaux, Gosselin lui donne une définition nouvelle. Une modalité relative est une modalité qui se trouve dans une certaine relation avec une autre modalité, relation qui peut être décrite en termes de force :



Où f_{max}, f_o et f_{min} équivalent à l'implication logique, à la simple compatibilité et respectivement à l'incompatibilité, et où les arguments pour et contre se situent avec plus ou moins de force entre f_o et f_{max} et respectivement entre f_{min} et f_o.

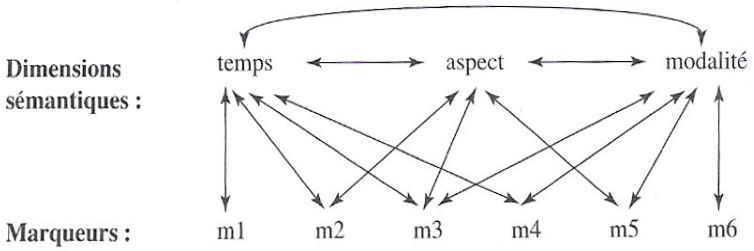
Ce paramètre permet d'exprimer les rapports se manifestant entre propositions à travers les différents connecteurs et mots du discours : *Pierre est forcément là,* puisque *sa voiture est garée devant la maison*. De plus, la combinaison de la force de la relativité (f) avec la force de la relation modale (F) permet notamment de penser les relations consécutives, hypothétiques et concessives :

1. « On oppose, au plan syntaxique, les modalités qui sont intrinsèques aux lexèmes (par exemple, *lâche* est intrinsèquement porteur d'une modalité axiologique négative) aux modalités extrinsèques, marquées par des grammèmes ou par d'autres lexèmes, qui apparaissent à un niveau plus élevé dans la hiérarchie syntaxique. Ainsi (31) *Pierre est lâche* comporte-t-il uniquement une modalité intrinsèque, alors que (32) *Malheureusement, Pierre est lâche* (33) *Je pense que Pierre est lâche* (34) *Pierre doit être lâche, pour agir ainsi* mettent en œuvre, de surcroît, des modalités extrinsèques : appréciative en (32), épistémique en (33) et (34). » (Gosselin 2005:57)

Curieusement, Pierre est heureux, Bien qu'il soit en vacances, Pierre travaille (où f- s'oppose à F+) (Gosselin 2005:67).

L'introduction dans le *modèle global de la modalité* d'un paramètre énonciatif marquant **la relation à la temporalité** est une conséquence du rejet de la séparation traditionnelle entre temporalité et modalité qui est à l'origine de l'analyse des modes et temps verbaux. Gosselin remarque que dans la description traditionnelle du système verbal, les temps sont assimilés à du réel, à du certain, tandis que les modes sont associés à de l'irréel, à de l'incertain. Selon lui, cette séparation nette entre temporel et modal est à mettre en rapport avec une conception qui veut à tout prix séparer les morphèmes du temps de ceux de la modalité et de ceux de l'aspect[1].

Or, si l'on part du principe que tout énoncé comporte des indications de temps, d'aspect et de modalité, force est d'attribuer à certains morphèmes plusieurs de ces fonctions. D'où le modèle holiste décrit par Gosselin, qui articule temps, aspect et modalité (p. 78) :



A l'intérieur de ce modèle holiste, la modalité est abordée sous deux angles complémentaires : (1) à travers ce que la modalité a de temporel et d'aspectuel et (2) à travers ce que le temps et l'aspect ont de modal (p. 83).

Considérant que toute modalité qui renvoie à un processus est automatiquement affectée par le temps et l'aspect, Gosselin reprend la description de Lyons (1978/1990:429 sq., voir § 1.3 du Chapitre 1) et fait appel à des intervalles temporels, de sorte à mettre en relief non seulement la temporalité, mais aussi l'aspect lié à la modalité. Ainsi, là où Lyons décrit l'énoncé modalisé du point de vue de sa temporalité à l'aide de trois instants (t_o – moment de l'énonciation, t_i – temps de la modalité, et t_j – temps de la proposition), Gosselin le décrit à l'aide d'au moins cinq intervalles : [01,02] – l'intervalle du moment de l'énonciation, [B1,B2] – l'intervalle du procès de la proposition et [m1,m2] – l'intervalle de la modalité, ainsi que [I,II] – l'intervalle de référence qui porte sur le procès et [Im,IIm] – l'intervalle de référence de la modalité.

Dans la deuxième perspective, le temps et l'aspect se caractérisent par une dimension modale, dans la mesure où le temps peut être envisagé comme une « conversion du possible en irrévocable »[2], les

1. La dichotomie temps/modes « paraît découler d'une conception atomiste des relations entre sémantique et morphologie, développée tout particulièrement par le paradigme structuraliste. Selon cette perspective, temps, aspect et modalités sont analysés comme de signifiés, nécessairement associés à des signifiants (des morphèmes) particuliers (selon le modèle du signe saussurien). Il suit qu'en l'absence dans l'énoncé de signifiant (de morphème) spécifiquement dévolu à l'expression de telle ou telle dimension sémantique, on admet que cette dernière est absente de la signification de l'énoncé. » (Gosselin 2005:76)

2. « La première caractéristique du temps vécu est sans doute son caractère irréversible (...). Or nous tenons cette irréversibilité constitutive du temps pour une caractéristique essentiellement modale : le temps est irréversible en ceci qu'il opère continûment la conversion du possible en irrévocable, l'irrévocable représentant précisément ce qui ne peut plus être autrement, ce sur quoi il est impossible de revenir. Cette interprétation modale de l'irréversibilité du temps ou « principe d'irréversibilité modale du temps » est susceptible de deux points de vue (...). Le premier, que l'on peut qualifier d'ontologique, est centré sur le procès (événement ou état, conçu comme une entité découpant sa forme dans le temps). Un procès est possible avant d'avoir lieu, et devient irrévocable dès lors qu'il advient (pendant et après qu'il a

deux étant séparés par une « coupure modale » qui correspond à un moment d'observation du procès pouvant être vu comme coïncidant ou non avec le moment d'énonciation. C'est justement la forme que prend la « coupure modale » qui permet de préciser si la valeur modale est attachée (i) à la temporalité du procès ou (ii) à son aspect.

Lorsque c'est le présent de l'énonciation (le maintenant) qui opère la coupure modale, nous sommes dans le domaine des valeurs modales liées au temps : la valeur modale des événements passés et présents est en général le nécessaire (l'irrévocable) et celle des événements futurs, le possible (l'indétermination). Pour expliquer le fait que ces valeurs peuvent concerner différentes classes modales, Gosselin choisit de les décrire comme étant des valeurs de F, la force de l'(in)validation, ce qui en fait des valeurs transmodales, qui concernent donc l'ensemble des classes modales. Ainsi, le possible (comme indétermination) correspond à une force proche ou égale à Fo et l'irrévocable correspond à des forces d'intensité F- ou F+.

Lorsque la coupure modale est réalisée par un moment autre que le présent d'énonciation, autrement dit par un moment de référence, la valeur modale est liée à l'aspect. Plus précisément, c'est la borne finale de l'intervalle de référence [I,II] qui opère la coupure. Nous renvoyons à Gosselin (2005:87 sq.) pour des illustrations.

Enfin, **le métaparamètre** « décrit la manière dont les valeurs des autres paramètres (et en particulier celles des paramètres conceptuels) ont été obtenues » (p. 68). Il s'agit donc d'un paramètre pragmatique, qui explique comment des valeurs non marquées linguistiquement peuvent toutefois se manifester en discours, soit parce qu'elles sont associées à certains lexèmes, soit par inférence (sous la forme d'« implicatures conversationnelles généralisées » au sens de Grice 1957, 1975). En même temps, le métaparamètre permet également de déterminer la pertinence des modalités pragmatiquement inférées et leur éventuelle annulabilité.

Avec ce paramètre, dans la mesure où il est conçu comme décrivant la manière dont ont été obtenus les paramètres conceptuels, nous aboutissons à une généralisation de la modalité linguistique, et il n'y a plus moyen de délimiter ce qui était là avant le métaparamètre et ce qui est là de par le paramètre. C'est donc un paramètre que nous ne reprendrons pas pour notre compte.

Au-delà de l'intérêt que nous avons pour le modèle de la modalité proposé par Gosselin, nous avons une autre remarque à faire, concernant le classement des paramètres, notamment des paramètres dits énonciatifs. Nous pensons que tous ces paramètres ne sont pas d'ordre énonciatif, et qu'ils seraient donc à placer plutôt à d'autres niveaux du modèle. Ainsi, nous placerions *le degré d'engagement du locuteur (E)* parmi les paramètres conceptuels ; et *la temporalité (T)*, en tant qu'elle relève des manifestations concrètes de la modalité, devrait figurer parmi les paramètres fonctionnels.

Ce que nous retenons finalement du modèle global de la modalité de Gosselin, c'est que le champ de la modalité, s'il est décrit à l'aide d'une série de paramètres conceptuels définis de manière à regrouper les différentes valeurs modales en continuums, se montre être un champ structuré et cohérent, pas si chaotique qu'il en a l'air à premier abord. Il nous semble néanmoins

(eu) lieu). (...) Le second point de vue, de nature phénoménologique, suppose le choix d'un moment d'observation. Tout ce qui est postérieur par rapport à ce point d'observation est simplement possible (car les procès sont alors envisagés avant qu'ils n'adviennent), tandis que ce qui est simultané ou antérieur est irrévocable, (puisque les procès sont considérés pendant ou après qu'ils ont (eu) lieu). On peut donc dire que le moment d'observation opère une coupure modale sur la ligne du temps : ce qui précède ce point est irrévocable, ce qui suit est possible. » (Gosselin 2005:88-89)

regrettable que le modèle que nous venons de décrire ne prévoie pas explicitement de place à un paramètre équivalent de l'attitude dont relève la modalité, paramètre essentiel à nos yeux.

Il ressort, à la lumière du modèle de Gosselin, que l'impression de « nébuleuse », de catégorie fourre-tout (impression qui se justifie effectivement par la grande variété de phénomènes linguistiques impliqués) vient d'un traitement de la modalité sur des bases « fonctionnelles », liées aux manifestations linguistiques concrètes et à la structure des énoncés, là où il aurait fallu aborder la notion sur des bases notionnelles, conceptuelles (l'engouement pour la distinction modus/dictum en est une bonne illustration). D'où l'intérêt de la distinction entre paramètres conceptuels et paramètres structurels.

3.4. L'approche de Galatanu

L'approche des modalités proposée par Galatanu (1981, 1997b, 2000a, 2005a) nous intéresse tout particulièrement pour deux raisons : (i) pour le fait que les modalités sont ici intégrées dans un modèle sémantique à part entière (la Sémantique des Possibles Argumentatifs) dont le but est de permettre la description des unités lexicales en production et en interprétation et (ii) pour le fait que les modalités sont abordées du point de vue de leur manifestation en discours, en lien avec les représentations qu'a le sujet parlant de soi-même, d'autrui et du monde[1].

Une telle vision de la problématique modale implique que soit faite la distinction entre, d'une part, les **modalités** entendues comme valeurs modales et, d'autre part, la **modalisation** entendue comme processus d'inscription en discours de ces valeurs modales, par un sujet communiquant, à travers certaines formes linguistiques. Or, la modalisation, cette conjonction d'une valeur modale et d'une forme linguistique définie comme processus discursif, s'accompagne de certaines **fonctions** que l'on doit s'attacher à décrire si l'on veut rendre compte des phénomènes modaux[2].

---

1. L'ample citation qui suit résume, dans les grandes lignes, ces deux points. Pour ce qui est du modèle de description sémantique de Galatanu, la Sémantique des Possibles Argumentatifs, il fait l'objet de la deuxième partie de notre thèse.
« Sur le plan de **la sémantique**, on peut proposer un programme de recherche concernant le niveau d'inscription des 'prises de position', *id est* des valeurs modales dans la signification lexicale. Par exemple, la valeur axiologique négative de mots comme *crime, vol, viol*, fait partie des éléments de leurs stéréotypes, alors que la bivalence (ou la polarité) de mots comme *guerre, grève* fait partie des possibles argumentatifs de leurs stéréotypes (...), et l'un ou l'autre des pôles axiologiques (positif ou négatif) va être sélectionné et activé, dans le discours par un processus de contamination avec les stéréotypes des mots de leur environnement, stabilisant ainsi une orientation argumentative : *sale guerre, guerre injuste, guerre de défense*.
Sur le plan de **l'analyse linguistique du discours**, nous avons proposé un programme de recherche portant sur l'activation des valeurs modales axiologiques pour les nominaux bivalents et sur le renforcement ou l'affaiblissement, voire l'interversion des valeurs portées par les nominaux axiologiquement monovalents, et, *ipso facto*, sur la re-construction discursive des systèmes de valeurs.
Sur le **plan sémantique**, nous considérons comme **modales** les entités linguistiques qui ont parmi les éléments de leurs stéréotypes ou même de leurs noyaux, une ou plusieurs valeurs modales. Ainsi, pour nous, le mot *démocratie* est modal, dans la mesure où il réfère à un ensemble d'obligations, interdits, permis (valeurs modales déontiques), organisant la société, d'une part, et, d'autre part, dans la mesure où, parmi les éléments de son stéréotype il y a une valeur axiologique positive.
Sur le **plan du sens pragmatique, discursif, la modalisation**, telle que nous l'avons définie plus haut représente la mobilisation **d'entités linguistiques modales**. Les processus discursifs de 'contamination' entre les stéréotypes des entités mobilisées peuvent confirmer, voire renforcer les valeurs portées par ces entités linguistiques, ou, au contraire, les affaiblir, voire les inverser. » (Galatanu 2000a:86-87)

2. « (...) nous pouvons définir la modalisation comme l'inscription dans l'énoncé, par une marque (forme) linguistique, de l'attitude du sujet parlant (communiquant) à l'égard du contenu de cet énoncé et à l'égard de la fonction qu'il est censé avoir dans l'interaction verbale dont il participe.
Ainsi défini, le champ de la modalité peut être abordé en termes de fonctions discursives que la mobilisation de certaines formes modales (entités linguistiques) et la convocation de certaines valeurs modales (prises de position du sujet parlant), par ces formes modales, rendent possibles. » (Galatanu 2000a:82)

Aussi Galatanu place-t-elle au centre de sa théorie des modalités le rôle joué par la modalisation (c'est-à-dire par la mobilisation discursive d'entités linguistiques à vocation modale), rôle qui est, dans la perspective de l'analyse linguistique du discours, de **contribuer à l'inscription au sein des énoncés de représentations de soi et du monde**, en lien direct avec les prises de position du sujet communiquant. Il s'ensuit que les fonctions assumées par la modalisation sont essentiellement évaluatives[1]. De plus, la fonction évaluative s'étend au-delà du contenu sémantique de l'énoncé, à sa dimension interactionnelle et illocutionnaire. C'est pourquoi, selon Galatanu, la « prise de position par rapport au contenu propositionnel de l'acte de parole » et la « prise de position par rapport à la force illocutionnaire de cet acte » sont, au point de vue de la modalité, de nature identique, à savoir évaluative. (2000a:88). En échange, ce qu'on appelle généralement les modalités d'adhésion et les modalités de message, bien qu'elles puissent également être considérées comme modales, sont de nature différente, car « elles se situent à un niveau métadiscursif et ne participent pas directement à la construction discursive d'une représentation du monde en l'évaluant » (2000a:88).

Sur le plan sémantique, Galatanu traite la modalité au sein de la théorie sémantique qui est sienne, la Sémantique des Possibles Argumentatifs. Dans ce cadre, la modalité est inscrite au niveau de la signification même des entités linguistiques, à différents niveaux, les lexèmes détenant chacun un certain potentiel modal, que le discours peut montrer ou sur lequel il peut agir en l'occultant ou en le modifiant. Le rapport entre argumentation et modalité ressort donc clairement de l'approche de Galatanu : la modalité est traitée dans le cadre d'un modèle sémantique argumentatif, pour lequel le sens est « fondamentalement argumentatif et, par là même, 'modal' » (2000a:84)

Ayant présenté les grands traits de l'approche des modalités de Galatanu, nous allons développer par la suite ses différents aspects sémantiques et discursifs. Nous commencerons par (1) décrire le système des modalités et les formes linguistiques pouvant fonctionner comme marqueurs de modalité, tels qu'ils sont délimités par Galatanu. Ensuite nous présenterons (2) la manière dont la modalité intervient dans la description sémantique, au sein de la Sémantique des Possibles Argumentatifs. Enfin, au niveau discursif, nous aborderons (3) les stratégies discursives liées à la modalisation et à la fonction d'évaluation-représentation de soi et du monde. Certaines questions seront traitées plus en détail dans la deuxième partie de la thèse (cf. § 2 du Chapitre 5).

Nous avons vu que **(1) le champ de la modalité** est abordé par Galatanu d'une part en termes de **valeurs modales** et de **formes linguistique**s les mobilisant, et, d'autre part, en termes de **fonctions** que la conjonction d'une valeur modale et d'une forme linguistique assure dans la production du sens (1997b:24, 2002a:20, 2004a:94).

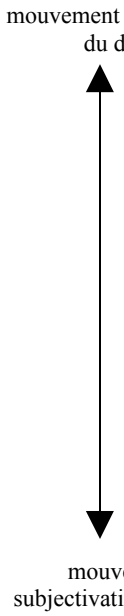
Les valeurs et les formes modales sont organisées par Galatanu sur la base d'une « fonction discursive dominante, de polarisation de la subjectivité dans le discours, décrivant deux "mouvements discursifs" contradictoires (...) : un mouvement d'objectivation et un mouvement de subjectivation du discours » (1997b:24).

Outre cette première fonction (*d'objectivation / subjectivation*) qui structure la catégorie modale, Galatanu pose quatre autres types de fonctions discursives modales, qui sous-tendent la fonction

1. « (...) la mobilisation de certaines entités linguistiques (formes modales) qui convoquent, de par leurs significations mêmes, certaines "prises de position" du sujet parlant (valeurs modales), joue des fonctions discursives, c'est-à-dire participe à la construction d'une représentation du monde dans et par les énoncés produits. Ces fonctions, que nous avons appelées fonctions modales, sont essentiellement des fonctions évaluatives de l'acte discursif dans son ensemble : du contenu sémantique de l'énoncé produit, qui acquiert une orientation sémantiquement argumentative, et de sa valeur dans la communication, de sa valeur interactive ou illocutionnaire. » (Galatanu 2000a:87-88)

première. Ainsi l'attitude manifestée à travers les formes modales concerne plusieurs types de fonctions discursives : (i) elle concerne le « rapport entre l'énoncé et son univers de référence » ou l'évaluation du « fait évoqué par le contenu de l'énoncé », (ii) elle concerne l'interaction verbale effectuée à travers l'énoncé, (iii) la source énonciative ou encore (iv) la hiérarchie informationnelle à l'intérieur de l'énoncé (1997a:24-25). Actuellement, les deux derniers types de fonctions discursives ne sont plus inclus dans la modalisation.

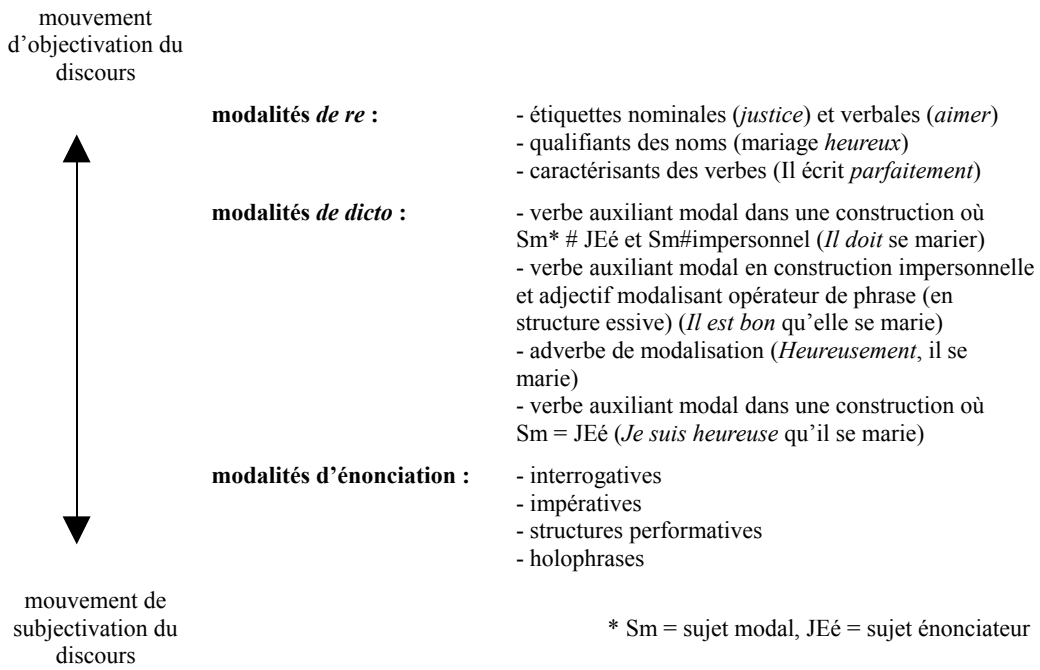
Pour ce qui est des **valeurs modales** attachées à l'attitude manifestée vis-à-vis du contenu de l'énoncé, elles sont organisées, eu égard à la fonction subjectivante-objectivante, sur un axe graduel, comme suit :



valeurs ontologiques :	valeurs **aléthiques** (autour de la valeur ‹NECESSAIRE›) valeurs **déontiques** (autour de la valeur ‹OBLIGATOIRE›)
jugement de vérité :	valeurs **épistémiques** (autour de la valeur ‹SAVOIR CERTAIN›) valeurs **doxologiques** (autour de la valeur ‹CROIRE CERTAIN›)
jugement axiologique :	valeurs **éthiques** (‹BON› / ‹MAUVAIS›) valeurs **esthétiques** (‹BEAU› / ‹LAID›) valeurs **pragmatiques** (‹UTILE› / ‹INUTILE›) valeurs **hédoniques et affectives** (‹PLAISIR›, ‹JOIE›, ‹DESIR› / ‹DEPLAISIR›, ‹SOUFFRANCE›, ‹REJET›)
valeurs boulestiques :	valeurs **volitives** (autour de la valeur de ‹VOULOIR FAIRE / ÊTRE /AVOIR›) valeurs **désidératives** (autour de la valeur de ‹DESIRER FAIRE / ÊTRE /AVOIR›)

Ce schéma et le schéma suivant apparaissent dans Galatanu (1997b, 2002c). Pour le détail des différentes classes de valeurs, voir § 2.1 du Chapitre 5.

Toujours selon le même principe d'organisation (objectivation / subjectivation), les **formes linguistiques** sous lesquelles peuvent se présenter les valeurs modales ci-dessus sont les suivantes :



Comme le montre ce schéma, l'approche sémantique que fait Galatanu de la modalisation l'amène à prendre en considération non seulement les formes traditionnellement attribuées à la modalisation, mais également d'autres formes, telles les simples noms ou verbes, telles les actes illocutionnaires marqués par des structures performatives, telles encore les holophrases.

Faire entrer dans la description de la modalisation les **groupes nominal et verbal** dans leur totalité n'est pas une démarche banale, car cela correspond à une reconnaissance, dans le plan de l'expression linguistique, du caractère plus ou moins subjectif de la modalisation. Autrement dit, cela met l'accent sur le fait que la modalisation, tout en relevant de l'attitude du sujet communiquant, peut s'effectuer sur le mode de l'objectivation, y compris sur le plan des formes modales, et que cette objectivation est à prendre en compte.

Nous ne nous arrêterons pas sur les modalités *de dicto*, dans la mesure où ce sont les formes modales que l'on décrit le plus dans le cadre de la modalité. En échange, les deux dernières formes modales méritent que l'on s'y attarde plus longuement.

Les actes illocutionnaires sont décrits par Galatanu (1981, 1984:61 sq., 2000a, à paraître c), dans son approche de la modalité, comme des « configurations d'attitudes modales du sujet parlant » (2000a:88), chaque type d'acte illocutionnaire ayant une configuration qui lui est spécifique[1]. Surmodalisées toujours par une modalité volitive VOULOIR DIRE, qui est équivalente

1. Les *modalités illocutionnaires* sont définies comme étant « des modalités d'énonciation complexes, des ensembles de valeurs modales, hiérarchiquement organisées, se rapportant à la configuration des attitudes (cognitive, volitive, affective, etc.) du sujet énonciateur (...). Les valeurs modales impliquées dans chaque acte illocutionnaire peuvent être représentées par des prédicats modaux récurrents (VOULOIR, FAIRE SAVOIR, etc.), organisés dans une hiérarchie spécifique de l'acte illocutionnaire en question. (...)
La spécificité de chaque acte de langage est donnée par la configuration des attitudes de l'énonciateur au moment de l'énonciation. La valeur centrale, qui forme le nœud supérieur de la hiérarchie d'attitudes impliquées dans tout acte illocutionnaire, est la valeur modale illocutionnaire, que nous avons notée par les prédicats abstraits VOULOIR DIRE (....). Donc, l'attitude illocutionnaire est une attitude volitive, c'est l'intention de l'énonciateur d'obtenir un effet illocutionnaire, afin de réaliser un acte de manipulation sur le destinataire (ORDONNER), ou de déterminer une acquisition épistémique chez le destinataire (AFFIRMER) ou encore d'instaurer un état social ou interpersonnel nouveau (PROMETTRE). Nous appelons intention illocutionnaire l'intention de chaque (sujet) énonciateur de faire savoir, par la

de l'intention de communication et qui subordonne un VOULOIR FAIRE marquant la fonction interactive de l'énoncé, ces configurations font entrer en jeu de multiples valeurs modales, portées par le sujet parlant (L) et/ou par le destinataires (D) et portant sur un contenu propositionnel (P). Ainsi, les actes de parole AFFIRMER et ORDONNER sont décrits par Galatanu (2000a:88-90) comme suit (nous utilisons les crochets (>) pour marquer la surmodalisation à l'intérieur de la configuration attitudinale) :

AFFIRMER : (L) VOULOIR DIRE > (L) VOULOIR FAIRE > (D) SAVOIR > (L) SAVOIR > **P** VRAI
ORDONNER : (L) VOULOIR DIRE > (L) VOULOIR FAIRE > (D) NE PAS POUVOIR > (D) NE PAS FAIRE > **P**

Témoigne de la pertinence d'une telle description de l'intention illocutionnaire (*id est* sous la forme d'un VOULOIR DIRE surmodalisant des modalités complexes) la comparaison des énoncés suivants, dans lesquels la prise de position épistémique du sujet communiquant se réalise (a) d'un côté par un jugement de vérité portant directement sur le contenu propositionnel, (b) d'un autre côté par un jugement de vérité faisant partie d'un ensemble structuré d'attitudes modales, au sein duquel il est subordonné à une intention communicative. Mais, dans les deux cas, l'épistémique est bien « incident au contenu propositionnel et contribue directement à l'évaluation du monde dans le représentation qu'en donne le discours » (2000a:89) :

(a) Elle est certainement malade. / Je suis certaine qu'elle est malade.
(b) J'affirme qu'elle est malade. / Je te dis qu'elle est malade.

Autrement dit, en dépit de la différence de marquage linguistique de la valeur modale SAVOIR, (a) et (b) remplissent la même fonction d'évaluation du contenu propositionnel. Mais Galatanu pousse plus loin le parallèle entre ce qu'elle appelle le « marquage de la subjectivité » (qui concerne le contenu propositionnel de l'énoncé) et le « marquage de l'intersubjectivité » (qui concerne la dimension interactive et illocutionnaire de l'énoncé), affirmant que, d'un point de vue sémantique, ces deux types de marquage ne peuvent pas être dissociés[1]. Comme le montrent les énoncés suivants, non seulement le préfixe performatif dans (d) véhicule une évaluation volitive portant sur le contenu propositionnel, mais aussi la modalité volitive réalisée par le verbe modal *vouloir* dans (c) permet la réalisation d'un acte ORDONNER (2000a:90-91).

(c) Je veux que tu sortes tout de suite de ce bureau.
(d) Je t'ordonne de sortir tout de suite de ce bureau.

Les holophrases (*Décidément!, Penses-tu!, Tu parles!, Brisons-la!, Autant pour moi!*), en tant qu'expressions figées dont la fonction est de marquer l'attitude du locuteur par rapport à la situation d'énonciation, sont à inclure dans la catégorie des « mots du discours » (Ducrot et al. 1980). En même temps, elles sont porteuses de valeurs illocutionnaires qui les rapprochent de la classe des marqueurs illocutionnaires (*je te promets que, j'avoue que*) (Galatanu 1992, 1997a, à paraître c).

Ainsi, les deux, préfixes performatifs et holophrases, peuvent être regroupés dans la classe des marqueurs illocutionnaires, avec la différence que les holophrases ont également la fonction de connecter la force illocutionnaire à un contexte de communication et à une séquence d'interactions (Galatanuà paraître c:235). Les structures holophrastiques apparaissent donc comme particulièrement complexes. Galatanu parle de trois sortes de fonctions impliquées par de telles

parole, de dire, de communiquer à son destinataire ce qu'il veut faire par son acte de langage : VOULOIR DIRE X, où X = l'intention de communication. » (Galatanu 1984:82-84). Pour une interprétation des verbes de communication en ces termes, voir Galatanu 1988.

1. « Le marquage linguistique direct de l'intention illocutionnaire inscrit, dans le sens de l'énoncé, non seulement la valeur interactive, mais également des valeurs subjectives et intersubjectives. » (Galatanu à paraître c)

structures : une fonction illocutionnaire, qui est celle de tout marqueur illocutionnaire, une fonction de connecteur textuel, et une fonction méta-illocutionnaire, « se rapportant à "l'histoire discursive de l'acte performé" et au contexte de sa performance » (à paraître c:236). Par exemple, l'holophrase *eh bien! r*éalise un acte AVOUER, au même titre que le préfixe performatif *j'avoue que*. Mais en plus du préfixe performatif, ils sert aussi à donner des indications sur l'accomplissement de l'acte illocutionnaire (l'acte est donné comme imposé par la situation), et à relier des fragments de discours. C'est ce qui justifie, selon Galatanu, que l'on décrive l'holophrase *eh bien!*, lorsqu'elle sert à introduire un acte AVOUER, par la même configuration attitudinale que le verbe performatif *avouer* : <vouloir dire> <SP savoir D penser P (axiologique négatif)> Pourtant <SP vouloir dire> et <SP décider de dire> <P (SP) que D pense axiologique négatif>, où P (axiologique négatif) = P moral négatif / pragmatique négatif / épistémique peu probable / non souhaité (à paraître c:242). En réalité, l'holophrase *eh bien!* peut servir à réaliser d'autres actes, selon les contextes (REPONDRE, MENACER, INSULTER, AVERTIR, S'EXCUSER), mais ce qui reste constant, c'est sa fonction méta-discursive qui lie l'acte illocutionnaire à la situation de communication et qui le donne comme imposé par la situation[1].

Laissant de côté la description de la pragmaticalisation des structures holophrastiques et performatives que donne Galatanu (à paraître c:233) en se servant des principes définis par Dostie (2004) (*la décatégorisation graduelle, la paradigmatisation, la persistance, la coalescence, le superposition et la divergence*), nous nous contenterons de mentionner la forte conventionnalisation qui caractérise ces structures. Les holophrases, en tant que « résultats d'un processus de conventionnalisation d'effets conversationnels », détiennent un sens global (ce qui les rapproche des formes proverbiales), consistant, entre autres, en « une série d'instructions permettant de "construire" la situation d'énonciation et la valeur communicationnelle de l'acte performé par l'énonciation » (Galatanu 1997a:160-1).

Les formes modales que sont les marqueurs de force illocutionnaire (préfixes performatifs et holophrases) relèvent du niveau de l'énonciation. Quant au niveau de l'énoncé, la conception de la modalité autorise que l'on parle de mots modaux, de charge modale des mots et des expressions linguistiques, en dehors de tout énoncé. Or, cela suppose une conception bien particulière de la signification, qui contienne déjà inscrite en elle les valeurs (emplois) que le mot peut prendre dans un énoncé particulier.

Pour ce qui est de **(2) l'inscription de la modalité dans la signification lexicale**, elle sera abordée plus en détail lorsque nous aurons décrit la vision de la Sémantique des Possibles Argumentatifs (SPA), au Chapitre 5. La SPA pose l'existence d'une hiérarchie à l'intérieur de la signification lexicale, qui amène le traitement du contenu sémantique lexical en termes de niveaux de signification : le noyau (N) représente le niveau le plus essentiel et stable, les stéréotypes (ST) forment le niveau relativement stable et aux contours flous, des représentations associées à la signification essentielle, les possibles argumentatifs (PA) constituent le niveau qui rend compte du potentiel de signification des mots.

1. « (...) dans chacune de ces occurrences de *Eh bien!*, la fonction de marqueur illocutionnaire est sur-modalisée par une "fonction d'interprétation", méta-illocutionnaire, qui lie cette force illocutoire de l'acte discursif à la situation de communication qui impose la performance de cet acte discursif. (...) Dans les autres occurrences de notre corpus, nous avons pu constater les mêmes valeurs méta-illocutionnaires et de connecteur textuel de *eh bien!*, mais la performance d'actes à valeurs illocutionnaires différentes : REPONDRE P (négatif par rapport à l'image publique du destinataire), INSULTER, MENACER et AVERTIR, ou S'EXCUSER (acte menaçant de la face positive du sujet parlant lui-même). » (Galatanu à paraître c:243-244)

Le traitement de la modalité dans les termes de la SPA nous amène donc à nous interroger sur le niveau d'inscription de la modalité au sein de la signification lexicale. En effet, tous les mots ne sont pas égaux vis-à-vis du niveau auquel se situe la modalité, le contenu modal d'un mot pouvant se situer dans la signification essentielle, ou bien seulement dans les stéréotypes associés à cette signification essentielle. Il peut également être lié au potentiel argumentatif (PA) du mot, voire apparaître contextuellement, au niveau des déploiements argumentatifs (DA) de ce potentiel. Nous aurons l'occasion d'illustrer longuement cette vision par la suite, aux Chapitres 2 et 5, c'est pourquoi nous ne nous y attardons pas plus.

Enfin, un aspect important de la théorie de Galatanu concerne **(3) les stratégies discursives liées à la modalisation**. Nous avons vu que, définissant la modalisation autour du double mouvement d'objectivation-subjectivation sur le plan de la forme et sur le plan du contenu sémantique, Galatanu décrit les phénomènes modaux à l'aide de plusieurs fonctions. Ainsi, tout d'abord, le champ de la modalité s'organise autour de la fonction principale de « polarisation de la subjectivité dans le discours », au croisement des deux échelles subjectivation-objectivation : celle des valeurs modales et celle des formes modales.

Or, la conjonction des valeurs et des formes modales peut se faire sur plusieurs modes, selon que leur orientation est identique ou contraire : la subjectivité ou l'objectivité des valeurs pouvant être tantôt montrée, tantôt cachée par les formes linguistiques qui les portent. Ceci amène Galatanu à décrire quatre « **mécanismes discursifs d'occultation /vs/ explicitation de la subjectivité** » qui découlent directement de la fonction de subjectivation-objectivation des formes et des valeurs modales. Pour les mécanismes discursifs d'explicitation (lorsque la subjectivité ou l'objectivité est montrée), il y a concordance entre l'orientation des valeurs et celle des formes linguistiques, tandis que pour les mécanismes d'occultation (lorsque la subjectivité ou l'objectivité est cachée), il y a discordance[1]. L'intérêt de cette approche vient du fait que la stratégie discursive adoptée par le sujet communiquant, en conjonction avec les valeurs modales qu'il mobilise en priorité, sont en mesure de donner accès aux représentations que celui-ci se fait de soi, d'autrui et du monde et qu'il inscrit dans son discours. Nous pourrions dire que la modalisation est, dans une certaine mesure, une porte ouverte sur l'individu à l'origine du discours.

1. « L'analyse des données recueillies au moyen de ces grilles met facilement en évidence la **concordance** ou la **discordance** entre le plan des formes linguistiques mobilisées et les valeurs convoquées, au niveau de la subjectivation/objectivation du discours. Nous entendons ici par *concordance* l'apparition simultanée, sur les deux plans mentionnés, d'un *mouvement de subjectivation* ou d'un *mouvement d'objectivation*, alors que la *discordance* désigne l'apparition simultanée, sur les deux plans, d'un *mouvement d'objectivation* et d'un *mouvement de subjectivation*.
L'interprétation des résultats de cette analyse fait apparaître des ***mécanismes discursifs d'occultation/vs/explicitation de la subjectivité***. Quatre situations sont possibles, au croisement du mouvement de subjectivation/*vs*/objectivation, sur le plan des valeurs et sur le plan des classes de modalisateurs mobilisés :
– *concordance des mouvements d'objectivation sur les deux plans* (...) – mécanisme discursif d'explicitation de l'objectivation (transparence) ;
– *concordance des mouvements de subjectivation sur les deux plans* (...) – mécanisme discursif d'explicitation de la subjectivation (transparence) ;
– *discordance d'un mouvement de subjectivation sur le plan des valeurs et d'un mouvement d'objectivation sur le plan des formes linguistiques* (...) – mécanisme discursif d'occultation de la subjectivation (recul, repli) ;
– *discordance d'un mouvement d'objectivation sur le plan des valeurs et d'un mouvement de subjectivation sur le plan des formes linguistiques* (...) – mécanisme discursif d'occultation de l'objectivation (révélation). » (Galatanu 1997b:27-28)

4. La modalité comme catégorie grammaticale

Dans les théories que nous venons de détailler, la modalité est vue comme une catégorie sémantico-conceptuelle présente à tous les niveaux de la langue, sous toute sorte de formes linguistiques. Mais il existe également des approches s'intéressant à la grammaticalisation de cette catégorie sémantico-conceptuelle à travers les langues. Palmer (1986) notamment, faisant abstraction de l'expression purement lexicale de la modalité, s'attache à décrire la modalité en tant que catégorie grammaticale en se basant sur la description et la comparaison des systèmes modaux des différentes langues.

Quant à la fonction sémantique d'une telle catégorie, elle apparaît comme étant relativement vague et difficile à définir : elle renvoie tantôt à l'opinion et à l'attitude du locuteur, tantôt aux actes de parole, à la subjectivité, à la non-factualité, à la non assertion, au possible et au nécessaire, autant de notions qui, loin de s'exclure, peuvent être associées. De plus, en termes de grammaticalisation, une forme n'est pas toujours déterminée sémantiquement, car, généralement, lorsqu'une catégorie est fortement grammaticalisée, elle apparaît plutôt comme arbitraire. À l'opposé, il y a des traits sémantiques relevant de la modalité qui ne sont pas marqués grammaticalement, tels l'espoir et la crainte (Palmer 1986:4-5).

Les systèmes grammaticaux de la modalité varient d'une langue à l'autre quant aux notions qui sont grammaticalisées, quant à la manière dont ils sont organisés et quant aux moyens grammaticaux utilisés : morphologie verbale, verbes modaux, particules (p. 7, 21). Mais dans tous les cas, un système grammatical modal implique nécessairement la subjectivité[1].

Ainsi, Palmer décrit deux grands systèmes modaux : l'un épistémique, ayant trait aux notions de nécessité et de possibilité ainsi qu'aux degrés de prise en charge par le locuteur de ses dires, l'autre déontique, en rapport avec une idée de volonté ou d'action (du locuteur ou d'une autre personne). Les deux systèmes sont plus compréhensifs que ce qu'on entend généralement par *épistémique* et par *déontique*. Dans la perspective de Palmer, l'épistémique est lié au fait que le locuteur ne présente pas ce qu'il dit comme étant un fait, mais comme une supposition, comme une déduction, comme quelque chose qu'on lui a dit ou qu'il a perçu (1986:51). Ainsi, en accord avec les marqueurs spécifiques de différentes langues, ce que l'on appelle communément l'aléthique est réduit de la sorte au savoir du locuteur, et l'évidentialité (qui concerne la source de l'information[2]) est rattachée à la modalité épistémique.

Pour ce qui est de la modalité déontique, elle comprend les modalités directives et commissives (au sens de Searle) et les modalités volitives et évaluatives. Toutefois, il serait possible de renoncer à la distinction épistémique/déontique dans la mesure où dans les langues telles l'anglais ou le français, les mêmes formes servent la plupart du temps les deux modalités (par exemple *may* et *must* ou *will* en anglais)[3]. Du coup, la catégorie de la modalité reposerait sur ce que les modalités épistémique et déontique ont en commun : la subjectivité (implication du locuteur) et la non-factualité.

1. « Nevertheless, if modality is concerned with the attitudes and opinions of the speaker, subjectivity is clearly basic. Only grammatical systems in which a great deal of subjectivity is involved can therefore be considered modal. » (Palmer 1986:17)

2. Le terme *evidentialité* (en anglais *evidentiality*) renvoie aux marques linguistiques concernant l'origine, ou la source de l'information exprimée. Ces marques peuvent être de nature très diverses, certaines langues détenant même des systèmes morphosyntaxiques spécifiques à l'expression de la source de l'information, impliquant des particules, des affixes, des terminaisons particulières ou des formes verbales. Ces marques indiquent si l'information a été inférée, si elle nous a été communiquée par quelqu'un, ou si l'on détient des preuves à l'appui en tant que témoin direct, la perception sensorielle (visuelle, auditive, olfactive) par laquelle on est arrivé à cette information pouvant être précisée également. (cf. Palmer 1986, Aikhenvald 2004)

3. « Semantically, epistemic and deontic modality might seem to have little in common. One is concerned with language as information, with the expression of the degree or nature of the speaker's commitment to the truth of what he says. The other is concerned with language as action, mostly with the expression by the speaker of his attitude towards possible actions by himself and others. Indeed, all that they seem to share is the involvement of the speaker. Yet in English and many other languages the same forms are used for both types. » (Palmer 1986:121)

Chapitre 2. Modalisation, modalité et argumentation

Dans le premier chapitre, nous avons présenté plusieurs approches linguistiques de la modalité. Tout en faisant référence à l'origine logique de la notion de modalité, nous avons essayé de montrer que dès que la linguistique renonce aux outils logiques de description des modalités, le concept même de modalité change totalement. Notre attention s'est portée tout particulièrement sur plusieurs approches énonciatives et sémantiques, dont la conjonction offre une vision large de la modalité, qui prend en compte à la fois les moyens linguistiques à travers lesquels elle s'exprime, sa dimension discursive liée à la présence d'un sujet communiquant, et les différents contenus sémantico-conceptuels qui sont véhiculés.

Notre vision se situe dans le sillage de ces approches. Elle sera donc centrée sur l'activité du sujet communiquant, au sens où aussi bien les formes linguistiques d'expression de la modalité que les valeurs particulières qu'elle peut prendre seront définies et décrites en rapport avec cette activité subjective.

Ce deuxième chapitre précisera notre position sur la modalité, la situant par rapport aux approches décrites précédemment. Nous aborderons principalement les deux dimensions énonciative et sémantico-conceptuelle, aux dépens de l'étude de l'expression linguistique des modalités, que nous approfondirons moins. En échange, il nous a semblé important de nous consacrer à l'étude des rapports existant entre modalité et argumentation, dans la mesure où la théorie sémantique que nous adopterons pour notre analyse des modalités – qui sera décrite dans la deuxième partie de notre thèse – est une théorie argumentative.

1. Définition de la modalité

Nous donnerons ici une définition de la modalité prise dans son sens large, sans tenir compte des nuances que peut prendre ce terme, qui seront précisées plus loin (§ 2.1).

Nous tenons à rappeler d'emblée que nous nous intéressons à la modalité linguistique, c'est-à-dire à celle qui est affichée explicitement par l'énoncé à travers différents marqueurs linguistiques, et non pas à celle qui est construite au niveau de l'énoncé (et donc du discours), par des mécanismes sémantiques et pragmatiques.

Il est peut-être utile de préciser également que la modalité telle que nous la concevons s'étend à tous les niveaux de la langue et est susceptible de se manifester dans toutes sortes de formes linguistiques : catégories grammaticales et mots du lexique.

Ainsi, nous parlerons dans ce qui suit de la modalité qui est déjà présente au niveau de la signification en langue[1] et qui est récupérée par le sens discursif. Nous situant du côté de la production donc, nous ferons abstraction, à ce niveau, de la modalité qui résulte en l'absence des marqueurs modaux, car celle-ci relève pour nous de l'interprétation. Or, lorsqu'on les interprète, les

1. Nous nous appuyons sur la distinction introduite par Ducrot entre *signification* et *sens*.

énoncés sont toujours empreints de modalités, ne serait-ce que celles liées aux intentions et aux attitudes épistémiques des interlocuteurs.

Les énoncés sont la plupart du temps porteurs de traces, de marques de l'attitude des sujets qui les produisent. Dans la lignée de Bally, nous concevons la modalité, pour commencer, comme relevant de **l'explicitation, à travers des moyens uniquement linguistiques, de cette attitude**. S'il est vrai qu'il peut y avoir des attitudes implicites, la modalité, elle, se situe du côté du dit, du formulé, car nous entendons par le terme *modalité* non pas les valeurs en dehors de la langue, mais les formes linguistiques rendant explicites ces valeurs à travers les attitudes du locuteur.

Étant donné que les définitions linguistiques de la modalité font généralement appel à la notion d'attitude du locuteur et à un contenu propositionnel, fait ou état des choses par rapport auquel intervient l'attitude en question, il convient de commencer par examiner ces deux éléments intervenant dans la description de la modalité.

1.1. L'attitude du locuteur

Entre la conception logique de la modalité comme modification de la proposition pouvant influencer ses conditions de vérité et la conception linguistique plaçant au centre la subjectivité du locuteur, l'écart est grand. La différence entre la modalité telle qu'on l'entend en logique et en linguistique formelle, d'un côté, et la modalité telle qu'on l'entend en linguistique énonciative, d'un autre côté, est aussi importante que celle existant entre la proposition logique et l'énoncé linguistique.

Tout comme la proposition, la modalité a été introduite dans le vocabulaire grammatical et linguistique par un emprunt fait à la logique qui a abouti, au fil du temps, à un changement de perspective, la modalité devenant finalement l'attitude du locuteur montrée dans l'énoncé à l'aide de certaines marques linguistiques (vision qui s'est développée en grande partie à la suite de Brunot et de Bally). Or, comme le remarque Meunier, cette nouvelle définition de la modalité relève d'une approche de caractère logico-sémantique et psychologique de la langue[1]. Une telle définition a nécessairement affaire à la subjectivité du locuteur[2], de sorte que la distinction entre le modal et le non-modal se superpose à la distinction entre le subjectif et l'objectif (cf. Ducrot 1993a:112).

Notons toutefois que le terme d'attitude peut recevoir d'autres sens. C'est notamment le cas en philosophie analytique, où l'attitude est liée à une forme propositionnelle particulière, plutôt qu'à un contenu bien précis. L'imprécision, ou l'abstraction, persistant au niveau de l'attitude propositionnelle (où ce qui compte est l'intersection des concrétisations possibles, et non pas leur réunion) amène Lampert et Lampert à y voir une sorte de primitive conceptuelle, fort éloignée du sens que reçoit l'attitude lorsqu'elle est corrélée avec le comportement des individus et leurs préférences[3].

1. « De longue date le terme de modalité, emprunté à la logique, a été introduit dans le vocabulaire grammatical. Son utilisation relève, le plus souvent, d'une approche de la langue de caractère logico-sémantique, voire psychologique. » (Meunier 1974:8)

2. Pour ne reprendre qu'une citation affirmant l'importance de la subjectivité dans le domaine modal : « the traditional logic has been more concerned with objective modality, which excludes speakers. Modality in language, especially when marked grammatically, seems to be essentially subjective » (Palmer 1986:16).

3. « To our knowledge, there has been as yet no comprehensive account of the Attitude concept from a linguistics point of view; we may therefore venture to claim that the Attitude concept is (tacitly) presupposed in linguistics as a kind of conceptual primitive.
Only from these sketchy remarks it should become evident that such a conceptualization of Attitude bears only slight

Pour ce qui est du terme d'attitude employé dans les approches énonciatives de la modalité, la subjectivité qui lui est inhérente peut porter à confusion si l'on ne prend pas soin de préciser quelle est cette subjectivité. Car il y a deux manières de concevoir la subjectivité : (1) d'un côté, il y a ce que nous caractérisons comme étant une idée forte de la subjectivité, où l'on met en avant les affects du sujet psychologique, et (2) de l'autre côté, une idée englobante de la subjectivité, qui comprend tout ce qui se rapporte à la conscience de ce même sujet.

Cette ambivalence de la subjectivité, partagée entre les simples affects et la conscience de soi à laquelle se subordonnent ces affects, concerne également le terme d'attitude. Pour notre part, le terme d'attitude, pris dans un sens qui le met en rapport avec l'ensemble de l'activité consciente du sujet, et non pas seulement avec ses affects, convient parfaitement à la définition de la modalité telle que nous la concevons.

Mais il ne reste pas moins vrai que l'ambiguïté du terme d'attitude, sans d'autres précisions, peut être ressentie comme gênante pour une description de la modalité dans son ensemble. C'est l'une des raisons qui amènent Gosselin à l'abandonner en faveur des termes validation-invalidation[1]. Étant donné l'emploi de l'instance de validation par Gosselin, qui est explicitée comme remplaçant l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il exprime, il n'est peut-être pas inintéressant de revenir sur ce paramètre employé par Gosselin, par rapport auquel nous avons pris nos distances dans le chapitre précédent (§ 3.3, Chapitre 1) et d'approfondir le rapport dans lequel il se trouve avec la notion d'attitude. Pour l'instant, nous dirons seulement que l'attitude telle que nous la définissons et l'instance de validation sont complémentaires et non pas équivalentes, tout comme l'attitude et ce sur quoi elle porte sont complémentaires. Ce qu'on entend généralement par attitude dans le domaine des modalités relève de l'attitude du locuteur, tandis que l'instance de validation relève de l'attitude d'un sujet inscrit dans la phrase, qui est présente en dehors de toute énonciation, dans la mesure où elle est inscrite dans la signification même de la phrase (tout ceci relève de la polyphonie et nous en parlerons dans la section § 2.2). L'instance de validation serait donc, d'après nous, un élément supplémentaire à prendre en compte, et non pas une alternative à la notion d'attitude telle qu'elle est définie habituellement (*id est* attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il exprime). Pour notre raisonnement sur cette question, nous renvoyons à la fin de la section § 2.3 de ce chapitre.

---

resemblance to the Attitude evoking a sense of culture-based patterns of collective predispositions – for instance, comparatively stable beliefs-patterns which are systematically and recurrently associated with an object or a situation and which make an individual or a group disposed to preferred actions in favor of and reactions in disfavour of these objects and situations. This Attitude concept might be correlated with the concept of Evaluation and thus serve an orientating function with regard to coping with one's environment; Attitudes in this sense may be said to emerge and change during social interaction and, most importantly, are inalienable to any social interaction which, at the same time, they control and regulate.

The Attitude concept evoked in the notion of Attitude toward a Proposition does not, however, reveal a significant correlation to preference behavior of individuals, but rather implies decision and judgemental tasks that are performed in advance of the performing of (verbal) acts: From a cognitive psychology point of view, such Attitudes should rather be conceptualized in terms of problems solving strategies, while the Attitude concept pervasive in social psychology appears to be a motivational concept, located in the vicinity of such concepts as Affect, Emotion, Value, Reinforcement, and Stereotyping. » (Lampert et Lampert 2000:112-3)

1. L'autre raison étant l'étendue et l'hétérogénéité des formes linguistiques qui relèvent de la modalité définie comme attitude : « Nous cherchons à éviter la définition, traditionnelle en linguistique, de la modalité comme expression de l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il exprime, car elle nous paraît à la fois trop large (comment distinguer dans ces conditions la modalité de l'aspect ou des actes illocutoires expressifs ?) et trop étroite, car elle ne concerne à proprement parler que les modalités subjectives (épistémiques et appréciatives). » (Gosselin 2005:42)

Enfin, nous allons terminer cette partie par notre proposition de **redéfinition de l'attitude** inhérente à la notion de modalité, avec la conviction qu'une telle redéfinition permettra de mieux éclairer le concept de modalité.

Tout d'abord, l'attitude représente pour nous toute forme de manifestation de l'activité psychique d'un individu, et nous la réduisons, pour lui donner plus de substance, à quatre grandes catégories :

(i) le sujet adopte une attitude passive vis-à-vis du monde, montrant la réalité comme s'imposant à lui, ou comme prenant le pas sur lui ;

(ii) le sujet fait référence à des normes instaurées par des institutions (de la société) sans cependant les prendre en charge ;

(iii) le sujet fait référence à ces normes et les prend en charge en même temps, s'implique ;

(iv) le sujet prend le dessus sur la réalité et les normes, s'affirme.

Ces catégories d'attitudes, tout en étant subjectives, car liées en égale mesure à l'activité psychique du sujet), peuvent être vues comme étant plus ou moins subjectivantes[1], dans le sens où elles n'impliquent pas avec le même degré l'affectivité du sujet.

Nous avons dit ci-dessus qu'il faut distinguer entre l'attitude du sujet communiquant / locuteur (attitude qui se rattache *directement* au locuteur) et l'attitude qu'il inscrit dans son énoncé, et qui peut être mise sur le compte d'autres sujets (attitude qui se rattache *indirectement* au locuteur), les deux étant évidemment liées, dans la mesure où les deux dépendent du sujet communiquant ; et c'est la raison pour laquelle la notion de modalité n'a pas de sens en dehors d'une théorie de l'énonciation.

Lorsqu'un locuteur dit *Je ne savais pas qu'il voulait venir*, la volition n'est pas une attitude qui lui est attribuée directement, car ce n'est pas sa volonté à lui qui est en jeu ; d'un autre côté, on ne peut pas non plus dire que c'est une attitude qui ne dépend pas du tout du locuteur, puisque c'est celui-ci qui l'a mobilisée dans son énoncé (c'est pourquoi nous disons qu'elle dépend indirectement de lui).

Nous pouvons voir maintenant où est le problème que pose une définition de la modalité en termes d'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il exprime : c'est qu'elle laisse sous-entendre que seule l'attitude qui relève directement du locuteur est à prendre en compte. Raison pour laquelle nous dirons, en modifiant la définition sommaire par laquelle nous avons commencé ce chapitre, que **la modalité relève de la mobilisation, à travers des moyens uniquement linguistiques, de toute forme d'attitude, dans le sens que nous avons donné à ce terme plus haut**.

1.2. Le contenu propositionnel

Définir la modalité comme relevant de l'attitude du locuteur implique nécessairement certains faits ou états des choses sur lesquels porte cette attitude. C'est donc d'une attitude *par rapport au* ou *vis-à-vis du* 'contenu' de l'énoncé que l'on parle habituellement.

Et pourtant, la séparation nette que l'on a souvent prétendu faire entre la modalité et le contenu sur lequel elle porte, qui se retrouve dans la distinction bien connue entre modus et dictum, ne va

1. Nous reprenons le terme *subjectivation* employé par Galatanu, car ceci permet d'échapper au paradoxe qui naît lorsque l'on veut prendre en compte simultanément, comme nous le faisons ici, les deux sens donnés à la subjectivité.

pas de soi. Car il n'est pas toujours aisé de séparer le dictum et de le subordonner au modus. Et surtout, ce n'est pas toujours utile.

La distinction *modus/dictum*, si elle peut être opérationnelle pour la description de bon nombre d'énoncés, est inadaptée dès lors que l'on veut en faire un trait définitoire de la modalité. La raison en est l'attachement dont elle témoigne à décrire la modalité au point de vue de sa structure (en termes de portée), ce qui a en partie comme effet le dérapage vers l'aspect purement formel de la modalité (celui de la structure syntaxique). La portée de la modalité, qui est un facteur important à prendre en considération, dans la mesure où elle rend compte d'une partie du contenu conceptuel des valeurs modales, peut fausser toutefois la description de la modalité dès lors qu'on la place au centre de la définition de cette notion et que l'on veut s'appuyer systématiquement sur elle pour décrire les énoncés modalisés. Il nous semble donc préférable d'asseoir la définition de la modalité sur l'attitude du locuteur, qui est centrale à la notion, et de subordonner la portée à celle-ci.

Nous ne voulons pas nier la complémentarité qui est derrière le rapport modus/dictum, ou considérer qu'elle ne doit pas être prise en compte. Ce que nous voulons dire, c'est seulement qu'il ne faut pas chercher à tout prix à la retrouver au niveau de la forme de surface de l'énoncé, au niveau des faits syntaxiques.

On utilise également la notion de *contenu propositionnel* pour nommer ce à quoi se rapporte l'attitude modale. Cette notion renvoie à l'analyse des actes de langage de Searle (1969/1972) en termes de 'force illocutoire' et de 'contenu propositionnel' ; ce dernier y est défini comme l'ensemble d'un référent et du prédicat qu'on lui applique. La caractérisation même de 'propositionnel' nous indique qu'il s'agit d'une notion qui fait partie d'un traitement véridictoire des énoncés. Le spectre de la logique ne nous semble pas complètement effacé non plus dans les approches linguistiques de la modalité où l'on fait appel au 'contenu propositionnel' sans ressentir le besoin de le redéfinir, comme si ce à quoi renvoie ce terme allait de soi. Or, que l'on garde l'acception de Searle, ou que l'on donne un sens plutôt référentiel, descriptif à ce terme, cela mérite d'être précisé. Ayant la conviction qu'un traitement en termes de conditions de vérité ne saurait être adapté aux besoins de la linguistique, nous n'utiliserons pas le terme employé par Searle et souvent repris dans la description linguistique de la modalité, et nous éviterons de qualifier de 'propositionnel' le contenu auquel se rapporte l'attitude du locuteur.

Si nous rejetons l'opposition modus/dictum et si nous n'adhérons pas à la notion de contenu propositionnel, comment définir ce sur quoi porte la modalité ? Tout d'abord, nous dirions que la solution se trouve du côté de la représentation sémantico-conceptuelle de la modalité : dans cette perspective, toute valeur modale s'accompagne, de par sa signification, de ce sur quoi elle porte, et cette chose, ou ce fait, peut être manifeste ou non au niveau de la réalisation linguistique de la modalité, au sein d'un énoncé.

Pour notre part, nous considérons que la modalité est partie constituante de l'énoncé, et non pas qu'elle se surajoute à ce qui serait le 'contenu' de l'énoncé. Si attitude il y a, c'est d'attitude[1] *englobée* dans le contenu même de l'énoncé qu'il faudrait parler. Nous entendons par là qu'il ne faut ni limiter la modalité à ce qui pourrait être clairement détaché du reste de l'énoncé, ni vouloir à tout prix détacher la modalité de l'ensemble de l'énoncé. Il y a bien des situations où des marques linguistiques modales sont présentes, que l'on ne pourrait extraire, comme dans cet exemple donné par Ducrot pour illustrer ce problème : *Je lui reproche d'avoir assassiné la liberté* (1993a:113). Et bien souvent les modalités portent sur d'autres modalités, comme dans l'énoncé suivant : *Je ne*

1. L'attitude qui se manifeste à travers les différentes expressions linguistiques n'est pas toujours celle du locuteur, ou du moins pas toujours uniquement celle du locuteur.

peux pas supporter de le savoir malheureux.

Nous affirmons que la modalité n'est pas complémentaire de ce qu'on appelle habituellement le contenu propositionnel, mais qu'elle est complémentaire de ce qui, dans la langue, est donné comme relevant de la perception sensorielle (les expressions renvoyant à l'espace et au temps nous semblent être une bonne illustration de cet aspect de la langue). Dans la mesure où le terme 'référence', dont la mémoire est chargée de visions très différentes de celle-ci, pourrait couvrir ce à quoi renvoie la perception sensorielle, nous utiliserions ce terme pour désigner ce à quoi la modalité est complémentaire. C'est l'une des questions que nous développerons dans la section suivante.

1.3. Référence, argumentation et modalité

Pour rendre compte du concept linguistique de modalité, il nous semble intéressant d'envisager la modalité dans deux rapports différents : face à la notion de référence, pour ce qui est du premier, et face à la notion d'argumentation, pour ce qui est du second.

Nous ne discuterons pas ici l'opposition (ou la complémentarité, selon les visions) entre référence et argumentation, ni les visions ascriptivistes ou descriptivistes qui leur sont liées (cf. § 1.1 et 1.2 du Chapitre 4 pour ces questions).

Pour ce qui est du rapport **référence – modalité**, s'il ne nous semble pas absurde, c'est que nous donnons à la référence un sens bien particulier, qui l'éloigne de la conception traditionnelle la liant au monde extralinguistique. Notre acception de la référence est très éloignée de celle de la philosophie du langage, où elle est liée aux conditions de vérité et à l'extension. Dans notre vision, la référence est tirée vers les représentations mentales que nous avons du monde extralinguistique, et c'est uniquement dans ce sens que nous intégrons une dimension référentielle au niveau de la signification[1]. La signification des entités linguistiques n'est pas coupée de notre expérience en tant qu'êtres humains. Du point de vue de leur sémantisme, les expressions linguistiques sont liées à cette expérience et les représentations que nous leur attachons dépendent aussi bien de la perception sensorielle que des évaluations et autres opérations qui les accompagnent. Tout étant une question de degré, par ailleurs, il nous semble justifié de considérer que le poids de l'une ou des autres peut varier d'une représentation sémantique à l'autre. Nous nous référons ici à ce qui est explicite dans la signification d'une entité linguistique, c'est-à-dire à ce qui est dans une expression avant toute inférence co(n)textuelle. En guise d'exemple, nous dirons que les deux énoncés suivants diffèrent pour ce qui est du rapport entre les deux types de charges sémantiques : *Mon voisin habite une maison à deux étages* se caractérise par moins d'opérations d'évaluation que *Mon mari travaille avec acharnement.*

Nous considérons donc que les mots et expressions linguistiques sont des véhicules de représentations rapportées à la fois au monde perçu et au monde interprété, mais qu'ils le donnent à voir à des degrés différents.

Pour illustrer notre idée, nous ferons appel à un passage de Conan Doyle employé par Johnson-Laird dans le but de mettre en évidence la différence entre 'modèle mental' et 'représentation

1. Notre vision de la référence est en lien avec celle présentée notamment dans la citation suivante : « The task of psychological semantics is neither to relate language to a model nor to relate it directly to the world. It is rather to show how language and the world are related to one another in the human mind, or to show how the mental representation of sentences is related to the mental representation of the world. Hence, a reasonable research strategy for a psychologist is to concentrate upon the representation of sentences and to leave the representation of the world to those who study

propositionnelle'[1] :

« It was a good fire and the room was illuminated by it. At one side of the fireplace was a heavy curtain, which covered the bay window we had seen from outside. On the other side was the door which communicated with the veranda. A desk stood in the centre, with a turning chair of shining red leather. Opposite was a large bookcase, with a marble bust of Athene on the top. In the corner between a bookcase and the wall, there stood a tall green safe, the firelight flashing back from the polished brass knobs upon its face. »[2] (Johnson-Laird 1982:8).

Ce que nous aimerions faire voir avec un tel passage, c'est justement les différences de poids de l'évaluation au niveau des mots qui y figurent (autrement dit le rapport entre le modal et le non-modal). Le mot *good* est clairement chargé d'évaluations modales de par sa signification stable ; d'autres le sont aussi, mais de par leur interprétation dans le contexte : *fire, illuminated, large, tall, had seen, red, leather, green, flashing, polished* ; les autres renvoyant à de simples localisations d'entités. Le contexte peu chargé en évaluations permet de mettre en évidence plus aisément ce qui dépend des attitudes d'un sujet, quel qu'il soit.

Avec le rapport **argumentation – modalité**, notre objectif est de donner à voir si la modalité se superpose tout simplement à l'argumentation (vision présente implicitement chez Ducrot[3]), ou sinon, dans quelle mesure ces deux notions se recoupent.

Nous pensons, avec Ducrot (1993a:113), qu'il n'est pas possible de 'décrire' sans 'prendre position', car la description, avec laquelle nous nous situons au niveau de l'interprétation, a comme correspondant, en production, une prise de position. Cependant, nous ne pensons pas que la prise de position qui apparaîtra au niveau de l'énoncé soit nécessairement inscrite au niveau de la signification des expressions mobilisées ; en échange, l'argumentation, elle, l'est. Nous allons essayer de montrer, dans ce qui suit, que la modalité est englobée dans l'argumentation, et que donc le rapport qui peut être établi entre les deux est un rapport d'inclusion.

---

perception. This strategy depends on the assumption that relations between intensions are autonomous and can be characterized independently from questions of extension. » (Johnson-Laird 1982:6-7)

1. La distinction est le suivante : « there are different ways in which an expression, a sentence, or a paragraph, are mentally represented as a result of understanding them.
One sort of representation, reflecting a deep level of comprehension, consists in the construction of a mental model, and the other sort of representation, reflecting a more superficial understanding, consists in a propositional representation, i.e. the representation of a description. » (Johnson-Laird 1982:8-9)

2. Pour illustrer notre idée, nous préférons reprendre le passage en anglais au lieu de partir de la traduction française. Dans une édition en langue française de Conan Doyle, le passage a été traduit ainsi : « Le feu n'était pas encore mort : il éclairait bien la pièce. (...) Sur l'un des côtés de la cheminée était tiré un rideau épais qui recouvrait la baie vitrée que nous avions vue de l'extérieur. De l'autre côté se trouvait la porte qui communiquait avec la véranda. Un bureau trônait au centre, avec un fauteuil tournant de cuir rouge. En face, une grande bibliothèque était coiffée d'une Minerve de marbre. Dans l'angle entre la bibliothèque et le mur, je vis un gros coffre-fort vert ; la lumière du feu se reflétait sur sa surface polie. » (*Sherlock Holmes*, édition de 1987, chez Robert Laffont, *Le retour de Sherlock Holmes, L'aventure de Charles Augustus Milverton*, dans la traduction de R. Latour, 1957).

3. « Enfin, j'indiquerai schématiquement pourquoi j'aimerais, sans en être vraiment capable pour l'instant, me passer de la notion générale de *modalité* ; c'est que je crois les mots de la langue incapables, de par leur nature même, de décrire une réalité. Certes, les énoncés se réfèrent toujours à des situations, mais ce qu'ils disent à propos de ces situations n'est pas de l'ordre de la description. Il s'agit seulement de montrer des prises de position possibles vis à vis d'elles. Ce qu'on appelle *idée, dictum, contenu propositionnel* n'est constitué par rien d'autre, selon moi, que par une ou plusieurs prises de position. Dire que le fruit est délicieux, que le sermon est monotone, que le restaurant est bon, que Pierre est intelligent, cela consiste seulement à exprimer certaines attitudes vis à vis des objets dont on parle. Ces attitudes, je ne voudrais pas les appeler *modalités*, car, ce faisant, on donnerait à entendre qu'elles s'appliquent à des représentations. Pour moi, au contraire, elles constituent à elles seules la vision du monde véhiculée par nos énoncés. » (Ducrot 1993a:128)

A un niveau lexical, la signification argumentative d'un mot tel *prudent* est fondée sur une argumentation 'danger donc précaution' qui prend appui sur des éléments modaux. *Prudent* est même un mot particulièrement chargé en valeurs modales : 'danger' contient une idée d'aléatoire, et il est également axiologique négatif ; 'précaution' contient une idée de volonté et d'utilité (pragmatique positif). En échange, des mots tels *maison* ou *voiture* ne comprennent pas de charge modale de par leur signification, mais peuvent en acquérir une en contexte. Par exemple, en disant *Mon frère habite dans une maison*, aucune attitude modale n'est attachée *a priori* au mot *maison*. Mais il suffit de peu pour que le contexte contribue à ce qu'il y eu ait une : c'est le cas de *Mon frère a de la chance d'habiter dans une maison,* où le sens de *maison* est empreint de valeurs axiologiques positives, au contact du mot *chance*.

Nous aimerions proposer une autre série de mots qui va illustrer peut-être mieux le rapport entre argumentation et modalité. Si nous considérons la signification des mots *interdiction, prison, laisse* et *corde*, ils renvoient tous *a priori* à une idée d'interdiction, d'absence de liberté, sauf le dernier, qui n'évoque cette idée qu'accessoirement. Leur signification à tous est argumentative (du moins si nous adoptons la vision de l'Argumentation dans la Langue), mais ne sont modaux que les trois premiers, qui contiennent l'attitude de par leur signification, et non pas de par le contexte. Nous pouvons pousser l'analyse plus loin, en remarquant que le rapport entre modal et non-modal n'est pas le même à l'intérieur de la signification de ces quatre mots : pour *interdiction*, c'est le modal qui domine, pour *prison*, il nous semble y avoir un équilibre entre les deux, pour *laisse*, c'est le non-modal qui domine, et enfin, pour *corde*, nous ne pouvons pas parler de modal au niveau de la signification même. Ceci peut être aisément mis en évidence dans le cadre de la théorie de la SPA, comme nous le verrons plus loin.

La question peut se poser alors de savoir où nous devons tracer la frontière entre expressions linguistiques modales et expressions linguistiques non-modales, puisque c'est une question de degré. Nous optons pour la prise en compte de la modalité au niveau du contenu sémantique des entités linguistiques dès lors que l'une des attitudes modales décrites au § 1.1 est inscrite dans leur signification, dès qu'elle est inhérente à la signification.

Nous voyons donc que la modalité représente un support d'élection de la dimension argumentative de la langue. Il serait intéressant de chercher à quoi correspond la modalité à l'intérieur de l'argumentation ; nous aborderons cette question plus loin, lorsque nous aurons présenté comment est décrite la signification dans la perspective de la sémantique argumentative (cf. Chapitre 5).

Il nous paraît impossible de parler de la modalité sans tenir compte de la question soulevée par Ducrot (1993a), à savoir : à quoi renvoie l'opposition entre **modal et non-modal**[1]? Nous répondrons à cette question que tout dépend de la définition que l'on donne à la modalité. Autrement dit, une fois définies les attitudes qui fondent la modalité (si l'on accepte que ce sont des attitudes qui la fondent), il est possible d'utiliser ces attitudes, dans une démarche sémasiologique ou onomasiologique, pour décrire les expressions dans lesquelles elles apparaissent. C'est de cette

1. « Comme tout concept, le concept de modalité est oppositif. S'il y a du modal, il doit y avoir aussi du non-modal. À quoi renvoie donc cette opposition ? J'essaierai de montrer qu'elle renvoie à l'opposition, traditionnelle dans la pensée occidentale, entre l'objectif et le subjectif, entre la description des choses et la prise de position vis à vis de ces choses (ou vis à vis de la description qu'on en a donnée (...)). Si l'on admet cette opposition, les aspects modaux d'un discours seraient donc relatifs aux prises de position, aux attitudes, morales, intellectuelles, affectives, exprimées tout au long de ce discours (...). L'aspect non-modal relèverait, lui, de la description des choses, de l'information 'objective', des renseignements à propos d'elles. » (Ducrot 1993a:112)

manière que nous établirons la frontière entre le modal et le non-modal.

Le non-modal n'est pas ce sur quoi porte la modalité, (la manière dont Bally délimite le modus et le dictum pourrait le laisser croire), le non-modal, c'est ce au niveau de quoi ne figurent pas les attitudes que nous avons prédéfinies, c'est tout simplement l'absence de ces attitudes. En d'autres mots, ce n'est pas que le modal s'applique à des représentations, c'est plutôt que les représentations contiennent ou ne contiennent pas l'une ou l'autre des attitudes posées. Ce qui fait la cohérence de la notion de modalité, c'est la cohésion des attitudes qui la définissent ; prendre appui sur le sujet psychique, comme nous avons choisi de le faire, est un garant de cette cohésion.

Nous voudrions donc proposer une définition de la modalité qui l'intègre au contenu de l'énoncé, et non pas qui l'en détache et l'y surajoute. Notre vision converge avec celle proposée par Galatanu. La modalité serait ainsi vue comme étant un complément d'information relevant d'un ou de plusieurs énonciateurs coïncidant la plupart du temps avec le sujet parlant. Dans notre vision, la modalité renseigne sur toute une série de choses relatives à cet individu : ses sentiments, ses opinions, ses croyances, ses désirs, son appréhension du réel, son attitude de retrait devant le réel, etc.

Aussi les différentes classes de modalités sont-elles en rapport avec l'un ou l'autre des aspects de l'être humain, en tant que personne ou en tant qu'individu membre de la société : l'aléthique concerne son aspect d'être dominé par la réalité (extérieure ou intérieure) qu'il appréhende, l'épistémique concerne son aspect d'être pensant, détenant des savoirs, ayant des (in)certitudes ; le doxologique concerne son aspect d'être croyant, ayant des convictions ou des opinions ; le déontique, l'être ayant des obligations et des droits, tels qu'ils sont imposés par la société et par les autres ; le volitif, l'être doué d'intentionnalité et ayant la capacité d'agir ; le désidératif, l'être avec ses souhaits et rejets ; l'axiologique : être capable d'apprécier, de juger, etc., se conformant par là même à la grille « institutionnalisée » en quelque sorte, de la culture à laquelle il appartient.

Pour conclure, nous dirions que l'intérêt de la notion de modalité ne réside pas tant dans ce à quoi elle s'oppose que dans l'utilité qu'elle présente pour l'analyse du discours, pour décrypter (de manière structurée et unifiée) le positionnement du locuteur, ses croyances, ses valeurs, ses stratégies discursives (grâce à la spécificité objectivante ou subjectivante de chaque classe de modalités, prédéfinies en accord avec les attitudes du sujet).

C'est pourquoi nous ne sommes pas gênée, dans une telle approche de la modalité, par l'impossible dissociation entre ce qui est de l'ordre du modal et ce qui ne l'est pas. Bien que certaines structures semblent avoir comme fonction première de donner à voir ce rapport tout en mettant en relief la modalité (nous pensons notamment à la structure de la phrase modalisée de Bally), ce qui est pertinent pour la description et l'analyse linguistiques n'est pas de savoir à tout prix sur quoi porte la modalité, mais de savoir (1) que la langue dispose de ce moyen d'inscrire en son sein les attitudes de ceux qui se la sont appropriée et de la prendre en compte dans le modèle de description sémantique que l'on adopte, et de savoir (2) qu'elle montre, à un niveau discursif, les intentions et attitudes du locuteur, même les plus cachées (voire son rapport à l'altérité), permettant en même temps d'identifier les stratégies discursives de celui-ci, ainsi que le système des valeurs qui est sien (cf. § 2.4 du Chapitre 4).

2. Quatre aspects de la modalité

Il est impossible de saisir la totalité des éléments essentiels au concept de modalité en une simple définition ; les approches que nous avons abordées dans le premier chapitre nous l'ont déjà fait voir. C'est pourquoi nous allons nous attacher dans ce qui suit à décrire quelques aspects de la modalité qui nous semblent incontournables. Les deux premiers sont (1) le processus de modalisation et (2) son caractère polyphonique ; ils concernent la dimension énonciative de la modalité et se rattachent, de ce fait, aux autres questions d'ordre énonciatif qui viennent d'être traitées : l'attitude du locuteur et l'argumentation. Les deux derniers sont (3) le support de la modalité et (4) les relations oppositives au sein des classes modales ; ils concernent la dimension sémantico-conceptuelle de la modalité et se rattachent aux questions qui seront traitées dans la dernière partie de ce chapitre : les classes modales et le système des modalités.

2.1. Modalité et modalisation

Si l'on passe en revue les différentes approches linguistiques de la modalité, il apparaît que la ligne de démarcation entre les notions *modalité* et *modalisation* n'est pas toujours clairement établie, la modalité constituant à la fois le moyen de la modalisation (ce à travers quoi elle se réalise) et son résultat. En effet, d'un point de vue linguistique, l'on ne saurait parler des modalités sans aborder les formes linguistiques qu'elles peuvent revêtir, ce qui nous projette dans le plan de la modalisation[1]. De la même manière, lorsque l'on étudie la modalisation, il est inévitable de se référer aux modalités, modalité et modalisation se présupposant l'une l'autre, s'impliquant réciproquement.

La modalité et la modalisation renvoient en fin de compte à la même réalité linguistique, avec la seule différence que la modalité désigne une entité abstraite figée, tandis que le phénomène de la modalisation désigne une activité ayant un résultat (comme l'indique le déverbal *modalisation*). C'est donc la perspective de laquelle on appréhende le phénomène modal qui varie. Ainsi, la modalisation est à mettre sur le même plan que l'énonciation, raison pour laquelle elle gravite autour du sujet communiquant.

Dans une tentative de systématisation des différentes manières d'appréhender les deux notions de modalité et de modalisation, nous proposons l'analyse suivante.

La **modalisation** explicite, en les rendant saillantes, les suivantes :

1. une personne responsable de l'énonciation et de la modalisation
2a. une valeur modale (définie comme attitude, jugement, appréciation, etc.)
3. une forme linguistique

et implique seulement, en la laissant dans l'ombre :

2b. la personne qui est le support psychologique, affectif, pensant, etc. de la valeur modale

Au niveau de la **modalité**, en échange, sont explicites et saillantes :

2a. une valeur modale (définie comme attitude, jugement, appréciation, etc.) et
2b. la personne qui est le support psychologique, affectif, pensant, etc. de la valeur modale

1. « La modalisation est conçue comme une opération (analysable en divers processus) qui, mettant en œuvre des moyens morphologiques, lexicaux, syntaxiques, intonatifs (appelés modalisateurs ou modalisants) peut être reconstituée grâce aux marques (traces) de surface qu'elle laisse. » (Meunier 1981:123)

3. une forme linguistique

et est laissée dans l'ombre :

1. la personne responsable de l'énonciation et qui fait usage des formes linguistiques modales

Par souci de clarté, nous appellerons **source modale**, ou source de la modalité, la personne responsable du point de vue exprimé lors de la mobilisation des formes linguistiques modales et **support modal**, ou support de la modalité, la personne qui sert d'ancrage aux valeurs modales mobilisées (pour reprendre l'image de Meunier 1990, la modalité est ancrée dans un sujet). Nous approfondirons et nuancerons ces deux notions dans les deux sections suivantes.

La distinction entre modalité et modalisation repose donc sur le fait que la modalisation met en avant la source de la modalité et fait abstraction du support de la modalité, tandis que, au contraire, la modalité met en avant le support psychologique de la modalité et fait abstraction du sujet communiquant représentant la source de la modalité. C'est ce que synthétise le tableau ci-dessous :

	Modalisation	**Modalité**
1. personne responsable de l'énonciation et de la modalisation = source modale	saillante	non saillante
2a. valeur modale (définie comme attitude, jugement, appréciation, etc.)	saillante	saillante
2b. la personne qui est le support psychologie, affectif, pensant etc. de la valeur modale = support modal	non saillante	saillante
3. forme linguistique	saillante	saillante

Mais il y a une acception du terme *modalité* qui ignore également la forme linguistique et peut-être même la source de la modalité ; il s'agit des situations où la modalité est synonyme de valeur modale.

Ainsi, si d'un côté les notions de modalisation et de modalité se recoupent en grande partie, d'un autre côté, la polysémie inhérente au terme *modalité* fait que celle-ci renvoie tantôt à un niveau conceptuel, sémantique, tantôt à un niveau formel, grammatical, tantôt aux deux réunis. Ainsi, nous pouvons faire état de quatre acceptions pour le terme de *modalité* : une Modalité1-valeur-modale, une Modalité2-forme-linguistique, une Modalité3-valeur-modale-exprimée-par-des-formes-linguistiques, une Modalité4-valeur-modale-(exprimée-par-des-formes-linguistiques)-représentant-l'attitude-d'une-entité :

	Modalité 1	**Modalité 2**	**Modalité 3**	**Modalité 4**
2a. valeur modale (définie comme attitude, jugement, appréciation, etc.)	saillante	non saillante	saillante	saillante
2b. la personne qui est le support psychologie, affectif, pensant etc. de la valeur modale, c'est-à-dire la source de la valeur modale	non saillante	non saillante	non saillante	saillante
3. forme linguistique	non saillante	saillante	saillante	saillante ou non

Les études de la modalité et de la modalisation font parfois intervenir le terme de modalité avec l'une ou l'autre de ces acceptions, ce qui entraîne un certain flou conceptuel. Il y a toutefois des approches qui emploient le terme dans seulement l'une des acceptions, tout en la précisant. Telle

est, par exemple, la position adoptée par Picavez[1], à la suite de Galatanu[2]: le terme de *modalité* se voit réserver la deuxième acception, celle de réalisation linguistique, et c'est le syntagme *valeur modale* qui est utilisé pour la première. Quant aux deux dernières conceptions, elles n'apparaissent pas, étant sans doute assimilées à la modalisation.

A la lumière de ce qui vient d'être dit, et afin d'écarter toute ambiguïté liée au termes que nous utiliserons par la suite, il nous semble indispensable de délimiter les différentes notions intervenant dans la problématique des modalités telle que nous l'avons précisée ici. Quelques précisions terminologiques s'imposent donc quant à l'utilisation que nous ferons des différents termes. Nous adopterons par la suite trois termes différents, correspondant au modalités 1, 2 et 4 ci-dessus. Nous utiliserons le terme de **modalité** pour la Modalité4-valeur-modale-(exprimée-par-des-formes-linguistiques)-représentant-l'attitude-d'une-entité. Le terme **valeur modale** sera réservé à la Modalité1-valeur-modale (dans un sens plus large que celui qu'on donne dans la langue courante au mot *valeur*) et le terme **forme modale (ou marqueur modal)**, à la Modalité2-forme-linguistique (nous entendons par là toute manifestation linguistique : d'ordre grammatical ou lexical, ou encore prosodique). Il ne nous semble pas utile de désigner la modalité Modalité3-valeur-modale-exprimée-par-des-formes-linguistiques, dans la mesure où elle est la réunion des modalités 1 et 2. De plus, s'il y a un intérêt certain à focaliser sur la valeur modale, d'un côté, ou sur la forme linguistique, d'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que la valeur modale par ailleurs n'est pas détachable d'une entité qui lui serve de support psychologique et pensant, car, quand bien même ce support ne serait pas précisé, il reste néanmoins inscrit en creux dans la valeur modale sur laquelle on focalise.

2.2. Pour une approche polyphonique de la modalité : les sources modales

Nous avons vu que la modalité et la modalisation dans leur ensemble impliquent une personne responsable de la modalisation et une personne qui est le support de la valeur modale, une valeur modale et une forme linguistique. Pour éviter toute confusion, nous avons choisi d'appeler les deux personnes *source de la modalité* et *support de la modalité*. Nous allons parler en détail dans cette section des différents sujets/instances qui entrent en jeu dans la modalité et la modalisation. Les valeurs modales et les formes linguistiques seront abordées dans les sections suivantes.

Nous pensons qu'il est indispensable d'asseoir toute étude de la modalisation sur une théorie énonciative polyphonique[3]. C'est ce que suggère d'ailleurs Meunier (1990) en distinguant le sujet

1. « La *modalisation* est considérée comme l'inscription du sujet communiquant dans l'énoncé. Cette inscription révèle la *valeur modale*, définie comme une attitude, ou prise de position. Enfin, la *modalité* est la marque, dans le discours (dans tel ou tel énoncé), de la modalisation. Ces trois concepts sont donc liés à des manières différentes (mais complémentaires) d'aborder la question de la modalité. Dans une démarche d'analyse du discours, où le but est souvent de cerner quelle est la place du sujet communiquant dans le discours, on s'intéresse en premier lieu à la modalisation. Mais pour ce faire, il faut rendre compte des attitudes du sujet communiquant, et donc étudier les valeurs modales. Et le seul moyen de déterminer ces valeurs est d'identifier et d'analyser leurs marques, les modalités. » (Picavez 2003:40-41)

2. « Le concept qui peut rendre compte de la présence des valeurs dans le discours est celui de modalisation discursive que je définirai rapidement comme l'inscription dans l'énoncé, par une marque linguistique (modalité), de l'attitude (valeur modale) du sujet communiquant à l'égard du contenu propositionnel de son énoncé et de la fonction que cet énoncé est censé avoir dans l'interaction verbale dont il participe. (...) Ainsi le champ de la modalisation peut être abordé en termes de fonctions discursives que la mobilisation de certaines formes linguistiques (formes modales) et la convocation de certaines prises de positions (valeurs modales) rendent possibles. » (Galatanu 2002c:19)

3. Nous renvoyons à Pescheux pour plusieurs cas d'interférence, au niveau discursif, entre les valeurs mobilisées et les marqueurs polyphoniques (*mais* et la négation, en l'occurrence) (2002:200 sq.), ou encore entre les valeurs modales et les

de la deixis, du locuteur origine et du support modal[1]. Nous ne reprendrons pas les termes employés par Meunier dans le sens qu'il leur donne[2], bien que nos préoccupations ici soient similaires aux siennes. Nous entendons pousser plus loin la réflexion sur les différentes instances qui interviennent lorsqu'il y a modalisation, et pour ce faire, nous nous appuierons sur la terminologie introduite par Ducrot (sujet parlant, énonciateur, locuteur), dont la rigueur est susceptible de mieux éclairer la problématique modale[3].

Il est possible, lorsqu'on aborde le phénomène de la modalisation, de différencier trois types d'instances émettrices. Il faut poser avant tout l'existence d'un sujet parlant (au sens de Ducrot, donc), émetteur physique de l'énoncé, à qui revient la responsabilité de la modalisation, c'est-à-dire l'emploi de certaines formes modales. Il faut ensuite tenir compte du fait que l'énoncé modalisé porte l'inscription du point de vue d'un (ou plusieurs) énonciateur(s) pouvant coïncider avec le sujet parlant ou non. Enfin, les énoncés modalisés peuvent donner à voir, à travers des marques de première personne, un être de parole, un être qui est inscrit linguistiquement dans l'énoncé. Dans un énoncé tel *Il doit partir maintenant*, c'est le sujet parlant qui est responsable de la modalisation de l'énoncé et il y a une indétermination (hors contexte, du moins) quant à l'énonciateur qui prend en charge le point de vue, l'obligation de partir, celui-ci pouvant coïncider avec le sujet parlant ou non. Le présent énoncé ne comportant pas de marques renvoyant au locuteur.

Dans la section précédente, nous avons appelé *source modal*e le sujet parlant. Nous allons maintenant nuancer cette *source modale* dans la perspective polyphonique retenue, en identifiant une source modale S_0 correspondant à un énonciateur qui se confond avec le sujet parlant responsable de l'acte d'énonciation, et d'autres sources modales S_1, S_2, etc. correspondant aux divers énonciateurs aux points de vue desquels il faut rattacher les modalités présentes dans un énoncé. Dans ces termes, la description des sources modales de l'énoncé *X regrette, heureusement, que p* utilisé par Meunier pour illustrer la hiérarchisation des modalités (p. 382-3) serait, à notre avis, la suivante :
– un sujet parlant responsable de la présence des formes modales au niveau de l'énoncé,
– une source modale S_0 équivalant à l'énonciateur E_0 prenant en charge l'évaluation de la situation

reprises anaphoriques à fonction focalisante, mécanisme qu'elle nomme « focalisation anaphorique » (2007:165-7).

1. « Il existe d'étroits rapports entre la deixis et le domaine de la modalisation : l'égocentrisme du référentiel des deictiques et celui du "point de vue" source des expressions modales sont confondus (...). D'où l'assimilation fréquente du support modal (nous appellerons ainsi la "source" du jugement modal) et du sujet parlant (locuteur effectif, source des références personnelles et spatio-temporelles appelé aussi énonciateur ou sujet d'énonciation coïncidant éventuellement avec le sujet de l'énoncé) que nous désignerons provisoirement par Lo (Locuteur origine). » (Meunier 1990:375)

2. « Nous proposerons la tripartition suivante :
– le *sujet parlant* (ou écrivant) l'émetteur effectif de l'énoncé : c'est un être physique qui n'est pas réalisé dans l'énoncé lui-même ;
– le *locuteur* : c'est un être de discours, ayant la compétence d'un code et à partir duquel se construisent les valeurs référentielles, et les repères de la deixis : il se réalise dans le *je* : il est ce que nous avons appelé Lo locuteur principal, par opposition à L locuteur secondaire dont Lo peut rapporter l'énonciation ;
– le *support modal* : source des opérations de modalisation, responsable des jugements épistémiques et déontiques, des évaluations (sujet axiologique). C'est le "sujet de conscience" de Banfield, l'énonciateur de Ducrot : il exprime (ou on exprime à sa place) un point de vue sans qu'il y ait nécessairement parole de sa part. Plusieurs SM peuvent coexister dans le même énoncé coïncidant ou non avec le sujet parlant et le locuteur. » (Meunier 1990:384-5)

3. Ducrot (1984) décrit ces trois instances ainsi :
« Par définition, j'entends par locuteur un être qui, dans le sens même de son énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité et cet énoncé. C'est à lui que réfèrent le pronom *je* et les autres marques de la première personne. » (p. 193)
« J'appelle "énonciateurs" ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils "parlent", c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles. » (p. 204)
« sujet parlant (ce dernier relève d'une représentation "externe" de la parole, étrangère à celle qui est véhiculée par l'énoncé) ». (p. 200)

comme étant favorable, contenue dans *heureusement*,
– une source modale S_1 équivalant à un énonciateur E_1 prenant en charge l'évaluation négative contenue dans *regrette* (S_1 pouvant coïncider à S_0). S_0 et S_1 prennent en charge le contenu modal de l'énoncé, *id est* les opinions qui sont liées à ces modalités, les jugements, etc.

Afin de simplifier les choses, nous ferons l'économie du locuteur, qui est présent notamment dans les pronoms de première personne *je, mon*, etc. Quoique celui-ci soit à prendre en compte dans une description polyphonique de la modalisation, nous pouvons en faire abstraction dans la mesure où il n'est pas indispensable pour l'objectif que nous nous proposons : l'identification des sources de la modalité. En effet, le locuteur L, lorsqu'il est lié à la modalisation d'un énoncé, va coïncider soit avec le SP, soit avec l'un des E, ce qui autorise que l'on en fasse abstraction.

Dans l'utilisation que nous faisons de la théorie polyphonique de Ducrot (théorie qui, nous l'avons vu dans la section précédente, se révèle indispensable quand on aborde la modalité), quelques précisions nous semblent s'imposer. Ces précisions doivent être faites tout particulièrement eu égard à la spécificité de la problématique de la modalisation.

Le double intérêt de la théorie de la polyphonie réside dans le fait de dissocier les instances émettrices, d'une part, et de permettre des appariements entre elles, d'une autre part. Si la dissociation est le plus souvent mise en avant, l'appariement, la mise en correspondance est tout aussi essentielle, car c'est ce qui donne une cohésion à l'ensemble des instances identifiées par dissociation. Afin de rendre explicites (et explicables) les correspondances entre instances d'énonciation, nous allons apporter un léger changement de perspective sur les trois notions décrites par Ducrot.

Pour chaque instance (SP, E, L), nous introduisons deux aspects non essentiels, car non liés à la fonction qui définit l'instance en question : ces aspects concernent précisément les deux instances qui lui sont complémentaires et qu'elle porte inscrites en creux. C'est sur la base de ces deux absences constitutives de chaque instance émettrice que se réalise leur mise en correspondance. Ainsi, nous concevons le sujet parlant comme se caractérisant par un aspect énonciateur et un aspect locuteur, et l'énonciateur comme détenant une place vide réservée à un être physique, ainsi que la place d'un éventuel locuteur. Ces places vides détenues par le sujet parlant et par l'énonciateur constituent ce qui rend possible l'association d'un sujet parlant à un énonciateur, et éventuellement d'un énonciateur à un sujet parlant, associations qui nous semblent être les plus pertinentes dans le cas de la modalité.

Sans ces précisions, la distinction sujet parlant – énonciateur pourrait s'avérer quelque peu artificielle, car tout sujet parlant est une personne ayant des points de vue, même lorsque son énoncé n'exprime pas ses propres points de vue, mais ceux d'autres énonciateurs. Dans le cas de la modalisation, il ne nous semble pas souhaitable de couper l'énonciateur, dans sa qualité de source discursive des points de vue, de l'individu, être du monde ; et à l'inverse, l'existence du sujet parlant, en tant qu'être réel, doit prévoir une facette énonciateur. Ceci pour la simple raison que l'une des préoccupations de l'analyse des modalités (d'un point de vue discursif, du moins) est d'accéder à la vision du monde propre à l'individu en tant qu'être du monde et du discours[1].

1. Cette idée est mise en avant notamment dans le traitement des modalités fait par Galatanu (cf. § 3.4 du Chapitre 1).

2.3. Le support de la modalité

Si nous n'avons pas repris ci-dessus les termes de Meunier 1990 (à savoir la source, le support et le sujet modal), c'est parce que les propos de Meunier ne poussent pas la distinction dont il est question jusqu'au bout, laissant ces trois termes se recouper partiellement. Or, il nous semblerait souhaitable de les séparer nettement en un premier temps, car appartenant à trois niveaux différents : énonciatif, sémantique et syntaxique. Seulement une fois cette séparation faite, peut-on mettre en relief les possibilités de superposition des trois termes. Sans cela, le raisonnement de Meunier nous échappe au moment même où l'on croit le tenir.

Ne pas poser clairement l'existence de deux entités séparées, l'une reliée à l'activité de modalisation et à la prise en charge de cette activité par un sujet parlant (entité que nous avons appelée *source de la modalité*), l'autre reliée au contenu sémantico-conceptuel de la valeur (et que nous avons appelée *support de la modalité*), entraîne des ambiguïtés, même lorsque l'on veut prendre en compte la pluralité des sujets gravitant autour de la modalisation. Nous donnons, à titre d'exemple, cette affirmation de Picavez, faisant écho à la réflexion de Meunier : « Par l'étude de la source de modalisation, nous entendons nous intéresser à l'entité qui exprime son attitude (ou dont on exprime l'attitude), qui émet un jugement, qui est responsable de la modalisation. »[1] (Picavez 2003:39). Gêné par le flou de ces notions, toutefois, Picavez reprend les termes introduits par Meunier et les précise en s'interrogeant notamment sur l'interprétation (syntaxique ou sémantique) à donner au sujet modal. Picavez tranche ainsi en faveur d'un sujet modal qui relève du niveau sémantique ; on peut pourtant regretter que ne soit donnée au sujet modal une place profonde dans la structure de l'énoncé modalisé, et qu'à la place, on s'en tienne à la forme de surface, où, inévitablement, le terme est tiré à nouveau du côté syntaxique[2]. Or, ce sujet d'ordre sémantique identifié par Picavez dans l'interprétation des textes de Bally, s'il avait été conservé ainsi, aurait évité les confusions qui découlent du traitement des différents sujets intervenants dans la modalisation uniquement dans des termes énonciatifs et syntaxiques.

Pour notre part, nous avons fait la distinction entre la source modale (qui appartient au niveau énonciatif) et le support de la modalité (qui appartient au niveau sémantico-conceptuel). Nous n'avons pas pensé utile de définir le terme correspondant au niveau syntaxique, qui peut d'ailleurs se traduire par d'autres formes que le simple sujet grammatical (par des pronoms, notamment : *mon/son amour pour la nature*). Pour ce qui est du niveau syntaxique d'inscription du support de la modalité, nous utiliserons les termes habituels de l'analyse grammaticale : sujet, pronom, complément du nom, etc.

---

1. Si l'on tient compte du contexte plus large de cette affirmation, il ressort clairement, au-delà du flou qui l'enveloppe, que la préoccupation de Picavez est identique à la nôtre : « Par l'étude de la source de modalisation, nous entendons nous intéresser à l'entité qui exprime son attitude (ou dont on exprime l'attitude), qui émet un jugement, qui est responsable de la modalisation. Cette question concerne plus spécifiquement les modalités d'énoncé, dans la mesure où les modalités d'énonciation, comme nous venons de le voir, se définissent comme la marque du rapport intersubjectif qui s'établit entre le locuteur et son destinataire : la source d'une modalité d'énonciation est donc par définition le locuteur. La situation n'est pas si simple quand il s'agit des modalités d'énoncé. La question qui se pose est de savoir si la modalisation est nécessairement le fait du locuteur, ou si elle peut être assumée par une autre entité. Autrement dit, ne peut-on parler de modalisation que lorsque l'attitude exprimée est celle du locuteur ? » (Picavez 2003:39)

2. Les deux citations suivantes retracent le raisonnement de Picavez : « le sujet modal ne concernerait pas uniquement les verbes, mais aussi les autres expressions lexicales de la modalité, et cela nous paraît être une raison supplémentaire pour considérer que la notion de sujet modal relève de la sémantique et non de la syntaxe. » (p. 43) ; « (…) la notion de sujet modal ne relève pas de la syntaxe, mais plutôt de la linguistique, si tant est que l'on puisse scinder clairement les différents niveaux de l'analyse linguistique. Mais le constat les plus important demeure le flou qui y est associé. Par conséquent, afin d'éviter tout risque de confusion, nous préférerons privilégier un découpage conceptuel clair, en ne conservant l'expression sujet modal que pour désigner le sujet grammatical du verbe modal. » (p. 44).

C'est au support de la modalité, relevant du niveau sémantico-conceptuel, qu'est consacrée cette section. Avec le support de la modalité, nous sommes au cœur même de la valeur modale (au sens que nous donnons à ce terme). Celui-ci représente pour nous l'entité inscrite en creux au sein de la valeur, et qu'il est possible de représenter sous la forme d'un cas profond.

Nous allons illustrer cette affirmation par quelques exemples pris aux différentes classes modales : épistémique, volitive, déontique, axiologique, aléthique. Notre réflexion prend appui sur les lexèmes porteurs de ces modalités, dans la mesure où les mots représentent la face visible de la modalité ; cependant, ce sont bien les valeurs modales (en tant que concepts basiques) qui nous intéressent à travers cette analyse.

Prenons le mot *ignorer,* relevant de la **modalité épistémique**: en tant que verbe, il implique un argument qui est le siège de l'état d'ignorance. Le nom *ignorance* et l'adjectif *ignoré*, de par le contenu sémantique qu'ils ont en commun avec le verbe *ignorer*, détiennent également une place réservée au siège de l'état qu'il désignent. Ce que nous avons appelé le *support de la modalité* équivaut au sujet (sujet de conscience ou sujet psychologique) sur lequel prennent appui, de par leur signification, les mots *ignorer, ignorance* et *ignoré*. En égale mesure, il implique une chose ignorée, sur laquelle porte l'ignorance, mais dont nous allons faire abstraction ici. En abstrayant, nous dirons la même chose des valeurs modales épistémiques ‹certain›, ‹incertain›, ‹probable›, ‹douteux›.

Pour éviter que l'on nous reproche d'être allée au plus facile en prenant appui sur un verbe, nous donnerons un autre exemple, qui ne possède pas de place pour le support modal dans sa structure de surface : *évidence, évident* et *être évident*. C'est la chose sur laquelle porte le certitude qui est mise en avant de manière très claire avec ces mots, et pourtant, leur signification serait incomplète sans un sujet pour lequel la chose soit évidente. Cet exemple nous semble être parfaitement adapté à l'idée que nous voulons souligner ici, à savoir le fait que le support modal est à chercher au niveau profond de la signification du mot contenant la modalité, en lien avec la conceptualisation que nous avons de la situation à laquelle il renvoie, et indépendamment, le cas échéant, de la réalisation (ou non réalisation) de surface du support modal.

Pour ce qui est de la **modalité volitive**, il existe une catégorie de réalisations lexicales où la volonté peut être caractérisée de *réflexive*, car elle est tournée vers le sujet dont elle émane. C'est le cas de *décision* : sa signification contient nécessairement un cas profond Agent, qui fait office de support modal. Étant donné la simplicité de cet exemple, nous en profitons pour mettre en relief l'intérêt de la distinction entre ce que nous appelons la source et le support de la modalité. Pour un énoncé tel S*a décision n'est pas la bonne,* le support modal est une personne *X* à laquelle renvoie le pronom de troisième personne ; la source modale, en dehors de tout contexte, est la personne qui parle elle-même (en fonction du contexte, il pourrait y avoir d'autres énonciateurs derrière la source modale, dans ce cas *X* lui-même). Ici le support modal est complètement séparé de la source modale, ce qui ne serait plus le cas (sauf polyphonie) avec *Ma décision n'est pas la bonne*. La distinction prend plus d'importance au niveau de la modalité axiologique et à chaque fois qu'un énoncé laisse voir (ou deviner) plus d'un sujet (dans le sens de sujet de conscience ou psychologique).

L'autre catégorie de mots relevant de la modalité volitive est plus complexe, la volonté pouvant être caractérisée dans ce cas de *transitive*, dans la mesure où elle est tournée vers autrui. Tel est toujours le cas pour *exiger* et, de manière moins systématique, pour *refuser*. Ainsi, pour *exiger*, il faut prendre en compte l'Agent qui initie l'acte d'exiger, ainsi que la personne vers laquelle est tournée l'exigence (que nous identifions à un But, ou Destinataire). *Refuser*, quant à lui, comprend

également au niveau de sa signification un Agent, ainsi qu'une situation (donnée comme s'imposant d'elle-même ou comme imposée pas quelqu'un) par rapport à laquelle il prend position. *Refuser* renvoie donc dans certains contextes, en plus d'un sujet qui est le support modal, à un sujet par rapport auquel se fait la prise d'attitude. Il est donc raisonnable de se demander dans quelle mesure il faudrait prendre en compte ce deuxième sujet qui intervient dans la signification de mots chargés de modalités volitives tels *exiger* et *refuser.*

Avec cette réflexion, nous tournons vers la **modalité déontique** qui, elle, implique toujours deux sujets correspondant à des cas profonds. Que l'on prenne des mots qui font référence à l'obligation ou à l'interdiction, ou encore au permis et au facultatif, nous retrouvons toujours deux sujets : l'un dont émane l'obligation, l'interdiction, la permission, et l'autre qui est visé par elles. Ces deux sujets sont en égale mesure constitutifs des valeurs déontiques, et nous considérons qu'ils correspondent tous les deux à ce que nous entendons par support de la modalité. Il n'en est pas de même pour la modalité volitive.

Quant à la **modalité axiologique**, elle n'est pas homogène du point de vue du support modal. La zone de la modalité affective, où nous avons affaire à des sentiments (*tristesse, content, etc.*), suppose clairement un Siège qui est le support des sentiments. À la lumière des cas profonds, la modalité affective s'avère avoir la spécificité de ne pas dépendre d'une situation ou chose sur laquelle porte le sentiment, de sorte que le support modal suffit à saturer sa signification. En effet, si je ne peux dire *il sait, il croit, il veut, il désire, il doit* sans sous-entendre que le savoir, la croyance, la volonté, le désir ou l'obligation porte sur quelque chose ; il est possible, au contraire, d'avoir *il est triste, il pleure* sans que soit nécessairement impliqué un état des choses sur lequel porte le sentiment. Ce n'est pas le cas des autres modalités axiologiques, qui présupposent toutes une chose ou un état des choses sur lesquels porte la modalité : c'est toujours quelque chose qui est beau ou laid, intéressant ou inintéressant, avantageux ou désavantageux, bien ou mal.

Quant à ces autres modalités axiologiques, elles comprennent dans leur signification, en plus de l'état des choses sur lequel elles portent et du support modal qui porte l'évaluation, une norme par rapport à laquelle se situe l'évaluation. Le caractère relatif de l'évaluation ressort le plus dans le cas de la modalité éthique, où les normes sociales et morales ne sauraient être omises.

Il nous semble plus difficile, dans le cas de toutes ces modalités axiologiques, de spécifier les cas profonds dont relève le support modal. Si pour les modalités esthétique et intellectuelle nous pouvons parler d'un Siège, ou Expérienceur, car c'est une impression esthétique ou intellectuelle qui est à l'origine de l'évaluation, cela ne nous semble pas pouvoir être étendu aux modalités pragmatique et morale, qui sont les modalités les plus objectivantes (cf. Galatanu 2000a, 2002c).

La notion de support modal présente un intérêt certain pour les modalités axiologiques, que le lexique mobilise souvent en bloc. De nombreux lexèmes contiennent dans leur signification plusieurs évaluations, appartenant à des zones axiologiques différentes, d'orientation pas nécessairement concordante. Les quelques exemples auxquels nous nous limitons ici sont loin d'épuiser les possibilités de combinaison entre les modalités axiologiques. (i) L'un des sens de *compromis* se caractérise par une double orientation (négative et positive) s'appliquant à des zones axiologiques différentes (pragmatique d'un côté, et morale ou affective de l'autre), les deux reposant sur le même support modal. Dans la signification de *compromis* est inscrite donc la complémentarité d'une valeur pragmatique positive ‹avantageux/utile› et d'une valeur négative, soit morale ‹mal›, soit affective ‹malheur›. Cette ambivalence axiologique caractérise également, selon les contextes, des lexèmes tels *hospitaliser, traitement, avortement*, fréquents dans notre corpus. Cependant, étant donné l'objectivité du discours du CCNE, nous avons considéré que le

potentiel axiologique positif et négatif de ces mots n'y est pas activé. (ii) Considérant un autre cas de figure, le verbe *se venger* suppose deux sujets psychologiques qui sont mis en rapport tous les deux avec une attitude hédonique-affective négative ‹souffrance/malheur›. (iii) Pour illustrer la possibilité d'avoir deux orientations opposées rapportées à deux sujets psychologiques (ou supports modaux) différents, nous faisons appel au nom *esclavage*. Ce nom se caractérise par une orientation positive ‹utile› rapportée à celui qui profite de l'esclavage, et par une orientation négative axiologique complexe rapportée à celui qui le subit : ‹souffrance› et ‹désavantageux›. À ces valeurs il faut ajouter une évaluation éthique-morale négative portée sur l'esclavage par la société.

L'utilité d'une distinction entre différents supports modaux ne fait pas de doute pour ce qui est de l'axiologique. De plus, cette distinction d'ordre sémantique est susceptible de prendre de l'ampleur au niveau discursif, où il est toujours possible qu'intervienne la polyphonie.

Nous renvoyons à Le Thiec (2004) pour une étude systématisée de cette question. Étudiant l'orientation sémantique des valeurs axiologiques, Le Thiec propose un « principe d'orientation » devant être pris en compte dans l'analyse des valeurs axiologiques. Ce principe, qui relève d'une approche casuelle sémantique, précise si la polarité est orientée vers soi, vers l'autre, ou vers les deux simultanément, et concerne de près la question des identités humaines (p. 225 sq.). L'illustration qu'elle donne de ce principe est la suivante : (1) orientation externe (a) vers soi : *se cogner*, (b) vers l'autre : *battre quelqu'un*, (c) vers soi et vers l'autre : *se battre avec quelqu'un* ; (2) orientation interne (a) vers soi : *souffrir*, (b) vers l'autre : *aimer*, (c) vers soi et vers l'autre : *se haïr*.

Enfin, qu'en est-il de la **modalité aléthique**, en termes de support modal ? Comment peut-on décrire des valeurs telles le nécessaire, le possible ou l'aléatoire ? Si l'on compare le nécessaire et le certain (rapprochement fréquent en linguistique), il est clair que tous les deux renvoient à une prise de position. Mais il est opportun de se demander si cette prise de position qui leur est commune ne relève pas du niveau énonciatif, et donc de la source modale, plutôt que du support modal sur lequel nous focalisons notre attention ici. Car dans la mise en rapport de *C'est une certitude* et *C'est une nécessité*, par exemple, la certitude, en tant qu'état psychologique, ne peut être en dehors d'un support modal, tandis que la nécessité ne nous semble pas ancrée dans un support dans ce sens-là. Bien au contraire, nous pensons que la modalité aléthique se caractérise uniquement par une source modale, faisant l'économie du support modal tel que nous l'avons défini. Elle s'accompagne toutefois d'un état des choses sur lequel elle porte, que nous représentons sous la forme d'un cas profond Source.

Pour conclure sur la question du support modal, nous allons tenter d'énumérer les diverses formes qu'il peut prendre, en termes de cas profonds ou de rôles thématiques (Fillmore 1968, Tellier 1995, Brousseau et Roberge 2000). Comme nous le verrons, leur nature n'est pas toujours facile à identifier. Nous proposons donc les rôles thématiques suivants assumés par **le support modal** au niveau de la signification attachée à la valeur :

– *Siège* (ou *Expérienceur*) : valeurs épistémiques, doxologiques, désidératives, affectives, esthétiques et intellectuelles (en tant qu'états, le savoir, les croyances, pensées, désirs, sentiments et impressions esthétique ou intellectuelle se manifestent au sein du sujet, sans que la volonté de celui-ci intervienne) ;

– *Agent* : valeurs volitives et déontiques (pour ces dernières, se caractérisant par deux supports modaux, l'un joue le rôle d'Agent et l'autre de But) ;

– *But* ou (*Destinataire*) : valeurs déontiques et accessoirement valeurs volitives (il est question ici du sujet visé par l'obligation et les valeurs connexes) ; valeurs pragmatiques (il est question ici du sujet évaluateur qui est concerné par l'utilité ou l'inutilité) ;

– *Source* : valeurs pragmatiques et morales (pour les valeurs morales, il s'agit d'une Source jouant le rôle de garant ou point de référence) ;

– une situation à part et qui ne nous semble entrer dans aucune des catégories ci-dessus est constituée par les valeurs éthiques et morales. Le sujet évaluateur ne peut être ni un Siège (comme pour les valeurs affectives), ni un Agent. Nous avons décrit la modalité pragmatique autour d'un support modal But (ou Destinataire) concerné par l'utile ou l'inutile et par une Source renvoyant à ce qui est (in)utile. Jusqu'ici, nous avons caractérisé la modalité éthique-morale par une Source (jouant le rôle de garant dans l'évaluation) et par un Thème sur lequel porte l'évaluation ; la question d'un support modal qui renvoie au sujet évaluateur reste non résolue.

Enfin, il est également possible de représenter à l'aide des rôles thématiques **la chose ou l'état des choses** sur lesquels portent les modalités :

– *Thème* : dans le cas de toutes les valeurs sauf les valeurs aléthiques et pragmatiques, et seulement accessoirement dans le cas des valeurs affectives ;

– *Source* : dans le cas des valeurs aléthiques et pragmatiques (ceci concorde avec l'idée que les valeurs pragmatiques « semblent inscrites dans les choses elles-mêmes, ou dans leur rapport le plus immédiat avec nous » (Lavelle 1950:15). Nous ne pouvons donc pas parler d'un Thème dans le cas des valeurs pragmatiques).

Nous étions partie du fait que des actants animés devaient être pris en compte dans le cas de la modalité, dans la mesure où la modalité relève d'une attitude subjective. Cependant, arrivée au terme de notre raisonnement, nous pourrions considérer que l'ensemble de ces instances (animées et inanimées, collectives et individuelles) représentent autant de supports modaux inhérents aux différentes classes de modalités.

Enfin, une remarque doit accompagner notre description du support modal. Pour ce qui est de l'opérativité des distinctions proposées ci-dessus, étant donné que les valeurs modales ne sont pas lexicalisées à l'état pur, mais entrent en interaction avec d'autres éléments, ou encore les unes avec les autres, la spécification des rôles thématiques ci-dessus reste une généralité à adapter d'une situation à l'autre.

Nous avons montré plus haut (§ 1.1) que l'instance de validation et l'attitude renvoient à des choses totalement différentes. Or, il ressort de ce que nous venons de dire ici que le support modal correspond parfaitement à l'instance de validation décrite par Gosselin (§ 1.1 de ce chapitre). Ceci nous permet de montrer qu'une instance de validation qui ne s'accompagne pas d'une attitude qui la subordonne n'est pas suffisante pour définir la modalité. C'est pourquoi les trois paramètres conceptuels définis par Gosselin (instance de validation I, direction d'ajustement D et force de la validation F) doivent impérativement être subordonnés à une attitude (ou à une notion semblable).

Pour conclure, ayant traité jusqu'ici dans ce chapitre du rapport entre la modalité et la modalisation (§ 2.1), et, pour ce qui est de la modalité, de son fonctionnement énonciatif (§ 2.2), ainsi que de son contenu sémantico-conceptuel (§ 1.1, 1.2, 2.2), nous sommes maintenant en

mesure de regrouper l'ensemble des facteurs qui sont à prendre en compte lorsque l'on aborde la modalité. C'est ce que résume le schéma suivant :

<table>
<tr><td colspan="3">Activité discursive* du sujet parlant = MODALISATION</td></tr>
<tr><td>Niveau énonciatif

Source modale
dont relèvent les points de vue
(= les énonciateurs)</td><td>Niveau sémantique

Attitude exprimée
(= la valeur modale)
se caractérisant par une certaine force
(= force de la validation)

Support modal (= l'instance de validation) — Thème (= la portée logico-sémantique)</td><td>Niveau de l'expression linguistique

Formes et expressions modales</td></tr>
</table>

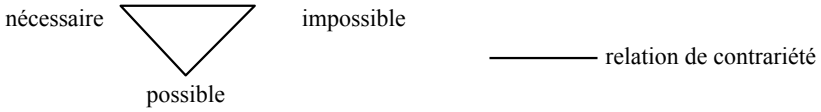
*L'évidentialité n'est pas une modalité à proprement parler, car elle a comme fonction simplement d'attribuer les points de vue à des énonciateurs, et non pas d'exprimer effectivement ces points de vue. La topique concerne l'activité discursive, mais n'est pas en lien direct avec des attitudes ; sa prise en compte devrait se faire plutôt au niveau métadiscursif.

2.4. Représentation des modalités dans des systèmes d'oppositions

Une modalité ne peut être envisagée seule. Elle est partie intégrante d'un ensemble plus vaste, à l'intérieur duquel elle entretient des relations variées avec d'autres modalités. Les modalités font système, quelle que soit la perspective dans laquelle on les présente, quel que soit le paramètre que l'on choisit de mettre en avant. C'est bien ce que tente de donner à voir toute typologie des modalités, à des degrés différents. Et c'est aussi ce que donne à voir, à un autre niveau, le carré logique utilisé aussi bien en logique, qu'en sémiotique ou en linguistique, ou encore l'axe bipolaire sur lequel sont représentées les modalités évaluatives et affectives.

Si l'on remonte aux origines de la notion de modalité, on constate que les modalités ont été décrites dès le départ à travers les relations qu'elles entretiennent. Ainsi, Aristote organise les modalités aléthiques tantôt dans une structure quadrangulaire, tantôt dans une structure triangulaire[1] (cf. Gardies 1979:17-18). L'alternance des deux structures s'explique par l'emploi que fait Aristote des termes *possible* et *contingent*, qui renvoient tous les deux à la fois au possible unilatéral (contradictoire d'impossible) et au possible bilatéral (ni impossible, ni nécessaire).

Du point de vue de la logique, à l'intérieur du triangle, le nécessaire, l'impossible et le possible sont en relation de contrariété, étant donc incompatibles : nécessaire que p, possible que p et impossible que p ne peuvent pas être vraies simultanément.

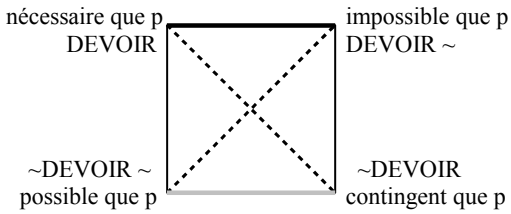


À l'intérieur du carré logique, tel qu'il a été défini plus tard[2], les relations sont plus complexes[3] :

1. Cf. *Les premiers analytiques* pour le triangle et *De l'interprétation* p. 120 sq. pour le carré. Voir également Geerts Melis (1976:110 sq.), relativement aux systèmes oppositionnels de la logique modale.

2. La paternité du carré logique, dans cette forme, revient, selon Blanché, à Apulée (1969:21).

3. Ces relations sont à mettre en rapport avec la théorie des propositions opposées. « On appelle opposées deux propositions homonymes, c'est-à-dire ayant même sujet et même prédicat, mais qui diffèrent soit par la qualité



~ : négation

relation de contrariété : deux propositions *nécessaire que p* et *impossible que p* sont contraires : elles ne peuvent pas être vraies en même temps et peuvent être fausses en même temps

relation de subcontrariété : *possible que p* et *contingent que p* sont des subcontraires : elles ne peuvent pas être fausses en même temps et peuvent être vraies en même temps

relation de contradiction : *nécessaire que p* et *contingent que p*, d'un côté, *impossible que p* et *possible que p*, d'un autre côté, sont contradictoires : elles ne peuvent être ni vraies ni fausses en même temps, autrement dit, si l'une est vraie, l'autre est fausse

relation d'implication : *nécessaire que p* implique *possible que p*, et *impossible que p* implique *contingent que p*

Généré à partir du prédicat modal DEVOIR ou POUVOIR à l'aide de la seule négation qui est antéposée ou postposée au prédicat, le carré logique présente cependant, de point de vue logique, le défaut d'être symétrique seulement en apparence[1]. C'est la raison pour laquelle Blanché (1969) propose de remplacer la structure quaternaire par une structure hexagonale, qui reprend le carré logique en le complétant de manière à ce qu'il y ait symétrie parfaite. En fait, Blanché affirme viser, en proposant cette nouvelle structure, à construire le schéma général d'un système d'oppositions parfait, qui rende compte des oppositions entre concepts, et dont les oppositions modales ne soient qu'un cas particulier.

Le choix de la structure hexagonale se justifie par le fait qu'elle permet de rendre compte aussi bien de structures ternaires que binaires, contrairement au carré logique qui repose sur des oppositions binaires. Or, il peut y avoir entre les concepts des oppositions de type binaire (c'est le cas des contradictoires, qui forment un couple, par exemple *possible – impossible*) et des oppositions de type ternaire (c'est le cas des contraires, qui admettent un terme moyen, formant ainsi une triade, par exemple *démontré – indécis – réfuté*).

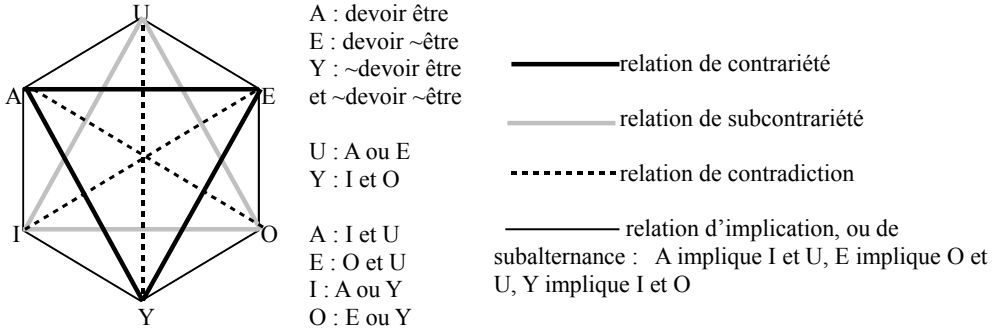
Ainsi, l'hexagone présente l'avantage de pouvoir se lire soit comme une double triade, soit comme une triple dyade[2]. Mais en même temps, il a besoin, pour être généré, de trois opérateurs : la négation, la conjonction et la disjonction, les relations d'opposition à l'intérieur de l'hexagone se présentant ainsi :

(affirmatives ou négatives), soit par la quantité (universelles ou particulières), soit par les deux à la fois. » (Blanché 1969:22).

1. Blanché remarque « une certaine imperfection formelle dans la structure du carrée des opposées. À l'exception des contradictoires, les autres relations d'opposition ne s'ordonnent pas bien symétriquement : contrairement aux deux côtés latéraux, les côtés supérieur et inférieur n'y sont pas homogènes ; et les côtés latéraux, s'ils sont semblables entre eux, ne son pas isotropes. » (1969:32)
« C'est en effet se laisser abuser par une fausse symétrie (...) que de faire de la quantité l'un des deux piliers de la théorie des propositions opposées. Situer ainsi sur le même plan la "quantité" et la "qualité", l'opposition des particulières aux universelles et celle des négatives aux affirmatives, pour la faire s'entrecroiser en une sorte de quadrille (...) c'est un dommage pour la raison, qui demande qu'on respecte la hiérarchie naturelle des notions. La différenciation selon la qualité est manifestement plus primitive et, partant, plus générale, en vertu de sa liaison avec l'alternative du vrai et du faux » (Banché 1969:24).

2. « Ne mettant en œuvre, pour sa construction, que deux ou trois opérations intellectuelles tout à fait primitives, et pouvant donc être regardé comme une structure formelle de la pensée en général, l'hexagone logique présente, par rapport au carré apuléen, divers avantages. Se laissant analyser soit comme une double triade soit comme une triple dyade, il se prête à informer des groupements de type ternaire aussi bien que de type binaire. Il conserve d'ailleurs leur place aux tétrades, puisqu'on retrouve en lui le carré comme cas particulier ou, plus exactement, comme forme dégénérée ou abrégée. En raison même de ses lacunes, le schéma classique présente des irrégularités, des défauts de symétrie, qui révèlent qu'avec lui, on n'a pas affaire à un véritable "carré". » (Blanché 1969:61)

– A, E et Y sont en relation de contrariété, ils s'excluent les uns les autres, car incompatibles. Ils sont « mutuellement exclusifs et collectivement exhaustifs » (p. 51) ;
– A, E et Y ont comme contradictoires leur propre négation, respectivement O, I et U ;
– I,O et U sont en relation de subcontrariété ;
– A implique I et U, E implique U et O, Y implique I et O ;
– A, U et E sont universels, tandis que I, Y et O sont particuliers ;
– les concepts qui forment la triade AEY sont déterminés, tandis que ceux de la triade IOU sont indéterminés[1] ;
– chaque terme se définit comme la conjonction ou la disjonction de ses voisins immédiats (voir schéma ci-dessous) ;
– enfin, chaque terme du hexagone a cinq opposés : un contradictoire, deux (sub)contraires et deux subalternants ou subalternés.



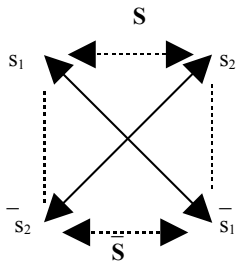
Quelles que soient les critiques que les logiciens aient apportées au schéma de Blanché, on peut se poser la question de l'intérêt que cette nouvelle organisation des modalités, plus nuancée, pourrait présenter pour la linguistique, en quoi elle pourraient servir à mieux décrire les faits de langue. Et on peut s'étonner que cette structure n'ait pas été davantage prise en compte par les linguistes. Il n'est pas sans intérêt, comme le montre Blanché à propos de l'indéfini *quelque* (p. 36), de faire apparaître dans la structure oppositive une place neutre Y, conjonction de I et O, et une place U, disjonction de A et E[2]. Car d'ailleurs l'élément Y, tout comme U, correspond bien à un seul acte de pensée[3]. L'exemple qui vient le plus facilement à l'esprit est le mot *possible* lui-même, dans la mesure où il lexicalise la position Y du système ci-dessus, regroupant ainsi dans sa signification les positions I ‹ne pas devoir ne pas être› et O ‹ne pas devoir être›, d'où, en partie, la polysémie qui le caractérise. Pour illustrer la position U, le mot *loi* nous vient à l'esprit, dans la mesure où il renvoie au simple devoir (de faire ou de ne pas faire).

1. Le caractère déterminé ou indéterminé des propositions ne découle pas du fait qu'il s'agit d'une proposition universelle ou particulière : « en complétant le système par l'adjonction du couple UY, on dissipe une confusion que favorisait le carré logique, forme tronquée du système. Il suggérait en effet d'associer aux propositions particulières le caractère d'indétermination, tandis que les universelles apparaissaient, et seulement apparaissaient, comme déterminées. (...) Ce n'est pas la particularité qui entraîne l'indétermination, c'est la disjonction. Et la raison apparaît clairement, puisqu'une disjonction nous laisse indécis entre plusieurs possibilités : ceci ou cela. Tandis que les conjonctions ne comportent pas une telle indétermination. » (Blanché 1969:54)

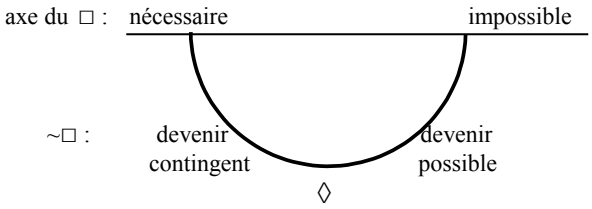
2. « (...) celui qui essaie de construire un instrument permettant d'analyser les systèmes de concepts tels qu'on les trouve réellement dans la pensée commune, a intérêt, lui, à ne pas s'en tenir à cette forme [la tétrade classique]. Il a de bonnes raisons de simplifier la tétrade du logicien par l'institution d'une particularité neutre [Y], résultant de la composition des deux particularités affirmative [I] et négative [O] » (Blanché 1969:40)

3. « Il est rare, en effet, que nous ayons besoin de dissocier le *tertium* [Y] en ses deux composantes existentielle [I] et restrictive [O] ; il nous suffit ordinairement de considérer, en un seul acte de pensée, la zone qui s'étend entre les deux extrêmes, ceux-ci étant également et symétriquement exclus. » (Blanché 1969:40)

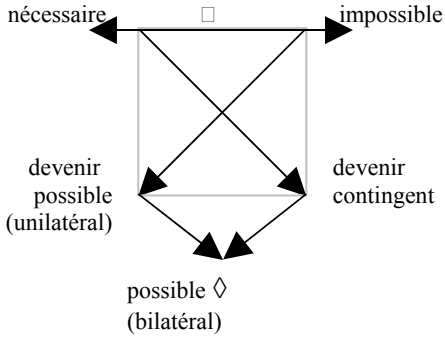
Cependant, même si ce n'est pas toujours explicite, les sémioticiens et linguistes reconstituent parfois dans leurs représentations de la modalité des structures qui sont plus proches de l'hexagone de Blanché que du carré logique traditionnel. Ainsi, le carré sémiotique de Greimas (1976, 1983:135 sq.) se rapproche de la structure hexagonale, puisque nous retrouvons les deux places correspondant à Y et U dans S et S^{-} :



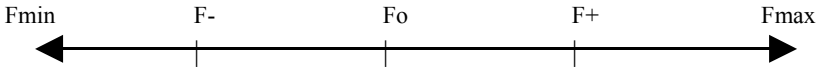
En linguistique, également gêné par la fausse symétrie du carré logique, Pottier (1992:50) propose une solution qui fait appel à l'idée de continuum pour représenter la modalité.



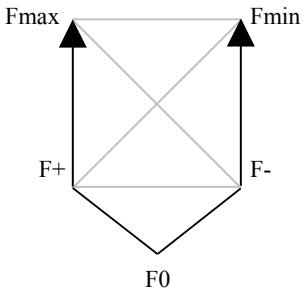
Nous pouvons y voir l'équivalent des places U (l'axe du nécessaire □) et Y (le possible ◊) en faveur desquelles argumentait Blanché. Mais l'intérêt d'une telle représentation graphique et conceptuelle réside dans sa vision continue de la zone modale décrite : d'une part la délimitation d'un axe nécessaire-impossible et d'une région du non nécessaire, d'autre part un double mouvement partant de l'axe de la nécessité vers le possible bilatéral, en passant par le contingent et le possible unilatéral. Le schéma de Pottier peut être transposé de la manière suivante :



La représentation d'une modalité sous forme de continuum est privilégiée par d'autres approches, notamment Gosselin (2005:51). Dans ce cas, la conception continue se justifie par le paramètre de nature gradable pris en compte, à savoir « la force de la relation », pouvant aller de la validation maximale (Fmax) à l'invalidation totale (Fmin), Fo représentant la force minimale, l'équilibre entre Fmax et Fmin. De plus, les modalités sont décrites non pas par rapport à des points sur l'axe, mais comme des segments correspondant à des zones plus réduites à l'intérieur de la zone modale constituée par l'ensemble de l'axe.

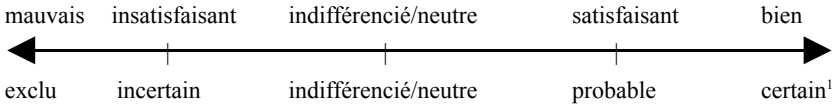


Une telle schématisation représente un changement de perspective inédit sur la modalité et n'est pas sans présenter des avantages pour la linguistique. Outre la gradabilité attribuée de la sorte à la modalité, Gosselin remarque la capacité de la modalité ainsi conçue à être traitée dans des termes argumentatifs (le probable tend vers le certain, le contestable vers l'exclu). Cette représentation, qui, par rapport au carré logique, présente la forme suivante :



rend par ailleurs possible un traitement unifié des modalités axiologiques et des modalités logiques (aléthique, déontique, épistémique, boulique).

En effet, les modalités axiologiques sont représentées habituellement sur un axe bipolaire, avec les deux pôles, négatif et positif, mis en évidence. Or, ceci n'exclut pas des termes intermédiaires, qui fassent pendant aux termes intermédiaires des modalités logiques :



Ce que nous montrent toutes ces représentations, c'est que les relations qu'entretient une valeur modale à l'intérieur de la catégorie modale à laquelle elle appartient ne peuvent pas être ignorées, dans la meure où la valeur modale en question tire son essence en partie des relations qui la caractérisent au sein de la catégorie. Que toutes ces schématisations soient possibles, cela prouve la complexité des relations sémantico-conceptuelles présentes au niveau de la catégorie (ou zone) modale. Enfin, ce que tous les schémas passés en revue ont en commun, c'est le fait qu'ils ne se contentent pas des positions décrites à l'intérieur du carré logique traditionnel, mais introduisent d'autres positions, afin de satisfaire à leurs besoins descriptifs et explicatifs.

3. Les classes de modalités

Dans cette section, nous allons passer en revue les différentes classes de modalités définies en linguistique. Certaines d'entre elles seront analysées plus en détail au chapitre suivant, au point de vue du rapport qu'elles entretiennent avec la modalité aléthique.

Nous commencerons par quelques remarques concernant l'ensemble des modalités. Les classes modales sont de deux types, au regard de leur organisation interne. D'un côté, il y a les modalités issues de la logique, se laissant décrire à l'aide des relations spécifiques au carré logique (relations de contrariété, de contradiction et d'implication). De l'autre côté, il y a les modalités dites

1. Une description graduée de la modalité épistémique est donnée par Lyons, qui fait intervenir le degré d'engagement du locuteur (présent dans le composant "il en est ainsi") sur la factualité de l'information qu'il transmet : en quantifiant le composant "il en est ainsi" de la modalisation épistémique objective selon le degré de probabilité, une modalisation épistémique est nécessaire si sa factualité est 1, elle est impossible si sa factualité est 0, elle est probable si sa factualité est supérieure à 0,5 et possible si sa factualité est inférieure à 0,5 (Lyons 1978/1990:418-9).

axiologiques, se laissant décrire par l'opposition des deux pôles, positif et négatif (opposition qui peut être vue à la limite comme une relation de contradiction, au sens des logiciens).

Pour ce qui est des modalités dites logiques, la modalité aléthique semble être première par rapport aux autres, qui par conséquent la contiennent ou la présupposent (ce qui est explicité dans certaines théories). D'ailleurs l'établissement des classes des modalités déontiques, épistémiques, etc, s'est fait par analogie avec la classe des modalités aléthiques. Pottier notamment présente les différentes classes de modalités dans des isotopies (Pottier 1983:61).

Nous venons de voir qu'un traitement unifié de ces deux types de structures (carré logique et axe bipolaire) est possible. Ceci supposerait d'introduire des modalités intermédiaires sur l'axe bipolaire et de transposer le carré sur un axe dont les extrémités seraient les deux positions contraires du carré (nécessaire et impossible, par exemple). Cela aurait comme conséquence de masquer les relations décrites en logique pour les modalités, mais non pas de les faire disparaître (voir Gosselin 2005:51-52). S'agissant de linguistique, nous croyons qu'une structuration sous forme de continuum de chaque classe modale, en plus d'éliminer ce clivage fâcheux au sein des modalités, serait de nature à mieux expliquer les faits de la langue. Les degrés et le vague autorisés par l'axe bipolaire peuvent être appliqués, en égale mesure, au niveau des modalités logiques, dès lors qu'on veut en faire un usage linguistique.

Les modalités dérivées par analogie à partir des modalités aléthiques (appelées également ontiques) se rapportent à la quantification (universelle ou existentielle), à la temporalité (fréquence absolue ou relative), au caractère vérifiable ou falsifiable de l'état des choses, aux normes de la société et à la volonté et aux désirs portés sur l'état des choses (cf. Von Wright 1951, Gardies 1979). Cette analogie pourrait être étendue à d'autres champs sémantico-conceptuels[1].

Aléthiques	Existentielles	Temporelles	Epistémiques	Doxologiques	Déontiques	Bouliques
nécessaire	universel	toujours	certain	croire être	obligatoire	désirer être
impossible	vide	jamais	exclu	croire ~ être	interdit	désirer ~ être
possible			probable	~ croire ~ être	permis	~ désirer ~ être
aléatoire	existentiel	parfois	incertain	~ croire être	facultatif	~ désirer être

Les modalités axiologiques comprennent les zones d'évaluation suivantes : éthique et morale, hédonique et affective, esthétique, intellectuelle, pragmatique ; la distinction est parfois faite entre modalités évaluatives et appréciatives (cf. Gosselin 2005), les premières étant liées à l'affect, les secondes se rapportant aux normes imposées par la société.

Pour ce qui est des **typologies** des modalités, elles ne sont qu'un reflet de la complexité de cette notion. Il est difficile, voire impossible, d'aboutir à une classification qui prenne en compte simultanément la totalité des facteurs qui la caractérisent. De manière très claire, la plupart des classifications privilégient l'un de ces facteurs. Or, à moins d'établir une hiérarchie entre eux, toute sélection de l'un ou l'autre facteur doit être réalisée plutôt à la manière d'une focalisation dans l'ensemble plus vaste dont il fait partie, celui-ci restant en arrière-plan. C'est pour cette raison que toute typologie favorisant un seul des facteurs qui caractérisent la modalité nous semble réductrice,

1. « Il va de soi que le nombre des modalités est indéterminé. Elles ne sont donc ni exhaustivement inventoriées ni systématiquement classées. Les logiciens se sont intéressés d'abord à celles qu'on appelle de nos jours "aléthiques" et auxquelles correspondent les prédicats : *nécessaire / impossible / possible.* Mais ils ont progressivement pris conscience du fait que les modalités caractérisées respectivement par : *tout / aucun / quelque, toujours / jamais / quelquefois, vrai / faux / probable, obligatoire / défendu / permis* (la liste peut être allongée – on peut ajouter par exemple : *partout / nulle part / quelque part*) sont, dans une certaine mesure, analogues aux modalités aléthiques. » (Kalinowsky 1976:12)

car elle aplatit, écrase en quelque sorte la notion[1], qui est présentée uniquement dans l'une de ses dimensions (notion autrement multidimensionnelle), et aboutissant à un regroupement de faits fort hétéroclites. Il nous semble plus approprié de baser toute étude de la modalité sur l'ensemble des facteurs qui sont en jeu, à la manière de Laurent Gosselin (2005)[2] (voir ci-dessous). C'est aussi la meilleure manière de cerner la « nébuleuse » que représente l'ensemble des phénomènes modaux. Une autre typologie que l'on peut considérée comme étant cohérente, c'est celle faite sur la base des fonctions discursives qu'assumes les modalités : c'est notamment la position adoptée par Galatanu (1997b, 2000a, 2002c), où la typologie se subordonne à la fonction d'objectivation/subjectivation des valeurs modales, d'une part, et des formes modales, de l'autre.

Ayant déjà abordé indirectement les classements des modalités dans les approches énonciatives et sémantiques décrites plus haut, nous nous limiterons ici à quelques remarques sur les typologies à dominante syntaxique, que nous avons relevées essentiellement dans les grammaires du français. Dans les grammaires, la modalité reçoit une place variable, qui va de l'absence totale de la notion, comme dans la *Grammaire du français classique et moderne* (Wagner, Pinchon 1991), où seul le mode verbal est traité, à sa présence sous un on plusieurs de ses aspects. Ainsi, la *Grammaire descriptive de la langue française* (Eluerd 2002) aborde les modalités d'énonciation véhiculées à travers les types de phrase. La *Grammaire de la phrase française* (Le Goffic 1993) privilégie l'aspect formel, syntaxique, des modalités : les caractéristiques formelles des modalités de phrase, les auxiliaires modaux, les compléments directs et indirects réalisés par des infinitifs. La *Grammaire textuelle du français* (Weinrich 1989) traite des syntagmes de modalité (verbe de modalité avec infinitif), décrivant de manière sommaire les verbes de modalité *pouvoir, savoir, vouloir, devoir* et *falloir*. A ces approches plutôt formelles de la modalité, s'opposent des approches qui tentent d'élargir la sphère des modalités, en la plaçant notamment dans le cadre plus large de l'énonciation. Wilmet (1993), notamment, dans la *Grammaire critique du français*, élargit le champ de la modalité en y faisant figurer, à côté des types de phrase, des auxiliaires et adverbes de modalité et des incises, la personne énonciative et l'époque du procès. Une perspective différente sur la modalité est donnée par la *Grammaire d'aujourd'hui* (Arrivé, Galmiche, Gadet 1986), qui, dans le bref article *modalité,* distingue l'acception issue de la tradition logique, ayant à l'origine les deux valeurs du nécessaire et du possible, de l'acception grammaticale liée au statut d'assertion, d'interrogation, d'exclamation ou d'ordre de la phrase.

4. Le système des modalités

Nous avons défini la notion de modalité, pour ce qui est de son contenu sémantique, à travers les attitudes (de force variable) dont elle relève et les supports modaux qu'elle implique, ainsi que par sa portée. Ainsi définie, la modalité se laisse décrire par une série de classes modales qui font système. D'une part, elles partagent plusieurs paramètres dont la nature graduelle permet une organisation des valeurs modales sur plusieurs axes continus : un premier axe orienté selon l'objectivation et la subjectivation, un deuxième axe de la direction d'ajustement, un troisième axe prenant en compte la force de validation (d'autres continuums sont envisageables). Mais il existe, d'un point de vue philosophique notamment, un autre type de système, qui prend en compte uniquement les valeurs modales axiologiques (en tant que concepts, coupés de leurs manifestations

1. Cette impression d'écrasement de la modalité se dégage notamment de la distinction que fait Le Querler (1996) entre modalités subjectives, intersubjectives et objectives

2.« Prise dans son acception "large", la modalité apparaît comme un phénomène complexe et hétérogène, qui ne peut être décrit qu'au moyen d'un ensemble de paramètres. » (Gosselin 2005:42)

linguistiques), à savoir le système des valeurs. Nous nous limiterons à rappeler brièvement le système des valeurs décrit par Lavelle, notre but étant de voir quelles sont les répercussions d'un tel système sur la langue, comment la langue intègre ce système.

Plus précisément, nous voudrions montrer ici qu'un tel système peut être introduit au niveau de l'étude linguistique des modalités (notamment à un niveau sémantico-conceptuel) et qu'il peut être étendu à l'ensemble des modalités. Bien évidemment, ceci suppose une certaine vision de la langue et une certaine représentation de la signification. Ainsi, nous aborderons dans ce qui suit la modalité dans des termes argumentatifs, dans la continuation de l'*argumentation dans la langue* d'Anscombre et Ducrot (1983), en faisant appel à la théorie sémantique des possibles argumentatifs (SPA) de Galatanu et aux blocs d'argumentation introduits par Carel.

4.1. Le système des valeurs

Les valeurs sont liées à l'essence même de l'être humain[1]. Elles découlent toutes, selon Lavelle, d'un idéal ou absolu, la Valeur (ceci donne une unité aux valeurs, qui contiennent toutes en elles cet absolu), et sont à mettre en rapport avec les multiples fonctions de l'esprit ou de la conscience, ainsi qu'avec la multiplicité des faits et objets auxquels elles s'appliquent (ce qui donne la variété des valeurs). Autrement dit, il y a autant d'espèces de valeurs que de fonctions de l'esprit. En outre, ces dernières étant en nombre illimité, il serait possible d'envisager un nombre illimité d'espèces de valeurs.

Pour reprendre la définition de Lavelle, la valeur représente une *rupture de l'indifférence* qui fait apparaître dans le monde des différences liées à la préférence d'un sujet, préférence qui se manifeste à travers des opérations de sélection entre les formes du réel[2].

Le point central de la théorie des valeurs de Lavelle est la *participation,* qu'il définit comme la « liaison de la subjectivité et de ses conditions objectives », comme un degré de « référence à l'univers dont le moi fait partie et par lequel il ne cesse d'être affecté » (1955:33). Dans cette perspective, les valeurs sont étroitement liées au rapport entre l'être et l'agir[3]. Entre la passivité de l'être, dont l'une des formes est la contemplation, et l'action, qui est la manifestation de la volonté, la participation peut prendre des formes diverses et variées. En généralisant, Lavelle décrit trois grandes catégories de valeurs, selon la participation : les valeurs intellectuelles, pour lesquelles

1. « L'intimité de l'être réside dans une densité spirituelle qui est, comme on le voudra, la valeur de l'être ou l'être de la valeur. Une expérience assez pénétrante de l'être se confond donc avec l'expérience de sa valeur : car c'est par son rapport avec l'essentiel de nous-même qu'il nous livre pour ainsi dire ce qu'il a lui-même de plus essentiel. Telle est la raison pour laquelle une description fidèle du réel se transforme pour nous aussitôt en une table de valeurs, à condition que ce ne soit pas une description purement extérieure, mais une description vivante, où le sujet, s'engageant pleinement dans chacune de ses démarches, trouve dans chaque aspect de la réalité un caractère qui lui répond. » (Lavelle 1950:325)

2. « La valeur est (...) la rupture de l'indifférence par laquelle nous mettons toutes choses sur le même plan et nous considérons toutes les actions comme équivalentes. Mais la valeur commence lorsqu'elle cesse, lorsque le monde n'est plus pour nous un simple spectacle, ni l'action un événement pur, lorsque nous nous engageons dans ce spectacle et prenons parti à l'égard de cet événement. Ainsi, introduire la valeur dans le monde, c'est introduire en lui des différences qui sont toujours en rapport avec des préférences. Toute valeur est donc inséparable d'une activité de sélection qui, même si elle n'a de sens que pour nous, opère des distinctions entre les différentes formes du réel selon leur degré d'affinité ou de parenté avec nous. Il n'y a de valeur que là où la partialité commence à s'introduire dans le réel. La valeur est un parti pris. » (Lavelle 1950:186)

3. « La considération de la valeur apporte une illustration saisissante du caractère original de la participation qui est toujours en partie imposée, en partie voulue, qui témoigne de notre passivité, c'est-à-dire de notre assujettissement à des conditions d'existence que nous n'avons pas choisies, et de notre activité, puisqu'il nous appartient d'en tirer parti et de les infléchir. » (Lavelle 1950:328)

l'esprit se subordonne au réel, les valeurs morales, pour lesquelles c'est le réel qui se subordonne à l'esprit, et les valeurs esthétiques, médiation entre les deux précédentes. Les valeurs fondamentales sont donc, d'après cette distinction, *le vrai, le beau* et *le bien*. Détaillant les valeurs selon *l'adhérence aux choses*, ou encore selon la position de l'homme *dans, devant* ou *au-dessus du monde*, Lavelle délimite ensuite trois couples de valeurs : **économiques et affectives, intellectuelles et esthétiques, morales et spirituelles**. La gradualité de cette hiérarchie rend compte du fait que la matière, d'abord support, devient obstacle. Ainsi, le premier couple suppose une certaine relation entre les choses et nous : les valeurs affectives (liées au plaisir et à la douleur) se rapportent au corps en tant que siège de la conscience, et donc de la subjectivité, et impliquent toujours la réalité de la choses qui agit sur nous, tandis que les valeurs économiques (l'utile) se rapportent au monde matériel qui rend possible l'existence du corps. Pour ce qui est du deuxième couple, il suppose une certaine distance entre les choses et nous : les valeurs intellectuelles impliquent un rapport avec le monde, mais n'en donnent que la représentation, tandis que les valeurs esthétiques ne se contentent pas de reproduire le monde matériel, mais le transfigurent, abolissant ainsi son caractère utile et réel. Enfin, le troisième couple est fondé sur la rupture entre les choses et l'homme : les valeurs morales sont en rapport avec la subordination de l'être à l'égard de l'activité qui l'anime (opposition avec le premier couple, où il est subordonné au corps) et concernent le vouloir et l'avenir plutôt que l'intelligence et le passé, car c'est l'esprit qui introduit la valeur dans les choses (opposition avec le deuxième couple, qui reconnaît seulement la valeur dans les choses) ; alors que les valeurs spirituelles sont en rapport avec l'affranchissement de l'esprit de toutes les forces naturelles, affirmant le caractère absolu de celui-ci (1955:33 sq.).

Cette classification des valeurs proposée par Lavelle représente déjà un système en soi ; il ne serait cependant pas complet sans la prise en compte, ou sans le détail des liens existant entre les valeurs. Ainsi, les valeurs sont *conditionnelles,* au sens où « les valeurs inférieures sont une condition de possibilité pour les valeurs supérieures » (1950:649), sans qu'il faille entendre par ce conditionnement un principe rigide[1].

Nous ne nous attarderons pas sur les différentes *liaisons* que Lavelle décrit entre les valeurs, étant intéressée ici davantage par le principe même de lien entre les valeurs que par la vision en soi du philosophe. Ainsi, nous allons nous limiter à quelques exemples (1955:50-51) :

– les valeurs esthétiques et les valeurs spirituelles sont des valeurs affectives ;
– les valeurs esthétiques et les valeurs spirituelles ne sont pas des valeurs intéressées ;
– les valeurs affectives sont la source des valeurs économiques et esthétiques ;
– les valeurs spirituelles sont la source commune des valeurs intellectuelles et morales, etc. ;
– de même, il y a un parallélisme entre les évolutions internes des différentes valeurs : les valeurs intellectuelles vont de la vérité portant sur le possible (comme en mathématiques) à la vérité des faits (c'est le cas de l'histoire) ; et de manière analogue, les valeurs morales vont de la justice, qui est universelle, à l'amour, qui, lui, est individuel ;
– ainsi, les connexions concernent également les degrés des valeurs, par exemple lorsque les valeurs économiques (matérielles) deviennent l'instrument même de la charité (qui est une valeur spirituelle).

1. « ce progrès hiérarchique peut tantôt être considéré comme un progrès continu, où les valeurs supérieures semblent toujours impliquer un renoncement aux valeurs inférieures qu'elles peuvent même nier ou contredire ; (...) quand il s'agit de déterminer le sens dans lequel se produit le progrès, on voit (...) qu'il implique à la fois un accroissement de la complexité et un accroissement de la simplicité : celui-là apparaît principalement dans les valeurs intellectuelles et celui-ci dans les valeurs spirituelles » (Lavelle 1950:628)

Il y a certes des entorses à la hiérarchie idéale du système des valeurs, dans la mesure où chaque individu, chaque époque se l'approprie à sa manière[1] et où « entre toutes les espèces de valeur il existe toujours un conflit latent » (Lavelle 1950:641).

Dans la perspective linguistique qui est la nôtre, nous envisageons le système des valeurs comme étant contenu dans la langue. Nous dirons donc que le système des valeurs d'une personne à un moment donné est une sélection de l'ensemble des rapports possibles (qu'ils soient harmonieux ou conflictuels) à l'intérieur de la langue. D'où la possibilité d'accéder au système des valeurs d'une personne (nous donnons un sens large au terme *valeur,* qui dépasse l'axiologique) à travers l'analyse de ses discours, ce que fait, entre autre, toute analyse du discours. D'où aussi l'intérêt de détenir un traitement des modalités d'un point de vue proprement linguistique.

4.2. La signification argumentative

Nous présenterons ici très rapidement les principes de la sémantique argumentative et ses outils descriptifs, les blocs d'argumentation. Ces questions seront abordées plus en détail dans la deuxième partie, § 1.2 du Chapitre 4 et dans le Chapitre 5.

Du point de vue de la sémantique argumentative, la seule fonction (cf. Anscombre et Ducrot 1983), et en tout cas la fonction première de la langue, est de nature argumentative. Les énoncés sont ainsi de simples modalités d'agir sur les récepteurs (sur leurs représentations, savoirs et croyances) en les guidant (plus ou moins ouvertement et explicitement) vers certaines conclusions, tout en les éloignant de certaines autres. Qui plus est, le lexique de la langue lui-même est essentiellement argumentatif, dans la mesure où la signification des lexèmes consiste en l'association de deux éléments dont le premier est un argument pour le deuxième. Nous ne nous attardons par sur l'exemple bien connu du mot *prudent* donné par Ducrot, qui est décrit comme se caractérisant par la signification argumentative 'danger *donc* précautions'.

Carel (1998, 2000, 2001) propose une formalisation de ce contenu sémantique argumentatif, à savoir les *blocs d'argumentation interne et externe*, pouvant se présenter sous deux formes chacun : une forme normative (fondée sur une relation argumentative de type *donc*) et une forme transgressive (fondée sur une relation de type *pourtant*) – par commodité, nous noterons BAIN, BAIT, BAEN et BAET ces quatre types de relations argumentatives. Pour l'exemple de *prudent* que nous avons repris, l'enchaînement argumentatif [danger *donc* précautions][2] qui décrit sa signification représente un BAIN et les enchaînements [prudent *donc* non accident] et [prudent

1. « S'il est vrai que chaque valeur appelle toutes les autres et se justifie par sa corrélation même avec elles, si (...) la valeur exprime toujours l'unité de l'esprit, mais une unité qui ne rétracte et ne retranche rien de ce qui est, si elle est le ciment même qui produit l'assemblage de tous les modes de l'existence ou de la réalité, il semble alors qu'elle doive exclure toute contradiction et toute fissure et que l'idée même des conflits possibles entre les valeurs soit difficile à imaginer. Seulement il ne faut pas oublier que la diversité est elle-même nécessaire au système des valeurs, que l'unité de la valeur ne trouve à se réaliser qu'à travers la multiplicité des consciences individuelles, qu'elle ne trouve à s'exprimer que dans l'espace et dans le temps, c'est-à-dire d'une manière différente selon l'instant et le lieu, et qu'enfin elle ne doit jamais être donnée, mais doit toujours être conquise.
Or, si le rapport de l'unité et de la diversité des valeurs trouve sa solution dans la constitution d'un ordre hiérarchique, cet ordre n'exclut pas leur conflit possible : car nous avons toujours à mettre en rapport un ordre de subordination idéale entre les valeurs avec la préférence qui doit être accordée à telle valeur sur telle autre dans chacune des circonstances particulières où nous sommes placés. » (Lavelle 1950:637-8).

2. Nous utiliserons les crochets [ ] pour marquer les enchaînements argumentatifs, que cela soit par rapport à la théorie des blocs sémantiques de Carel (où l'on parle de blocs d'argumentation interne et externe) ou par rapport à la théorie sémantique des possibles argumentatifs de Galatanu (où l'on parle de noyau, stéréotypes, possibles argumentatifs et déploiements argumentatifs).

pourtant accident] constituent un BAEN et respectivement un BAET. Les BAI permettent de décrire la signification qui fonde le mot même, tandis que les BAE servent à décrire les enchaînements qui se basent sur le mot sans pour autant fonder sa signification.

Dans la Sémantique des Possibles Argumentatifs (SPA) développée par Galatanu, les BAE d'un mot ont comme équivalent les PA (possibles argumentatifs) et les DA (déploiements argumentatifs) : les premiers font partie de la signification du mot et rendent compte de son potentiel argumentatif, potentiel qui est susceptible de se manifester en discours (sous la forme de DA) à travers les différents sens que prend le mot concrètement.

Étant donné l'objectif que nous avons ici, nous avons besoin, en plus des blocs d'argumentation qui sont un excellent outil descriptif et explicatif pour la sémantique argumentative, d'une vision qui mette en rapport les BAI et les BAE de manière à les faire communiquer en vue d'une description exhaustive de la signification. Nous pensons que la SPA peut convenir à nos besoins. Cette théorie sémantique argumentative, par ailleurs holistique et encyclopédique, peut être dite dynamique dans la mesure où elle permet d'anticiper dès le niveau de la signification sur les sens que prendra un mot lorsqu'il est employé en discours, voire même d'enrichir le niveau de la signification sur la base des emplois discursifs du mot. Elle présente l'avantage de distinguer plusieurs couches de signification, qui toutefois, loin d'être cloisonnées, communiquent entre elles et interagissent les unes avec les autres. Cette structure de la signification comprend, d'une part, (1) un noyau stable et bien délimité (N) donnant le contenu essentiel de la signification, ainsi qu'une strate de stéréotypes moins stable et aux limites flous (ST), qui enveloppe le noyau ; d'autre part, (2) une strate de déploiements argumentatifs (DA) qui représentent des enchaînements abstraits à partir des occurrences concrètes du mot en discours. Le N et les ST relèvent de la signification et sont décrits en termes de BAI, tandis que les DA relèvent du sens et sont décrits en termes de BAE[1]. Pour faire interagir le niveau de la signification et le niveau des sens discursifs, la SPA prévoit (3) une zone tampon entre les ST et le N, à savoir la strate des possibles argumentatifs (PA) ; celle-ci est dite toutefois appartenir à la signification et est constituée de BAE (normatifs et transgressifs) qui s'appuient sur les BAI contenus dans la strate des ST.

Le tableau suivant donne à voir la correspondance entre ces différents termes :

<table>
<tr><td rowspan="2">Niveau de la langue
(de la signification)</td><td>Noyau (N)
Stéréotypes (ST)
Possibles argumentatifs (PA)</td><td>Blocs d'argumentation interne (BAI)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Déploiements argumentatifs (DA)</td><td rowspan="2">Blocs d'argumentation externe normatifs et transgressifs (BAEN et BAET)</td></tr>
<tr><td>Niveau du discours
(des sens)</td></tr>
</table>

4.3. Proposition de description du système des modalités

Comme nous venons de le dire, notre proposition vise à intégrer le système des modalités dans la description sémantique. Or, ce sont les outils fournis par la théorie sémantique eux-mêmes qui nous permettront de donner forme à un tel système et de représenter les liens qu'y entretiennent les modalités.

1. Pour un parallèle entre BAI/BAE et N, ST et PA, se référer à la section § 1.5 du Chapitre 5.

Nous entendons par le terme *système des modalités* l'ensemble des relations qui unissent les différentes valeurs modales. Un tel ensemble est à la fois mouvant et malléable, dans la mesure où les rapports qui sont posés entre les modalités peuvent être tantôt mis en relief, tantôt ignorés ou annulés. Qu'en est-il de ce système du point de vue de la langue ?

Nous partirons, dans notre réflexion, de la remarque suivante : lorsque l'on aborde la question des valeurs modales contenues dans la signification lexicale, on est facilement confronté à des situations où il est impossible de trancher en faveur d'une valeur ou d'une autre car celles-ci semblent former une sorte d'amalgame qui fait que, tout en comprenant que chaque modalité n'a pas le même poids, l'on ait du mal à établir une hiérarchie par ordre d'importance vis-à-vis de la signification en question.

S'agissant de la description de la signification lexicale, on pourrait avoir tendance à y introduire toutes les valeurs modales qui nous semblent rattachées à la signification des mots que l'on décrit. C'est ce que nous avons fait nous mêmes à un autre endroit de cette thèse (cf. § 2.3, à propos de la modalité axiologique), en analysant le mot *compromis* en termes d'‹avantageux› et de ‹mal›/‹malheur›. Or, si l'on s'en tient aux définitions données par les dictionnaires (*Arrangement par lequel on se fait des concessions réciproquement (PR), Accord obtenu par des concessions réciproques (Lexis)*), la valeur pragmatique ‹avantageux› doit effectivement figurer en tant qu'élément essentiel de la signification de *compromis*, mais non pas la valeur négative morale ‹mal› ou affective ‹malheur›. Tout cela donne à réfléchir quant à l'importance variable de la modalité au sein de la signification des mots.

À l'aide de la distinction faite en SPA entre noyau et stéréotypes, nous montrerons comment il est possible de faire face à de telles situations sans abandonner ou contrarier l'intuition que nous avons de la signification (pour ce qui est des modalités) et tout en structurant ce qui parait être un simple amalgame aux contours flous.

Pour ce qui est de la signification de *compromis*, notamment, nous la décrirons, en accord avec les définitions mentionnées ci-dessus, à l'aide d'un enchaînement argumentatif faisant intervenir la modalité : [*X vouloir p et Y vouloir q PT X accepter w qui n'est pas en faveur de p ET qui est en faveur de q et Y accepter w qui n'est pas en faveur de q ET qui est en faveur de p*][1]. Cet enchaînement relève de la signification essentielle de *compromis*, et nous le plaçons donc dans son noyau N de signification. Les valeurs modales qui y figurent sont des valeurs volitives et pragmatiques.

Reprenant l'exemple de *prudent*, l'enchaînement [danger DC précaution] constitutif de sa signification peut être reformulé, de manière à mettre en relief ce qui relève de la modalité : [*pouvoir être p-désavantageux pour X DC X vouloir faire que non être p-désavantageux*]. Nous pouvons ainsi mettre en relief les valeurs modales essentielles à la signification de ce mot : le ‹possible/aléatoire›, le ‹vouloir faire›, le ‹désavantageux› et l'‹avantageux›.

Ces enchaînements relèvent des noyaux de signification des lexèmes *compromis* et *prudent*. Mais la modalité peut intervenir à d'autres niveaux que celui du noyau : elle peut être présente dans les stéréotypes (ST) et dans les possibles argumentatifs (PA) qui leur correspondent, ou bien dans les déploiements argumentatifs (DA) (cf. Galatanu 2007a:322). De tout cela, le niveau qui nous intéresse ici, c'est celui des ST, qui concerne, comme le noyau N, la signification en langue. Les DA, au contraire, sont du ressort du discours, et c'est pourquoi les modalités qui y interviennent n'intéressent pas notre analyse ici.

1. Où X et Y renvoient à des personnes et p, q, w à des états de choses.

Ainsi, pour ce qui est des **mots modaux**, nous dirons qu'il y a (1) des mots dont la signification est fondée par un ou plusieurs blocs d'argumentation interne (BAI) modaux (c'est-à-dire des blocs faisant intervenir une valeur modale comme argument en faveur de l'acceptation d'une autre valeur modale). La modalité est ici essentielle à la signification et elle se situe donc au niveau du noyau, mais elle s'accompagne d'autres modalités relevant du stéréotype. Et puis il y a (2) des mots pour lesquels la modalité n'intervient pas au niveau des BAI constituant la noyau, mais uniquement au sein de BAI non essentiels quoique fortement attachés à la signification, et ayant donc un statut de ST, dans les termes de la SPA. Ces mots, sans être nécessairement des mots modaux (car cela dépend de la force avec laquelle la modalité est associée au sein du stéréotype), se caractérisent par un potentiel modal qui peut éventuellement se manifester en discours.

Pour reprendre les deux mots ci-dessus, si l'on veut épuiser leur signification modale, il faudrait rajouter d'autres éléments. C'est à ce niveau que doivent apparaître les valeurs axiologiques négatives ‹mal› et ‹malheur› liées à *compromis* ; nous les représenterons sous la forme de ST (*id est* de BAI dont l'argument est un élément du noyau) : [*X accepter w qui n'est pas en faveur de p DC X être mécontent* et *X accepter w qui n'est pas en faveur de p DC X mal faire*]. Le premier ST a comme conclusion une valeur affective négative, le deuxième une valeur éthique-morale négative. D'autres ST peuvent être envisagés, tels [*X accepter w qui n'est pas en faveur de p DC X abandonner*], et doivent être pris en compte pour la description de la signification.

Quant à *prudent*, les ST qui lui sont associés sont les suivants : [*X vouloir faire que non être p désavantageux DC p ne pas pouvoir être*] et [*X vouloir faire que non être p désavantageux DC bien faire*]. En termes de valeurs modales, le premier enchaînement oriente vers l'‹impossibilité d'être›, le deuxième en faveur du ‹bien moral›.

En guise d'exemple de mots présentant des modalités uniquement au niveau des ST, nous ferons appel à *maison*, dont il a déjà été question plus haut. Le mot *maison* n'est pas un mot modal, mais certains de ses sens peuvent l'être, dans la mesure où ils se caractérisent par des valeurs axiologiques positives fortement associées au mot, sous forme de ST : il s'agit notamment des valeurs pragmatiques et affectives-hédoniques + ‹avantageux/utile› et ‹bonheur› liées à l'idée de confort.

Enfin, les énoncés suivants nous permettront de montrer pourquoi nous ne tenons pas compte des DA. *Ta prudence nous met toujours en retard* ou *Sa prudence le perdra* donnent à voir un BAE [prudence DC désavantageux] qui contredit la signification profonde du mot *prudence*. *Sa prudence m'agace* repose sur un BAE [prudence DC désagréable] qui traduit une axiologisation négative du mot. Mais nous pouvons imaginer des contextes reposant sur des BAE plus inattendus : *Mieux vaut être prudent, quitte à enfreindre les règles* ou *La prudence m'oblige à ne pas respecter cette règle* reposent sur un BAE [prudence DC non respect des règles][1]. Tous ces enchaînements ne sont pas constitutifs de la signification, mais seulement des sens que prend le mot dans un contexte donné.

Voilà pour ce qui est de la représentation des mots modaux à l'aide des BAI. Nous allons maintenant utiliser le modèle de la SPA pour décrire le système linguistique des modalités tel que nous le concevons, dans des termes argumentatifs. Le système ainsi décrit, nous le verrons, se caractérise à la fois par une plus grande richesse au niveau des relations inter-modalités et par une plus grande profondeur, dans la mesure où nous dépassons la simple linéarité des relations inter-

1. Ces énoncés permettent également de formuler le BAE [non respect des règles DC prudence], dans la mesure où c'est le non respect des règles qui amène la prudence. Nous précisons qu'il s'agit bien d'un même et seul connecteur abstrait DC, qui n'est jamais à confondre avec l'emploi déductif du mot de la langue *donc*.

modales.

Revenant au système des valeurs de Lavelle (avec ses compatibilités et incompatibilités), nous pensons qu'il se laisse décrire à l'aide d'enchaînements BAE pouvant se manifestant au niveau des énoncés. Ainsi, les quelques **rapports entre valeurs** cités plus haut seraient représentés par :

– « les valeurs esthétiques et spirituelles sont des valeurs affectives » : [‹esthétique› DC ‹affectif›], [‹beau› DC ‹aimer/plaisir›], [‹laid› DC ‹déplaisir›], etc. ; [‹éthique-moral› DC ‹affectif›], [‹bien› DC ‹plaisir›], [‹mal› DC ‹déplaisir›], etc.

– « les valeurs esthétiques et spirituelles ne sont pas des valeurs intéressées » : [‹esthétique› DC absence de ‹pragmatique›], [‹beau› DC ‹non utile›], [‹beau› PT ‹utile›], etc. ; [‹éthique-moral› DC ‹pragmatique›], [‹bien› DC ‹non utile›], [‹bien› PT ‹utile›], etc.

– « les valeurs affectives sont la source des valeurs économiques et esthétiques » : [‹pragmatique› DC ‹affectif›], [‹esthétique› DC ‹affectif›], etc.

Parlant de systèmes de valeurs axiologiques, il nous semble raisonnable de supposer que certains enchaînements ont plus de force que d'autres, dans le sens où ils sont susceptibles d'apparaître principalement sous cette forme : le rapport entre l'esthétique et l'affectif [beau DC agréable][1] et celui entre l'esthétique et le pragmatique [beau DC inutile] nous semblent être de ce type. D'autres, à l'opposé, sont plus difficiles à établir ; c'est le cas de [beau DC utile].

Mais le discours est à même de toujours défaire et refaire ces associations, qui sont de l'ordre du culturel par ailleurs, et c'est pourquoi nous approcherons le système des modalités d'un autre angle. Nous quitterons donc le terrain de la signification externe aux mots (liée au contexte) et nous nous pencherons sur leur signification interne, fondamentale. Et ce faisant, nous élargirons le système des valeurs à l'ensemble des modalités.

La modalité, nous l'avons vu, apparaît comme un ensemble cohérent et structuré. Les modalités font système en raison d'au moins deux facteurs, l'un inter-modal et l'autre trans-modal : (1) leur degré de subjectivation, qui donne lieu à une hiérarchie des valeurs sur l'axe objectif-subjectif et (2) leur force à l'intérieur de la classe modale à laquelle elles appartiennent. Mais au-delà du continuum des classes modales allant de l'objectif au subjectif, au-delà du continuum des valeurs modales à l'intérieur de chaque classe[2], nous voudrions poser **un principe structurant du champ de la modalité qui soit de nature à expliquer le fonctionnement argumentatif de celle-ci**.

Ce principe est le suivant : les différentes valeurs modales entretiennent entre elles des relations argumentatives pouvant être représentées sous forme de blocs d'argumentation. Ces relations interviennent au sein d'une même classe de valeurs, mais également entre les valeurs appartenant à des classes différentes. Elles se manifestent au niveau du lexique d'une langue, en lien avec la culture qui la porte, et il peut être envisagé qu'elles fonctionnent comme des unités sémantico-conceptuelles récurrentes, mobilisées préférentiellement en bloc et non pas individuellement.

Un tel système est capable de donner plus de profondeur à la notion de modalité, ainsi que de mettre en relief le rapport existant entre modalité et argumentation. Nous avions dit plus haut que la

1. Nous marquons les prédicats modaux à l'aide des signes ‹ ›. Pour simplifier, nous ne les utilisons pas systématiquement à l'intérieur des blocs d'argumentation, et, dans ce cas, il faut les sous-entendre.

2. Nous préférons parler de *continuum* pour ce qui est de la structure interne de chaque classe modale, car ceci permet un traitement unifié des modalités, comme nous l'avons déjà dit à propos du paramètre appelé *force de validation* présent dans le modèle de Gosselin.

modalité est englobée dans l'argumentation, dans le sens où elle lui sert de support ; c'est, entre autres, ce que le système des modalités permettra d'expliciter.

Quelques exemples vont éclairer les affirmations que nous venons de faire ; ces exemples concernent la charge modale du noyau de signification, et non pas celle pouvant apparaître dans les stéréotypes (les commentaires suivent après le tableau) :

Expression modale	Bloc d'argumentation interne (Noyau)	Définition lexicographique
espérer	[désirer être DC croire être]	considérer (ce qu'on désire) comme devant se réaliser
danger	[possible-aléatoire DC défavorable/néfaste]	ce qui menace ou compromet la sûreté, l'existence d'une personne ou d'une chose
risque	idem	danger éventuel plus ou moins prévisible
aventure	1. aléatoire et incertain 2. [aléatoire et incertain DC axiologique +]	1. ce qui arrive d'imprévu, de surprenant ; ensemble d'événements qui concernent qqn. 2. ensemble d'activités, d'expériences qui comportent du risque, de la nouveauté, et auxquelles on accorde une valeur humaine
résignation	[devoir faire DC accepter]	le fait d'accepter sans protester (la volonté d'une autorité supérieure) ; tendance à se soumettre, à subir sans réagir.
protester	[devoir faire PT ne pas accepter] ou [savoir être PT ne pas accepter]	déclarer formellement son opposition, son hostilité, son refus
révolte	1. [devoir (faire ou ne pas faire) PT vouloir faire ne pas être devoir (faire ou ne pas faire)] et [vouloir ne pas faire DC axiologique -]	1. action collective, généralement accompagnée de violences, par laquelle un groupe refuse l'autorité politique existante, la règle sociale établie, et s'apprête ou commence à les attaquer pour les détruire. 2. Résistance, opposition violente et indignée ; attitude de refus et d'hostilité devant une autorité, une contrainte.
libertaire	[devoir (faire ou ne pas faire) DC ne pas accepter]	qui n'admet, ne reconnaît aucune limitation de la liberté individuelle en matière sociale, politique.
s'abstenir	1. [vouloir ne pas faire DC ne pas faire] 2. [savoir pouvoir faire PT vouloir ne pas faire DC ne pas faire][1]	ne pas faire, volontairement
se retenir	[désirer faire PT vouloir ne pas faire DC ne pas faire]	s'abstenir, différer de céder à (un désir, une impulsion)
respect	[savoir être éthique-moral + DC ne pas vouloir ne pas faire] [savoir être éthique-moral + DC affectif-hédonique +]	sentiment qui porte à accorder à qqn une considération admirative, en raison de la valeur qu'on lui reconnaît, et à se conduire envers lui avec réserve et retenue
besoin	[nécessaire DC utile]	exigence née de la nature ou de la loi sociale
indispensable	[nécessaire DC utile]	qui est très nécessaire, dont on ne peut se passer
je peux/sais nager	[savoir faire DC pouvoir faire]	
il faut bien vivre	[nécessité DC acceptation]	
la fin justifie les moyens	[utile DC permis]	

Il est possible de rendre compte de la totalité ou d'une partie de la signification de ces mots à l'aide d'enchaînements argumentatifs (les enchaînements proposés prennent appui sur les

1. Cette notation regroupe deux blocs de signification. Il serait intéressant de voir dans quelle mesure il serait préférable d'utiliser des enchaînements multiples, ou de s'en ternir à des blocs binaires d'argumentation.

définitions du PR que nous faisons apparaître en dernière colonne). Ainsi, la signification d'*espoir* se caractérise par un BAI [désirer être DC croire être], où le désir amène la croyance. Pour la signification de *danger* et *risque*, l'argumentation interne va du possible bilatéral (‹pouvoir être et pouvoir ne pas être›) à l'évaluation négative dans le domaine du pragmatique. Dans le cas d'*aventure*, le possible et l'incertain sont évalués positivement dans tous les domaines axiologiques.

Les mots suivants, *résignation, protester, révolte, libertaire*, se fondent sur un rapport argumentatif entre le déontique et le volitif : *résignation,* sous une forme normative [devoir faire DC accepter], donne l'obligation comme argument en faveur de l'acceptation, tandis que *protester*, présente le même enchaînement sous une forme transgressive [devoir faire PT ne pas accepter]. Ceci nous permet de mettre en relief le fait que la signification interne peut être également de type transgressif. Si dans le cas de *résignation* l'obligation amène l'acceptation, dans le cas de *libertaire*, en échange, l'obligation amène la non acceptation, ce qui justifie l'enchaînement normatif [devoir DC ne pas accepter], qui contraste avec [devoir PT ne pas accepter] de *protester* ; ces deux derniers mots mobilisent deux enchaînements différents. *Révolte*, fait intervenir l'enchaînement suivant liant déontique et volitif : [devoir (ne pas) faire PT vouloir faire ne pas être devoir (ne pas) faire], où l'argument ‹devoir› est lié à la volonté de faire qu'il n'y ait pas de devoir. Il y a également une charge axiologique négative à prendre en compte au niveau du noyau de *révolte*, car celle-ci implique nécessairement l'hostilité : [vouloir ne pas faire DC hédonique-affectif -].

Pour ce qui est de *s'abstenir*, la définition nous autorise à décrire sa signification à l'aide de [vouloir ne pas faire DC ne pas faire], cependant, cela ne nous semble pas suffire pour saisir la totalité de la signification. Ainsi, nous verrons derrière l'adverbe *volontairement* la marque d'une conscience de la volonté, et nous proposons en échange les enchaînements [savoir pouvoir faire PT vouloir ne pas faire] et [vouloir ne pas faire DC ne pas faire]. Cet exemple nous permet de montrer que les définitions des dictionnaires ne donnent pas toujours à voir explicitement les modalités inhérentes au mot. Parallèlement à *s'abstenir*, le verbe *se retenir* repose sur un BAI transgressif, cette fois le premier terme de l'enchaînement étant explicité par les définitions : [désirer faire PT vouloir ne pas faire].

Dans le cas de *respect*, la conclusion ‹acceptation› découle d'une valeur épistémique portant sur l'éthique + : [savoir être éthique-moral + DC ne pas vouloir ne pas faire]. L'acceptation de la valeur morale dont on a la certitude s'accompagne également de sentiments positifs : [savoir être éthique-moral + DC affectif-hédonique +].

Avec *besoin* et *indispensable,* nous nous trouvons sur le terrain de la modalité aléthique, le ‹nécessaire›, mais un nécessaire mis en rapport, à travers un lien normatif, avec l'utilité. Les synonymes (*essentiel, nécessaire, utile*) auxquels renvoie le PR le montrent clairement, bien que la définition le donne moins à voir : *besoin* et *indispensable* lexicalisent un lien entre le ‹nécessaire› et l'‹utile›.

Les formes proverbiales mobilisent également des enchaînements argumentatifs modaux qui mettent en avant, de par leur nature, les relations qui s'établissent préférentiellement entre modalités au niveau d'une langue.

La signification de tous ces mots et expressions que nous venons de mentionner repose sur des enchaînements argumentatifs faisant apparaître des valeurs modales dans leur partie gauche et dans leur partie droite. D'autres cas de figure existent, où la modalité peut apparaître de manière isolée, comme pour le premier sens d'*aventure* (*ce qui arrive d'imprévu*). Cependant, notre objectif étant

de démontrer qu'il est possible de décrire le système modal d'une langue de manière cohérente, sur des principes argumentatifs, nous nous intéressons ici uniquement aux enchaînements qui donnent une valeur modale comme argument en faveur d'une autre valeur modale.

Avant de préciser en quoi consiste le système des modalités tel que nous le concevons, il faut également prendre en compte tous les enchaînements qui relèvent de l'argumentation interne, mais n'apparaissent pas dans le noyau, car étant de l'ordre du stéréotype. Pour partir, nous prendrons le verbe modal *pouvoir* ; lorsqu'il sert à exprimer la capacité interne (situation où il peut être permuté avec *savoir : je peux/sais nager*), celui-ci se caractérise par un BAI [savoir faire DC pouvoir faire] appartenant aux stéréotypes.

Tous les mots que nous avons énumérés ci-dessus font intervenir des modalités au niveau de leurs ST ; si le tableau n'en rend pas compte, c'est parce que les définitions dont nous sommes partie n'en font pas état (et pour cause). Nous pouvons entrevoir cependant un stéréotype dans la définition donnée pour *révolte* derrière la précision *généralement accompagnée de violences*, qui se traduirait par un ST relié à un élément du noyau ainsi : [hédonique-affectif - DC axiologique -]. Voici quelques autres exemples à partir des mots ci-dessus : *aventure* a comme ST fortement attaché l'idée de ‹souhaitable› : [axiologique + DC désirer être], *résignation* s'accompagne du ST [accepter DC pragmatique -], *protester* du ST [ne pas accepter DC éthique-moral -], etc.

Toutes ces considérations faites, nous pouvons exposer maintenant notre **système des modalités**. Nous prendrons appui, au début, sur les liens argumentatifs pouvant s'établir, au sein de la signification lexicale, entre les zones modales du déontique et du volitif. Le rapprochement des deux zones repose, nous l'avons vu (§ 2.3 du Chapitre 2), sur la nature des supports modaux que prennent les valeurs modales relevant de ces zones. Ainsi, les liens argumentatifs entre valeurs déontiques et valeurs volitives sont très étroits ; de nombreux mots reposent sur de tels enchaînements, comme nous l'avons vu avec *résignation, protester, révolte, libertaire*. *A priori*, il est possible d'enchaîner à partir de n'importe quelle valeur modale déontique vers n'importe quelle valeur modale volitive, dans la mesure où le (non) devoir est tourné vers une personne qui peut réagir par la (non) acceptation. Pour ce qui est de la nature du lien argumentatif entre la valeur déontique et la valeur volitive, les tableaux ci-dessus montrent, pour chaque valeur déontique, les enchaînements qui peuvent se faire préférentiellement (mais pas exclusivement, comme nous l'avons vu avec *libertaire*) :

obligatoire	**DC** vouloir faire
interdit	**PT** vouloir ne pas faire
facultatif	**PT** ne pas vouloir faire
permis	**DC** ne pas vouloir ne pas faire

obligatoire	**PT** vouloir faire
interdit	**DC** vouloir ne pas faire
facultatif	**DC** ne pas vouloir faire
permis	**PT** ne pas vouloir ne pas faire

obligatoire	**DC** vouloir faire
interdit	**DC** vouloir ne pas faire
facultatif	**DC** ne pas vouloir faire
DC permis	**DC** ne pas vouloir ne pas faire

obligatoire	**DC** vouloir faire
interdit	**PT** vouloir ne pas faire
facultatif	**PT** ne pas vouloir faire
permis	**DC** ne pas vouloir ne pas faire

Inversement, nous pourrions avoir des enchaînements qui prennent une valeur volitive comme argument en vue d'une valeur déontique. Ceux-ci nous semblent être moins fréquents ; cependant, nous pouvons en rendre compte à l'aide des enchaînements sous-jacents à *exiger* et *laxisme* : [vouloir faire DC devoir faire] et [ne pas vouloir faire DC ne pas devoir faire], ou encore à *contraindre* : [ne pas vouloir faire PT devoir faire][1].

Outre les relations argumentatives que nous venons de formuler entre les modalités déontiques et volitives, il est possible d'établir des relations semblables entre :

– les modalités aléthiques et épistémiques : [nécessaire DC certain / PT incertain], [impossible DC exclu / PT probable], [possible DC probable / PT certain], [aléatoire DC incertain / PT probable] ;

– les modalités épistémiques et doxologiques : [savoir être DC croire être / PT ne pas croire être / PT croire ne pas être / DC ne pas croire ne pas être], etc. ;

– le doxologique et le désidératif : [croire être DC désirer être], etc. ;

– le désidératif et le volitif : [désirer être DC vouloir faire], etc. ;

– les modalités axiologiques et les autres modalités : [bien DC devoir faire / PT devoir ne pas faire] ; [beau DC désirer / PT ne pas désirer], [nécessaire DC utile], [croire DC plaisir], etc. ;

– les différents domaines de l'axiologique : [beau DC plaisir, agréable / PT déplaisir, désagréable], [désavantageux DC malheureux], etc. ;

– etc.

Ces enchaînements peuvent se manifester dans le lexique de la langue, comme nous l'avons montré plus haut. Ils peuvent également être mis en relief – ou testés : *Elle est belle, donc je l'aime* [esthétique + DC hédonique-affectif +], *Il est dangereux donc je l'évite* [désavantageux DC vouloir ne pas faire/être], *Je le crois, mais je ne suis pas sûre* [croire être PT ne pas savoir être], *Je crois qu'il viendra et même j'espère qu'il viendra / je désire qu'il vienne* [croire être DC désirer être], etc.

Des relations de ce type peuvent être envisagées y compris au sein de la même classe de valeurs : *Ce n'est pas nécessaire, c'est seulement possible* [nécessaire DC possible], **Ce n'est pas impossible, c'est seulement possible*, *C'est incertain, et c'est même exclu* [incertain DC exclu], etc.

1. Nous appuyons ces BAI sur les définitions lexicographiques suivantes (cf. PR) : Exiger : *Demander impérativement (ce que l'on a, croit ou prétend avoir le droit, l'autorité ou la force d'obtenir)* ; Laxisme : *Tendance marquée à la conciliation, à la tolérance (jugée excessive)* / Tolérance : *Fait de tolérer, de ne pas interdire ou exiger, alors qu'on le pourrait ; liberté qui résulte de cette abstention* ; Contraindre : *Forcer (qqn) à agir contre sa volonté.* Bien évidemment, les blocs que nous avons proposés n'épuisent pas la signification de ces mots ; c'est particulièrement vrai pour *exiger* et *laxisme*, qui impliquent des configurations attitudinales bien plus complexes.

Ces enchaînements peuvent bien évidemment apparaître en discours, où ils sont défaits et refaits selon la volonté du locuteur. Mais ce n'est pas le niveau discursif qui nous intéresse, c'est pourquoi nous nous en tiendrons à ce que nous venons de dire.

Notre système des modalités se présente donc comme un réseau d'enchaînements argumentatifs vectoriels de force variable, inscrit de manière durable dans la signification même du lexique, mais pouvant toutefois être transgressé par les discours. Ces enchaînements fondent en partie la signification argumentative des expressions linguistiques, pouvant apparaître aussi bien au niveau du noyau qu'au niveau des ST, et contribuent en partie au potentiel argumentatif des mots. Le phénomène d'axiologisation (Galatanu 2000a), notamment, est lié à ce réseau modal argumentatif.

Dans notre vision, ces enchaînements modaux (en tant que configurations modales et argumentatives) sont récurrents, de sorte que l'apparition d'une modalité ou d'une configuration de modalités au niveau du noyau est susceptible d'attirer (sous forme de ST, de PA ou de DA) certaines conclusions impliquant d'autres modalités, ceci en accord avec le système des modalités que nous venons d'esquisser. Par exemple, la présence d'une valeur déontique au niveau du noyau est susceptible d'entraîner la présence d'une valeur volitive parmi les stéréotypes : le mot *obligation* lui-même amènerait, selon nous, des conclusions potentielles du type ‹vouloir› / ‹ne pas vouloir› / ‹ne pas vouloir ne pas faire›. De la même manière, une valeur aléthique présente au niveau du noyau est susceptible d'entraîner parmi les stéréotypes des valeurs épistémiques : le mot *possibilité* lui-même présente parmi ses stéréotypes une valeur ‹probable›.

C'est cette hypothèse, de l'existence d'un système des modalités inhérent au lexique (et donc à la langue), qui nous a motivée à aborder la modalité aléthique au chapitre suivant à travers une série de parallèles avec d'autres modalités.

5. L'expression linguistique des modalités

L'inventaire des expressions linguistiques de la modalité n'est pas aisé à réaliser. Le fait est que les valeurs modales, si elles peuvent être envisagées à l'état pur dans une approche logico-sémantique (le nécessaire, le probable, etc., comme archétypes modaux, ou prédicats abstraits modaux, renvoyant à des concepts), apparaissent rarement à l'état pur dans les manifestations de la langue. Cette distinction entre le niveau logico-sémantique et le niveau des manifestations linguistiques, qui rendrait possible la coexistence des différentes théories et analyses des modalités, n'est pas toujours suffisamment mise en avant par les linguistes, qui se contentent souvent de constater la pluralité d'emploi et la difficulté de classification des différentes expressions linguistiques tels les verbes modaux ou autres.

Pour notre part, nous allons partir, dans la description des formes linguistiques d'expression de la modalité, sur des bases sémantico-conceptuelles, et nous allons considérer comme relevant de la modalisation toute forme linguistique contenant une valeur modale dans sa signification. Relèvent donc de la modalité tous les éléments linguistiques (mots, expressions, catégories grammaticales) qui servent à exprimer une attitude, que ce soit celle du locuteur, ou d'une autre personne : attitude pouvant porter sur une personne (y compris sur l'interlocuteur et sur soi-même), sur une situation, sur l'énonciation elle-même, etc. Ainsi, la conception sémantico-conceptuelle et psychologisante que nous avons de la modalité nous autorise à regrouper sous le terme de modalité des phénomènes linguistiques aussi différents que les modes et temps verbaux, les verbes modaux, les types de

phrase, de simples noms et verbes ou leurs caractérisants.

Ceci nous amène à reprendre la classification proposée par Galatanu (2002c:20, 2004a:94), qui est fondée sur le degré de subjectivation ou d'objectivation des formes linguistiques : modalités d'énonciation et *de dicto*, d'une part, et modalités *de re*, de l'autre.

Nous avons parlé des modalités d'énonciation à plusieurs reprises (§ 1.2 et § 3.4 du Chapitre 1, notamment). Quant aux modalités *de re*, elles ne nous semblent pas nécessiter de commentaires particuliers, dans la mesure où toute étiquette nominale ou verbale, tout qualifiant du nom et tout caractérisant du verbe qui renvoient à une attitude modale sont à considérer comme relevant de la modalité. Nous allons donc accorder plus de place ici aux modalités *de dicto*, telles qu'elles sont définies par Galatanu (1997b, 2002c, 2004a, 2005a) et illustrées par Cristea (1979).

Premièrement, il faut noter que les formes modales *de dicto* peuvent, à leur tour, être ordonnées selon le degré plus ou moins grand de subjectivation, car les constructions impersonnelles ne situent pas de la même manière l'attitude subjective du sujet parlant. Ainsi, les formes décrites par Galatanu, par ordre croissant de subjectivation, sont les suivantes (voir aussi le tableau § 3.4 du Chapitre 1) :

– *les verbes auxiliaires modaux dans une construction où le sujet modal n'est ni un pronom de première personne, ni un pronom impersonnel*. Sont ici pris en compte, sur la base de la structure binomale auxiliant-auxilié (Benveniste 1974:188), non seulement les verbes régissant toujours l'infinitif (tels *devoir*), mais aussi tous les verbes qui sont des lexémisations des prédicats abstraits POUVOIR, DEVOIR, VOULOIR, SAVOIR et CROIRE, tels, par exemple, pour DEVOIR FAIRE : *devoir, falloir, avoir à, obliger à, ordonner de, enjoindre de, engage à, exiger de, imposer de*, etc. (cf. Cristea 1979:357).

– *les verbes modaux dans une construction impersonnelle et les adjectifs modalisateurs d'énoncé (en structure essive)*. Ces derniers sont les adjectifs qui peuvent être coverbes ou opérateurs de phrase, et qui sont, eux aussi, des réalisations linguistiques d'un prédicat modal abstrait : *Il n'est pas possible de le voir en ce moment.* et *Il est possible qu'il vienne*. (POUVOIR). Cristea remarque que certains énoncés faisant apparaître ces adjectifs modalisateurs du *dictum* peuvent être paraphrasés par des adjectifs inclus dans le *dictum* (comme épithètes ou attributs : *Sa venue est possible*).

– *les adverbes de modalisation*. Également appelés adverbes de phrase, ils ont la particularité de porter sur la proposition dans son ensemble. Nous n'insistons pas ici sur les caractéristiques syntaxiques, bien connues, de cette classe d'adverbes. Sur le plan sémantique, ces adverbes relèvent soit de la modalité épistémique (certitude ou incertitude) soit de la modalité affective. Il est intéressant de remarquer, avec Cristea, que le sujet parlant s'engage plus lorsqu'il utilise ces adverbes que lorsqu'il fait appel à un adjectif opérateur de phrase équivalent : *Il est heureux qu'il soit venu* ***vs****. Il est venu, heureusement*.

– *les verbes auxiliaires modaux et les adjectifs modalisateurs d'énoncé, dans une construction où le sujet modal est un pronom de première personne*. Nous retrouvons dans cette catégorie tous les verbes et adjectifs qui apparaissent dans la première et deuxième catégorie : *Je suis heureux qu'il vienne, Je dois partir.*

À tout cela, il faudrait ajouter que l'une des fonctions de la forme que prend le verbe dictal (temps et mode) est de véhiculer des valeurs et des nuances modales, qui, dans le cas des modalités *de dicto*, sont également exprimées par le *modus*. Par ailleurs, en français, les formes verbales relèvent de la grammaticalisation de la modalité, qui touche aussi, dans une moindre mesure, les

verbes modaux. À l'opposé, en l'anglais les verbes modaux constituent clairement une classe grammaticale, au point que cela entraîne la disparition du subjonctif (cf. Palmer 1986:33).

Nous conclurons ce rapide survol de l'expression linguistique de la modalité par la remarque que ce n'est pas tant l'inventaire des expressions linguistiques en soi qui compte, mais leur présence au niveau du discours, avec tout ce à quoi cela donne accès. La modalisation discursive, nous l'avons déjà dit, constitue une porte ouverte sur les représentations du sujet communiquant, et l'étude des modalités n'a pas de sens en dehors de l'analyse du discours ou de l'analyse énonciative. C'est pourquoi il nous semble préférable que toute analyse linguistique des modalités parte du rôle que ces modalités assument au niveau discursif.

Chapitre 3. La modalité aléthique

Nous avons vu au premier chapitre qu'il existe, en ce qui concerne la modalité, deux catégories d'approches : une première catégorie qui rassemble les approches logicisantes et une deuxième qui regroupe les approches situant la modalité dans le cadre plus large de l'énonciation.

Les unes se limitent à décrire les modalités aléthiques du nécessaire et du possible au regard de la valeur de vérité des propositions sur lesquelles elles portent. Dans cette optique, les extensions de la notion de modalité se limitent généralement à deux sortes de modalités supplémentaires, l'épistémique et le déontique, les approches logiques qui ambitionnent d'intégrer les modalités attitudinales étant moins fréquentes. Les autres élargissent au maximum la notion de modalité, pour y faire entrer, à côté des modalités aléthique, épistémique et déontique, tout ce qui a trait à la subjectivité du sujet parlant, à ses sentiments et désirs, à ses croyances et jugements, etc. La première catégorie correspond *grosso modo* à la sphère d'influence anglo-saxonne, tandis que la deuxième correspond plutôt à une sphère d'influence francophone, si nous pouvons nous permettre une distinction aussi grossière.

Les grammaires, nous l'avons vu, se basent sur l'une ou l'autre catégorie d'approche pour intégrer la notion de modalité à des degrés différents, dans la description des faits de langue et le plus souvent à un niveau syntaxique. Ainsi, le traitement de la modalité peut aller de la simple prise en compte des verbes modaux, au fonctionnement des adverbes, ou encore aux types de phrases. Pour ce qui est du niveau sémantique, si on laisse de côté la sémantique formelle où la modalité joue le rôle d'opérateur, on distingue habituellement toute une série de classes de modalités, dont la modalité aléthique.

Seules modalités traitées par certaines logiques modales, les modalités aléthiques sont, à l'opposé, marginalisées dans bon nombre d'approches énonciatives. Ces dernières, dont l'intérêt se porte sur la subjectivité du locuteur, posent généralement l'équivalence entre modalité et subjectivité, arrivant même, ainsi, à assimiler les modalités aléthiques aux modalités déontiques ou épistémiques.

Notre intention ici est de partir d'**une approche sémantico-conceptuelle de la modalité aléthique** (et dans une démarche occasionnellement onomasiologique), pour redonner à la modalité aléthique la place qui lui est due au sein d'**un système des modalités compréhensif, extensif, assis sur des bases énonciatives**. Avec cette remarque que, pour nous, les mots, expressions et phrases contiennent déjà dans leur signification des indications quant à leur énonciation. Nous embrassons donc la vision de Ducrot, selon qui « le sens d'un énoncé (...) est une description de son énonciation » (1984:192). D'un autre côté, nous écarterons, en les mentionnant sans y adhérer, tous les traitements de la modalité dans des termes véricconditionnels. Car, si notre vision laisse une certaine place à la référence, puisque le langage n'existe pas en dehors de la réalité qu'il sert en partie à nommer, celle-ci n'est pas construite, dans notre vision, sur des bases véricconditionnelles, mais plutôt conceptuelles, et en rapport avec la perception physique de l'être humain.

1. Définition de la zone modale aléthique

Si la question des modalités en général est une question complexe, par le nombre et la variété qui la caractérisent, la modalité aléthique en particulier apparaît comme une classe modale délicate à traiter. C'est au niveau de cette classe modale que se posent avec le plus d'acuité les questions problématiques de la définition et de la description de la catégorie de la modalité. Ainsi, c'est peut-être au niveau de la classe des modalités aléthiques que sont à chercher les réponses à la question de l'opposition modal / non-modal.

Pourquoi cette classe est-elle à part? Simplement parce que la modalité est généralement perçue comme étant de l'ordre du subjectif et que la modalité aléthique semble se dérober à cette notion de subjectivité. En effet, cette dernière est plutôt décrite comme une absence de subjectivité, ce qui entraîne éventuellement son élimination du champ de la modalité (voir dans ce sens Kerbrat-Orecchioni 1980). Paradoxalement – en apparence du moins – la seule modalité reconnue jadis apparaît aujourd'hui comme marginale. Le paradoxe s'explique si l'on pense que la différence de statut de la modalité aléthique est liée à la différence d'approche de la notion de modalité dans des disciplines dont les intérêts ne se recoupent qu'en partie, la logique (ou encore la philosophie du langage) et la linguistique.

Pour cerner la zone modale de l'aléthique dans la perspective linguistique, sémantique, qui est la nôtre, il convient de partir de la définition que nous avons proposée pour la modalité en tant qu'ensemble systémique, dans la mesure où toute zone modale prend son sens de l'intégration dans un système modal plus large. Ayant défini la modalité sur la base d'une attitude subjective (au sens où elle relève d'un sujet psychologique), nous avons distingué (cf. § 1.1 du Chapitre 2) quatre catégories d'attitudes, que nous rappelons ici :

(i) le sujet adopte une attitude passive vis-à-vis du monde, montrant la réalité comme s'imposant à lui, ou comme prenant le pas sur lui ;
(ii) le sujet fait référence à des normes instaurées par des institutions de la société sans cependant les prendre en charge ;
(iii) le sujet fait référence à ces normes et les prend en charge en même temps, s'implique ;
(iv) le sujet prend le dessus sur la réalité et les normes, s'affirme.

Comme ces attitudes n'impliquent pas avec le même degré l'affectivité du sujet psychologique, nous avons précisé qu'une attitude peut être considérée comme étant plus ou moins subjectivante. De ce point de vue, la zone modale aléthique apparaît comme la moins subjectivante, ou – terme qui conviendrait mieux pour la caractériser – comme la plus objectivante[1].

Se trouvant à l'une des extrémités de l'axe sur lequel s'organisent les modalités en fonction de leur degré de subjectivation/objectivation, la zone de l'aléthique peut, en effet, sembler être une zone à part. Nous allons donc commencer par détailler, dans ce qui suit, les facteurs qui font de cette zone modale une zone en marge du champ de la modalité.

Tout d'abord, nous devons prendre en considération la spécificité de la modalité aléthique quant à la notion de support modal que nous avons décrite plus haut (§ 2.3 du Chapitre 2). Nous avons affirmé, en parlant de la nature des supports modaux que prennent les différentes classes modales, que la modalité aléthique ne se caractérise pas par un support modal particulier, comme c'est le cas pour les autres classes modales. Autrement dit, dans notre vision, la modalité aléthique ne porte pas

1. Nous reprenons les termes subjectivation/objectivation, subjectivant/objectivant employés par Galatanu pour structurer le champ de la modalité.

inscrite en elle un support modal renvoyant à un individu et se satisfait d'un état des choses qu'elle accompagne.

Si des énoncés tels *C'est une certitude*, qui relève de l'épistémique, et *C'est une nécessité*, qui relève de l'aléthique, sont comparables, ce n'est pas au point de vue de leur support modal, mais au point de vue de leur source modale. Pour ce qui est du support modal, que nous exprimons en termes de cas profonds, les valeurs épistémiques sont ancrées dans un Siège et portent sur un Thème, tandis que les valeurs aléthiques ne se caractérisent pas par une support modal de type sujet psychologique, mais uniquement par une Source (ce qui les rapproche des valeurs pragmatiques)[1]. Quant à la source modale, nous l'utilisons pour rendre compte des points de vue exprimés dans l'énonciation : celui du sujet parlant lui-même ou des différents énonciateurs qui s'expriment dans le discours.

N'étant pas subordonnée de par son contenu sémantico-conceptuel à un sujet de conscience, la modalité aléthique tombe sous la simple incidence des sources modales (*id est* des énonciateurs, au sens de Ducrot), ce qui permet d'expliquer son haut degré d'objectivation.

L'absence dans la conceptualisation des valeurs modales aléthiques d'un support modal animé est étroitement liée au type d'attitude qui est inhérente à ces valeurs. Les attitudes exprimées dans la zone de l'aléthique relèvent d'une appréhension du réel où le rapport à soi-même est absent, car remplacé par un rapport à ce qui existe en dehors de la subjectivité de celui qui l'appréhende, à ce qui existe en soi, dépendant des lois naturelles. C'est pourquoi, dans le cas de l'aléthique, l'attitude se situe à un autre niveau d'évaluation que dans le cas de toutes les autres valeurs modales.

Pour appuyer cette vision de l'aléthique, nous ferons un parallèle avec celle qui se dégage du modèle global de la modalité de Gosselin. Ce modèle (2005:45) présente la modalité aléthique comme se caractérisant par une instance de validation objective, la réalité, et par une direction d'ajustement descriptive, selon laquelle les mots se conforment au monde. La vision que nous avons de la modalité aléthique se démarque nettement de celle exposée par Gosselin, dans la mesure où, comme nous l'avons affirmé plus haut (§ 2.3 du Chapitre 2), nous ne pensons pas que l'instance de validation suffise à fonder la notion de modalité ; nous allons toutefois confronter notre vision à la sienne, dans la mesure où cette confrontation peut nous aider à mieux présenter notre point de vue sur la question.

Notre critique concerne donc principalement l'instance de validation de la modalité aléthique, telle qu'elle est décrite par Gosselin. Que le locuteur fasse abstraction de son propre point de vue ne nous semble pas suffire pour définir la modalité aléthique, car cela équivaut à une absence d'attitude de la part du locuteur ; nous pensons qu'il serait préférable d'introduire explicitement l'attitude du locuteur, en précisant que celui-ci présente la réalité comme 's'imposant', comme 'prenant le pas sur lui-même'.

Il y a une première raison pour laquelle la caractérisation de l'aléthique par la seule instance de validation ne nous satisfait pas. Poser l'existence de la modalité aléthique et la définir par le fait que le locuteur fait abstraction de son propre point de vue reviendrait à dire que, quoi qu'il en soit, tout énoncé est modalisé. Or, comme le remarque Ducrot (1993a:112), le concept de modalité étant oppositif, le non-modal doit être envisagé. Si, au contraire, on introduit la précision que le locuteur présente la réalité comme (ne) s'imposant (pas), le non-modal devient envisageable.

1. Pour ce qui est du support modal, la modalité aléthique se rapproche de la modalité pragmatique. Bien que cette dernière comprenne un support modal animé, il nous semble qu'une mise en parallèle des deux modalités (aléthique et pragmatique) sous l'angle du support modal pourrait mettre en lumière des aspects intéressants de ces deux modalités.

Mais il y a une autre raison pour ne pas se contenter de la définition de l'aléthique donnée par Gosselin. Celui-ci fait appel au réel tel qu'il est appréhendé et conceptualisé par le locuteur pour définir la modalité aléthique. Mais peut-il en être autrement ? La réalité dont on parle est-elle autre chose que la réalité telle qu'on l'appréhende ? Nous revenons ainsi à la discussion sur la distinction entre ce qui est modal et ce qui ne l'est pas. La modalité aléthique ne peut donc pas être cernée en faisant appel à la simple appréhension du réel par le locuteur. Si, au contraire, nous acceptons que, dans le cas de la modalité aléthique, le locuteur présente le réel comme (ne) s'imposant (pas), nous relions par là même l'aléthique à l'attitude du locuteur. Une attitude certes différente de celles qui fondent toutes les autres modalités, mais une attitude du locuteur néanmoins, l'attitude constituant le principal facteur de cohésion de la catégorie modale.

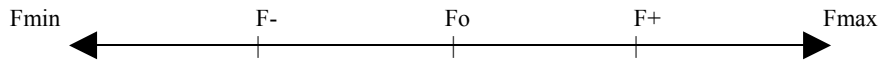
À la lumière de ce que nous venons de dire, nous reprenons ici deux des exemples donnés par Gosselin pour la modalité aléthique. Selon nous, l'énoncé *C'est un livre marron* (voir § 3.3 du Chapitre 1) ne relève pas de la modalité aléthique, car aucun élément de ceux qu'il contient ne relève de la modalité aléthique, dans le sens où la réalité serait présentée comme s'imposant au locuteur (à moins que le verbe *être* dans le présentatif *c'est* soit pris dans un sens existentiel). En revanche, l'énoncé *La terre est ronde* relève bien de la modalité aléthique, mais pour des raisons qui sont différentes des celles invoquées par Gosselin : il contient le mot *terre*, qui, lui, nous paraît présenter dans sa signification la réalité comme prenant le pas sur le locuteur, le dominant. Dans le cas de l'aléthique, le fait que la réalité soit conçue par le locuteur comme le dominant renvoie à une attitude, car le locuteur se voit et se donne lui-même ainsi dominé. À l'opposé, le locuteur domine la réalité pour toutes les autres modalités.

Nous n'aborderons pas ici la question des formes linguistiques d'expression de la modalité aléthique (pour cela, voir § 8 plus bas), nous limitant aux seules valeurs modales. Comme pour toutes les classes de modalités, l'aléthique peut être décrit soit à l'aide de prédicats modaux (que nous noterons, selon notre convention, à l'aide des signes ‹› : ‹nécessaire›, ‹impossible›, ‹possible›, ‹aléatoire›), soit à l'aide des valeurs modales constituant cette classe (le nécessaire, l'impossible, le possible, l'aléatoire). Parallèlement à ces (méta)termes, nous employons les formules suivantes, faisant apparaître des prédicats abstraits primitifs, au sens de Wierzbicka (1993, 1996) : ‹devoir être›, ‹devoir ne pas être›, ‹ne pas devoir ne pas être›, ‹ne pas devoir être›. Si l'on utilise le prédicat abstrait 'pouvoir' (que certains considèrent comme premier par rapport à 'devoir'), les quatre valeurs modales aléthiques prennent la forme, respectivement : ‹ne pas pouvoir ne pas être›, ‹ne pas pouvoir être›, ‹pouvoir être›, ‹pouvoir ne pas être›.

L'emploi des prédicats modaux abstraits (et, qui plus est, primitifs) dans la description des modalités est préférable pour une raison très simple, à savoir le fait que, du point de vue de la modalité, les mots en langue sont plus ou moins complexes, mobilisant souvent plusieurs classes modales et/ou plusieurs valeurs modales au sein d'une même classe (le mot *possible*, notamment, est fortement polysémique). Toutes les étiquettes mentionnées ci-dessus que nous utilisons pour nommer les valeurs aléthiques doivent donc être considérées comme appartenant à la métalangue.

Les quatre valeurs modales aléthiques se rapportent à la zone aléthique définie à travers un ensemble de relations et d'oppositions, au sein de ce qu'on appelle le carré logique. Nous avons déjà mentionné le fait que le carré modal n'est peut-être pas le meilleur moyen d'aborder la modalité en linguistique, même si celui-ci permet d'établir certaines relations entre le nécessaire, l'impossible, le possible et l'aléatoire. La possibilité de traiter les modalités dites logiques – se définissant habituellement en rapport avec les relations déterminées par le carré logique – sous forme de continuum nous semble plus adaptée à une approche linguistique, sémantique, de la modalité. C'est ce que propose Gosselin (2005), en représentant la 'force de la relation' sur l'axe

suivant (cf. § 3.3 du Chapitre 1) :



Une conséquence de la transposition du carré logique sur un axe bipolaire est le fait que les modalités aléthiques définies traditionnellement (le nécessaire, l'impossible, le possible et l'aléatoire) ne sont plus conçues comme des points bien délimités, mais comme des intervalles, ce qui laisse sous-entendre un certain flou lié à la gradualité. La représentation proposée par Gosselin (2005:53) pour la modalité aléthique est la suivante (les crochets indiquent si les extrémités des intervalles sont incluses ou non dans la valeur modale) :

nécessaire : [F+,Fmax]
impossible : [Fmin,Fo]
possible large (non impossible) :]F-,Fmax]
possible strict :]F-,F+[

Nous reprenons ici cette représentation, car elle est capable d'illustrer à la fois l'étendue des valeurs ‹nécessaire› et ‹impossible› et la capacité d'extension qui caractérise les valeurs ‹possible› et ‹aléatoire›.

Dans la suite de ce chapitre, nous allons aborder la modalité aléthique en rapport avec d'autres notions ou d'autres valeurs modales dont elle est proche (et avec lesquelles elle est parfois confondue), ce qui représente une démarche cohérente avec la vision systémique que nous avons des modalités.

2. Modalité aléthique et vérité

Étant donné que le radical grec 'aleth' dont est dérivé le terme 'aléthique'[1] signifie *vérité*, le parallèle entre la modalité aléthique et la notion de vérité nous semble incontournable.

Aristote lui-même avait introduit les concepts de nécessité, impossibilité et possibilité par rapport à la valeur de vérité des propositions. Plus précisément, les propositions d'attribution d'une propriété étant conçues comme des affirmations ou des négations de l'inhérence du prédicat au sujet, le nécessaire, l'impossible et le possible interviennent dans la proposition en tant que modes de prédication. Ainsi, chez Aristote, les propositions assertoriques (de simple inhérence) s'opposent aux propositions apodictiques (d'inhérence nécessaire ou impossible) et problématiques (d'inhérence possible).

Dans certaines théories actuelles encore, le nécessaire est vu comme représentant ce qui est toujours vrai (dans tous les mondes possibles, si l'on se place dans la théorie des mondes possibles), l'impossible comme représentant ce qui est toujours faux (ou qui n'est vrai dans aucun monde possible) et le possible comme étant ce qui est indéterminé au regard de la valeur de vérité. Par ailleurs, ceci rapproche la modalité aléthique et la quantification.

1. Notons que le terme ontique est également employé pour désigner les valeurs du nécessaire, du possible et de l'impossible. Gardies, notamment, préfère utiliser le terme ontique, car, dit-il, cela évite les confusions liées à l'étymologie du terme aléthique, à savoir « le défaut de suggérer que la possibilité de recevoir une valeur de vérité soit le privilège exclusif de telles modalités » (Gardies 1979:15). Ceci concerne une approche de la modalité adoptant le cadre de la logique ; pour notre part, nous conserverons le terme aléthique, bien que cette classe de modalité n'ait plus aucun rapport, dans notre approche, avec la notion de vérité.

Nous avons défini la modalité dans une perspective énonciative, comme relevant de l'attitude subjective du locuteur. Ce faisant, nous nous sommes éloignée des approches de type vériconditionnel de la modalité. Nous pouvons même affirmer que la modalité aléthique telle que nous la définissons n'a plus rien en commun avec la modalité portant le même nom dans les approches logiques. Ceci en raison de l'approche de type sémantico-conceptuel que nous proposons de la modalité et en raison de la vision que nous avons de la signification linguistique, qui bannit toute notion liée aux conditions de vérité rapportées à des propositions. Nous estimons donc que l'approche vériconditionnelle de la modalité n'est pas en mesure d'éclairer la signification linguistique.

3. Modalité aléthique et modalité épistémique

La mise en parallèle entre l'aléthique et l'épistémique est particulièrement riche, laissant ainsi deviner des affinités non négligeables entres ces deux modalités. Dans ce qui suit, nous allons énumérer les facteurs qui sont, à notre avis, à l'origine de la confusion aléthique-épistémique.

(i) Il est possible de considérer que chaque énoncé se caractérise par une **modalité *savoir* ou *croire* implicite**. C'est notamment la position adoptée par Alexandrescu (1974). Son raisonnement part du constat que chaque énonciation s'accompagne d'attitudes sans que, habituellement, celles-ci soient explicitées au niveau de l'énoncé. En effet, le fait même de l'énonciation rendant superflue la lexicalisation de ces attitudes, leur explicitation (par exemple à travers des verbes de dire, performatifs ou d'attitude : *Je (vous) dis que p, Je (vous) jure que p, Je veux / crois / sais que p*) relève plutôt de l'exception. S'intéressant aux modalités épistémiques, Alexandrescu remarque qu'elles se différencient des autres types d'attitudes pour deux raisons. (1) La force illocutionnaire des énoncés ainsi modalisés n'est pas identique : si l'on peut faire une assertion sans préciser qu'on la fait, si l'on peut exprimer sa croyance par la simple énonciation de *p*, on ne peut ni accomplir l'acte de jurer sans la formule performative *je jure*, ni exprimer son désir sans la modalisation *je veux*, ni même prétendre que l'on sait *p* sans employer le verbe *savoir*. D'un autre côté, (2) les modalités épistémiques *croire* et *savoir* sont présupposées par les autres types de modalités (l'inverse n'étant pas vrai), car elles régissent tout simplement chaque acte d'énonciation[1].

Bien que nous acceptions le raisonnement d'Alexandrescu, nous tenons à rappeler, en marge de ce qui vient d'être dit, que notre positionnement est de ne prendre en compte que les modalités (au sens Modalité3-valeur-modale-exprimée-par-des-formes-linguistiques ; voir § 2.1 du Chapitre 2) apparaissant explicitement dans les énoncés.

Nous avons évoqué le raisonnement d'Alexandrescu afin d'essayer d'expliquer la confusion (ou l'équivalence) qui est faite entre modalité aléthique et modalité épistémique. Si la modalité épistémique est présupposée dans chaque énoncé, il est possible d'envisager que l'on attribue une interprétation épistémique à des formes modales relevant de l'aléthique sur la base de ce présupposé même. Cela nous semble particulièrement plausible pour des énoncés tels *Il est*

1. « (...) les modalités *croire* et *savoir* sont liées nécessairement au mécanisme de production d'un énoncé ou d'un texte, tandis que d'autres modalités, du moins celles envisagées ici, dénotent des attitudes facultatives quant à l'énoncé ou le texte en question. L'énonciation d'un énoncé *p* quelconque peut être modalisé par *vouloir, désirer*, etc., mais elle semble impliquer toujours l'existence de l'opérateur *croire* ou de l'opérateur *savoir*. L'absence explicite d'une autre modalité ne signifie pas sa présence implicite, tandis que l'opérateur *B* ou *K* est toujours là, même s'il n'est pas explicité par une lexicalisation, par intonation, langage gestuel, etc. Il constitue donc un présupposé général des autres modalités. » (Alexandrescu 1974:24)

nécessaire / impossible que p, Il faut que p, Peut-être que p, etc. Autrement dit, l'assimilation de l'aléthique à de l'épistémique correspondrait à l'explicitation de la modalité épistémique implicite, présupposée par l'énoncé.

(ii) Le rapprochement entre les modalités aléthique et épistémique est, entre autres, une conséquence directe de la définition de l'aléthique en des termes **véridictoires**. Nous avons vu ci-dessus, parlant de la théorie des mondes possibles, que les modalités aléthiques sont définies par rapport à la notion de vérité. Or, étant donné les liens étroits entre vérité et connaissance ou savoir, cette définition de l'aléthique a des conséquences sur la manière dont est conçu le rapport entre ce qui relève de l'aléthique et ce qui relève de l'épistémique.

Ainsi, eu regard à la notion de vérité, l'opposition aléthique / épistémique reposerait, en fin de compte, sur la distinction entre vérité objective et vérité subjective (tel est le cas, implicitement, chez Gosselin 2005:142-3).

(iii) Dans cette perspective, nous pouvons pousser plus loin le rapport entre aléthique et épistémique, en nous basant sur ce qu'elles ont en commun (la vérité) et sur ce qui les différencie (**l'objectivité ou la subjectivité de la vérité**).

Selon Palmer, la modalité épistémique est toujours subjective[1] (rappelons qu'il fait entrer dans l'épistémique tout ce qui a trait à l'implication du locuteur quant à la manière dont l'information est acquise). Si l'on accepte de voir la modalité épistémique ainsi, alors l'identification que l'on fait souvent entre aléthique et épistémique dévoile ni plus ni moins qu'une tendance que l'on aurait à tirer les modalités objectivantes du côté des modalités subjectivantes. Il s'agirait, autrement dit, d'un besoin de subjectivation, d'une tendance naturellement inscrite dans la langue, d'une capacité à la subjectivation dont s'accompagnent les modalités objectives. Ceci est d'ailleurs valable pour les valeurs modales déontiques, qui, elles, sont tirées vers le volitif (ou encore vers l'éthique-moral, dans le domaine axiologique). Nous tenons également à préciser qu'à l'inverse, des mouvements d'objectivation des modalités subjectives sont possibles (voir, dans ce sens, les exemples donnés par Galatanu pour l'aléthisation de l'éthique-moral : 2000a:95, 2005a:165).

Lyons, nous l'avons vu, considère qu'aussi bien les modalités épistémiques que déontiques peuvent être à la fois de type objectif et de type subjectif. La distinction entre modalité épistémique objective et modalité épistémique subjective s'accompagne de la précision que « la modalité épistémique objective, si c'est une notion viable, se place entre la modalité aléthique d'une part et la modalité épistémique subjective de l'autre, et peut être assimilée à chacune d'elles » et, qui plus est, de la précision qu'« Il est également difficile d'établir une distinction claire entre ce qu'on appelle la modalité épistémique objective et la modalité aléthique ; toutes deux sont englobées dans la notion de probabilité logique introduite par Carnap. » (Lyons 1978/90:416-7).

(iv) De plus, cette assimilation de l'aléthique et de l'épistémique nous semble être également due au fait que nous avons affaire, dans les deux cas, à des **modalités actualisantes** (Greimas 1976:100, Cristea, Galatanu), ou, dans d'autres termes, à des modalités se caractérisant par une direction d'ajustement qui va du monde au discours (l'énoncé s'ajuste au monde) (Gosselin 2005:47). Les classes modales aléthiques et épistémiques s'opposent, sur la base de ce critère de direction d'ajustement, aux classes modales déontiques ou volitives-désidératives, ces dernières

1. La nature subjective de l'épistémique amène Palmer à proposer, à côté des modalités épistémiques et déontiques, une troisième catégorie, celle des modalités dynamiques, qui prenne en compte ce qui justement ne relève pas de la subjectivité : « I proposed (...) that we should recognize not two, but three, types of modality – epistemic, deontic and dynamic. (...) Within dynamic modality, however, I included both 'neutral' or 'circumstantial' modality, as in the MUST examples above [*You must come here at once, You must go now if you wish to catch the bus*], and 'subject-oriented' modality illustrated by CAN or by the 'willingness' use of WILL: *He'll come, if you ask him.* » (Palmer 1986:102)

étant des modalités virtualisantes, se caractérisant par une direction d'ajustement qui va du discours au monde (le monde s'ajuste au discours).

C'est cette même opposition à laquelle se réfère Lyons, en d'autres termes, lorsqu'il affirme : « La nécessité logique et la nécessité épistémique (...) ont trait à la vérité des propositions ; la modalité déontique, quant à elle, traite de la nécessité ou de la possibilité d'actes accomplis par des agents moralement responsables » et imposés par quelqu'un ou par quelque chose (Lyons 1978/90:41).

La prise en compte de la direction d'ajustement inhérente aux modalités (c'est-à-dire leur caractère actualisant ou virtualisant) représente une aide supplémentaire pour expliquer les confusions qui sont faites entre les modalités aléthique et épistémique et permet de faire des rapprochements entre les différentes classes de modalités. Ceci est mis en relief par Pottier aussi, lorsqu'il situe les modalités sur des axes. Le système des modalités tel que nous l'avons décrit dans le chapitre précédent (fondé sur des associations pouvant être représentées à l'aide de blocs d'argumentation) présuppose ces rapprochements entre les classes et les valeurs modales.

(v) Il arrive que le possible, le probable et le nécessaire soient considérés appartenir à la même classe de l'épistémique et, en tant que tels, qu'ils soient opposés aux valeurs relevant de la modalité déontique, au permis et à l'obligatoire, notamment. Cette opposition, qui entraîne l'assimilation de l'aléthique et de l'épistémique est en rapport avec **la polysémie et l'ambiguïté** qui caractérisent les lexèmes. La confusion entre aléthique et épistémique découle donc, dans une certaine mesure, du fait que les mêmes mots ou formes grammaticales sont utilisés pour exprimer l'une ou l'autre modalité (cf. Palmer 1986:11). Témoignent de ce fait, entre autres, les nombreuses études sur les verbes modaux, aussi bien en anglais, où ces verbes correspondent à une vraie catégorie grammaticale de la modalité, qu'en français (Huot 1974, Sueur 1975, 1977 a et b, 1979, 1983, 1996, Fuchs 1989, 1991). Les auxiliaire modaux *must, may, will*, pour l'anglais, ou *devoir*, pour le français, permettent à la fois des interprétations aléthiques et déontiques (appelées 'radicales') et des interprétations épistémiques. La question de la lecture radicale ou épistémique des auxiliaires modaux est d'ailleurs l'une des plus étudiées dans le domaine linguistique, quel que soit le type d'approche adopté pour le traitement de la modalité.

S'agissant de la polysémie des lexèmes modaux, la modalité aléthique apparaît comme plus proche de la modalité épistémique que de la modalité déontique, ce qui ne peut que faciliter l'assimilation de l'aléthique à l'épistémique[1].

4. Modalité aléthique et temporalité

Un autre domaine dont on a rapproché la modalité aléthique est le domaine temporel. Puisque le temps englobe du passé, du présent et du futur, les modalités aléthiques, dans leur acception véricconditionnelle, ont reçu des définitions qui les réduisaient, au final, à une quantification en termes temporels. Gardies note, dans cette perspective, que les mégariques et stoïciens, d'abord, avaient défini le nécessaire comme *ce qui est réalisé en tout temps* et le possible comme *ce qui est réalisé en quelque temps (ce qui a été, est ou sera)*, et que Diodore Cronos, pareillement, considérait le nécessaire comme *ce qui est et sera toujours* et le possible comme *ce qui est ou sera un jour* (Gardies 1979:37).

1. « Les logiciens contemporains reconnaissent également deux autres types de possibilité et de nécessité qu'ils ont formalisés de différentes manières : l'épistémique et le déontique. (...) la nécessité épistémique étant intuitivement plus proche de la nécessité aléthique que ne l'est la nécessité déontique. » (Lyons 1978/99:410)

Le lien entre temporalité et modalité aléthique peut, en effet, être vu comme une superposition entre, d'abord, ce qui est de l'ordre du passé et le impossible, puis entre ce qui est de l'ordre du présent et le nécessaire, et enfin, entre ce qui est de l'ordre du futur et le possible. Cette superposition se retrouve en langue et au niveau discursif, à travers l'emploi des temps verbaux, notamment, et c'est la raison pour laquelle il est possible de considérer les temps verbaux comme supposant un contenu modal. C'est notamment ce qu'illustre Gosselin (2005).

5. Modalité aléthique et quantification

Le rapprochement fait entre les différentes valeurs aléthiques et la quantification s'exprime clairement dans la définition qui est donnée dans la théorie des mondes possibles aux quatre valeurs du carré aléthique[1] :

– une proposition nécessaire est une proposition qui est vraie dans tous les mondes possibles ;
– une proposition impossible est une proposition fausse dans tous les mondes possibles ;
– une proposition possible est telle qu'il existe au moins un monde où elle est vraie ;
– et une proposition contingente est telle qu'elle est vraie dans certains mondes et fausse dans d'autres.

L'analogie s'établit donc entre ce qui est nécessaire et le quantifieur universel, entre ce qui est possible et le quantifieur existentiel, l'impossible et le contingent impliquant aussi, en plus des opérateurs existentiel et universel, la négation.

6. Modalité aléthique et causalité

Cette mise en parallèle nous semble des plus importantes, car la modalité aléthique, nous l'avons vu, ne fait pas apparaître de support modal animé dans son sémantisme, ou du moins, si le support modal est animé, celui-ci n'apparaît pas dans sa dimension d'être doué de volonté. C'est un trait définitoire de la modalité aléthique que d'exclure toute forme de causalité intentionnelle, car il renvoie, à l'opposé, à des causes naturelles. De ce point de vue, l'opposition entre les prédicats d'ÊTRE et les prédicats de FAIRE utilisée notamment par Greimas et Pottier nous semble particulièrement révélatrice.

La mise en rapport des modalités avec les prédicats ÊTRE et FAIRE (Greimas 1976:90, Pottier 1983:57) permet de regrouper les différentes classes modales en deux grandes zones (la zone modale de l'être, et la zone modale du faire) et d'établir des parallélismes entre elles.

Chez Pottier (1983:60), les deux zones prennent la forme suivante, où aux concepts appartenant à une zone correspondent des concepts dans l'autre zone :

1. L'analogie entre modalité aléthique et quantification ne se réduit pas à une simple assimilation entre les deux, si l'on regarde le système philosophique d'Aristote, notamment pour ce qui est de l'essence et de l'accident (cf. Kalinowski 1983). Chez Aristote, il s'agit d'une « nécessité d'essence » : « [Aristote] avait tenu en effet à distinguer soigneusement la nécessité de la simple universalité : car pour lui la prédication nécessaire a d'abord ce caractère, qu'on trouve déjà dans la prédication universelle, de valoir "pour tout" ; mais elle ajoute à ce premier caractère, strictement extensionnel, un second caractère, qui ne l'est plus, et qui, à ce titre, dépasse la stricte universalité : celui de valoir "en soi-même". Ainsi la nécessité comporte-t-elle aux yeux d'Aristote une essentialité dont ne saurait pas rendre compte la seule énumération de tous les cas réels. » (Gardies 1979:36-37)

		départ, virtuel	mouvement, dynamique	arrivée, effectif
Zone modale du FAIRE (déontique)		VOULOIR	POUVOIR	DEVOIR
Zone modale de l'ÊTRE (épistémique)	aléthique : ontique :	IMAGINER possible le fictif	CROIRE probable l'apparent	SAVOIR certain l'étant

Chez Greimas, la symétrie entre les deux zones est de nature différente, car elle est exprimée à l'aide des prédicats abstraits VOULOIR, DEVOIR, POUVOIR et SAVOIR :

Zone modale du FAIRE	VOULOIR FAIRE	DEVOIR FAIRE	POUVOIR FAIRE	SAVOIR FAIRE
Zone modale de l'ÊTRE	VOULOIR ÊTRE	DEVOIR ÊTRE	POUVOIR ÊTRE	SAVOIR ÊTRE

Pour faire ressortir ce qui relève de la classe modale de l'aléthique, nous regroupons les prédicats complémentaires DEVOIR et POUVOIR ; cela faisant, et tenant compte de la polyfonctionnalité du prédicat POUVOIR, nous l'avons également conservé dans ce qui correspond à l'épistémique et au savoir-faire :

Zone modale du FAIRE	VOULOIR FAIRE	DEVOIR/POUVOIR FAIRE	SAVOIR/POUVOIR FAIRE
Zone modale de l'ÊTRE	VOULOIR ÊTRE	DEVOIR/POUVOIR ÊTRE	SAVOIR/POUVOIR ÊTRE

La description des modalités en termes de prédications d'être et de faire est essentielle pour la conceptualisation des classes modales. Si nous y faisons référence, c'est parce qu'elle peut contribuer à situer la modalité aléthique qui nous intéresse ici par rapport aux autres classes modales. De l'organisation des zone modales proposée par Pottier, il ressort clairement que la modalité aléthique *se superpose à la modalité épistémique* (dans les sens que nous donnons à ces modalités), et qu'elle *s'oppose à la zone déontique et volitive*. Ces rapports sont susceptibles, de par leur force, de fonder des enchaînements argumentatifs forts entre les différentes valeurs modales de ces quatre zones, enchaînements facilement mobilisables aux niveaux aussi bien lexical que discursif.

7. Modalité aléthique et modalité déontique

Aléthique et déontique contrastent, comme nous venons de le voir, par le fait que le premier appartient à la zone des prédicats de l'être, tandis que le deuxième appartient à la zone du faire. Ce contraste s'accompagne d'une opposition sur la base de leur caractère actualisant et, respectivement, virtualisant. Cette opposition est à l'origine du rejet de la modalité déontique par certains adeptes de la logique modale, car la modalité déontique serait une modalité impropre[1].

Ce ne sont pas les implications logiques de l'existence d'une modalité déontique qui nous intéressent, bien que celles-ci soient nombreuses. Ce que nous retenons de l'opposition entre les deux zones, aléthique et déontique, c'est le contraste entre la zone de l'être et la zone du faire et entre l'actualisation et la virtualisation qui leur sont inhérentes. Mais ces modalités ont en commun

1. Selon certains, la modalité déontique est une modalité impropre, qui n'est pas à mettre sur le même plan que les modalités authentiques (ontiques et spatio-temporelles) : « Dans leur cas on ne modalise pas des prédicats, mais on classe des actions humaines (en « obligatoires », « permises », etc.). Une similitude seulement apparente (« nécessaire » - « obligatoire », etc.) a, grâce à l'utilisation des analogies modales, conduit à la construction de systèmes extravagants, pleins de « paradoxes » et opposés à tout ce qu'une analyse même élémentaire du sujet (c'est-à-dire, des actions humaines) pourrait indiquer. » (Stahl 1983:47)

le fait qu'elles concernent toutes les deux des lois : les lois de la nature, d'un côté, les lois de la société de l'autre[1].

8. Les marqueurs de la modalité aléthique

Nous n'allons par développer la question des marques linguistiques de la modalité aléthique. Dans notre vision, un marqueur de la modalité aléthique peut être toute unité lexicale et toute forme grammaticale contenant dans sa signification une idée de nécessaire, de possible, d'aléatoire ou d'impossible.

Nous aimerions simplement rappeler que nous employons, pour l'expression linguistique des modalités, la hiérarchisation proposée par Galatanu, hiérarchisation qui obéit au double mouvement d'objectivation/subjectivation. Ces formes sont les suivantes, en partant des plus objectivantes vers les plus subjectivantes :

– *les étiquettes nominales et verbales ;*

– *les qualifiants des noms et les caractérisant des verbes ;*

– *les verbes auxiliaires modaux dans une construction où le sujet modal n'est ni un pronom de première personne, ni un pronom impersonnel ;*

– *les verbes modaux dans une construction impersonnelle et les adjectifs modalisateurs d'énoncé (en structure essive) ;*

– *les adverbes de modalisation ;*

– *les verbes auxiliaires modaux et les adjectifs modalisateurs d'énoncé, dans une construction où le sujet modal est un pronom de première personne ;*

– *les formes linguistiques relevant du niveau énonciatif : les types de phrases, les structures performatives, les 'holophrases', etc.*

Il est à noter que, outre ces lexémisations, la zone de l'aléthique a un grand pouvoir de manifestation à travers des formes linguistiques autres que les unités lexicales, comme le montrent les études portant sur la modalité aléthique et consacrées aux auxiliaires fortement polysémiques *devoir* et *pouvoir*, aux autres formes modales *de dicto,* ou aux temps et aux modes verbaux.

1. En termes de mondes possibles, le contraste peut être décrit de la manière suivante. « La première différence qui vienne à l'esprit entre les modalités déontiques et les modalités ontiques es sans doute que, dans l'ordre du devoir-être, on ne met pas sur le même plan la totalité des mondes possibles, mais qu'on distingue parmi ceux-ci des mondes privilégies ou positifs, auxquels s'attache l'approbation, par exemple juridique ou morale, et des mondes stigmatisés comme négatifs. Nous serons donc amené à considérer non pas la simple accessibilité à un monde intimement quelconque, par quoi se caractérisaient les modalités ontiques, mais deux accessibilités, l'une admissible, à des univers acceptés, l'autre inadmissible, à des univers refusés. (...)
Un deuxième caractère qui éloigne les modalités déontiques des modalités ontiques, pour les rapprocher un peu des modalités temporelles, est que la relation, ici envisageable, aux mondes possibles n'est pas réflexive. Avec les normes, le refus de la réflexivité est même beaucoup plus fondamental qu'avec le temps. » (Gardies 1979:87-88)

DEUXIEME PARTIE

LA SEMANTIQUE DES POSSIBLES ARGUMENTATIFS

Présentation

Cette deuxième partie présente la théorie de la Sémantique des Possibles Argumentatifs (SPA) développée par Galatanu depuis une quinzaine d'années, dans sa version actuelle, sans tenir compte des différentes étapes au cours desquelles elle s'est constituée.

La SPA est un modèle théorique de description de la signification lexicale et du sens discursif qui articule (1) la conception dénotative, référentielle de la signification et (2) les théories développées par Ducrot, Anscombre et Carel (l'argumentation dans la langue, les topoï, les blocs d'argumentation interne et externe) à (3) la proposition de Putnam de décrire la signification en termes de noyau, de stéréotype et d'extension. Pour Putnam, le stéréotype relève de l'obligation linguistique, en tant qu'il englobe les traits caractéristiques des membres paradigmatiques d'une classe. En tant que tel, il est étroitement lié aux croyances, qu'il sert à fixer et avec lesquelles il évolue[1]. En adoptant l'idée d'une description sémantique en terme, entre autres, d'un stéréotype associé au mot, la SPA hérite du caractère holistique et encyclopédique sous-jacent à la vision de Putnam. La signification y est donc déterminée culturellement, elle vaut pour une communauté linguistique donnée, à un moment donné, et elle est fonction des connaissances encyclopédiques de chacun.

Le résultat de cette triple articulation est un modèle théorique capable de rendre compte du potentiel de signification des mots en langue, ainsi que de la dynamique des sens en discours. La signification lexicale y est représentée sous la forme de trois strates interdépendantes : le noyau (N), les stéréotypes (ST) et les possibles argumentatifs (PA). Cette conception tripartite de la signification permet de rendre compte de la partie stable, bien délimitée et non évolutive de la signification (le noyau), de la partie relativement stable, aux contours flous et soumise à variations (la strate des stéréotypes), ainsi que du potentiel argumentatif véhiculé par le sémantisme des mots (la strate des possibles argumentatifs). De plus, afin de rendre compte de l'usage discursif des mots, ces trois niveaux de la signification sont complétés par un quatrième, relevant donc du sens : le niveau des déploiements argumentatifs (DA).

Le noyau (N) comprend les propriétés essentielles du concept (les traits nécessaires de catégorisation : marqueurs syntaxico-sémantiques et prédicats abstraits, dont les prédicats modaux) et constitue la partie stable de la signification, grâce à laquelle un mot signifie la même chose à travers les âges ou d'une personne à l'autre. Le caractère fondamentalement argumentatif de la signification y est rendu à l'aide d'associations, au sein même du noyau, entre les éléments qui le constituent, associations fonctionnant comme des blocs d'argumentation interne, au sens de Carel (cf. § 1.2.3 du Chapitre 4).

Les stéréotypes (ST) sont des associations qui se présentent également sous forme de blocs d'argumentation interne, entre les éléments de signification constitutifs du noyau et d'autres représentations sémantiques. Ce sont des associations relativement stables, en ce sens qu'elles ne

1. « (...) les stéréotypes (…) sont, au moins en partie, des croyances énoncées en mots » (Putnam 1990:65).

changent, pour une communauté linguistique donnée, qu'avec le temps. Cependant, le fait même qu'ils puissent changer implique que l'ensemble des stéréotypes n'a pas de limites précises, ni n'est établi une fois pour toutes. Cela implique aussi des variations de stéréotype d'une communauté linguistique à une autre, même dans le cadre de la même langue, voire d'un individu à un autre au sein d'une même communauté linguistique. Cela rejoint la question du partage de la langue : tous les locuteurs d'une langue n'ont pas la même connaissance de leur langue et la signification d'une expression n'est jamais tout à fait la même pour tous.

Rattaché au noyau, « le stéréotype fonctionne comme un dispositif de génération de discours potentiels » (Galatanu 2006a), c'est-à-dire de génération de possibles argumentatifs susceptibles d'être activés en contexte. **Les possibles argumentatifs (PA)**, comme leur nom l'indique, sont des associations potentielles, entre le mot lui-même et les éléments de ses stéréotypes, associations sous forme de blocs d'argumentation externe, pouvant être actualisées discursivement. Ces associations, qui au niveau sémantique se superposent, se séparent au niveau discursif et stabilisent un sens en fonction des entités linguistiques avec lesquelles le mot interagit. Sur l'ensemble des orientations argumentatives potentielles (*id est* sur l'ensemble ouvert des PA) présentes dans la signification d'un mot, seule l'une ou quelques unes sont manifestes dans un discours effectif. Ce sont ces manifestations discursives des possibles argumentatifs que Galatanu désigne du nom de **déploiements argumentatifs (DA)**. L'étude des déploiements argumentatifs relevant du discours, la théorie sémantique de la SPA, grâce à son modèle de description de la signification et du sens lexical, est en lien étroit avec ce que Galatanu appelle l'analyse linguistique du discours (cf. § 2.3 du Chapitre 4).

L'intérêt de ce modèle pour l'analyse du discours est double : celui que la SPA tire de l'analyse du discours et celui que la SPA présente pour l'analyse du discours. On donne généralement à l'analyse du discours deux objectifs, celui de décrire la spécificité d'un discours et celui de servir d'appui à l'analyse des pratiques sociales. Or, comme le fait remarquer Galatanu, ces deux objectifs sont atteints grâce à un ensemble d'outils linguistiques en accord avec une théorie de la production et de l'interprétation du sens en contexte. Ainsi, toute démarche d'analyse linguistique du discours s'accompagne nécessairement, bien que cela ne soit pas toujours explicite, d'une théorie sémantique. D'où ce troisième objectif de l'analyse du discours : faire évoluer la théorie sémantique. Cela revient à dire que toute approche théorique de la signification doit s'appuyer à son tour sur une forme d'analyse du sens discursif. Dans cette vision, l'analyse linguistique du discours et la sémantique théorique sont indissociables car elles se déterminent mutuellement. Elles se déterminent mutuellement tout en déterminant ensemble les représentations de soi, d'autrui et du monde que renferment une langue et ses discours.

Tel est le cadre théorique dans lequel nous nous situerons pour aborder le discours de la bioéthique aux chapitres 6 et 7 et que nous allons détailler maintenant. L'objectif de cette partie de notre thèse est double : (i) donner une description fidèle et approfondie de la SPA, qui rende compte de la complexité de sa vision et des différents aspects de la signification dont elle traite et (ii) adopter une attitude critique vis-à-vis de la théorie, afin d'éclairer certains points qui nous semblent demander plus d'attention. Cette démarche sera complétée par la suite au chapitre 6, qui porte sur l'application du modèle de description sémantique des mots *vie, naissance, mort* : les problèmes auxquels nous serons confrontée lors de l'application de la SPA nous amèneront à faire des propositions susceptibles de compléter le modèle.

Chapitre 4. Les assises de la SPA

1. La filiation de la SPA

La Sémantique des Possibles Argumentatifs (SPA) proposée par Galatanu est un modèle théorique de la signification qui articule deux conceptions habituellement opposées de la signification : une conception dénotative, référentielle, et une conception argumentative, ascriptiviste. Cette articulation s'appuie sur la proposition de Putnam de décrire la signification d'un mot en termes de noyau de la signification, de stéréotype associé durablement au mot et d'extension. Nous allons d'abord examiner en détail ces trois sources affirmées de la SPA.

1.1. La sémantique référentielle

La conception que l'on a en linguistique de la signification est un corollaire de la vision que l'on a des fonctions du langage : selon la fonction que l'on choisit de mettre en avant (fonction de structurer la pensée, fonction d'informer, fonction dénotative, réflexive, émotive, conative, ou encore poétique, etc. – cf. Baylon, Mignot 2000:7, Jakobson 1963:213 sq.), nous serons devant des théories de la signification et du sens fort différentes.

Nous allons présenter ici la conception qui appréhende la signification lexicale du point de vue de la fonction qu'a la langue de décrire la réalité, de renvoyer au monde. Il ne s'agit bien évidemment pas de la position extrême qui identifie le sens d'une entité linguistique à son référent (comme cela a été fait par certains philosophes du langage, par exemple), mais d'une position plus modérée, telle que celle défendue par Kleiber lorsqu'il soutient que « la sémantique n'a aucun sens si elle n'est pas tournée vers (ce que nous croyons être) la réalité » (1999:11).

Il convient toutefois de partir d'une distinction que l'on fait dans le champ de la référence, à la suite de Milner[1], entre deux types de relations référentielles : l'une intervenant au niveau de la signification des mots en langue (référence virtuelle), l'autre, au niveau de l'usage qui est fait des mots (référence actuelle), la deuxième étant subordonnée à la première, qui lui sert de garant. On utilise également les notions de *dénotation* et de *référence* pour marquer cette différence de relation référentielle[2]. Une fois cette distinction posée, nous nous limiterons à aborder uniquement la

1. « La référence *actuelle* n'est rien d'autre que la relation unissant un objet du monde à sa désignation ; elle ne peut valoir que pour des groupes nominaux (...) pris en leur entier, et employés effectivement dans un énoncé. La référence *virtuelle*, en revanche, concerne les unités lexicales hors tout emploi particulier (...). Elle ne définit aucune relation en acte entre un objet et sa désignation de langage, son statut est intérieur au système langagier ; c'est en fait le sens (Sinn) linguistique d'une unité lexicale isolée et non pas la référence (Bedeutung) d'un groupe nominal inséré dans un énoncé. » (Milner 1978:332-3)

2. « The crucial difference between reference and denotation is that the denotation of an expression is invariant and utterance-independent: it is part of the meaning which the expression has in the language-system, independently of its use on particular occasions of utterance. Reference, in contrast, is variable and utterance-dependent. (...) lexemes, as such, do

question du potentiel dénotatif de la signification lexicale, étant donné que c'est ce potentiel qui rend possible la référence contextuelle, discursive.

Tout en rejetant la conception véri conditionnelle de la signification, nous adhérons à une conception référentielle qui décrit le sens d'une expression linguistique par les traits auxquels une entité doit satisfaire pour pouvoir être désignée par l'expression linguistique en question, autrement dit, pour être son référent. Or, les conditions d'application référentielle qui déterminent le potentiel dénotatif des expressions linguistiques sont le reflet du rapport existant au sein de la langue entre significations et monde réel et renvoient à la représentation que les locuteurs se font de la réalité. Ce rapport présuppose que le monde préexiste au discours et, en même temps, que le discours opère une structuration du monde perçu. En effet, les traits constitutifs de la signification sont des traits subjectifs, faisant entrer en jeu le point de vue des locuteurs, et non pas des traits objectifs, qui feraient entrer en jeu les propriétés mêmes des entités du monde. Comme le fait remarquer Kleiber, à l'origine du sentiment d'objectivité se trouve une certaine stabilité intersubjective, dans la mesure où « nos conceptualisations ou notre modèle mental du monde est largement identique d'un individu à l'autre, ce qui forme une sorte de socle pour une intercompréhension réussie ». Autrement dit, « Même si ce que nous pensons être la réalité n'est au fond qu'une réalité modélisée, le fait qu'elle soit grandement de façon identique, c'est-à-dire le fait que ce soit un élément intersubjectivement partagé, est un facteur de stabilisation et d'objectivation » (Kleiber 1999:22).

Ce rapport qui existe entre la dimension dénotative des mots et la conceptualisation de la réalité par les locuteurs est une raison, pour la sémantique, de prendre en compte les théories portant sur la perception et la catégorisation[1] en sciences cognitives. La théorie de la SPA est dans ce sens ouverte aux avancées en sciences cognitives. Cependant, la dimension dénotative des mots n'est pas en mesure de décrire, à elle seule, la complexité des faits sémantiques, car ceux-ci se caractérisent également par une dimension argumentative, complémentaire de la dimension dénotative. Et c'est le grand mérite de la SPA de réunir ces deux dimensions afin de rendre compte, d'un côté, du potentiel de la langue de décrire la réalité et, d'un autre côté, du potentiel de la langue de générer des discours orientés argumentativement.

Pour ce qui est de **la dimension dénotative**, à laquelle nous nous limitons pour l'instant, **elle est présente, dans la vision de la SPA, à tous les niveaux de la signification** : elle garantit tout d'abord l'existence d'un **noyau** de signification, dont les éléments sont constitués par les propriétés intrinsèques essentielles[2] de l'entité dénotée par l'unité lexicale. Elle concerne ensuite la strate des **stéréotypes** (et implicitement, celle des **PA**), qui repose sur les propriétés intrinsèques accidentelles

not have reference, but may be used as referring expressions or, more commonly, as component of referring expressions in particular contexts of utterance. » (Lyons 1995:79)

1. L'exemple peut-être le plus connu en est l'introduction de la notion de prototype dans le domaine de la sémantique, comme réponse à la sémantique des conditions nécessaires et suffisantes (cf. Kleiber 1988, 1990). Cependant, la récupération de cette notion psychologique dans le domaine linguistique n'est pas très réussie, si l'on considère le bilan dressé par Dubois et Resche-Rigon (1993) : « les potentialités du concept de prototype, son caractère productif comme déstabilisation des conceptions antérieures relatives à l'organisation des concepts, du lexique, et plus généralement des connaissances, ont été oblitérées par un certain nombre de présupposés philosophiques explicites (un désir de valider des hypothèses universalistes de la cognition) et implicites (un réalisme objectiviste lié à une conception référentielle de la sémantique). L'effet de ces présupposés théoriques a conduit ainsi à donner à cette notion un statut qui l'apparente aux concepts plus traditionnels de stéréotype, de "lieux communs", de topos » (p. 372). Qui plus est, « La théorie des prototypes en linguistique se réduit alors de fait à un affaiblissement des exigences de dénomination et de définitions univoques et rigoureuses du sens des mots tels que l'impose le modèle des conditions nécessaires et suffisantes, à travers la référence à une conception savante des connaissances » (p. 383).

2. Les propriétés intrinsèques essentielles traduisent l'essence de la signification d'une unité lexicale, par opposition aux propriétés accidentelles et extrinsèques. Dans la perspective de l'argumentation dans la langue (ADL), l'essentiel et l'accidentel dans la signification ne s'expriment plus dans des propriétés intrinsèques et extrinsèques, mais dans des topoï intrinsèques et extrinsèques (Anscombre 1995c:57).

de l'entité dénotée. Enfin, le déploiement discursif des PA équivaut à une prise en charge et à une activation discursive du potentiel dénominatif de la signification, autrement dit à la sélection d'une référence actuelle, qui peut être déterminée en même temps par d'autres éléments que ceux prédits par la description sémantique, éléments relevant du co(n)texte et constitués par des propriétés extrinsèques de l'entité dénotée (Galatanu 2006b:507).

1.2. La sémantique argumentative

Nous présenterons dans cette section la théorie de l'argumentation dans la langue (ADL) élaborée par Anscombre et Ducrot (1983) et ses prolongements, la théorie des topoï et la théorie des blocs d'argumentation.

La thèse de l'ADL, à savoir le caractère fondamentalement argumentatif de la langue (des phrases, mais aussi des mots), trouve, avec la notion de topos, un principe explicatif capable d'unifier les analyses en sémantique argumentative, et se munit, grâce aux blocs d'argumentation, d'une représentation des topoï qui peut rendre compte de leur mode de fonctionnement et de leur inscription dans la signification interne ou externe des unités lexicales.

1.2.1. La théorie de l'argumentation dans la langue

Adoptant une position ascriptiviste, Anscombre et Ducrot (1983) postulent la nature purement argumentative de la structure sémantique profonde de la langue[1] et l'inexistence, au niveau de la signification, de contenus informatifs autres que dérivés des contenus purement argumentatifs.

Pour démontrer cela, ils étudient le rapport entre la valeur sémantique informationnelle (I) et la valeur sémantique argumentative (A) des énoncés. Les conclusions qu'ils tirent sont autant d'arguments en faveur d'une conception argumentative du sens (et donc de la signification) :

– parfois A ne peut pas être déduite de I ;
– parfois A est inverse de celle que I permettrait de déduire ;
– parfois il y a A sans qu'il y ait I ;
– et enfin, l'argument le plus fort, parfois c'est I qui est déduite de A.

Nous voyons comment Anscombre et Ducrot renversent la logique sémantique qui existait en linguistique jusque-là, par une démonstration graduelle du poids de l'argumentatif dans le sens des énoncés. Changement de perspective radical pour ce qui est de la signification et du sens, mais aussi pour ce qui est de la fonction du langage. En effet, l'accent est déplacé de la fonction qu'aurait le langage, selon d'autres visions, de communiquer des expériences et de décrire des états

1. « D'une façon générale, il y a, à la base de notre travail, la décision, peu à la mode, de ne pas prendre pour objet tous les enchaînements réels entre énoncés, ni même ceux d'entre eux qui manifestent ce qu'on appelle d'habitude une intention argumentative. Nous considérerons un sous-ensemble de ces derniers, ceux qui satisfont à une définition de l'argumentation volontairement limitative. Délibérément, nous décrivons une sorte d'argumentation idéale. (...) Pour nous, il est constitutif du sens d'un énoncé de prétendre orienter la suite du dialogue. (...) Cette thèse, qui constitue selon nous le structuralisme sémantique, amène à décrire les énoncés par le type de dialogue qu'ils prétendent ouvrir (et non, ce qui serait du distributionnalisme, par les dialogues qu'ils ouvrent en fait).
Notre conception de l'argumentation se situe dans ce cadre. C'est, pour nous, un trait constitutif de nombreux énoncés, qu'on ne puisse pas les employer sans prétendre orienter l'interlocuteur vers un certain type de conclusion) : il faut donc dire, quand on décrit un énoncé de cette classe, quelle orientation il porte en lui – ou encore, au sens restrictif défini plus haut, en faveur de quoi il peut être argument. Ce qui n'empêche pas que bien des conclusions seront tirées de lui, qui ne relèvent pas de sa valeur argumentative. (...) On notera qu'on peut tenir un énoncé pour un argument possible et ne pas utiliser cette possibilité. » (Anscombre et Ducrot 1983:30-31)

de choses, sur une fonction rhétorique, argumentative. Or, le fait que cette fonction considérée comme secondaire jusque-là et, en tant que telle, rejetée hors du champ de la sémantique et abandonnée à la pragmatique est devenue une fonction première vaut pour une incorporation de la pragmatique dans la sémantique, d'où le nom de « pragmatique intégrée » qu'Anscombre et Ducrot donnent à leur théorie. La fonction argumentative (*id est* de diriger le discours vers certaines conclusions) des énoncés devient donc leur fonction première, à laquelle les autres fonctions sont subordonnées.

Le sens d'un énoncé se décrit ainsi en termes d'argument et de conclusion, et la signification d'une phrase consiste en l'ensemble des conclusions qu'elle autorise. Si, dans cette version de la théorie argumentative d'Anscombre et Ducrot, le passage de l'argument à la conclusion se fait de manière directe, il est possible d'introduire un troisième terme dans la relation argumentative, qui serve de garant lors du passage de l'argument à la conclusion. C'est cette idée qui est à la base des développements de l'argumentation dans la langue (ADL) : la théorie des topoï et la théorie des blocs sémantiques (TBS).

1.2.2. La théorie des topoï

Les topoï sont des principes généraux sous-jacents aux enchaînements argumentatifs, dans la mesure où ils sont partagés par les interlocuteurs, qui n'ont ainsi pas besoin de les nommer pour les utiliser[1]. Plus précisément, comme le fait remarquer Anscombre (1995c:81-2), les topoï se comportent comme des phrases génériques typifiantes, qui convoquent des généralités valables par défaut pouvant néanmoins présenter des exceptions. D'où le rapprochement qui a été fait entre topoï et formes proverbiales.

L'introduction de la notion de topos dans la théorie argumentative développée par Anscombre et Ducrot est une réponse au besoin d'expliquer certains énoncés à opérateur argumentatif[2] qui mettent à mal le pouvoir explicatif de l'ADL, tels que :

(1) Dépêche-toi : il n'est que huit heures.
(2) Pierre a peu travaillé : il réussira à son examen.

Selon l'ADL, pour laquelle le sens d'un énoncé était déterminé par l'orientation argumentative de la phrase dont il est l'occurrence (*id est* par l'ensemble des conclusions en faveur desquelles la phrase peut argumenter), les opérateurs *peu* et *ne...que* inversaient la conclusion des enchaînements argumentatifs sur lesquels ils agissent :

(1a) Il est huit heures : dépêche-toi !
(1b) Il n'est que huit heures : ne te dépêche pas / prends ton temps.
(2a) Pierre a travaillé : il réussira à son examen.
(2b) Pierre a peu travaillé : il ne réussira pas à son examen.

1. Anscombre et Ducrot distinguent « l'utilisation » d'un topos et son « application » : un topos est utilisé lorsque la conclusion pour laquelle il est le garant est réellement tirée, assertée ; il est seulement appliqué (ou encore convoqué) lorsque, tout en étant présent pour garantir l'enchaînement, la conclusion n'est pas assertée. Nous garderons cette distinction essentielle de la sémantique argumentative, mais pas les termes d'Anscombre et Ducrot. Nous utiliserons en échange les termes « topoï évoqués » et respectivement « topoï convoqués » pour les deux formes de manifestation des topoï.

2. Un opérateur argumentatif est défini comme étant « une transformation syntaxique qui, appliquée à la phrase-type, *modifie la classe des conclusions* qui lui était attachée » (Anscombre 1995b:36) (dans le cadre de l'ADL) et comme étant « un opérateur qui *agit au niveau des parcours* que l'on peut faire pour aller de l'énoncé envisagé à la conclusion visée » (p. 41) (dans le cadre de la théorie des topoï). C'est nous qui soulignons.

Or, cette explication ne peut pas être appliquée aux énoncés (1) et (2) ci-dessus, puisque la conclusion de l'enchaînement n'est pas inversée, mais elle est identique à celle de l'énoncé sans opérateur. Ce constat est à l'origine de la notion de topos. Le raisonnement est le suivant. Parmi les quatre énoncés suivants, il est plus difficile d'imaginer une situation d'énonciation pour (1) que pour (1a-b-c), car pour (1) le passage de l'argument *Il n'est que huit heures* à la conclusion *Dépêche-toi* est moins direct que pour (1a-b-c), où ce passage semble aller de soi (Anscombre 1995b:37) :

(1) Dépêche-toi : il n'est que huit heures.
(1a) Dépêche-toi : il est huit heures.
(1b) Prends ton temps : il n'est que huit heures.
(1c) Prends ton temps : il est huit heures.

Il est néanmoins possible de trouver une situation qui corresponde à (1). Anscombre et Ducrot détiennent là la preuve qu'une conclusion n'est jamais atteinte directement, mais par l'intermédiaire d'une relation abstraite qui présente un certain parallélisme avec les topoï d'Aristote (Anscombre et Ducrot 1983:168). Aussi parlent-ils de « cheminement » pour décrire la manière par laquelle on arrive d'un argument à une conclusion sur la base d'une telle relation abstraite.

Il en est de même pour l'énoncé (2) *Pierre a peu travaillé : il réussira à son examen* : il se caractérise par la même classe de conclusions que l'énoncé négatif *Pierre n'a pas travaillé*, ce qui rend étrange (dans une culture comme la nôtre, où la réussite est vue comme le résultat de beaucoup de travail) l'enchaînement argumentatif sur lequel il repose, qui relie l'argument *ne pas travailler* et la conclusion *réussir à l'examen*. Enchaînement étrange, car reposant sur un cheminement qui ne va pas de soi : le manque de travail comme cause de réussite, ou encore le travail comme cause d'échec (Carel 1992:9).

Nous voyons quel est le rôle et le mode de fonctionnement des topoï : ils sont les « principes généraux » sur lesquels s'appuient les raisonnements, des sortes « d'arrière-plans argumentatifs » (Ducrot 1995:89) qui ont pour fonction d'indiquer les cheminements reliant les arguments et les conclusions. Acceptés par la communauté linguistique qui les utilise, ces principes n'ont pas besoin d'être assertés pour être présents dans le sens de l'énoncé : ils sont le soubassement de l'enchaînement argumentatif et traduisent des points de vue, des croyances. Et tout comme les points de vue et les croyances, les topoï peuvent être contradictoires et relèvent d'une époque et d'un lieu précis[1].

Enfin, point essentiel dans la théorie des topoï, que nous allons développer par la suite, les topoï ne constituent pas uniquement le fondement des enchaînements argumentatifs discursifs (topoï extrinsèques), mais aussi de la signification des mots elle-même (topoï intrinsèques).

Dans la vision de la théorie des topoï, les phrases ne se caractérisent plus, comme dans l'ADL, par les conclusions qu'elles autorisent, mais par les topoï dont elles autorisent la convocation. Cela entraîne un changement de perspective sur les opérateurs et connecteurs argumentatifs : ils n'agissent plus sur des conclusions, mais sur les topoï convoqués, ce qui permet de donner une explication satisfaisante des énoncés (1) et (2). *Peu* et *ne...que* contraignent non pas les conclusions possibles des énoncés où ils apparaissent, mais les cheminements possibles vers les différentes conclusions.

1. « (...) c'est un fait de linguistique qu'il y a des topoï (...) c'est un fait de sociologie qu'existe à une époque donnée, à un endroit donné, tel topos particulier » (Anscombre 1995b:39)

Le sens des mots consiste donc en un faisceau de topoï et, par conséquent, faire usage des mots, c'est convoquer un ou plusieurs de ces topoï. Mais quelle est la nature du sens ainsi caractérisé ?

Tout d'abord, il faut voir dans un topos non pas deux segments sémantiquement indépendants, ayant les rôles d'argument et de conclusion, mais une seule unité sémantique, construite par l'interdétermination de l'argument et de la conclusion, car la conclusion est constitutive du sens de l'argument. En fin de compte, les notions d'argument et de conclusion utilisées par Anscombre et Ducrot ne sont pas équivalentes aux notions que la rhétorique appelle du même nom, car pour Anscombre et Ducrot l'argument et la conclusion ne peuvent pas être évaluées indépendamment l'un de l'autre, étant donné qu'ils se construisent réciproquement dans un enchaînement argumentatif (Ducrot 1993b:243). Pour reprendre les mots d'Anscombre, « il n'y a pas de notions objectives. Par exemple, il n'y a pas de notion objective de 'beau temps', il n'y a que des notions topiques construites 'beau temps-de-baignade', 'beau temps-de-promenade', 'beau temps-de-manger dehors', etc. » (1995c:54).

Afin de marquer cette co-construction des arguments-conclusions, la notation (PQ) est préférée à cette autre (P,Q) : dans la représentation (P,Q), P et Q sont objectivés (distinguables l'un de l'autre), alors que le topos (PQ) est en réalité inséparable. Ce qui fait que la représentation (P,Q) est conservée, c'est son pouvoir explicatif, car si l'on renonce à la notation (P,Q) et l'on choisit (PQ), on arrive à une impasse : il n'y a pas d'argument, ni de conclusion, puisque la conclusion est déjà présente dans l'argument dont elle définit le sens (Anscombre1995c:52-3).

Une conséquence de la détermination de l'argument par la conclusion est la dissymétrie qui caractérise tout topos : il y a une direction argumentative constitutive de l'enchaînement argumentatif sur lequel repose le topos, de sorte que l'interversion de l'argument et de la conclusion aurait comme résultat un autre topos.

Deuxièmement, la question se pose de savoir si les deux segments constitutifs des topoï sont des méta-prédicats ou des prédicats ordinaires. D'un côté, la conception des topoï comme étant fondamentalement gradables amène une interprétation en termes de méta-prédicats graduels. D'un autre côté, cette interprétation contredit celle induite par la polyphonie constitutive de toute énonciation et jouant un rôle-clé dans le fonctionnement des topoï, selon laquelle derrière les mots il y a d'autres mots, et non pas des méta-mots. Or, même si un topos est « une relation sémantique entre deux mots », comme l'affirme Anscombre, sa représentation nécessite la possibilité de séparer ce qui constitue son argument et sa conclusion.

Pour ce qui est du principe de la gradabilité des topoï, dire que le topos est graduel revient à dire qu'il met en relation deux prédicats graduels et, en même temps, qu'il repose sur une relation argumentative elle-même graduelle[1]. En d'autres termes, un argument plus ou moins fort peut être un argument qui amène à une conclusion plus ou moins forte, mais aussi, il peut être vu comme un argument qui amène moins bien ou mieux à une même conclusion (Carel 1992:18). La propriété scalaire des topoï introduit donc l'idée de force argumentative au sein des enchaînements argumentatifs, modifiant ainsi la notion de topos.

Ducrot (1995:88) remarque, étant donné que toute échelle est caractérisée par deux sens de parcours, qu'il est possible de distinguer deux cas de figure : (i) lorsque les deux échelles sont parcourues dans le même sens, cela donne naissance à ce que Ducrot appelle un « topos concordant », pouvant prendre deux formes « converses » +P,+Q ou -P,-Q (par exemple *plus on travaille, plus on réussit* et *moins on travaille, moins on réussit*) ; (ii) lorsque les deux échelles sont

1. « Non seulement les prédicats topiques sont scalaires, mais la relation qui les unit à l'intérieur du topos est elle-même graduelle. » (Ducrot 1995:87)

parcourues dans des sens contraires, cela donne naissance à un « topos discordant », présentant lui aussi deux formes converses +P,-Q et -P,+Q (par exemple, *plus on travaille, moins on réussit* et *moins on travaille, plus on réussit*). On peut identifier ainsi quatre « formes topiques » : les deux topoï, concordant et discordant, ayant chacun une forme converse.

Nous verrons par la suite comment Carel (1992), en introduisant la notion d'argumentation exceptive, représente ces quatre formes topiques à l'aide d'enchaînements argumentatifs en 'donc' (dans le cas du topos concordant, qu'elle appelle « forme régulière ») et en 'pourtant' (dans le cas du topos discordant, qu'elle appelle « forme exceptive »).

Dans une perspective polyphonique, un énonciateur qui convoque une forme topique évoque, par là même, sa forme converse. Au contraire, les formes topiques, lorsqu'elles sont contraires, peuvent éventuellement être considérées valides toutes les deux simultanément par un sujet parlant, mais pour un énonciateur, elles sont incompatibles. Nous ne développerons pas ici le lien étroit qui existe entre topoï et polyphonie.

Enfin, nous terminerons ce tableau de la théorie des topoï par la distinction que font Anscombre et Ducrot entre topoï intrinsèques et topoï extrinsèques (Anscombre 1995c:57), distinction sémantique essentielle, qui sera reprise par la SPA.

D'un côté, il y a des topoï intrinsèques, qui se caractérisent par le fait qu'ils sont constamment et simultanément présents dans les expressions linguistiques ; autrement dit, ils relèvent du potentiel sémantique des mots et ils fondent la signification lexicale. Tels par exemple les topoï mobilisés dans les énoncés

Pierre est riche : il peut s'offrir n'importe quoi.
Max est un pingre : on ne lui fait pas lâcher un sou.

où le deuxième segment des enchaînements est déjà contenu dans la signification du premier, de telle sorte que le mentionner équivaut à une explicitation.

D'un autre côté, il y a des topoï extrinsèques, sur lesquels se basent les enchaînements conclusifs, comme dans les énoncés

Pierre est riche : il est donc avare.
Max est avare : il ne sort donc jamais de chez lui.

où le deuxième segment de l'enchaînement n'est pas contenu dans le premier, et où une conclusion est vraiment tirée.

1.2.3. La théorie des blocs sémantiques

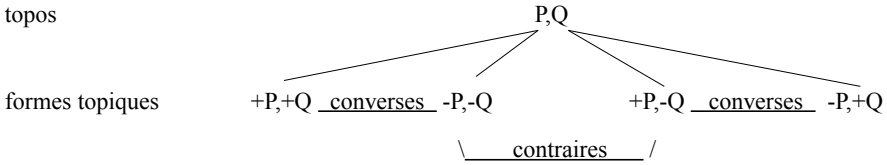
Les blocs sémantiques, ou blocs d'argumentation, sont une formalisation des topoï proposée par Carel (1992, 1998, 2000, 2001) qui vise à résoudre certaines difficultés issues de la fidélité de la notion de topos à la notion d'implication logique. De plus, pour Carel, la représentation fonctionnelle[1] qu'Anscombre et Ducrot utilisent dans la version scalaire n'est pas adéquate à leur

1. Voir dans les topoï une sorte de fonction faisant correspondre des éléments de deux échelles graduées (P et Q), amène à envisager, comme le fait remarquer Carel, plusieurs possibilités :
– P et Q sont associés point à point (de même degré) ;
– un point de P est associé à un point de Q (pas nécessairement de même degré) ;
– tous les points de P sont reliés à un point de Q ;
– tout point de P est relié à tous les points de Q. (Carel 1992:24)

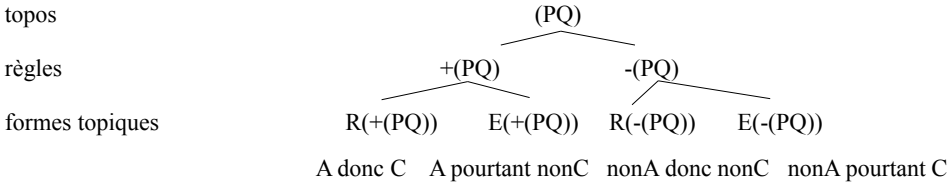
projet, car elle trahit leurs hypothèses générales[1].

Cela justifie son abandon de l'idée de la gradualité des échelles (mais non pas de l'idée de la gradualité de la relation argumentative) et, par voie de conséquence, de la notation ±P±Q utilisée par Anscombre et Ducrot, qu'elle remplacera au final par (non)P donc/pourtant (non)Q.

Là où Ducrot proposait quatre formes topiques (deux formes concordantes +P,+Q et -P,-Q et deux discordantes +P,-Q et -P,+Q) émanant d'un même topos (le schéma nous appartient) :



Carel propose une réorganisation des formes topiques en formes régulières R(PQ) et exceptives E(PQ) (Carel 1992:84) :



L'idée novatrice de la théorie de Carel consiste dans l'introduction de la notion d'exception, représentée par le connecteur abstrait 'pourtant'. Selon Carel, toute règle linguistique a deux formes : une forme régulière, présentant la situation comme normale (enchaînements en 'donc') et une forme exceptive, présentant la même situation comme exceptionnelle (enchaînements en 'pourtant')[2]. Elle se démarque ainsi d'Anscombre et Ducrot qui traitaient *A pourtant C* comme si c'était un cas particulier de *A mais C*.

Sans nous attarder sur les avantages que cette notion présente pour la description de certains faits de langue (l'opérateur *trop*, par exemple), nous résumerons ci-dessous la théorie des blocs argumentatifs, appelés aussi blocs sémantiques.

Un bloc sémantique est une structure argumentative de forme X DC Y ou X PT Z dont les éléments sont indissociables. DC et PT représentent les connecteurs argumentatifs abstraits 'donc' et 'pourtant' et fondent ce que Carel et Ducrot (Carel et Ducrot 1999, Ducrot et Carel 1999) appellent des « enchaînements normatifs » et respectivement « transgressifs ». Ces termes reprennent sous un autre nom les notions de « forme régulière» et de « forme exceptive » décrites plus haut.

1. Il s'agit du fait que, dans une approche quantitative des topoï, « l'argumentation se fonde, du moins partiellement, sur la description que les énoncés donnent de la description à laquelle ils réfèrent » et « un argument exprimant P est d'autant plus fort que la situation qu'il décrit attribue une plus grande quantité de P-ité à l'objet auquel s'applique le méta-prédicat P » (Carel 1992:38). Cela est contraire à la position ascriptiviste d'Anscombre et Ducrot.

2. « Nous ne dirons plus, comme le proposent Anscombre et Ducrot, que la langue présente le monde à travers des principes *généraux* reconnaissant, parmi diverses éventualités, la réalisation d'un même phénomène.
La situation dont parlera un enchaînement sera présentée par la langue comme faisant partie d'un ensemble d'éventualités comprenant simultanément les réalisations d'un certain phénomène et des exceptions à ce phénomène. *A donc non C* et *A pourtant C* décriront ainsi les situations dont ils parlent comme appartenant à un même ensemble et, en ce sens, ils relèveront de la même règle » (p. 93)
« (...) en présentant la situation comme exceptionnelle, le locuteur de *A pourtant C* se réfère à la même règle que le locuteur de *A donc non C* » (p. 92)

Tout comme les topoï, les blocs sémantiques se caractérisent par une orientation argumentative qui leur est essentielle. Plus précisément, l'association argumentative entre les deux représentations sémantiques enchaînées dans un bloc s'accompagne d'une direction qui nous indique que, des deux représentations sémantiques de l'enchaînement, la première est un argument en vue de la deuxième. Cependant, topoï et blocs d'argumentation ne se recoupent pas totalement : (a) *Pierre a travaillé, donc il va réussir* et (b) *Pierre a travaille, donc il va échouer* ne relèvent pas du même bloc d'argumentation (dans la vision de Carel) alors qu'ils relèvent du même topos (dans la vision d'Anscombre et Ducrot) associant deux méta-prédicats graduels, le travail et la réussite.

Selon le mot avec lequel un bloc sémantique est mis en rapport, ce bloc prendra la forme d'un discours interne au mot, ou d'un discours externe au mot en question[1] : dans un bloc d'argumentation interne (BAI) sont associés les prédicats constituant la signification même de l'unité lexicale, tandis que lorsque l'on associe l'unité lexicale elle-même à un autre prédicat, on parle de bloc d'argumentation externe (BAE)[2].

Pour illustrer cette distinction entre blocs sémantiques, prenons les énoncés suivants (Carel 2000) :

(1a) Pierre est prudent donc Marie lui fait confiance.
(1b) Pierre est prudent pourtant Marie ne lui fait pas confiance.
(2) Il y a du danger donc Pierre prend des précautions.

Parmi ces trois discours argumentatifs, (1a) et (1b) mettent en œuvre le bloc d'argumentation externe au mot *prudent* [prudent DC confiance], sous ses formes normative et transgressive. L'énoncé (2) met en œuvre un bloc d'argumentation interne à la signification du mot *prudent* [danger DC précautions].

De la même manière, l'énoncé (4) relève de l'argumentation interne du mot *indulgent* et, dans ce cas, c'est l'aspect transgressif lui-même qui est inscrit dans la signification de *indulgent.* En revanche, (3a) et (3b) sont des argumentations externes d'*indulgent* et relèvent d'un même BAE. Les deux enchaînements [indulgence DC être aimé] et [indulgence PT ne pas être aimé] expriment une même idée d'indulgence-qui-vous-fait-apprécier et sont la manifestation, normative et respectivement transgressive, du même bloc de signification. Ce bloc est donc inscrit dans la signification externe du mot *indulgence* avec l'alternative entre sa manifestation normative ou transgressive. Or, il n'en est pas de même pour le BAI [faute PT non punition], car la signification interne d'un mot se caractérise par un seul aspect argumentatif : soit normatif, comme c'est le cas pour *prudent*, soit transgressif, comme pour *indulgent*.

(3a) Pierre est indulgent donc il est aimé.
(3b) Pierre est indulgent pourtant il n'est pas aimé.
(4) Marie a commis une faute pourtant Pierre ne l'a pas punie.

C'est sous sa forme des blocs d'argumentation que la sémantique argumentative initiée par Anscombre et Ducrot (1983) est intégrée dans la SPA (cf. § 1.5 du Chapitre 5).

1. Les termes « interne » et « externe » avaient été utilisés par Carel en un premier temps pour différencier deux types de gradualités : une gradualité « que l'énoncé instaure sur l'ensemble des situations qu'il évoque » (dont relève la description des opérateurs *peu, un peu, très, ne...pas*), respectivement, une gradualité « qui permet à l'énoncé de rentrer en comparaison avec un autre énoncé par l'intermédiaire de *même* » (Carel 1992:34).

2. Ces abréviations sont employées par nous.

1.3. La signification selon Putnam

Dans son article « The meaning of 'meaning' » (1975), Putnam avance une proposition de reconstitution de la notion de signification sous la forme d'une description normée. Cette description normée – ou description type – de la signification se présente comme une séquence de quatre sortes de composants : les marqueurs syntaxiques (*id est* les catégories grammaticales), les marqueurs sémantiques (au sens de Katz et Fodor), les propriétés présentes dans le stéréotype et, dans le cas des noms de catégories naturelles ou d'artefacts, une description de l'extension du mot.

Le modèle théorique sémantique proposé par Galatanu part de l'acceptation de la proposition putnamienne, d'une part, et de son inscription dans un cadre favorable à son développement, à savoir la théorie de l'argumentation dans la langue, d'autre part. Dans ce qui suit, nous allons aborder le positionnement philosophique de Putnam vis-à-vis de la signification (Putnam 1975, 1988, 1994) et nous montrerons ailleurs pourquoi ce positionnement est compatible avec une conception argumentative de la signification (cf. § 2.2 du présent chapitre) et comment ils se combinent dans le modèle sémantique des possibles argumentatifs (cf. Chapitre 5).

La totalité des écrits de Putnam sur la signification et sur le rapport entre réalité et langage constituent une prise de position contre la conception traditionnelle de la signification, qui veut que celle-ci puisse être décrite de manière satisfaisante à l'aide d'une conjonction de propriétés analytiquement nécessaires et suffisantes. Sa remise en question de la vision traditionnelle de la signification (intension) s'accompagne d'une remise en question de la notion d'analyticité et du rôle de la valeur de vérité.

Notre recherche s'intéresse principalement à la signification lexicale ; aussi n'allons-nous pas mettre l'accent sur l'un des aspects majeurs de la philosophie de Putnam, qui est la relation entre le langage et le monde. Nous ferons donc abstraction dans ce qui suit des discussions sur l'extension des mots, sur ce qui la détermine et sur le fait qu'elle puisse être déjà représentée au niveau de la signification de certains mots (les mots de catégories naturelles, par exemple)[1], en espérant que le système de pensée de Putnam ne sortira pas défiguré d'une telle réduction.

Notre intérêt porte principalement sur la notion de stéréotype que Putnam introduit dans la littérature autant philosophique que linguistique. Cependant, pour la décrire, il est nécessaire de la placer dans le cadre plus large de la philosophie putnamienne. Les points qu'il nous semble devoir retenir de l'approche putnamienne pour mieux définir la notion de stéréotype sont l'obligation linguistique, la division du travail linguistique, les faits centraux et le holisme de la signification. Nous donnons ci-dessous un bref aperçu de chacun de ces points.

L'obligation linguistique

L'obligation linguistique prend la place de la notion de nécessité analytique[2], dans le but de mettre en relief les exigences de la langue et de la communauté linguistique lors de l'utilisation d'un mot. Ainsi, une propriété qui était considérée comme étant nécessaire dans la théorie classique devient chez Putnam une propriété obligatoire *linguistiquement*. Plus précisément, dire d'un trait qu'il est obligatoire pour un certain mot revient à dire qu'il doit être mentionné lorsque l'on veut expliquer ce que c'est que ce mot. L'obligation linguistique ne touche pas la totalité des traits de

1. « Meaning indeed determines extension; but only because extension (...) is, in some cases, part of the meaning. » (Putnam 1898:151)

2. « Linguistic obligatoriness is not supposed to be an index of unreversability or even of truth; thus, we can hold that 'tigers are striped' is part of the meaning of 'tiger' without being traped in the problems of analyticity. » (Putnam 1989:256)

signification d'un mot (marqueurs syntaxiques et sémantiques, stéréotype), certains traits étant optionnels, ou du moins pouvant l'être, en fonction de l'idiolecte de chaque locuteur. De manière générale, la langue impose à un locuteur ayant acquis le stéréotype d'un certain mot de s'assurer que les personnes auxquelles il va transmettre la signification du mot en question acquièrent elles aussi ce stéréotype (Putnam 1989:257).

La division du travail linguistique

Que tous les membres de la communauté linguistique ne détiennent pas une signification identique des mots qu'ils véhiculent est une évidence. Chez Putnam, cela se justifie par un phénomène, la division du travail linguistique, qui reflète le fonctionnement plus général de la société. La division du travail linguistique postule qu'il revient à chaque locuteur de connaître une partie (seulement une partie) des traits appartenant à un mot, la totalité des traits (y compris les « critères » de reconnaissance de l'extension) n'étant connus que par des locuteurs experts, qui constituent une sous-classe spéciale de locuteurs (Putnam 1989:227-9).

L'intérêt de cette analyse, c'est d'introduire un facteur d'individuation de la signification. Pourtant, si la division du travail linguistique nous dit ce qu'un locuteur quelconque n'est pas tenu de connaître par rapport à un certain mot, elle ne nous montre pas ce qu'un tel locuteur est tenu de connaître pour que l'on puisse dire qu'il connaît la signification de ce mot. Pour rendre compte de cet aspect de la signification, Putnam introduit la notion de fait central, qui est à mettre en rapport avec l'obligation linguistique.

Les faits centraux

En réponse à un certain pessimisme concernant la possibilité de construire une théorie sémantique, Putnam part du questionnement sur la manière dont on peut faire passer la signification d'un mot lorsque, par exemple, on veut expliquer à quelqu'un ce que c'est que tel mot, et propose l'hypothèse suivante : lorsque quelqu'un veut faire passer la signification (et l'usage) d'un mot, il lui suffit de faire passer certains « faits centraux » pour la signification du mot en question. Ainsi, pour les mots désignant des catégories naturelles, les faits centraux sont les caractéristiques qu'a un membre normal de la catégorie et, de plus, dans ce cas, le fait qu'un membre normal de la catégorie ait ces caractéristiques constitue le stéréotype associé au mot[1]. Cependant, il n'y a pas un seul ensemble de faits centraux, bien délimité, qui puisse rendre compte de la signification d'un mot (Putnam 1989:150), problème qui est lié à la question du holisme.

Le holisme de la signification

C'est un terme que Putnam emprunte à Quine. Il renvoie au fait qu'il y a un lien étroit entre la fixation de la croyance et la signification et que, par conséquent, tout changement dans la croyance entraîne des changements au niveau du langage. Il faut préciser ici que c'est l'ensemble des significations traduisant une croyance qui est touché par le changement, et pas seulement une signification isolée ; ceci, du fait que les significations des mots d'une langue sont toutes reliées à l'intérieur d'un réseau. Le holisme présuppose l'individuation de la signification ainsi qu'une conception de la signification comme étant sujette à variations : la signification d'un mot ne peut donc pas être expliquée à l'aide d'une définition absolue, fixée une fois pour toutes, car les significations évoluent sans cesse, ou, dans les termes de Putnam, elles « ont une identité à travers le temps, mais pas d'essence ». Dans cette vision, il faut « penser aux significations comme à des entités historiques au sens où les personnes ou les nations en sont » (Putnam 1990:36-7).

1. De ce point de vue, la notion de stéréotype entretient certains rapports avec celle de prototype, décrite en psychologie.

Le stéréotype

Pour Putnam, le stéréotype est une description standard de traits de la catégorie qui sont typiques, ou 'normaux', ou en tout cas stéréotypés (1989:203). Avant de voir comment la notion de stéréotype est récupérée et valorisée par la SPA, il nous faut en analyser les propriétés, telles qu'elles ressortent de l'approche putnamienne.

Le stéréotype fait partie de la compétence linguistique des locuteurs, il est donc obligatoire linguistiquement (Putnam 1989:251-2, 256). Parlant des noms de catégorie naturelle, Putnam décrit la compétence linguistique d'un locuteur de la façon suivante : quelqu'un qui utilise un mot doit (au sens de l'obligation linguistique) connaître l'information donnée par la classification du mot (les marqueurs syntaxiques et sémantiques naturels). Il doit également pouvoir associer au mot un certain stéréotype ainsi qu'utiliser le mot pour référer à une certaine catégorie naturelle (Putnam 1989:204). Le stéréotype fait donc partie du minimum de connaissances exigées par la communauté linguistique (Putnam 1989:257). De plus, certains stéréotypes associés à un mot sont en même temps des faits centraux de la signification de ce mot.

Le stéréotype traduit en mots des croyances. Il est donc associé au mot et ne constitue pas une condition nécessaire et suffisante d'appartenance à la classe à laquelle il correspond (Putnam 1989:205). « Notons aussi que les stéréotypes ne sont pas simplement des "images" ; ce sont, au moins en partie, des croyances énoncées en *mots*. Ainsi, même si nous décidions que les stéréotypes sont une "composante" de la signification, l'identification de cette composante est parasitaire par rapport à la notion *ordinaire* de "signification". » (Putnam 1990:65). Il y a donc un rapport étroit entre croyances et fixation de la signification ; toutefois, certaines croyances contribuent plus que d'autres à la fixation de la signification.

Le stéréotype contient des idées conventionnelles[1]**,** autrement dit, les idées contenues dans le ST n'ont pas besoin d'être correctes.

Les stéréotypes peuvent être forts ou faibles. Prenons les exemples des mots tigre et orme. Pour pouvoir dire de quelqu'un qu'il a acquis le mot tigre, nous dit Putnam, il faut qu'il ait des connaissances sur les tigres stéréotypiques. Le stéréotype du mot tigre est un stéréotype fort, car il suffit pratiquement de le connaître pour pouvoir décider si quelque chose fait partie ou non de la classe des tigres. D'un autre côté, le stéréotype du mot orme (grand arbre à feuilles caduques) est un stéréotype faible et, en tant que tel, ne permet pas une l'identification d'un arbre comme faisant partie de la classe des ormes. Cela revient à dire que, dans notre culture, il est exigé que l'on connaisse de quoi les tigres ont l'air, mais il n'est pas exigé que l'on sache dans le détail de quoi a l'air un orme (Putnam 1989:249). La preuve en est que « Mon stéréotype d'orme est celui d'un arbre commun à feuillage caduc, et c'est aussi mon stéréotype de hêtre. » (Putnam 1990:64).

Les stéréotypes ont un rôle important dans la communication, qu'ils facilitent, car tout stéréotype suppose qu'il y ait accord entre les croyances des locuteurs[2] (Putnam 1989:250).

Galatanu, reprenant à son compte la notion de stéréotype, propose, dans son modèle de description sémantique, un système de représentation du stéréotype, tout en précisant quels sont les

1. « (...) there is somehow associated with the word 'tiger' a *theory* (...) an oversimplified theory which describes a, so to speak, tiger *stereotype*. It describes in the language we use earlier, a *normal member* of the natural kind. (...) it is necessary that we be aware that *this* theory is associated with the word: if our stereotype of a tiger ever changes, then the word 'tiger' will have changed its meaning. » (Putnam 1989:148)

2. « (...) we could hardly communicate successfully if most of our stereotypes weren't pretty accurate as far as they go » (Putnam 1989:251)

éléments qui peuvent en faire partie. Une section sera réservée au concept de stéréotype dans la SPA au chapitre suivant.

2. Les postulats de la SPA

Reprenant le schéma de présentation des théories sémantiques proposé par Dirk Geeraerts (1991:36), Galatanu (à paraître a) décrit la SPA par rapport à son point de vue observationnel, à son domaine empirique et à son principe explicatif.

Le point de vue observationnel de la SPA, *le langage en tant qu'outil argumentatif*, est à entendre comme étant « à la fois outil cognitif, de représentation du monde "perçu" et "modélisé" par la langue, au travers des significations linguistiques (...) et outil d'expression de soi et de communication et, par voie de conséquence, d'argumentation de soi et du monde représenté » (Galatanu à paraître a:3).

Par son *domaine empirique*, la SPA s'inscrit dans la continuité des deux courants décrits pas Geeraerts, la sémantique historico-philologique et la sémantique cognitive. Les blocs d'argumentation qui structurent les trois strates de la signification, ainsi que leur activation discursive sous forme de DA, visent à rendre compte de *la nature mouvante de la signification et des changements de sens*, mais aussi des *rapports existant entre la signification et le vécu, les perceptions, les connaissances et les représentations*.

Pour ce qui est du *principe explicatif* de la SPA, il est fondé sur *un modèle stratifié de description de la signification*, qui permet de rendre compte du fonctionnement discursif de la signification et des incidences que le discours a sur la signification.

Dans ce qui suit, nous allons aborder les postulats de la SPA, « approche associative, holistique, encyclopédique et processuelle de la signification linguistique » (Galatanu à paraître a:4). Nous parlerons au Chapitre 5 du modèle de description de la signification développé dans le cadre de la SPA pour satisfaire au domaine empirique qu'elle s'est donné.

2.1. La nature de la signification : sens dénotatif et sens argumentatif

Les réponses à la question centrale, pour toute approche sémantique, de la nature de la signification varient d'une théorie sémantique à l'autre. La conception héritée d'Aristote semble largement dépassée dans les théories plus récentes, dans un effort continu d'explicitation de la signification qui soit fidèle, d'un côté, au caractère mouvant et polymorphe de la langue et, d'un autre côté, à la réalité psychologique, sociologique et culturelle de cette langue. Témoignent en ce sens les recherches menées sur la polysémie (de phénomène marginal, la multiplicité des sens qu'offre une expression linguistique est érigée en règle régissant le fonctionnement normal de la langue) (Victorri, Fuchs 1996), sur les emplois métaphoriques et métonymiques (ayant, eux aussi, trouvé leur place dans les théories sur la signification) (Lakoff, Johnson 1980, Sweetser 1990), sur les changements sémantiques de tous ordres.

Ont vu ainsi le jour des approches du sens et de la signification qui mettent en avant des catégorisations plus souples (ressemblance de famille, prototype, stéréotype) ou qui introduisent les informations procédurales dès le niveau de la langue (sémantique argumentative, sémantiques de type dynamique).

Toutes les unités linguistiques ne nécessitent pas le même type de traitement sémantique. Il y a dans la langue, entre autres, des mots dont le contenu sémantique ne peut pas être décrit en termes d'informations conceptuelles stables (cf. « les mots du discours » décrits par Ducrot et al. 1980 : *mais, décidément, d'ailleurs*, etc.) ; ces mots exigent un traitement particulier, en termes d'information procédurale, ou d'instructions. Appliquant ce traitement à l'ensemble du lexique, la théorie de l'ADL décrit la signification exclusivement à l'aide de topoï ou de blocs sémantiques, éliminant ainsi toute référence à un contenu de type conceptuel ou descriptif. La SPA, tout en tirant ses racines de l'ADL, se démarque de celle-ci sur ce point, car elle postule une dimension descriptive complémentaire de la dimension inférentielle.

Le schéma aristotélicien de la signification (les signes sont associés à des concepts qui déterminent ce qu'ils désignent), faisait appel à la notion de valeur de vérité pour définir le référent d'une expression, tout comme nombre d'approches référentielles. Pour des théories sémantiques non vériconditionnelles telle la SPA, les éléments de signification (traits, propriétés) ne sont plus des conditions nécessaires et suffisantes de la signification et ne sont plus ni en nombre fini, ni fixés une fois pour toutes. Mais, pour autant, la conception référentielle de la langue n'est pas rejetée en totalité. La SPA maintient la position selon laquelle la signification linguistique a une dimension référentielle, qui peut rendre compte du pouvoir de stabilisation du monde dans et par la langue.

La compétence lexicale consistant à la fois en une compétence conceptuelle et en un savoir procédural, la SPA postule une double nature de la signification, conceptuelle (ou encore référentielle, descriptive) et procédurale (ou encore inférentielle, adescriptive), se retrouvant à tous les niveaux de signification des entités lexicales, c'est-à-dire aussi bien au niveau du noyau, qu'au niveau des stéréotypes et des PA.

C'est la nature référentielle de la signification qui garantit l'existence d'un noyau de signification, dont les éléments sont constitués par les propriétés intrinsèques essentielles de l'entité dénotée par l'unité lexicale. Elle garantit en même temps la strate des stéréotypes[1] (et implicitement, celle des PA), qui repose sur les propriétés intrinsèques accidentelles de l'entité dénotée. Quant au déploiement discursif des PA, il équivaut à une prise en charge et à une activation discursive du potentiel dénominatif de la signification.

La nature inférentielle de la signification se manifeste entre les éléments du noyau, et entre les éléments du noyau et d'autres représentations, et garantit le fonctionnements argumentatif du lexique. La signification argumentative est présente à la fois entre les éléments du noyau et entre ces derniers et d'autres représentations sémantiques ; l'argumentation dans cette vision fonctionne donc en dehors des séquences explicitement argumentatives, faisant apparaître des connecteurs argumentatifs, notamment (cf. Galatanu 1999a:49).

1. « (...) l'argumentation externe intrinsèque est constituée par des éléments qui sont non seulement choisis parmi les éléments de l'argumentation interne de l'entité linguistique (...), mais qui font partie de la description du "sens conceptuel" du mot. » (Galatanu 1999a:48)

2.2. Holisme et argumentation

Nous avons vu que la SPA est largement tributaire de la sémantique argumentative. Cependant, la SPA se distingue de cette dernière sur un point essentiel : la vision holistique qu'elle donne de la signification.

Anscombre et Ducrot, en introduisant l'aspect argumentatif au niveau de la signification même du lexique, avaient comme intention de mettre en avant cet aspect de la langue considéré comme secondaire jusque là, sans pour autant s'intéresser aux voies qu'ouvrait un tel changement de conception de la signification. La voie du holisme choisie par la SPA situe le pouvoir argumentatif de toute unité lexicale au sein du réseau d'associations constitué par l'ensemble du lexique de la langue. Le lien entre argumentation et holisme ainsi établi[1], nous pensons qu'il est nécessaire de nous arrêter plus longuement sur la question du holisme. Nous ne pourrons aborder ici tous les aspects de cette thèse d'abord philosophique, mais nous en présenterons les implications quant à la théorie de la SPA.

Le holisme de la signification est une théorie de l'interdépendance des significations lexicales à l'intérieur d'un système de représentation sémantique : c'est le système entier qui fait sens et, par conséquent, la signification d'un élément du système consiste dans l'ensemble des relations qu'il entretient avec les autres éléments du système, donc dans sa place dans le système. Nous avons vu, en parlant de la filiation de la SPA, que la SPA hérite du holisme en acceptant la notion de stéréotype proposée par Putnam, qui lui-même fait référence à Quine. Nous ne nous attarderons pas sur les raisons qui amènent Quine à formuler une telle doctrine[2], mais nous nous limiterons à présenter deux prises de position en faveur du holisme : la première relevant de la philosophie, la deuxième, des sciences cognitives.

Dans un article intitulé « How to Be a Meaning Holist » (1996), Lormand s'emploie à défendre le holisme contre le reproche qu'on lui fait d'être une menace pour la stabilité de la signification. En effet, si l'on accepte que la signification lexicale est soumise aux dépendances holistiques, on peut déduire que le moindre changement dans une signification aura comme conséquence des changements sémantiques dans la totalité du lexique de la langue. Cependant, Lormand pense pouvoir prouver qu'il n'en est rien, à condition que l'on pose le problème en des termes différents de ce que l'on a l'habitude de faire. Son raisonnement est le suivant.

Ce qui pose problème dans le cas du holisme est le fait que le présupposé holistique (1) « si une représentation dans un système S change de signification, alors toutes les représentations dans S changent de signification » conduit à prétendre (2) « si une représentation dans S change de signification, alors aucune représentation dans S n'a plus la même signification qu'elle avait avant le changement ». Or, le passage de l'affirmation (1) à la conclusion (2) présuppose implicitement

1. Il existe une compatibilité entre la sémantique argumentative d'Anscombre et Ducrot et la vision holistique de la signification. Nous pensons que, étant donné les postulats de l'argumentation dans la langue et du holisme sémantique, l'acceptation du holisme de la signification est susceptible de mener à une théorie sémantique argumentative, tout comme se positionner sur le terrain de la sémantique argumentative peut aboutir à l'adoption du holisme.

2. « (...) our statements about the external world face the tribunal of sense experience not individually but only as a corporate body » (p. 41)
« The totality of our so-called knowledge or beliefs (...) is a man-made fabric which impinges on experience only along the edges. Or, to change the figure, total science is like a field of force whose boundary conditions are experience. A conflict with the experience at the periphery occasions readjustments in the interior of the field. (...) Reevaluation of some statements entails reevaluation of others, because of their logical interconnections (...). Having reevaluated one statement we must reevaluate some others, which may be statements logically connected with the first or may be statements of logical connections themselves. But (...) there is much latitude of choice as to what statements to reevaluate in the light of any single contrary experience. » (p. 42)

une certaine conception de la signification et cette conception associe à une représentation sémantique une *seule* signification, de telle sorte que les mots sont vus comme étant non-ambigus. Par conséquent, il suffit d'accompagner le postulat (1) d'une conception différente de la signification pour que la conclusion (2) soit exclue. Lormand propose d'associer à une représentation sémantique non pas une signification, mais une multiplicité de significations (« multiple meanings »), ce qui fera qu'à chaque changement de signification d'une entité sémantique, les autres entités seront affectées uniquement dans une partie de leur signification. Ainsi, la stabilité sémantique est assurée, tout en conservant une vision holistique de la signification.

Revenons à la théorie sémantique que nous avons adoptée. La menace que représente éventuellement le holisme, dans une perspective philosophique, sur la stabilité intra et interpersonnelle des significations d'une langue n'en est pas une dans la perspective de la SPA, puisque celle-ci postule d'emblée l'existence d'un composant stable de la signification (le noyau) et d'un composant relativement stable (la strate des stéréotypes) (voir § 1 du Chapitre 5). C'est le noyau de signification qui assure la stabilité sémantique d'une unité de la langue dans le temps ou d'une personne à une autre, au sein d'une communauté.

Est-ce à dire que la SPA souscrit à une forme modérée de holisme ? Pas nécessairement, car, si une unité sémantique dépend de manière directe d'une partie seulement des autres unités sémantiques de la langue, elle est susceptible de dépendre, de manière indirecte, de toutes les autres unités. C'est ce qu'illustre la représentation des stéréotypes sous forme de chaînes d'associations (voir, par exemple, Schéma 4, § 3.6 du Chapitre 6).

La question se pose alors de savoir quelles sont les relations qui présentent un intérêt direct pour la signification d'une unité. Nous passons ainsi sur le terrain des sciences cognitives, avec la perspective qu'adopte sur le holisme Pacherie (1997).

Du point de vue de la psychologie, la doctrine du holisme semble poser un autre problème, celui d'empêcher les généralisations empiriques sur les états mentaux intentionnels (croyances, désirs) visant la description et la prédiction des comportements[1]. Pacherie montre (tout comme l'avait fait Lormand dans le domaine de la philosophie) que le holisme ne constitue pas une menace pour la psychologie intentionnelle, si l'on pose le problème en des termes différents, à savoir en des termes psychologiques, et non pas épistémologiques. Car, selon elle, la distinction philosophique analytique / synthétique est trop forte et ne doit pas être appliquée telle quelle au faits psychologiques. Pacherie propose à la place une distinction affaiblie quasi-analytique / quasi-synthétique, renvoyant à ce qui est *traité* par un système cognitif *comme* analytique ou *comme* synthétique. Ensuite, reprenant la notion de « liaison épistémique » introduite par Fodor[2], Pacherie va proposer un critère (psychologique) pour distinguer entre les liaisons épistémiques pertinentes et celles non pertinentes : « une distinction entre des liaisons épistémiques qui sont traitées comme si elles étaient analytiques par un système cognitif et celles qui sont traitées comme si elles étaient synthétiques » (1997:201).

1. « Le problème posé au réalisme intentionnel par le holisme sémantique peut donc être résumé de la manière suivante : si le contenu d'un état mental est déterminé par la totalité de ses liaisons épistémiques et si, comme cela est empiriquement très probable, il n'est pas deux individus dont les états intentionnels aient exactement les mêmes liaisons épistémiques, alors il n'est pas deux individus qui puissent jamais être dans exactement le même état intentionnel. » (Pacherie, p. 194)

2. « Quand un système intentionnel considère que la valeur sémantique de P est pertinente pour l'évaluation sémantique de Q, je dirai que P est une liaison épistémique de Q (pour ce système, à cet instant) » (Fodor, *Psychosemantics*, 1987, p. 56, cité par Pacherie)

Cette approche exploite les résultats des travaux en psychologie concernant la structuration des connaissances en domaines (*id est* l'existence de contraintes épigénétiquement déterminées sur la catégorisation et les processus inductifs, chaque domaine cognitif ayant des contraintes spécifiques) et arrive à une tripartition entre les liaisons épistémiques qui structurent le contenu d'un état mental : (i) liaisons quasi-analytiques, sémantiquement centrales, (ii) liaisons quasi-synthétiques mais sémantiquement pertinentes et (iii) liaisons simplement encyclopédiques.

Reprenant l'exemple de Putnam pour illustrer les trois types de liaisons (la croyance que les tigres sont des animaux (i), la croyance que les tigres sont rayés (ii) et la croyance que le tigre du zoo de Vincennes souffre de rhumatismes (iii)), elle reconnaît dans la distinction putnamienne entre marqueurs sémantiques et stéréotype un équivalent de la distinction entre le quasi-analytique et le quasi-synthétique. Mais, contrairement à Putnam, Pacherie considère qu'une croyance quasi-analytique est non pas plus difficile à réviser qu'une croyance quasi-synthétique, mais qu'elle est révisée différemment, ce qui lui permet de dégager un critère pour la quasi-analycité : « un énoncé de la forme "Tous les A sont des B" est quasi-analytique si, et seulement si, il ne peut pas être remplacé par "La plupart des A sont B", mais seulement par "Les A ne sont pas B" » (p. 202). Quant au critère de reconnaissance des liaisons quasi-synthétiques, il est constitué par la « valeur prédictive » des caractéristiques des objets appartenant à une catégorie donnée. Les liaisons quasi-synthétiques ont une valeur prédictive forte, alors que les liaisons encyclopédiques ne sont pas des indicateurs fiables d'appartenance à une catégorie.

Les arguments de Pacherie en faveur du holisme vont dans le sens de la conception de la signification en SPA, lui apportant ainsi une justification psychologique *a posteriori*. En effet, le modèle de description sémantique de la SPA, faisant intervenir un noyau constitué d'associations stables, que la révision n'affecte pas, et des stéréotypes, associations plus ou moins stables, susceptibles d'être défaites et refaites, fait ressortir la distinction établie par Pacherie entre liaisons quasi-analytiques et liaisons quasi-synthétiques. Pour ce qui est des liaisons encyclopédiques, elles sont visibles dans le modèle sémantique de la SPA au niveau des DA, déploiements contextuels exprimant souvent des croyances dépourvues de valeur prédictive. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faut déduire de l'existence d'une catégorie réservée aux liaisons encyclopédiques que les autres liaisons ne relèvent pas du savoir encyclopédique des locuteurs ; des connaissances encyclopédiques sont évidemment sous-jacentes aux deux autres types de liaisons.

Nous voyons que la SPA rend compte des différents types d'associations (liaisons épistémiques) constitutives de la signification lexicale, car les éléments de signification ne se manifestent pas isolément au niveau de la signification, mais apparaissent comme étant interdépendants, au sein d'associations qui sont soit très stables et indéfaisables (dans le noyau de signification), soit instables et défaisables (dans la strate des stéréotypes). Enfin, il revient au contexte de proposer des associations nouvelles, inédites, relevant de l'extralinguistique et des connaissances encyclopédiques des locuteurs.

Une dernière remarque : il ressort clairement de ce que nous avons dit jusqu'ici que la position qu'adoptent Fodor et Lepore (1992) ne présente pas d'intérêt dans notre perspective linguistique et argumentative, ne concordant pas avec nos présupposés théoriques.

2.3. Analyse du discours et théorie sémantique

On donne généralement à l'analyse du discours deux objectifs, celui de décrire la spécificité d'un discours et celui de servir d'appui à l'analyse des pratiques sociales. Or, comme le fait remarquer Galatanu, ces deux objectifs sont atteints grâce à un ensemble d'outils linguistiques en accord avec une théorie de la production et de l'interprétation du sens discursif en contexte. Ainsi, toute démarche d'analyse du discours s'accompagne nécessairement (bien que cela ne soit pas toujours explicite) d'une théorie sémantique. D'où ce troisième objectif de l'analyse du discours : « faire avancer la théorie sémantique, d'une part par l'émergence de nouvelles hypothèses internes sur la signification des entités lexicales et, d'autre part, par la validation sur corpus de la description sémantique proposée à partir de ces hypothèses » (Galatanu 2004b:213). Cela revient à dire que toute approche théorique de la signification doit s'appuyer à son tour sur une forme d'analyse du sens discursif. Dans notre vision, l'analyse du discours et la sémantique théorique sont indissociables et contribuent à la réussite l'une de l'autre.

L'interface entre l'analyse du discours et la sémantique lexicale s'appuie sur trois hypothèses, concernant : (1) la dimension argumentative première que comporte l'interprétation du sens d'un énoncé, que cette dimension soit réellement déployée, ou uniquement virtuelle, (2) la représentation de cette dimension argumentative sous la forme d'un ensemble ouvert d'enchaînements argumentatifs, *id est* de séquences discursives que l'énoncé permet et/ou produit, et (3) la possibilité de faire apparaître les enchaînements argumentatifs autorisés par un mot au niveau de la description de la signification de ce mot (cf. Galatanu 2006a:92-3 et à paraître a:4-5). Il y a un lien patent entre l'activité langagière et le cinétisme des significations lexicales (Galatanu 2007b:91).

De plus, en articulant analyse du discours et sémantique lexicale, la SPA articule une appréhension du « discours comme une pratique de construction de soi et du monde » et « un modèle de description des significations lexicales susceptible de rendre compte de leur potentiel évaluatif, axiologique, *id est* argumentatif » (Galatanu 2006a:90). Ainsi, l'analyse linguistique du discours selon la SPA, est orientée vers l'étude des mécanismes linguistiques sémantico- et pragmatico-discursifs mis en œuvre dans la construction du sens, qui font de la parole « un terrain privilégié d'influence d'autrui par la re-construction de soi, du monde, et des systèmes de valeurs » (Galatanu 2000a:81).

Nous sommes devant une théorie de la production (de la signification), et non pas de l'interprétation (du sens) ; l'interprétation y joue néanmoins un rôle non négligeable, car la SPA met le discours, et donc le sens, au service de la signification lexicale, en opérant un va-et-vient entre analyse du discours et sémantique. Nous dirions, en empruntant les mots de Rastier (1987), que le discours a une incidence rétroactive sur la signification.

2.4. Le discours révélateur

Puisque le discours est un lieu de construction de soi et du monde, l'une des fonctions de l'analyse du discours est de décrire les représentations qui sont propres au sujet parlant, représentations de soi-même, des autres et du monde dans sa totalité. Plus spécifiquement, une analyse linguistique du discours mettant à l'œuvre des outils sémantiques aura comme fonction, dans cette perspective, de donner à voir la contribution du sémantisme des mots à la construction de ces représentations, c'est-à-dire la manière dont les mots sont responsables des différentes

représentations proposées par les discours, ainsi que de prévoir la manière dont les discours influencent au final le sémantisme des mots.

Nous pouvons donc à juste titre dire du discours sous cet aspect qu'il constitue une « voie d'accès » à l'identité et aux représentations propres aux locuteurs. Mais le discours est dans la même mesure un « acteur du monde » (Galatanu 2006a:86). En effet, « appréhender le discours comme une pratique de construction de soi et du monde, productrice de son propre univers, de sa propre réalité (...) confère à la parole à la fois le statut d'une voie d'accès privilégiée aux identités des acteurs sociaux et aux représentations sociales et celui d'une force agissante sur les pratiques sociales, les systèmes de valeurs et la signification même des mots que le discours mobilise pour les décrire. » (p. 100).

Dans ce sens, Galatanu fait l'hypothèse que toute description des faits sociaux s'accompagne nécessairement d'une évaluation de ces faits, autrement dit que toute information comporte en elle-même un commentaire[1] (1999a:42). Le repérage de cette évaluation se fait à travers les valeurs et croyances présentes au niveau des topoï convoqués par les discours dans les différents champs de pratique. Or, la parole agit aussi bien sur la langue, que sur la réalité sociale représentée et évaluée par la langue, dans la mesure où le discours a le pouvoir (i) de donner accès aux représentations que se font les sujets parlants et à leur identité, (ii) d'agir sur la signification des mots employés, voire de mettre en place de nouveaux concepts[2], mais aussi (iii) d'agir sur les pratiques sociales (Galatanu 2006a:90). Les discours sont à même d'influencer les états mentaux, en les confortant ou les complétant, mais aussi en les contrariant, ce qui entraîne leur déconstruction et leur modification (Galatanu 2006a:86, 1999a:41)[3].

Afin de rendre compte de ce qui habilite ce pouvoir de la parole d'agir sur le monde et sur la langue, Galatanu distingue plusieurs mécanismes sémantico-discursifs et pragmatico-discursifs de construction du sens, que nous détaillerons après avoir présenté le modèle de description de la signification en SPA.

1. « (...) la description des faits sociaux (information) comporte en elle-même, d'une façon nécessaire, une évaluation de ces faits (commentaire) et cette évaluation est toujours repérable » (Galatanu 1999a:42).

2. Nous renvoyons, notamment, aux analyses menées dans le cadre du CALD-GRASP et du SAD-CERCI sur l'Union Européenne (Château 2005, Menuet 2006, Frugoni 2007) et sur la francophonie (Marie 2008).

3. « (...) "acteur du monde" qui agit sur les états mentaux, pour les conforter ou les compléter, les enrichir, les insérer dans de nouveaux systèmes de connaissances et de valeurs, ou encore les déstabiliser, les déconstruire et les reconstruire. » (Galatanu 2006a:86)
« (...) au pouvoir que la parole a d'agir, à travers les discours des différents champs de pratique (...), sur les systèmes de croyances et de valeurs publics visés, pour les conforter et les consolider ou, inversement, pour les déconstruire et les reconstruire » (Galatanu 1999a:41)

Chapitre 5. Le modèle de description sémantique en SPA

Dans la lignée de la sémantique argumentative, Galatanu avance, depuis une quinzaine d'années, un modèle de description de la signification dont la vocation est de rendre compte à la fois du monde tel qu'il est représenté dans la langue (« l'étiquetage » du monde) et du potentiel argumentatif des mots[1]. En plus de la description des significations, ce modèle a aussi comme but d'expliquer les mécanismes langagiers du cinétisme de la signification lexicale, notamment les mécanismes sémantico-discursifs et, depuis peu (Galatanu 2007c), les mécanismes pragmatico-discursifs.

Ce modèle pose l'existence de quatre niveaux sémantiques : trois niveaux qui relèvent de la signification en langue (le noyau, les stéréotypes et les possibles argumentatifs) et un niveau qui relève du sens en discours (les déploiements argumentatifs). Étant donné que la SPA repose sur une conception holistique du sens, son modèle de description se base sur un principe associatif (ce qui l'oppose aux approches structurales basées sur des principes différentiels) qui se manifeste à tous les niveaux de représentation sémantique, aussi bien entre les éléments de signification du même niveau, qu'entre les éléments de niveaux différents.

Ce principe associatif, combiné avec le postulat que la signification est porteuse d'un réseau de croyances, s'est concrétisé, dans le modèle de la SPA, dans des enchaînements argumentatifs représentés sous forme de blocs sémantiques. D'ailleurs, le traitement conjoint, par la SPA, de la signification (qui est du ressort de la sémantique) et du sens (qui est du ressort du discours) est rendu possible par l'utilisation des blocs d'argumentation à tous les niveaux sémantiques. En SPA, ces blocs d'argumentation constituent les unités d'analyse sémantique aussi bien pour la sémantique lexicale, que pour l'analyse du discours.

La structure de ce chapitre sera la suivante : nous commencerons par présenter (1) les quatre strates à la base de ce modèle de description sémantique, nous aborderons ensuite (2) la problématique de la modalité, notamment la place qu'elle tient dans ce modèle et, partant, (3) la nature des éléments de signification en SPA, pour finir avec (4) la description des mécanismes discursifs à l'œuvre dans la production du sens.

1. Une représentation stratifiée de la signification

La conjonction des trois approches de la signification (dénotative, argumentative et holistique) s'est concrétisée dans une structure à quatre strates de signification interdépendantes : noyau (N),

1. « (...) un modèle de description de la signification lexicale (...) susceptible de rendre compte à la fois des représentations du monde "perçu" et "modélisé" par la langue (...) et du "potentiel discursif" au niveau des enchaînements argumentatifs des mots que l'environnement sémantique de la phrase énoncée et/ou le contexte pragmatique de cet énoncé peuvent activer, voire renforcer, ou au contraire, affaiblir, voire neutraliser ou même intervertir » (Galatanu 2007b:92)

stéréotypes (ST), possibles argumentatifs (PA) et déploiements argumentatifs (DA). Aux trois composants que proposait Putnam (le noyau contenant les traits de caractérisation, le stéréotype associé durablement au mot et l'extension), Galatanu ajoute deux types de composants : l'un devant rendre compte du potentiel argumentatif de la signification des mots (les PA), l'autre rendant compte de l'activation proprement dite, en discours, d'une partie de ce potentiel argumentatif (les DA). Et, surtout, elle apporte une proposition de représentation du stéréotype.

1.1. Le noyau de signification

Le noyau de signification est constitué par ce qu'on aurait appelé « les traits nécessaires de catégorisation » dans une théorie de type classique et que nous appellerons, en mettant à profit la notion d'obligation linguistique introduite par Putnam, traits obligatoires de catégorisation. Il reste à voir quelle est la forme que prennent les éléments du noyau : traits de catégorisation, marqueurs syntaxiques et sémantiques, propriétés, ou encore primitifs ?[1]

Le noyau est un invariant sémantique, représentant la partie stable de la signification du mot, susceptible, selon Galatanu, d'être décrite en termes d'universaux sémantiques[2] (2007b:94). Il rend compte de l'ancrage dénotatif des mots, mais aussi des associations essentielles intrinsèques aux mots, associations prenant appui sur la dimension dénotative des traits de signification constitutifs du noyau. Car, dans la SPA, la signification argumentative est présente dans la signification lexicale dès le niveau du noyau.

En SPA, le noyau est représenté à l'aide de trois sortes d'éléments de signification : des traits sémantico-syntaxiques renvoyant à la catégorie grammaticale notamment, des prédicats modaux s'apparentant à des primitifs, ou à des noèmes[3], et des blocs d'argumentation interne (BAI), ayant la fonction de topoï intrinsèques construits sur des éléments essentiels de l'entité désignée par le mot en question.

1. Galatanu (1999a) décrit le modèle en le comparant avec la structure quantique de l'atome. Cela explique le fait que le stéréotype est présenté ici comme s'il faisait partie du noyau : « La signification lexicale est constituée à la fois d'un noyau (par analogie avec le noyau de l'atome) : traits dits « nécessaires », de catégorisation, et stéréotype associé au mot (...) et de traits argumentatifs possibles qui relient les éléments du stéréotype à d'autres représentations sémantiques (ou stéréotypes d'autres mots) et qui se superposent (comme les états des électrons, qui sont simultanément présents et absents), dans une vision holistique du sens. (...) L'interaction avec d'autres significations qui forment (construisent) l'environnement discursif, linguistique et inférentiel (pragmatique) provoque un phénomène de séparation des possibles argumentatifs qui, s'associant à d'autres possibles argumentatifs actualisés, stabilisent un sens. » (1999a:49-50)

2. Selon Galatanu, les stéréotypes, avec leur organisation en réseaux de représentations permettant de formuler des séquences discursives spécifiques à chaque langue, sont articulés à une structure du noyau telle qu'elle puisse être décrite en termes de blocs d'argumentation interne d'universaux sémantiques. Pour ce qui est de la formalisation de cette strate : universaux sémantiques, blocs d'argumentation interne, structure prédicationnelle, voir Galatanu 2007b:92.

3. Les noèmes sont des éléments de pensées indécomposables et considérés en dehors de toute langue particulière. Nous renvoyons aux précisions faites par Rastier (1987) concernant les niveaux noémique et sémique. Pour ce qui est de la modalité, Rastier affirme : « On pourrait aussi définir les noèmes comme les arguments et les variables libres d'un calcul. Par exemple, une expression comme f(x)–›g(x) comprendrait cinq noèmes. Si l'on accepte cette formulation, on remarque que la structure élémentaire de la signification présentée dans Greimas et Rastier (1968) sous la forme d'un quaterne de relations binaires (dit "carré sémiotique") opère sur des variables libres (noèmes), et non sur des variables liées (sèmes) ; elle relève donc à proprement parler du niveau noémique, préalable à tout investissement de contenus. » (Rastier 1987:33).

1.2. Les stéréotypes

Une remarque s'impose, pour commencer, afin de justifier l'emploi que nous faisons du pluriel *stéréotypes*. Putnam parle du stéréotype d'un mot (au singulier) comme étant l'ensemble des croyances relatives au mot en question, exprimées sous forme d'énoncés[1]. Dans le cadre de la SPA, nous allons faire usage de *stéréotypes* (au pluriel), car chaque stéréotype est l'expression d'une croyance particulière relative au mot. Pour nous, le stéréotype se présente toujours sous la forme d'un bloc de signification argumentative associant deux représentations sémantiques et, en tant que tel, un seul stéréotype ne saurait saisir la totalité des représentations associées dans la signification d'un mot.

Les stéréotypes sont des associations des éléments du noyau avec d'autres représentations sémantiques, associations sous forme de BAI équivalents à des topoï intrinsèques construits sur des éléments accidentels de l'entité désignée par le mot. Cela revient à dire que les stéréotypes comportent, comme le noyau, une dimension dénotative et une dimension argumentative.

Les associations sur lesquelles sont basés les stéréotypes sont relativement stables, en ce sens qu'elles ne changent, pour une communauté linguistique donnée, qu'avec le temps. Cependant, le fait même qu'elles puissent changer implique que l'ensemble des stéréotypes n'a pas de limites précises, ni n'est établi une fois pour toutes. Cela implique également des variations de stéréotype d'une communauté linguistique à une autre, même dans le cadre de la même langue, voire d'un individu à un autre au sein d'une même communauté linguistique. Cela rejoint la question du partage de la langue : tous les locuteurs d'une langue n'ont pas la même connaissance de leur langue et la signification d'une expression n'est jamais tout à fait la même pour tous.

Nous avons vu quels sont les liens qui unissent les stéréotypes à la strate du noyau. Quant aux liens qui l'unissent à la strate des PA, ils résident dans le fait que la strate des stéréotypes est « un dispositif de génération de discours potentiels » (Galatanu 2006a:94).

1.3. Les possibles argumentatifs

La strate des PA représente le point de contact entre signification et sens, la concrétisation de l'interface de la sémantique lexicale et de l'analyse linguistique du discours, fonctionnant comme un pont permettant le passage de l'une à l'autre.

Comme leur nom l'indique, les PA sont des associations potentielles du mot avec les éléments de ses stéréotypes, sous forme de BAE correspondant à des topoï extrinsèques. Ces associations, qui au niveau sémantique se superposent pour former un « nuage topique »[2], ont pour vocation de se séparer au niveau discursif et de stabiliser ainsi un sens en fonction des entités linguistiques avec lesquelles le mot interagit. Sur l'ensemble des orientations argumentatives latentes dans la

1. Cette vision du stéréotype est présente aussi, explicitement, chez Frandin : « Le 'stéréotype' d'un N sera la suite ouverte (i.e. non-finie) d'énoncés (c'est-à-dire de phrases de la langue et non pas d'une métalangue) associée à N. » (Fradin 1984:326).

2. Dans la forme initiale de la SPA, Galatanu compare la signification ainsi représentée à la structure quantique de l'atome : elle comprend un noyau de signification (le noyau et les stéréotypes) et des PA qui se superposent comme les états des électrons. La comparaison faite par Galatanu entre la signification lexicale et la structure quantique de l'atome présente les PA, dans la perspective holistique qui est sienne, comme étant à la fois présents et absents, autrement dit, comme se superposant pour former « un nuage topique », qui représente tout un ensemble de croyances contenues dans la signification (cf. 1999a:49) ; lors de l'utilisation discursive du mot, ces PA se séparent, et stabilisent un sens (donc une orientation argumentative) qui est fonction de co(n)texte.

signification d'un mot (*id est* sur l'ensemble ouvert des PA), seules l'une ou quelques-unes sont manifestes dans le discours, concrètement.

La signification de toute unité lexicale véhicule un ensemble de croyances, que l'on peut se représenter sous forme de réseau[1] : c'est ce que montre la strate des PA (nuage topique). Dans la perspective holistique qui est celle de la SPA, la moindre modification au niveau des croyances entraîne une révision au niveau de la signification même du lexique de la langue qui porte la culture et le système des valeurs touchées par ces changements. Les significations d'un lexique sont donc en rapport étroit avec la réalité physique et sociale et le potentiel argumentatif de la signification est déterminé culturellement.

1.4. Les déploiements argumentatifs

Au trois strates de la signification s'est rajoutée depuis peu une quatrième, celle des déploiements argumentatifs (DA), qui regroupe les enchaînements argumentatifs mis en œuvre lors des manifestations discursives du mot (Galatanu à paraître d). Les DA sont représentés de la même manière que les PA, à l'aide d'enchaînements argumentatifs externes (topoï extrinsèques), car ils sont une réalisation concrète du potentiel argumentatif du mot. Un DA est un PA qui s'est détaché du « nuage topique » par contamination discursive.

L'association argumentative entre deux représentations du monde peut être déployée (c'est-à-dire convoquée) dans une séquence argumentative, ou seulement évoquée. Des deux énoncés qui suivent, le premier convoque un DA, car la conclusion est réellement tirée, et le deuxième ne fait que l'évoquer, de par le sémantisme du mot *génie* (Galatanu 2002b:97) :

Jean est un génie, donc il peut tout comprendre.
Jean est un génie. (l'enchaînement possible étant : il peut tout comprendre)

C'est en remontant des DA inédits vers les ST qui leur sont sous-jacents que l'on enrichit la description sémantique d'un mot avec de nouveaux stéréotypes, plus ou moins stables et ayant des degrés d'originalité variables[2].

Les DA, comme les PA, peuvent être regroupés en deux faisceaux : l'un orienté vers le pôle positif, l'autre vers le pôle négatif, et l'orientation peut être mise en relief avec la conclusion : *tant pis / tant mieux*. Voir Martin (2001) dans ce sens : Martin prend appui sur des énoncés comprenant l'opérateur argumentatif *mais* pour montrer quels sont les parcours d'interprétation, en fonction de l'orientation positive/négative des deux arguments et de la visée générale de l'énoncé.

Étant donné la nature du modèle d'analyse de la SPA, son application comprend nécessairement deux temps : (1) d'un côté, on part de la formulation d'hypothèses externes[3] concernant le sens des

1. D'ailleurs cette possibilité est explicitée dès les débuts de la SPA : « (...) cette proposition s'inscrit dans une approche holistique de la signification : la signification lexicale étant définie de façon associative et non différentielle (comme dans les approches sémantiques structurales), elle prend donc en compte le fonctionnement de la signification des mots en réseau, leur association et non leur discrimination » (Galatanu 1999a:49).

2. « C'est à partir de ces DA du potentiel argumentatif du mot que l'on peut reconstruire une signification dont le caractère évolutif (le cinétisme) a été posé d'emblée comme l'un des a priori de l'approche sémantique. » (Galatanu 2007b:94)

3. Le terme appartient à Anscombre et Ducrot (1983) : « Nous entendons par *description sémantique* le couple hypothèses externes/hypothèses internes (...). La première catégorie, celle des hypothèses externes, a pour fonction de fournir ce que l'on convient d'appeler les *faits*, ou encore les *données*, les *observables*. (...) il est coexistant de toute description

occurrences discursives des mots à décrire afin de construire/décrire la signification lexicale de ce mot (démarche qui se fonde sur les dictionnaires), et (2) d'un autre côté, on part des occurrences en discours du mot à décrire, afin d'identifier les DA et les mécanismes qui les sous-tendent (confirmation ou infirmation), mécanismes motivés par la contamination discursive de la signification du mot en question.

1.5. Les blocs sémantiques dans la perspective de la SPA

Mettant en parallèle la Théorie des Blocs Sémantiques (TBS) de Carel et la SPA de Galatanu, il est facile de voir que la signification que donne Carel à ces objets théoriques et descriptifs n'est pas tout à fait la même que celle que leur donne Galatanu (cf. tableau § 4.2 du Chapitre 2). Et pourtant, il nous semble que l'approche de Galatanu ne trahit pas entièrement la notion introduite par Carel.

Pour ce qui est du BAI, chez Carel, ce type de bloc argumentatif fonde la signification, ce qui veut dire qu'il décrit l'essence argumentative même du mot, et rien que l'essence. Cela correspond à peine au noyau de la SPA. En effet, l'équivalence entre BAI et noyau n'est pas envisageable, car dans la SPA le noyau peut être constitué de plusieurs BAI, voire d'une chaîne de BAI. Cependant, à ce niveau, les BAI et les enchaînements constitutifs du noyau nous semblent être essentiellement identiques.

Dans la TBS, nous ne trouvons pas d'équivalent du stéréotype (ST) présent dans la SPA, ou bien celui-ci est seulement sous-entendu. Ainsi, le fait que Galatanu emploie la notion de BAI en parlant de la strate des ST, nécessite quelques éclaircissements. Cet emploi ne nous semble pas correspondre à la vision de Carel, dans la mesure où le ST est une forme d'association argumentative instable, constitutive de la signification, mais pas essentielle à celle-ci. C'est pour cette raison que nous pensons que seuls les enchaînements relevant du noyau de signification, dans les termes de la SPA, peuvent être considérés comme des BAI, au sens de Carel.

Pour ce qui est des BAE définis par Carel, ils sont utilisés dans la SPA pour définir les PA et les DA, autrement dit les enchaînements argumentatifs potentiels et les enchaînements argumentatifs réalisés. La distinction chez Galatanu concerne ce qui relève du potentiel argumentatif de la langue et ce qui relève des concrétisations discursives, conformes ou non à ce potentiel. Enchaînements abstraits par définition, ou abstraits à partir de discours effectifs, les PA et les DA sont, du point de vue argumentatif, de même nature et ne se distinguent que quant à leur fonction sémantique. Étant de même nature, les deux nous semblent bien correspondre aux BAE de Carel. Ceci peut amener à penser que les PA constituent une couche qui n'est pas indispensable à la représentation sémantique et dont on pourrait se passer ; elle permet néanmoins, pensons-nous, à 'matérialiser' le passage des ST lexicaux aux DA discursifs, détenant un pouvoir explicatif certain.

La comparaison que nous venons de faire nous autorise à affirmer que la SPA présente un avantage sur la TBS, à savoir celui d'utiliser des ST (qui sont de faux BAI, en réalité) qui rendent possibles les échanges entre le noyau (constitué de vrais BAI) et les DA (équivalents des BAE). Pour ce qui est des blocs sémantiques tels qu'ils sont définis par Carel, leur faiblesse réside dans l'absence d'interaction entre les BAI et les BAE, objets de description sémantique qui, nous tenons

---

linguistique de créer ses propres observations. (...) Ces mécanismes explicatifs impliquent des hypothèses d'une toute autre nature. Ce sont les *hypothèses internes*. Elles consistent à imaginer des entités abstraites, à les mettre en correspondance avec les observables, et à construire un appareil formel permettant de calculer – entre entités abstraites – des rapports analogues à ceux postulés entre les observables correspondants. Cette distinction nous permet de définir la notion de coût théorique d'une description sémantique. » (p. 80-81).

à le répéter, remplissent parfaitement leur fonction par ailleurs. Il nous semble toutefois que nous retrouvons des blocs sémantiques proches des ST avec la description avancée par Carel (1995) pour l'opérateur *trop*. En effet, faire appel aux deux blocs (1) [mauvaise qualité donc ne pas acquérir] et (2) [facile d'accès donc acquérir] pour décrire la signification de *bon marché* dans deux contextes différents où intervient l'opérateur *trop*, cela laisse entendre l'existence de blocs d'argumentation qui ne sont pas tout à fait de la même nature que le BAI [danger donc précautions] essentiel pour la signification du lexème *prudent* (pour plus de détails, voir Cozma à paraître b).

2. La modalité

L'approche que fait la SPA de la modalité est une approche purement sémantique. Nous entendons par « modalités » les marques de la présence du sujet parlant au sein de son énoncé, marques de la prise en charge, ou plus généralement d'une prise de position par le sujet parlant vis-à-vis du contenu de son discours (Galatanu 2000a:80).

Le processus par lequel le sujet parlant s'inscrit dans son discours, à travers des éléments linguistiques porteurs de subjectivité est appelé « modalisation »[1]. La modalisation est définie par Galatanu ainsi : « l'inscription dans l'énoncé, par une marque (forme) linguistique, de l'attitude du sujet parlant (communiquant) à l'égard du contenu de cet énoncé et à l'égard de la fonction qu'il est censé avoir dans l'interaction verbale dont il participe. » (p. 82).

Fonction modale	**Modalisation d'énoncé** = inscription dans le discours de l'attitude du sujet communiquant à l'égard du contenu de son énoncé	**Modalisation d'énonciation** = inscription dans le discours de l'intention illocutionnaire du sujet communiquant
Valeurs modales	**objectivation** - valeurs ontologiques ▪ aléthiques ▪ déontiques - valeurs de jugement de vérité ▪ épistémiques ▪ doxologiques - valeurs axiologiques ▪ éthiques-morales ▪ esthétiques ▪ pragmatiques ▪ intellectuelles ▪ hédoniques-affectives - valeurs finalisantes ▪ volitives ▪ désidératives **subjectivation**	Configuration de valeurs modales spécifiques de classes d'actes illocutionnaires
Formes modales	-modalités *de re* -modalités *de dicto*	Modalités illocutionnaires = marques linguistiques des intentions illocutionnaires

1. « L'analyse du discours met en œuvre depuis une trentaine d'années un concept emprunté à des recherches proprement linguistiques, celui de **modalité**. Celle-ci est définie de manière générale comme "la marque donnée par le 'sujet communiquant' à son énoncé", ou comme "la trace de la prise en charge par l'énonciateur de son énoncé".
Cette prise de position de l'énonciateur par rapport au contenu propositionnel de son acte de parole ou de discours est appelée, avec justesse, **modalisation**, terme qui renvoie effectivement au processus "d'inscription du sujet" dans l'énoncé par la mobilisation de certains éléments linguistiques sémantiquement porteurs de subjectivité. » (Galatanu 2000a:80)

Ce qui ressort de cette définition est le fait que, lorsqu'on aborde le champ de la modalisation, il faut tenir compte de trois aspects interdépendants : des **formes modales** que le discours mobilise, des **valeurs modales** qu'elles convoquent, et des **fonctions** que leur conjonction remplit dans le discours. C'est ce que montre ce tableau de la modalisation discursive, repris à Galatanu (2002c:20).

2.1. Les zones sémantiques modales

Galatanu (1997b, 2000a, 2002c) définit quatre zones sémantiques modales, correspondant à quatre classes d'attitudes modales que nous détaillons ci-dessous. Ces classes peuvent être représentées sur un axe bipolaire (les valeurs de jugement axiologique) et dans des carrés modaux (pour les autres valeurs). Nous les présenterons par ordre croissant de la subjectivité qu'elles expriment et nous renvoyons à Châteaux (2005) pour plus de détails.

Les valeurs ontologiques

C'est la zone modale des valeurs existentielles, en rapport avec la perception de l'existence du monde naturel, ainsi que de la société. Elles renvoient à l'appréhension du fonctionnement des lois naturelles (valeurs aléthiques) et des lois (normes et règles) de la société (valeurs déontiques).

Les valeurs de jugement de vérité

Cette zone regroupe les valeurs relatives au savoir (valeurs épistémiques) et à la croyance (valeurs doxologiques) et renvoie à la représentation du monde pensée ou imaginée par le sujet parlant.

Valeurs de jugement axiologique

Cette classe regroupe les modalités axiologiques renvoyant à l'expression de l'appréciation du sujet parlant vis-à-vis d'une situation telle qu'elle est inscrite dans son énoncé.

- éthiques-morales ‹bien› et ‹mal›
- esthétiques ‹beau› et ‹laid›
- pragmatiques ‹utile› et ‹inutile›, ‹avantageux› et ‹désavantageux›
- intellectuelles ‹intéressant› et ‹inintéressant›
- hédoniques-affectives ‹agréable› et ‹désagréable›, ‹heureux› et ‹malheureux›

Valeurs boulestiques

Cette zone modale regroupe les attitudes intentionnelles du sujet parlant, liées à sa volonté (valeurs volitives) ou à ses désirs (valeurs désidératives).

Ces zones modales ainsi définies fournissent une grille d'analyse qui couvre l'ensemble des jugements qu'un locuteur peut porter sur une situation.

L'identification et la confrontation des valeurs modales convoquées dans les discours avec les formes modales mobilisées permet de décrire quatre mécanismes discursifs déterminés par le rapport entre la subjectivité/objectivité des valeurs modales et la subjectivité/objectivité des formes mobilisées. Ces quatre mécanismes sont représentés dans le tableau ci-dessous :

– mécanisme d'explicitation de l'objectivation (transparence) (A)
– mécanisme d'explicitation de la subjectivation (transparence) (B)
– mécanisme d'occultation de la subjectivation (repli) (C)
– mécanisme d'occultation de l'objectivation (révélation) (D)

		objectivation		subjectivation
	Formes modales : / Valeurs modales :	de re	de dicto	d'énonciation
objectivation	ontologiques	A	D	
	de jugement de vérité			
subjectivation	de jugement axiologique	C	B	
	boulestiques			

2.2. La place de la modalité dans la SPA

Nous allons interroger ici le modèle de la SPA sous l'aspect de la modalité, notamment pour ce qui est (1) de la place des valeurs modales dans cette théorie et (2) de l'apport de la valeur modale inscrite dans la signification d'un point de vue argumentatif.

Le modèle de description de la signification que nous venons de décrire réserve une place à part à la modalité, une modalité élargie[1] et définie sur des bases sémantiques comme étant l'attitude du sujet parlant vis-à-vis du contenu de son énoncé. Pour ce qui est de la modalité au sein même de la signification des mots, elle peut s'inscrire à différents niveaux : dans le noyau (*bien, le devoir*), ou bien dans les stéréotypes, pour les mots mono- et bivalents (*crime, vol ; guerre, grève*), cas où nous la représentons dans la signification à l'aide de prédicats abstraits modaux (‹nécessaire›, etc.).

Il ressort, des exemples donnés par Galatanu, qu'au niveau discursif ce sont les mots mono- et bivalents qui demandent plus d'attention. Si les mots fondamentalement modaux entraînent toujours une modalisation discursive, les mono- et bivalents peuvent voir leur potentiel modal activé, ou, au contraire, annulé par le discours. Les mécanismes sémantiques et pragmatiques à l'œuvre dans le discours touchent aussi les éléments modaux de la signification, s'opérant ainsi une reconstruction discursive des valeurs modales inscrites dans la langue, et donc, dans la perspective holistique qui est celle de la SPA, des représentations de soi, d'autrui et du monde propres aux sujets parlants de la communauté linguistique en question.

1. Les modalités selon la SPA renvoient à onze classes de valeurs : les valeurs aléthiques, déontiques, épistémiques, doxologiques, axiologiques, volitives et désidératives. Quant aux formes linguistiques à travers lesquelles sont mobilisées les valeurs modales, l'on répertorie les modalités *de dicto* (verbes modaux, adverbes de modalisation, adjectifs opérateurs de phrase) et les modalités *de re* (qualifiants du nom et caractérisants du verbe, mais aussi étiquettes nominales et verbales).

Dans la perspective de la SPA, le phénomène discursif de la modalisation tient un rôle central, en ce qu'elle participe à donner une orientation aux séquences discursives vers certaines conclusions, tout en les éloignant d'autres conclusions. Cette orientation argumentative découle de l'inscription de la valeur modale dans la signification lexicale des mots et, dans cette mesure, il est possible d'affirmer que la modalité sert de support à l'argumentation, qui doit ainsi être vue comme une affirmation, mais aussi une déconstruction-reconstruction des valeurs associées aux différents champs de pratique humaine et sociale.

3. L'organisation interne de la signification

Dans cette section[1], nous partirons du constat que, dans le cadre d'une sémantique argumentative, le lien argumentatif est un principe de structuration de la signification et nous nous intéresserons (i) au rôle du lien argumentatif, (ii) aux effets que son existence entraîne, (iii) à ce qu'il y a derrière un tel lien et, enfin, (iv) à ce qu'il lie. Pour finir, nous essaierons de montrer (v) pourquoi la nature des éléments constitutifs de la signification ne compte pas dans une perspective argumentative. Nous mettrons en parallèle la SPA et sa théorie parent, l'argumentation dans la langue.

3.1. Le lien argumentatif

Si l'on met en parallèle l'ADL d'Anscombre et Ducrot et la SPA de Galatanu, une différence majeure apparaît d'emblée. D'après la version radicale de l'ADL, la signification de toute unité lexicale est de nature argumentative ; cela ne laisse pas de place à une dimension dénotative de la signification. La SPA, quant à elle, a une vision holistique de la signification, dans laquelle les aspects dénotatif et argumentatif sont étroitement intriqués.

Cependant, les points communs de ces deux théories ne sont pas négligeables. Dans les deux cas, les éléments constitutifs de la signification s'organisent autour du lien argumentatif (représenté par 'donc', ou par 'pourtant' pour les enchaînements transgressifs). Le rôle de ce lien est de donner à voir l'orientation argumentative, c'est-à-dire les enchaînements possibles à partir d'un mot ou d'un énoncé. Il est donc caractérisé par une direction qui va du terme antécédent au terme conséquent.

L'existence de ce lien oppose l'ADL et la SPA à d'autres théories sémantiques. Ainsi, si pour les sémantiques structurales les sèmes coexistent tout simplement (d'où le signe de l'addition ou de la conjonction), pour une sémantique argumentative, les éléments de signification ne sont pas un simple faisceau, mais se trouvent organisés dans des blocs de signification ou sous la forme de topoï ou de blocs d'argumentation[2]. Dans cette optique, le lien argumentatif joue, à notre avis, un autre rôle, celui de structurer la signification.

1. Cette section reprend l'analyse présentée par Cozma (2009).

2. Comme nous l'avons vu, topoï et blocs sémantiques ne se recoupent pas entièrement. *Il fait chaud, allons nous promener* et *Il fait chaud, n'allons pas nous promener* relèvent du même topos, dont les deux termes sont scalaires, tout comme l'est la relation entre la chaleur et la promenade.
Or, ces deux énoncés ne relèvent pas d'un seul bloc sémantique, mais de deux blocs : un premier *chaud DC promenade* et un deuxième *chaud DC non promenade*.

Faisons un parallèle entre l'ADL et ses développements (les topoï et les blocs sémantiques), d'un côté, et la SPA, de l'autre, afin de voir la place que prend le lien argumentatif dans ces théories.

Anscombre, Ducrot ou Carel décrivent l'enchaînement argumentatif par le fait qu'un énoncé/mot est donné comme servant d'argument pour une certaine conclusion, en mettant l'accent sur le caractère inanalysable de l'enchaînement et sur l'interdétermination de la signification du terme antécédent et du terme conséquent[1]. Cela revient à dire que l'élément de signification de base dans la vision argumentative est l'enchaînement argumentatif dans sa totalité.

Du côté de la SPA, Galatanu fait état, en se référant à l'acte discursif, de deux opérations : « une opération d'association de deux ou plusieurs représentations du monde et une opération de sélection d'un lien entre ces représentations » (2002b:97). Sa perspective nous semble différente, car les deux entités de l'enchaînement peuvent être appréhendées séparément. Néanmoins, considérant que ces deux opérations (celle d'association et celle de sélection d'un lien) sont simultanées, la finalité de la SPA est la même que celle de l'ADL.

Ainsi, il nous semble justifié d'analyser la nature du lien argumentatif dans les deux théories, dans ce qu'elles ont de commun et de différent. L'un des effets de l'usage d'un tel lien est, dans les deux cas, l'uniformisation des rapports entre les entités qu'il relie. Cependant, derrière ce lien argumentatif, nous pouvons identifier, comme le fait Galatanu, un « lien naturel » (Grice 1957, 1975) de type cause-effet, intention-moyen, symptôme-phénomène, auquel nous envisageons d'ajouter les relations actancielles, méréologiques et aspectuelles. Or, nous l'avons vu, l'ADL ne donne pas de précisions sur la relation argumentative et se contente de la décrire comme reliant un argument et une conclusion. Pour utiliser la distinction entre les deux opérations faite par Galatanu, nous dirons que l'ADL met l'accent sur l'association argumentative dans sa totalité, et ne s'intéresse pas au lien argumentatif lui-même.

Dans le cadre théorique de la SPA, on pourrait dire que le lien argumentatif équivaut simplement à des associations existant dans la langue comme système et dans la langue telle qu'un individu se l'est appropriée. Si l'on suit cette hypothèse, les propositions de représentation de la signification sous forme de réseaux (cf. Rastier 1991) pourraient s'avérer utiles à la SPA, autant pour appuyer le rapport entre connaissances encyclopédiques et signification que pour mieux décrire le lien argumentatif, clé de voûte de toute sémantique argumentative. C'est dans ce sens que nous pensons intégrer à la SPA les relations de type actanciel, méréologique ou aspectuel. Pour appuyer cette hypothèse, voici la vision que donne Rastier des réseaux sémantiques : ils sont, selon lui, formés « de contenus linguistiques reliés par des liens conceptuels » (p. 128). Une telle représentation de la signification lexicale nous semble concorder parfaitement avec les principes de la SPA, qui se veut une approche argumentative, associative, encyclopédique et holistique ; nous reprenons, à titre d'illustration, cette affirmation de Rastier : « la valeur de connaissance d'un réseau ne réside ni dans ses nœuds, ni dans ses liens, mais dans l'interrelation de ses constituants » (p. 131).

Pour résumer, le lien argumentatif joue un double rôle, dans le mesure où non seulement il donne à voir les orientations argumentatives d'un mot ou d'un énoncé, mais aussi, il constitue le principe structurant de la signification lexicale. Étant donné sa fonction première d'orientation argumentative, sa généralisation à l'ensemble de la signification a pour effet d'uniformiser les

1. « (...) les liens sont premiers : les blocs sont pour moi inanalysables. Ainsi, le discours (2) *il est tard donc le train n'est pas là* ne concerne pas, d'une part l'écoulement du temps, et d'autre part la non-présence du train. Il dit une seule chose, encore exprimée par *le temps emporte* (ou "*avec le temps, va, tout s'en va*"). De même en va-t-il pour le discours (1) *il est tard donc le train est là* : il exprime une seule chose, encore exprimée par *le temps apporte*, ou *cela finira bien par arriver.* » (Carel 2000)

relations entre les éléments constitutifs de la signification. Cependant, il est possible de nommer les différentes relations sur lesquelles se fonde l'argumentation : « lien naturel », lien actanciel ou lien méréologique et aspectuel, et peut-être d'autres. Une telle distinction, inutile à la théorie des l'ADL et ses développements, s'avère importante pour la SPA, théorie qui arrive à l'argumentation par le biais de l'association. D'où la possibilité qu'a cette dernière (pour peu que l'on choisisse de lui donner une telle orientation) de mettre à profit certains développements en sémantique psychologique ou en connexionnisme.

3.2. La nature des éléments de signification

Pour aborder la question de la nature des éléments de signification dans l'ADL et dans la SPA, nous partirons d'une affirmation d'Anscombre, qui dit que « derrière les mots, il y a non pas des objets du monde, mais d'autres mots » (1995c:65). Dans l'ADL, cette citation est à interpréter, selon nous, dans le sens où un mot en amène, par voie argumentative, d'autres.

Cependant, les choses ne nous semblent pas être aussi simples. Pour la SPA, si l'on s'en tient aux différentes illustrations données par Galatanu, les éléments de signification sont au moins de trois sortes : les traits de catégorisation syntaxico-sémantique, les prédicats modaux et les éléments constitutifs des blocs sémantiques. Ce sont ces derniers qui nous intéressent plus particulièrement ici, en tant que termes d'une relation argumentative. Les éléments du noyau sont en petit nombre et ceux des stéréotypes (et des PA, par conséquent) en nombre illimité, puisque ces deux strates de la signification sont mouvantes. Ces éléments de signification appartiennent à la métalangue (et s'accompagnent d'une notation distinctive : italiques, majuscules, crochets), sans être ni des éléments minimaux, ni des primitifs, ni des concepts. Galatanu parle aussi bien de prédicats abstraits et de propriétés essentielles (pour le noyau), que de représentations sémantiques, ou encore, représentations du monde (pour les ST). La distinction renvoie en fait à ce qui, dans la signification, est de nature dénotative ou argumentative.

Ce qui apparaît comme un trait essentiel de la SPA, hérité de l'ADL, c'est le fait que, de manière générale, la nature des éléments constitutifs d'un bloc d'argumentation ne présente pas beaucoup d'importance et ne devrait peut-être même pas se poser. C'est la raison pour laquelle, pensons-nous, cette théorie n'a pas besoin de s'encombrer d'éléments minimaux tels les primitifs, par exemple, puisque l'essentiel est dans le faisceau de formes topiques attachées à un mot. Les éléments de signification sont identifiables au sein d'un bloc d'argumentation, mais ce qui compte, c'est néanmoins le bloc dans son ensemble, et dans cette mesure, il pourrait trouver plusieurs formulations équivalentes, selon que l'on choisit de détailler plus ou moins les deux représentations sémantiques qu'il regroupe. Bien évidemment, du fait de la complexité des éléments, de nombreuses redondances apparaissent au sein de la description lexicale ; cependant, cela ne pose pas problème dans une approche holistique de la signification. Si toutefois l'on décidait de donner aux éléments constitutifs des blocs sémantiques la forme de primitifs sémantiques, cette volonté ne relèverait pas d'un besoin imposé par la conception argumentative de la signification, mais par d'autres choix complémentaires[1].

1. Ainsi, décrire le noyau à l'aide de blocs d'argumentation interne d'universaux sémantiques, comme le fait Galatanu, nous semble laisser voir un rapprochement avec la grammaire cognitive.

Pour illustrer cela, nous présentons ci-dessous deux représentations possibles de la signification du mot *innovation*. La première est proposée par Galatanu (2006a), la deuxième, s'inspirant de la première, est proposée par nous.

La description sémantique du lexème *innovation* donnée par Galatanu 2006a comprend les éléments suivants (nous laissons de côté les déploiements argumentatifs) :

Noyau	**Stéréotypes**	**Possibles argumentatifs**
prédicat nominal		
		innovation DC désir/volonté
intentionnalité	DC nouveau style	innovation DC nouveau style
désir/volonté	DC nouvelle manière de faire	innovation DC nouvelle manière de faire
(de changer)	DC objet nouveau (appareil)	innovation DC objet nouveau
	...	...
		innovation DC situation établie
situation établie	DC désordre	innovation DC désordre
(à changer)	DC amélioration	innovation DC amélioration
	DC plus efficace	innovation DC plus efficace
	...	...
		innovation DC action
action DC résultat	DC évaluation positive ou négative	innovation DC résultat = chose nouvelle
=chose nouvelle	DC succès	innovation DC évaluation + ou -
	DC échec social	innovation DC succès
	DC regard critique	innovation DC échec social
	...	innovation DC regard critique
		...

Le schéma qui suit montre une autre variante possible de description de la signification du mot *innovation*. Nous avons choisi cette fois, pour représenter le noyau, deux enchaînements [*intentionnalité DC action DC résultat*] et [*situation établie DC changement DC nouveau*], contenant quatre blocs de signification.

Noyau	**Stéréotypes**	**Possibles argumentatifs**
prédicat nominal		
		[innovation DC intentionnalité]
[intentionnalité	DC moyens de faire	[innovation DC action]
DC	DC finalité	[innovation DC moyens de faire]
action]	...	[innovation DC finalité]
	DC utilité	...
	DC effort	[innovation DC utilité]
	...	[innovation DC effort]
		...
[action	DC succès	[innovation DC résultat]
DC	DC regard critique	[innovation DC succès]
résultat]	...	[innovation DC regard critique]
		...
		[innovation DC situation établie]
	DC habitude	[innovation DC changement]
[situation établie	DC ordre	[innovation DC habitude]
DC	...	[innovation DC ordre]
changement]	DC évaluation +/-	...
	DC amélioration	[innovation DC évaluation +/-]
		[innovation DC amélioration]

		...
[changement DC nouveauté]	DC non imitation DC crainte ...	[innovation DC nouveauté] [innovation DC non imitation] [innovation DC crainte] ...

Du fait que les articles des dictionnaires pour le mot *innovation* sont très réduits, il est moins facile de donner à voir dans la représentation sémantique de ce mot, à partir de la matière qu'ils fournissent, les enchaînements argumentatifs en chaîne à partir des éléments du noyau. Pour respecter le principe associatif de la SPA, toute représentation sémantique complète doit prendre en compte ces chaînes d'enchaînements si elle veut rendre compte du fait que l'orientation argumentative ne s'arrête pas au terme figurant dans la partie droite des ST, puisque celui-ci est à son tour un argument pour une autre conclusion.

Nous espérons avoir démontré à travers cette comparaison que, pour ce qui est des éléments constitutifs de la signification, aussi bien dans l'ADL que dans la SPA, la forme qu'ils prennent est bien moins contrainte que dans d'autres théories sémantiques.

4. Les mécanismes discursifs de construction de la signification

Galatanu distingue plusieurs mécanismes sémantico-discursifs, que l'on partage en deux groupes, selon qu'ils proposent une représentation du monde conforme au système de valeurs véhiculé par les significations des mots (activation, renforcement), ou une représentation du monde opposée au système de valeurs (affaiblissement, neutralisation, transgression, interversion) et des mécanismes pragmatico-discursifs qui dé-construisent la signification lexicale pour proposer une nouvelle représentation du monde, inédite, justifiée par des inférences à partir de l'extralinguistique (cf. Galatanu 2006a:92).

Les mécanismes sémantico-discursifs s'appuient sur la grande stabilité de l'association à la base du bloc d'argumentation actualisé par l'acte discursif, autrement dit sur la signification conventionnelle des mots du lexique. Lorsque nous ne sommes pas devant une argumentation séquentielle, le sens argumentatif est calculé en fonction du potentiel argumentatif inscrit dans la signification du mot, et une orientation argumentative est ainsi sélectionnée (Galatanu 2000a:85).

Les mécanismes pragmatico-discursifs s'appuient sur des associations moins stables ou inédites, dégagées à partir du contexte de l'acte du discours. C'est ici qu'intervient le calcul inférentiel du sens (Galatanu 2000a:85).

Étant donné la contamination discursive, lors de l'usage d'un mot, le déploiement de son potentiel argumentatif peut se faire sur différents modes. Il peut y avoir (les exemples sont pris deGalatanu 2006a et à paraître a) :

– activation du potentiel argumentatif des mots

Il est intelligent, il comprend tout. / Il est intelligent, il comprendra.

Soyez raisonnable, n'achetez pas une voiture de luxe / ne demandez pas l'impossible.

– renforcement de ce potentiel

C'est un vrai crime, il faut une sanction sévère.

– affaiblissement
Elle est belle, mais bête.

– transgression
Soyez raisonnable, achetez-vous une voiture de luxe.
Je suis raisonnable, je demande l'impossible.

– interversion
C'est bon d'avoir honte.

– enrichissement de la signification par de nouveaux stéréotypes, inédits (associations inédites)
C'est une belle femme, mais elle n'est pas superficielle. (culturellement prévisible)
Tu as apporté du vin rouge, c'est une catastrophe.
Toutes les bonnes choses sont soit immorales, soit illégales, soit elles font grossir.

Ces mécanismes sont des vecteurs du cinétisme de la signification, en ce qu'ils « peuvent modifier "le patrimoine" sémantique d'une communauté linguistique, le faire évoluer, garantissant ainsi la richesse de ces ensembles ouverts d'associations mentales portées par la signification des mots. » (2006a:94).

La SPA rend compte du potentiel argumentatif des mots, et ce potentiel est activé aussi lors des inférences. L'approche sémantique des PA a pour ambition d'inclure dans son objet les séquences discursives où les enchaînements argumentatifs sont basés sur la situation extra-linguistique, ces situations dont traite la pragmatique inférentielle. Ainsi, à côté des mécanismes sémantico-discursifs s'appuyant sur la signification lexicale des mots, la SPA fait figurer des mécanismes pragmatico-discursifs s'appuyant sur des informations apportées par le contexte situationnel ou par le co-texte (2002b:97). Pour justifier le traitement des phénomènes argumentatifs inférentiels à côté des phénomènes purement sémantiques, Galatanu prend l'exemple du mot *grève*, dont la bipolarité axiologique rend possible, lorsque *grève* est utilisé en discours (*Il y a une grève à la SNCF*), soit l'activation du pôle positif (*donc les gens savent encore se mobiliser*), soit l'activation du pôle négatif (*les gens ne savent plus qu'empêcher le bon fonctionnement de la société*).

Sur la base des mécanismes sémantico-discursifs, Galatanu (1999a) décrit le phénomène sémantico-discursif de déconstruction-reconstruction du système de valeurs sociales, en mettant à profit la théorie des topoï (Anscombre, Ducrot, Carel) et les modificateurs déréalisants (Ducrot 1995b), et en s'appuyant sur des exemples empruntés au discours publicitaire. Les accroches publicitaires qu'elle décrit (*A force d'être raisonnable, vous allez finir par vous acheter une voiture de luxe, Quitte à consommer, autant économiser*), qui utilisent le moule des formes proverbiales, intervertissent les deux échelles d'un topos existant dans la langue et aboutissent ainsi à un nouveau topos. Le topos est évoqué sous sa forme habituelle, mais il est déconstruit, de telle sorte que ce qui est convoqué, c'est une reconstruction du topos, qui n'appartient plus à la doxa partagée, ce qui amène Galatanu à le qualifier « d'inverseur de morale » (1999a:44) :

– plus on est raisonnable, plus on se conduit avec mesure et bon sens (+raisonnable, +mesure)
– moins on est raisonnable, moins on se conduit avec mesure et bon sens (-raisonnable, -mesure)
– plus on est raisonnable, moins on se conduit avec mesure et bon sens (**+raisonnable, -mesure**)

– plus on consomme, plus on dépense d'argent (+consommation, +dépense d'argent)
– moins on consomme, moins on dépense d'argent (-consommation, -dépense d'argent)
– plus on consomme, moins on dépense d'argent (**+consommation, -dépense d'argent)**

Nous sommes ainsi en présence de nouvelles valeurs sociales, construites par le discours (publicitaire, dans ce cas). Mais le discours peut aussi déconstruire le système des valeurs en vue de la restauration de valeurs oubliées, ou encore le consolider, dans le cas des discours de préservation identitaire.

4.1. Le cinétisme de la signification lexicale

Galatanu désigne par *cinétisme de la signification* l'effet qu'ont les mécanismes sémantiques et pragmatiques à l'œuvre dans le discours sur la signification des mots, à savoir les modifications que ces mécanismes entraînent dans le contenu sémantique des mots. Le cinétisme est le produit de l'interaction du sujet parlant avec son environnement, inscrite dans et se manifestant par l'activité langagière.

Galatanu (2006a) illustre ce mécanisme à l'aide du mot *innovation*, qui se caractérise par la signification stable 'action d'innover' et 'résultat de l'action d'innover'. Ce mot, qui se caractérisait par une charge axiologique négative à d'autres époques, a évolué vers le pôle positif, où se situe actuellement sa charge axiologique.

Une attention toute particulière est accordée par Galatanu aux modalités axiologiques, et pour cause. Les liens que celles-ci entretiennent avec l'orientation argumentative des énoncés est indéniable. La modalité axiologique reçoit une place importante dans la description de la signification en SPA, pouvant figurer à différents niveaux (noyau, stéréotypes, PA, DA) et contribuant à expliquer les phénomènes sémantico-discursifs, dont la stéréophagie et le cinétisme. Parlant du *niveau d'inscription* de la valeur axiologique dans la signification des mots, Galatanu fait la distinction entre les mots monovalents, qui contiennent une valeur axiologique dans leur noyau (tels *vertu, bien, bonheur*), et les mots bivalents, qui contiennent une valeur axiologique dans les stéréotypes (*guerre, démocratie*).

4.2. La stéréophagie

Ce mécanisme est l'un des facteurs du cinétisme de la signification. Il se définit comme « le développement discursif de l'un des éléments du noyau de signification du mot « jusqu'au dernières conséquences », par la proposition de nouveaux stéréotypes « en chaîne », développement qui rend impossible (paradoxale ou tout au moins peu compatible) la présence dans sa signification de certains de ses stéréotypes ou même d'un élément de son noyau » (Galatanu à paraître a:1-2).

Nous allons reprendre ici la démonstration faite par Galatanu (à paraître a) pour l'évolution du sémantisme du lexème *indignation*. Le mot *indignation* contenant dans sa signification un bloc d'argumentation interne [*injustice DC sentiment négatif fort*], Galatanu démontre, sur un exemple concret de discours, comment des déploiements argumentatifs en chaîne arrivent au final à bloquer certains stéréotypes faisant partie de la signification du mot *indignation* : *injustice dc souffrance de la raison, souffrance de la raison dc passion, passion dc préférence, préférence dc partialité,*

partialité dc injustice. Le discours qu'elle analyse propose un PA inédit « S'indigner devant l'injustice, c'est être injuste » qui peut avoir pour conséquence soit l'inscription d'un nouveau stéréotype dans la signification du mot indignation, soit le blocage de l'apparition d'un autre PA, présent, lui, dans la signification du mot, tel « S'indigner devant l'injustice, c'est souffrir pour le mal fait à autrui, c'est donc être juste, charitable, désintéressé » (pp. 5 sq.). Ce type de phénomène représente un vecteur du cinétisme de la signification lexicale, dès lors que le déploiement stéréophagique est récurrent, car il produit, en plus de la flexion de polarité discursive, une flexion de polarité sémantique, qui équivaut à l'introduction d'un nouveau stéréotype dans la signification du mot (p. 6). De ce point de vue, la stéréophagie s'apparente à l'enrichissement de la signification avec de nouveaux stéréotypes, inédits, à travers les mécanismes pragmatico-discursifs décrits plus haut (par exemple : *Il s'indigne contre cette sanction injuste, pourtant il est beau*, séquence qui n'est pas calculable à partir de la description de la signification du mot *indignation* donnée par Galatanu sur la base des dictionnaires ; cf. à paraître a:8)

Mais aussi, l'incompatibilité sémantique que la stéréophagie fait apparaître dans la signification d'un mot autorise Galatanu à établir un parallèle entre ce phénomène discursif et la signification paradoxale telle qu'elle a été définie par Ducrot et Carel 1999 : le déploiement stéréophagique se comporte, lorsque l'on introduit la négation, de la même manière qu'un mot paradoxal, c'est-à-dire qu'il produit une forme opposée, et non pas converse[1]. L'exemple qu'elle donne est :

au niveau du noyau :

pour **indignation** [injustice DC souffrance=sentiment négatif fort]

et pour **non indignation** [injustice PT non souffrance]

et au niveau des déploiements argumentatifs :

indignation : injustice DC souffrance DC passion DC préférence DC partialité DC injustice

et **non indignation** : injustice PT non souffrance DC non passion DC non préférence DC non partialité DC non injustice.

On voit que le mot *indignation* est doxal (car s'il est nié, il a pour argumentation interne la converse de l'argumentation interne du mot non nié) et que le déploiement stéréophagique produit des argumentations opposées pour le mot [injustice...DC injustice] et sa négation [injustice...DC non injustice].

1. Ducrot et Carel distinguent les mots doxaux et les mots paradoxaux, décrivant notamment leur comportement vis-à-vis de la négation de la manière suivante : si l'on représente l'argumentation interne du mot (doxal ou paradoxal) par a conn b, la négation d'un mot doxal aura pour argumentation interne une argumentation converse a conn' nég-b, tandis que la négation d'un mot paradoxal aura pour argumentation interne une argumentation opposée a conn nég-b. (cf. Ducrot et Carel 1999)

TROISIEME PARTIE

ANALYSE DU CORPUS

Présentation du corpus

Le corpus sur lequel prend appui notre recherche est constitué d'une série d'avis[1] émis par le Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE).

Le CCNE est un organisme consultatif pluridisciplinaire créé en 1983, dont le rôle est de donner des avis sur les questions éthiques soulevées par les avancées scientifiques et technologiques dans les domaines de la biologie et de la médecine. Le Comité, qui est formé d'un président, un secrétaire général et de 39 membres appartenant à différents champs de recherche et de pratique, ainsi qu'à différents courants philosophiques et spirituels, peut s'auto-saisir ou être saisi par une instance extérieure pour réfléchir aux nouvelles questions d'éthique. À l'issue du travail de réflexion du CCNE, sont publiés des rapports, des avis et des recommandations qui serviront de référence aux différentes instances politiques, sociales et scientifiques. Les problèmes de bioéthique traités par le Comité tournent autour des axes suivants : les recherches sur l'embryon et la procréation médicalement assistée, les innovations thérapeutiques (essais de nouveaux traitements chez l'homme), les progrès de la connaissance génétique (génome humain, avantages et dérives possibles), les relations entre patients, soignants et chercheurs (consentement et accès à l'information scientifique des patients), le handicap, l'assistance aux mourants, les intérêts collectifs et individuels, la relation entre éthique et argent (la non commercialisation du corps humain), le réexamen des lois de bioéthique, etc. Pour la totalité des ces problématiques, le CCNE place au cœur de ses préoccupations le respect de la dignité humaine.

Notre corpus regroupe les avis suivants, que nous avons retenus sur la base de la fréquence d'apparition des mots *embryon* et *fœtus* :

N°001 Avis sur les prélèvements de tissus d'embryons et de fœtus humains morts, à des fins thérapeutiques, diagnostiques et scientifiques. Rapport. (1984-05-22)

N°008 Avis relatif aux recherches et utilisation des embryons humains in vitro à des fins médicales et scientifiques. Rapport. (1986-12-15)

N°018 État des études conduites par le Comité concernant les dons de gamètes et d'embryons. (1989-12-15)

N°019 Avis sur les recherches sur l'embryon soumises à moratoire depuis 1986 et qui visent à permettre la réalisation d'un diagnostic génétique avant transplantation. (1990-06-18)

N°024 Avis sur les réductions embryonnaires et fœtales. (1991-08-24)

N°040 Avis sur le transfert d'embryons après décès du conjoint (ou du concubin). Rapport. (1993-12-17)

N°052 Avis sur la constitution de collections de tissus et organes embryonnaires humains et leur utilisation à des fins scientifiques (1997-03-11)

1. Les Avis du CCNE sont disponibles en ligne, sur le site du Comité (http://www.ccne-ethique.fr/avis.php) ; ils sont également publiés dans les *Cahiers* du CCNE.

N°053 Avis sur la constitution de collections de cellules embryonnaires humaines et leur utilisation à des fins thérapeutiques ou scientifiques. Rapport. (1997-03-11)

N°067 Avis sur l'avant-projet de révision des lois de bioéthique (2001-01-18)

1. Choix du corpus

Pour la recherche que nous menons, le corpus ainsi établi (cf. Annexe 1) se veut à la fois moyen et finalité. Moyen, car notre recherche vise les valeurs modales aléthiques. Finalité, car notre analyse sémantique vise entre autres une description de la spécificité du discours du CCNE. Cela s'explique par le double postulat de la SPA : la sémantique lexicale est au service de l'analyse du discours et l'analyse du discours fournit des informations que la sémantique lexicale est susceptible de récupérer. C'est dans ce sens que le corpus sélectionné est à la fois moyen et finalité de la recherche que nous développerons ici.

Pourquoi un corpus ?

L'intérêt de l'analyse de la modalité aléthique au sein d'un corpus correspond aux besoins de notre démarche théorique et pratique : la modalité est partie intégrante de la signification lexicale, d'un côté, et d'un autre côté, elle se manifeste sous différentes formes dans le cadre du discours, où ont lieu toute sorte de contaminations modales. De plus, les modalités se présentent sous forme de systèmes de valeurs, qui, en tant que tels, peuvent être mis à jour seulement à travers des réalisations discursives concrètes. D'où l'importance de faire appel à un corpus de référence dans l'étude de la modalité aléthique.

Pourquoi la bioéthique ?

La modalité aléthique se définit comme la modalité qui a trait aux lois objectives de la nature, dépourvues de toute subjectivité et telles qu'elles sont appréhendées par le sujet parlant. Ainsi, faire appel à un corpus appartenant à la pratique discursive de la bioéthique pour traiter de la modalité aléthique, revient à faire l'hypothèse que la bioéthique, de par les questions qu'elle pose et les débats qu'elle implique, est susceptible de mobiliser prioritairement de l'aléthique. Bien évidemment, la bioéthique n'est pas la seule à présenter cette caractéristique, et si nous l'avons choisie, c'est parce qu'elle présente l'intérêt d'associer le monde du vivant et la morale. De la sorte, la modalité aléthique sera appréhendée à travers le système de valeurs propre à la bioéthique.

Pourquoi le CCNE ?

Nous assistons, dans le champ disciplinaire relativement récent de la bioéthique, à une explosion des instances de réflexion et d'évaluation qui se justifie par la vitesse des progrès technologiques en matière de biologie de l'humain. En même temps, les discours de la bioéthique sont extrêmement nombreux : il existe beaucoup de publications d'horizons très variés concernant les questions de bioéthique, la bioéthique occupe également une place considérable dans les médias, et de nombreux débats et événements sur ce sujet ont lieu régulièrement.

Notre intérêt pour le discours du CCNE vaut donc quelques éclaircissements. Tout d'abord, de nombreuses études portant sur la bioéthique existent déjà dans le domaine du droit, de la philosophie, de la théologie, de la sociologie, etc. ; ce n'est pas le cas pour les sciences du langage, où beaucoup reste à faire. D'un autre côté, ce sont les comités d'éthique qui donnent le ton dans nos société en matière d'éthique biomédicale, aussi bien sur le plan des réglementations à mettre en place par les États, que sur le plan des pratiques au sein des différents établissements. De ce point de vue, le discours du CCNE, premier Comité national d'éthique au monde, est représentatif des questions de bioéthique qui se posent dans la société française. Enfin, pour ce qui est du sujet purement sémantique auquel nous nous intéressons ici, le discours institutionnel de la bioéthique présente l'avantage d'être délesté d'une bonne partie de la subjectivité sous-jacente aux discours éthiques.

Pour ces trois raisons, les textes produits par le CCNE nous ont semblé adéquats à l'analyse que nous nous étions proposé de faire de la modalité aléthique. Cependant, nous n'ignorons pas l'intérêt d'analyses semblables pour d'autres types de discours de bioéthique, ou pour les discours émanant d'institutions analogues d'autres pays, notamment dans un but comparatif.

Pourquoi les mots *embryon* et *fœtus* ?

Les avis dans leur ensemble constitueraient un corpus trop vaste pour la recherche que nous visons, aussi avons-nous été amenée à nous limiter à quelques avis seulement. Or, étant donné la variété des sujets traités par le CCNE, il a été nécessaire de se donner un ou plusieurs critères de délimitation d'un corpus à partir de la totalité des avis.

L'un des premiers problèmes traités pas le Comité touche à l'embryon humain, et bon nombre d'avis et de rapports font intervenir les notions d'embryon et de fœtus. En effet, les notions embryon et fœtus interviennent dans les discours de bioéthique en rapport à des sujets aussi variés que l'émergence de la personne, l'assistance médicalisé à la procréation, l'avortement, le don de tissus et d'organes, les banques de cellules et d'organes, le clonage, etc. Les notions d'embryon et de fœtus font partie des notions cruciales en bioéthique, situées au croisement de problématiques très diverses. Par conséquent, faire appel à ces notions dans l'établissement du corpus présenterait l'avantage de garantir l'unité du corpus, tout en préservant une certaine diversité des questions abordées. Ainsi, l'ensemble des avis sélectionnés sur la base de la fréquence des mots embryon et fœtus ne sera hétéroclite qu'en apparence. Nous optons donc pour une sélection basée sur des critères statistiques et non pas thématiques, du moins en un premier temps, et ce faisant, nous prétendons à l'objectivité, dans la mesure où celle-ci est possible lors de la constitution d'un corpus. Une fois établie une hiérarchie au sein de l'ensemble des avis du CCNE quant à la fréquence des mots *embryon* et *fœtus*, nous avons regardé aussi, par souci de cohésion du corpus, quelles sont les questions éthiques abordées dans les avis caractérisés par une fréquence assez importante. Par ailleurs, pour l'analyse de la modalité aléthique que cette recherche se donne comme but, il est probable que les deux démarches (statistique et thématique) aient à peu près les mêmes prolongements. Dans les deux cas, le corpus est susceptible d'être empreint des valeurs modales aléthiques liées à la signification des mots *embryon* et *fœtus*, à savoir de nécessaire, de contingent et de possible.

Que comprend le corpus au final ?

Afin de déterminer quelle est la fréquence d'occurrence des mots *embryon* et *foetus* (et de leurs dérivés) dans les différents avis du CCNE, nous avons procédé à une simple recherche dans les textes au format pdf, sans aucun nettoyage préalable, recherche portant sur 'embryo' et 'fœt', ce qui nous a permis d'identifier toutes les formes morphologiques des deux radicaux. Ce nombre d'occurrences (embryo+fœt) a été rapporté au nombre total de mots de chaque avis, et un pourcentage a ainsi été obtenu.

Hormis les nombreux articles contenant très peu, voire aucune occurrence d''embryo' et de 'fœt', nous avons répertorié douze avis se caractérisant par une très grande fréquence de ces radicaux (entre 3,98 % et 1,08 %), et une dizaine ayant une fréquence allant de 1% à 0,30%, comme le montre le tableau ci-dessous.

Avis n°	Nombre de mots	Occurrences d'*embryo*	Occurrences de *foet*	Nombre total d'occurrences	Fréquence
52	929	29	8	37	3.98
1	3788	101	30	131	3.46
24	3149	57	37	94	2.98
53	7157	169	22	191	2.67
23	492	9	2	11	2.23
19	2259	40	3	43	1.90
18	3962	75	0	75	1.89
8	26006	426	22	448	1.72
16	3067	33	16	49	1.60
67	11610	173	0	173	1.49
40	3314	36	0	36	1.08
42	9016	78	3	81	0.90
54	16563	145	2	147	0.89
21	1198	6	2	8	0.67
37	2158	0	12	12	0.55
60	13725	48	15	63	0.46
3	9520	36	0	36	0.38
75	5762	13	6	19	0.33
5	5525	0	17	17	0.31
22	1501	4	0	4	0.26
36	1948	5	0	5	0.26
20	1002	2	0	2	0.20
68	5806	1	6	7	0.12
65	10942	5	6	11	0.10

Nous remarquons que certains avis ne contiennent que l'un ou l'autre des mots sur lesquels a porté la recherche, ce qui est à mettre en rapport avec les sujets différents traités par ces avis.

Nous avons conservé pour le corpus uniquement les textes où la fréquence est supérieure à 1%, et ceci pour des raisons de dimensions du corpus. Rien d'autre que la taille du corpus ne nous empêcherait de prendre en considération les avis où la fréquence, si elle n'est pas supérieure à 1%, reste néanmoins non négligeable. Pour assurer la cohérence thématique du corpus, nous n'avons pas retenu les avis numéro 16 et 23, malgré la très grande fréquence des radicaux 'embryo' et 'foet' au niveau de ces deux textes.

Enfin, nous avons éliminé les passages rédigés par des membres isolés du CCNE, lorsqu'ils expriment des opinions dissidentes, pour ne tenir compte que de la parole émanant du CCNE après délibération. De même, nous avons laissé de côté les sommaires des avis, qui se retrouveront d'ailleurs dans le corps du texte, sous forme de sous titres.

2. Caractérisation du corpus

Lors de toute analyse du discours, on peut être amené à adopter une perspective typologique pour le traitement des questions auxquelles on s'intéresse. De nombreuses recherches en linguistique sont d'ailleurs consacrées principalement à la délimitation et à la définition de notions telles le genre et le type discursifs (voir dans ce sens, notamment, les travaux de Maingueneau, Adam, Moirand, Branca-Rosoff, parmi d'autres), ou bien à la description de types et de genres particuliers.

Nous ne pouvons donc pas employer ici le terme de discours institutionnel sans préciser quelle est la perspective que nous adoptons. Nous définirons le discours ainsi étiqueté non pas comme un genre discursif motivé linguistiquement, mais en tant que pratique discursive rapportée à un champ d'activité humaine. Ainsi, par *discours institutionnel*, nous entendons l'ensemble des productions discursives liées à la pratique institutionnelle de manière générale, dans toute leur variété. L'objectif n'est pas ici de déterminer un genre, ni même un type discursif, bien que la spécificité de ce qu'est un 'avis' ou un 'rapport' soit envisageable.

Sur les neuf textes retenus pour notre corpus, huit sont intitulés 'avis' et trois sont suivis d'un 'rapport' qui est annoncé dès le titre. Ces étiquettes sont la marque de deux *genres institués* (Maingueneau 2004:181) ayant une spécificité propre, que l'on pourrait s'attacher à définir. Ce n'est pas notre objectif, ici, de donner une définition typologique ou générique des discours nommés 'avis' et 'rapport' ; nous allons nous contenter de caractériser les neuf textes constitutifs de notre corpus sous l'angle des formes linguistiques qui y sont employées préférentiellement. La caractérisation que nous en proposons repose donc sur ce qui est récurrent au plan de l'expression linguistique et vise à préparer le terrain de l'analyse sémantique qui fera l'objet des chapitres suivants, portant sur la modalité aléthique au niveau lexical (Chapitre 6) et discursif (Chapitre 7). Les remarques qui suivent intéresseront tout particulièrement l'analyse de la modalisation du corpus dans son ensemble que nous plaçons à la fin de cette troisième partie de notre recherche.

Les neuf avis du CCNE que nous avons retenus pour notre analyse représentent le discours d'une instance nationale ayant la compétence de formuler des propositions, des recommandations, voire des impératifs, destinés aux différentes instances de l'État, aux différents praticiens du domaine médical et scientifique, ainsi qu'aux acteurs de la société en général. Pour cette raison, le discours du CCNE prend une allure prescriptive, qui, conjuguée aux exigences du cadre institutionnel, a des implications sur le plan de l'expression linguistique.

Nous énumérerons ci-dessus les aspects linguistiques qui nous ont semblé les plus caractéristiques des textes que nous avons retenus pour notre corpus, tout en rappelant que nous avons laissé de côté les quelques interventions individuelles des membres du CCNE qui accompagnent certains avis.

(i) Pour commencer, **la délocutivité apparente** nous incite à regarder quels sont les moyens à travers lesquels le sujet parlant s'inscrit dans les avis. Il est possible d'identifier trois catégories de marques pouvant renvoyer au CCNE en tant qu'émetteur du discours : le nom entier de l'instance (repris le plus souvent par le sigle *CCNE* ou simplement par *le Comité*, ou encore par le pronom anaphorique *il*), le paradigme du pronom personnel *nous* et le pronom *on*. Les avis, et même les différentes parties d'un même avis, ne sont pas uniformes du point de vue de l'expression employée pour désigner le sujet parlant pluriel qu'est le CCNE. Ceci peut aisément s'expliquer si l'on tient compte du fait que nous avons affaire à des textes rédigés à des époques différentes, et si l'on pense au fait qu'un avis peut être rédigé par plusieurs groupes de travail.

Il ne reste pas moins que les trois types de marques ne sont pas interprétés de la même manière. Avec la dénomination de l'institution, nous sommes dans un discours purement délocutif, dépourvu de toute subjectivité, comme le prouve la reprise anaphorique par le pronom de non-personne *il* :

> Le Comité a longuement débattu de ces questions. Il considère que l'étendue des risques et l'importance des valeurs en jeu exigent la plus grande prudence. Il appelle à prendre toutes mesures afin que, quelles que soient les solutions retenues, ces techniques de procréation ne puissent devenir une activité lucrative pour quiconque (...).

Quant aux pronoms *nous* et *on*, leur interprétation n'est pas toujours univoque. L'extension du pronom *nous* ne se réduit pas toujours aux seuls membres du Comité, pouvant être plus ou moins englobante, désignant en ultime instance la société, voire l'humanité entière (comme il ressort clairement de : *nous sommes tous appelés à (...)*). Ainsi, nous pouvons relever, dans le rapport éthique de l'Avis numéro 8, un long passage où l'on passe d'un *nous* inclusif, désignant la société ou l'humanité, à un *nous* exclusif, désignant les membres du CCNE (en caractères gras), pour revenir ensuite au *nous* inclusif (souligné) suivi d'un *on* équivalent :

> L'embryon n'appartient pas seulement à notre espèce (...) conséquences de nos actes sur son avenir biomédical (...) après-coups de nos choix sur sa destinée de sujet humain (...) effets de civilisation dont sont porteuses en leur principe nos décisions (...) Au bénéfice de ces éclaircissements, **nous tenons la notion de personne humaine potentielle pour fondée**, en tant que concept éthique. À ce titre, il signifie que, comme **nous l'avons écrit dans notre premier avis**, le respect de l'embryon humain "s'impose à tous". (...) Pour embryonnaire que soit la personne dans les premières formes de l'être humain, notre rapport à l'embryon est significatif de la moralité de notre rapport à la personne toute entière (...). Les conditions naturelles de la reproduction humaine, dont nous sommes très loin de connaître et de maîtriser tous les aspects, ne sauraient être l'objet de tentatives de modification qu'avec la plus extrême vigilance. Savoir, aussi exactement que possible, ce que l'on fait et ce que l'on engage avec ce que l'on fait est une règle sans exception, et ce qui n'est pas scientifique n'est pas éthique.

Le pronom indéfini *on,* se caractérisant par une extension bien plus variable, ne peut pas toujours être interprété avec certitude : il peut renvoyer à une ou plusieurs personnes indéterminées, ou simplement non précisées ; mais il peut tout aussi bien apparaître comme équivalent de *nous*, bien que ce type d'emploi relève principalement du discours oral. Le rôle du contexte est donc déterminant (nous le marquons en italiques) :

> *Dans son acception générale*, on utilise le terme d'embryon pour désigner le stade du développement (...) ;
> *Dans l'état de nos connaissances*, on distingue deux périodes du développement embryonnaire ;
> On parle (*à tort*) de durée gestationnelle ;
> (...) *Il nous semble justifié* d'avancer à ce sujet les idées suivantes (...) la fécondation in vitro, à seule fin de produire des embryons pour la recherche, reviendrait de façon caractérisée à traiter en eux la personne humaine – potentielle en l'occurrence – exclusivement comme un moyen, fut-ce au service des meilleures fins, et l'on ne voit pas comment elle pourrait être éthiquement justifiée ;

> Le souci éthique majeur *qui nous guide* dans ces difficiles questions est de sauvegarder la dignité présente et future de l'être humain (...). On pense, en premier, aux enfants ainsi engendrés. (...) On pense aussi aux donneurs.

Les trois marques du sujet parlant apparaissent donc souvent conjointement, et nous pouvons relever des situations qui surprennent, comme la suivante, où *le Comité* et *nous* ont la même extension :

> Après avoir exposé l'attitude méthodologique adoptée par le Comité pour mener cette réflexion, nous nous demanderons si la qualification de l'embryon comme "personne potentielle" est fondée en raison (...)

L'emploi très répandu du pronom indéfini *on* correspond à une stratégie d'effacement des acteurs, qui restent ainsi implicites, ce qui permet de poser des opinions et des actes dans l'absolu, indépendamment des contingences qui leur sont autrement liées. Ceci concorde, comme nous le verrons avec d'autres formes linguistiques prépondérantes dans le corpus.

(ii) Sur **le plan de l'énonciation**, malgré la délocutivité au plan de l'expression linguistique, ce sont bien des actes de langage explicites, directs, que nous devons voir derrière les formules suivantes, ayant le CCNE pour sujet :

> Le Comité constate que / maintient que / estime que / estime indispensable, pertinent que / considère que / souligne (le fait) que / suggère que / souhaite que / souhaite attirer l'attention sur / accepte / reconnaît (...) et note que (...) / approuve que / est favorable à / s'inquiète du vide juridique / est très attentif aux perspectives / comprend cette démarche / recommande d'observer / recommande d'interdire (l'interdiction) / rappelle le devoir de prudence / insiste pour que / le CCNE estime devoir recommander, etc.

Remarquant que, en plus de ces actes de langage délocutivisés, les Avis évitent de formuler des actes illocutionnaires qui s'appuient sur le pronom personnel *nous*, nous sommes amenée à formuler l'**hypothèse** suivante concernant les discours institutionnels dans leur ensemble : **la performativité délocutive caractérisant le discours du CCNE reflète un trait des pratiques discursives institutionnelles en général**.

Les acteurs visés par l'acte de langage sont parfois nommés :

> Le Comité attire l'attention des conseils scientifiques des institutions de recherche afin qu'ils veillent de leur côté au respect par les centres et les chercheurs des recommandations énoncées par le présent avis.

Il existe également des passages où l'on peut identifier un acte de langage implicite derrière ce qui semble être un simple passage descriptif :

> Les dispositions prévues (...) ne satisfont pas le CCNE.

Ceci est à mettre en rapport avec les passages suivants, qui sont purement descriptifs, qu'ils soient au passé ou au présent :

> le Comité à pu se prononcer sur certaines questions / a pu s'efforcer de / a dû se situer / s'est toujours refusé à / a considéré que / a longuement débattu de ces questions / les règles précises que le Comité a élaborées / la seule solution retenue par le Comité consiste en / la démarche retenue par le Comité est / le Comité pourrait se saisir d'office de la question.

Parfois, l'énonciation est donnée comme étant la suite logique d'un état des choses, comme une nécessité, totalement indépendante de la volonté du CCNE qui, pourtant, réalise l'acte de langage :

> Le Comité est, en conséquence, amené à formuler des recommandations précises (...) ;
> Ces considérations conduisent le Comité consultatif national d'éthique à formuler l'avis suivant.

Parfois, à l'opposé, les intentions énonciatives sont expressément formulées :

> La seconde aborde de nombreux autres sujets qui ont été discutés et ont abouti à des propositions de modification du texte de l'avant-projet. Beaucoup d'entre elles ne relèvent pas à proprement parler des compétences

> spécifiques du Comité, qui ne les avance que dans l'objectif de contribuer modestement à l'amélioration d'un projet dont il approuve l'essentiel des orientations.

Le CCNE n'est pas nécessairement envisagé dans son unité d'expression ; les points de vue qu'il exprime ne font pas toujours l'unanimité :

> les membres du CCNE sont partagés ;
> le Comité n'a pu réunir de consensus entre ses membres ;
> Malgré l'opposition de certains de ses membres, le Comité estime qu'on ne peut *a priori* exclure toute recherche sur l'embryon in vitro (...).

À l'opposé, le texte souligne ce sur quoi il y a consensus, dans des situations où les avis sont partagés, le consensus au sein du CCNE apparaissant ainsi comme ayant plus de force :

> Le Comité national n'en est pas moins unanime sur les conditions (...) et il tient à insister sur (...).

(iii) Ceci nous amène à considérer la question de **la polyphonie** inhérente aux avis, qui, s'agissant de sujets qui font débat, font intervenir différents points de vue dont l'origine est souvent précisée :

> selon nos estimations ; aux yeux du CCNE ; dans l'état de nos connaissances ;
> Certains estiment que la personne est présente dans l'embryon dès la conception, d'autres qu'on ne peut parler de personne qu'à partir de stades plus tardifs ;
> Comme on pouvait s'y attendre, la notion de personne humaine potentielle a donné lieu à discussion et même, de la part de certains, à une contestation de principe. (...) La mise en cause de la notion de personne humaine repose sur l'argumentation suivante. (...) À cette argumentation, il a été opposé que (...). Sans vouloir trancher ici un tel débat, on doit convenir, semble-t-il, que du point de vue de la biologie, on ne saurait parler en toute rigueur à propos de l'embryon humain que de potentialité de personne humaine, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que de l'identifier à une personne humaine potentielle. En d'autres termes – et la conclusion est importante –, "personne humaine potentielle" ne peut être compris comme un concept purement biologique.

Les avis contiennent également quelques formes de discours rapporté : des citations réelles ou attribuées à des personnes fictives, ainsi que bon nombre de termes ou syntagmes apparaissant entre guillemets, autant d''îlots textuels' faisant référence à d'autres énonciations :

> (...) qui amènent l'opinion publique à se demander *"mais jusqu'où ira-t-on"* ? ;
> Respecter la personne humaine (...). C'est donner à ce respect une personne universelle, et donc confronter ces actes à la question : *que se passerait-il si tout le monde en faisait autant* ? ;
> En d'autres termes – et la conclusion est importante –, *"personne humaine potentielle"* ne peut être compris comme un concept purement biologique ;
> *À partir de quel stade de son développement l'embryon humain peut-il et doit-il être considéré comme une personne* ? C'est sous cette forme qu'est le plus souvent posée la question primordiale à laquelle est confrontée la réflexion éthique sur le respect de l'embryon humain.

(iv) Dans un discours apparaissant généralement comme délocutif, on peut s'attendre à trouver peu de marques d'expression de la ***deixis***. En effet, à part quelques adverbes et locutions adverbiales déictiques temporelles (*maintenant, aujourd'hui, d'ici à trois ans, récemment*), l'ancrage du discours à la situation d'énonciation n'est pas mis en relief.

> il a pu être montré récemment que (...) ;
> Cette pratique aboutit régulièrement à la production d'embryons surnuméraires, qui, maintenant, peuvent être conservés à l'état congelé.

L'adverbe *ici* n'embraye pas sur le contexte d'énonciation, mais il renvoie au co-texte :

> le Comité avait présenté diverses réflexions et recommandations dont certaines peuvent être ici utilement rappelées.

(v) Au niveau syntaxique, le discours du CCNE que nous analysons fait grand usage de phrases où **le sujet grammatical est inanimé**, comme dans le passage suivant, où les phrases sont centrées sur ce sur quoi porte la règle (*utilisation*, etc.) et non pas sur la personne qui impose la règle ou la personne qui doit la respecter :

> a) L'embryon ou le fœtus vivant ne peut être, en aucun cas, l'objet d'expérimentation in utero. Seules sont légitimes les actions thérapeutiques destinées à favoriser le développement et la naissance de l'enfant. Le maintien artificiel de la vie de l'embryon ou du fœtus en vue de la recherche ou de prélèvements à fins thérapeutiques est interdit. b) L'utilisation commerciale ou industrielle d'embryons ou de fœtus humains est interdite. Les prélèvements de tissus effectués sur l'embryon ou le fœtus mort, lorsqu'ils sont légitimes, ne sauraient donner lieu à rémunération. c) Seuls sont légitimes, dans les conditions définies ci-dessous (II - III -IV), les utilisations et prélèvements effectués dans un but thérapeutique, diagnostique ou scientifique. (début de l'Avis n° 1)

Ces deux personnes sont la plupart du temps sous-entendues, ce qui provoque une indétermination qui peut parfois être éliminée à l'aide de l'apport sémantique du contexte, comme dans les cas ci-dessus, où la forme passive laisse entrevoir un agent (en l'occurrence les instances législatives) :

> Tout maintien artificiel de la vie à des fins d'expérimentation ou de prélèvement doit être interdit ;
> La conservation par congélation ne peut être autorisée qu'au vu d'un projet scientifique précis ;
> L'utilisation des cellules souches embryonnaires humaines devra être limitée.

Les phrases où le sujet est animé sont donc plus rares :

> les donneurs ne peuvent être rémunérés ;
> Le médecin doit décider du moment le plus favorable pour la première transplantation après décongélation ;
> les couples peuvent recourir actuellement aux méthodes fiables.

Étant donné l'occultation des différents acteurs impliqués par les sujets traités, ou du moins leur indétermination (nous avons vu que le pronom *on* agit dans le même sens), il est naturel que l'on retrouve d'autres formes linguistiques qui visent le même effet, telles les structures impersonnelles, passives, ou infinitives.

(vi) Ainsi, nous devons mentionner la grande fréquence des **phrases impersonnelles**, introduites, le plus souvent, par des adjectifs opérateurs de phrase, par des verbes impersonnels ou en construction impersonnelle, et par des formes passives impersonnelles :

> il est indispensable que / il paraît nécessaire que / il est opportun de ;
> il importe que, il convient de ;
> À cette argumentation, il a été opposé que / il a pu être montré que.

L'emploi que fait le CCNE des phrases impersonnelles a comme effet de présenter les choses comme s'imposant, et d'accentuer l'impression que l'obligation posée par le CCNE est une nécessité. En témoigne cet autre passage, où le sujet est inanimé :

> elles [les utilisations] sont justifiées, dès lors que ces utilisations présentent un caractère exceptionnel et sont contrôlées par un Comité d'éthique. Le caractère exceptionnel s'impose, afin d'éviter que l'utilisation ne constitue une pression en faveur d'avortements massifs.

(vii) Les **formes passives** font partie des procédés qui permettent de masquer l'agent qui réalise l'action. Dans les textes que nous analysons, le passif figure quasi systématiquement à la suite d'un verbe modal (*devoir, pouvoir, savoir*) ou d'une forme modale impersonnelle (nous considérons que des verbes tels *permettre de* et *risquer de* ont aussi une fonction d'auxiliants modaux) :

> une totale indépendance doit être établie et garantie ;
> Le nouveau caractère génétique pourrait alors être transmis aux descendants ;

il a pu être montré récemment que ;
l'embryon viable (...) peut être considéré comme une personne à part entière ;
les embryons humains qui seraient obtenus après décongélation ne doivent pas être transplantés ;
ce consentement devra être recueilli par écrit ;
doit être écartée l'utilisation de pancréas embryonnaire ;
Il importe que soit maintenue et garantie une totale indépendance entre l'équipe médicale qui procède à l'interruption de la grossesse et l'équipe qui utilisera ou sera susceptible d'utiliser les embryons ;
Il est souhaitable que soient mis en place les moyens d'évaluer ;
leur permettre d'être inclus, selon les modalités prévues par le texte dans un projet de recherche ;
les capacités de réflexion risqueraient d'être perturbées.

(viii) Autre moyen de dépersonnaliser la phrase en occultant les agents qui portent les actions exprimées, **l'infinitif** est d'emploi assez fréquent :

Mais éviter d'affronter le problème moral de l'avortement en le contournant, c'est refuser de voir, qu'en fait, la difficile décision d'avortement nous protège contre les tentations d'un tri génétique des embryons in vitro ;
Dans cette situation, leur permettre d'être inclus, selon les modalités prévues par le texte dans un projet de recherche à finalité thérapeutique, peut constituer la manifestation d'une solidarité virtuelle (...) ;
Chercher dans la dignité humaine une éthique pour la science impose aussi que l'éthique intellectuelle de la science soit respectée.

(ix) Pour ce qui est des **types de phrase**, nous avons pu relever dans le corpus plusieurs questions et une exclamation, cette dernière étant surprenante dans le cadre délocutif des avis :

Sans même mentionner le coût éventuel d'une telle pratique, *est-il concevable de proposer la réimplantation des embryons anormaux après une thérapie génique alors qu'on disposerait d'embryons normaux* (qui deviendraient alors des embryons surnuméraires !) ? ;
il est raisonnable d'attendre un certain temps (*une heure ?*) après la constatation de la mort, pour effectuer le prélèvement ;
Une question préalable se pose : *la loi (...) est-elle applicable ?*.

Il n'est pas rare que des sous-titres soient formulés sous une forme interrogative :

Qu'entend-on par embryon humain in vitro ? ;
La notion de personne humaine potentielle est-elle fondée en raison ? ;
Le moratoire a-t-il été respecté ?.

et, dans ce cas, la réponse apparaîtra de manière plus ou moins directe dans les paragraphes suivant la question :

Le moratoire a-t-il été respecté ? ;
Les informations recueillies font penser que le moratoire a été respecté par les équipes françaises (...).

Il convient de réfléchir à la fonction des phrases interrogatives dans un discours qui veut se donner comme délocutif. Il nous semble que, bien que n'ayant pas une fonction interactive, seules quelques-unes jouent le rôle de questions rhétoriques :

Doit-on alors en refuser le principe, même si elles permettent les progrès de la médecine et de la science ? ;
Comment vivront-ils plus tard le fait que, pour qu'ils soient vivants et en bonne santé, l'on ait détruit leurs frères ou sœurs ?.

À notre avis, la fonction principale des phrases interrogatives apparaissant dans le discours du CCNE est de formuler des doutes, de poser l'existence de différentes possibilités, sans toujours trancher pour l'une ou l'autre. Nous détenons un bon exemple dans la suite d'interrogatives ci-dessous, que nous avons relevée en l'espace d'une seule page :

Dans quel cadre peut-on disposer de ces embryons ou des ovocytes pour la recherche ? Quel consentement doit-on demander aux parents ? (...) Faut-il alors envisager de recenser les embryons surnuméraires (...) ? Faut-il,

> pour augmenter le nombre d'embryons disponibles autoriser la création d'embryons humains à des fins de recherche ? (...) Doit-on pour autant ne fixer aucune limite à la durée de culture ? Faut-il fixer une limite arbitraire ou décider au cas par cas (...) ?

Une autre fonction assumée par les interrogatives dans les textes monologiques du CCNE est tout simplement de faire avancer la progression thématique.

(x) Enfin, sans prétendre épuiser les caractéristiques du corpus, nous terminerons par ce qui fait sa spécificité de **discours prescriptif**. Nous avons vu plus haut que des actes de langage directs peuvent être identifiés tout le long des avis sélectionnes. Certains de ces actes correspondent à des incitations, à des conseils, à des propositions, et peuvent être exprimés, de manière indirecte, à l'aide de verbes modaux déontiques (*devoir, pouvoir, falloir, permettre,* etc.) ou d'autres constructions modales (*il convient de, il est souhaitable que*, etc.). Ces verbes et ces constructions modales sont particulièrement fréquents dans les avis du CCNE et se caractérisent par des contextes préférentiels d'occurrence (par exemple, ils s'accompagnent souvent d'un verbe à la voix passive et le verbe *pouvoir* a souvent pour sujet le pronom *on*). Nous parlerons dans le dernier chapitre de l'effet du contexte sur les verbes modaux et de l'interaction entre les deux. Pour l'instant, nous voudrions seulement mentionner le fait que ces constructions et verbes modaux, lorsqu'ils pourraient être perçus comme étant trop puissants, s'accompagnent facilement d'éléments qui atténuent leur force (*paraître, sembler, peut-être,* verbe au conditionnel), et, à l'inverse, s'ils sont trop faibles, ils peuvent s'accompagner d'éléments qui les renforcent (*hautement, pleinement*). Ces derniers éléments fonctionnent comme des modificateurs réalisants, au sens de Ducrot. Voici quelques exemples :

> Cette position paraît excessive ;
> il ne semble pas *a priori* nécessaire de (...) ;
> on doit convenir, semble-t-il, que (...) ;
> Ainsi pourrons-nous peut-être vivre (...) ;
> le consentement exprimé par les père et mère devrait être requis ;
> il ne paraît pas opportun de prendre une position (...) ;
> le Comité tient pour hautement souhaitable que (...).

Les éléments atténuateurs peuvent également porter sur des modaux n'ayant pas une grande force prescriptive :

> il paraît souhaitable de réserver à la mère un droit de veto ; il serait souhaitable que

et atténuations et renforcements peuvent apparaître conjointement :

> Ces objections paraissent pleinement fondées ; elles paraissent pleinement justifiées.

Toutes ces considérations faites, nous allons dédier cette troisième partie de notre recherche à l'analyse du corpus dans une perspective modale. Le Chapitre 6 sera consacré à une illustration de la représentation de la modalité (aléthique et non seulement) au niveau microsémantique, à travers l'analyse des lexèmes *vie, mort* et *naissance*. C'est au niveau macrosémantique de description des modalités, au Chapitre 7, que nous reviendrons sur certaines des remarques que nous venons de faire concernant le discours du CCNE.

Chapitre 6. La sphère biologique de l'humain dans la perspective de la SPA

La bioéthique, de par son objet d'étude, à savoir l'impact des avancées bio-médicales sur la société, place l'homme au centre de ses préoccupations. Ceci, nous semble-t-il, justifie que l'on aborde l'étude de la représentation du monde des avis du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) en nous axant sur la représentation de l'humain, plus précisément de l'humain en tant qu'être biologique.

Partant du postulat que les discours ne contribuent pas à décrire le monde, mais à le construire indéfiniment[1], notre analyse discursive des avis du CCNE s'attachera à dévoiler la représentation du monde qui leur est propre. Il est entendu que les représentations renfermées dans les avis émis par le CCNE donnent accès aux représentations spécifiques à l'instance consultative elle-même. Nous mènerons cette analyse, dans l'optique de la SPA, en passant par la description sémantique argumentative de quelques mots essentiels au discours pris en compte et en faisant appel aux valeurs modales mobilisées par le discours.

Si l'on accepte que la sphère de l'humain, telle qu'elle intéresse la bioéthique, correspond *grosso modo* au cycle biologique de l'homme débutant par la procréation et prenant fin avec la mort, alors l'analyse de la représentation de l'humain devra reposer sur au moins quatre aspects : la procréation, la naissance, la vie et la mort. Chacun de ces aspects regroupe à son tour toute une série de sous-aspects qui pourraient être pris en compte dans l'analyse que nous entamons. Pour ne donner que quelques exemples, parlant de procréation (pour laquelle on peut utiliser également le terme conception), on fait référence en même temps aux gamètes et à l'embryon ; la naissance fait penser au fœtus ; la vie implique des phénomènes multiples, tels la croissance ou le métabolisme. De plus, étant donné le contexte médicalisé qui est celui de la bioéthique, il est possible de rattacher à tout cela au moins deux autres aspects : la santé, en tant que garant de la vie, et son contraire, la maladie, vue généralement comme une menace pour l'être biologique qu'est l'homme.

Notre corpus a été établi sur la base de la fréquence des mots *embryon* et *fœtus*. Une analyse qui prenne appui sur ces deux termes serait donc justifiée et donnerait très certainement des résultats intéressants et édifiants. Cependant, partant de l'idée que la bioéthique est concernée par la totalité du cycle biologique de l'humain, nous avons opté pour une voie différente et nous avons retenu, comme porte d'entrée dans l'analyse du corpus, les lexèmes *naissance, vie* et *mort*, laissant de côté *procréation* et *conception* uniquement faute d'espace.

Le choix de ces trois lexèmes est également motivé par la question qui nous intéresse particulièrement ici, à savoir la modalité aléthique, et s'accompagne d'une hypothèse que nous faisons sur leur signification. Cette hypothèse concerne **la présence de certaines valeurs modales aléthiques au niveau du sémantisme (plus précisément au niveau du noyau et des stéréotypes) de mots tels *vie, mort, naissance***, mais également, dans la perspective holistique de la SPA,

1. Cette idée est à la base de la théorie sémantique que nous avons adoptée ici pour l'analyse sémantico-discursive du CCNE.

certaines relations sémantiques existant entre les trois mots.

1. La démarche analytique

Dans ce chapitre, nous allons analyser les mots *vie*, *mort* et *naissance* à l'aide des outils fournis par le modèle de description sémantique de la SPA, notre but étant de rendre compte du contenu sémantique de ces mots en langue, d'une part, et d'autre part dans le corpus, ainsi que – ce qui correspond à un objectif classique de l'analyse du discours – de mettre à jour la représentation du monde propre au discours du CCNE.

La démarche que nous adoptons pour la description sémantique de ces mots se résume aux étapes suivantes, regroupées en deux volets :

(A) étapes centrées sur le discours lexicographique :

(1) mise en regard des articles des dictionnaires pour le mot à analyser[1];
(2) extraction des éléments de signification fournis par les définitions généralisantes des dictionnaires et constitution du noyau de signification (N) ;
(3) extraction des éléments de signification fournis par les définitions secondaires, par les exemples et les citations, par les synonymes, etc., et constitution de la strate des stéréotypes (ST) ;
(4) génération de l'ensemble des possibles argumentatifs activés dans les dictionnaires (PA) à partir des éléments du noyau et des stéréotypes .

(B) étapes centrées sur le discours du corpus :

(5) inventaire des occurrences du mot dans le corpus[2];
(6) identification des déploiements argumentatifs du mot dans le corpus (DA) ;
(7) mise en parallèle des PA du mot activés dans les dictionnaires et des DA du mot dans le corpus ;
(8) mise en évidence des nouveaux stéréotypes (ST) mobilisés par le corpus analysé et description de la représentation du monde proposée par le corpus à travers ces stéréotypes.

Nous allons détailler ici cette démarche analytique, en nous arrêtant plus longuement aux étapes (2) et (6).

Mais auparavant, nous devons préciser que pour l'analyse des trois noms, *vie, mort, naissance*, nous prendrons également en compte les verbes corrélatifs *vivre, mourir* et *naître*. Ce faisant, nous adoptons la perspective de Langacker (1991, 1991/2002:59 sq.), pour qui les noms et les verbes (ou, dans ses termes, les prédicats nominaux et les prédicats relationnels) renvoyant à un même événement correspondent à des schématisations conceptuelles différentes d'un même contenu conceptuel inhérent[3]. C'est pourquoi nous tiendrons compte des définitions lexicographiques des verbes corrélatifs de *vie, mort* et *naissance*, dans le but de compléter les informations sémantiques

1. Les résultats de cette étape figurent en annexe, sous forme de tableaux.

2. Les occurrences de *vie, mort* et *naissance* dans le corpus figurent en annexe.

3. « Au niveau le plus général, les significations des expressions linguistiques se divisent en prédicats NOMINAUX et RELATIONNELS. Ces deux types ne diffèrent pas nécessairement par la nature de leur contenu intrinsèque (comparez *cercle* et *autour* ou *exploser* et *explosion*), mais plutôt par la manière dont leur contenu est cognitivement analysé et mis en profil. Un prédicat nominal présuppose des interconnexions entre l'ensemble des entités conceptualisées et met en profil une région ainsi établie. Un prédicat relationnel, par contre, présuppose un ensemble d'entités et il met en profil les INTERCONNEXIONS entre ces entités. » (Langacker 1991:124).

obtenues pour les noms. Comme ces noms désignent des procès, c'est à travers les verbes que nous mettrons en relief l'aspect qui les caractérise (notamment à l'aide des tests existant pour la mise en évidence de l'aspect verbal), tout en sachant que, dans le nom, la mise en profil ne se fera pas sur chaque état constitutif de l'événement, mais sur l'ensemble de ces états, que la conceptualisation du nom sera donc globale. Nous renvoyons à l'illustration (*exploser* et *explosion)* que donne Langacker (1991:147) à propos des mises en profil spécifiques aux verbes et aux noms.

Pour ce qui est de notre démarche analytique, le premier volet **(A)** de l'analyse prend appui sur **les discours lexicographiques**.

Bien évidemment, la question se pose de la légitimité d'une telle démarche. En quoi les dictionnaires sont-ils de meilleurs témoins de l'état actuel de la langue que les enquêtes, questionnaires et autres corpus ? Nous n'ignorons pas cette objection possible. Si nous nous sommes toutefois tournée vers les dictionnaires pour notre analyse sémantique, c'est tout d'abord par commodité, puisque ce sont des ouvrages que nous avons à notre disposition d'emblée. Mais cet avantage que présentent les dictionnaires ne doit pas laisser dans l'ombre l'intérêt proprement sémantique que nous y trouvons. Les défauts qu'on leur reproche, notamment la circularité, ne nous semblent pas des raisons suffisantes pour écarter l'utilisation des dictionnaires dans une étude qui porte sur le lexique de la langue. À nous d'en faire bon usage, en connaissance de cause.

Nous avons choisi trois dictionnaires qui nous semblent représentatifs pour l'état actuel de la langue française : *Le Petit Robert* (PR), *Le Trésor de la langue française informatisé* (TLF*i*), *Le Dictionnaire de la langue française Lexis* (Lexis). Nous leur avons ajouté un dictionnaire encyclopédique, *Le Petit Larousse illustré* (PL), afin de ne pas négliger ce point de vue différent sur la langue, dans l'éventualité où il nous apporterait des informations complémentaires à celles fournies par les dictionnaires de langue. À ces quatre dictionnaires, que nous utiliserons de manière systématique, s'ajoute un cinquième, que nous consulterons occasionnellement, *Le Dictionnaire culturel en langue française* (DCLF). Nous avons écarté volontairement les grands dictionnaires tels *Le Grand Robert* et *Le Grand Larousse*, car ceux-ci reprennent la structure des dictionnaires plus petits à grand renfort de citations. Or, comme nous allons le montrer plus bas (cf. étape 3), le supplément de citations qu'ils apportent ne nous aurait pas été utile.

Pour revenir aux quatre dictionnaires auxquels nous ferons appel pour la description sémantique des mots *vie*, *mort* et *naissance*, ils appartiennent à la même période (1993 pour le PR et 2003 pour le Nouveau PR, 2004 pour le TLF*i*, 2003 pour la remise à jour du Lexis, et enfin, 2005 pour le PL), ce qui devrait suffire en soi pour les réunir. Autrement, pour ce qui est de la manière dont ils traitent l'information sémantique, ces dictionnaires présentent des différences notables. Sans parler du PL, qui, en tant que dictionnaire encyclopédique, donne une description plus sommaire des mots qui nous intéressent, notamment pour ce qui est des expressions linguistiques dans lesquelles ils apparaissent, l'intérêt d'une comparaison du PR, du TLF*i* et du Lexis réside dans une structuration de la matière sémantique propre à chacun.

Ainsi, dans notre démarche de description de la signification, nous procédons tout d'abord à **(1) la mise en regard des articles des quatre dictionnaires choisis**, afin de mettre en évidence, pour chaque mot, les concordances et les discordances dans le traitement de la signification. Parce qu'il faut bien choisir un ordre pour ce parallèle, nous avons opté pour le PR comme premier terme de la comparaison, les informations données par les trois autres dictionnaires s'alignant, tout en se réorganisant, sur la hiérarchie de celui-ci. Cette opération nous permet également de dégager, parmi l'ensemble des acceptions du mot, celle qui est la plus courante ou la plus englobante et sur la

définition de laquelle sera basée la description du noyau de signification. Les acceptions secondaires, obtenues à partir de la première acception par des mécanismes d'extension, de spécialisation, etc., interviendront lors de la description des stéréotypes associés au noyau.

Les tableaux en annexe donnent à voir cette mise en parallèle et les différentes acceptions des mots étudiés. Nous avons essayé de conserver la totalité de l'information donnée par chaque dictionnaire et pour ce faire, étant donné les correspondances que nous voulons établir entre les dictionnaires, nous employons les marques **(…↓)** et **(…)** pour indiquer que des passages ont été déplacés plus bas dans le tableau, ou tout simplement à la fin. Notre souci a été de rendre la plus claire possible la comparaison des articles des dictionnaires, afin d'en faciliter l'utilisation par la suite.

Pour **une constitution rigoureuse du noyau de signification (2)**, nous prenons en compte les seules définitions des acceptions courantes des mots, que nous soumettons à une analyse minutieuse. Tous les éléments de sens présents dans la partie définitionnelle des articles ne seront pas nécessairement conservés pour la description sémantique. Leur fréquence relative à l'ensemble des définitions est un premier indice, mais ce n'est pas un critère satisfaisant pour les retenir ou les rejeter. La décision de ce qui est à garder passe par une analyse de chacun de ces éléments, notamment pour savoir si les éléments appartiennent au noyau ou aux stéréotypes.

En échange, nous éliminerons d'emblée tous les éléments des définitions qui n'apportent rien à la signification, car ils concernent notre perception et notre connaissance, à savoir tous les éléments à valeur épistémique. Il s'agit plus précisément de lexèmes tels *propriété, propre à, présenter, (se) caractériser, commun à, constituer, envisager, considérer.* Pour le mot *vie*, par exemple, les définitions font souvent usage de tels lexèmes : *propriété essentielle des êtres organisés, phénomènes caractérisant les êtres vivants, phénomènes que présentent tous les organismes, activité spontanée propre aux êtres organisés, phénomènes communs aux êtres organisés et qui constituent leur mode d'activité propre, existence considérée /envisagée dans sa durée*.

Quant aux éléments sélectionnés, nous poursuivrons l'explicitation de leur signification à travers les dictionnaires, sans chercher à les réduire à des primitifs du langage, puisque nous ne visons pas des unités minimales, mais des unités essentielles à la signification. Pourront satisfaire à nos besoins d'analyse sémantique les éléments qui auront été récurrents et dont l'association permet de conserver la totalité de l'acception du mot, dans sa complexité. Nous veillerons particulièrement à ne pas introduire dans la représentation du noyau de signification des éléments qui doivent figurer seulement parmi les stéréotypes.

Bien évidemment, la tant décriée circularité des dictionnaires peut paraître un obstacle à ce genre de démarche ; cependant, malgré cela, les dictionnaires restent opérationnels pour l'analyse que nous faisons. En effet, cette insuffisance des dictionnaires ne gêne pas beaucoup notre analyse, qui s'appuie sur une théorie sémantique holistique au cœur de laquelle nous plaçons les associations entre les représentations.

Lorsque nous aurons épuisé les possibilités offertes par les définitions généralisantes des articles lexicographiques et que nous aurons établi quels sont les éléments à conserver dans le noyau de la description sémantique (sachant que certains éléments de ces définitions peuvent appartenir à la strate des stéréotypes), nous prendrons en compte les définitions secondaires, les exemples et les synonymes, dans le but de **(3) formuler des enchaînements stéréotypiques à partir des éléments du noyau**. Nous ne tiendrons pas compte des citations, en revanche, car, quoiqu'elles représentent des illustrations de la langue, elles relèvent de la vision propre à la personne dont elles émanent, pouvant ainsi contenir des ST plus ou moins inédits, qui ne sont pas stabilisés dans la langue.

Pour ce qui est de la formulation des ST, nous serons confrontée au problème de la synonymie. La question est de savoir si nous devons garder dans la strate des ST les représentations sémantiques synonymiques, ou seulement un représentant pour l'ensemble de ces synonymes. Nous avons choisi une voie de compromis : nous ferons apparaître la totalité des représentations, mais de manière regroupée, et non pas séparément. Par exemple, l'analyse du lexème *mort* fait apparaître parmi les stéréotypes des enchaînements orientant vers : *refuser, résister, affronter, défier, braver, vaincre,* que nous relions à l'élément du noyau *fin* (*limite finale*) ou encore à l'élément *impossible*. Nous pourrions choisir parmi la série de synonymes ci-dessus celui qui nous semble le plus représentatif pour l'idée d'opposition à la mort, mais nous préférons les faire apparaître tous, de sorte que la représentation sémantique du lexème contiendra l'enchaînement *fin DC refus / résister / affronter / défier / braver / vaincre*. Un autre stéréotype de *mort* est lié à l'idée que la mort est une menace pour l'être humain, ce qui apparaîtra dans l'enchaînement *aléatoire DC danger / péril / risque / menace*. Ce problème de représentation des stéréotypes est lié à la nature des éléments constitutifs des enchaînements, question que nous avons discutée dans la section § 3.2 du Chapitre 5.

Lors de la constitution du noyau de signification et de la strate des stéréotypes, nous accorderons une place privilégiée aux liens actanciels intervenant dans la signification lexicale, aux relations méréologiques[1] par lesquelles se caractérisent les lexèmes, et à l'aspect sémantique des expressions linguistiques désignant des procès (noms, verbes et adjectifs confondus). Ces trois aspects relèvent de ce que Langacker appelle « l'unité fonctionnelle » et « l'unité structurale » de la signification d'un mot : l'unité fonctionnelle se réalise à travers la structure actancielle et l'unité structurale a trait à l'organisation interne de la signification, organisation qui se traduit dans les relations partie-tout pour les entités, et dans l'aspect pour les procès (1991:116). Il est donc possible de faire un parallélisme entre les relations méréologiques, qui relèvent des entités, et l'aspect qui, lui, concerne les procès, dans la mesure où tous les deux concernent l'unité structurale de la signification. L'unité fonctionnelle et l'unité structurale de la signification étant essentielles pour la description sémantique, nous considérons qu'il est nécessaire d'intégrer systématiquement dans la description lexicale, en plus des liens actanciels[2], les liens de type partie-tout et les informations aspectuelles. Or, comme nous allons le voir, la SPA offre un cadre théorique et un modèle de représentation propice à cette intégration.

Enfin, en déclinant ces stéréotypes, nous obtiendrons **(4) les PA manifestes dans les dictionnaires**[3], des enchaînements à partir du mot lui-même avec les éléments des ST. C'est à ces PA que nous allons confronter les DA issus de l'analyse du corpus.

Le deuxième volet **(B)** de l'analyse a comme point de départ **(5) l'ensemble des occurrences du mot et leur co-texte immédiat**. Ces occurrences figurent en annexe et le co-texte de chaque occurrence a été élargi à la phrase dont fait partie le mot, afin qu'il n'y ait pas de pertes au niveau de l'apport discursif au sens du mot. Toutefois, cela n'exclut pas d'avoir fait apparaître un co-texte

1. Le terme *méréologique* (du grec *méros*, partie) renvoie aux relations qu'entretiennent les parties d'une entité avec cette entité dans sa totalité. On utilise également le terme *mérologique*, qui est parfois réservé aux relations qu'entretiennent les parties d'une entité entre elles. Dans le lexique d'une langue, les relations de *méronymie* représentent donc les relations de type partie-tout entre lexèmes.

2. La prise en compte des relations actancielles et des caractéristiques aspectuelles pour la représentation de la signification est prévue par Galatanu dès 1999 : voir dans ce sens Galatanu 1999a et 2007a:320.

3. La notation PA renvoie ici aux possibles argumentatifs qui se dégagent des dictionnaires. Nous aurions pu arriver aux PA du mot par d'autres moyens, par exemple en faisant appel à des enquêtes auprès des locuteurs de la langue, et dans ce cas-là il aurait été important de différencier les PA issus des enquêtes des PA issus des dictionnaires.

plus large, lorsque cela nous a semblé nécessaire pour la compréhension du sens de chaque occurrence. Les anaphores pronominales ont été également prises en compte ; quant aux autres types d'anaphore (infidèle, conceptuelle ou associative), les expressions anaphoriques feront partie, le cas échéant, des blocs d'argumentation externe des mots analysés.

À partir de chaque occurrence, **(6) seront formulés un ou plusieurs DA du mot analysé**, de telle manière qu'à la fin de cette étape l'on disposera d'un ensemble de DA du mot pour le discours donné. Il faut préciser que toutes les occurrences ne donnent pas lieu à un DA du lexème analysé.

L'ordre sémantique se reflétant dans l'ordre syntaxique, la rection et la dépendance syntaxique ne sont rien d'autre que la manifestation d'associations sémantiques. Les énoncés font co-exister des mots qui sont déjà associés de par leur sémantisme et, lorsque ce n'est pas le cas, le fait de figurer dans un même énoncé entraîne de nouvelles associations au niveau du sémantisme des mots en question. Cela peut être étendu à des fragments de discours plus larges que l'énoncé (cf. « la présomption d'isotopie » (Rastier 1987)).

Bien que l'identification des DA puisse sembler subjective et intuitive, elle s'appuie directement sur le discours à analyser et prend en compte plusieurs paramètres. Tout d'abord, dans la mesure où les DA sont des formes topiques, ce qui leur est essentiel est la relation argumentative sur laquelle ils se fondent, et non pas la formulation exacte des deux termes qu'ils mettent en relation : celle-ci peut varier sans empiéter sur l'analyse. Dans la SPA, les formes topiques sont fondées sur un lien naturel de type cause-effet, symptôme-phénomène, intention-moyen, liste à laquelle nous rajouterons les liens de type actanciel, méréologique et aspectuel.

Nous représentons cette relation argumentative par DC ou PT, opérateurs abstraits qui imposent une direction à l'argumentation, de telle sorte que les deux termes de la relation argumentative ne sont pas interchangeables. Par conséquent, partant des occurrences relevées, le mot à analyser peut se retrouver aussi bien à gauche de l'opérateur argumentatif qu'à droite : lorsqu'il est à gauche, nous avons affaire à un bloc d'argumentation externe du mot lui-même, tandis que lorsqu'il est à droite, nous sommes devant un bloc d'argumentation externe d'un autre mot. Dans ce dernier cas, il y a un changement de direction argumentative, car le mot étudié est envisagé dans la perspective des autres mots qui figurent à gauche.

L'un des problèmes qui se posent lorsque l'on relève les DA, c'est leur aspect normatif ou transgressif. Or, il n'est pas toujours aisé de trancher en faveur de l'un ou de l'autre. Nous avons distingué trois situations : (i) le choix de **DC** est clair, motivé par un stéréotype très stable et fréquent, présent dans la signification lexicale (cela est valable pour tous les DA marqués d'un astérisque) ; (ii) le choix de **PT** est clair, car il est déclenché par des éléments lexicaux ou grammaticaux contenant une idée de négation (*désacralisation*, *paradoxe*, le conditionnel passé, la négation, etc.) ; (iii) rien ne semble motiver le choix de **DC** ou de **PT**, les deux pourraient apparaître en égale mesure (les occurrences (28) et (29) de *vie* en sont un bon exemple : (28) *évaluer ce que nous faisons par nos actes de production de la vie et les risques que nous faisons courir à la personne*, (29) *la médecine, qui a pour tâche de guérir et de prévenir le mal et non de produire ou de déterminer la vie*. Faut-il retenir *vie DC résultat d'un acte de production* ou bien *vie PT résultat d'un acte de production* ?).

Il faut remarquer avant tout qu'il ne s'agit pas nécessairement des deux formes (normative et transgressive) d'un même bloc argumentatif, mais de deux blocs différents, de deux enchaînements argumentatifs différents (dans le cas ci-dessus *vie DC résultat d'un acte de production* et *vie DC non résultat d'un acte de production*). Nous aimerions conserver les deux enchaînements mentionnés, dans ce genre de situation, car les deux sont néanmoins liés. Voir la vie (dans son sens

biologique) comme amenant l'idée d'un acte de production qui l'ait provoquée correspond, à notre avis, à un enchaînement inédit. À l'opposé, nous dirions de l'argumentation qui va de la vie à l'idée qu'il n'y a pas d'acte de production à l'origine de la vie qu'elle est banalisée en langue. Or, dans les exemples ci-dessus, cette argumentation banale se manifeste sous une forme transgressive. D'où l'idée suivante que nous avançons : les enchaînements inédits, lorsqu'ils contrarient des enchaînements stabilisés en langue, peuvent s'accompagner de la manifestation transgressive de ces derniers. Nous entendons par là que le passage de l'argumentation banale vers l'argumentation inédite est assuré par l'aspect transgressif de l'argumentation banale.

La formulation d'un DA ne se réalise pas à travers une simple extraction du mot à analyser qui entraîne la réorganisation des lexèmes qui lui sont associés dans l'énoncé, mais c'est le choix (un choix d'interprète, certes) d'un lien argumentatif qui permet de mettre en rapport les deux termes du bloc d'argumentation, le terme antécédent et le terme conséquent[1].

Nous avons préféré faire figurer dans les DA des syntagmes suffisamment larges pour rendre avec précision les idées contenues dans le discours, tout en sachant que ces DA pourraient également être plus réduits. C'est pourquoi nous avons conservé dans notre analyse les syntagmes *vie de l'embryon* et *début de la vie*, au lieu de *vie* seul, par exemple.

Parmi les éléments que nous avons choisi de représenter systématiquement, il y a également la (sur)modalisation, lorsqu'elle affecte la tête d'un syntagme d'un DA. Elle figure entre les signes ‹ ›, devant le terme modalisé, mais elle disparaîtra lorsque nous remontrons des DA aux ST. La modalisation joue un rôle important dans la description des représentations que renferme un discours, et c'est là une raison suffisante pour la faire apparaître au niveau des DA, d'autant plus qu'il s'agit pour nous, entre autres, de voir quelle est la place de la modalité aléthique (prise séparément, mais aussi en rapport avec les autres modalités mobilisées) dans le discours du CCNE. Ainsi, à partir de l'occurrence (6) de *mort* : *Les prélèvements ne peuvent être effectués qu'après constatation confirmée de la mort*, nous formulons un DA dont la notation est la suivante : [*‹confirmation› ‹constatation› de la mort DC ‹permis› effectuer prélèvements*], où *mort* est modalisé par une valeur épistémique ‹CERTAIN›.

En ce qui concerne la modalisation, il nous paraît important de donner à voir quelles sont les valeurs modales qui affectent les lexèmes que nous analysons, aussi allons-nous réserver un espace à la seule surmodalisation de *vie, mort* et *naissance*, en dehors des DA dans lesquels ils peuvent rentrer par ailleurs. Nous nous sommes toutefois posé la question de savoir si, pour une occurrence où le mot est affecté par une valeur modale, il ne serait pas préférable d'avoir une représentation sous la forme d'un DA. Pour illustrer notre propos, nous nous appuierons sur deux exemples concrets. Les occurrences suivantes de *naissance* s'accompagnent toutes les deux de surmodalisations, mais qu'il serait possible de représenter également sous la forme d'un DA.

> (2) *Provoquer une naissance* par des techniques de reproduction artificielle est un acte qui suscite des interrogations éthiques
> (4) Toute fécondation humaine conduit à la formation d'un embryon qui devrait être appelé, en raison du projet parental, à donner naissance à un enfant, bien que *cette naissance ne puisse, à l'évidence, être garantie*.

Pour l'occurrence (2), nous avons ainsi hésité entre la représentation sous forme de surmodalisation *‹provoquer› naissance*, et la représentation sous forme de DA [*naissance PT chose provoquée*] où le connecteur argumentatif *PT* indique qu'il s'agit d'un enchaînement transgressif, contraire à la norme. Pour le deuxième, nous avons affaire à une surmodalisation en série : *‹évidence›*

1. Pour un bloc d'argumentation X DC Y, X est dit l'antécédent de la relation argumentative et Y le conséquent de cette relation. L'antécédent est un argument en faveur du conséquent.

‹impossible› ‹être garantie› naissance, mais est-ce qu'il ne serait pas préférable de la représenter plutôt sous une forme argumentative : [*naissance DC ‹évidence› ‹impossible› être garantie*] ? Il nous semble que, dans les exemples de ce type, il y a une ambivalence des lexèmes porteurs de la modalité, ambivalence due très probablement à leur complexité et au poids moindre de la modalité au niveau de leur sémantisme. Nous avons relevé cependant des occurrences qui jouent clairement en faveur de la surmodalisation. C'est le cas de l'exemple (6) donné plus haut :

(6) Les prélèvements ne peuvent être effectués qu'après *constatation confirmée de la mort*

Dans ce cas, les enchaînements argumentatifs [*mort DC constatation*] ou [*mort DC confirmation*] nous semblent inacceptables, car nous ne pensons pas que la mort puisse être vue, de par la langue, comme un argument en faveur de la certitude. Or, le poids de la modalité épistémique au niveau de la signification des lexèmes *constatation* et *confirmation* est plus important qu'au niveau de la signification d'*être garantie*.

Toutes ces remarques sont à mettre en rapport avec la nature des éléments que l'on fait entrer, en SPA, dans la description lexicale, question abordée dans la section § 3.2 du Chapitre 4.

Enfin, un dernier point concernant la représentation des DA il serait également possible de faire apparaître les rôles thématiques, ou, du moins, l'agent accompagnant la tête d'un syntagme. Toutefois, comme cela alourdirait inutilement le traitement des DA, nous allons les laisser sous-entendre. Ainsi, pour un DA tel [*‹confirmation› ‹constatation› de la mort DC ‹permis› effectuer* prélèvements], l'explicitation des actants ressemblerait à ceci : [*‹confirmation› ‹constatation faite par Y› de la mort de X DC ‹Z permet à W› W effectuer prélèvements (sur X)*], où X, Y, Z et W ne suffisent pas pour épuiser la totalité des participants impliqués.

Les DA du mot dans le discours analysé vont se retrouver partiellement parmi les PA relevés dans les dictionnaires. Ainsi, **(7) la confrontation des PA avec les DA**, nous permettra de montrer dans quelle mesure le discours reprend la signification du mot telle qu'elle est donnée dans la langue (notamment par les dictionnaires, qui en sont le reflet, malgré leurs manques et imprécisions). Elle montre également dans quelle mesure le discours analysé s'éloigne de la signification du mot en langue, en mobilisant des DA inédits du mot, et donc en proposant des ST inédits pour la signification du mot.

Dans la dernière étape, **(8) nous remonterons des DA vers les ST sur lesquels ces DA sont construits**, afin de compléter la signification du mot telle qu'elle apparaît dans le discours, et implicitement, afin de dégager la représentation du monde proposée par ce discours.

Dans la suite de ce chapitre, nous allons détailler toutes les étapes décrites ci-dessus pour la description sémantique des lexèmes *vie*, *mort* et *naissance*.

2. La signification du lexème *vie*

2.1. Mise en regard des articles de dictionnaires

La comparaison des articles des quatre dictionnaires pour l'entrée *vie* met en évidence la pluralité des sens du mot, que nous avons rendus visibles sous forme de tableau (voir Annexe 2.1). Nous avons pris comme base de cette mise en regard *Le Petit Robert*, sur la hiérarchisation duquel nous alignons les articles des autres dictionnaires. C'est un choix pratique, car *Le Petit Robert* a une micro-structure plus simple ; pour notre propos, il aurait été inutile de distinguer trop d'acceptions, comme cela aurait pu être le cas si l'on avait pris comme base de la comparaison le TLF*i*. Ainsi, pour le mot *vie*, nous avons distingué : le sens courant (en ligne 1), les acceptions biologique et religieuse (lignes 2 et 3), l'acception de *vie* sous l'angle de la durée (ligne 4), l'acception de *vie* sous l'angle de ses caractérisations (lignes 5 et 6), l'acception de la *vie* sous l'angle des besoins matériels (ligne 7), les emplois absolus et les sens par analogie (lignes 8 et 9).

Quant au verbe *vivre*, nous avons mis en évidence, dans le tableau figurant dans l'Annexe 2.2, une première acception existentielle, paraphrasée par *être en vie* et *être vivant*, et plusieurs acceptions où le verbe est accompagné de compléments qui indiquent la durée, le lieu (sens de *habiter*), la manière. Nous retrouvons également une acception qui renvoie à la subsistance. Une comparaison des tableaux de *vie* et de *vivre* des annexes permet de voir que les acceptions des deux lexèmes se recoupent en grande partie : seules les acceptions biologique et religieuse du nom ne se retrouvent pas pour le verbe.

2.2. Constitution du noyau de signification

Pour obtenir les éléments essentiels de la signification du mot *vie,* nous nous intéressons ici aux définitions figurant dans la première ligne du tableau de l'Annexe 2.1 (pour l'instant, nous n'utiliserons pas les définitions de *vivre*, car elles renvoient systématiquement à *vie* et n'apportent pas d'éléments nouveaux). Du point de vue de la formulation de ces définitions, nous remarquons que pour le PR et le TLF*i,* elle se fait en deux temps : d'abord par la définition relationnelle qui rattache le sémantisme du nom *vie* au sémantisme du verbe *vivre*, ensuite seulement par la définition substantielle[1]. Ce n'est pas le cas pour le Lexis, qui donne d'emblée une définition substantielle. Quant au PL, en tant que dictionnaire privilégiant l'information encyclopédique, il donne d'abord la définition pour l'acception biologique de *vie,* la définition de l'acception courante apparaissant ainsi comme secondaire, ce qui justifie sans doute qu'elle prenne la forme d'une définition relationnelle doublée d'une définition synonymique. Cela explique l'absence du PL dans le tableau qui suit immédiatement.

Nous constatons que dans le PR, le TLF*i* et le Lexis, les trois définitions pour l'acception courante de *vie* sont semblables pour ce qui est de leur contenu, comme il ressort du tableau ci-dessous[2] :

1. La définition relationnelle d'un mot prend appui sur sa formation morphologique et fait donc référence à la base à partir de laquelle il est dérivé. La définition substantielle, correspondant à une définition par genre prochain et différences spécifiques, situe le mot par rapport à la classe à laquelle il appartient, tout en mettant en avant sa spécificité à l'intérieur de la classe. (Rey-Debove 1970:102)

2. Dans ce tableau et dans le tableau suivant apparaissent les composants les plus fréquents et donc les plus significatifs des définitions ; chaque colonne regroupe les différentes expressions linguistiques d'un même composant. Les numéros

Petit Robert propriété essentielle des êtres organisés (1)	qui évoluent (1)	de la naissance à la mort (1)	en remplissant des fonctions qui leur sont communes (1)
TLF*i* et caractérisant les êtres vivants (1)		de la naissance à la mort (1)	ensemble des phénomènes et des fonctions essentielles se manifestant (1)
Lexis propre aux êtres organisés (1)	qui évoluent (1)	de la naissance à la mort (1)	activité spontanée (1)

Le choix de la première définition dans la constitution du noyau de signification est un choix de bon sens, car c'est bien dans la première définition, à la fois la plus courante et la plus générale, que sont susceptibles d'être présents tous les éléments essentiels à la signification du mot. Cependant, dans le cas de *vie*, nous remarquons que la première définition de chaque dictionnaire, qui n'est rien d'autre qu'une description d'un savoir biologique naïf, coïncide en grande partie avec la deuxième définition, qui appartient au domaine de la biologie. Cet ordre, nous venons de le dire, est inversé pour le PL. Aussi avons-nous cru opportun de prendre également en considération la définition biologique ; en conséquence, nous traitons par la suite de sept définitions, dont les éléments sont les suivants :

Petit Robert propriété essentielle des êtres organisés (1) que présentent tous les organismes, animaux ou végétaux (2)	qui évoluent (1)	de la naissance à la mort (1) de la naissance à la mort (2)	en remplissant des fonctions qui leur sont communes (1) ensemble de phénomènes (croissance, métabolisme, reproduction) (2)
TLF*i* et caractérisant les êtres vivants (1) que manifestent les organismes unicellulaires et pluricellulaires (2)	évoluant (2)	de la naissance à la mort (1) de la naissance à la mort (2)	ensemble des phénomènes et des fonctions essentielles se manifestant (1) ensemble de phénomènes énergétiques (assimilation, croissance, homéostasie, reproduction, etc.) (2)
Lexis propre aux êtres organisés (1) que présentent tous les organismes (2)	qui évoluent (1)	de la naissance à la mort (1)	activité spontanée (1) ensemble de phénomènes biologiques (2)
Petit Larousse communs aux êtres organisés (1)		de la naissance à la mort (1)	ensemble de phénomènes (nutrition, assimilation, croissance, reproduction…) (…) et qui constitue leur mode d'activité propre (1)

Les sept définitions présentes dans ce deuxième tableau nous fournissent un nombre limité d'éléments d'analyse de la signification du lexème *vie :*

---

donnés entre parenthèses renvoient à l'ordre d'apparition de la définition dans le dictionnaire respectif.

- (propriété) **essentielle**, (fonctions) **essentielles** (2 fois)
- **êtres organisés** (3 fois) / **organismes** (3 fois) / **êtres vivants** (1 fois)
- qui **évoluent**, **évoluant** (3 fois)
- **de la naissance à la mort** (6 fois sur 7)
- **fonctions** (2 fois)
- **activité** (spontanée), mode d'**activité** (propre) (2 fois)
- (activité) **spontanée** (1 fois)
- ensemble des **phénomènes** (5 fois) : **énergétiques** (1 fois), **biologiques** (1 fois)
- (phénomènes énergétiques / biologiques) **nutrition** (1 fois), **assimilation** (2 fois), **croissance** (3 fois), **métabolisme** (1 fois), **homéostasie** (1 fois), **reproduction** (3 fois)

Nous avons éliminé les espèces d'organismes (*animaux et végétaux, unicellulaires et pluricellulaires*), ainsi que les termes *vivant* et *biologique*, qui renvoient directement à la vie et, par conséquent, n'apportent aucune information supplémentaire pour la signification du mot *vie*.

Nous avons également éliminé toutes les parties des définitions qui n'apportent pas d'éléments essentiels à la signification, mais seulement une prédication sur ou une qualification au contenu de celle-ci : *propriété, que présentent, caractérisant, que manifestent, propre, qui leur sont communes, se manifestant*. Ces termes renvoient à la simple connaissance et n'appartiennent donc pas au sémantisme du mot *vie*. Le terme *phénomène* appartient en partie à cette catégorie d'éléments (cf. la définition du PR pour *phénomène* : *Ce qui se manifeste à la conscience, que ce soit par l'intermédiaire des sens ou non*), comme nous allons le voir ci-dessous.

Ainsi, les éléments à partir desquels il s'agit de bâtir la représentation sémantique du lexème *vie* se résument à :

- être organisé / organisme
- fonctions / activité / phénomènes
- énergie, nutrition, assimilation, métabolisme, homéostasie, croissance, reproduction
- évoluer
- de la naissance à la mort
- essentiel, spontané

Le fait que nous ayons regroupé ces éléments montre que nous avons déjà anticipé sur leur apport à l'analyse sémantique. Il s'agira toutefois de les analyser séparément, afin d'arriver à la formulation des propriétés essentielles qui figureront dans le noyau.

2.2.1. Les éléments de signification du lexème *vie*

Les éléments énumérés ci-dessus n'ont pas le même poids dans l'ensemble des sept définitions ; les seuls qui apparaissent systématiquement sont *êtres organisés / organismes* et *fonctions / phénomènes / activité* et il y a fort à parier que ceux-ci se retrouveront finalement dans le noyau. Quant aux autres, ils peuvent au moins nous fournir des indices pour la construction du noyau de signification de *vie*. Pour ce faire, nous allons examiner les définitions que les dictionnaires donnent de ces éléments. Les définitions étant redondantes, il s'agit de dissocier les différents contenus des représentations qui y sont utilisées, dans le but de mettre à jour des éléments de signification plus simples et d'éliminer, tant que faire se peut, les répétitions. Pour chaque mot, nous nous baserons sur la définition qui est donnée pour l'acception visée.

être organisé / organisme

Empiriquement, *organisme / être organisé* n'est pas plus simple que *vie*, du point de vue de son contenu sémantique. D'ailleurs les dictionnaires le confirment, puisque les entrées *organisme* et *organisé* renvoient de manière directe à *vie :*

organisme : Ensemble des organes qui constituent un être vivant. (PR, Lexis)
Être vivant, animal ou végétal, organisé. (PL)
Biol. Assemblage, combinaison, ensemble des éléments constituant un être vivant. (TLF*i*)

organisé : Qui est pourvu/constitué d'organes dont le fonctionnement constitue/détermine la vie. (Lexis,PL/TLF*i*)
Pourvu d'organes. (PR)

Il ne nous semble pas possible d'éviter la circularité de ces définitions. Par exemple, dans une perspective méréologique, *vie* se définit par *organisme*, *organisme* par *organes, organe* par des *cellules* ayant une *fonction*, perspective que les dictionnaires ne manquent pas d'adopter. Néanmoins, la vie reste présente au niveau des organes et des cellules. Comment aborder, alors, la question de l'interdépendance de ces lexèmes ?

Dans la perspective de la SPA, qui est une théorie sémantique holistique et associative, l'association de plusieurs représentations, comme dans ce cas, ne doit pas surprendre, car c'est justement là le fonctionnement naturel de la langue. Nous entendons par là que la circularité des définitions que l'on reproche habituellement aux dictionnaires est inévitable et ne peut être éliminée que par des artifices linguistiques (tels, par exemple, les unités minimales en sémantique).

Il faut noter que pour Wierzbicka (1996:86 sq.), les concepts *vie, vivre, vivant* sont primitifs et universaux, ce qui signifie qu'ils ne se laissent pas définir à l'aide de termes plus simples, mais servent à définir d'autres mots. Au niveau du lexique de l'anglais (et du français), le verbe *vivre* peut recevoir toutes sortes de compléments, exprimant le temps, le lieu ou la manière. Ne sont universaux, toutefois, que les emplois où *vivre* se combine avec des compléments de temps[1]. Si l'on vise à décrire la signification lexicale en termes de primitifs et d'unités minimales, et que l'on accepte les affirmations ci-dessus, l'analyse que nous faisons ici n'aurait plus de sens, le lexème *vie* renvoyant lui-même à un primitif. Cependant nous adoptons une position différente. Les primitifs sont des concepts dont on se sert pour définir la signification, ou du moins l'invariant sémantique d'un mot. Mais dans la perspective argumentative qui est la nôtre, la signification d'un mot ne peut se réduire au seul concept qui lui est attaché, elle doit comprendre également des instructions quant à son fonctionnement en tant qu'entité linguistique. C'est la raison pour laquelle nous croyons qu'il est possible de décrire la signification d'un mot tel *vie,* qui repose pourtant, selon Wierzbicka, sur un concept indécomposable. Ceci suppose que l'on fasse appel à un certain nombre d'éléments de signification, qui, en plus de décrire le concept rattaché au mot, vont rendre compte de la nature argumentative du mot. Or, nous semble-t-il, en voulant décrire la signification dans des termes argumentatifs, c'est-à-dire à l'aide de connecteurs argumentatifs abstraits, on s'éloigne des préoccupations d'une sémantique des primitifs. Car ce qui compte c'est l'enchaînement argumentatif pris dans son ensemble, et non pas les termes sur lesquels repose l'enchaînement pris séparément (voir dans ce sens § 1.2.2 du Chapitre 4).

1. Les compléments dont s'accompagne le verbe *vivre* sont, en effet, essentiels pour décrire les sens qu'il peut prendre, comme nous le verrons plus loin.

fonctions / activité / phénomènes

Si l'on regarde les articles lexicographiques pour *fonction,* nous y trouvons trois définitions courantes et trois définitions pour le domaine de la biologie :

> **fonction :** Action, rôle caractéristique (d'un élément, d'un organe) dans un ensemble. (PR)
> Activité déterminée dévolue à un élément d'un ensemble ou à l'ensemble lui-même. (TLF*i*)
> Utilité, rôle d'un élément dans un ensemble, un mécanisme. (Lexis)
> Rôle, utilité d'un élément dans un ensemble (PL)
> Biol. Ensemble des propriétés actives concourant à un même but, chez l'être vivant. (PR)
> Biol. Ensemble des actes accomplis par une structure organique définie, en vue d'un résultat déterminé. (TLF*i*)
> Biol. Ensemble des activités d'un organe ou d'un groupe d'organes concourant à entretenir la vie dans un être vivant et dans l'espèce. (Lexis)
> Biol., Méd. Activité exercée par un élément vivant (appareil, organe ou cellule), et qu'étudie la physiologie (PL)

Toutes mobilisent un élément lié à l'activité (dans un sens dépourvu de volonté), élément que nous avons déjà relevé dans la première définition de *vie* donnée par le Lexis[1] (*activité spontanée propre aux être humains*) et les trois dernières mobilisent en plus un élément *finalité/effet*. Or, l'élément *effet* appartient également au sémantisme du lexème *activité :*

> **activité :** Ensemble de phénomènes par lesquels se manifestent une certaine forme de vie ou un certain fonctionnement. (Lexis) / Ensemble des phénomènes par lesquels se manifestent certaines formes de vie, un processus, un fonctionnement (PL)
> Faculté d'agir, de produire un effet. (PR)
> Caractère de ce qui est actif ou de l'être envisagé sous le rapport de son pouvoir ou de sa volonté d'agir (…) [En parlant d'inanimés ou d'organes vivants] Manifestation de certains effets naturels ou provoqués. (TLF*i*).

Quant à *phénomène*, il faudrait sans doute tenir compte, avant tout, du fait que son emploi systématique dans les définitions du mot *vie* renvoie en réalité à l'ensemble des phénomènes particuliers en quoi consiste la vie, c'est-à-dire à la nutrition, à la croissance, à l'homéostasie, etc. Étant donné que *phénomène* est utilisé seulement pour dénommer une catégorie et que ce sont les éléments de la catégorie qui apportent les spécifications qui nous seront utiles dans la construction de la signification du mot *vie*, *phénomène* peut sembler ne rien apporter. Or, si l'on regarde les définitions lexicographiques pour ce dernier mot :

> **phénomène** : Tout ce qui se manifeste à la conscience, que ce soit par l'intermédiaire des sens (phénomènes extérieurs, physiques, sensibles) ou non (phénomènes psychologiques, affectifs). (PR)
> Ce qui apparaît, ce qui se manifeste aux sens, ou à la conscience, tant dans l'ordre physique que dans l'ordre psychique, et qui peut devenir l'objet d'un savoir. (TLF*i*, sens I)
> Tout **ce qui arrive, se produit**, se manifeste et que l'on peut observer sans en connaître ou sans en rechercher obligatoirement la cause. (TLF*i*, sens II.)
> Ce qui se manifeste à la conscience par les sens ou par une modification psychologique, affective. (Lexis)
> **Fait** observable ; **événement** (PL)

nous remarquons que le TLF*i* sépare nettement deux acceptions : l'une a trait seulement à notre perception et connaissance (et c'est pour cette raison que *phénomène* peut être rangé avec les composants des définitions que nous avons écartés au départ : *propriété, se manifester*, etc.), l'autre prend en compte également la réalité de ce qui arrive et se produit. Selon cette dernière acception, la signification du mot *phénomène* contient une valeur aléthique **‹aléatoire›**, qui est donc à prendre en compte pour la signification du mot *vie* et que nous placerons dans les ST, pour des raisons que

1. Il faut noter que dans la définition du mot *activité*, le Lexis renvoie à *vie* et, par là, la définition du Lexis pour le mot *vie* (*activité spontanée propre aux êtres organisés qui évoluent de la naissance à la mort*) se rapproche de celles du PR et du TLF*i*.

nous expliquerons plus loin.

Pour conclure, une remarque s'impose. Les dictionnaires emploient plutôt le syntagme *ensemble de phénomènes* et le pluriel *fonctions*, ce qui nous amène à réfléchir à la valeur à donner au pluriel *phénomènes* ou *fonctions*. Il serait peut-être plus exact de conserver *ensemble*, vu l'information qu'il apporte concernant les phénomènes/fonctions pris comme constituant un tout cohérent. L'emploi du massif ***activité*** (auquel il faut donner le sens dépourvu de volition que l'on a dans l'activité d'un volcan, par exemple) élimine ce problème : ainsi, c'est ce dernier que nous garderons dans notre analyse, d'autant plus qu'il joue un rôle central dans la définition de *fonction*.

énergie, nutrition, assimilation, métabolisme, homéostasie, croissance, reproduction

Énergie apparaît dans l'acception biologique de *vie* donnée par le TLF*i*, à l'intérieur du syntagme *phénomènes énergétiques*, et, de ce fait, nous retenons pour notre analyse les définitions physique et chimique :

> **énergie :** Énergie chimique potentielle de l'être vivant (PR)
> Potentiel fourni par un apport alimentaire chimiquement transformé par l'organisme vivant pour couvrir les besoins du métabolisme basal, du fonctionnement et de la production. (TLF*i*)
> Énergie chimique fournie par les aliments et que transforme l'organisme vivant. (Lexis)
> Phys. a. Grandeur mesurant la capacité d'un système à modifier l'état d'autres systèmes avec lesquels il entre en interaction (unité SI : le joule) b. Chacun des modes de cette grandeur (PL)

De ces définitions se dégage l'idée de **potentiel**, que nous traduirons, au niveau de la signification du lexème *vie* qui nous intéresse ici, à travers un prédicat abstrait modal **‹possible›** (au sens de possible unilatéral ‹ne pas devoir ne pas être›).

Cette idée de potentiel se retrouve sous une forme ou une autre (*capacité, énergie, génération, production, croissance, développement*) dans pratiquement tous les phénomènes et fonctions mentionnés par les dictionnaires (à l'exception de l'homéostasie et de l'assimilation), comme nos pouvons le voir dans les définitions ci-dessous :

> **nutrition** : PHYSIOL. Ensemble de processus d'assimiliation et de désassimilation qui ont lieu dans un organisme vivant, lui permettant de se maintenir en bon état et lui fournissant l'énergie vitale nécessaire. (PR)
> BIOL. "Ensemble des actes d'assimilation et de désassimilation se faisant dans l'organisme et ayant pour but la conservation ou l'accroissement de l'individu, le maintien de sa température constante et la production de l'énergie dépensée au travail." (Méd. Biol. t.3 1972) (TLFI)
> Ensemble des fonctions organiques de transformation et d'utilisation des aliments pour la croissance et l'activité d'un être vivant, animal ou végétal. (Lexis)
> Ensemble de processus d'absorption et d'utilisation des aliments, indispensables à l'organisme pour assurer son entretient et ses besoins en énergie. (PL)

> **assimilation** : PHYSIOL. Processus par lequel les êtres organisés transforment en leur propre substance les matières qu'ils absorbent (...) (PR)
> BIOL. et PHYSIOL. "Capacité pour un organisme vivant de faire la synthèse de sa propre substance en puisant dans le milieu extérieur des éléments variés, de scinder ceux-ci, puis de reconstruire un protoplasme spécifique doué d'une structure définie" (Husson 1970) ; chez l'être humain "dernier terme du travail de digestion après lequel les substances absorbées et apportées dans les tissus par le sang se combinent avec les éléments contenus dans les cellules." (Lar. méd. 1970) (TLFI)
> Physiol. Propriété que possèdent les organismes vivants de reconstituer leur propre substance à partir d'éléments puisés dans le milieu et absorbés par la digestion. (Lexis)
> Physiol. Processus par lequel les êtres vivants élaborent leur propre substance à partir d'éléments puisés dans le milieu environnant. (PL)

homéostasie : PHYSIOL. Stabilisation, chez les organismes vivants, des différentes constantes physiologiques. (PR)
BIOL. Tendance de l'organisme à maintenir ou à ramener les différentes constantes physiologiques (température, débit sanguin, tension artérielle, etc.) à des degrés qui ne s'écartent pas de la normale. (TLFI)
Biol. Tendance des organismes vivants à stabiliser leurs diverses constantes physiologiques. (Lexis)
Physiol. Maintien à un niveau constant, par les organismes vivants, des caractéristiques internes (température, concentration des substances, etc.). (PL)

métabolisme : PHYSIOL. Ensemble des transformations chimiques et physiochimiques qui s'accomplissent dans tous les tissus de l'organisme vivant (dépenses énergétiques, échanges, nutrition...) (PR)
PHYSIOL. Ensemble des réactions de synthèse, génératrices de matériaux (anabolisme), et de dégradation, génératrices d'énergie (catabolisme), qui s'effectuent au sein de la matière vivante à partir des constituants chimiques fournis à l'organisme par l'alimentation et sous l'action de catalyseurs spécifiques. (TLFI)
Physiol. Ensemble des transformations subies dans un organisme vivant par les substances qui le constituent : réactions de synthèse (anabolisme) et réactions de dégradation libérant de l'énergie (catabolisme). (Lexis)
Biochim. Ensemble des réactions chimiques de transformation de matière et d'énergie, catalysées par des enzymes, qui s'accomplissent dans tous les tissus de l'organisme vivant. (PL)

croissance : Le fait de croître, de grandir (organisme). (PR)
Action de croître, de se développer progressivement. (TLFI)
Action, fait de croître. (PL)

reproduction : Fonction par laquelle les êtres vivants d'une espèce produisent d'autres êtres vivants semblables à eux-mêmes (PR)
Action par laquelle les êtres vivants produisent des êtres semblables à eux-mêmes. (TLFI)
Fonction par laquelle les animaux et les végétaux / les être vivants perpétuent leurs espèces. (Lexis, PL)

Ces lexèmes contiennent également l'idée de processus dynamique, consistant en une suite de transformations, idée qui est à prendre en compte et qui se retrouve dans l'élément **activité** que nous avons déjà retenu à partir de *fonction* et *activité* ci-dessus.

évoluer

L'idée d'activité est comprise aussi dans *évolution* :

évoluer : Passer par une série de transformations, de phases progressives. (PR)
Changer progressivement de position ou de nature ; [Dans le temps] Se transformer par étapes successives, passer progressivement d'un état à un autre. (TLF*i*)
Passer progressivement à un autre état. (Lexis)
Se modifier, se transformer progressivement (PL)

L'ensemble de ces définitions fait intervenir très clairement deux éléments indispensables à la signification d'*évoluer* : la transformation et la progression, que l'on peut représenter à l'aide des traits abstraits de signification */dynamisme/* et */durée/*. Le trait */dynamisme/* étant déjà compris dans l'élément *activité* retenu plus haut, ce que nous allons retenir pour la description de la signification du lexème *vie*, c'est l'élément ***durée***.

Ces deux éléments de signification (*/dynamisme/* et */durée/*) nous renvoient à la question de l'aspect lexical inhérent aux lexèmes représentant des procès, question que nous aborderons en explicitant le syntagme *de la naissance à la mort* et que nous approfondirons ensuite dans la section suivante.

de la naissance à la mort

Comme nous l'avons vu dans le deuxième tableau ci-dessus, Le Lexis définit la signification de *vie* à l'aide seulement de deux éléments : *organismes* et *ensemble des phénomènes biologiques* ; cela aurait pour conséquence d'éliminer également *naissance* et *mort* du noyau de signification de *vie*.

Bien évidemment, le simple fait que l'une des définitions données pour un mot omette certains éléments ne semble pas un argument suffisant pour les éliminer de la structure du noyau. Nous allons cependant opter pour la non prise en compte de *naissance* et *mort* au niveau du noyau de signification, et ceci pour trois raisons.

Premièrement, il y dans la signification de tout lexème des éléments qui sont tellement stables que l'on aurait tendance à les inclure dans le noyau à premier abord. Or, notre modèle théorique, grâce au postulat des trois niveaux de la signification, nous permet de laisser apparaître au sein des stéréotypes la très grande stabilité de ces éléments, qui sont durablement associés aux éléments essentiels du noyau. Ainsi, c'est au niveau des stéréotypes que devraient apparaître *naissance* et *mort*.

Deuxièmement, le Lexis n'est pas le seul à éviter l'emploi des termes *naissance* et *mort* dans la définition de *vie*. *Le Dictionnaire culturel de langue française* (DCLF) reprend l'article *vie* du PR en y apportant des modifications qui nous semblent significatives[1] : il renonce au syntagme *de la naissance à la mort* dans la première définition et le remplace par *entre l'apparition et la mort* dans une définition secondaire. Cela indique que *naissance* ne doit pas nécessairement faire partie des éléments essentiels de la signification de *vie* et justifie sa place parmi les ST.

Troisièmement, si l'on prend en compte le fait que le mot *mort* est conçu comme étant antonyme du mot *vie*, nous sommes amenée à ne pas considérer l'élément *mort* comme faisant partie du noyau de la signification de *vie* non plus. Nous le représenterons plutôt sous la forme d'un stéréotype associé de manière durable au mot *vie*.

Finalement, ce que nous devons garder du syntagme *de la naissance à la mort* pour la constitution du noyau de *vie*, c'est tout simplement l'idée d'une durée impliquant des limites (un début et une fin). Les limites elles-mêmes ne font pas partie de l'essence de la signification de *vie*.

C'est en raison de l'idée de durée limitée, qu'il sert à exprimer, que le syntagme *de la naissance à la mort* apparaît dans la quasi-totalité des définitions de *vie.* En effet, le verbe *évoluer* suffit pour exprimer l'idée de durée, mais c'est le syntagme *de la naissance à la mort* qui apporte la précision de ses limites. Cela introduit dans notre analyse le trait /***limites***/ ou /***borné***/. Or, ce trait aspectuel, conjugué avec le trait /durée/ ou /duratif/, peut être représenté sous la forme d'un bloc d'argumentation interne **[durée DC limites]** ou **[duratif DC borné]**. Dans la mesure où les différents types d'aspect lexical sont représentables sous la forme de schémas récurrents, un tel BAI se retrouvera dans le noyau de tous les lexèmes ayant les traits /duratif/ et /borné/. Nous pensons donc qu'il est possible de **représenter sous forme de BAI, à l'intérieur du noyau de signification, les éléments relevant du type de procès** (autrement dit de l'aspect). Étant donné la perspective dans laquelle nous nous situons, ceci concerne tous les lexèmes servant à désigner un

1. Dans le DCLF (2005), l'article du PR pour le lexème *vie* est repris avec quelques modifications au niveau de l'organisation interne et au niveau des définitions. La modification la plus intéressante pour notre propos se trouve sous 1. : la vie y est définie comme « Fait de vivre, propriété essentielle des êtres organisés qui évoluent en remplissant des fonctions qui leur sont communes » (à comparer avec la définition du PR : « Fait de vivre, propriété essentielle des êtres organisés qui évoluent de la naissance à la mort en remplissant des fonctions qui leur sont communes »). La disparition du syntagme *de la naissance à la mort* va dans le même sens que notre hypothèse et valide le choix que nous avons fait, inspiré par Le Lexis. En échange, dans le DCLF, ce syntagme est conservé pour l'acception biologique du terme.

procès, indifféremment de leur catégorie grammaticale.

essentiel et spontané

Le fait que l'un ou l'autre de ces termes apparaisse dans la première définition donnée par les dictionnaires laisse penser qu'ils sont importants pour la signification de *vie*. Les définitions suivantes se résument toutes à une idée de nécessité :

spontané : Qui se fait de lui-même, sans avoir été provoqué. (PR)
Qui se fait de soi-même, sans avoir été provoqué, qui se produit sans cause apparente. (TLFI)
Qui s'exécute de soi-même sans que la volonté intervienne. (Lexis)
Qui agit, qui se produit de soi-même, sans intervention extérieure. (PL)

essentiel : Cour. Qui est absolument nécessaire. (PR)
Cour. Qui est dans la nature de quelque chose ou de quelqu'un ; qui est constitutif de quelque chose. (TLFI)
Se dit d'une chose indispensable ou simplement très importante. (Lexis)
Sans lequel qqch ne peut exister ; nécessaire, indispensable. (PL)

Au niveau de la signification du lexème *vie*, nous allons rendre ceci à l'aide du prédicat modal abstrait **‹nécessaire›** ou **‹devoir être›**.

Nous avions précédemment relevé deux autres prédicats modaux constitutifs de la signification de *vie*, ‹aléatoire› et ‹possible›. Étant donné que l'aléatoire a été obtenu à partir de la signification du mot *phénomène*, et que, comme nous l'avons vu, celui-ci est employé dans les définitions uniquement pour désigner l'ensemble des processus qui constituent la *vie*, nous n'allons pas conserver l'élément ‹aléatoire› dans le noyau. Nous le placerons en échange dans les ST, se trouvant en lien argumentatif avec l'élément ‹possible› du noyau : [possible DC aléatoire] (cf. § 4.3 du Chapitre 2).

2.2.2. *Vie* et *vivre* sous l'angle de l'aspect lexical

Pour ce qui est du type de procès auquel renvoie le couple *vie-vivre*, l'application des tests établis dans ce domaine (cf. Vetters 1996) met à jour une caractéristique intéressante[1].

D'après le test du progressif avec « être en train de », le verbe *vivre* serait un **état** et prendrait un sujet jouant le rôle de Siège :

*Il est en train de vivre : état /-dynamique/, comme pour « être en vie, vivant »

Il se combine donc avec un complément circonstanciel de temps qui précise la durée de cet état sous la forme d'une quantification :

Combien de temps il a vécu ?
Le papillon vit quelques jours. Les tortues vivent très longtemps.

sans spécification quant à l'appréhension durative ou globale de la durée :

*Il a vécu pendant cinq ans, durant cinq ans. / *Il a vécu en cinq ans.

Cependant, lorsqu'il est accompagné d'un complément d'objet, le verbe se comporte comme un **événement :**

1. Nous utilisons ici les tests proposés dans le domaine verbal, mais nous pensons que les résultats de ces tests sont susceptibles d'éclairer aussi la signification du nom *vie*. Comme nous l'avons annoncé dans la description de notre démarche analytique, nous prenons position en faveur d'un traitement conjoint de *vie* et *vivre*, car, pensons-nous, leur signification repose sur un noyau commun, les différences étant à interpréter comme des manières différentes de conceptualiser le même contenu conceptuel.

Il est en train de vivre qqch d'extraordinaire. : événement /+dynamique/
Il a vécu une très belle histoire d'amour pendant deux ans.

Il en est de même lorsque le procès reçoit une caractérisation :
Mon ami vit très bien sans travail.

Et dans ce cas, il peut recevoir un complément de temps avec « pendant » :
Il a vécu sans travail pendant cinq ans.
Il a vécu caché, comme un criminel, pendant cinq ans.

S'il est modifié par un complément de lieu, *vivre* change de sens et devient synonyme d'*habiter* :
Il a vécu en Tunisie pendant cinq ans.

Lorsque *vivre* est déterminé par un complément direct ou par des compléments circonstanciels autres que de temps, comme dans ces derniers exemples, il n'est plus synonyme d'*être en vie/vivant* et il semble perdre son caractère aspectuel d'état. Tout se passe comme si la lecture du verbe *vivre* comme activité (c'est-à-dire comme une situation ayant une durée, contenant un changement et non bornée) ne peut s'appliquer qu'à des aspects ou à des parties de la vie. Et il semble que cette caractéristique du verbe ne dépende pas de la nature /±humain/ du sujet, comme le montrent les exemples suivants :
Cette plante a vécu sans eau pendant deux mois.
Le chien a vécu avec sa maladie pendant deux mois, avant qu'on le sache.

L'emploi de *vivre* avec « depuis x temps » est étrange :
*Il vit depuis cinq ans. / *Il est vivant depuis cinq ans.

ce qui est dû au fait qu'il s'agit d'une **propriété intrinsèque**, contrairement à l'exemple suivant, où le sujet remplit toujours le rôle d'un siège :
Il est malade depuis cinq ans.

Mais, à nouveau, cela devient possible lorsqu'il y a une modification par un complément :
Il vit sans travail depuis cinq ans.

C'est sans doute pour la même raison qu'il est impossible de faire apparaître *vivre* après les verbes aspectuels *commencer* et *finir*, qui sont utilisés habituellement pour mettre en relief le caractère borné des procès.

Pour mettre en relief **l'agentivité** du sujet, on utilise le test avec « faire de même » et le test de l'infinitif :
*Marie vit et Jean fait de même.
*Vis! Vivez!

Ces exemples permettent de montrer que l'agentivité n'est pas inscrite dans le sémantisme même du verbe *vivre*. L'effet de verbe à Agent découle de la présence du trait /+humain/, et s'accompagne d'un changement de sens (on passe de *être en vie* à *agir)* :
Marie vit comme elle veut et Jean fait de même.
Vis ta vie!

Les définitions lexicographiques de *vivre* confirment ces résultats. En effet, les dictionnaires paraphrasent l'acception statique du verbe par *être en vie* et *avoir une vie*, tandis que l'acception dynamique est paraphrasée à l'aide de verbes d'action : *mener une certaine vie, établir un certain type de relation avec son entourage, donner une certaine orientation à sa vie, réaliser toutes les possibilités de la vie* (et par *passer sa vie dans un lieu*, lorsque *vivre* est synonyme d'*habiter*).

À la lumière des exemples ci-dessus, nous pouvons affirmer que lorsque le sujet du verbe *vivre* est de type /+humain/, il y a interaction entre les informations sémantiques apportées par le sujet, et celles apportées par le verbe. Ce phénomène peut être décrit à l'aide de la notion de co-composition

introduite par Pustejovsky (1995). Nous ne parlerons pas ici de cette notion dans les termes exacts employés par Pustejovsky[1]; nous en garderons seulement l'essence. Dans le cas du verbe *vivre* discuté ici, la co-composition a lieu entre le verbe *vivre* et l'argument de type humain : le sujet /+humain/ ajoute du contenu sémantique au verbe, notamment des indications concernant l'intentionnalité de l'être humain et sa capacité d'agir. Dans nos termes, cela transforme l'argument Siège présent dans la signification de *vivre* en Agent, d'où l'effet de polysémie. Toutefois, les différents sens de *vivre* n'étant pas indépendants l'un de l'autre, l'idée de Siège peut apparaître en arrière plan même lorsque la volonté de l'être humain entre en jeu. Ainsi, selon les contextes d'occurrence de *vivre*, celui-ci prend soit un argument Siège, soit un argument Agent, soit un argument Siège-Agent. Pour que la polysémie du verbe *vivre* soit correctement rendue, il faudrait sans doute tenir également compte de la co-composition avec les différents compléments que peut prendre le verbe : ceci permettrait de rendre compte, notamment, des contextes où *vivre* est synonyme d'*habiter*, ou des contextes où le verbe prend un COD (*vivre une belle expérience*).

Nous retenons donc pour notre description sémantique le fait que, du point de vue des rôles thématiques (ou cas profonds), aussi bien le verbe *vivre* que le nom *vie* renvoient à un Siège qui leur sert de support, mais que, lorsqu'il s'agit de la vie de l'homme, être doué de volonté et de la capacité d'agir, celui-ci ne représente pas, dans la plupart des cas, un simple Siège pour le processus de la vie : il est à la fois Siège et Agent. Nous pourrions donc parler d'un cas profond Siège-Agent, ou **Siège agentif**, présent dans la signification de *vie*, qui traduit l'importance de la volonté dans la sphère de l'humain. Ce qui transparaît derrière un tel argument, en dernière instance, c'est le refus de subir la vie. Or, nous avons là la clé de la problématique bioéthique (le rapport entre la nature, qui est ressentie comme étant subie, et la volonté d'action de l'homme), dont découlent toutes les autres questions abordées en bioéthique (instrumentalisation et commercialisation du corps humain, etc.), ainsi que la représentation de l'humain qui lui est propre.

En résumé, *vivre* est vu, d'un côté, comme étant /-dynamique/ :

il n'y a pas de transition/changement
il ne peut pas s'utiliser pour un intervalle partiel de temps
on ne peut pas parler de son début et de sa fin

et, d'un autre côté, lorsqu'il est accompagné de compléments (et sans qu'un sujet intentionnel soit nécessaire) :

il peut être conçu comme étant /+dynamique/
il peut s'utiliser pour un sous-intervalle de temps
et on peut éventuellement parler de son début ou de sa fin

En conclusion, d'un point de vue aspectuel, le verbe *vivre* est un verbe atypique, qui désigne à la fois un état et une activité. Bien que l'on parle d'aspect en se référant aux verbes (les tests employés pour mettre en évidence l'aspect s'appliquant aux verbes), ce qui vient d'être dit du type de procès auquel renvoie *vivre* peut s'appliquer également à *vie*, dans la mesure où ce dernier

1. Le modèle du lexique génératif de Pustejovky prévoit une représentation de la signification sur plusieurs niveaux interdépendants et une série de dispositifs de génération du sens composé en contexte. Le modèle, ayant une application computationnelle, utilise une formalisation dont nous ne sommes pas en mesure de rendre compte ici.
« Briefly, a generative lexicon can be characterized as a system involving at least four levels of semantic representations. These include the notion of *argument structure*, which specifies the number and type of arguments that a lexical item carries; an *event structure* of sufficient richness to characterize not only the basic event type of a lexical item, but also internal, subeventual structure; a *qualia structure,* representing the different modes of predication possible with a lexical item; and, a *lexical inheritance structure*, which identifies how a lexical structure is related to other structures in the dictionary, however it is constructed.
A set of generative devices connects these four levels, providing for the compositional interpretation of words in context. » (Pustejovsky 1995:58)

renvoie au même procès, certes conçu différemment, mais néanmoins le même. Quant à notre description de la signification du nom *vie*, le type de procès ainsi mis en relief se traduira dans les éléments */durée/, /limites/* et */activité/* présents au niveau du noyau.

2.2.3. Le noyau de *vie*

À partir des éléments de signification retenus ci-dessus, nous allons représenter le noyau de signification du lexème *vie* de la manière suivante, à l'aide de deux blocs d'argumentation interne et de deux prédicats modaux :

- **[organisme DC activité]** (où activité ne marque pas la volonté, mais le dynamisme)
- **[durée DC limites de début et de fin]** (ou encore **[*/duratif/ DC /borné/*]**)
- **‹possible› (‹~devoir ~être›)**
- **‹nécessaire› (‹devoir être›)**

Étant donné que ces éléments de signification relèvent de la métalangue, ils reçoivent le sens que nous avons décidé de leur donner plus haut et pour lequel nous aurions pu employer d'autres étiquettes, s'agissant d'une convention qui ne dépend que de notre description.

Nous avons vu dans la description théorique des blocs d'argumentation (ou blocs sémantiques) qu'il s'agit d'entités indécomposables, dans la mesure où c'est le bloc dans sa totalité qui fait sens. Le lien sur lequel repose un bloc d'argumentation peut néanmoins être explicité. Dans le cas du noyau de signification de *vie*, les deux blocs ne reposent pas sur le même type de lien.

Pour ce qui est du premier bloc sémantique, l'activité est en relation avec quelque chose d'autre, elle se manifeste au sein d'une entité qu'elle présuppose. Ainsi, le lien sur lequel s'établit le bloc interne de signification [*organisme DC activité*] est en fait le **lien actanciel** entre un procès (l'activité) et le Siège qu'il affecte (l'organisme). Ceci revient à dire que la structure actancielle d'un lexème peut être rendue manifeste au niveau de ses éléments essentiels de signification, et même qu'elle participe à l'organisation de ceux-ci en des blocs de signification à l'intérieur du noyau. Nous avons montré plus haut que le lien actanciel Procès-Siège inhérent à la signification de *vie* (et de *vivre*) peut être transformé, lorsque l'organisme est de type /+humain/, en un lien actanciel Procès-Agent, l'Agent se superposant en quelque sorte à l'actant Siège, pouvant l'occulter complètement ou seulement le compléter. C'est dans ce dernier cas que nous pouvons parler d'un actant bâtard Siège-Agent.

Dans le deuxième bloc de signification [*durée DC limites de début et de fin*], le lien est en rapport avec un certain **type de procès**, borné à droite et à gauche. Il s'agit donc de la vision temporelle inhérente au lexème, qu'il serait possible de schématiser sous la forme de blocs d'argumentation, ces blocs fonctionnant, dans notre vision, comme des schémas récurrents à l'intérieur de la classe des lexèmes désignant ce type de procès.

2.3. Constitution de la strate des stéréotypes

En faisant appel aux articles lexicographiques pour le nom *vie* et pour le verbe *vivre*, nous dégagerons les stéréotypes qui appartiennent à la signification de *vie* à partir des définitions

secondaires, des synonymes et des exemples[1]. Les stéréotypes se présentent sous la forme de blocs d'argumentation interne, dont le premier élément est un élément du noyau que nous venons de constituer : *organisme, activité, durée, limites, possible* et *nécessaire*. Nous allons représenter par la suite la strate des stéréotypes en nous basant sur les ST qui apparaissent dans les dictionnaires, tout en sachant que cette strate, bien que stabilisée dans la langue, a des contours flous et qu'elle est susceptible de changer pour une langue donnée (par suppression ou rajout de stéréotypes) en fonction des époques, des cultures, des idéologies ou des discours. Il serait donc impossible aux dictionnaires de rendre compte de la quasi-totalité des stéréotypes liés à un mot et ce n'est pas dans ce but que nous utilisons les descriptions lexicographiques des mots. Nous attendons en échange des dictionnaires qu'ils donnent à voir, pour chaque mot, les stéréotypes qui sont les plus stabilisés et les plus récurrents dans la langue.

Bien que nous abordions les ST avant les PA, en réalité ce sont ces derniers qui nous donnent accès aux premiers. L'artifice par lequel on présente les ST comme étant premiers découle du fait que la SPA est une théorie de la production, et non pas uniquement de l'interprétation du sens. En tant que telle, sa finalité première est de décrire le contenu sémantique des entités lexicales au niveau de la langue, contenu qu'elle représente par la conjonction des trois strates (N, ST, PA), qui apparaissent ainsi comme étant indissociables. Cet artifice est à relier à l'interaction constante au sein de la SPA entre description sémantique et analyse du discours.

Une situation à part dans le traitement des discours lexicographiques en vue de la description de la strate des stéréotypes est constituée par les syntagmes qui nous fournissent des **éléments axiologiques**. Nous pouvons distinguer deux cas de figure.

Il y a dans la langue toute une série de syntagmes et d'exemples figés dans lesquels *vie* occupe la place d'un mot positif ou négatif obligatoirement. Autrement dit, le contexte impose une contrainte sur la polarité de la valeur axiologique véhiculée par le mot qui y figure. Dans ces exemples, *vie* apparaît avec une valeur axiologique de polarité positive (+), et cette valeur n'est pas acquise en contexte, mais elle est requise pour que *vie* puisse apparaître dans ce contexte. Ce fait est un indice que le mot *vie* est vu, dans la culture qui est portée par la langue française, comme étant plutôt axiologiquement positif (+) que négatif (-). Les syntagmes et expressions que nous avons relevées dans les dictionnaires dans ce sens sont : *jurer quelque chose sur sa vie ; sacrifier, risquer sa vie ; au péril de ma vie ; La bourse ou la vie ; assurance sur la vie, assurance-vie ; doué de vie ; tenir à la vie ; payer de sa vie ; coûter la vie à quelqu'un, ce n'est pas une vie*.

D'un autre côté, il y a toute une série de syntagmes où c'est le contexte qui apporte une caractérisation axiologique au sens de *vie*, sa valeur pouvant être dans ce cas aussi bien positive (+) que négative (-) : *vie heureuse, la belle vie, la bonne vie, mener joyeuse vie, vie de château, vie de pacha, vie agréable, douce, vie saine, avoir la vie facile ; être fatigué/las de la vie, vie malheureuse, vie manqué, ratée, gâcher sa vie, vie de débauche, vie de bâton de chaise, vie de patachon, femme de mauvaise vie, rendre la vie dure, impossible, difficile, vie dangereuse ; vie de sacrifice*.

1. Les emplois par analogie donnent naissance à des enchaînements dans lesquels les éléments du noyau se retrouvent dans la partie droite du bloc d'argumentation (ce qui par ailleurs peut servir à valider l'appartenance au noyau de ces éléments), c'est pourquoi nous ne les prendrons pas en compte :
– œuvre, tableau, statue, personnage, récit, style, dialogue, discours, histoire, roman / lieu, quartier **DC** animation / vivacité / mouvement / dynamisme / vitalité / réalisme (**DC** ‹impression,apparence de› vie)
– société, peuple, civilisation, pays, nation, institution / livres, mots, idée, doctrine / étoiles, volcan, atome, glacier / produit, voiture **DC** caractère temporel, dynamique /transformation, évolution, changement (**DC** vie).

À cause de cette deuxième série de faits, la polarité + ou - se retrouvera néanmoins parmi les ST, le mot *vie* étant un mot **bivalent** (cf. Galatanu 2002b, 2002c).

Nous donnons ci-dessous la liste de ces ST tels qu'ils se dégagent des dictionnaires, en les regroupant en fonction de l'élément du noyau sur lequel ils se construisent. Cela permet de montrer que certaines représentations peuvent être reliées à plusieurs éléments du noyau : par exemple [limite DC mort], [organisme DC mort].

Il arrive que l'on puisse établir des chaînes argumentatives à l'intérieur de la strate des ST : [organisme DC besoins matériels DC subsistance]. Toutefois, ces situations sont à manier avec attention, tant que l'on ne pose pas un principe qui limite leur expansion de manière à ce que l'on reste dans la signification du mot que l'on veut décrire, et non pas qu'on la trahisse. Dans le cas où *homme* se substitue à *organisme*, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de la vie humaine, certains ST propres à sa signification surgissent (ceci illustre, dans les termes de la SPA, la co-composition entre *vie* et son argument *homme*). Étant donné la spécificité de notre corpus, nous avons préféré conserver tous ces ST, dont les dictionnaires font état, car c'est la vie humaine qui nous intéresse.

• organisme **DC** matière
• organisme **DC** organes
• organisme **DC** cellule / tissus / organes
• organisme **DC** unicellulaire / pluricellulaire / végétal / animal
• organisme **DC** être
• organisme = homme / personne / individu **DC** groupe / collectivité / société / famille
MORAL-ETHIQUE+/- **DC** condition / domaine / type d'activité / occupation **DC** habitude
• organisme = homme/personne/individu **DC** événements / activités / faits **DC** biographie
• **DC** destin / destiné
• **DC** caractérisation /manière (simple, humble, casanière, rangée, agitée, mouvementée, errante, de bohème, double, déréglée, sédentaire, solitaire, tumultueuse, etc.)
• organisme = être/homme/personne/individu **DC** monde humain / condition humaine / cours des choses humaines / participation au monde réel
• organisme **DC** perception sensorielle
• organisme **DC** conscience
• organisme **DC** éprouver / sentir / connaître par l'expérience
• organisme **DC** besoins / moyens matériels / nourriture / aliments / argent (pour l'homme)
PRAGMATIQUE+/- **DC** subsistance

• organisme **DC** naissance
• organisme **DC** mort
• organisme **DC** âme / esprit / souffle / spiritualité
• organisme **DC** existence
• organisme **DC** monde réel, naturel
• organisme **DC** actions
• organisme/activité **DC** énergie/dynamisme/mouvement/animation/élan/vigueur/vitalité/vivacité/intensité
• organisme/activité **DC** évolution / transformation
• organisme/activité **DC** fonctions / croissance / métabolisme / fécondation / reproduction / assimilation / homéostasie / nutrition / sommeil / etc.
• organisme/activité **DC** énergie chimique

• durée **DC** durée totale / durées partielles / période / âges / instants
• durée **DC** courte durée / longue durée
• durée **DC** cours / évolution
• durée **DC** lassitude AFFECTIF-HEDONIQUE -
• limites **DC** commencement
• limites **DC** apparition / origine
• limites **DC** naissance

• limites **DC** fin
• limites **DC** mort AXIOLOGIQUE-

• nécessaire **DC** existence
• nécessaire **DC** monde / réel / naturel
• nécessaire **DC** destin / destinée
• nécessaire **DC** (NON) résignation
• nécessaire **DC** sacrifice AFFECTIF-HEDONIQUE -
• possible **DC** aléatoire : spontané / événements / danger AXIOLOGIQUE- / aventure AXIOLOGIQUE+
• possible **DC** espoir AFFECTIF-HEDONIQUE +

Pour ce qui est de la modalité axiologique, il n'est pas toujours clair de déterminer quels sont les éléments du noyau auxquels elle se rattache, car la modalisation axiologique sélectionne souvent le noyau en bloc, surtout lorsque celle-ci appartient à des ST peu stables ou issus de DA inédits (ce n'est pas le cas ici, où il s'agit de ST relevés dans les dictionnaires). Nous avons marqué en majuscules dans la liste ci-dessus les valeurs axiologiques attachées aux ST que nous avons établis, et nous donnons ci-dessous les enchaînements que nous n'avons pas pu relier clairement à un élément du noyau :

• homme **DC** hédonique-affectif +/- (bonheur, joie, plaisir, douceur/malheur, tristesse, lassitude, etc.)
• homme **DC** activités/actions **DC** pragmatique +/- (réussite, assurance, valeur/échec, difficultés, etc.)
• homme **DC** activités/actions **DC** moral-éthique +/- (mœurs, exemplarité, bonne/mauvaise, débauche, etc.)
• organisme/activité/nécessaire/possible **DC** importance / valeur

Les trois premiers enchaînements reposent en fait sur *homme* et ne vont apparaître que lorsqu'il s'agit de la vie humaine. Le dernier nous semble à part, dans la mesure où nous hésitons à le rattacher à des éléments précis du noyau.

2.4. La génération des PA à partir des ST

Les PA se présentent sous la forme de blocs d'argumentation externe reliant le mot aux éléments de son noyau et de ses stéréotypes. Les ST ne permettent pas de montrer si nous sommes partie des articles lexicographiques de *vie* ou de *vivre* pour les obtenir. Dans le cas des PA, nous voulons rendre visible ce fait, afin de prouver l'utilité de la prise en compte du verbe *vivre*. Ainsi, les PA figurant uniquement dans les articles lexicographiques de *vivre* seront enchaînés à partir du verbe, et non pas à partir du nom (par exemple [vivre DC connaître par expérience], qui est présent dans la signification de *vie,* mais ne figure pas dans la description qu'en donnent les dictionnaires ; nous avons pu toutefois récupérer ce PA – et le ST dont il est issu – grâce au verbe). En réalité, nous aurions dû formuler tous ces PA en partant de *vie/vivre*, pour signifier qu'il y a équivalence entre les deux pour ce qui est de leur potentiel argumentatif ; c'est ainsi que nous procéderons plus loin pour *mort* et *naissance*.

• vie **DC** matière
• vie **DC** cellule / tissus / organes
• vie **DC** organisme unicellulaire / pluricellulaire / végétal / animal
• vie **DC** être

• vie **DC** homme / personne / individu
• vie **DC** groupe / collectivité / société / famille
• vie **DC** condition / domaine / type d'activité / occupation **DC** habitude
• vie **DC** événements / activités / faits
• vie **DC** biographie

• vie **DC** caractérisation/manière (simple, humble, casanière, rangée, agitée, mouvementée, errante, de bohème, double, déréglée, sédentaire, solitaire, tumultueuse, etc.)
• vie **DC** monde humain / condition humaine / cours des choses humaines

• vivre **DC** lieu / milieu / habitation / maison

• vie **DC** perception sensorielle
• vie **DC** conscience
• vivre **DC** éprouver / sentir / connaître par l'expérience

• vie **DC** besoins matériels
• vie **DC** moyens matériels / nourriture / aliments / argent / etc.
• vie **DC** subsistance

• vie **DC** activité / énergie / dynamisme / mouvement / animation / élan / vigueur / vitalité / vivacité
• vie **DC** évolution
• vie **DC** transformation
• vie **DC** fonctions
• vie **DC** fécondation / reproduction
• vie **DC** croissance / métabolisme / reproduction / assimilation / homéostasie / nutrition / sommeil / etc.
• vie **DC** énergie chimique

• vie **DC** durée / temps
• vie **DC** durées partielles / période / âges / instants
• vie **DC** courte durée ou longue durée
• vie **DC** limites
• vie **DC** commencement
• vie **DC** apparition / origine
• vie **DC** naissance
• vie **DC** fin
• vie **DC** mort

• vie **DC** nécessaire
• vie **DC** existence
• vie **DC** monde / réel / naturel
• vie **DC** destin / destinée
• vie **DC** (NON) résignation
• vie **DC** spontané
• vivre **DC** possible / possibilités
• vie **DC** aléatoire (‹ne pas devoir être›)

• vie **DC** âme / esprit / souffle / spiritualité

• vie **DC** hédonique-affectif +/-
• vie **DC** bonheur, joie, plaisir, douceur / malheur, tristesse
• vie **DC** espoir
• vie **DC** sacrifice
• vie **DC** danger
• vie **DC** aventure
• vie **DC** lassitude, dégoût
• vie **DC** pragmatique +/-
• vie **DC** difficultés
• vivre **PT** ne pas faire d'effort
• vie **DC** assurance
• vie **DC** valeur
• vie **DC** importance
• vie **DC** réussite / échec
• vivre **DC** profiter (réaliser toutes les possibilités de la vie)

• vivre **DC** objectif, raison
• vie **DC** moral-éthique +/-
• vie **DC** mœurs
• vivre **DC** règles / usages / conduite / habitudes morales
• vivre **DC** orientation morale ou intellectuelle
• vie **DC** exemplarité

Surmodalisations apparaissant dans les dictionnaires
• ‹certificat de› vie
• ‹désirer, vouloir› vivre
• ‹se regarder, se sentir› vivre

Enchaînements où *vie* figure comme conclusion (dictionnaires)
• utérus **DC** vie
• organisme unicellulaire / pluricellulaire / végétal / animal **DC** vie
• cellule / tissus / organes **DC** vie
• termite / abeille / homme etc. **DC** vie
• planète **DC** vie
• fœtus **DC** vie

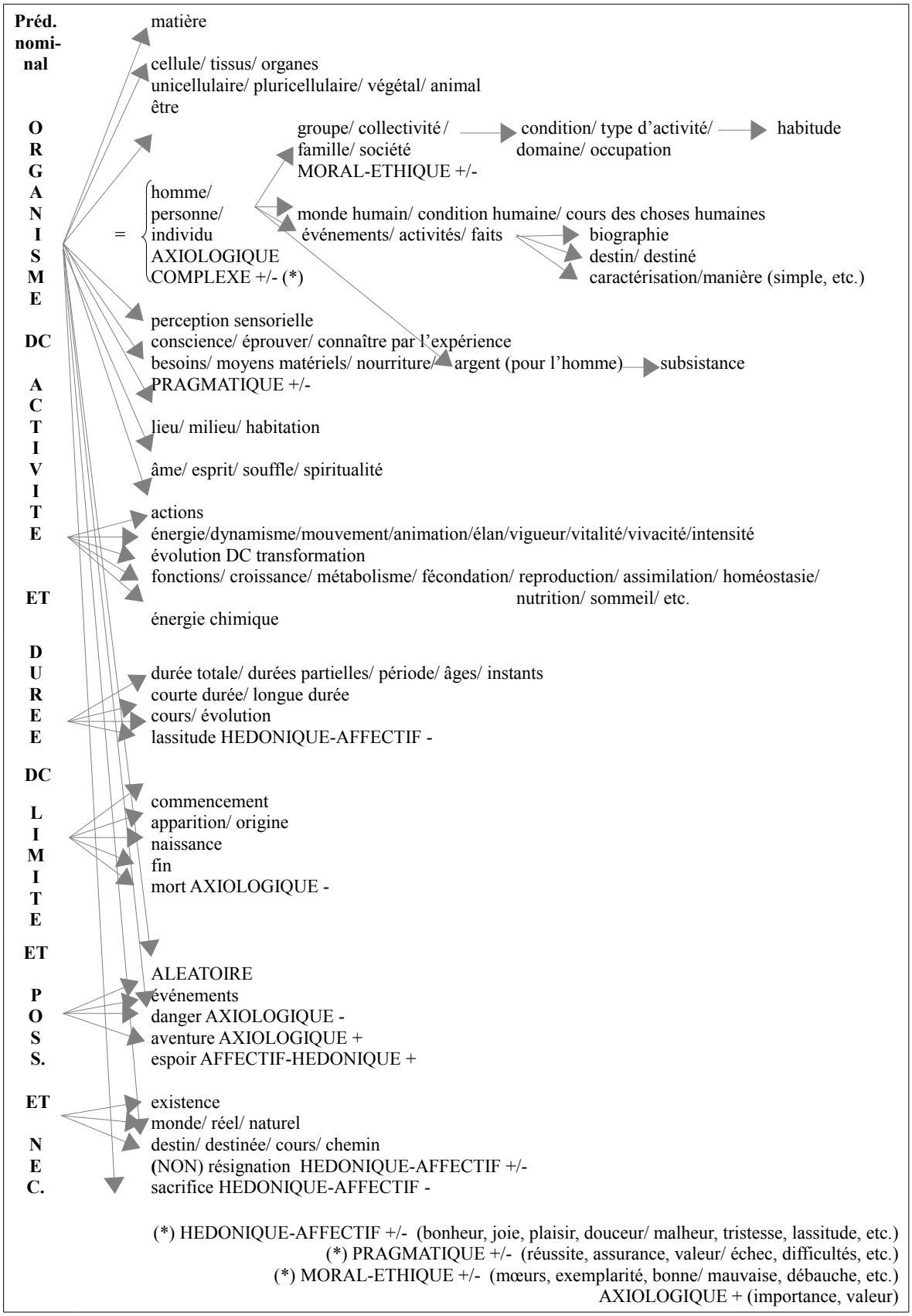
Nous avons placé en marge de la liste des PA les quelques modalisations de *vie/vivre* dans les dictionnaires, ainsi que les enchaînements où ils apparaissent dans la conclusion. Comme nous pouvons le voir, *vie* est très peu modalisé dans les dictionnaires : modalités épistémique, volitive et désidérative. Nous comparerons plus loin la modalisation de *vie* dans les dictionnaires avec celle apparaissant dans le corpus, ainsi que l'ensemble de modalisations pour *vie, mort* et *naissance*.

Quant aux enchaînements dans lesquels *vie* apparaît dans la partie conclusive, nous pouvons remarquer que le premier repose sur une relation de causalité (l'utérus comme source de la vie), tandis que tous les autres reposent sur une relation actancielle de type siège-processus (l'entité à l'intérieur de laquelle se manifeste la vie). Nous verrons plus loin que les enchaînements de ce type ne manquent pas dans le corpus non plus.

Nous sommes maintenant en mesure de représenter la signification lexicale de *vie*. Le schéma suivant comprend les éléments du noyau (à la verticale) auxquels s'articulent les éléments des stéréotypes, mais ne rend pas compte, pour des raisons pratiques, d'espace, de l'articulation des PA à ces éléments. Il faut s'imaginer cette troisième strate comme le réseau des relations que le mot *vie* lui-même tisse avec chacun des éléments figurant dans le schéma ci-dessous. Pour ce qui est de l'axiologique, nous avons choisi de le mettre en relief à l'intérieur même du schéma, à la suite des éléments qu'il accompagne ; seuls *intéressant* et *valeur* seront mis en marge, car ils modalisent l'ensemble du noyau.

Ce schéma nous servira de terme de comparaison lorsque nous disposerons des résultats de l'analyse des occurrences de *vie* dans le corpus.

Schéma 1 *: La signification lexicale de* ***vie*** *établie à partir des dictionnaires*



2.5. Les occurrences du mot *vie* dans le corpus

Notre corpus contient 41 occurrences du mot *vie*, employé toujours au singulier. Les syntagmes dont il fait partie sont : *vie humaine* (6 fois), *vie de l'embryon* (4 fois), *vie fœtale* (2 fois), *vie d'un être humain* (1 fois), *genèse de la vie* (4 fois), *source de la vie* (1 fois), *début(s) de la vie* (4 fois), *commencement de la vie* (1 fois), *désacralisation de la vie* (1 fois), *le sens de la vie* (1 fois), *vie autonome* (2 fois), *stade de la vie* (1 fois), *vie appelée à ne point advenir* (1 fois), *maintien artificiel de la vie* (1 fois), *production de la vie* (1 fois), *produire ou déterminer la vie* (1 fois), *connaissance et protection de la vie* (1 fois), *respect de la vie* (2 fois), *respect dû à une vie* (1 fois).

Nous avons également recensé 6 apparitions du verbe *vivre* au passé, présent, futur et infinitif, et 31 apparitions de *vivant* (nom ou adjectif) : *un être vivant* (4 fois), *embryon ou fœtus vivant* (7 fois), *l'ordre du vivant* (1 fois), *du vivant de (quelqu'un)* (10 fois), etc. Cependant, étant donné la pauvreté associative de *vivre* et de *vivant* dans le corpus, ces occurrences font intervenir peu de DA de *vivre* et de *vivant*.

2.6. Les DA relevés dans le corpus

Quelques remarques concernant la notation employée sont nécessaires pour commencer.

Nous conservons dans la formulation des DA les syntagmes englobant *vie*, tels *vie de l'embryon, vie du fœtus, genèse de la vie, vie humaine*, etc. Les enchaînements dans ce cas concernent aussi bien *vie* que *embryon/fœtus*, ou *genèse*, ou *homme*, etc. Nous allons procéder de la même manière pour les DA basés sur *vivant*.

Étant donné que les opérateurs argumentatifs DC et PT imposent une direction argumentative au bloc sémantique à la constitution de laquelle ils servent, la prise en compte de la direction argumentative fera parfois apparaître *vie* dans la partie conséquente, ce qui nous permettra de voir à partir de quels mots il est possible d'argumenter en faveur de *vie*. Certes, lorsque *vie* figure à droite de l'opérateur DC/PT, il fait partie du DA d'autres mots, mais ce changement de point de vue n'est pas sans intérêt, car il nous permettra d'appréhender *vie* à travers les mots auxquels il est associé. À l'inverse, lorsque *vie* figure dans la partie gauche du DA, on l'appréhende à travers les mots qui lui sont associés.

L'opérateur PT se justifie généralement par la présence dans le contexte d'un élément contenant ou impliquant la négation. Nous analyserons en détail les contextes où nous avons opté pour l'opérateur PT dans les DA.

Nous allons faire apparaître les (sur)modalisations dans les DA, mises en évidence à l'aide des signes **‹ › ;** cependant, la surmodalisation ne sera pas conservée pour les ST sur lesquels reposent ces DA. En général, nous garderons dans les DA un contexte plus large, tandis que nous réduisons les ST au minimum.

Les étoiles marquent, de manière intuitive, le degré d'originalité des DA : * pour des associations argumentatives banales, ** pour des associations présentant un certain intérêt sans être totalement inattendues, *** pour les associations les plus intéressantes. Cela nous permet d'anticiper sur la dernière étape de notre analyse, qui mettra en évidence les nouveaux ST proposés par le corpus choisi.

La barre oblique (/) devant un DA indique une reformulation simplifiée d'un DA plus complexe qui précède.

Enfin, les nombres donnés entre parenthèses après chaque DA renvoient aux occurrences du mot *vie* dans le corpus (cf. Annexe 3.1), afin de permettre une identification rapide de(s) passage(s) dans le(s)quel(s) se manifeste le DA.

La liste qui suit regroupe les DA du mot dans le corpus en fonction de leur terme conséquent :

• vie **DC** autonomie (hors du corps maternel)* (2,7)
• vie fœtale **DC** phénomènes/substances spécifiques : gènes actifs, facteurs de croissance, isoformes de protéines* (36)
• être vivant **DC** multiplication* (59)
• vie fœtale **DC** facteurs sécrétés de grand intérêt thérapeutique potentiel* (37)
• vie **DC** corps physique* (24)
• vie humaine **DC** organisation génétique* (31)
• vie humaine **DC** entité distincte* (31)
• vie humaine **DC** membre personnalisé de l'espèce humaine* (31)
• vie **DC** caractère personnel* (26)

• vie humaine **DC** début* (9,14,16,25,26)
• vie de l'être humain **DC** commencement* (35)
• vie **DC** seuil* (20)
• vie **DC** genèse* (12,13,23)
• vie **DC** source* (21,32)
• vie **DC** émergence* (31)
• seuil de la vie **DC** ‹choix entre› possibles*** (20)
• vie de l'embryon **PT** ‹appelée à› ne point advenir*** (38)
• émergence d'une nouvelle vie humaine **DC** développement futur* (31)
• vie de l'embryon **DC** stades (de développement)* (3,39)
• vie des embryons surnuméraires **DC** survie* (33)

• genèse de la vie **PT** périodes d'intemporalité dues à la congélation des embryons** (12)
• genèse de la vie **PT** dissociation entre fécondation et gestation** (12)

• vie **DC** ordre naturel* (21)
• vie de l'embryon/fœtus **DC** ‹devoir› ‹être interdit› ‹maintien› artificiel en vue de la recherche, à des fins d'expérimentation ou de prélèvement*** (1,6)
/ vie **PT** ‹maintien› artificiel*** (1,6)

• vie de l'embryon **DC** ‹devoir› respect (dès la conception)** (4,33)
• vie de l'être humain **DC** respect dès le commencement** (35)
• vie **PT** non respect** (4,5)
• respect de la vie **DC** ‹délit› avortement** (5)
/ vie **PT** avortement** (5)
• ‹devoir› respecter la vie de l'embryon **PT** ‹vouloir provoquer› la mort de l'embryon*** (4)
/ vie **PT** ‹vouloir provoquer› la mort*** (4)
• respecter la vie des embryons surnuméraires **DC** ‹devoir› ‹tenter› ‹d'assurer› leur survie et leur développement** (33)
/ vie **DC** ‹devoir› ‹tenter› la survie et le développement** (33)

• vie **DC** objet de connaissance et de protection par la science** (18)
• vie de l'embryon **DC** ‹devoir› protection dès la fécondation** (11)
• embryon humain vivant **DC** objet de protection par la loi** (70)
• vie humaine connue et protégée par la science **PT** vie utilisée à des fins diverses*** (18,19)
/ vie humaine **PT** utilisation à des fins diverses*** (18,19)

• ‹devoir› protéger la vie de l'embryon dès la fécondation **PT** détruire vie*** (11)
/ vie de l'embryon **PT** objet de destruction*** (11)

• ‹devoir› respecter la vie **PT** ‹désirer-utilité› connaître la vie*** (25)

• genèse de la vie **DC** responsabilité humaine*** (15)
• vie humaine **DC** ‹pouvoir› être générée*** (13)
• vie **DC** création de la technique / par la FIV*** (10,22)
• vie **PT** objet de destruction (lors de la FIV)*** (10,11,22)
• créer la vie par la technique **DC** détruire la vie*** (10)
/ vie **DC** objet de destruction*** (10)
• vie **DC** production des hommes*** (28)
• vie **PT** production ou détermination au nom d'un 'bien' que nous ne savons pas définir*** (29)
• vie humaine **DC** pas produit qu'on fabrique*** (27)
• vie humaine **DC** ‹échappe en partie à› la maîtrise*** (27)

• vie **DC** caractère sacré** (17)
• vie **PT** caractère non sacré** (17)
• vie **PT** objet à la disposition des hommes*** (17)
• vie humaine **DC** utilisation par les hommes (à des fins diverses)*** (19)

• débuts de la vie humaine **DC** recherche scientifique** (16)
• vie **DC** intervention/action médicale ou scientifique*** (20,21,23)
• vie **DC** expérimentations** (6)
• fœtus vivant **DC** ‹ne peut être en aucun cas› objet d'expérimentations in utero** (50,51)
• embryon vivant **DC** ‹écarter› expérimentations** (53)
• embryon vivant **PT** ‹pas prévu› ‹hypothèse› prélèvements** (55)
• débuts de la vie humaine **DC** action médicale (et scientifique)** (16,20)

• vie humaine **DC** sens** (8)
• début de la vie humaine **DC** significations anthropologiques, culturelles et éthiques** (9)
• début de la vie d'un être vivant **DC** notre représentation** (14)

• vie + caractérisation (mode de vie) **DC** ne pas tolérer*** (34)

Surmodalisations apparaissant dans le corpus

• ‹devoir ne pas être› vie	- une vie appelée à ne point advenir (38)
• ‹pouvoir (ne pas) être› vie	- l'émergence d'une nouvelle vie humaine (31), le commencement de la vie (35), genèse de la vie (12,13,23), etc. - connaissance de la vie (18,19,25)
• ‹savoir être› vie	- la croyance en une vie humaine qui... (27)
• ‹croire être› vie	- un embryon dont la vie aurait dû être respectée (4,33,35), le respect dû à une vie... (26), respect de la vie (33)
• ‹éthique-moral+› vie	- la vie de l'embryon doit être protégée (11), protection de la vie (18)
• ‹pragmatique+› vie	- ne tolèrent plus cette vie (34)
• ‹affectif-hédonique-› vie • ‹vouloir faire› vie	- voulant agir pour créer la vie (22), vise à créer la vie (10), nos actes de production de la vie (28), produire ou déterminer la vie (29), responsabilité humaine sur la genèse de la vie (15)

La modalisation de *vie* dans le corpus est plus complexe que dans les dictionnaires : les seules zones modales qui ne sont pas représentées étant le déontique et le désidératif. Nous commenterons ces résultats en les confrontant à ceux obtenus pour *mort* et *naissance*, dans la conclusion de ce chapitre.

Enchaînements où *vie* figure dans la conclusion (corpus)

• embryon / fœtus / homme / femme / père **DC** vie* (1,…)
• homme et femme / couple **DC** vie commune* (40,41)

• gamètes **DC** vie* (32,62)
• fécondation / conception **DC** vie* (4,11)
• corps maternel **DC** vie* (2)
• mère utérine **DC** vie physique* (24)
• maturation **DC** ‹possible› vie autonome hors du corps maternel* (2,7)

• homme et femme **DC** donner la vie en liberté* (30)
• avortement **DC** non respect de la vie (5)
• / science **DC** connaître et protéger la vie ** (18)
• / médecine **PT** produire ou déterminer la vie au nom d'un 'bien' que nous ne savons pas définir*** (29)
• hommes **DC** ‹pouvoir› disposer de la vie (à des fins diverses)*** (17,19)
• / FIV, technique **DC** créer la vie*** (10,22)
• / FIV **DC** détruire la vie*** (22)
• / homme **DC** ‹responsable› de générer la vie*** (15)
• / science **DC** ‹pouvoir› générer la vie*** (13,23)

Ces derniers DA, faisant apparaître *vie* dans des argumentations externes d'autres mots, nous permettent de voir quels sont les mots qui amènent *vie* comme conclusion. Comme nous l'avons fait pour les enchaînements similaires des dictionnaires, nous allons distinguer ici les enchaînements qui reposent sur une relation actancielle (Siège-procès), de ceux qui reposent sur une relation causale naturelle ou intentionnelle. Pour notre corpus, c'est la relation causale intentionnelle, finalisante, qui domine lorsque *vie* apparaît comme conclusion d'un enchaînement argumentatif. Nous allons voir que ceci est valable également pour *mort* et *naissance*, raison pour laquelle nous préférons les traiter de manière regroupée à la fin de ce chapitre.

Pour ce qui est de la liste des **DA du lexème *vie*** ci-dessus, elle comprend des enchaînements sous forme de BAE du mot *vie* sous un aspect normatif ou bien transgressif. L'aspect normatif ou transgressif des enchaînements argumentatifs a des conséquences importantes pour notre analyse sémantique, aussi bien à un niveau micro-sémantique qu'à un niveau macro-sémantique. Au niveau des DA, leur aspect contribue notamment à la vision du monde qui se dégage du corpus. C'est pourquoi nous allons procéder maintenant à un examen des **DA qui reposent sur l'opérateur transgressif PT**.

Pour une partie de ces DA, la raison pour laquelle nous avons fait apparaître le transgressif découle d'une contradiction entre le terme conséquent des DA et un élément stable de la signification du mot *vie*, telle que nous l'avons représentée dans le Schéma 1 :

(DA1) vie de l'embryon **PT** ‹appelée à› ne point advenir*** (38)
(DA2) genèse de la vie **PT** dissociation entre fécondation et gestation** (12)
(DA3) genèse de la vie **PT** périodes d'intemporalité dues à la congélation des embryons** (12)
(DA4) / vie **PT** ‹maintien› artificiel*** (1,6)

Ainsi, pour (DA1), *ne pas advenir* est en contradiction avec l'élément de signification ***possible***, pour (DA2-3), *périodes d'intemporalité* et *dissociation entre fécondation et gestation* contredisent l'élément de signification ***durée***, et pour (DA4), *le maintien artificiel* est en contradiction avec l'élément stable de signification ***nécessaire***. Ces contradictions excluent l'emploi de l'opérateur normatif DC.

Pour une autre partie des DA identifiés dans le corpus, la forme transgressive se justifie par la présence d'un **élément négatif** dans le contexte d'occurrence :

(DA5) / vie **PT** avortement** (5)
(DA6) vie **PT** objet de destruction (lors de la FIV)*** (10,11,22)
(DA7) vie **PT** production ou détermination au nom d'un 'bien' que nous ne savons pas définir*** (29)
(DA8) vie **PT** caractère non sacré** (17)

C'est le cas de (DA5 à 8), dont les contextes contiennent les noms *délit*, *paradoxe*, *contradiction*, le verbe *heurter*, l'adverbe de négation *non* et le préfixe *dé-*. Si pour (DA5-6) le choix de la forme transgressive est évident, car les termes conséquents sont affirmés (leur formulation normative aurait d'ailleurs fait intervenir l'opérateur de négation, par exemple [*vie DC NON avortement*]), pour (DA7-8), en échange, nous avons hésité entre la forme normative ou transgressive, les deux nous semblant convoquées en égale mesure (par exemple, [*vie PT résultat d'un acte de production*] et [*vie DC résultat d'un acte de production*]).

Il faut rajouter ici (DA9), motivé par la présence du conditionnel passé *aurait dû être respectée*, qui sert à convoquer l'enchaînement aussi bien sous sa forme normative [*vie DC respect*] que transgressive [*vie PT non respect*] :

(DA9) vie **PT** non respect** (4)

Enfin, nous regroupons à part les quatre DA suivants, car ils partagent la même structure, tout en reposant sur un lien transgressif rendu explicite par le contexte à travers les noms ***confrontation***, ***heurter***, ***conflit*** ou le conditionnel *aurait dû être respectée*.

(DA10) vie humaine connue et protégée par la science **PT** vie utilisée à des fins diverses*** (18,19)
/ vie **DC** objet de connaissance et de protection par la science
vs. vie **PT** utilisation à des fins diverses
(DA11) ‹devoir› protéger la vie de l'embryon dès la fécondation **PT** détruire vie*** (11)
/ vie **DC** ‹devoir› protection dès la fécondation
vs. vie **PT** objet de destruction
(DA12) ‹devoir› respecter la vie de l'embryon **PT** ‹vouloir provoquer› la mort de l'embryon*** (4)
/ vie **DC** ‹devoir› respect
vs. vie **PT** ‹vouloir provoquer› la mort
(DA13) ‹devoir› respecter la vie **PT** ‹désirer-utilité› connaître la vie*** (25)
/ vie **DC** ‹devoir› respecter
vs. vie **PT** 0‹désirer-utilité› connaître

Ces DA se basent sur des topoï qui argumentent à partir de la connaissance et de la protection de la vie contre l'utilisation de la vie (DA10) et contre la destruction de la vie (DA11), et à partir du respect de la vie contre la mort (DA12) et contre le désir et l'utilité de connaître la vie. Le discours du CCNE exprime donc la double exigence de respect et de protection de la vie et rejette, en raison de cette exigence même, l'utilisation et la destruction de la vie, ce qui correspond aux principales préoccupations de la bioéthique. Cependant, au-delà de cette prise de position explicite, le discours du CCNE porte inscrite en filigrane une **remise en question du désir et de l'utilité de connaître** la vie, opposant ainsi la connaissance de la vie aux exigences de respect et de protection : respecter et protéger, c'est, dans cette vision, ne pas désirer connaître.

Avec (DA14) nous sommes devant un cas à part, qui repose sur la même structure que les DA 10 à 13, mais qui se présente sous une forme normative :

(DA14) créer la vie par la technique **DC** détruire la vie*** (10)
/ vie **DC** objet de création par la technique
vs. vie **DC** objet de destruction

Cette forme est motivée par la présence du nom ***paradoxe*** dans le contexte : *La destruction [des embryons surnuméraires] apparaît comme un paradoxe d'une technique qui vise à créer la vie*. Dans leur description des énoncés paradoxaux[1], Carel et Ducrot (1999) montrent que le caractère doxal ou paradoxal d'un enchaînement est en rapport avec la signification intrinsèque des expressions linguistiques qui interviennent dans l'enchaînement. Dans notre situation, la création s'opposant à la destruction ([création PT destruction]), l'enchaînement paradoxal (DA14) aura la forme normative [création **DC** destruction]. L'analyse de cet exemple peut être approfondie si l'en prend en compte le fait que la création et la destruction sont inscrites en égale mesure dans la signification du mot *technique*, ce qui peut être représenté par les BAE [technique DC création] et [technique DC destruction] : les conclusions de ces deux blocs étant contraires, la présence simultanée des deux BAE dans l'énoncé que nous analysons n'est rendue possible que par l'intermédiaire de *paradoxe*.

L'exemple ci-dessus nous permet de mettre en relief que des DA opposés peuvent se manifester dans le discours. Ce que nous en gardons pour notre analyse, c'est la possibilité d'argumenter, à partir de *vie* en faveur soit de la création, soit de la destruction de celle-ci.

2.7. Mise en parallèle des PA et des DA

Pour aller plus loin dans l'interprétation des résultats obtenus à partir du corpus pour le mot *vie*, nous comparerons les PA (qui sont des BAE repérés dans les dictionnaires) avec les DA (BAE relevant du discours). Le but de cette mise en parallèle est d'identifier les DA qui correspondent à une activation discursive du potentiel argumentatif des mots tel que nous l'avons cerné à partir des dictionnaires, afin de distinguer deux sortes de DA : les DA qui sont prévisibles à partir de la signification de *vie* que nous avons construite (voir Schéma 1) et des DA nouveaux, non prévisibles à partir de la signification donnée dans les dictionnaires.

Dans la liste des DA que nous avons dressée, seul un petit nombre se retrouvent parmi les PA, comme nous pouvons le voir ci-dessous :

Les PA de *vie*	**Les DA de *vie* dans le corpus**
• vie **DC** aléatoire / ‹ne pas devoir être›	• vie de l'embryon **PT** ‹appelée à› ne point advenir*** (38)
• vie **DC** nécessaire / ‹devoir être›	• vie **PT** ‹maintien› artificiel*** (1,6)
• vie **DC** monde/réel/naturel	• vie **DC** ordre naturel* (21)
• vie **DC** personne/individu	• vie humaine **DC** membre personnalisé de l'espèce humaine / entité distincte** (31) • vie **DC** caractère personnel** (26) • naître vivant **DC** personne humaine dotée de personnalité juridique** (51,54)
• vie **DC** croissance / métabolisme /	• vie fœtale **DC** phénomènes et substances spécifiques : gènes

1. « Un **enchaînement** E est **linguistiquement doxal** (LD) si l'aspect auquel il appartient est déjà inscrit dans la signification intrinsèque d'un segment de E. (...) Reste à définir l'enchaînement linguistiquement paradoxal. D'abord une convention. Étant donné un enchaînement *a conn b*, de premier segment *a* et de second segment *b,* on notera a conn' b l'enchaînement obtenu par simple "inversion" du connecteur. Par exemple, si *a conn b* est *bien que ce fût dangereux, Paul l'a fait*, alors *a conn' b* est *parce que c'était dangereux, Paul l'a fait*. Pour qu'un **enchaînement** *a conn b* soit **linguistiquement paradoxal** (LP), nous demanderons à la fois que *a conn b* ne soit pas LD et que *a conn' b* soit LD. » (Carel, Ducrot 1999:17)

reproduction/ assimilation / homéostasie / nutrition / sommeil / etc.	actifs, facteurs de croissance, isoformes de protéines, etc.* (36) • être vivant **DC** multiplication* (59)
• vie **DC** commencement	• vie humaine **DC** début/commencement/seuil* (9,14,16,20,25,26,35) • vie **DC** genèse / source / émergence* (12,13,23 ;21,32 ;31)
• vie **DC** durée/temps/période	• genèse de la vie **PT** périodes d'intemporalité** (12)
• vie **DC** hédonique-affectif +/- • vie **DC** non résignation	• vie + caractérisation (mode de vie) **DC** ne pas tolérer*** (34)

Les aspects de la signification de *vie* qui sont manifestes dans le corpus concernent le caractère naturel de la vie et les phénomènes et fonctions qu'elle implique, le caractère personnel de l'être vivant (être humain, en l'occurrence) et l'origine ou la limite initiale de la vie. Une seule axiologisation (hédonique-affective -) apparaît dans le corpus, portant sur *vie* dans l'acception 'mode de vie'. Plus intéressants sont les trois DA transgressifs, qui annoncent déjà une représentation de *vie* différente de celle qui est présente dans les dictionnaires. La vie, du point de vue des avis du CCNE est une vie hors normes, dans la mesure où (i) elle peut être appelée à ne point advenir, (ii) tout en appartenant à l'ordre naturel, elle peut être maintenue artificiellement et (iii) elle peut échapper à la temporalité. Il faut remarquer que ces transgressions à la norme sont en lien direct avec la signification modale (‹nécessaire› et ‹possible›) du mot *vie*.

2.8. Les stéréotypes de *vie* proposés par le corpus

Nous obtenons les ST de *vie* proposés par le corpus à partir des DA relevés plus haut. Pour ce qui est de la nature des DA, ceux-ci peuvent simplement dériver des ST stabilisés figurant dans les dictionnaires, sous un aspect normatif ou transgressif, tantôt en renforçant, tantôt en rabaissant le potentiel argumentatif présent dans la signification du mot. Ils peuvent également transgresser ce potentiel ou l'intervertir. En effet, dans nombre de situations, les DA que le discours met en œuvre ne se basent pas sur des ST stabilisés, mais constituent des associations inédites qui laissent voir de nouvelles représentations de la signification du mot, à savoir de nouveaux éléments sémantiques qui s'associent aux éléments des ST. Dans ce cas, c'est le discours qui donne naissance à de nouveaux ST qui font évoluer la signification lexicale.

Avant de mettre à jour les ST sur lesquels se fondent les DA, nous voudrions faire quelques remarques sur la manière dont s'opère le passage des DA aux ST. Les difficultés dans la formulation des ST sont dues non seulement aux aspects normatifs ou transgressifs des DA qui se transmettent aux ST, mais aussi à la sélection de l'élément du noyau sur lequel se construit le ST.

(a) Prenons par exemple le cas de *recherche* ou de *sens*. En tant que représentations associées au noyau de *vie* dans des blocs d'argumentation externes, ils semblent sélectionner l'ensemble du noyau, et non pas un élément précis. C'est pourquoi nous représentons cela sous la forme [*organisme/activité DC recherche*], [*organismes/activité DC sens*]. Il serait également possible de le représenter sous forme de modalisation : ‹sens de› la vie, ‹recherche sur› la vie.

(b) Mais ce n'est pas la seule manière d'expliquer l'impossibilité de sélectionner un élément du noyau comme antécédent d'un ST. Il y a des situations où plusieurs éléments de signification pourraient remplir ce rôle. Par exemple, nous avons vu, lors de la constitution de la strate des stéréotypes de la signification de *vie*, qu'aussi bien *organisme* qu'*activité* permettent des

enchaînements avec *évolution*. Pour l'association qui se fait avec *évolution*, le ST peut donc avoir comme point de départ aussi bien *organisme* que *activité*.

(c) Il y a toutefois un certain nombre de DA pour lesquels le sémantisme des représentations associées à *vie* permettent de lever l'ambiguïté. C'est, par exemple, le cas des DA [*vie* ***DC*** *genèse, source, émergence*], que nous avons ramenés au ST [*organisme* ***DC*** *apparition*] sur la base de la structure actancielle d'*apparaître*, qui fait que c'est *organisme* qui est sélectionné et non pas *phénomènes*. Mais il aurait suffit de choisir une autre expression linguistique pour représenter l'élément de signification au lieu d'*apparition*, disons *commencer à se manifester*, pour que les actants changent.

Le tableau ci-dessous présente dans la deuxième colonne l'ensemble des DA relevés dans le corpus et leur fait correspondre, dans la première colonne, les ST sur lesquels ils sont basés. Nous avons opté pour la mise en regard des DA et des ST afin d'en faciliter la lecture. Les DA sont regroupés en fonction de l'élément de signification associé au mot *vie*.

L'opérateur PT qui apparaît dans certains DA sera conservé dans les ST, car nous visons à rendre compte de la représentation du lexème *vie* sous-jacente aux avis du CCNE, et la présence de l'aspect normatif ou transgressif est significative. C'est de cette représentation que rendra compte le Schéma 2 ci-dessous.

Pour ce qui est de la notation utilisée dans le tableau, elle est identique à celle des tableaux précédents. Un seul élément nouveau : nous mettons en relief à l'aide des italiques les enchaînements où nous avons gardé des traces de la modalisation présente dans le DA équivalent. Ces enchaînements seront traités séparément.

ST de *vie* reconstruits à partir des DA	**← DA de *vie* relevés dans le corpus**
• aléatoire **PT** non advenir • nécessaire **PT** artificiel	• vie de l'embryon **PT** ‹appelée à› ne point advenir*** (38) • vie **PT** ‹maintien› artificiel*** (1,6)
• nécessaire **DC** ordre naturel	• vie **DC** ordre naturel* (21)
• organisme **DC** membre personnalisé / entité distincte / caractère personnel / personnalité juridique	• vie humaine **DC** membre personnalisé de l'espèce humaine / entité distincte** (31) • vie **DC** caractère personnel** (26) • naître vivant **DC** personne humaine dotée de personnalité juridique** (51,54)
• organisme/activité **DC** phénomènes et substances spécifiques : gènes actifs, facteurs de croissance, isoformes de protéines, etc.	• vie fœtale **DC** phénomènes et substances spécifiques : gènes actifs, facteurs de croissance, isoformes de protéines, etc.* (36) • être vivant **DC** multiplication* (59)
• organisme/activité **DC** début / commencement / seuil / genèse / source / émergence	• vie humaine **DC** début / commencement / seuil* (9,14,16,20,25,26,35) • vie **DC** genèse / source / émergence*(12,13,23 ;21,32 ;31)
• activité **PT** périodes d'intemporalité	• genèse de la vie **PT** périodes d'intemporalité** (12)
• organisme/activité (**DC** événements/faits) **DC** ne pas tolérer (hédonique-affectif -)	• vie + caractérisation (mode de vie) **DC** ne pas tolérer*** (34)

• organisme **DC** autonomie • organisme **DC** facteurs sécrétés • organisme **DC** organisation génétique • organisme **DC** corps physique	• vie **DC** autonomie (hors du corps maternel)* (2,7) • vie fœtale **DC** facteurs sécrétés de grand intérêt thérapeutique potentiel* (37) • vie humaine **DC** organisation génétique* (31) • vie **DC** corps physique* (24)
• possibles **DC** objet de choix • organisme/possible **DC** développement futur • organisme/activité/possible **DC** devenir • organisme/durée **DC** stades (de développement) • organisme/possible **DC** survie	• seuil de la vie **DC** ‹choix entre› possibles*** (20) • émergence d'une nouvelle vie humaine **DC** devenir / développement futur* (31) • vie de l'embryon **DC** stades (de développement)* (3,39) • vie des embryons surnuméraires **DC** survie* (33) • genèse de la vie **PT** dissociation entre fécondation et gestation** (12)
• organisme/activité **DC** fécondation / gestation • organisme/activité **PT** dissociation entre fécondation et gestation	• vie de l'embryon **DC** ‹devoir› respect (dès la conception)** (4,33) • vie de l'être humain **DC** respect dès le commencement** (35)
• organisme/activité **DC** objet de respect • *respecter l'organisme/activité **DC** non avortement* • organisme **PT** avortement • r*especter l'organisme/activité **PT** provoquer mort* • organisme **DC** mort • *respecter l'organisme/activité **DC** assurer survie et développement*	• vie **PT** non respect** (4,5) • respect de la vie **DC** ‹délit› avortement** (5) / vie **PT** avortement** (5) • ‹devoir› respecter la vie de l'embryon **PT** ‹vouloir provoquer› la mort de l'embryon*** (4) / vie **PT** ‹vouloir provoquer› la mort*** (4) • respecter la vie des embryons surnuméraires **DC** ‹devoir› ‹tenter› ‹d'assurer› leur survie et leur développement** (33) / vie **DC** ‹devoir› ‹tenter› ‹d'assurer› la survie et le développement** (33)
• organisme/activité **DC** objet de connaissance et protection (par la science) • *connaissance et protection de l'organisme/ activité par la science **PT** utilisation à des fins diverses* • *protéger organisme/activité **PT** détruire* • *respecter organisme/activité **PT** désirer connaître* • *respecter organisme/activité **PT** utilité de connaître*	• vie **DC** objet de connaissance et de protection par la science** (18) • vie de l'embryon **DC** ‹devoir› protection dès la fécondation** (11) • embryon humain vivant **DC** objet de protection par la loi** (70) • vie humaine connue et protégée par la science **PT** vie utilisée à des fins diverses*** (18,19) / vie humaine **PT** utilisation à des fins diverses*** (18,19) • ‹devoir› protéger la vie de l'embryon dès la fécondation **PT** détruire vie*** (11) / vie de l'embryon **PT** destruction*** (11) • ‹devoir› respecter la vie **PT** ‹désirer-utilité› connaître la vie*** (25)
• organisme/activité **DC** responsabilité humaine • organisme/activité **DC** objet de génération/ création (par la technique/FIV) • organisme/activité **PT** objet de destruction • *créer organisme/activité par la technique **DC** détruire organisme/activité* • organisme/activité **DC** objet de destruction • organisme/activité **DC** objet de production/ produit • organisme/activité **PT** objet de production/	• genèse de la vie **DC** responsabilité humaine*** (15) • vie humaine **DC** ‹pouvoir› être générée*** (13) • vie **DC** création par la technique / par la FIV*** (10,22) • vie **PT** objet de destruction (lors de la FIV)*** (10,11,22) • créer la vie par la technique **DC** détruire la vie*** (10) / vie **DC** objet de destruction*** (10) • vie **DC** production des hommes*** (28) • vie **PT** production ou détermination au nom d'un 'bien' que

produit qu'on fabrique • organisme/activité **DC** non maîtrise totale par l'homme	nous ne savons pas définir*** (29) • vie humaine **DC** pas produit qu'on fabrique*** (27) • vie humaine **DC** échappe en partie à la maîtrise*** (27)
• organisme/activité/nécessaire **DC** sacrée • organisme/activité/nécessaire **PT** non sacrée	• vie **DC** caractère sacré** (17)
• organisme/activité **PT** objet à la disposition des hommes	• vie **PT** caractère non sacré** (17) • vie **PT** objet à la disposition des hommes*** (17)
• organisme/activité **DC** objet d'utilisation par les hommes (à des fins diverses) (pragm+)	• vie humaine **DC** utilisation par les hommes (à des fins diverses)*** (19)
• organisme/activité **DC** objet de recherche scientifique/ expérimentations / action-intervention médicale-scientifique	• débuts de la vie humaine **DC** recherche scientifique** (16) • vie **DC** intervention/action médicale ou scientifique*** (20,21,23)
• organisme/activité **DC** non objet d'expérimentations / non prélèvements	• vie **DC** expérimentations** (6) • fœtus vivant **DC** ‹ne peut être en aucun cas› objet d'expérimentations in utero** (50,51) • embryon vivant **DC** ‹écarter› expérimentations** (53) • embryon vivant **PT** ‹pas prévu› ‹hypothèse› prélèvements** (55)
• organisme/activité **DC** sens / significations / représentation	• débuts de la vie humaine **DC** action médicale (et scientifique)** (16,20) • vie humaine **DC** sens** (8) • début de la vie humaine **DC** significations anthropologiques, culturelles et éthiques** (9) • début de la vie d'un être vivant **DC** notre représentation** (14)

Comparant les PA et les DA de *vie*, nous avons dit que la représentation de la vie dans les avis du CCNE renvoie à **une vie hors norme**. Nous allons approfondir cette idée, en nous basant cette fois sur la totalité des DA manifestes dans notre corpus. Nous distinguerons trois cas de figure : (a) des DA conformes à la norme qui est donnée par les dictionnaires, (b) des DA qui transgressent cette norme et (c) des DA inédits, qu'ils se présentent sous une forme normative ou transgressive.

Pour ce qui est de la première catégorie de DA (a), elle peut être assimilée aux PA qui relèvent de l'organisme vivant et de l'activité physique de celui-ci : corps physique, organisme génétique, facteurs sécrétés, fécondation, croissance, etc. Elle fait intervenir également des enchaînements orientant vers les limites initiale et finale de la vie et vers sa durée interne (stades).

Nous avons parlé de la deuxième catégorie (b) lors de la mise en parallèle des PA et des DA : sont transgressés des enchaînements liés au contenu modal de la signification (nécessaire et possible) et à la durée.

La troisième catégorie (c), comprend des DA inédits, certains en DC, d'autres en PT. Lorsque le DA pose un lien argumentatif entre la vie et l'action humaine (utilisation, expérimentation, production, destruction, etc.), la forme normative inédite s'accompagne d'une forme transgressive qui concorde avec la signification lexicale de *vie*. Par exemple, [vie DC produit fabriqué] s'accompagne de [vie PT objet de production], qui, lui, relève du même bloc d'argumentation que [vie DC non objet de production] ; ce dernier bloc est en accord avec les éléments *ordre naturel* et *spontané* qui appartiennent à la signification de *vie*. Ce sont les situations qui nous semblent les plus intéressantes, car cela laisse apparaître une **zone de tension** autour du lexème *vie*, zone qui

concerne l'action humaine. Ce qui nous semble particulièrement parlant, c'est le fait que les enchaînements concordants avec la signification lexicale de *vie* n'apparaissent pas sous leur forme normative, ce qui aurait comme effet de nier l'action humaine [vie DC NON objet de production]. Au contraire, la préférence va pour l'enchaînement transgressif, ce qui conforte notre hypothèse concernant la manifestation des DA inédits, à savoir que ceux-ci s'accompagnent de la forme transgressive d'un enchaînement stable présent parmi les stéréotypes.

Quant aux enchaînements que nous avons marqués en italiques dans le tableau ci-dessus, ils contiennent tous, sauf le dernier, une modalisation **éthique-morale +** :

- respecter l'organisme/activité **PT** avortement
- respecter l'organisme/activité **PT** provoquer mort
- respecter l'organisme/activité **DC** assurer survie et développement
- protection de l'organisme/activité par la science **PT** utilisation à des fins diverses
- protéger organisme/activité **PT** détruire
- respecter organisme/activité **PT** désirer connaître
- respecter organisme/activité **PT** utilité de connaître

En analysant ce sur quoi porte l'éthique-moral dans ces enchaînements, il en ressort que **le 'bien'** du point de vue du CCNE, pour ce qui est de la vie, consiste à : ne pas provoquer la mort, ne pas avorter, ne pas détruire la vie, ne pas l'utiliser à des fins diverses, assurer la survie et le développement de l'être vivant et, plus inattendu, ne pas désirer connaître la vie (les connaissances apparaissant comme n'ayant pas d'utilité).

Enfin, l'enchaînement paradoxal

- créer organisme/activité **DC** détruire organisme/activité

montre l'acte de création portant sur la vie comme un acte de destruction. L'acte de création se trouve de la sorte affecté par la polarité négative inhérente à la signification de *détruire*.

Rassemblant les conclusions que nous avons tirées au fur et à mesure de notre analyse, nous pouvons affirmer que le lexème *vie* se trouve chargé, dans le discours du CCNE de la représentation suivante :

– Il n'y a pas de changement au niveau de ce qui relève des organismes et phénomènes biologiques. Les changements concernent la vie seulement lorsqu'elle devient l'objet de l'action de l'homme, ceci ayant des répercussions sur le niveau modal.

– Il s'agit d'une vie hors normes, car sont transgressés des éléments essentiels de la signification du mot, notamment sa signification modale (‹nécessaire› et ‹possible›) et aspectuelle (durée) : c'est une vie qui n'advient pas, qui est maintenue artificiellement et qui échappe à la temporalité.

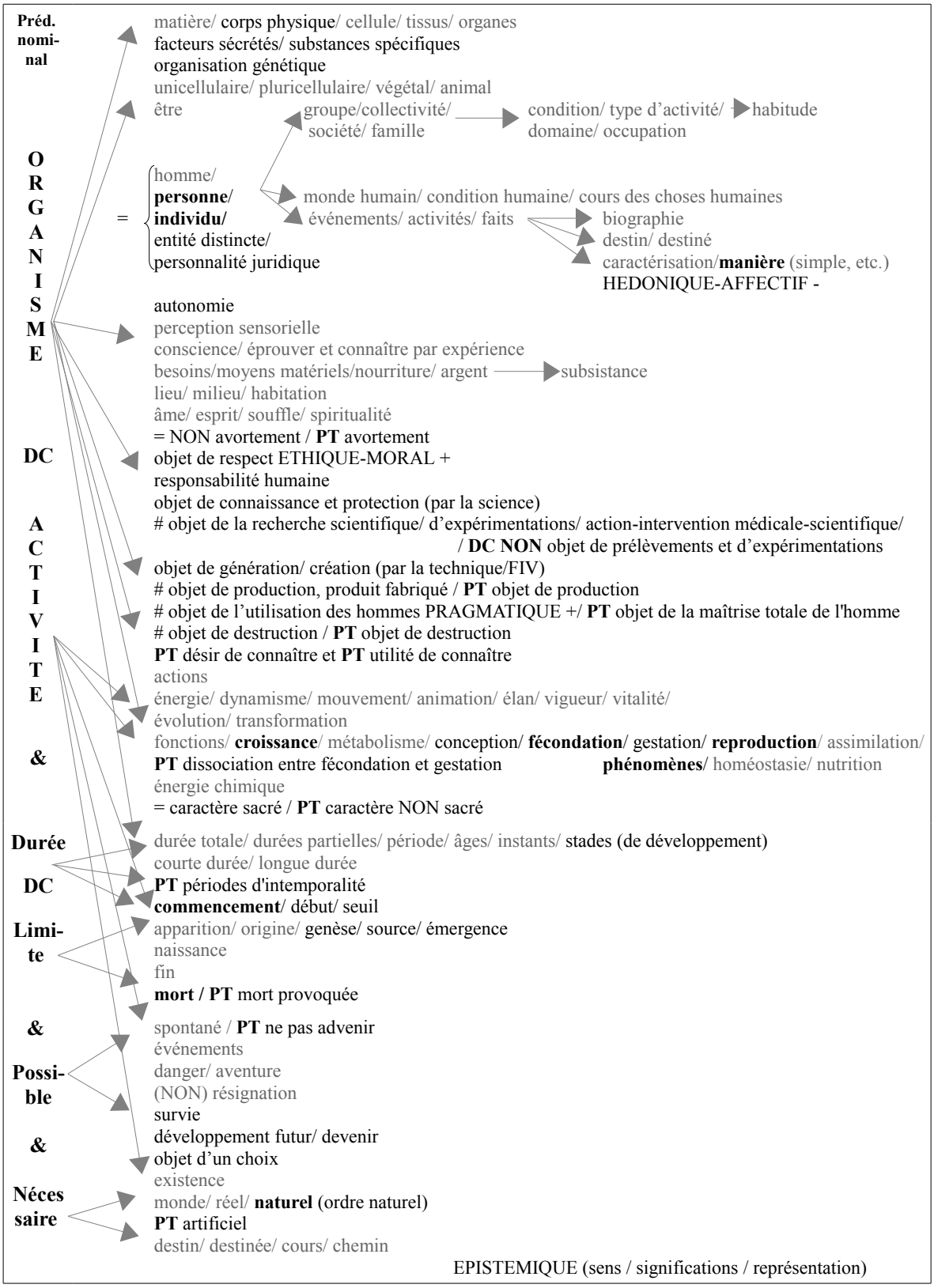
– La conclusion la plus inattendue qui ressort des DA que nous avons relevés dans le corpus concerne la remise en question du désir et de l'utilité de connaître la vie, l'épistémique et le pragmatique étant envisagés en opposition avec l'éthique-moral.

– Pour ce qui est de la modalisation, elle concerne, par ordre d'importance, les zones modales suivantes : l'aléthique (impossible-1 fois, possible-6 fois), le volitif (5 fois), l'éthique-moral + (5 fois), l'épistémique (3 fois), le pragmatique + (2 fois), l'hédonique-affectif (1 fois) et le doxologique (1 fois). Les modalisations qui dominent sont l'aléthique, le volitif et l'éthique.

– Le volitif se retrouve en grande partie dans les enchaînements où *vie* apparaît comme conclusion, car la relation dominante est une relation causale intentionnelle.

Le schéma suivant montre la représentation de *vie* telle qu'elle se dégage des avis du CCNE et telle que nous venons de la décrire. Les enchaînements grisés correspondent à des enchaînements qui figuraient dans les dictionnaires et qui ne sont pas manifestes dans le corpus ; les enchaînements en gras représentent des enchaînements qui apparaissaient dans les dictionnaires et qui sont manifestes également dans le corpus, enfin, les enchaînements en noir et non gras sont ceux qui figurent uniquement dans le corpus. Nous avons marqué les enchaînements transgressifs à l'aide de PT et n'avons pas marqué ceux qui sont normatifs, les flèches indiquant de toute manière le lien argumentatif. Nous avons en échange marqué par le signe = les enchaînements équivalents et par # les enchaînements contradictoires (se différenciant uniquement par le connecteur, et non pas par les éléments enchaînés).

Schéma 2 *: La signification du lexème* ***vie*** *selon les avis du CCNE*



3. La signification du lexème *mort*

3.1. Mise en regard des articles de dictionnaires

Les quatre dictionnaires commencent par définir le nom *mort* à l'aide du syntagme *cessation de la vie*, doublé, dans le cas du PR et du Lexis, par le syntagme *fin / terme de la vie*. Ces syntagmes donnent une vision ponctuelle du processus de la mort, vision que nous retrouvons dans le TLF*i*, avec *événement individuel*. Il est vrai que le terme *cessation* pourrait également donner une vision durative du processus ; les exemples suivant le syntagme *cessation de la vie* (notamment dans le PR) vont néanmoins dans le sens d'une interprétation **ponctuelle, globale**.

Le tableau regroupant les articles lexicographiques pour *mort*, (cf. Annexe 2.3), fait correspondre au sens I.1. du PR le sens A.2. du TLF*i* (ligne 2) et au sens I.2. du PR le sens A.1. du TLF*i* (ligne 3). Cette correspondance se fait sur la base de la partie définitionnelle, mais aussi sur la base des exemples : I.1. et A.2. concernent la mort en tant que **phénomène** (la mort que l'on craint, qui n'épargne personne, etc.), I.2. et A.1. concernent la mort en tant qu'**événement** particulier (la mort de quelqu'un, avec ses circonstances : naturelle, accidentelle, etc.).

Outre ces acceptions premières de phénomène et d'événement marquant la fin de la vie (ou d'une vie particulière), nous relevons dans tous les dictionnaires une acception référée au domaine de la biologie et de la médecine, selon laquelle la mort désigne l'arrêt des fonctions vitales, cet arrêt pouvant présenter des caractéristiques différentes (d'où les termes de mort apparente, cérébrale, subite, etc.). Seul le PR isole une acception faisant intervenir l'intention de provoquer la mort, les autres dictionnaires préférant ne pas mettre l'accent sur la possibilité d'une cause intentionnelle. En fait, l'article pour *mort* du PR présente une structure plus développée que les articles du TLF*i*, du Lexis ou du PL ; il comprend cinq subdivisions pour les sens propres, dont une est réservée aux circonstances de la mort et une autre à la mort en tant qu'événement pouvant constituer un repère dans le temps.

Ne manquent pas les acceptions figurées, par exagération, de destruction graduelle de quelque chose, ou de grand malheur, ainsi que l'acception de mort dans le domaine religieux.

Les articles lexicographiques pour le verbe *mourir* (cf. Annexe 2.4) correspondent *grosso modo* aux articles pour le corrélat nominal. Disparaît la référence au phénomène de la mort. En échange, le TLF*i* prévoit un sens de *mourir* désignant le non-accompli, le duratif, qui se rajoute au sens premier désignant l'accompli, le ponctuel. Ne manquent pas les précisions concernant les circonstances et les causes de l'événement, ainsi que toutes les acceptions figurées et par exagération présentes dans le sémantisme du nom *mort*. Le verbe peut s'employer aussi à la voix pronominale, auquel cas il désigne le non-accompli.

3.2. Constitution du noyau de signification

Nous tenons à rappeler ici notre position concernant l'utilisation que nous faisons des dictionnaires. Premièrement, nous ne considérons pas qu'ils contiennent toutes les informations que requiert la description sémantique. Il arrive que les dictionnaires ne contiennent pas des informations sémantiques qui pourtant sont très stables pour un mot donné (par exemple, il n'est pas fait référence à *cadavre* dans les articles lexicographiques de *mort*). Deuxièmement, nous ne

considérons pas que toutes les informations fournies par les dictionnaires pour un mot soient à prendre en compte pour la description sémantique du mot. Ce n'est pas la redondance de certaines informations qui est en cause ici, mais le fait que des informations sémantiques non-obligatoires pour les mots figurent néanmoins dans les articles des dictionnaires. Il s'agit notamment des citations proposant une utilisation du mot spécifique à un auteur (Baudelaire : *C'est la mort qui console, hélas, et qui fait vivre*, Cioran : *la catastrophe de la naissance*) et de tous les éléments qui renvoient à notre appréhension et connaissance des choses (épistémiques). Une situation à part est celle des emplois par analogie : ceux-ci ne nous serviront pas de manière directe pour notre analyse sémantique, mais étant donné qu'ils mettent en évidence des éléments essentiels de la signification du mot (des éléments que nous plaçons dans le noyau), ils nous permettent de vérifier que le noyau défini par nous comprend bien les éléments en question.

Que l'on nous comprenne bien : nous n'y voyons pas des défauts des articles lexicographiques et, par conséquent, tout ce que nous venons de dire ne constitue pas une critique à l'adresse des dictionnaires. Mais nous avons conscience des limites de l'adéquation des articles de dictionnaire aux exigences de la représentation sémantique en général et de la représentation sémantique en SPA en particulier. Cependant, malgré les manques et surplus d'information sémantique, les dictionnaires constituent une bonne base de départ pour la description sémantique du lexique.

Comme nous l'avions fait pour le lexème *vie*, nous avons regroupé les éléments définitionnels fournis par les dictionnaires pour le nom *mort* et son corrélat verbal, afin de mettre à jour les similarités et différences d'un dictionnaire à l'autre. Comme le montre le tableau suivant, les dictionnaires s'accordent pour définir ces deux lexèmes à l'aide de trois séries d'éléments : *cessation – fin – terme – arrêt* (colonne 1) ; *vie – fonctions vitales – exister – être* (colonne 2) et *être humain – animal – organisme biologique* (colonne 3). Les autres éléments qui apparaissent ci et là sont : *circonstances, complet, définitif, irréversible, événement individuel, phénomène inhérent à la condition humaine ou animale, force intemporelle, menace* et, pour les définitions biologiques : *destruction progressive, disparition de la cohérence fonctionnelle*.

mort (n.)

PR	cessation définitive	de la vie	(d'un être humain, d'un animal et par ext. de tout organisme biologique)			
	cessation	de la vie	à la condition humaine ou animale	(considérée comme) un phénomène inhérent		
	fin ; circonstances de cette fin	d'une vie	humaine (ou animale)			
	terme (…) considéré dans le temps	de la vie	humaine			
TLF*i*	cessation	de la vie				
			pour toute vie humaine	force intemporelle	sentie comme une menace	
	un événement individuel qui peut être précisé		pour tout organisme vivant, homme, animal ou végétal			

Lexis	cessation terme	de la vie de la vie				
PL	cessation complète et définitive	de la vie				
PR Biol., méd	arrêt complet et irréversible	des fonctions vitales	(d'un organisme, d'une cellule)			entraînant sa destruction progressive
TLF*i* **Biol**	arrêt complet et définitif	des fonctions	d'un organisme vivant			avec disparition de sa cohérence fonctionnelle et destruction progressive de ses unités tissulaires et cellulaires

mourir

PR	cesser	de vivre, d'exister, d'être				
TLF*i*	cesser perdre	d'exister la vie				
Lexis	cesser	de vivre				
PL	cesser	de vivre				

Les éléments que nous analyserons par la suite afin d'établir le noyau de signification de *mort* et *mourir* sont :

- cessation, fin, terme, arrêt
- vie, fonctions vitales, exister, être
- être humain, animal, organisme biologique
- complet, définitif, irréversible
- événement individuel
- phénomène inhérent à la condition humaine ou animale
- force intemporelle

Circonstances, menace, destruction progressive et *disparition de la cohérence fonctionnelle* vont rentrer dans la description lexicale au niveau des stéréotypes.

Inutile de faire appel aux définitions lexicographiques pour la première série d'éléments, car ces mots se définissent les uns les autres et sont équivalents ; nous choisirons ***fin***. Quant à la deuxième série, nous avons déjà décrit la signification de *vie* dans la section précédente et nous estimons que *fonctions vitales, exister, être* sont synonymes de ***vie*** au sein des définitions dont ils sont issus. Nous gardons ***organisme*** pour représenter la troisième série. Nous reviendrons plus loin à ces trois éléments de signification (*fin, vie, organisme*).

Les éléments qui restent nous permettent de motiver la présence de certaines valeurs modales dans le noyau de *mort-mourir*. Les définitions de *définitif* et *irréversible* contiennent de manière évidente un élément modal **‹impossible›** :

> **complet** : Auquel ne manque aucun des éléments qui doivent le constituer (qu'il s'agisse d'un ensemble défini par avance ou d'une estimation subjective). (PR)

définitif : Qui est fixé une fois pour toutes, qui ne change plus/pas. (PR, TLF*i*)
Se dit de ce qui marque un terme, de ce qui fixe dans un état qu'il n'y a plus lieu de modifier. (Lexis)

irréversible : Qui ne peut se produire que dans un seul sens, sans pouvoir être renversé. (PR)
Qui n'agit que dans un sens et ne peut revenir en arrière. (Lexis)
Qui n'est pas réversible, qui ne peut être entravé. (PL)
Dont on ne peut inverser le cours ; qui s'effectue dans une seule direction, sans possibilité de retour en arrière. *P. ext.* [En parlant d'une chose achevée, du résultat d'un processus] Qui ne peut plus subir de modification ; sur lequel on ne peut plus intervenir. (TLF*i*)

Événement et *phénomène*, comme nous l'avons vu pour la description du noyau de *vie*, du fait qu'ils renvoient à ce qui se produit, à ce qui arrive, contiennent dans leur sémantisme un élément modal **‹aléatoire›** :

événement : Ce qui arrive et qui a quelque importance pour l'homme. (PR)
Fait qui se produit. (Lexis)
Tout ce qui se produit, tout fait qui s'insère dans la durée. (TLF*i*)

phénomène : Tout ce qui se manifeste à la conscience, que ce soit par l'intermédiaire des sens (phénomènes extérieurs, physiques, sensibles) ou non (phénomènes psychologiques, affectifs). (PR)
Ce qui apparaît, ce qui se manifeste aux sens, ou à la conscience, tant dans l'ordre physique que dans l'ordre psychique, et qui peut devenir l'objet d'un savoir. (TLF*i*, sens I)
Tout ce qui arrive, se produit, se manifeste et que l'on peut observer sans en connaître ou sans en rechercher obligatoirement la cause. (TLF*i*, sens II.)
Ce qui se manifeste à la conscience par les sens ou par une modification psychologique, affective. (Lexis)
Fait observable ; événement (PL)

Les mots *inhérent*, *force* et *intemporel* véhiculent un élément sémantique modal **‹nécessaire›** dont il faut tenir compte dans la description des lexèmes *mort* et *mourir* :

inhérent : Qui appartient essentiellement à un être, à une chose, qui lui est joint inséparablement.(PR)
Se dit d'une chose qui est liée d'une manière inséparable, nécessaire, à une autre chose ou à une personne. (Lexis)
Qui, de par sa nature, est lié d'une manière inséparable et nécessaire à une personne ou à une chose. (TLF*i*)

force : Principe d'action, cause quelconque de mouvement, de changement. (PR sens IV)
Principe d'action puissant. (Lexis)
Cause qui agit dans. Synon. *agent.* **a)** Ce qui meut, anime la nature, l'univers. **b)** Ce qui est à l'origine des phénomènes biologiques. (TLF*i*)

intemporel : 1. Qui, par sa nature, est étranger au temps, ne s'inscrit pas dans la durée ou apparaît comme invariable. 2. Immatériel. (PR)
Se dit de ce qui, par nature, ne s'inscrit pas dans le temps, de ce qui reste invariable. (Lexis)
Qui est étranger au temps, ne s'inscrit ni dans le temps ni dans la durée. *P. ext.* Qui ne varie pas en fonction du temps, qui est de tous les temps. (TLF*i*)

Nous disposons maintenant pour la constitution du noyau de signification de *mort-mourir* des éléments de signification suivants : *fin*, *vie*, *organisme*, **‹impossible›, ‹aléatoire› et ‹nécessaire›**.

Le fait que *vie* et *mort* soient des antonymes avait été un argument en faveur de l'insertion de l'élément sémantique *mort* dans la strate des ST de *vie*. Ce même fait nous autorise maintenant à introduire dans le noyau de signification de *mort* le BAI [**organisme PT non activité**]. En effet, en tant qu'antonymes, *vie* et *mort* sont ce que Carel appelle des *contradictoires argumentatifs*[1]. La

1. Carel illustre cette relation à l'aide des antonymes *oublier / se souvenir*, *prudent / imprudent* et *indulgent / sévère*. Elle décrit la signification interne d'*oublier* par « le temps, normalement, fait disparaître les choses » et de *se souvenir* par

relation de contradiction argumentative s'établit entre deux expressions linguistiques dont l'une a comme argumentation interne la converse[1] de l'autre. *Vie* et *mort* sont dans une relation de contradiction argumentative, selon notre description, car le sémantisme de *vie* peut être décrit en partie à l'aide du BAI [organisme DC activité], et la signification de *mort* peut être décrite à l'aide du BAI [organisme PT non activité].

Quant à l'élément sémantique *fin*, il remplace l'élément *limites de début et de fin* dans le BAI [durée DC limites de début et de fin] que nous avons établi pour le nom *vie*. Le bloc de signification interne de *mort* [**durée DC fin**] ainsi obtenu rend compte des syntagmes *cessation de la vie, fin/ terme de la vie*.

Pour ce qui est des caractéristiques aspectuelles du verbe *mourir*[2], il fait partie de la catégorie des achèvements, selon la terminologie de Vendler (1957/2005), ou des réalisations instantanées[3], si l'on préfère le terme repris par Vetters (1996) à Tasmowski-De Ryck. Les traits inhérents au sémantisme de *mourir* sont donc la dynamicité (il implique un changement : *Le chien est en train de mourir*), la télicité (il y a un terme naturel auquel la situation culmine : *Le chien est mort en cinq minutes*) et la ponctualité (il est instantané : *Le chien est mort à cinq heures*). Cependant, comme tous les achèvements, *mourir* peut perdre sa vision ponctuelle et emprunter la vision durative des accomplissements : *Le chien a mis cinq heures à mourir* (Martin 1988:7), *Le chien est en train de mourir*, des situations où le procès instantané éclate en une série d'instants successifs (Jackendoff 1991:37-9). Le bloc [durée DC fin] nous permet de rendre compte à la fois du caractère duratif (durée) et ponctuel (instant final) du procès.

Enfin, pour que la signification essentielle pour *mort-mourir* soit complète, nous introduirons ici les éléments modaux **‹aléatoire›** et **‹nécessaire›**. Il ne nous semble pas opportun de faire apparaître la modalité ‹impossible› dans le noyau, pour deux raisons : d'abord, bien que notre perspective soit celle de la sémantique et non pas de la logique, il nous semble qu'il n'y a pas lieu ici de faire cohabiter dans le noyau ‹nécessaire› et ‹impossible›, dans la mesure où ces valeurs s'excluent mutuellement ; ensuite notre intuition est que le trait modal ‹impossible› est plutôt à relier à l'élément *fin*, en tant qu'élément de la strate des ST.

Le noyau que nous avons ainsi obtenu à partir des articles lexicographiques se présente sous la forme de deux blocs d'argumentation interne et de deux traits modaux, auxquels il faut ajouter les traits nécessaires de catégorisation (TNC), qui pour *mort* seront : prédicat nominal, féminin, non comptable.

- **[organisme PT non activité]**
- **[durée DC fin]**
- **‹aléatoire› (‹~devoir être›)**
- **‹nécessaire› (‹devoir être›)**

« résister à ce temps qui emporte ». *Prudent* est décrit par *il y a du danger donc on prend des précautions*, en opposition avec *imprudent* : *il y a du danger, pourtant on ne prend pas de précautions*. Enfin, *sévère* et *indulgent* mettent en rapport la faute et sa punition de manière différente : *il y a faute, donc il y a punition* vs. *il y a faute, pourtant il n'y a pas de punition* (Carel 2000:6).

1. Pour la définition des blocs d'argumentation converses, voir § 1.2.3 du Chapitre 4.

2. Nous nous basons sur le verbe pour déterminer la structure interne du processus ; ceci s'appliquera ensuite au nom, avec la différence que, pour le nom, c'est la globalité du processus qui est saillante.

3. « Les réalisations instantanées sont des situations ponctuelles dont on n'envisage pas la durée, qui subissent un changement et qui ont une borne inhérente après laquelle elles ne peuvent plus continuer. » (Vetters 1996:106)

Mais le noyau ainsi établi n'est pas complet. Comme cela a été le cas pour *vie*, nous pouvons relever dans les dictionnaires plusieurs syntagmes ou expressions dans lesquelles la place qu'occupe *mort* est réservée à un nom axiologisé avec une certaine polarité. Nous avons montré que pour *vie* cette polarité est exclusivement positive (hédonique-affective et pragmatique). Pour *mort* nous avons identifié plusieurs expressions dans lesquelles une valeur axiologique négative est requise : *les affres de la mort, être en grand danger de mort, craindre la mort, menaces de mort, en vouloir à mort, un combat à mort, fâchés/brouillés à mort, peine de mort, condamnation à mort, souffrir mille morts*.

Cependant, pour *vie,* nous avions vu que cette polarité positive qui semble être inhérente à la signification du mot, selon les expressions du type décrit, n'est pas prédominante après tout : l'ensemble des expressions linguistiques qui figurent dans les dictionnaires activent en égale mesure le pôle positif et négatif des valeurs évaluatives, au point que la polarité positive inhérente n'apparaisse plus comme telle. C'est pourquoi la modalité axiologique n'apparaît pas dans le noyau de *vie*.

Il n'en est pas de même pour *mort* : les situations où la valeur axiologique de *mort* est acquise dans le contexte, et non pas requise par celui-ci (*mort atroce, mort redoutée* vs. *menaces de mort*) activent dans la majorité des cas le pôle négatif (hédonique-affectif). Une seule grande exception pour l'évaluation hédonique-affective : le syntagme *belle mort*, paraphrasé par *mort naturelle, calme, sans souffrance*. Nous classons ces caractérisations (*naturelle, calme, sans souffrance*) dans la catégorie des modificateurs déréalisants[1] de *mort*, ce qui a comme conséquence de conserver dans la signification du mot le pôle axiologique négatif pour l'hédonique-affectif. En échange, nous n'excluons pas la possibilité que la mort soit valorisée dans d'autres domaines évaluatifs, comme le suggèrent les exemples suivants relevés dans les dictionnaires : *mort héroïque, glorieuse, mort inutile*. Mais elle ne peut pas être valorisée dans le domaine de l'hédonique-affectif sans contrarier la signification inhérente du mot qui la désigne. Raison pour laquelle nous estimons que la modalité hédonique-affective négative doit figurer dans le noyau de *mort*. Ce qui revient à dire que nous avons affaire à un mot monovalent (cf. Galatanu 2002b, 2007a).

1. Les termes *modificateur réalisant* (MR) et *modificateur déréalisant* (MD) introduits par Ducrot (1995b) servent à décrire le fonctionnement de certains adjectifs et adverbes pouvant intervenir sur la force avec laquelle s'applique le topos attaché à la signification du mot (nom ou verbe) sur lequel ils portent. *Difficile*, par exemple, est un MR pour le mot *problème*, et un MD pour *solution*. Ceci peut être mis en relief à l'aide de *et même* et de *mais* : *C'est un problème, et même un problème difficile* (MR) ***vs***. *C'est une solution, mais une solution difficile* (MD), où, indépendamment de toute conclusion particulière, en dehors de tout contexte, de par leur simple signification, *problème* et *problème difficile* se caractérisent par des orientations argumentatives identiques, tandis que *solution* et *solution difficile* se caractérisent par des orientations opposées.
La définition de Ducrot est la suivante : « Un mot lexical Y est dit MD par rapport à un prédicat X si et seulement si le syntagme XY : (1) n'est pas senti comme contradictoire (2) a une orientation argumentative inverse ou une force argumentative inférieure à celle de X. Si XY a une force argumentative supérieure à celle de X, et de même orientation, Y est un MR. » (Ducrot 1995b:147).

3.3. Constitution de la strate des stéréotypes

Nous donnons ci-dessous la strate des ST telle qu'elle se dessine à partir des articles lexicographiques pour les entrées *mort* et *mourir*, en regroupant, cette fois, les ST en fonction du deuxième terme de l'enchaînement argumentatif.

• non activité **DC** décès
• fin/organisme **DC** disparition
• fin/non activité **DC** destruction
• organisme/non activité **DC** non fonctions vitales
• fin/non activité **DC** arrêt des fonctions d'un organisme vivant
• fin/non activité **DC** disparition de la cohérence fonctionnelle
• fin/non activité **DC** destruction progressive des unités tissulaires et cellulaires
• fin/non activité **DC** arrêt temporaire des fonctions cardiaques et respiratoires **DC** mort apparente
• fin/non activité **DC** arrêt brutal des fonctions cardiaques, respiratoires, cérébrales, constaté par un examen clinique **DC** mort clinique
• fin/non activité **DC** décès brutal d'une personne en bonne santé apparente **DC** mort subite
• fin/non activité **DC** arrêt irréversible de toute activité cérébrale **DC** mort cérébrale
• fin/non activité **DC** arrêt du métabolisme des cellules **DC** mort biologique
• aléatoire/fin/non activité **DC** cause **DC** autopsie

• aléatoire **DC** s'abattre
• fin/aléatoire **DC** caractérisation/circonstances (immédiate, instantanée, précoce, prochaine, rapide, soudaine)
• fin **DC** signes avant-coureurs
• fin/aléatoire **DC** événement
• fin **DC** processus
• nécessaire **DC** naturel
• nécessaire **DC** irréversible
• nécessaire **DC** force intemporelle
• fin/non activité **DC** éternité
• fin **DC** nouvelle vie / vie dans l'au-delà
• organisme/non activité **DC** sépulture
• organisme/non activité **DC** squelette

• fin/non activité **DC** résister / affronter / défier / braver / vaincre
• fin/non activité **DC** se préparer / attendre
• fin/non activité **DC** accepter
• fin/non activité **DC** refuser
• fin/non activité **DC** attirance / pulsion
• fin/non activité **DC** ne pas échapper
• fin **DC** instinct

• non activité **DC** silence
• fin/non activité **DC** sinistre
• organisme **DC** solitude
• fin/non activité **DC** hédonique-affectif - (atroce, brutale, violente, tragique, redoutée, calme, sans souffrance, ignominieuse, infâme, affres, avoir peur, craindre, effrayer, épouvanter, horreur, peur, phobie, hurlement, cri, convulsions, froideur, pâleur, tristesse, grande affliction, terreur)
• fin **DC** regret
• fin/non activité **DC** phobie
• fin/non activité **DC** hantise / obsession
• aléatoire **DC** danger / péril / risque / menace
• fin/non activité **DC** événement **DC** gravité / difficulté
• fin/non activité **DC** peur / terreur **DC** courage **DC** héroïsme / gloire

• fin/non activité **DC** volonté **DC** but/finalité (pour idées, cause, liberté, patrie, humanité) **DC** pragmatique +
• fin/non activité **DC** pragmatique - (inutile)

• fin/non activité **DC** définition légale
• fin **DC** événement **DC** anniversaire / centenaire
• fin **DC** événement **DC** faire-part / rubrique nécrologique
• organisme **DC** disparition **DC** héritage
• fin/non activité **DC** hédonique-affectif - **DC** vengeance
• fin **DC** extrême

3.4. La génération des PA

Les possibles argumentatifs de *mort-mourir* qui nous sont fournis par les dictionnaires sont rassemblés dans la liste ci-dessous, qui sera suivie par les modalisations des deux lexèmes et par les enchaînements où ils figurent dans la partie droite du BAE.

Ayant longuement expliqué notre démarche à propos de la description sémantique de *vie*, nous ne nous y attarderons plus, si ce n'est pour une petite précision concernant la formulation des DA. On pourrait attirer notre attention sur le fait que les DA qui suivent, ayant la forme de blocs d'argumentation externe (BAE), prennent comme argument, indifféremment, deux lexèmes appartenant à des catégories grammaticales différentes (verbe et nom). On pourrait également s'attendre à ce que les deux parties (celle de gauche et celle de droite) d'un BAE appartiennent à une même catégorie grammaticale. Nous répondrons à ces remarques que la catégorie grammaticale relève de l'expression de surface d'une certaine représentation sémantique, et que nous nous intéressons ici uniquement à la représentation sémantique profonde, au-delà de ses formes de manifestation linguistiques. Pour renvoyer à ces représentations, nous utilisons des mots appartenant à la métalangue, en essayant d'être le plus suggestive possible, mais sans exclure la possibilité d'utiliser d'autres formulations pour renvoyer aux mêmes représentations. Ainsi, selon nous, dire [mort/mourir DC irréversible] équivaudrait à [mort/mourir DC caractère irréversible] ou [mort/mourir DC irréversibilité], et nous avons employé le premier bloc d'argumentation en accord avec le contexte dans lequel il est apparu.

La liste qui suit regroupe les PA en fonction de la conclusion qu'ils amènent, de manière approximative : le premier groupe enchaîne sur l'un des termes du noyau, le deuxième sur les implications biologiques de la mort, le troisième sur la cause[1], le cinquième fait intervenir l'acceptation et le refus de la mort, le sixième regroupe les enchaînements axiologisés, et le quatrième et le dernier groupe sont plus hétérogènes, rassemblant entre autres les enchaînements basés sur les modalités aléthiques ‹nécessaire› et ‹aléatoire›.

• mort/mourir **DC** organisme
• mort/mourir **DC** non activité
• mort/mourir **DC** durée
• mort/mourir **DC** fin
• mort/mourir **DC** nécessaire
• mort/mourir **DC** aléatoire

• mort/mourir **DC** décès
• mort/mourir **DC** disparition
• mort/mourir **DC** destruction
• mort/mourir **DC** non fonctions vitales
• mort/mourir **DC** arrêt des fonctions d'un organisme vivant

1. Le PA [mort DC résultat d'une cause] peut paraître surprenant, si l'on pense que le lien argumentatif est unidirectionnel et qu'il est défini sur la base d'une relation naturelle, causale, ce qui supposerait que l'enchaînement acceptable soit uniquement cet autre enchaînement [cause DC mort]. Il nous semble que les deux sont également possibles.

• mort/mourir **DC** disparition de la cohérence fonctionnelle
• mort/mourir **DC** destruction progressive des unités tissulaires et cellulaires
• mort/mourir **DC** arrêt temporaire des fonctions cardiaques et respiratoires **DC** mort apparente
• mort/mourir **DC** arrêt brutal des fonctions cardiaques, respiratoires, cérébrales, constaté par un examen clinique **DC** mort clinique
• mort/mourir **DC** décès brutal d'une personne en bonne santé apparente **DC** mort subite
• mort/mourir **DC** arrêt irréversible de toute activité cérébrale **DC** mort cérébrale
• mort/mourir **DC** arrêt du métabolisme des cellules **DC** mort biologique

• mort/mourir **DC** résultat d'une cause (fatal, funeste, létal, mortel, mortifère)
• mort/mourir **DC** autopsie

• mort/mourir **DC** s'abattre
• mort/mourir **DC** caractérisation/circonstances (immédiate, instantanée, précoce, prochaine, rapide, soudaine)
• mort/mourir **DC** signes avant-coureurs
• mort/mourir **DC** événement
• mort/mourir **DC** processus
• mort/mourir **DC** naturel (événement naturel)
• mort/mourir **DC** caractérisation (naturelle)
• mort/mourir **DC** irréversible
• mort/mourir **DC** force intemporelle
• mort/mourir **DC** camarde / faucheuse / faux / danse macabre
• mort/mourir **DC** éternité
• mort/mourir **DC** nouvelle vie / vie dans l'au-delà
• mort/mourir **DC** sépulture
• mort/mourir **DC** squelette

• mort/mourir **DC** résister / affronter / défier / braver / vaincre
• mort/mourir **DC** se préparer / attendre
• mort/mourir **DC** accepter
• mort/mourir **DC** refuser
• mort/mourir **DC** attirance / pulsion
• mort/mourir **DC** ne pas échapper
• mort/mourir **DC** instinct

• mort/mourir **DC** silence
• mort/mourir **DC** sinistre
• mort/mourir **DC** caractérisation (solitaire)
• mort/mourir **DC** caractérisation/circonstances (atroce, brutale, violente, tragique, redoutée, calme, sans souffrance, ignominieuse, infâme)
• mort/mourir **DC** affectif-hédonique - (souffrance, affres, avoir peur, craindre, effrayer, épouvanter, horreur, peur, phobie, hurlement, cri, convulsions, froideur, pâleur, tristesse)
• mort/mourir **DC** affectif-hédonique - (grande affliction, souffrance, terreur)
• mort/mourir **DC** regret
• mort/mourir **DC** phobie
• mort/mourir **DC** hantise / obsession
• mort/mourir **DC** danger / péril / risque / menace (la mort est une menace)
• mort/mourir **DC** gravité / difficulté
• mort/mourir **DC** courage
• mort/mourir **DC** héros
• mort/mourir **DC** caractérisation/circonstances (glorieuse, héroïque)
• mort/mourir **DC** bonne cause (pour idées, cause, liberté, patrie, humanité)
• mort/mourir **DC** caractérisation (volontaire)
• mort/mourir **DC** caractérisation (inutile)

• mort/mourir **DC** définition légale
• mort/mourir **DC** anniversaire / centenaire

• mort/mourir **DC** faire-part / rubrique nécrologique
• mort/mourir **DC** héritage
• mort/mourir **DC** vengeance

Surmodalisations apparaissant dans les dictionnaires

• ‹ne pas devoir être› mort/mourir (risque, accidentellement, subitement, causer)
• ‹devoir être› mort (naturelle)
• ‹pouvoir faire› mort (droit de vie ou de mort)
• ‹savoir› mort (connaissance, étude, signes avant-coureurs, mise en évidence par électro-encéphalogramme plat, annoncer, apprendre la mort de qqn)
• ‹ne pas savoir› mort (contester)
• ‹mépriser› mort
• ‹vouloir› mort/mourir (vouloir, demander, voter la mort)
• ‹vouloir que non› mort/mourir (refus, braver, affronter, défier)
• ‹souhaiter› mort/mourir (souhaiter, désirer, aspirer à, appeler, attente, attirance)
• ‹souhaiter que non› mort/mourir (craindre, hantise, phobie, peur)

Nous nous contentons pour l'instant de constater la forte modalisation de *mort/mourir* dès le niveau du discours lexicographique : modalités aléthiques (aléatoire-4 fois, nécessaire-1 fois), déontiques (permis-1 fois), épistémique (certain-7 fois, incertain-1 fois), axiologique (1 fois), volitives (volition-3 fois, refus-4 fois), désidératives (désirer être-6 fois, désirer ne pas être-4 fois). Nous commenterons ces modalisations, en même temps que celles de *vie* et *naissance*, à la fin de ce chapitre.

Enchaînements où *mort* figure dans la conclusion (dictionnaires)

• homme **DC** mort
• fœtus/organisme/cellule **DC** mort

• arrêt temporaire des fonctions cardiaques et respiratoires **DC** mort apparente
• arrêt brutal des fonctions cardiaques, respiratoires, cérébrales, constaté par un examen clinique **DC** mort clinique
• arrêt du métabolisme des cellules **DC** mort biologique
• arrêt irréversible de toute activité cérébrale **DC** mort cérébrale
• décès brutal d'une personne en bonne santé apparente **DC** mort subite

• naufrage, chute, coup, faim, froid, apoplexie, attaque, cancer, crise cardiaque, maladie, rupture d'anévrisme, peste, rage, vérole, manque de soins **DC** mourir
• danger **DC** mort
• accident **DC** mort
• asphyxie, électrocution, incendie **DC** mort
• maladie **DC** mort
• vieillesse **DC** mort
• agonie **DC** mort
• pulsions **DC** mort

• acharnement thérapeutique **DC** NON mort
• guerre **DC** mourir
• camp d'extermination **DC** mort
• coups/blessures/être roué **DC** mort
• combats/lutte/attentat **DC** mort
• punition **DC** mort
• échafaud **DC** mourir
• condamnation, arrêt, verdict **DC** mort

• machines de guerre **DC** mort
• menace **DC** mort (menace de mort)
• assassinat/crime/homicide/meurtre/tuer **DC** mort
• euthanasie **DC** mort
• suicide **DC** mort
• haine **DC** ‹vouloir› mort (haine mortelle)
• détester **DC** ‹souhaiter› mort

• travailler **DC** mourir
• exercices (saut)/engins/commando/mur **DC** mort

La richesse de ce dernier type d'enchaînement, dès le niveau lexicographique, mérite que l'on s'y attarde plus longuement. Nous pouvons distinguer quatre sortes d'enchaînements : (1) certains sont en rapport avec la structure actancielle du processus de la mort (Siège-procès), (2) d'autres impliquent les symptômes observables lors de la mort, (3) d'autres encore font intervenir la cause naturelle de la mort et, enfin, (4) les plus nombreux sont ceux qui laissent apparaître l'intervention humaine, autrement dit une cause finalisante.

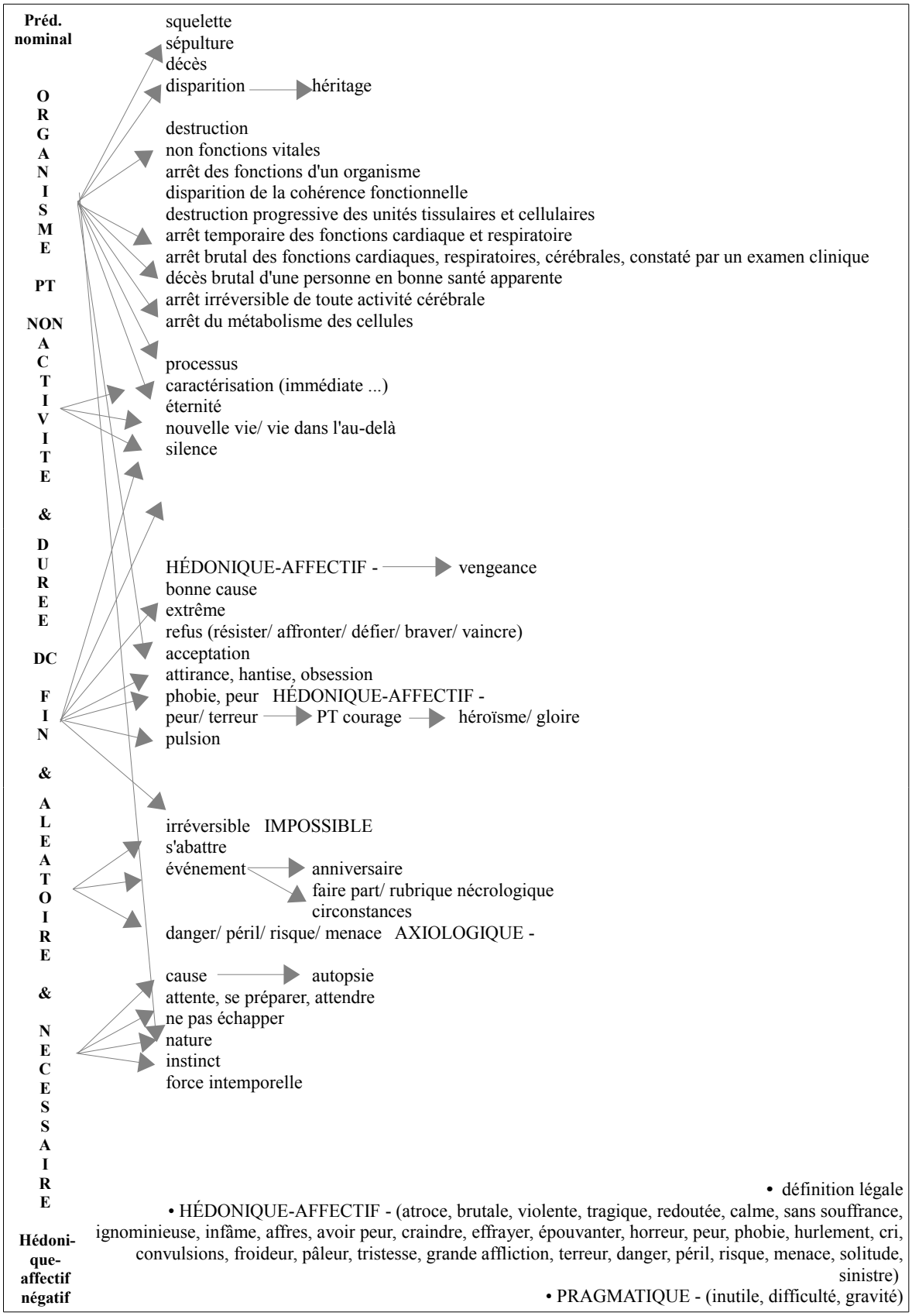
La première catégorie d'enchaînements (1) n'appelle pas de commentaires particuliers, étant donné notre position concernant la représentation des relations actancielles sous forme de blocs d'argumentation. La deuxième catégorie (2), en échange, demande quelques précisions. Ces enchaînements sont en rapport avec la définition minimale de *mort*, définition visant la simple pertinence (et non pas le stéréotype) (Riegel 1990), donnant à voir les symptômes percevables lors de la mort. Toute définition reposant de manière générale sur un enchaînement argumentatif (Cozma à paraître a), la définition minimale en particulier peut être décrite à l'aide de deux enchaînements argumentatifs, en raison de l'équivalence existant entre le *definiendum* et le *definiens*. Autrement dit, dans le cas des PA qui nous intéressent ici, il est possible de poser, de manière concomitante, d'autres enchaînements (symétriques, si l'on veut) où les parties gauche et droite sont inversées ; ceci justifie l'apparition des mêmes éléments (*arrêt temporaire des fonctions cardiaques*, etc.) dans des DA dont *mort/mourir* constituent l'argument, et non pas la conclusion.

Pour ce qui est des catégories (3) et (4), elles regroupent les enchaînements de type cause-effet, la cause pouvant être naturelle ou intentionnelle, avec, toutefois, une fréquence plus grande de cette dernière. Il est à remarquer que les arguments de tous ces enchaînements ont une forte charge axiologique négative, ce qui confirme, si besoin était, le caractère de monovalent négatif du lexème *mort*.

En marge de ces quatre catégories, nous avons placé les enchaînements ayant comme argument *travail, exercices, commando, engin, mur*, qui, sans détenir une charge axiologique négative (ou à prépondérance négative) qui leur soit propre, se chargent, au contact de la conclusion qu'ils amènent, en valeurs négatives : lorsque le travail est vu comme amenant la mort, il est nécessairement négativisé.

Toutes ces considérations faites, nous allons représenter la signification du lexème *mort* à l'aide du schéma suivant, qui nous servira de terme de comparaison lorsque nous détiendrons la représentation de ce mot dans le corpus.

Schéma 3 *: La signification lexicale de* mort *établie à partir des dictionnaires*



3.5. Les occurrences de *mort* dans le corpus

Nous avons relevé dans les avis du CCNE sélectionnés 32 occurrences du nom *mort* : *mort de l'embryon/du fœtus* (8), *mort de l'homme* (1), *mort (subite) du conjoint* (8), *mort accidentelle de son père* (1), *la mort est survenue* (1), *entraîne la mort* (1), *prévenir la mort* (1), *proximité inéluctable de la mort* (1), *mort certaine* (1), *constatation (confirmée) de la mort* (2), *la mort a été constatée* (1), *critère de la mort* (1), *définition de la mort* (2), *le concept de mort* (1), *la mort est due à* (1), *les causes de la mort* (1), *la mort volontairement provoquée* (1), *affronter la mort* (1), 27 occurrences de l'adjectif *mort* : *embryon(s) / fœtus (humain(s)) mort(s)* (22 fois) *et alors que nous serons morts* (1) et une seule occurrence du verbe *mourir* : *ces embryons... meurent.*

Afin de distinguer le nom *mort* de l'adjectif homonyme, nous soulignons le nom (mort) dans les contextes d'occurrence de ces mots figurant en annexe, et dans ce qui suit.

3.6. Les DA dans le corpus

Pour ce qui est des DA de *mort* dans les Avis du CCNE, nous constatons qu'ils correspondent *grosso modo* aux PA, à deux exceptions près : (i) les DA, contrairement aux PA, se caractérisent par une faible charge axiologique, et (ii) il y a toute une série de DA liés à l'utilisation du corps humain (*prélèvement, recueil, manipulation, produit, matériau*) qui n'ont pas de PA correspondants au niveau de la signification.

• mort (de l'organisme dans son entier) **DC** interruption de la circulation sanguine* (5,19,47)
• mort **DC** absence de fonctions vitales : respiration spontanée et battements cardiaques* (54)
• mort de l'embryon ou du fœtus **PT** cellules viables plusieurs heures** (47)
• mort de l'embryon **PT** ‹possible› souffrance** (21)
• mort de l'embryon **DC** arrêt du développement embryonnaire* (49)
• mort de l'embryon **DC** lyse de tissus embryonnaires* (49)
• mort **DC** ‹éventuelles› pathologies* (59)
• mort **DC** autopsie médico-légale* (58)
• mort **PT** ‹renoncement des médecins à faire› une autopsie** (58)

• mort de l'embryon/du fœtus **DC** cause* (3,58,59)

• mort **DC** survenir* (11,36)
• mort du conjoint **DC** subite* (35)

• embryon/fœtus (humains) mort **DC** prélèvements/ prélèvements de tissus/ de cellules** (1,2,18,22,26,41,43,56)
• ‹constatation› de la mort de l'embryon **DC** effectuer prélèvement** (21)
• embryon normal mort **DC** recueil pour réaliser des collections de tissus et organes embryonnaires** (42,55)
• mort **DC** prélèvement d'organes sur des cadavres humains** (53)
• mort de l'embryon/du fœtus **DC** ‹non légitimité› des prélèvements de tissus **(2)
• embryon mort **DC** ‹pouvoir› prélever tissus ou organes** (18)
• embryon mort **DC** ‹poser des règles› au prélèvement de tissus à des fins thérapeutiques ou scientifiques** (26)

• embryon mort **PT** pas produit neutre de laboratoire*** (8)
• embryon mort **DC** matériau biologique*** (9)
• embryon mort **DC** ‹réglementation› de l'utilisation/ utilisation à des fins thérapeutiques et scientifiques/ pour la recherche*** (10,12,15)
• embryon mort **DC** ‹aucune réserve éthique› manipulation*** (9)
• embryon mort **PT** non utilisation, sauf à des fins diagnostiques*** (16)

• mort **DC** cadavre* (53)
• embryon mort **PT** non cadavre** (10)
• embryon mort avant la 22ème semaine gestationnelle **DC** non cadavre d'un enfant mineur** (23)
• mort **DC** défunt* (32,40)

• mort du conjoint **DC** situation créée* (35,38)

• mort du conjoint **DC** disparition* (37)
• mort du père **DC** priver (l'enfant) de la présence (du père auprès de lui)** (39)
• mort du conjoint **DC** (femme) surmonter la disparition** (37)

• mort du conjoint **DC** réactions (de la femme) déterminant les motivations à l'origine des décisions** (37)
• mort du conjoint **DC** ‹nécessaire› affecter les motivations du nouveau projet** (34)

• mort du conjoint **DC** deuil (de la femme)* (37)
• mort **DC** circonstances douloureuses pour la famille* (58)

• mort **DC** affronter, par audace ou bravade** (25)

• mort de l'homme **DC** volonté exprimée* (31)

• mort du conjoint **DC**/**PT** ‹demander› transfert des embryons** (33) (à la fois DC et PT, en raison de la polyphonie)

Surmodalisations apparaissant dans le corpus

• ‹ne pas devoir être› mort	- mort subite (35), avant que ne survienne la mort (36)
• ‹devoir être› mort	- la proximité inéluctable de la mort (19), les causes de la mort (25), entraîne la mort (59)
• ‹savoir être› mort	- constatation de la mort (21), constater la mort de l'embryon/ du fœtus (4,57), confirmer la constatation de la mort (6), mort certaine (20), définition de la mort (17), la mort est déterminée (54), le critère ... de la mort (5,19,50)
• ‹vouloir faire› mort	- la mort volontairement provoquée (14), décider de la mort de l'embryon (24)
• ‹vouloir que non› mort	- affronter la mort (25), tendent à prévenir la mort (30)

De manière étonnante, les occurrences du lexème *mort* dans le corpus étudié sont moins affectées par la modalisation que dans les dictionnaires : modalités aléthiques (aléatoire-2 fois, nécessaire-3 fois), épistémiques (certain-10 fois), volitives (volition-2 fois, refus-2 fois). Si on laisse de côté le désidératif, qui est très fréquent dans les dictionnaires, la proportion de ces modalisations correspond néanmoins à celle relevée dans la section § 3.4, à partir des dictionnaires.

Enchaînements où *mort* apparaît dans la conclusion (corpus)

• embryon/fœtus **DC** mort (1,...)
• organisme **DC** mort (47)
• mère/homme/conjoint **DC** mort (30,31,32,40)

• ‹constater› l'interruption de la circulation sanguine **DC** proximité inéluctable de la mort (19)
• absence de fonctions vitales : respiration spontanée et battements cardiaques **DC** mort (54)

• accident **DC** mort du père (39)
• expulsion **DC** embryon et fœtus morts (45)
• expulsion hors de l'organisme maternel **DC** mort de l'organisme de l'embryon ou du fœtus (47)

• interruption volontaire de grossesse **DC** mort de l'embryon/du fœtus (3,42,55)
• réduction embryonnaire **DC** embryon mort (28,29)
• réduction embryonnaire **DC** prévenir la mort ou le handicap (de l'embryon, fœtus, mère) (30)
• abandon du projet parental et absence de don **DC** mort de l'embryon (60)
• volonté **DC** provoquer la mort de l'embryon (14)
• décision de la mère **DC** mort de l'embryon (24)

L'équilibre entre dictionnaires et corpus est présent aussi au niveau des enchaînements amenant *mort* comme conclusion. Les quatre catégories décrites précédemment se retrouvent dans la même proportion dans le corpus, et les enchaînements qui s'appuient sur une cause finalisante prédominent ici aussi. Ceci laisse penser que la cause finalisante peut être considérée comme un élément très stable de la signification du lexème *mort*. La différence, pour ce qui est de notre corpus, vient du fait que l'on parle de la mort des embryons et fœtus, ayant pour cause la réduction embryonnaire, l'interruption volontaire de grossesse, qui, de par leur signification, ne renvoient pas à l'axiologique négatif. Nous avons vu à propos des dictionnaires que l'axiologique négatif est très fortement associé aux différentes causes de la mort, et que, de ce fait, dans le cas d'enchaînements tels [travail DC mort] et [exercices DC mort], lorsque *mort* apparaît comme conclusion à l'intérieur d'un bloc d'argumentation, il y a contamination de l'argument par des valeurs axiologiques négatives. Ceci nous permet d'affirmer qu'aussi bien *l'interruption volontaire de grossesse*, que *la réduction embryonnaire*, *l'abandon du projet parental*, ou *la mère qui décide de la mort de l'embryon* sont susceptibles d'être contaminés par la polarité négative de la conclusions qu'ils amènent.

3.7. Mise en parallèle des PA et des DA

Nous retrouvons parmi les DA du corpus plusieurs enchaînements constitutifs de la signification du lexème *mort*, sous une forme normative, entièrement conforme à la représentation que nous avons donnée dans le Schéma 3. Un seul enchaînement transgressif peut être relevé [fin/non activité PT non autopsie], mais qui se retrouve également sous la forme normative, raison pour laquelle nous considérons que les DA concordent avec les PA formulés à partir des dictionnaires.

Les PA de *mort*	Les DA de *mort* dans le corpus
• aléatoire **DC** survenir	• mort **DC** survenir* (11,36)
• aléatoire **DC** subite	• mort du conjoint **DC** subite* (35)
• fin/non activité **DC** cause	• mort de l'embryon / du fœtus **DC** cause* (3,58,59)
• fin/non activité/organisme **DC** pathologies	• mort **DC** ‹éventuelles› pathologies* (59)
• fin/ non activité (**DC** cause) **DC** autopsie médico-légale / **PT** NON autopsie	• mort **DC** autopsie médico-légale* (58) • mort **PT** ‹renoncement des médecins à faire› une autopsie** (58)
• non activité **DC** absence de fonctions vitales (respiration spontanée et battements cardiaques)	• mort **DC** absence de fonctions vitales : respiration spontanée et battements cardiaques* (54)
• organisme/ fin **DC** disparition	• mort du conjoint **DC** disparition* (37)
• fin **DC** affronter, par audace ou bravade	• mort **DC** affronter, par audace ou bravade** (25)

Cependant, si nous prenons en considération les DA suivants, qui, sans correspondre à la formulation exacte des PA, s'y retrouvent partiellement, nous devons nuancer la concordance entre DA et PA. En effet, la liste des DA compte deux enchaînements transgressifs qui peuvent être interprétés comme des transgressions de la signification essentielle de *mort* : [non activité PT cellules viables] et [non activité PT souffrance] transgressent tous les deux le PA [non activité DC absence de fonctions vitales]. Ces deux enchaînements transgressifs s'expliquent par le fait que la vie est abordée du point de vue de la science (pour le premier) et par la polyphonie (pour le deuxième).

ST de *mort*	**← Les DA de *mort* dans le corpus**
• fin/non activité **DC** interruption de la circulation sanguine	• mort (de l'organisme dans son entier) **DC** interruption de la circulation sanguine* (5,19,47)
• non activité **PT** cellules viables plusieurs heures	• mort de l'embryon ou du fœtus **PT** cellules viables plusieurs heures** (47)
	• mort de l'embryon **PT** ‹possible› souffrance** (21)
• non activité **PT** souffrance (ressenti)	• mort de l'embryon **DC** arrêt du développement embryonnaire* (49)
• fin/non activité **DC** arrêt du développement	
• non activité **DC** lyse de tissus	• mort de l'embryon **DC** lyse de tissus embryonnaires* (49)

3.8. Les stéréotypes de *mort* proposés par le corpus

Si l'on remonte aux ST sur lesquels se basent les DA ci-dessus, on constate que la représentation de *mort* dans le cadre des avis comprend toute une série d'associations inédites concernant l'action de l'homme sur l'organisme inanimé, série qui introduit dans la signification de *mort* des valeurs modales pragmatiques positives. Certains des enchaînements appartenant à cette série se manifestent sous les deux formes, normative et transgressive, ce qui nous semble être un argument en faveur de leur grande force au niveau de la signification que donne le CCNE au lexème *mort*. Il en est de même du ST ayant comme conclusion *cadavre* : il apparaît sous les deux formes [organisme DC cadavre] et [organisme PT non cadavre], fait qui met en relief l'importance des aspects matériels de la mort dans le contexte bioéthique.

Nous pouvons contraster ces enchaînements ([organisme DC cadavre] et [organisme PT non cadavre], [organisme DC utilisation] et [organisme PT non utilisation], [organisme DC matériau biologique] et [organisme PT non produit neutre de laboratoire]) avec ces deux autres enchaînements : [organisme DC prélèvements] et [organisme PT prélèvements]. Le fait que ces deux représentations soient associées dans les avis tantôt par DC tantôt par PT indique, comme nous l'avons vu dans le cas de *vie,* pour des situations similaires, une hésitation, à mettre en rapport avec les conditions particulières dans lesquelles sont effectuées les prélèvements, et, éventuellement, une tension, à mettre en rapport avec la polyphonie caractérisant le discours des avis.

Enfin, pour ce qui est du stéréotype d'aspect transgressif [organisme PT non produit neutre de laboratoire], nous voudrions noter que, de par le fait que toute forme transgressive est perçue comme une opposition à autre chose, à du normatif, sa présence au niveau de la représentation de *mort* est significative. Ce stéréotype marque l'opposition du CCNE à une représentation de *mort* qui comprendrait l'enchaînement [organisme DC produit neutre de laboratoire]. Mais, d'un autre

côté, le transgressif est moins radical qu'un normatif : [organisme PT non produit...] est moins puissant que [organisme DC non produit...], car le transgressif, tout en étant transgressif, relève après tout du même enchaînement argumentatif que l'aspect normatif [organisme DC produit...] qu'il vise à rejeter. Aussi faut-il interpréter bon nombre d'associations stéréotypiques transgressives comme relevant de la polyphonie, ce qui implique que la représentation propre à un sujet parlant (le CCNE, en l'occurrence) ne saurait prendre sens en dehors des représentations qui lui sont étrangères et par rapport auxquelles il prend position.

Les ST reconstruits	**← Les DA dans le corpus**
• aléatoire **DC** survenir	• mort **DC** survenir* (11,36)
• aléatoire **DC** subite	• mort du conjoint **DC** subite* (35)
• fin/non activité **DC** cause	• mort de l'embryon/du fœtus **DC** cause* (3,58,59)
• fin/non activité/organisme **DC** pathologies	• mort **DC** ‹éventuelles› pathologies* (59)
	• mort **DC** autopsie médico-légale* (58)
• fin/non activité (**DC** cause) **DC** autopsie médico-légale / **PT** NON autopsie	• mort **PT** ‹renoncement des médecins à faire› une autopsie** (58)
• non activité **DC** absence de fonctions vitales (respiration spontanée et battements cardiaques)	• mort **DC** absence de fonctions vitales : respiration spontanée et battements cardiaques* (54)
• organisme/fin **DC** disparition	• mort du conjoint **DC** disparition* (37)
• fin **DC** affronter, par audace ou bravade	• mort **DC** affronter, par audace ou bravade** (25)
_____	_____
• fin/non activité **DC** interruption de la circulation sanguine	• mort (de l'organisme dans son entier) **DC** interruption de la circulation sanguine* (5,19,47)
• non activité **PT** cellules viables	• mort de l'embryon ou du fœtus **PT** cellules viables plusieurs heures** (47)
• non activité **PT** souffrance	• mort de l'embryon **PT** ‹possible› souffrance** (21)
• fin/non activité **DC** arrêt du développement	• mort de l'embryon **DC** arrêt du développement embryonnaire* (49)
• non activité **DC** lyse de tissus	• mort de l'embryon **DC** lyse de tissus embryonnaires* (49)
_____	_____
• organisme **DC** prélèvements effectués / recueil (de tissus/cellules/organes)	• embryon/fœtus (humains) mort **DC** prélèvements / prélèvements de tissus / de cellules** (1,2,18,22,26,41,43,56)
• organisme (**DC** cadavres humains) **DC** prélèvement (d'organes)	• ‹constatation› de la mort de l'embryon **DC** effectuer prélèvement** (21)
• organisme **DC** (NON) prélèvement de tissus	• mort **DC** prélèvement d'organes sur des cadavres humains** (53)
• organisme **DC** prélèvements de tissus à des fins thérapeutiques ou scientifiques réglementés	• mort de l'embryon/du fœtus **DC** ‹non légitimité› des prélèvements de tissus** (2)
• organisme **DC** collections de tissus et organes	• embryon mort **DC** ‹pouvoir› prélever tissus ou organes** (18)
	• embryon mort **DC** ‹poser des règles› au prélèvement de tissus à des fins thérapeutiques ou scientifiques** (26)
	• embryon normal mort **DC** recueil pour réaliser des collections de tissus et organes embryonnaires** (42,55)
• organisme/non activité **PT** NON produit neutre de laboratoire	• embryon mort **PT** pas produit neutre de laboratoire*** (8)

• organisme **DC** matériau biologique • organisme/non activité **DC** utilisation réglementée • organisme/non activité **DC** utilisation à des fins thérapeutiques ou scientifiques, pour la recherche/ à des fins diagnostiques • organisme **DC** manipulation • organisme/non activité **PT** NON utilisation	• embryon mort **DC** matériau biologique*** (9) • embryon mort **DC** ‹réglementation› de l'utilisation / utilisation à des fins thérapeutiques et scientifiques / pour la recherche*** (10,12,15) • embryon mort **PT** non utilisation, sauf à des fins diagnostiques*** (16) • embryon mort **DC** ‹aucune réserve éthique› manipulation*** (9)
• organisme **DC** cadavre / **PT** NON cadavre	• <u>mort</u> **DC** cadavre* (53) • embryon mort **PT** non cadavre** (10) • embryon mort avant la 22ème semaine gestationnelle **DC** non cadavre d'un enfant mineur** (23)
• organisme/non activité **DC** défunt • fin/organisme/non activité (**DC** disparition) **DC** privation de la présence • fin/organisme/non activité (**DC** disparition) **DC** surmonter la disparition • fin/organisme/non activité (**DC** disparition) **DC** réactions déterminant des décisions • fin/organisme/non activité (**DC** disparition) **DC** affecter les motivations du projet • fin/organisme/non activité (**DC** disparition) **DC** deuil • fin/organisme/non activité (**DC** disparition) **DC** circonstances douloureuses pour la famille (hédonique-affectif -) • organisme **DC** expression de la volonté • fin (**DC** disparition) **DC** (NON) transfert des embryons	• <u>mort</u> **DC** défunt* (32,40) • <u>mort</u> du conjoint **DC** situation créée* (35,38) • <u>mort</u> du père **DC** priver (l'enfant) de la présence (du père auprès de lui)** (39) • <u>mort</u> du conjoint **DC** (femme) surmonter la disparition** (37) • <u>mort</u> du conjoint **DC** réactions (de la femme) déterminant les motivations à l'origine des décisions** (37) • <u>mort</u> du conjoint **DC** ‹nécessaire› affecter les motivations du nouveau projet** (34) • <u>mort</u> du conjoint **DC** deuil (de la femme)* (37) • <u>mort</u> **DC** circonstances douloureuses pour la famille* (58) • <u>mort</u> de l'homme **DC** volonté exprimée** (31) • <u>mort</u> du conjoint **DC**/**PT** ‹demander› transfert des embryons** (33)

Le schéma suivant résume la représentation à laquelle nous avons accédé à l'aide de l'analyse des enchaînements argumentatifs liés au lexème *mort*. Les conclusions que nous pouvons tirer de tout ce que nous venons de dire concernant ce lexème sont les suivantes :

– La représentation liée au lexème *mort*, en tant que monovalent négatif, est toujours fortement chargée en modalités axiologiques négatives, l'hédonique-affectif négatif étant présent dans le noyau et les autres classes modales axiologiques se manifestant au niveau des ST. La forte charge négative de ce mot nous est apparue dès le niveau des dictionnaires, et s'est vérifiée lorsque nous avons étudié les enchaînements où *mort* apparaît à droite, comme terme conclusif.

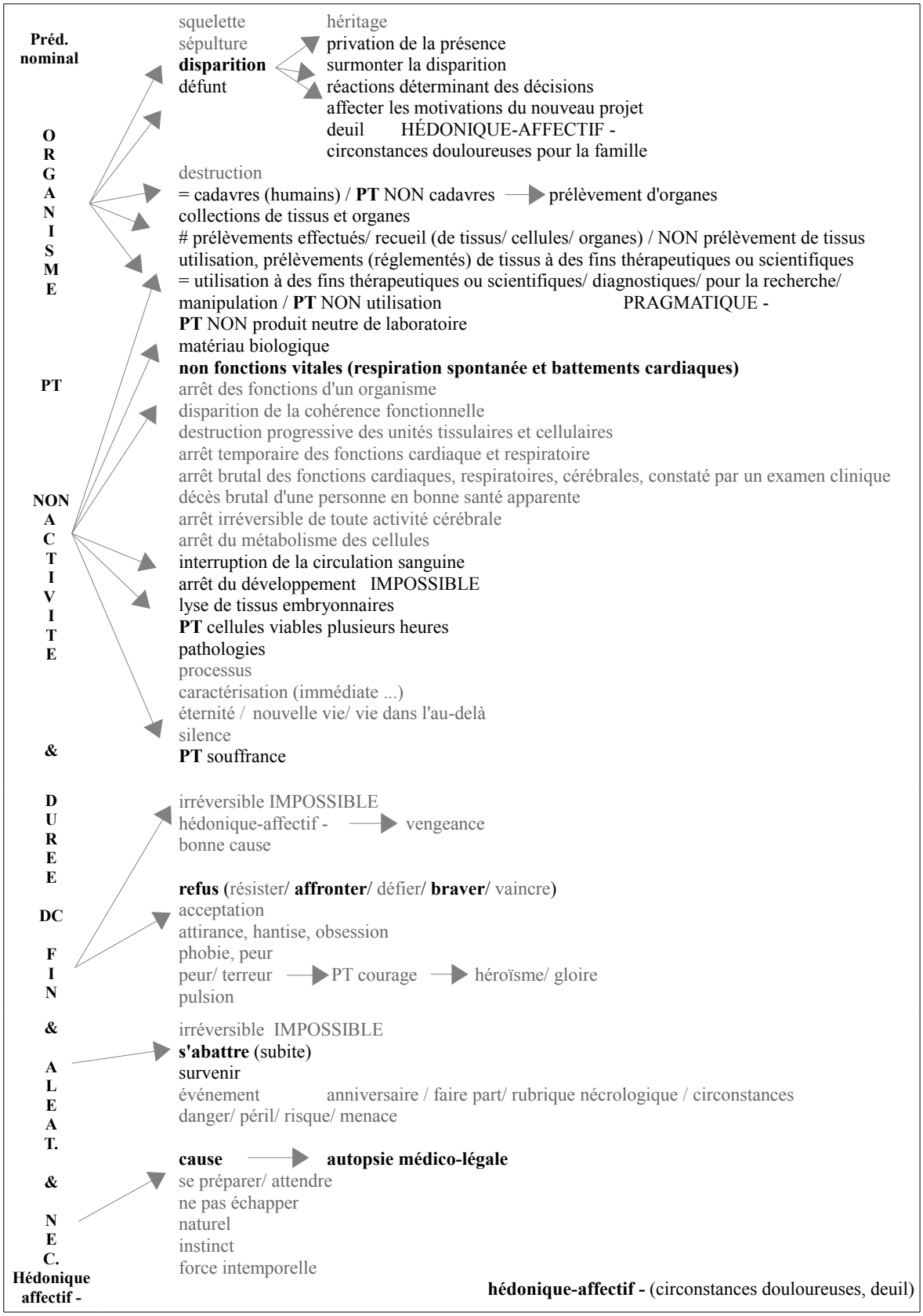
– Partant de ces derniers enchaînements, il s'est avéré que la cause, élément facultatif de la signification du mot, devrait être prise en compte parmi les ST.

– En ce qui concerne la modalité, la signification de *mort* comprend dans son noyau les éléments modaux ‹nécessaire› et ‹aléatoire›, tandis qu'‹impossible› apparaît uniquement au niveau des ST. Les modalités aléthiques présentes dans le noyau se retrouvent renforcées par les enchaînements qui se manifestent discursivement (*cause, s'abattre, subite, survenir*). Une modalité volitive de ‹non acceptation› modalise l'ensemble de la signification et correspond à un rejet de ce qui est nécessaire et négatif à la fois.

– Pour ce qui est de la représentation qui se dégage du discours du CCNE, elle est largement conforme à la signification de *mort* en langue, avec cette différence que les valeurs axiologiques, si présentes au niveau des ST dans la langue, n'apparaissent pas dans les avis. Ce qui est inédit dans cette représentation concerne l'instrumentalisation de la mort ([mort DC utilisation], [mort PT non produit], etc.), qui attire avec elle une forte modalisation pragmatique positive. S'agissant, la plupart du temps, de la mort de l'embryon (*même mort, l'embryon n'est pas un produit ; l'embryon mort n'est qu'un matériau biologique ; l'utilisation des embryons morts ; son utilisation pour la recherche ne doit concerner qu'un embryon mort* ; cf. occurrences 8, 9, 12, 15 de l'Annexe 3.2), cette instrumentalisation s'applique en égale mesure à l'embryon : [embryon DC utilisations].

La force de tous ces stéréotypes au niveau de la représentation de *mort* selon le CCNE est visible, selon nous, dans le fait que les enchaînements associant la mort à ses différentes utilisations apparaissent à la fois sous la forme normative et transgressive. Nous rappelons que, dans la schématisation de la signification de *mort* ci-dessous, le signe = est utilisé devant les enchaînements de ce type. Quant au signe #, il sert à annoncer deux enchaînements différents, bien qu'impliquant les mêmes représentations comme argument et conclusion.

Schéma 4 *: La signification de* ***mort*** *établie à partir du corpus*



4. La signification du lexème *naissance*

Nous traitons ici *naissance* et *naître* ensemble, comme nous l'avons fait pour *vie, vivre* et *mort, mourir*. Nous prendrons donc en compte les définitions que les dictionnaires donnent pour le corrélat verbal *naître*. Ceci pour deux raisons. Premièrement, parce que le TLF*i* définit d'abord le mot *naissance* par référence au verbe *naître*. Deuxièmement, parce que nous avons postulé que le verbe et le nom qui lui correspond renferment le même contenu sémantique (cf. § 1). Cela nous permet de comparer les éléments de signification qu'apportent les définitions pour *naissance* d'un côté, et pour *naître* d'un autre côté et, par conséquent, de voir quels sont les éléments les plus fréquents dans l'ensemble.

4.1. Mise en regard des articles des dictionnaires

La mise en regard des articles lexicographiques nous permet de mettre en relief trois acceptions principales pour le nom *naissance*. La première correspond à l'appréhension de la situation désignée par le nom du point de vue de l'organisme qui naît (*commencement de la vie indépendante, venue au monde*), la deuxième, à l'appréhension de la situation du point de vue de l'organisme maternel (*mise au monde, accouchement*) et la troisième correspond à l'appréhension de la situation désignée par *naissance* comme étant un événement ayant un résultat (*l'individu nouveau*), et en tant que tel, pouvant être compté (*nombre de naissances*) et réglementé (*contrôle, limitation des naissances*). À cela s'ajoute une quatrième acception, selon laquelle *naissance* signifie, par métonymie, la condition sociale acquise par un individu du fait de sa naissance. Enfin, il faut compter les emplois figurés, qui se divisent en deux, selon que l'on se situe dans le domaine temporel ou spatial.

Nous relevons également plusieurs acceptions spécifiques à différents domaines d'activité : juridique, médical, démographique, administratif, astrologique. Quant à l'acception religieuse, que nous avons mise en évidence dans le tableau, elle n'est pas à prendre en compte, étant donné qu'elle correspond à un emploi par analogie du mot.

Quant au verbe *naître*, sans compter les acceptions figurées ou obtenues par analogie, nous remarquons qu'il se distingue de son corrélat nominal en ce qu'il donne accès uniquement à une appréhension de la situation du point de vue de l'organisme naissant (*venir au monde, sortir de l'organisme maternel, commencer sa vie*). Est donc exclue, comme nous pouvons le constater, l'appréhension du point de vue de l'organisme maternel[1], bien que celui-ci soit un actant profond de la signification de *naître* et de *naissance*. À cela s'ajoute l'appréhension processuelle ou événementielle propre à la catégorie verbale. Les différentes caractérisations de l'événement-processus (difficile, prématuré, etc.) ou de l'organisme né (aveugle, brave, pauvre, etc.) figurent aussi bien dans les articles de *naissance* que dans les articles de *naître*, tout en recevant plus de place dans le cas de *naître*.

1. Cette appréhension est manifeste dans la signification du verbe *accoucher*. Il est à remarquer que le DCLF ne fait plus apparaître ce mot dans la définition de *naissance*. Les modifications dans l'article du DCLF par rapport au Petit Robert sont d'ailleurs notables.

4.2. Constitution du noyau de signification

Pour la constitution du noyau de signification du lexème *naissance* nous nous appuyons, cette fois aussi, sur les premières définitions des dictionnaires, car celles-ci nous fournissent l'acception la plus courante du mot et, de ce fait, elles nous sont suffisantes pour la tâche que nous nous donnons ici.

Les tableaux qui suivent mettent en évidence deux groupes d'éléments : le premier (colonnes 1 à 3) gravite autour de l'idée de **mouvement** (*venir, entrer, sortir*), le deuxième (colonnes 4 à 6) gravite autour de l'idée de **commencement**. Le premier groupe comprend également, de par le sémantisme des verbes de mouvement, que cela soit explicite ou implicite, le point de départ et le point d'arrivée du mouvement en question et l'entité qui fait/subit le déplacement ; le deuxième groupe comprend la vie (complément du verbe *commencer*), l'entité (*être animé, végétal*) affectée par la vie et la respiration pulmonaire. La dernière colonne est réservée à l'être nouveau qui naît ou qui est susceptible de naître.

naissance

PR de l'organisme maternel	est expulsé		commencement moment où	de la **vie** indépendante	caractérisé par l'établissement de la respiration pulmonaire	le fœtus
TLF*i* l'organisme maternel	venir quitter	au monde	point de départ	de l'existence considérée dans son déroulement		[un être organisé / être hum.], [animal], [végétal] / [organisme, organe vivant]
Lexis	venue mise	au monde au monde	commencement	de la **vie** indépendante	caractérisée par l'établissement de la respiration pulmonaire	pour un être vivant
PL de l'organisme maternel	au sortir venue mise	au monde au monde	commencement	de la **vie** indépendante		pour un être vivant

naître

PR de l'organisme maternel	sortir venir	au monde				
TLF*i* de l'organisme maternel	entrer dans venir sortir	au monde	commencer à commencer commencer	exister (sa) **vie** le processus biologique propre aux êtres animés à pousser		sa / [un être organisé, gén. un être humain] [une pers., un animal] [une plante]

Lexis	venir	au monde	commencer	à pousser		(être animé) (un végétal)
PL	venir	au monde				

Les quatre dictionnaires font tous appel aux deux groupes d'éléments de signification pour définir le nom *naissance*. Pour *naître*, il semble que le premier groupe d'éléments soit préféré. De plus, pour *naître*, seul le TLF*i* fait référence à la vie. En général, du côté du verbe, les éléments n'apparaissent pas systématiquement, contrairement au nom.

Malgré leur fréquence plus faible dans le tableau de *naître*, nous pouvons constater toutefois que les éléments de signification des deux lexèmes *naissance* et *naître* sont superposables, et, de ce fait, le nom et le verbe peuvent être traités ensemble.

Voyons quel est le poids de ces deux ensembles d'éléments pour la description du sémantisme de *naissance* et *naître*. L'entité qui naît apparaît aussi bien avec le premier groupe d'éléments qu'avec le deuxième. C'est un premier élément sémantique à prendre en compte dans la constitution du noyau de signification de *naissance/naître*. Du reste, les deux groupes d'éléments ne sont pas tout à fait complémentaires, malgré le soin des dictionnaires à les utiliser tous les deux dans les définitions qu'ils donnent de *naissance* et *naître*. Nous pouvons relever certaines redondances au sein des définitions. La *vie* est déjà présente au niveau de l'*être animé* (*être humain, animal ou végétal*), la *vie indépendante* est déjà présente au niveau du *monde*, le *commencement* et le *passage* inhérent aux verbes de mouvement *venir, sortir*, etc. se recoupent en partie (cf. la définition pour *naître* du TLF*i* « *Entrer dans le processus biologique* propre aux êtres animés »). D'ailleurs les définitions des dictionnaires pour *venir* et *entrer* prévoient un sens temporel de ces verbes, le spatial et le temporel étant étroitement liés. Ce que le deuxième groupe ne contient pas, c'est l'élément *organisme maternel*, quoique l'adjectif *indépendante* y renvoie en quelque sorte, puisque l'indépendance se définit par rapport à quelque chose. Selon nous, la raison pour laquelle les dictionnaires fournissent ces deux groupes d'éléments sémantiques réside dans le fait que la naissance est envisagée, d'une part, **dans l'espace** et, d'autre part, **dans le temps**. Seul le PL donne une définition qui regroupe les deux ensembles d'éléments, spatiaux et temporels : *Commencement de la vie indépendante pour un être vivant, au sortir de l'organisme maternel*.

Ces observations faites, nous retenons pour l'analyse en vue de la constitution du noyau de signification de *naissance/naître* les éléments suivants :

- organisme / être animé
- organisme maternel
- vie indépendante
- monde
- passage (*venir, sortir, quitter, entrer, est expulsé*) (=> espace)
- commencement (=> temps)

Nous n'approfondirons pas, cette fois, la signification de ces mots pour en extraire l'essentiel, car nous estimons que ces éléments sont suffisamment clairs. Ils représentent l'*organisme maternel*, l'*organisme nouveau*, la *séparation* l'un de l'autre et donc le *commencement d'une vie indépendante* (nous laisserons de côté l'élément *monde*, car il est implicite dans *indépendante)*. Il est possible donc de représenter la signification de *naissance/naître* à l'aide du double enchaînement : **[organisme contenu dans l'organisme maternel DC organisme quitter l'organisme maternel DC début de la vie indépendante]**. Ce double enchaînement nous paraît rendre compte parfaitement de l'essentiel de la signification de *naissance/naître*. Nous allons

néanmoins le décomposer en trois blocs d'argumentation plus petits, afin de faciliter la représentation des stéréotypes : **[organisme maternel DC organisme (nouveau)], [organisme (nouveau) DC séparation de l'organisme maternel], [séparation de l'organisme maternel DC début de la vie]**.

Pour ce qui est de la vision interne du procès désigné par *naître*[1], nous avons affaire en quelque sorte, comme dans le cas de *mourir*, à un verbe d'achèvement. Cependant, cette description ne satisfait pas le sémantisme du verbe *naître*, qui tout en étant vu comme dynamique, télique (*id est* borné) et ponctuel, implique plutôt une borne initiale ; il serait donc plus approprié de parler de *naître* comme d'un verbe d'"*inception*" (cf. Jackendoff 1991:40). Nous allons représenter cela à l'aide d'un bloc d'argumentation [début DC durée] qui figurera dans la description sémantique de *naître/naissance* en tant que stéréotype. Seul l'élément ***début*** figurera dans le noyau.

Nous nous interrogeons sur l'éventuelle présence d'éléments modaux dans le noyau de signification. Les définitions pour *commencer* nous indiquent qu'il y a bien un élément ‹possible› à prendre en compte, mais nous pensons que celui-ci n'est pas à faire rentrer dans le noyau, mais dans la strate des ST :

> **commencement** : Ce qui vient d'abord (dans une durée, un processus), première partie. (PR)
> Première partie d'un ensemble ; moment, point initial de quelque chose. (TLF*i*)
> Ce qui forme la première partie d'un ensemble, ce qui doit être suivi d'autre chose. (Lexis)

Sur l'ensemble des éléments regroupés dans les tableaux ci-dessus, seul le verbe *venir* pourrait apporter un élément modal à la signification de *naissance/naître*, à travers son acception temporelle, qui est bien celle utilisée dans les définitions de *naissance* et de *naître*. Cet élément modal est ‹aléatoire›. Nous avouons trouver dans ce sens de *venir*, à travers ce qu'il apporte au sémantisme de *naissance* et *naître*, une confirmation de notre intuition de locuteur :

> **venir** : Arriver, se produire, survenir. (PR sens III)
> [Sens temporel] A. [Idée d'apparition dans le temps] 1. [Le suj. désigne une pers.] Arriver à un certain moment, dans la vie sociale, etc. 2. [Le suj. désigne un événement] Se produire, survenir. 3. [Le suj. désigne un moment, une période de temps] Arriver, apparaître, se manifester dans le cours du temps. (TLF*i* sens II)
> 1. [sujet nom de personne] Naître. 2. (sujet nom de chose, désignant généralement un événement) Se produire, avoir lieu. (Lexis, 2. venir)

Nous allons donc considérer que l'élément modal ‹aléatoire› a sa place dans le noyau de signification de *naissance* et de *naître*, noyau que nous représentons ainsi :

- **[organisme maternel DC organisme (nouveau)]**
- **[organisme (nouveau) DC séparation de l'organisme maternel]**
- **[séparation de l'organisme maternel DC début de la vie]**
- **‹aléatoire›**

1. Pour une analyse du 'mode d'action' des verbes *naître* et *mourir*, nous renvoyons à (Vandeloise 2000:126). Les deux verbes y sont traités en tant que verbes de génération et de destruction, en parallèle avec les verbes de changement et de transformation *devoir* et *se transformer*, et avec les verbes de transformation élémentaire *geler* et *s'évaporer*. *Naître* et *mourir* concernent l'apparition et la disparition d'une entité vivante et « se conforment à des scénarios biologiques bien établis », de sorte que ni *devenir*, ni *se transformer* ne peuvent être employés pour décrire les changements qui s'opèrent. Ainsi, Vandeloise conclut que « Avec les verbes de génération et de destruction, il n'y a pas de changement de propriété ou d'espèce, mais de création ou disparition d'un individu. Les sujets des verbes *naître* et *mourir* sont paradoxaux car le premier n'existe qu'à l'issue de l'évènement décrit par le verbe et le deuxième n'existe plus à la fin de l'évènement. Ainsi donc, l'un n'existe pas encore et l'autre n'existe plus. Le mode d'action de ces verbes, l'achèvement, a justement pour effet de mettre à l'arrière-plan la phase la plus troublante du processus. » (p. 134).

4.3. Constitution de la strate des stéréotypes

Aux éléments du noyau définis ci-dessus, nous relions les représentations stéréotypiques suivantes, telles qu'elles figurent dans les dictionnaires. Comme dans le cas de *vie*, l'individu attire avec lui toute une série de stéréotypes liés à sa qualité de personne humaine et d'être social. Ces stéréotypes appartiennent à la signification du mot *naissance*, et à ce titre, ils peuvent être activés ou non en discours, selon le sens que prendra le mot ; ce sont donc ces stéréotypes qui différencieront la signification de *naissance* dans un contexte humain de sa signification plus large.

• séparation de l'organisme maternel **DC** venir au monde
• séparation de l'organisme maternel **DC** quitter l'organisme maternel
• séparation de l'organisme maternel **DC** expulsion de l'organisme maternel
• séparation de l'organisme maternel **DC** établissement de la respiration pulmonaire
• séparation de l'organisme maternel **DC** indépendance
• séparation de l'organisme maternel **DC** terme
• organisme maternel **DC** accouchement
• séparation de l'organisme maternel **DC** caractérisation (difficile, avant terme, prématurée, provoquée, double, triple)
• séparation de l'organisme maternel/organisme nouveau **DC** vie

• organisme nouveau **DC** fœtus / nouveau-né / enfant / fille / fils
• organisme nouveau **DC** caractéristiques physiques (aveugle, sourd, infirme, signe, tache de naissance)
• organisme nouveau **DC** individu
• organisme nouveau (**DC** enfant) **DC** berceau
• organisme nouveau **DC** grandir
• début **DC** instant / moment / jour / date **DC** anniversaire
• début **DC** durée
• début/séparation **DC** date et lieu (pays)
• début/organisme nouveau **DC** déclaration, acte, bulletin, extrait, registre

• organisme nouveau **DC** individu **DC** acquisition de la capacité juridique, avec effet rétroactif au jour de la conception
• organisme nouveau **DC** individu **DC** liberté et égalité en dignité et en droits

• séparation de l'organisme maternel/organisme nouveau **DC** caractérisation (illégitime, irrégulière, légitime)
• organisme nouveau **DC** individu **DC** aptitudes intellectuelles (écrivain, musicien)
• organisme nouveau **DC** individu **DC** aptitudes spéciales / dispositions particulières pour faire qqch
• organisme nouveau **DC** individu **DC** aptitudes morales (avare, bon, brave, courageux, lâche, méchant, paresseux, pieux, escroc, héros)
• organisme nouveau **DC** individu **DC** situation sociale (esclave, libre, prince, pauvre, riche, catégorie sociale)
• organisme nouveau **DC** religion
• organisme nouveau **DC** individu **DC** condition sociale / extraction / origine / famille

• organisme maternel/organisme nouveau **DC** hérédité / héritage
• organisme maternel/organisme nouveau **DC** généalogie

• début/organisme nouveau **DC** non expérience
• début/organisme nouveau **DC** innocence

• séparation de l'organisme maternel/organisme nouveau **DC** thème astral (favorable/défavorable)
• organisme nouveau **DC** destin (heureux/malheureux)
• aléatoire/séparation de l'organisme maternel **DC** hasard

• organisme nouveau **DC** taux de natalité
• organisme nouveau **DC** statistique
• organisme nouveau **DC** régulation, contrôle, limitation

• organisme nouveau **DC** espérance de vie

4.4. La génération des PA

A partir de ces stéréotypes, la strate des PA présente dans la signification de *naissance* telle qu'elle est donnée par les dictionnaires est la suivante :

• naissance/naître **DC** vie
• naissance/naître **DC** venir au monde
• naissance/naître **DC** quitter l'organisme maternel
• naissance/naître **DC** expulsion de l'organisme maternel
• naissance/naître **DC** vie indépendante
• naissance/naître **DC** établissement de la respiration pulmonaire
• naissance/naître **DC** accouchement
• naissance/naître **DC** terme
• naissance/naître **DC** mère
• naissance/naître **DC** fœtus / nouveau-né / enfant / fille / fils
• naissance/naître **DC** individu
• naissance/naître **DC** berceau
• naissance/naître **DC** grandir
• naissance/naître **DC** commencement / instant / moment
• naissance/naître **DC** durée
• naissance/naître **DC** date et lieu
• naissance/naître **DC** anniversaire
• naissance/naître **DC** déclaration, acte, bulletin, extrait, registre

• naissance/naître **DC** acquisition de la capacité juridique, avec effet rétroactif au jour de la conception
• naissance/naître **DC** liberté et égalité en dignité et en droits

• naissance/naître **DC** caractérisation (difficile, avant terme, prématurée, provoquée, double, triple, illégitime, irrégulière, légitime)
• naissance/naître **DC** caractéristiques physiques (aveugle, sourd, infirme, signe, tache)
• naissance/naître **DC** aptitudes intellectuelles (écrivain, musicien) AXIOLOGIQUE +/-
• naissance/naître **DC** aptitudes spéciales / dispositions particulières pour faire qqch
• naissance/naître **DC** aptitudes morales (avare, bon, brave, courageux, lâche, méchant, paresseux, pieux, escroc, héros)
• naissance/naître **DC** situation sociale (esclave, libre, prince, pauvre, riche, Français, catégorie sociale)
• naissance/naître **DC** condition sociale / extraction / origine / famille

• naissance/naître **DC** hérédité / héritage
• naissance/naître **DC** généalogie

• naissance/naître **DC** non expérience
• naissance/naître **DC** innocence

• naissance/naître **DC** thème astral (favorable/défavorable/ bonne/mauvaise étoile)
• naissance/naître **DC** destin (heureux/malheureux) HÉDONIQUE-AFFECTIF +/-, PRAGMATIQUE +/-
• naissance/naître **DC** hasard

• naissance/naître **DC** taux de natalité
• naissance/naître **DC** statistique
• naissance/naître **DC** régulation, contrôle, limitation
• naissance/naître **DC** espérance de vie

Surmodalisations apparaissant dans les dictionnaires

• ‹devoir faire› naissance (régulation, contrôle des naissances)
• ‹savoir› naissance (déclaration de naissance, annoncer la naissance)
• ‹ne pas vouloir› naître (ne pas avoir demandé à naître)

Contrairement à *mort*, *naissance* est peu modalisé dans les articles des dictionnaires, par quelques modalités déontiques (obligatoire-2 fois), épistémiques (certain-2 fois) et volitives (involition-1 fois).

Enchaînements où *naissance/naître* se trouve dans la conclusion (dictionnaires)

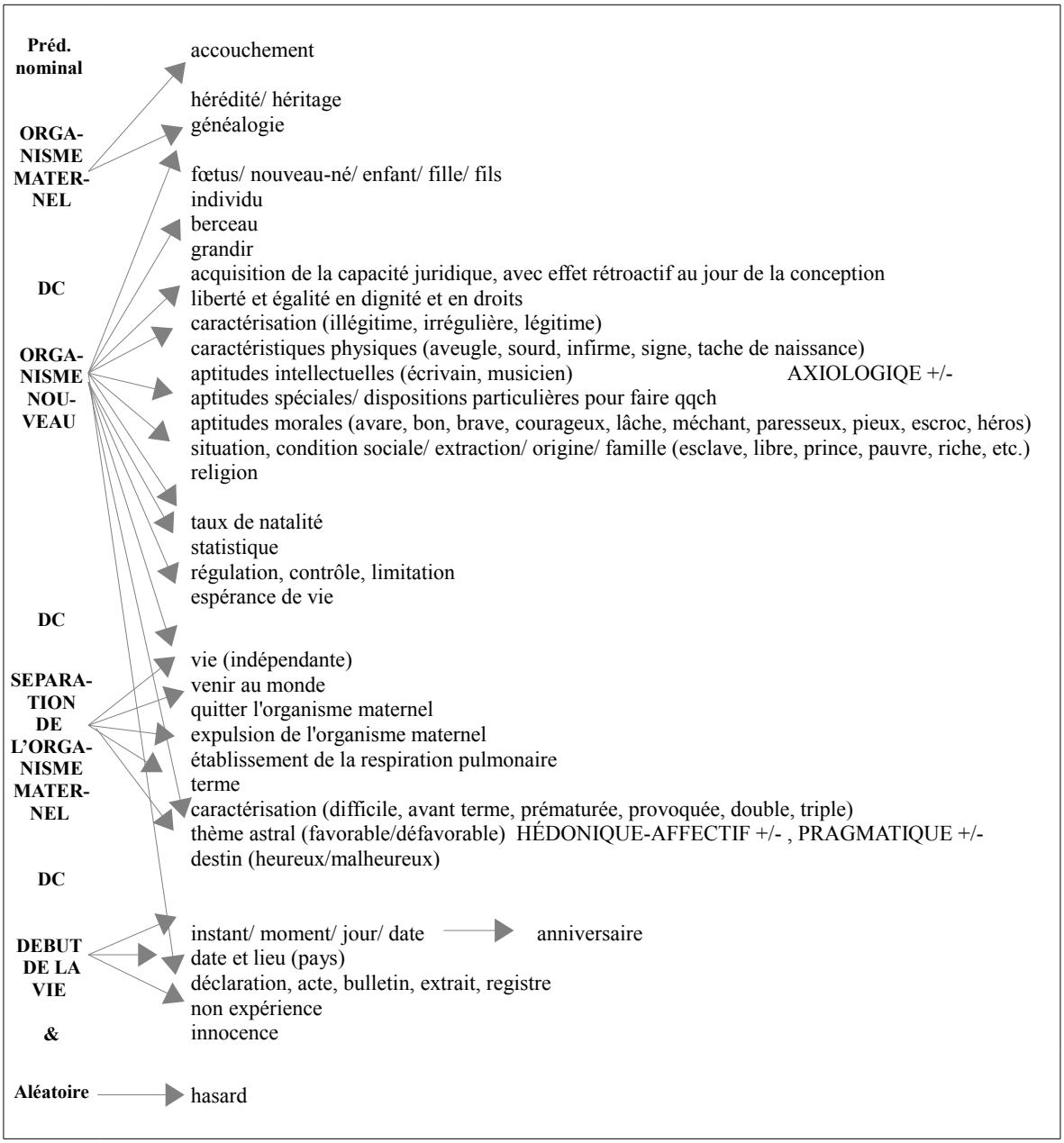
• enfant **DC** naissance/naître

• établissement de la respiration pulmonaire **DC** naissance/naître
• venir au monde **DC** naissance/naître
• quitter l'organisme maternel **DC** naissance/naître
• expulsion de l'organisme maternel **DC** naissance/naître
• accouchement **DC** naissance/naître

La naissance marque le début d'un processus, sa limité initiale, mais elle est en même temps amenée par un autre processus ; il est donc naturel que l'on relève des enchaînements où *naissance* apparaît comme conclusion. Excepté le premier bloc d'argumentation, qui repose sur un lien actanciel, les derniers blocs d'argumentation sont justifiés par une relation naturelle de type symptôme-phénomène qui est sous-jacente à la définition même de *naissance*. Quant à la cause intentionnelle, elle est absente des dictionnaires dans ce type d'enchaînements. En revanche, nous verrons que, dans le corpus, la plupart des enchaînements où *vie* apparaît en tant que conclusion mettent en œuvre un lien finalisant.

Pour finir, la signification du lexème *naissance* en langue peut se résumer au schéma qui suit. Notre objet d'étude étant la modalité aléthique, nous devons remarquer ici que la valeur modale ‹possible› pouvant être amenée par l'élément de signification *début* est absente de ce schéma ; elle est en échange présente implicitement dans l'élément *grandir* du stéréotype. Il en sera de même pour le Schéma 6, réalisé à la suite de l'analyse sur corpus, où la modalité ‹possible› se manifeste au niveau des stéréotypes uniquement à travers *viable*.

***Schéma 5** : La signification lexicale de **naissance** établie à partir des dictionnaires*



4.5. Les occurrences de naissance dans le corpus

Sur les 42 occurrences du lexème *naissance* (dont 6 sont au pluriel), nous avons identifié les périphrases verbales *donner naissance* (3 fois) et *prendre naissance* (1 fois), les syntagmes *naissance d'un enfant/ d'enfants* (12 fois), *naissances multiples* (2 fois) *ou gémellaires* (1 fois), *naissance viable* (3 fois), *les chances d'une naissance* (3 fois), *le coût de la naissance* (1 fois), *nombre de naissances* (2), *taux des naissances* (1), et comme verbes régissants : *conduire à* (2), *aboutir à* (2), *obtenir* (2), *favoriser* (2) *provoquer* (1), *parler de* (1), *consister en* (1). Comme

préposition : *en cas de* (2), *en vue de* (3), et comme complément de temps, après les prépositions : *après* (3), *avant* (1), *à* (2).

Notre corpus compte également 33 apparitions du verbe *naître*, toujours à l'infinitif : *enfant(s) à naître* (18 fois)*, fait / font / faire naître* (7 fois), *va naître* (1), *va se décider à naître* (1), *la vocation des embryons à naître* (2), *apte à naître* (1), *est en droit de naître* (1), *l'enfant peut naître* (2), *aucune éthique... ne pourra naître* (1) et 7 apparitions de l'adjectif *né* : *le "pas encore né"* (1), *le potentiel non encore né* (1), *les morts-nés* (1), *enfant(s) né(s)* (4).

4.6. Les DA dans le corpus

Le première chose à remarquer en ce qui concerne les enchaînements mobilisés dans le corpus est que le nombre des enchaînements ayant la naissance comme conclusion est pratiquement égal aux DA de *naissance.* Ceci se justifie par la nature des sujets abordés dans les Avis sélectionnés : la fécondation et le développement embryonnaire et fœtal.

Nous avons relevé relativement peu de DA de *naissance* et de *naître* dans le corpus, tous prenant une forme normative, à l'exception des DA où le deuxième terme de l'enchaînement concerne la mort : [naissance PT mortalité périnatale] et [naissance PT mort-né], où c'est l'élément stable de signification *vie/viable* qui se trouve transgressé.

L'ensemble des DA active des éléments essentiels et fortement associés à la signification de *naissance*, les seuls stéréotypes qui ne sont pas activés se rapportant aux termes dans lesquels on définit la naissance (*établissement de la respiration pulmonaire*, etc.), aux circonstances dans lesquelles elle peut arriver (*instant, lieu, situation sociale*, etc.). Les DA mettent en avant l'individualité de l'organisme nouveau et sa reconnaissance en tant que sujet de droit, ou encore sa légitimité, ainsi que la normalité de l'organisme ou les maladies pouvant l'affecter. Pour ce qui est des modalités aléthiques, elles sont manifestes à travers le potentiel de vie évoqué par *viable* (‹possible›), à travers le caractère naturel de la naissance (‹nécessaire›) et à travers les risques ou les chances inhérentes à la naissance (‹possible bilatéral›). Enfin, en termes de charge modale axiologique, les seules valeurs introduites par les stéréotypes sont des valeurs pragmatiques de polarité positive et négative (*coût, succès, risques, problèmes*).

• naissance **DC** individu nouveau* (22,52)
• naissance **DC** personne* (23)
• naître **DC** être produit différent de tout autre** (52)
• naître **DC** ne pas être re-produit** (52)

• naissance **DC** enfant* (1,3,…)
• naissance **DC** gémeaux (15) / multiple* (14,31)

• naissance **DC** enfant normal* (18,19,29)
• naissance **DC** maladies récessives, autosomiques ou liées au chromosome X* (18,29)
• enfants nés **DC** réanimation* (72)
• enfants nés **DC** centre de néonatalogie* (72)

• naissance **PT** mortalité périnatale* (30)
• naissance **PT** mort-né** (30)
• naissance **DC** viabilité** (24,37,42)

• naissance viable **DC** reconnaissance juridique de l'embryon comme sujet de droit dès sa conception*** (24)

• naissance viable **DC** enfant légitime ou naturel au regard de la loi** (37,42)
• naître **DC** droit de l'enfant (d'être au sein d'un couple uni)** (60)

• naissance **DC** père* (41)
• naître **DC** paternité* (77)
• naissance **DC** couple uni* (60)

• naître **DC** naturel* (53)
• naissance **DC** chances* (7,10,26)
• naissance multiple **DC** risque de perdre un ou deux ou tous les enfants** (34)
• naissance (d'un ou de plusieurs enfants) **DC** succès** (40)

• naissance multiple **DC** problèmes réels et lourds pour les familles** (31)
• prendre naissance **DC** situations successives** (21)
• prendre naissance **DC** nos devoirs** (21)
• naissance d'un enfant **DC** coût*** (17)
• naissance **DC** taux** (38)

Surmodalisations apparaissant dans le corpus

• ‹pouvoir être› naissance	- apte à naître (50), leur vocation à naître (57) ; les chances d'une naissance (7,10,26) ; ce qui se destine ou va se décider à naître (54)
• ‹pouvoir (ne pas) être› naissance	- conduiront à la naissance (18,19), ils ne peuvent aboutir à une naissance que.... (12), qui pourrait... aboutir à une naissance (39), aboutira à une naissance (40)
• ‹pouvoir faire› naissance	
• ‹savoir être› naissance	- l'enfant... est en droit de naître (60), l'enfant peut naître après le délai légal (73,77)
• ‹pragmatique› naissance	- bien que cette naissance ne puisse, à l'évidence, être garantie (5) / ‹certain› ‹impossible› ‹savoir› naissance
• ‹vouloir faire› naissance	- le coût de la naissance (17)
	- favoriser la naissance (1,25) ; provoquer une naissance (2), pour obtenir une naissance (13,16)

La modalisation de *naissance* dans le corpus est plus complexe que celle des dictionnaires : modalités aléthiques (pouvoir être et ne pas être-11 fois), déontiques (permis-3 fois), épistémiques (certain-1 fois), volitives (vouloir faire-5 fois) et une seule occurrence de pragmatique (utile). La forte surmodalisation aléthique renforce la charge modale présente au niveau du noyau de signification du mot.

Enchaînements où *naissance* apparaît dans la conclusion (corpus)

• enfant **DC** naissance (1,3...), naître (43,…), nés (69,…)
• embryon **DC** naissance (4)
• embryons **DC** vocation à naître (46)

• grossesse **DC** naissance (13,18,27,…)
• grossesses multiples **DC** enfants nés (72)
• conception **DC** naissance (19)
• fécondation **DC** naissance (3)
• ovocyte **DC** naissance (3)
• développement complet d'un ovocyte ou d'un spermatozoïde **DC** non naissance (11)
• fusion des gamètes **DC** naissance d'un individu nouveau (22)
• œuf fécondé rendu singulier par la méiose et l'amphimixie **DC** naître (51)

• projet parental **DC** naissance de l'enfant (4)
• don de l'embryon **DC** naissance (28)
• intervention **DC** faire naître un enfant (79,...)
• actions thérapeutiques **DC** ‹favoriser› la naissance de l'enfant (1)
• techniques de reproduction artificielle **DC** ‹provoquer› naissance (2)
• recueil d'ovocytes **DC** naissance (16)
• embryon in vitro **DC** naissance (12)
• féconder des ovocytes destinés à être transplantés **DC** naissance de l'enfant (3)
• fécondation in vitro **DC** ‹devoir› ‹avoir finalité› naissance d'enfants (6)
• transplant/transfert d'ovocytes fécondés/ d'embryons **DC** naissance (3,12,13,20,…)
• transfert **DC** ‹possible› naissance (39)
• congélation des embryons strictement limitée dans le temps **DC** ‹favoriser› la naissance (25)
• ‹interdire› conservation d'embryons congelés ou non à des fins de recherche sans qu'un projet de recherche effectif soit en cours **DC** favoriser la naissance (25)
• congélation des embryons **DC** préserver les chances de naissance (26)
• conservation des embryons **DC** deuxième naissance (27)

• potentiel **DC** non né (53)

Les relations que nous retrouvons dans les blocs d'argumentation ci-dessus correspondent aux quatre catégories que nous avons établies, reposant sur des relations actancielles, causales naturelles / intentionnelles et d'équivalence (dans le cas du dernier enchaînement). Il est à noter que les enchaînements du même type dans les dictionnaires se basent sur une relation d'équivalence, tandis que dans le cas du corpus, c'est la relation causale qui domine, la cause intentionnelle étant deux fois plus fréquente que la cause naturelle. Ceci dénote un trait essentiel à la représentation qui est attachée à *naissance* dans le discours du CCNE : la naissance envisagée est une naissance où la volonté de faire prend le pas sur la possibilité d'être et de ne pas être (exprimée en partie par la modalité ‹aléatoire› que nous avons placée dans le noyau). Cette remarque justifierait, à notre avis, l'introduction, dans la signification donnée à *naissance* par le CCNE, d'un stéréotype [organisme nouveau/séparation... DC intervention humaine], ou, si l'on préfère cette autre formulation, [organisme nouveau/séparation... DC résultat de l'intervention de l'homme], stéréotype qui entre en conflit avec l'élément ‹aléatoire› du noyau de *naissance*.

4.7. Mise en parallèle des PA et des DA

La comparaison des DA relevés dans le corpus avec les PA fournis par les dictionnaires montre une grande conformité de la représentation de *naissance* dans les Avis avec la signification qu'a le mot dans la langue.

Les PA de *naissance*	Les DA de *naissance* dans le corpus
• organisme maternel (Noyau)	• naissance **DC** mère* (26,45) • naissance **DC** mère utérine* (24,58)
• organisme nouveau **DC** enfant	• naissance **DC** enfant* (1,3,…)
• organisme nouveau **DC** individu nouveau	• naissance **DC** individu nouveau* (22,52)
• organisme nouveau **DC** personne	• naissance **DC** personne* (23)
• organisme nouveau **DC** être différent de tout autre	• naître **DC** être produit différent de tout autre** (52)
• organisme nouveau **DC** ne pas être re-produit	• naître **DC** ne pas être re-produit** (52)
• organisme nouveau/séparation de l'organisme	• naissance viable **DC** reconnaissance juridique de

maternel **DC** acquisition de la capacité juridique avec effet rétroactif au jour de la conception / sujet de droit	l'embryon comme sujet de droit dès sa conception*** (24)
• organisme nouveau/séparation de l'organisme maternel **DC** caractérisation double, triple / enfant normal / maladie récessives, autosomiques ou liées au chromosome X	• naissance **DC** gémeaux (15) / multiple* (14,31) • naissance **DC** enfant normal* (18,19,29) • naissance **DC** maladies récessives, autosomiques ou liées au chromosome X* (18,29)
• organisme nouveau/début de la vie **DC** vie/viabilité	• naissance **DC** viabilité** (24,37,42)
• organisme nouveau **DC** taux	• naissance **DC** taux** (38)

4.8. Les stéréotypes de *naissance* proposés par le corpus

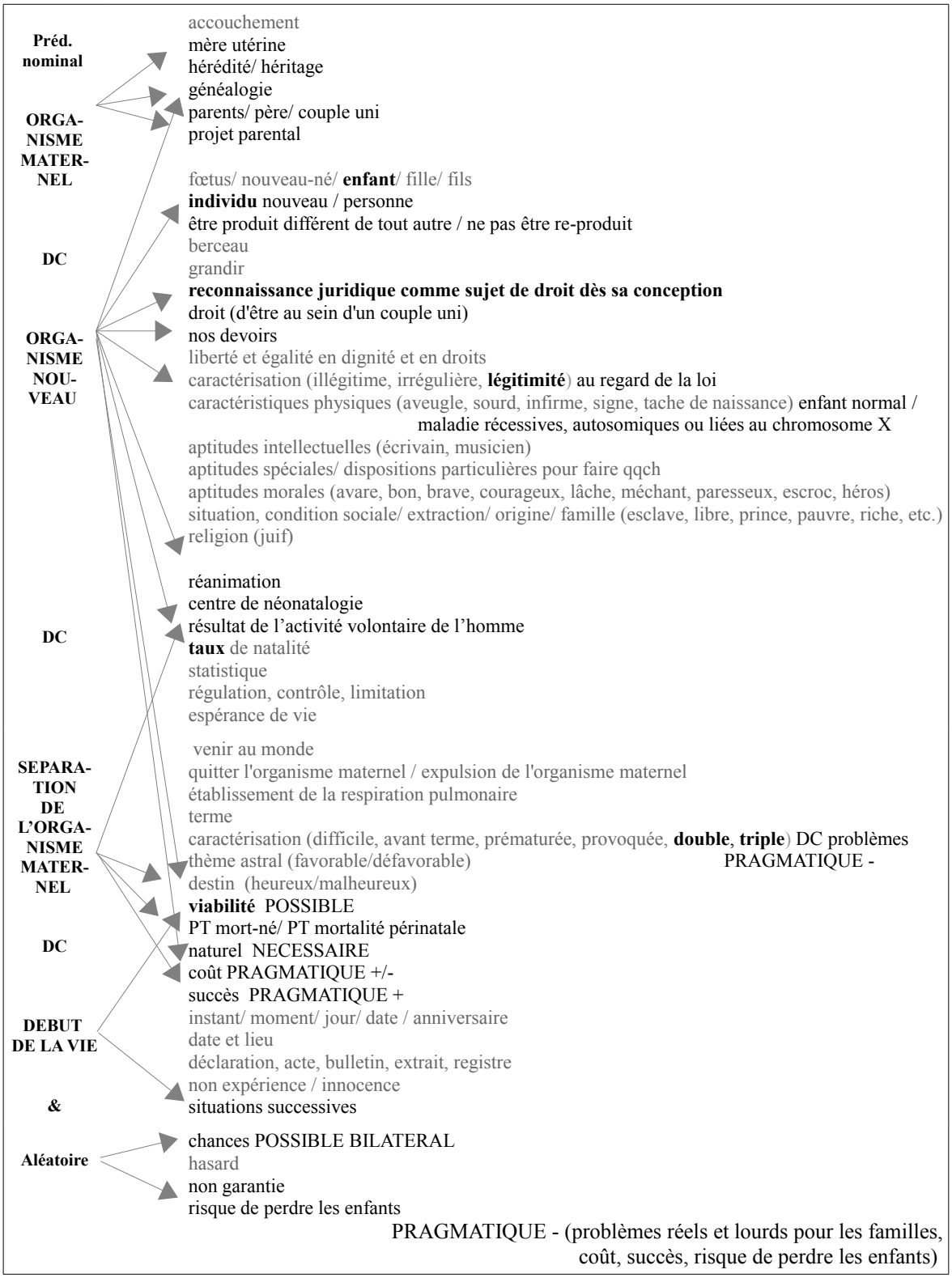
Les quelques DA qui restent ne sont pas inattendus, comme le montrent les étoiles qui les accompagnent.

Les ST reconstruits à partir du corpus	**← Les DA de *naissance* dans le corpus**
• organisme maternel (Noyau)	• naissance **DC** mère* (26,45) • naissance **DC** mère utérine* (24,58)
• organisme nouveau **DC** enfant • organisme nouveau **DC** individu nouveau • organisme nouveau **DC** personne • organisme nouveau **DC** être différent de tout autre • organisme nouveau **DC** ne pas être re-produit	• naissance **DC** enfant* (1,3,…) • naissance **DC** individu nouveau* (22,52) • naissance **DC** personne* (23) • naître **DC** être produit différent de tout autre** (52) • naître **DC** ne pas être re-produit** (52)
• organisme nouveau/séparation de l'organisme maternel **DC** acquisition de la capacité juridique avec effet rétroactif au jour de la conception / sujet de droit	• naissance viable **DC** reconnaissance juridique de l'embryon comme sujet de droit dès sa conception*** (24)
• organisme nouveau/séparation de l'organisme maternel **DC** caractérisation double, triple / enfant normal / maladie récessives, autosomiques ou liées au chromosome X	• naissance **DC** gémeaux (15)/ multiple* (14,31) • naissance **DC** enfant normal* (18,19,29) • naissance **DC** maladies récessives, autosomiques ou liées au chromosome X* (18,29)
• organisme nouveau/début de la vie **DC** vie / viabilité	• naissance **DC** viabilité** (24,37,42)
• organisme nouveau **DC** taux	• naissance **DC** taux** (38)
———	———
• organisme nouveau/séparation... **DC** réanimation • séparation... **DC** centre de néonatalogie	• enfants nés **DC** réanimation* (72) • enfants nés **DC** centre de néonatalogie* (72)
• organisme nouveau/séparation... **PT** mortalité périnatale • organisme nouveau/séparation... **PT** mort-né	• naissance **PT** mortalité périnatale* (30) • naissance **PT** mort-né** (30)
• organisme nouveau/séparation... **DC** enfant légitime	• naissance viable **DC** enfant légitime ou naturel au

ou naturel au regard de la loi	regard de la loi** (37,42)
• organisme nouveau **DC** droit (d'être au sein d'un couple uni)	• naître **DC** droit de l'enfant (d'être au sein d'un couple uni)** (60)
• organisme maternel/nouveau **DC** parents	• naissance **DC** parents* (24)
• organisme maternel/nouveau **DC** père / paternité	• naissance **DC** père* (41)
• organisme maternel **DC** couple uni	• naître **DC** paternité* (77)
• organisme maternel **DC** projet parental	• naissance **DC** couple uni* (60)
	• naître **DC** projet parental** (24)
• séparation.../ début de la vie **DC** naturel	• naître **DC** naturel* (53)
• aléatoire **DC** chances	• naissance **DC** chances* (7,10,26)
• aléatoire **DC** non garantie	• naissance multiple **DC** risque de perdre un ou deux ou tous les enfants** (34)
• aléatoire **DC** risque de perdre les enfants	• naissance (d'un ou de plusieurs enfants) **DC** succès** (40)
• aléatoire/séparation... **DC** succès	• prendre naissance **DC** situations successives** (21)
• début **DC** situations successives	• naissance multiple **DC** problèmes réels et lourds pour les familles** (31)
• organisme nouveau **DC** problèmes réels et lourds pour les familles	• prendre naissance **DC** nos devoirs** (21)
• organisme nouveau **DC** nos devoirs	• naissance d'un enfant **DC** coût*** (17)
• organisme nouveau **DC** coût	

La représentation de *naissance* reconstruite à partir de ces DA relevés dans le corpus n'amène pas de conclusions inattendues : la signification du lexème n'est pas transgressée, bien que bon nombre de ST fortement associés au mot ne soient pas mobilisés. Pour ce qui est de l'organisme qui naît, sont activés avec insistance les ST ayant trait à ses caractéristiques physiques, à son individualité et à son statut de sujet de droit. Sont également évoqués le projet parental et le contexte médicalisé de la naissance. Les modalités aléthiques et pragmatiques sont introduites au niveau des stéréotypes par les éléments *naturel, chances, risque, problèmes, succès, coût*. Les associations stéréotypiques les plus inédites nous semblent être les devoirs que la naissance crée pour la société et le coût impliqué par la naissance. À ceci, il faut ajouter, nous l'avons montré, un stéréotype en rapport avec l'action intentionnelle de l'homme en vue de produire la naissance ; ce stéréotype sera introduit dans le schéma qui suit.

***Schéma 6** : La signification lexicale de **naissance** établie à partir du corpus*



Conclusion

Synthétisant les résultats obtenus pour les trois mots, *vie, mort* et *naissance*, nous allons clore ce chapitre en abordant (1) la question de la présence des modalités au niveau de la signification de ces mots, (2) la question de la surmodalisation et (3) le rapport entre signification normative, transgressive et inédite.

En ce qui concerne (1) **la charge modale** présente dans la signification des lexèmes analysés, nous avons pu mettre en évidence des valeurs aléthiques et axiologiques : la valeur ‹nécessaire› est présente dans le noyau de *vie* et de *mort*, la valeur ‹possible› est présente dans le noyau de *vie* et dans les ST de *naissance*, la valeur ‹aléatoire› apparaît dans les noyaux de *mort* et de *naissance*, ainsi que dans les ST de *vie*, enfin, l'‹impossible› figure uniquement dans les ST de *mort*. La modalité axiologique est présente principalement au niveau des ST : valeurs axiologiques complexes positives et négatives pour les mots *vie* et *naissance*, valeurs axiologiques complexes négatives, pour *mort*, qui est un mot monovalent négatif. En tant que monovalent négatif, le lexème *mort* porte inscrites en son noyau des valeurs hédoniques-affectives négatives qui amènent, au niveau des ST d'autres valeurs axiologiques négatives. Toutes ces valeurs modales peuvent être mises en relief dès le niveau des dictionnaires.

Le corpus confirme de manière générale ces modalités, en les renforçant, par la même occasion, et en leur ajoutant d'autres valeurs, qui font partie de la représentation de ces mots propre au discours du CCNE. Nous pouvons remarquer que seules les modalités hédoniques-affectives sont effacées dans le corpus (sauf une occurrence négative au niveau du mot *vie*). Les modalités pragmatiques attachées aux stéréotypes de *vie* se trouvent renforcées, mais uniquement sous la forme positive. Le pragmatique positif est introduit également au niveau des ST de *naissance* (où il figurait à peine dans les dictionnaires (*destin favorable ou défavorable*)) et de *mort*, chose surprenante, puisqu'en tant que monovalent, ce dernier devrait attirer une polarité négative même au niveau de ses stéréotypes. Le corpus fait aussi apparaître, pour *naissance*, un élément ‹nécessaire› qui ne figurait pas dans les dictionnaires, et, pour *vie*, un nouvel élément ‹certain› portant sur le noyau dans son ensemble.

Les tableaux ci-dessous résume le contenu sémantique modal des trois mots, d'abord tel que ce contenu est annoncé par les dictionnaires, ensuite sous la forme qu'il prend dans notre corpus. Pour les modalités relevant de la représentation des mots dans les avis analysés, nous avons conservé la convention utilisée dans les schémas précédents : les modalités apparaissant et dans les dictionnaires et dans le corpus sont marquées en gras, celles apparaissant uniquement dans les dictionnaires sont marquées en caractères gris, celles n'apparaissait que dans le corpus figurent ci-dessous en caractères non gras, noirs, et nous les avons surlignées en gris pour mieux les faire ressortir.

Les modalités présentes dans la signification, selon les dictionnaires :

VIE		**MORT**		**NAISSANCE**	
Noyau :	**Stéréotypes :**	**Noyau :**	**Stéréotypes :**	**Noyau :**	**Stéréotypes :**
‹possible› (potentiel) ‹nécessaire›	‹aléatoire› axiologique +/- héd.-aff. +/- pragmatique +/- éthique-moral +/- (*pour vie humaine*)	‹aléatoire› ‹nécessaire› héd.-aff. -	(fin DC) ‹impossible› axiologique -	‹aléatoire›	‹possible› (potentiel) axiologique +/- héd.-aff. +/- pragmatique +/-
		‹non acceptation›			

Les modalités présentes dans la signification, selon le corpus :

VIE		MORT		NAISSANCE	
Noyau :	**Stéréotypes :**	**Noyau :**	**Stéréotypes :**	**Noyau :**	**Stéréotypes :**
‹possible›	**‹aléatoire›**	**‹aléatoire›**	**‹impossible›**	**‹aléatoire›**	‹nécessaire›
(potentiel)	**axiologique +/-**	**‹nécessaire›**	héd.-aff. -		**‹possible bilatéral›**
‹nécessaire›	**héd.-aff.** +/-	héd.-aff. -	pragmatique +		**‹possible› (potentiel)**
	pragmatique +/-				héd.-aff. +/-
	éthique-moral +/-				pragmatique +/-
	(*pour vie humaine*)				
	‹savoir être›		**‹non acceptation›**		

Nous tenons à rappeler, dans cette conclusion, que la description de ces trois mots nous a permis de confirmer notre affirmation faite sur le plan théorique à propose de la mobilisation des valeurs modales sous forme de blocs argumentatifs. Ces blocs sont : [possible DC aléatoire], dans le cas de *vie*, [hédonique-affectif - DC axiologique -], mais aussi [aléatoire DC non acceptation] et [nécessaire PT non acceptation], dans le cas de *mort*, [aléatoire DC possible] et [aléatoire DC axiologique +/-], dans le cas de *naissance*.

Ces données peuvent être complétées à l'aide des (2) **surmodalisations** que nous avons identifiées aussi bien dans le corpus que dans les dictionnaires. Nous utilisons la même convention rappelée ci-dessus, qui nous permet de superposer les surmodalisations des deux sources. À titre estimatif, nous indiquons le nombre d'occurrences du corpus où a été relevée la surmodalisation.

Surmodalisations apparaissant dans les dictionnaires et dans le corpus :

Classes modales	vie	mort	naissance
aléthiques	‹impossible› x1 ‹possible› x5	**‹nécessaire›** x2 **‹aléatoire›** x3	‹possible› x6 ‹aléatoire› x5
déontiques		‹permis›	‹permis› x3 ‹obligatoire›
épistémiques	**‹certain›** x3	**‹certain›** x10 ‹incertain›	**‹certain›** x1
doxologiques	‹croire être› x1		
éthiques-morales	‹bien› x5		
pragmatiques	‹utile› x2		‹utile› x1
hédoniques-affectives	‹déplaisir› x1	‹déplaisir›	
volitives	‹volition› x5	**‹volition›** x2 **‹refus›** x2	‹volition› x5 ‹involition›
désidératives	‹désirer être›	‹désirer être / ne pas être›	

Il ressort de cette mise en parallèle que la surmodalisation de *vie* et *naissance* est plus riche dans le corpus, tandis que la modalisation de *mort* est plus riche dans les dictionnaires. Ceci s'explique par le fait que *mort* est un monovalent négatif (*id est* il contient la polarité axiologique dans son noyau même), ainsi que par la neutralité du discours des avis.

Les attitudes qui accompagnent les occurrences des mots doivent être comprises dans la représentation sémantique attachée aux mots. Ce par quoi est surmodalisé le mot *vie*, par exemple, contribue à rendre compte de la représentation sous-jacente à ce mot, notamment pour ce qui est des valeurs qu'on lui attache : hormis la surmodalisation ‹impossible›, qui, nous l'avons vu, contrarie le noyau de signification de *vie*, les autres surmodalisations correspondent aux zones modales mises en avant par le CCNE dans l'évaluation dont il accompagne sa représentation sémantique de *vie*. Selon nous, la surmodalisation, lorsqu'elle ne correspond pas à des éléments

modaux du noyau, ou à des ST forts, elle porte sur l'ensemble de la représentation, étant éventuellement en lien avec un élément particulier du noyau. Il serait donc naturel que l'on trouve, au-delà des surmodalisations qui se mettent en place, des interdépendances entre la modalité surajouté et des modalités déjà présentes dans la signification, en accord avec le système des modalités tel que nous l'avons défini.

Dans le cas des mots *vie, mort* et *naissance* dans les avis du CCNE, nous pouvons remarquer que les modalités aléthiques comprises dans la signification des mots se retrouvent dans la surmodalisation, ce qui équivaut à une mise en relief du contenu aléthique des mots. Nous remarquons également la surmodalisation épistémique se manifestant aussi bien dans les dictionnaires que dans le corpus ; nous pensons que ceci est la conséquence (et donc la preuve) des liens existant entre les modalités aléthiques et épistémiques. Il en est de même pour le volitif, bien que l'interdépendance de l'aléthique et du volitif-désidératif soit d'une autre nature. Nous nous limitons à la seule modalité aléthique, nous pouvons remarquer, à partir de la description sémantique des trois mots, la forte interdépendance entre les différentes valeurs de cette classe modale, notamment le fait que le possible et l'aléatoire semblent apparaître, au niveau linguistique, plus facilement ensemble que séparément.

Enfin, pour ce qui est du (3) **rapport normatif – transgressif – inédit**, nous avons vu que la représentation de *naissance* n'est pas transgressée par le corpus, que celle de *mort* l'est seulement dans une faible mesure, et que, à l'opposé, celle de *vie* est déviante par rapport à la signification que détient le mot en langue. Mais, comparant ces trois mots, le déséquilibre entre le normatif et le transgressif ne présente pas forcément de lien avec ce que le corpus apporte d'inédit à leur représentation sémantique. Bien que très rapproché de la représentation en langue, le lexème *naissance* se caractériser par une charge modale inédite non négligeable, que nous résumerons à l'association stéréotypique liée à l'activité intentionnelle de l'homme, et à la forte axiologisation pragmatique positive.

Nous retrouvons ces deux éléments – obtenus, ce qui nous semble intéressant, par des voies différentes pour les trois mots –, au niveau des représentations de *vie* et de *mort*. La valeur pragmatique positive émerge à la suite de la contamination modale subie par les trois mots dans leurs contextes d'occurrence, la modalité pragmatique étant la classe axiologique la plus fréquente dans les avis.

Quant aux ST liés à l'utilisation de *vie* et de *mort*, nous avons pu montrer qu'il s'agit de ST très forts, et entretenant un rapport étroit avec les enchaînements transgressifs que nous avons identifiés dans le corpus. Nous avons également pu mettre à jour des zones de tension autour de l'action humaine appliquée à la vie et à la mort. Tout ceci étant à mettre en rapport avec la polyphonie inhérente aux avis, qui renvoient, de par leur problématique, à une multiplicité d'énonciateurs.

Chapitre 7. La modalisation du discours du CCNE

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes située au niveau microsémantique, avec l'objectif de voir quelle est la place de la modalité aléthique à l'intérieur de la signification lexicale. Ceci nous a permis de voir que la charge modale pour les trois lexèmes analysés se répartit entre le noyau et les stéréotypes, en lien avec les autres éléments de la signification sur lesquels elle repose ou qui reposent sur elle. En décrivant les modalisations qui affectent les lexèmes *vie, mort* et *naissance*, nous avons voulu également mettre en relief les rapports pouvant apparaître contextuellement entre les différentes modalités. Nous avons ainsi anticipé sur le deuxième volet de notre partie analytique.

Avec le présent chapitre, la problématique de la modalité sera déplacée au niveau macrosémantique et nous tiendrons compte du cadre plus large, discursif, dans lequel apparaît la modalité aléthique. Nous allons nous intéresser à plusieurs questions interdépendantes : (1) quelles sont les modalités dominantes ou, au contraire, absentes, et comment toutes ces valeurs se combinent entre elles, (2) quels types de formes et expressions linguistiques sont mobilisées, (3) quel est le poids de chaque zone modale dans le corpus, et à l'intérieur de chaque zone, quel est le poids des valeurs modales particulières, (4) quelle est la stratégie discursive adoptée par le CCNE dans ses avis et (5) quel est l'entourage des modalités aléthiques et avec quelles autres zones modales elles interagissent ? Dans la mesure où tout cela donne accès au système des valeurs inscrit dans les avis du CCNE, ce deuxième volet de l'analyse vise à appréhender la modalité aléthique au sein du système des valeurs propre à la bioéthique et, ce faisant, à apporter plus de précisions quant à la représentation du monde propre au CCNE.

1. La méthode adoptée

Afin de répondre à ces questions, nous allons procéder à une analyse à la fois quantitative et qualitative. Nous donnerons, pour commencer, **(A) une description détaillée des valeurs modales présentes au niveau du corpus**. Cette description s'appuiera sur l'inventaire des valeurs mobilisées dans les avis, que nous présenterons sous forme de tableau et en respectant l'ordre d'apparition dans le corpus (cf. Annexe 4). La démarche adoptée en un premier temps est donc de type sémasiologique, et les tableaux ainsi constitués donnent à voir la succession modale au sein des discours que nous analysons, tout en faisant ressortir les passages de forte concentration d'une zone modale ou d'une autre.

Ces tableaux contiennent des résultats sur le sens modal des mots, chaque ligne étant réservée à un mot ou à une expression linguistique et spécifiant le type de forme linguistique (*de re*, *de dicto*, d'énonciation) et les valeurs modales contenues dans la signification du mot. Nous renvoyons à Le Thiec (2004) pour une démarche similaire à la nôtre et pour les problèmes pouvant apparaître lors de l'inventaire des valeurs modales en corpus[1].

1. Ces problèmes concernent les différentes ambiguïtés modales caractérisant les lexèmes, l'impossibilité de sélectionner une seule valeur modale parmi une classe entière de modalités et les nombreuses hésitations et questionnements qui

Pour établir quelles sont les valeurs modales qui se manifestent pour chaque lexème, nous nous appuyons sur les définitions des dictionnaires. À cette étape de notre analyse, il s'agit de retenir uniquement les modalités qui sont présentes dans le contexte, au niveau du sens des mots. Ceci suppose que l'on prenne en compte toutes les modalités essentielles à la signification du mot (autrement dit, celles qui figurent dans le noyau), ainsi que celles qui sont liées aux stéréotypes et qui se manifestent dans le contexte. Mais cela suppose, en même temps, que soient laissées de côté toutes les modalités qui, tout en pouvant être fortement attachées au mot par ailleurs, ne sont pas mobilisées dans le contexte particulier dans lequel nous les utilisons. Il s'agit notamment de bon nombre de valeurs axiologiques : c'est, par exemple, le cas de *rigueur*, qui n'active pas les modalités éthique-morale et pragmatique positives (*une nécessaire rigueur paraît devoir s'imposer*), ou d'*avortement*, qui n'active pas les valeurs négatives, éthique et affective, qui lui sont généralement attachées (*une incitation à adapter la technique de l'avortement aux besoins des utilisateurs*).

Afin d'éviter que notre interprétation, qui ne peut être que subjective, ne fausse les résultats, nous nous baserons systématiquement sur les dictionnaires, dont les définitions assurent une certaine neutralité et nous guident vers les modalités qui sont les seules à devoir être prises en compte.

L'inventaire des valeurs modales se faisant sur une base lexicale, certains lexèmes ont nécessairement été laissés de côté, car nous les considérons comme étant non-modaux. Ainsi, ne figurent pas dans le tableau toutes les expressions linguistiques servant à exprimer le temps ou la fréquence, à situer dans l'espace, à quantifier ou à poser une relation (*actuel, période, souvent, parfois ; inclut, intérieur ; majoritaire, faible ; relatif à, toucher à,* etc.). Le simple agir (*effectuer, procéder à, faire*, etc.) n'a pas été pris en compte non plus. Enfin, nous avons fait abstraction (sauf quelques exceptions) des éléments de liaison (prépositions et connecteurs), dans la mesure où leur rôle est de mettre en rapport d'autres unités du discours.

Quant aux lexèmes qui ont été retenus, nous les faisons souvent apparaître avec leur entourage immédiat : (i) tout d'abord, nous avons regroupé les mots qui forment des lexies : *personne humaine, clause de conscience, prise de position, pouvoirs publics, transfert d'embryon, aberration chromosomique, faire difficulté, poser des questions, faire preuve de, avoir pour conséquence*, etc., (ii) nous avons pris en compte la forme verbale (conditionnel, passif, etc.), (iii) nous avons choisi de marquer dans le tableau la négation (*ne peuvent que, n'a pas prévu, n'a aucun potentiel*) et les prépositions suivant les verbes et adjectifs (*donner lieu à, disposent de, susceptible de*) ou précédant les noms et verbes (*sous le contrôle de, dans un but, à des fins, dans les conditions, à un titre quelconque, à requérir, à naître*), (iv) les pronoms à fonction de sujet *il* impersonnel et *on* y figurent également (*il est recommandé de, il est indispensable, on peut*), et

---

accompagnent une telle analyse : « On peut tout d'abord souligner la difficulté de distinguer les valeurs qui présentent le même carré sémiotique. Quelle limite existe-t-il par exemple entre le désidératif et le volitif qui sont décrits dans le même carré sémiotique ? Ce genre de difficulté apparaît lors des applications. (...) Nous devons également souligner que certains termes, renvoyant directement ou indirectement à des institutions, se contentent difficilement d'un seul élément du carré sémiotique. C'est le cas de termes comme "juge" qui fait appel à l'ensemble du carré sémiotique. (...) Certains termes demeurent également difficiles à définir en dehors de tout contexte. Ce dernier sélectionne un sens pour les termes polysémiques. "Clairement" relève-t-il du certain (par rapport à l'incertain), dans l'épistémique, ou de l'axiologique (pragmatique positif) ? (...) Les carrés sémiotiques, nous l'avons vu, ne permettent pas non plus de manipuler la grille [de valeurs] sans risque d'erreur ou plutôt de subjectivité de la part du sémanticien. (...) Enfin, nous devons travailler davantage sur l'influence du cotexte dans l'analyse des valeurs. La négation seule peut renverser cette analyse mais il ne faut pas oublier que le choix du locuteur entre l'énoncé "c'est impossible" et l'énoncé "ce n'est pas possible" n'est pas le fait du hasard » (Le Thiec 2004:197-9). À cela, Le Thiec ajoute quelques considérations sur les choix à faire concernant les sigles et expressions figées apparaissant dans son corpus.
Dans notre analyse de la modalisation des avis du CCNE, nous avons été confrontée au même genre de difficultés et nous nous sommes posé les mêmes questions.

enfin, (v) nous avons pris en compte quelques locutions prépositionnelles et conjonctionnelles qui contiennent un mot modal (*à condition que, par suite, en raison de, en vue de, afin de*). Tous ces choix sont guidés par des raisons pratiques.

D'autres choix d'ordre pratique concernent la forme : dans le tableau annexé, les sous-titres des avis figurent en gras, et les éléments liés à l'énonciation (*le Comité recommande que*, etc.) sont mis en évidence par une différence de couleur. Les lignes vides annoncent le passage à un autre paragraphe.

A partir des informations contenues dans le tableau, nous pourrons établir quelles sont les proportions entre les différentes classes modales, par rapport à l'ensemble du discours analysé, voire les proportions entre les différentes valeurs à l'intérieur d'une même classe modale.

La question de la portée peut être posée. Les tableaux ainsi constitués ne permettent pas de rendre compte de la portée des modalités, mais se limitent à montrer leur fréquence en rapport avec la modalisation dans son ensemble.

Une fois dressé l'inventaire des valeurs modales mobilisées par les lexèmes, nous allons changer de perspective, en nous focalisant sur **(B) les formes linguistiques à travers lesquelles s'expriment les différentes classes de valeurs**. Autrement dit, à ce niveau de notre analyse, nous abordons la modalisation du corpus d'un point de vue onomasiologique, dans le but de voir quelles sont les formes linguistiques modales qui dominent.

Mais l'analyse des formes à travers lesquelles s'expriment les valeurs passe nécessairement par une analyse de la signification des expressions linguistiques concrètes ; la démarche onomasiologique présuppose une démarche sémasiologique qui lui est complémentaire. Aussi allons-nous prendre appui sur les résultats obtenus précédemment, afin de déterminer quelles sont les formes prédominantes à travers lesquelles s'expriment les classes modales, prises séparément et dans leur ensemble.

En nous servant des tableaux constitués pendant la première étape de notre analyse, nous procéderons au comptage des valeurs et des formes qui nous intéressent, que nous réaliserons en nous aidant simplement des outils de recherche et de tri disponibles pour un document texte ou tableur. Ce n'est là que l'étape préliminaire d'une analyse plus approfondie. Son intérêt est de permettre la confrontation du mouvement d'objectivation / subjectivation au plan des valeurs modales avec le mouvement d'objectivation / subjectivation au plan des formes modales, afin de voir s'il y a concordance ou discordance entre les deux. Cette confrontation a comme objectif final de mettre à jour les **stratégies discursives** adoptées par les sujets parlants, en l'occurrence par le CCNE. Nous suivons sur ce point la description donnée par Galatanu des quatre types de stratégies de révélation ou d'occultation de la subjectivité ou de l'objectivité (cf. § 2 du Chapitre 5).

Pour finir, nous laisserons de côté l'analyse quantitative de la modalisation et nous nous pencherons sur **(C) des exemples concrets de modalisation**, en mettant l'accent sur la surmodalisation et sur la contamination modale. Ce faisant, nous essaierons de déterminer quels sont les mécanismes d'actualisation de l'aléthique au niveau du corpus.

1.1. Illustration de la méthode

Pour illustrer cette démarche, nous allons nous baser sur le passage suivant :

« La toute puissance peut être aussi le fait du désir humain des patients qui parfois, comme certains exemples le révèlent, cherchent à satisfaire leur désir d'enfant à tout prix et même attendent de la science qu'elle produise un enfant sans défaut. Or, le désir en lui-même est également infini et à l'inverse de la démarche morale qui fait dépendre l'acte posé d'une appréciation préalable de son bien-fondé, la logique du désir fait dépendre le droit d'agir du fait d'en avoir le pouvoir. C'est cette conjonction de vouloir et de pouvoir qui tend à éliminer le jugement moral qu'il s'agit au contraire de réintroduire par des normes extérieures susceptibles d'offrir aux uns et aux autres des références qui ne doivent pas, pour l'instant au moins, être transgressées au nom d'une morale individuelle plus libérale que celle sur laquelle reposent ces références. » (Avis n° 8)

Ce passage est assez représentatif de la modalisation du corpus dans son ensemble, bien que l'on trouve dans les avis des sections se caractérisant par d'autres configurations modales (par exemple, lorsque les avis décrivent les processus biologiques intervenant dans la fécondation et la gestation, la modalité aléthique devient prépondérante et les autres modalités sont quasiment absentes).

Le tableau qui suit rend compte **(A)** des **valeurs modales** inscrites dans cet extrait et du type de forme linguistique auquel nous avons affaire. La notation R1, R2, D1, D2 concerne les formes linguistiques à travers lesquelles s'exprime la modalité et reprend les catégories *de re* et *de dicto* telles qu'elles ont été décrites par Galatanu. Les valeurs modales sont représentées par des nombres : le nombre devant le point indique la classe modale (aléthique, déontique, etc.) et le(s) chiffre(s) après le point indique(nt) la valeur à l'intérieur de cette classe (1.1 – ‹nécessaire›, 1.2 – ‹impossible›, 1.3 – ‹possible›, 1.4 – ‹aléatoire› ; 1.1-3 – ‹nécessaire› et ‹possible›, etc.). La polarité des valeurs axiologiques est marquée par les signes +, - et +/-.

N°	R/D	Expression ling.	aléth	déont	épist	doxo	éthiq	estét	prag	intel	héd	volit	désid
1	R1	toute puissance	1.3						7+				
2	D1	peut	1.3										
3	R1	être le fait	1.1										
4	R1	désir											11.1
5	R2	humain	1.1-3	2.1-3	3.1	4.1	5+/-				9+/-	10.1	11.1
6	R1	patients							7+		9+/-		
7	R1	exemples			3.1								
8	R1	révèlent			3.1-4								
9	R1	cherchent à										10.1	
10	R1	satisfaire							7+		9+		
11	R1	désir											11.1
12	R1	enfant	1.1-3	2.1-3	3.1	4.1	5+/-				9+/-	10.1	11.1
13	R2	à tout prix										10.1	
14	R1	attendent											11.1
15	R1	science			3.1				7+				
16	R1	produise										10.1	
17	R1	enfant	1.1-3										
18	R1	sans défaut	1.4						7+				
19	R1	désir											11.1

20	R2	infini	1.3										
22	R2	morale					5+/-						
23	R1	fait dépendre	1.1-4										
25	R1	appréciation			3.3	4.1							
26	R1	bien-fondé		2.1	3.1								
27	R1	logique	1.1										
28	R1	désir											11.1
29	R1	fait dépendre	1.1-4										
30	R1	droit		2.3									
32	R1	avoir le pouvoir	1.3						7+				
33	R1	vouloir										10.1	
34	R1	pouvoir	1.3										
35	D1	tend à	1.3										
36	R1	éliminer	1.2										
37	R1	jugement				4.1	5+/-						
38	R2	moral					5+/-						
39	D2	s'agit de			3.1								
40	R2	au contraire			3.2								
41	R1	réintroduire										10.1	
42	R1	normes		2.1									
43	R2	susceptibles	1.3-4										
44	R1	offrir							7+				
45	R1	références			3.1								
46	D1	ne doivent pas		2.2									
47	R1	être transgressées		2.2									
48	R1	au nom de					5+/-						
49	R1	morale					5+/-						
50	R2	libérale		2.3									
52	R1	références			3.1								

L'inventaire des valeurs modales mobilisées dans cet extrait par les différents lexèmes fait apparaître les valeurs modales de prédilection des avis (aléthiques, déontiques, épistémiques et volitives-désidératives) et des zones de concentration ou de domination de certaines d'entre elles (volitives désidératives en un premier temps, puis aléthiques, et, dans la dernière partie, déontiques et éthiques-morales). Pour ce qui est de l'évaluation axiologique, le passage ci-dessus, bien que restreint, laisse entrevoir certains rapports que les différentes modalités axiologiques entretiennent avec les autres classes modales : l'éthique-morale apparaît prioritairement en rapport avec le déontique, tandis que le pragmatique et l'hédonique-affectif apparaissent généralement en conjonction avec le volitif-désidératif.

Pour ce qui est de la proportion de chaque classe modale en rapport avec la totalité de la modalisation, au niveau du passage choisi, elle ne permet pas d'établir de hiérarchie au sein des valeurs subjectivantes. En revanche, si l'on prend comme repère les pourcentages établis à partir de ce bref passage, il est possible d'anticiper sur la modalisation susceptible d'apparaître ou non au niveau du corpus dans son ensemble.

Pourcentage des classes modales dans le passage	
aléthique	**26,25%**
déontique	**11,25%**
épistémique	**13,75%**
doxologique	**5,00%**
éthique-morale	**8,75%**
pragmatique	**8,75%**
hédonique-affective	**5,00%**
volitive	**8,75%**
désidérative	**8,75%**

Ce passage est trop restreint pour que l'on puisse arriver à des conclusions à caractère de généralité sur la base des valeurs que nous y avons relevées. Il est néanmoins possible de tirer certaines conclusions quant à **(B) la stratégie discursive** qui sous-tend les avis du CCNE.

Valeurs \ Formes modales	Formes objectivantes	Formes subjectivantes
Valeurs objectivantes	**56,25%**	**3,75%**
Valeurs subjectivantes	**40,00%**	**0%**

Il ressort du croisement des valeurs et des formes modales ci-dessus que le passage analysé se caractérise par un mouvement d'objectivation sur le plan de l'expression linguistique, et que ce même mouvement se retrouve en grande partie sur le plan des valeurs mobilisées par le discours (56,25%). La stratégie dominante repose donc sur un mécanisme d'explicitation de l'objectivité. Cependant, le mécanisme qui lui est subordonné, d'occultation de la subjectivation, est à prendre en compte également, car son poids par rapport à la modalisation dans son ensemble est considérable (40%). Le mouvement de subjectivation n'est pas absent, ici, mais il est entièrement subordonné au mouvement d'objectivation imposé par les formes modales *de re*, objectivantes.

Ces deux stratégies discursives se retrouvent au niveau de l'ensemble du corpus, comme nous le verrons ci-dessous ; c'est pourquoi nous ne tirerons pas tout de suite les conclusions d'une telle configuration entre formes et valeurs modales. Nous allons, avant de le faire, dans la suite de ce chapitre, proposer une description du corpus en utilisant la méthode décrite jusqu'à maintenant.

2. Analyse quantitative de la modalisation

Étant donné l'étendue de notre corpus, l'analyse quantitative de la modalisation sera basée uniquement sur l'Avis numéro 1 (cf. Annexe 4.2), le reste du corpus nous servant uniquement à confirmer les résultats obtenus pour celui-ci, de manière à ce que nous arrivions à une généralisation à partir des valeurs relevées au sein de ce premier avis.

2.1. L'inventaire des valeurs modales

Nous donnons ci-dessous le total des valeurs modales relevées dans l'Avis numéro 1 pour chaque classe de valeurs, et en tenant compte de la forme modale à travers laquelle elles se manifestent (voir l'Annexe 4.3 pour les résultats à l'intérieur de chaque classe modale).

Des résultats que nous avons obtenus, il ressort que, sur le plan de l'expression des modalités, les formes *de re*, et plus précisément les formes *de r*e nominales et verbales, sont dominantes. Les formes *de dicto*, bien qu'elles ne soient pas totalement absentes, ne sont pas significatives du point de vue de leur fréquence ; nous pouvons toutefois remarquer l'absence des adverbes modaux (D3) et de la première personne comme sujet des verbes modaux (D4). Le discours étant un discours délocutif, les modalités d'énonciation sont pratiquement inexistantes ; les deux formes relevées correspondent à des structures performatives ayant le CCNE comme sujet.

Toutes ces remarques vont de pair avec la caractérisation que nous avions faite de notre corpus. Cependant, il faut tenir compte du fait que les avis constituant notre corpus ne sont pas homogènes sur le plan de l'énonciation, des sections à la première personne ou des interrogations pouvant apparaître par endroits. Ces sections-là feront donc apparaître plus de formes d'énonciation et *de dicto* que l'Avis n° 1, mais elles seront, d'un autre côté, contrebalancées par les sections traitant des processus purement biologiques, car, dans ce cas, aussi bien les formes que les valeurs subjectivantes seront absentes de la description.

Valeurs \ Formes	**Formes *de re* : R1**	**R2**	***de dicto* : D1**	**D2**	**D3**	**D4**	**d'énonciation : E**
aléthique	**654**	**247**	**33**	**2**	**0**	**0**	**0**
déontique	**208**	**124**	**54**	**11**	**0**	**0**	**2**
épistémique	**188**	**96**	**9**	**10**	**1**	**0**	**0**
doxologique	**40**	**5**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**
éthique-morale	**85**	**62**	**0**	**14**	**0**	**0**	**0**
pragmatique	**196**	**76**	**3**	**15**	**0**	**0**	**0**
intellectuelle	**13**	**3**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
affective-hédonique	**76**	**43**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
volitive	**264**	**61**	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**
désidérative	**25**	**8**	**1**	**2**	**0**	**0**	**0**

Pour ce qui est des classes de modalité mobilisées par l'Avis n° 1, nous constatons la très grande fréquence des modalités aléthiques et la fréquence considérable des modalités déontiques, épistémiques, volitives et pragmatiques. Les autres modalités sont représentées soit très peu (c'est le cas des valeurs doxologiques, intellectuelles et désidératives), soit relativement peu (hédoniques-affectives et pragmatiques). Il faut également noter l'absence totale de la modalité esthétique.

Pourcentage des classes modales dans l'Avis n° 1	
aléthique	**35,53%**
déontique	**15,07%**
épistémique	**11,54%**
doxologique	**1,75%**
éthique-morale	**6,11%**
pragmatique	**11,00%**
intellectuelle	**0,60%**
hédonique-affective	**4,53%**
volitive	**12,50%**
désidérative	**1,37%**

Si l'on compare les résultats obtenus pour l'Avis n° 1 avec ceux obtenus plus haut pour le passage qui nous a servi d'illustration de la méthode d'analyse, on remarque à la fois des ressemblances et des discrépances : le mouvement d'objectivation est dominant au niveau des valeurs dans les deux cas, mais le passage mobilise davantage de valeurs subjectivantes, notamment des valeurs désidératives. Or, ce contraste tient au fait que le passage que nous avions sélectionné, contrairement à la majorité du corpus, se caractérise par une forte évaluation dans la zone modale désidérative. Ce qui est représentatif du corpus dans son ensemble, c'est plutôt la faible présence du désidératif, car la zone des valeurs finalisantes est présente dans le corpus principalement à travers des valeurs volitives.

Les pourcentages que nous avons obtenus pour la modalisation du premier avis nous semblent pouvoir servir de repère pour l'ensemble du corpus, les résultats que l'on pourrait obtenir pour les autres avis étant susceptibles de se rapprocher de la configuration modale ci-dessus.

Pour affiner l'interprétation de ces résultats, il est nécessaire de voir avec quelle force sont mobilisés les différents jugements modaux. Nous allons donc aborder chaque classe de jugements individuellement, essayant de montrer ensuite quels sont les rapports qui s'établissent entre les différentes valeurs modales au sein du discours étudié.

Le jugement ontologique

Étant, dès le premier abord, le jugement le plus important dans les avis du CCNE, l'ontologique est lié à la fois aux sujets relevant de la biologie abordées par les Avis, et à leur fonction prescriptive. Ceci amène une modalisation axée sur le ‹nécessaire› – ‹possible› – ‹aléatoire›, d'un côté, et l'‹obligatoire› – ‹permis› – ‹interdit›, de l'autre. Étroitement liées au plan de l'expression linguistique (nous verrons plus loin que, dans le cas des avis du CCNE, le déontique emprunte les moyens d'expression de l'aléthique), les deux catégories de jugement entretiennent des rapports différents avec les autres catégories modales, dans la mesure où elles se rapportent à des réalités différentes : l'ordre naturel pour l'aléthique, et l'ordre social pour le déontique.

Valeurs aléthiques (35% de la modalisation totale)		**Valeurs déontiques** (15% de la modalisation totale)	
‹nécessaire›	42,50%	‹obligatoire›	54,50%
‹impossible›	5,00%	‹interdit›	9,00%
‹possible›	41,50%	‹permis›	34,00%
‹aléatoire›	11,00%	‹facultatif›	2,50%

Le jugement de vérité

Souvent associé à l'aléthique, le jugement épistémique n'a pas, à proprement parler, une classe modale avec laquelle il se combine préférentiellement, car, de par sa nature, il accompagne les autres valeurs dans leur ensemble. Dans le discours que nos analysons, le ‹certain› dominant est affaibli par le ‹probable›. Quant aux valeurs doxologiques, de faible fréquence, elles sont à mettre en rapport principalement avec la polyphonie explicite présente dans l'avis.

Valeurs épistémiques (11% de la modalisation totale)		**Valeurs doxologiques** (2% de la modalisation totale)	
‹certain›	66,00%	‹croire être›	85,00%
‹exclu›	2,00%	‹croire ~ être›	4,00%
‹probable›	30,00%	‹~ croire ~ être›	7,00%
‹incertain›	2,00%	‹~ croire être›	4,00%

Le jugement axiologique

Totalisant environ un cinquième de la modalisation, les valeurs axiologiques ne concordent pas nécessairement quant à l'orientation positive ou négative qui leur est propre. Laissant de côté les quelques modalités intellectuelles, toujours de polarité positive, nous remarquons que les zones de l'éthique-moral et du pragmatique apparaissent principalement dans la perspective du ‹bien› et de l'‹utile›, tandis que la zone de l'hédonique-affectif est mobilisée majoritairement sous l'aspect négatif ‹souffrance/déplaisir›. Il apparaît donc que les valeurs de référence des avis du CCNE sont, par ordre décroissant, l'‹utile/avantageux›, le ‹bien› et la ‹souffrance/déplaisir›.

	Éthiques-morales (6%)	**Pragmatiques** (11%)	**Intellectuelles** (0,60%)	**Hédoniques-affectives** (4,50%)
+	44,00%	88,00%	100,00%	16,00%
+/-	44,00%			44,00%
−	12,00%	12,00%		40,00%

Le jugement finalisant

Nous avons affirmé plus haut que la problématique de toute la bioéthique concerne le rapport entre ce qui est de l'ordre de la nature et ce qui est de l'ordre de la volonté humaine. Or, la modalisation des avis étant le miroir des questions qui se posent dans ce domaine, il est naturel que les valeurs finalisantes occupent une place importante dans le discours que nous analysons, à côté des valeurs ontologiques. Plus précisément, ce sont le ‹vouloir faire› et le ‹désirer être› qui dominent dans notre corpus, et, dans une moindre mesure, le ‹vouloir ne pas faire› (le refus) et le ‹ne pas vouloir ne pas faire› (l'acceptation). Les valeurs finalisantes se combinent aisément avec les autres catégories modales ; dans le cadre de notre corpus, elles apparaissent principalement en lien avec les valeurs aléthiques et déontiques, ainsi qu'avec le pragmatique.

Valeurs volitives	(12% de la modalisation totale)	**Valeurs désidératives**	(1% de la modalisation totale)
‹vouloir faire›	83,00%	‹désirer être›	86,00%
‹vouloir ~ faire›	9,00%	‹désirer ~ être›	14,00%
‹~ vouloir ~ faire›	8,00%	‹~ désirer ~ être›	0,00%
‹~ vouloir faire›	0,00%	‹~ désirer être›	0,00%

Des commentaires que nous venons de faire, il est possible de tirer un certain nombre de conclusions concernant la représentation contenue dans les avis, en fonction des jugements qui s'y manifestent et, par conséquent, des zones d'évaluation qui y sont privilégiées. Or, c'est à travers la configuration des zones d'évaluation privilégiées que l'on peut prétendre accéder aux représentations du monde sous-jacentes aux avis auxquels nous nous intéressons.

Les valeurs qui acquièrent un maximum d'importance dans le discours du CCNE sont les valeurs *aléthiques* (‹devoir et pouvoir être›), *déontiques* (‹devoir et pouvoir faire›) et *pragmatiques positives* (‹utile›). Ces modalités s'accompagnent de la modalité *épistémique* (‹certain› et, dans une moindre mesure, ‹probable›), qui jalonne les avis du début à la fin. La *volition* (‹vouloir faire›) apparaît également de manière systématique, tantôt en conjonction avec l'aléthique, tantôt avec le déontique.

Pour ce qui est de l'axiologique, il est possible de voir une *attraction de l'éthique-moral vers le déontique*, dans la mesure où il apparaît généralement en conjonction avec ce-dernier ; il faudrait donc parler, nous semble-t-il, d'une déontisation des valeurs éthiques-morales, dans le sens où l'éthique va de pair avec une obligation de faire (si la valeur éthique relève du ‹bien›) et de ne pas faire (si la valeur éthique relève du ‹mal›). Ceci est un effet du caractère prescriptif des avis donnés par le CCNE, où le ‹bien› et le ‹mal› n'apparaissent qu'en tant qu'ils relèvent d'une obligation ou d'une interdiction. En tant que discours éthiques, les avis du CCNE posent une équivalence entre les deux axes ‹bien-mal› et ‹obligatoire-interdit›, de sorte que la frontière entre le ‹bien› et le ‹mal› recoupe celle, correspondant au ‹permis›, entre l'‹obligatoire› et l'‹interdit›.

Il est également possible de mettre à jour une *attraction du pragmatique vers le volitif*, car, comme il ressort du tableau de l'Annexe 4.2, le pragmatique positif tombe généralement dans la zone d'influence du vouloir faire.

Ces deux mouvements d'attraction opposés permettent de dresser une ligne de démarcation entre les valeurs objectivantes et les valeurs subjectivantes, qui équivaut, en même temps, à une *zone de tension* entre, d'une part, le ‹nécessaire-possible›, l'‹obligatoire-permis› et le ‹bien›, et, d'autre part, l'‹utile› et le ‹vouloir faire›. Dans le système ainsi défini, l'aléthique apparaît en conjonction avec le déontique et le bien, et en opposition avec l'utile et le volitif. Ces relations sont, dans notre vision (cf. § 4,3 du Chapitre 2), susceptibles de se manifester au niveau des enchaînements argumentatifs à l'œuvre dans les avis.

2.2. La stratégie discursive des avis du CCNE

Si l'on tient compte simultanément des valeurs modales mobilisées et des formes linguistiques à travers lesquelles elles s'expriment, nous pouvons voir que le discours que nous analysons est à dominante objectivante, aussi bien sur le plan du contenu sémantique modal que sur le plan de la forme linguistique (environ 60% de la modalisation globale). La stratégie discursive dominante est

donc une **stratégie d'explicitation de l'objectivité**. La force de cette stratégie est telle que le mouvement de subjectivation des valeurs modales lui est majoritairement subordonné : sur les 35,70% valeurs subjectivantes, environ 34% s'expriment sous des formes modales *de re*. La subjectivation montrée est donc très réduite (1,50% du total de la modalisation).

		objectivation		subjectivation
	Formes modales : / Valeurs modales :	*de re*	*de dicto*	d'énonciation
objectivation	ontologiques	**1562**	**121**	
	de jugement de vérité	**59,70%**	**4,60%**	
subjectivation	de jugement axiologique	**896**	**39**	
	boulestiques	**34,20%**	**1,50%**	

Le mouvement général d'objectivation sur le plan sémantique et sur le plan formel est en accord avec le système modal sous-jacent au discours du CCNE, où le jugement ontologique est prépondérant et, en même temps, va de pair avec la position d'autorité qu'assume le CCNE.

3. Analyse qualitative

Jusqu'ici, nous avons abordé la modalisation du corpus dans son ensemble, nous intéressant aux classes modales mobilisées prioritairement par le corpus et à la stratégie discursive qui leur est attachée. Mais une telle démarche, pour légitime qu'elle soit, ne saurait se passer d'une approche de la modalisation à des niveaux plus petits du texte. Aussi allons-nous proposer une analyse de la modalisation des Avis du CCNE au point de vue des interactions intervenant localement entre les marqueurs linguistiques de la modalité et leur entourage. Dans ce qui suit, nous allons nous attacher à décrire deux phénomènes discursifs inséparables du processus de la modalisation : la contamination modale et la surmodalisation.

Avant de ce faire, il nous paraît utile de rappeler le caractère fortement délocutif de notre corpus (voir, dans ce sens, la caractérisation du corpus que nous faisons en introduction à la troisième partie). Nous avons pu montrer, dans ce qui précède, que l'objectivité formelle qui découle de la délocutivité est doublée, sur le plan du contenu, par l'objectivité des classes modales mobilisées : l'aléthique, le déontique et l'éthique-moral déontisé. À cette double objectivation caractéristique des Avis que nous analysons, il faut opposer la forte présence de modalités volitives et pragmatiques, qui amènent, de par leur subjectivité, une tension au sein du système des valeurs inhérent aux discours du CCNE. Comme l'on peut s'y attendre, l'analyse qui va suivre sera fortement marquée par l'objectivation des marqueurs modaux et des valeurs modales qu'ils mobilisent, d'une part, et par la tension susmentionnée qui structure le discours du CCNE, d'autre part.

3.1. La contamination modale

Nous entendons par contamination modale l'influence que peut exercer le contexte modal sur les unités linguistiques non porteuses de valeurs modales dans leur signification, ou porteuses de valeurs modales autres que celles apparaissant dans leur entourage discursif. Nous reprenons la notion à Galatanu, qui l'introduit en rapport avec l'idée de *décohérence* (Galatanu 1999a). Les phénomènes d'axiologisation discursive, d'aléthisation et de déontologisation décrits par Galatanu (1997b, 2002 b et c pour l'axiologisation ; 2000a:95, 2005a:165 pour l'aléthisation et la déontologisation) en font partie.

Sans nous attarder sur la définition du phénomène sémantico-discursif de **contamination** modale, nous remarquerons simplement qu'il est inséparable du phénomène discursif d'**activation** du potentiel modal des unités lexicales (Galatanu à paraître d). L'activation de ce potentiel, hormis lorsque la charge modale est portée par le noyau, est, elle aussi, largement dépendante du contexte d'occurrence des mots. Activation et contamination doivent être donc envisagées comme les deux facettes d'une seule et même réalité, car l'activation des associations présentes dans les strates des ST et des PA se fait toujours par contamination. Parler de valeurs modales activées en contexte implique qu'il y ait également des valeurs modales non activées par le contexte, bien que présentes au niveau de la signification (dans les ST et les PA). Autrement dit, l'activation et la contamination s'accompagnent toujours de la **non-activation**, ou inhibition possible des valeurs modales présentes dans les ST et les PA.

Nous allons illustrer les trois phénomènes inséparables d'activation du potentiel modal, de non activation et de contamination modale, à partir de notre corpus, à l'aide des lexèmes *mère, enfant* et *avortement*. *Mère* et *enfant* **activent**, en fonction du contexte, la totalité des modalités qui leur sont associées (valeurs ontologiques, de jugement de vérité, axiologiques et finalisantes) :

> en décidant de la mort de l'embryon, la mère se prive de tout droit à son égard ;
>
> le bien de l'enfant à naître ;
>
> La toute puissance peut être aussi le fait du désir humain des patients qui parfois, comme certains exemples le révèlent, cherchent à satisfaire leur désir d'enfant à tout prix ;
>
> (...) l'apparition des premières différenciations cellulaires, l'implantation dans l'utérus de la mère ou la réalisation de l'organogenèse.

ou seulement une partie d'entre elles, les autres étant **inhibées** (dans les contextes suivants, sont activées les valeurs aléthiques, liées à l'existence physique de la mère et de l'enfant) :

> (...) des interactions précoces aujourd'hui mieux connues entre le développement fœtal et la vie physique de la mère utérine ;
>
> l'embryon viable devient indépendant du corps de la mère et peut être considéré comme une personne à part entière ;
>
> La toute puissance peut être aussi le fait du désir humain des patients qui parfois, comme certains exemples le révèlent, cherchent à satisfaire leur désir d'enfant à tout prix et même attendent de la science qu'elle produise un enfant sans défaut.

En revanche, dans les contextes suivants, le lexème *avortement* (défini par le PR comme *Expulsion d'un fœtus avant terme, naturelle ou provoquée*) se trouve **contaminé** par son entourage et se charge en valeurs axiologiques (pragmatique positif, dans le premier cas, et éthique-moral négatif dans le deuxième) :

> une incitation à adapter la technique de l'avortement aux besoins des utilisateurs ;

> Mais éviter d'affronter le problème moral de l'avortement en le contournant par l'usage du diagnostic génétique de l'embryon in vitro, avant transplantation, c'est refuser de voir, qu'en fait, la difficile décision d'avortement nous protège contre la tentation d'un tri génétique des embryons in vitro.

Ces deux situations sont à contraster avec les suivantes, où le discours active des valeurs aléthiques (aléatoire) et respectivement finalisantes (vouloir faire) présentes dès le niveau du noyau[1], et inhibe toute valeur axiologique présente dans les ST ou les PA d'*avortement* :

> car elle entraîne peu de risques d'avortement spontané des embryons restants ;
>
> la difficile décision d'avortement.

En tant que mécanisme sémantico-discursif, la contamination modale est le résultat du rayonnement du contenu sémantique modal d'une ou de plusieurs unités linguistiques sur leur environnement discursif. Ce rayonnement touche l'environnement discursif immédiat des unités porteuses de modalité, mais aussi, par accumulation, lorsque la même valeur modale est mobilisée par plusieurs unités linguistiques, un environnement plus ou moins large.

3.2. La surmodalisation : l'aléthisation du déontique

Nous avons dit, en parlant du support modal, que la modalité déontique prend appui sur deux supports modaux : une entité dont émane le devoir et une entité qui est visée par le devoir. Dans le discours du CCNE, où la tendance est à l'effacement des actants liés aux situations qui sont mentionnées, les deux supports de la modalité déontique ne sont généralement pas donnés explicitement. De plus, il n'est pas toujours possible de les identifier, la modalité déontique apparaissant, dans ce cas, comme absolutisée, abstraite de toute contingence, raison pour laquelle on peut parler d'aléthisation de la modalité déontique.

Il est possible toutefois de définir les entités susceptibles d'assumer le rôle de support modal des valeurs déontiques mobilisées, dans la mesure où elles correspondent aux différents acteurs impliqués dans les situations abordées par la bioéthique. Ces acteurs sont, dans les grandes lignes : le CCNE lui-même, les instances de l'État ayant la compétence de poser un cadre législatif aux pratiques biomédicales, les médecins et scientifiques impliqués dans la recherche sur le vivant ou dans la mise en pratique des biotechnologies, mais aussi la société dans son ensemble.

Un premier support des valeurs déontiques exprimées est le CCNE lui-même, dans son rôle de conseiller en matière de bioéthique. Mais, nous l'avons vu, le Comité évite de se donner clairement comme origine des obligations et des permissions posées dans les avis, préférant faire en sorte que l'obligation apparaisse comme étant de l'ordre de la nécessité.

Or, même lorsque l'obligation n'apparaît pas comme imposée par quelqu'un, mais comme imposée par la nature des choses, il y a bien quelqu'un qui est concerné par l'obligation, et ce dernier support modal ne peut être qu'une personne. La forme passive fréquemment utilisée et tous les

1. Partant de la définition donnée pour *avortement* par le dictionnaire (*Expulsion d'un fœtus avant terme, naturelle ou provoquée*), nous considérons ici que l'alternative aléatoire-volontaire est inscrite dans le noyau. Cette description ne peut toutefois se passer de commentaires, dans la mesure où il ne nous semble pas acceptable que le noyau contienne une alternative de ce type. Nous serions certainement plus fidèle à la signification naturelle du mot *avortement* si nous inscrivions dans son noyau une indétermination quant à la cause (naturelle ou intentionnelle) qui amène l'événement. Bien d'autres mots se trouvent dans cette situation : en faisant l'inventaire de la modalisation du corpus, nous avons rencontré, par exemple, des verbes tels *provoquer, produire, créer*, où, selon les contextes, nous avions affaire à une cause naturelle, ou à une cause intentionnelle.

autres moyens de dépersonnalisation du discours (constructions impersonnelles, infinitives, nominalisations, etc.) contribuent à masquer l'entité visée par l'obligation, l'interdiction, etc. qui est nécessairement inscrite en creux de la valeur modale déontique.

Dans le cas des verbes au passif accompagnant les modaux *devoir, pouvoir*, etc., l'ambiguïté quant au deuxième support modal des valeurs déontiques est liée à la non expression du complément d'agent, qui est seulement sous-entendu. Il est, la plupart du temps, impossible de savoir qui est visé par les obligations ou interdictions posées : le gouvernement, les praticiens et les scientifiques, la société ? Il s'agit donc de faire remonter en surface un complément d'agent, quand cela est possible, le contexte permettant effectivement de lever l'ambiguïté.

Mais cette ambiguïté peut concerner également les modalités aléthiques et déontiques. C'est sur cette alternance que joue le discours du CCNE, en mettant à l'œuvre les phénomènes de contamination et de surmodalisation.

Étant donné l'ampleur du mécanisme de surmodalisation au niveau du corpus que nous analysons, nous ne sommes pas en mesure de l'aborder dans sa totalité. Nous voudrions cependant attirer l'attention sur une caractéristique intéressante du discours du CCNE, qui est à mettre en rapport avec l'objectivité inhérente aux Avis : il s'agit des nombreuses situations où les marqueurs modaux déontiques sont formulés sous une forme dépersonnalisée, aléthisée. Les exemples suivants en témoignent :

> Il faut souhaiter que ce compromis soit provisoire ;
>
> Il apparaît nécessaire de respecter ces principes mais il est possible d'écarter certaines règles techniques ou certaines modalités... ;
>
> une nécessaire rigueur paraît devoir s'imposer .

Pour conclure, nous avançons, à titre d'hypothèse, que les résultats obtenus au cours de l'analyse sur corpus sont en mesure de constituer la spécificité du discours institutionnel que nous avons analysé. Tous ces résultats vont dans le sens d'une dépersonnalisation du déontique, d'un effacement des supports modaux et d'une délocutivisation des performatifs, autant d'éléments à mettre à l'épreuve sur d'autres types de discours institutionnalisés.

Conclusion

Arrivée au terme de notre recherche, au regard des résultats obtenus, le bilan s'avère être dense. Afin d'embrasser la totalité des problématiques traitées, et en prenant le risque de donner l'impression de cloisonner ce qui ne l'est pas, nous allons formuler nos conclusions sur trois plans distincts, correspondant aux trois parties qui structurent cette thèse : (1) l'approche théorique de la modalité à l'intérieur de laquelle la modalité aléthique prend sa place, (2) le cadre théorique retenu pour l'analyse sémantique de la modalité et (3) l'étude des Avis du CCNE au point de vue de la modalisation.

Au plan de l'approche théorique de la modalité, nous avons recherché, à partir des approches existantes, des éléments qui correspondent à notre vision *sémantique, argumentative et énonciative* de la modalité, avec la volonté d'aborder la modalité aléthique dans une perspective inédite, *sémantico-argumentative*.

Ayant pris position, dans l'introduction de cette thèse, pour une approche de la modalité qui n'en fasse pas une fin en soi, mais un outil au service de la description sémantique et de l'analyse du discours, on aurait pu s'attendre à ce que nous fassions l'économie de la définition et de la description détaillée de la notion de modalité et à ce que nous nous contentions de reprendre le modèle de description sémantique de la SPA, que nous avons retenu pour sa pertinence relativement aux objectifs que nous nous étions fixés.

Mais la tentation de jeter un coup d'œil dans l'« arrière-cuisine » de la modalité, afin de voir le détail des éléments que cette notion implique, s'est avérée trop forte. Ainsi, étant donné l'intérêt sémantique que nous portons à la notion de modalité, nous avons considéré qu'il était utile de réserver une place, au sein de notre thèse, à l'analyse du concept de modalité lui-même.

Notre intérêt pour la notion sémantique de modalité s'accompagne de la conviction que c'est uniquement à l'intérieur de la catégorie générale de modalité que la classe modale aléthique prend sens. Dans cette perspective, il apparaissait comme inévitable de prendre en compte, en un premier temps, le champ de la modalité dans son ensemble, pour arriver, au final, à définir la modalité aléthique. Ceci s'est doublé du constat que ce sont les modalités subjectivantes qui se voient accorder le plus de place dans les analyses du discours, et que l'aléthique lui-même est souvent tiré du côté de l'épistémique, perdant ainsi sa spécificité. Ce sont ces derniers constats qui nous ont, au final, motivée à chercher à comprendre l'origine de l'indétermination inhérente à la modalité aléthique, son ambiguïté, et ce qui autorise qu'on l'assimile à la modalité épistémique, par exemple.

Aussi avons-nous commencé (**au premier chapitre de notre thèse**) par donner un aperçu des différentes théories linguistiques de la modalité, accordant plus de place aux types d'approches susceptibles d'être mises à contribution pour l'analyse du corpus. Ce passage par les approches existantes nous a permis de voir que la notion logique de modalité, reprise par les approches

linguistiques logicisantes, n'a quasiment rien en commun avec la notion plus récente de modalité dont use la linguistique énonciative. N'adhérant pas à la conception vériconditionnelle propre aux approches logicisantes, nous nous sommes intéressée essentiellement aux approches énonciatives et sémantico-conceptuelles, dans la mesure où c'est par rapport à celles-ci que nous allions nous positionner dans notre propre approche de la modalité.

Les approches énonciatives sont celles qui opèrent le changement de perspective le plus radical sur la modalité en linguistique ; notre vision s'est inscrite dans la continuité de ces approches. Autrement dit, la vision que nous avons développée de la modalité est une vision qui la relie à l'activité linguistique du sujet parlant et qui la met en rapport avec son activité psychique. Tout en adhérant à la conception énonciative de la modalité, nous pensons toutefois que le domaine de description linguistique de la modalité doit être élargi au maximum, pour rendre compte de cette activité dans sa totalité.

Nous nous sommes donc tournée vers les approches sémantiques de la modalité, qui reprennent les bases énonciatives de cette notion pour se focaliser sur son contenu sémantique et conceptuel. Quatre telles approches ont retenu notre attention. Il s'agit tout d'abord de l'approche de Pottier : sa vision relie la modalité à l'expression d'un certain nombre de prédicats abstraits apparaissant comme primitifs, autant d'outils à la disposition du sémanticien. La deuxième approche retenue, celle de Cristea, nous a intéressée par le fait qu'elle croise le plan logico-sémantique de la modalité (celui des classes ou valeurs modales, pouvant être exprimées à l'aide de prédicats abstraits) et le plan des moyens linguistiques d'expression des modalités, embrassant ainsi la modalité dans toute sa variété. C'est également ce souci de présenter la notion de modalité dans toute sa diversité et complexité qui est la préoccupation principale de l'approche 'globale' de Gosselin. Bien que cette approche omette un trait essentiel de la notion de modalité, à savoir l'attitude d'un sujet psychologique, nous l'avons toutefois retenue pour la série de paramètres conceptuels employés, qui parviennent à rendre compte des différents aspects de la modalité. Cette approche a également le mérite de distinguer le plan fonctionnel (celui de la portée, lié à l'expression linguistique de la modalité) du plan notionnel, conceptuel. À la lumière de cette distinction, il apparaît que la pauvreté des approches énonciatives s'attachant à décrire la modalité en termes de *modus* et de *dictum* vient de ce qu'elles mettent l'accent sur une description fonctionnelle de la modalité. Enfin, la dernière approche qui nous a intéressée sur le plan sémantique est celle proposée par Galatanu, qui apporte des éléments supplémentaires pour le traitement la modalité, puisque les modalités sont intégrées dans un modèle sémantique à part entière (la SPA) permettant la description sémantique aussi bien au niveau de la production qu'à celui de l'interprétation. Qui plus est, dans cette approche, les modalités sont abordées du point de vue de leur manifestation en discours, en lien avec les représentations qu'a le sujet parlant de soi-même, d'autrui et du monde, devenant ainsi des outils d'analyse sémantico-discursive.

Il existe, bien évidemment, d'autres approches qui auraient pu servir nos objectifs ici. Nous nous sommes, toutefois, limitée à ces quatre approches dans la mesure où elles nous ont fourni (i) une représentation abstraite du contenu de la modalité sous forme de prédicats abstraits (Pottier), (ii) un ensemble de paramètres qui permettent d'aborder la modalité dans toute sa complexité conceptuelle (Gosselin), (iii) un traitement de la modalité qui mette en rapport les prédicats modaux et les moyens linguistiques d'expression de la modalité (Cristea) et (iv) un modèle de description sémantique qui intègre la modalité comme outil de description de la signification linguistique et du sens discursif, ainsi que des représentations contenues dans le sémantisme des mots.

Dans la deuxième étape de notre exploration théorique de modalité (**le deuxième chapitre de notre thèse**), tout en prenant appui sur les approches sémantiques retenues, nous nous sommes engagée dans une démarche de structuration et de systématisation des différents facteurs entrant en compte dans le traitement de la modalité. Cette démarche a abouti à une description de la notion sur trois niveaux : *énonciatif, sémantique et de l'expression linguistique*. Nous appropriant les termes employés dans la description de la modalité et de la modalisation (attitude, source modale, support modal, système de valeurs), nous les avons nuancés, voire redéfinis, de manière à les rendre adaptés à notre vision sémantique, argumentative et énonciative de la modalité.

Nous intéressant à *la dimension conceptuelle* de la modalité, nous avons précisé d'emblée que nous nous préoccuperions uniquement de la modalité qui s'exprime par des moyens linguistiques (autrement dit à celle qui est inscrite dans la signification même des mots). Notre point de départ a été ici la définition en terme d'attitude du locuteur, que les approches auxquelles la nôtre s'apparente donnent habituellement à la modalité.

Remarquant toutefois que l'attitude sur laquelle repose la modalité n'est pas toujours celle du locuteur et qu'un énoncé modalisé peut être porteur d'attitudes relevant de plusieurs sujets psychologiques, nous avons défini la modalité comme relevant de *la mobilisation, à travers des moyens uniquement linguistiques, de toute forme d'attitude*. Pour que cette redéfinition soit satisfaisante, il nous a semblé nécessaire de spécifier ce que l'on entend par 'attitude', afin d'éviter toute indétermination au niveau des termes que nous employions. En l'occurrence, ce terme peut poser problème quant à la modalité linguistique, car il peut être entendu comme étant fortement subjectif. Notre préoccupation a donc été de lui donner un sens suffisamment large pour que l'ensemble des modalités puissent être regroupées sous l'idée d'attitude et pour que la modalité aléthique, à laquelle nous avons dédié cette recherche, trouve sa place à l'intérieur de l'ensemble plus large des modalités. L'attitude telle que nous l'entendons, en tant que manifestation de l'activité psychique d'un individu, peut prendre des formes plus ou moins subjectivantes / objectivantes, que nous avons regroupées en quatre catégories : (i) le sujet adopte une attitude passive vis-à-vis du monde, montrant la réalité comme s'imposant à lui, ou comme prenant le pas sur lui, (ii) le sujet fait référence à des normes instaurées, sans cependant les prendre en charge, (iii) le sujet fait référence à ces normes et s'implique en les prenant en charge, (iv) le sujet s'affirme, prenant le dessus sur la réalité et les normes. Cette réflexion sur le terme 'attitude' qui définit la modalité nous a paru indispensable pour le traitement que nous allions faire de la modalité aléthique. La distinction entre ces quatre catégories d'attitudes facilite, nous semble-t-il, l'intégration de la modalité aléthique dans le champ plus large de la modalité.

Comme, dans le domaine de la modalité, le terme d'attitude est inséparable de cet autre terme, le contenu propositionnel, nous avons tenu à préciser notre positionnement vis-à-vis de celui-ci. Aussi usité qu'il soit en linguistique, nous avons préféré, pour notre part, ne pas y faire appel, en raison de la charge analytique que ce terme véhicule. Nous lui avons préféré le terme sémantico-conceptuel de 'cas profond', auquel nous avons eu recours en décrivant le support de la modalité, ou support modal.

Ce que nous avons appelé 'le support modal' correspond à un cas profond qui accompagne l'attitude inscrite dans la modalité. Nous sommes partie dans notre raisonnement du sujet psychique – sujet de conscience qui est le support de l'attitude. Or, les différentes modalités relèvent d'attitudes différentes, s'accompagnant d'entités ayant des fonctions différentes : Siège, Agent, Patient, Thème, Source, etc. C'est pourquoi, au final, nous sommes arrivée à la conclusion que toute entité (animée ou non) qui est inhérente à une attitude, constitue un support modal pour la valeur modale qui se définit par l'attitude en question. Nous avons mis en évidence la pluralité des

sources modales en illustrant plusieurs classes de modalités : épistémique, volitive, déontique, axiologique, aléthique. Pour ce qui est de la modalité aléthique qui nous intéresse particulièrement ici, nous avons pu montrer qu'elle se distingue des autres modalités par le fait qu'elle ne présente qu'un support modal, qui, de plus, est inanimé, ou, dans tous les cas, dépourvu de volition.

Enfin, un dernier paramètre sémantico-conceptuel abordé à cette étape concerne l'organisation interne de chaque classe de modalité en particulier. Les modalités dites 'logiques' s'organisant habituellement dans un carré d'oppositions logiques (contrariété, contradiction et implication), nous avons passé en revue d'autres représentations (sous forme d'hexagone, notamment) et nous avons insisté sur la possibilité d'établir des sens de lecture à l'intérieur du carré, qui toutes sous-entendent ou explicitent la possibilité de représenter les classes modales sous forme de continuums. De cette manière, nous avons pu montrer que les modalités logiques, décrites à l'aide du carré modal (*id est* les modalités aléthiques, déontiques, épistémiques, volitives, etc.), et les modalités dites 'axiologiques', qui sont représentées sur un axe bipolaire (*id est* les modalités affectives, morales, esthétiques, pragmatiques, etc.), se rejoignent. Nous avons pris position en faveur de la représentation de toute classe modale sous forme de continuum, argumentant qu'un tel traitement de la modalité serait mieux adapté à la réalité de la langue, où règnent le flou, le vague et l'indéterminé. Dans une perspective linguistique, et plus précisément sémantique, la modalité aléthique elle-même n'a qu'à gagner d'une telle représentation.

À tous ces paramètres sémantico-conceptuels, nous avons ajouté les paramètres qui relèvent de *la dimension énonciative* de la notion de modalité. Tout d'abord, la modalité, telle que nous l'avons définie, n'a pas de sens en dehors du cadre de l'énonciation. Bien que nous soyons à même de la décrire dès le niveau, abstrait, de la signification lexicale, ce n'est qu'au niveau discursif que la notion de modalité prend sens. C'est pourquoi il nous est apparu comme étant souhaitable de traiter la modalité dans le cadre plus large du processus discursif de modalisation. Nous avons donc pris le soin de distinguer plusieurs acceptions du terme 'modalité' que l'on peut rencontrer dans la littérature sur la question modale, et nous avons précisé que nous donnons un sens très large au terme 'modalité', qui englobe la 'valeur modale' et la 'forme modale'. En revanche, ces deux derniers termes ont été utilisés lorsque nous voulions nous focaliser sur le contenu notionnel de la modalisation (le terme 'valeur' a donc reçu systématiquement un sens très large, s'appliquant à toutes les classes de modalités) et, respectivement, sur la forme linguistique porteuse de modalité.

Pour ce qui est de la modalisation, en tant que processus discursif, il renvoie à l'énonciation, qui, nous le savons, est polyphonique par définition. La modalisation, en particulier, ne saurait se passer d'un cadre polyphonique de description. Prendre en compte le caractère polyphonique de la modalisation n'est pas sans conséquences sur le traitement de la modalité, car c'est à ce niveau que s'établissent des liens entre les différents supports modaux animés figurant au niveau sémantico-conceptuel, et les différents énonciateurs inscrits dans l'énoncé modalisé. Ce fait nous a amenée à modifier légèrement les termes de sujet parlant, d'énonciateur et de locuteur définis par Ducrot, en proposant, au niveau de chacune de ces trois entités, l'inscription de deux places vides réservées aux entités complémentaires.

Nous avons réservé peu de place dans notre thèse au plan de l'*expression linguistique* des modalités. Pour nous, sont 'modaux' tous les mots et expressions contenant dans leur signification une valeur modale quelconque, à un niveau ou un autre de la signification. Ne sont pas modaux les mots et expressions qui acquièrent un sens modalisé uniquement de par le contexte dans lequel ils

sont employés. Cette distinction est cohérente, en réalité, avec les principes de description sémantique de la SPA. Le seul critère d'identification des unités linguistiques modales étant purement sémantique, les formes elles-mêmes (*de dicto, de re*, verbes modaux, adverbes, types de phrase, etc.) apparaissent comme secondaires et s'orientent en fonction de leur caractère plus ou moins subjectivant/objectivant (les formes modales *de dicto* étant subjectivantes dans leur ensemble, contrairement aux formes *de re,* qui sont objectivantes).

En revanche, nous avons voulu approfondir notre réflexion autour de la notion de modalité, en la plaçant *en rapport avec l'argumentation*. D'une part, nous avons pris en considération l'équivalence, implicite, dans une approche ascriptiviste de la langue, entre la notion de modalité et celle d'argumentation, dans le but de les situer l'une par rapport à l'autre, dans une perspective non-ascriptiviste. D'autre part, nous avons cherché à développer au maximum les conséquences de l'intégration de la modalité dans une théorie sémantique argumentative.

Ainsi, abordant la question du rapport entre argumentation et modalité, nous avons affirmé qu'il est de type inclusif : l'argumentation inclut la modalité, au sens où toute marque modale est également argumentative, sans que les marques argumentatives soient toujours modales. Nous avons illustré notre propos à travers le poids variable de la modalité au niveau des mots *interdiction, prison, laisse* et *corde.* Notre hypothèse a été que *la modalité est un véhicule de prédilection de l'argumentation*.

C'est cette hypothèse que nous avons développée en cherchant à pousser jusqu'au bout l'intégration de la modalité à une théorie argumentative de la signification. Nous avons donc posé un principe argumentatif de structuration du champ de la modalité et nous avons avancé l'idée de l'existence d'un système des modalités fondé sur ce principe. Nous imaginons ce système sous la forme d'*un réseau d'enchaînements argumentatifs vectoriels de force variable, durablement inscrit dans la signification même du lexique, et pouvant toutefois être transgressé par les discours*. Pour la représentation de ce système, nous avons fait appel aux blocs de signification (ou blocs d'argumentation) interne et externe proposés par Carel pour formaliser les enchaînements argumentatifs, d'un côté, et à la description stratifiée de la signification en SPA, de l'autre. La SPA nous a facilité la représentation d'un tel système des modalités, car elle distingue, à travers ses trois niveaux de signification (noyau, stéréotypes et déploiements argumentatifs), des degrés différents d'inhérence de la modalité au sémantisme des mots. En adoptant le cadre argumentatif de la SPA, nous nous sommes donc munie d'un moyen pour rendre compte non seulement du potentiel argumentatif des mots, mais également de leur potentiel modal. Pour nous, les enchaînements modaux constitutifs du système des modalités fonctionnent comme des configurations récurrentes pouvant être mobilisées en bloc à tout moment, étant, pour ainsi dire, prêtes à l'emploi. Ceci nous a permis d'expliquer le fait que l'apparition d'une modalité dans le noyau est susceptible d'entraîner l'apparition d'autres modalités dans les stéréotypes, qui sont argumentativement liées à celle du noyau. Nous avons eu l'occasion d'illustrer cette vision systémique de la modalité dans la troisième partie de notre thèse, lors de l'analyse des mots *vie, mort* et *naissance*.

Pour ce qui est de la modalité aléthique en particulier (**au troisième chapitre de notre thèse**), nous avons cherché à la décrire en accord avec la vision donnée précédemment de la notion de modalité, de manière à faire ressortir ce qu'elle a en commun avec les autres classes modales et en quoi elle se différencie de celles-ci. Le constat qui nous a guidée dans notre analyse de la modalité aléthique concerne sa nature objectivante. Ce constat nous avait déjà amenée à redéfinir le terme

d'attitude. Le caractère objectivant de la modalité aléthique a comme conséquence, selon les approches, soit son élimination du champ de la modalité lorsque celle-ci est conçue comme étant subjectivante, soit son assimilation à des classes modales moins objectivantes, telles le déontique ou l'épistémique. Ceci nous a déterminée à analyser la modalité aléthique à travers une série d'oppositions ayant comme finalité de saisir la spécificité de l'aléthique au sein de l'ensemble plus large qui le porte, mais aussi de donner à voir les associations argumentatives que le système des modalités permettait d'avoir à partir de la modalité aléthique. Nous avons défini l'aléthique comme relevant d'une attitude assumée de passivité, de retrait devant la réalité des choses, dans le sens où le sujet psychologique présente la réalité comme s'imposant, comme le dominant. Nous avons également rappelé la nature du support modal qui caractérise cette classe modale : un support préférentiellement inanimé, et, dans tous les cas, dépourvu d'intentionnalité. Sur les six mises en parallèle effectuées, l'épistémique est la plus riche. Les facteurs que nous avons dégagés pour rendre compte d'une telle assimilation concernent (i) la présence d'une modalité épistémique sous-jacente à tout énoncé, (ii) le rapport que les deux modalités entretiennent avec la vérité (de ce point de vue, nous avons vu que la différence aléthique / épistémique se rapporte à la différence vérité objective / vérité subjective), (iii) une tendance présente chez les individus à tirer les valeurs objectivantes vers une interprétation subjectivante, (iv) une direction d'ajustement identique, actualisante et enfin, sans prétendre avoir épuisé ces facteurs, (v) la polysémie inhérente aux mots de la langue, qui fait que les mêmes marqueurs linguistiques peuvent recevoir et une lecture aléthique, et une lecture épistémique, voire d'autres types de lectures.

Au plan du cadre théorique retenu pour l'analyse sémantique de la modalité, nous avons opté pour la théorie de la Sémantique des Possibles Argumentatifs, qui nous est apparue, par ses postulats et par son modèle d'analyse, comme étant la mieux adaptée aux objectifs que nous nous étions donnés. Il nous a semblé utile, en un premier temps, de détailler les assises de cette théorie sémantique (**au quatrième chapitre**), car autant ses sources que ses postulats apportent des informations essentielles à la compréhension du modèle d'analyse qu'elle propose. Nous avons simplement retracé la double filiation (référentielle et argumentative) du modèle, ainsi que l'élément de jonction de ces deux tendances souvent opposées (le stéréotype suggéré par Putnam). Les théories auxquelles nous avons accordé plus d'importance sont les développements de l'argumentation dans la langue (les topoi et les blocs sémantiques) et le contexte holistique dans lequel intervient le concept de stéréotype chez Putnam. Quant à la présentation du modèle d'analyse de la SPA (**au cinquième chapitre**) elle a porté sur les principaux points de la théorie : (i) la représentation stratifiée de la signification, (ii) la modalité comme moyen d'analyse et (iii) les mécanismes discursifs que le modèle donne la possibilité de décrire. L'une des questions que nous nous sommes posées ont touché aux outils de représentation de la signification en SPA, à savoir les blocs d'argumentation interne et externe. La confrontation de la SPA et de la TBS nous a permis de montrer que le sens qui est donné aux BAI dans la SPA ne se superpose pas entièrement à celui prévu par de la TBS et que le pouvoir explicatif des blocs d'argumentation est réduit du fait que la TBS ne prévoit pas la communication entre les BAI et les BAE d'un même mot. La représentation de la signification en SPA apparaît donc comme plus subtile, dans la mesure où BAI et BAE sont systématiquement articulés, et dans la mesure où est faite la différence entre les BAI qui remplissent la fonction de noyau et ceux qui remplissent la fonction de stéréotypes.

Une autre question a concerné le lien argumentatif et la nature des éléments de signification impliqués par un modèle tel celui de la SPA. Dans la perspective ascriptiviste qui est celle de l'argumentation dans la langue et de ses prolongements (la théorie des topoi et la TBS), une telle

question ne pouvait pas se poser, car les enchaînements (topoi ou blocs) sont indissociables. Dans le cas de la SPA, en échange, nous avons montré que le lien argumentatif peut être isolé (au sens où l'on peut focaliser sur le lien plutôt que sur ce sur quoi il porte), tout comme peuvent l'être les représentations mises en relation à l'aide de ce lien. L'existence d'une telle possibilité nous a déterminée à envisager les représentations associées argumentativement dans leur variété, quant aux fonctions qu'elles remplissent et quant aux catégories sémantiques dont elles relèvent, et nous a amenée à affirmer que l'utilisation du lien argumentatif a comme effet l'uniformisation des rapports entre les entités qu'il relie. Plus précisément, les relations aspectuelles, méréologiques et actancielles (qui se laissent représenter, par ailleurs, sous forme de réseaux sémantiques) sont neutralisées par la présence du lien argumentatif. Ce lien, qui constitue le principe structurant de toute sémantique argumentative, entraîne une abstraction de la relation qui unit les deux représentions argument et conclusion.

Examinant la forme que peuvent prendre les éléments de signification en SPA, nous nous sommes demandé quelles sont les contraintes imposées sur leur nature : TNC, représentions complexes, éléments minimaux, primitifs, noèmes ? La primauté du principe structurant (le lien argumentatif) à la base de toute sémantique argumentative, nous a semblé être un argument en faveur du fait que la forme plus ou moins complexe que prennent les éléments jouant le rôle d'argument et de conclusion dans un enchaînement argumentatif ne présentent pas d'importance dans une approche argumentative. Ce qui présente de l'importance, c'est que l'enchaînement, quel qu'il soit, arrive à saisir toute la signification argumentative de l'unité lexicale en question.

Au plan de l'étude du discours institutionnel de la bioéthique, l'une de nos hypothèses de départ, qui avait joué en faveur de la sélection d'un corpus de bioéthique, était que les discours appartenant aux champs de la bioéthique mobilisent prioritairement de l'aléthique. Les analyses que nous avons menées aux niveaux lexical et discursif ont confirmé notre hypothèse, légitimant *a posteriori* le choix de notre corpus.

L'analyse des mots *vie, mort* et *naissance*, que nous avons menée (**au sixième chapitre**) tant sur le plan de la signification linguistique que sur le plan des sens que nous avons pu dégager à partir des occurrences des mots dans le corpus, nous a permis de mettre à jours un certain nombre d'éléments qui, pensons-nous, ne sont pas accessibles en dehors d'une analyse minutieuse telle celle que nous avons menée. Nous avons montré que les trois mots relèvent de représentations qui s'éloignent, à des degrés différents, de la signification en langue. C'est *vie* qui est apparu comme le plus éloigné de la signification qu'il prend en langue, car le corpus renvoie la représentation d'une vie hors normes, tandis que *mort* et *naissance* sont relativement conformes à leur signification en langue. Pour ce qui est de la charge modale de ces mots, nous avons pu identifier, au niveau de leur noyau, des valeurs aléthiques s'accompagnant d'autres valeurs aléthiques et axiologiques dans les stéréotypes. Le corpus confirme et renforce, dans l'ensemble, ces valeurs, mais introduit, en plus, de manière significative, une forte modalisation pragmatique positive.

Or, de par son étymologie, le mot *bioéthique* associe le monde du vivant et de la morale. Pour cette raison, tout discours relevant de la bioéthique est susceptible de créer des attentes quant à sa charge modale : il serait logique *a priori* qu'un texte de bioéthique mobilise massivement des valeurs éthiques-morales, liées aux notions du bien et du mal. Dans le cas des discours institutionnels de la bioéthique, caractérisés par une certaine objectivité, il était probable que la charge modale axiologique soit moindre que dans des discours où la subjectivité des sujets parlants transparaît. De ce fait, on pouvait s'attendre à ce que les modalités axiologiques ne soient pas prédominantes.

Pourtant, le fait que les discours institutionnels en général se caractérisent par une moindre charge axiologique ne semblait pas *a priori* justifier la diminution des modalités éthique-morales au niveau d'un discours ayant affaire à l'éthique biomédicale. Pourtant, il est apparu de notre analyse que, dans le cas des Avis du CCNE sélectionnés, nous avons affaire à *une réécriture de l'éthique en termes pragmatiques*, ce qui est mis en avant étant l'intérêt de l'humanité dans son ensemble et sur le long terme. Cette caractéristique des Avis du CCNE s'est confirmée lors de l'analyse de la modalisation dans son ensemble (**au septième chapitre**). Cette analyse nous a dévoilé une attraction de l'éthique-moral vers le déontique et une attraction du pragmatique vers le volitif. Autour de ces deux mouvements d'objectivation et de subjectivation s'est dessiné, au sein des Avis, une *zone de tension* entre, d'une part, le nécessaire-possible, l'obligatoire-permis, le bien, et d'autre part, l'utile et le vouloir faire. Les deux mouvements d'objectivation et de subjectivation peuvent être expliqués à l'aide des mécanismes discursifs de contamination modale et de surmodalisation. L'analyse qualitative de la contamination et de la surmodalisation nous a donc servi à montrer comment ces mécanismes agissent localement, au niveau de l'entourage plus ou moins immédiat des mots modaux. Elle nous a également permis de mettre en relief un phénomène intéressant, d'*aléthisation du déontique*, qui apporte un élément supplémentaire à la caractérisation du discours institutionnel que nous analysons. C'est, en effet, un mouvement d'objectivation et d'impersonnalisation qui est cohérent avec l'impersonnalisation et l'objectivité (tant sur le plan des formes linguistiques que sur le plan des valeurs modales) que nous avons décrites en introduction à notre troisième partie. Cela va, dans le même sens que le phénomène de *performativité délocutive* que nous avons décrit dans la même présentation, où il était apparu que le discours des Avis a une fonction prescriptive, mais que les actes de langage performés (injonctions, incitations, conseils) sont donnés sur le mode délocutif.

Les **perspectives de recherche** qui se dégagent à la suite de notre réflexion, tant sur le plan de la théorie que sur le plan de l'analyse du discours, sont nombreuses. Nous en mentionnerons quelques-unes parmi celles qui nous attirent le plus. Il nous semblerait utile, avant tout, d'approfondir la question des expressions et des formes modales mobilisées pour la modalité aléthique, ce que l'ampleur de la présente recherche ne nous a pas permis de faire. Conjointement, nous souhaiterions développer le système des modalités que nous avons proposé, en lui apportant des illustrations concrètes pour les différents enchaînements argumentatifs (dont ceux impliquant l'aléthique) rendus possibles par la langue. Perspective plus ambitieuse, il serait peut-être intéressant de voir si l'on peut déterminer, de manière concrète, un ensemble d'enchaînements argumentatifs modaux récurrents et quelle serait la forme que prendrait le système décrit dans de telles configurations argumentatives-modales récurrentes.

Pour ce qui est du discours auquel nous nous sommes intéressée, une analyse comparée du discours du CCNE avec les discours d'autres instances semblables francophones ou internationales serait en mesure de nous indiquer si les résultats obtenus pour notre corpus sont généralement valables pour tout discours institutionnel de bioéthique et s'il y a des différences notables à travers les pays du monde. Car, dans la mise à jour des représentations contenues dans un discours, représentations qui donnent accès aux systèmes des valeurs des locuteurs, c'est à travers la comparaison que surgissent les différences, les caractéristiques et les spécificités de chaque discours. Les possibilités de comparaison sont d'ailleurs en grand nombre, si l'on prend en considération les discours non institutionnels de la bioéthique, ceux qui apparaissent dans les médias, ceux qui sont produits dans des milieux particuliers, etc. Enfin, avec notre analyse des mots *vie, mort* et *naissance* nous avons abordé seulement une facette du discours du CCNE ;

d'autres analyses semblables pourraient être menées sur d'autres mots, tels *reproduction (in vitro), IVG, viabilité, conception, fécondation*, etc.

Ces points constitueraient la matière d'autant de travaux de recherche futurs. Nous pensons cependant qu'ils ne représentent qu'une infime partie des prolongements possibles de cette recherche, car, de manière générale, nous pouvons affirmer, pour avoir réfléchi à d'autres implications de l'approche argumentative de la modalité aléthique, qu'il ne nous a pas été possible de développer ici, que pratiquement chaque point abordé dans cette thèse, qu'il soit théorique ou appliqué, pourrait être développé davantage avant que ne soit épuisée la totalité des ses potentialités.

Abréviations et notation

DC : connecteur argumentatif abstrait ‘donc’

PT : connecteur argumentatif abstrait ‘pourtant’

CONN et CONN' : DC et PT, ou PT et DC

TNC : Trait nécessaire de catégorisation

N : Noyau

ST : Stéréotype

PA : Possible argumentatif

DA : Déploiement argumentatif

SPA : Sémantique des Possibles Argumentatifs

ADL : Argumentation dans la langue

TBS : Théorie des Blocs Sémantiques

BAI : Bloc d’argumentation interne

BAE : Bloc d’argumentation externe

BAIN : Bloc d’argumentation interne normatif

BAIT : Bloc d’argumentation interne transgressif

BAEN : Bloc d’argumentation externe normatif

BAET : Bloc d’argumentation externe transgressif

PL : Le Petit Larousse illustré

Lexis : Larousse de la langue française

PR : Le nouveau Petit Robert

TLF*i* : Trésor de la langue française informatisé

DCLF : Dictionnaire culturel de la langue française

[ ] marque les blocs d’argumentation

~ marque la négation, au sens logique

‹ › marque une valeur modale

*, **, *** marquent le caractère banal, prévisible et, respectivement, inattendu des DA

(…↓) renvoie à la fin du tableau pour le passage qui manque

(…) renvoie ailleurs dans le tableau pour le passage qui manque

Bibliographie

Adam J.-M. (1999) *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan.

Aikhenvald A. Y. (2004) *Evidentiality*, Oxford, Oxford University Press.

Alexandrescu S. (1976) Sur les modalités croire et savoir, *Langages*, 43, pp. 19-27.

Anscombre J.-C. (1995b) De l'argumentation dans la langue à la théorie des topoï, dans J.-C. Anscombre (éd.), *La théorie des topoï*, Paris, Kimé, p. 11-47.

— (1995c) La nature des topoï, dans J.-C. Anscombre (éd.), *La théorie des topoï*, Paris, Kimé, p. 49-84.

— (2001) Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes, *Langages*, 142, pp. 57-76.

— (éd.) (1995a) *La théorie des topoï*, Paris, Kimé.

Anscombre J.-C., Ducrot O. (1983) *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Liège, P. Mardaga.

Aristote (1992/2001) *Les premiers analytiques*, trad. J. Tricot, Paris, Vrin.

— (1994/1997) *De l'interprétation*, trad. J. Tricot, Paris, Vrin.

Arrivé M., Galmiche M., Gadet F. (1986) *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.

Atilf (2004) *Le trésor de la langue française informatisé* http://atilf.atilf.fr/tlf.htm

Bally C. (1932/1965) *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke (4ème édition revue et corrigée).

— (1942) Syntaxe de la modalité explicite, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 2, pp. 3-13.

Baylon C., Mignot X. (2000/2005) *Initiation à la sémantique du langage*, Paris, Armand Colin.

Benveniste E. (1974) *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard.

Blanché R. (1969) *Structures intellectuelles. Essai sur l'organisation systématique des concepts*, Paris, Vrin.

Branca-Rosoff S. (1999) Types, modes et genres de discours, *Langage et société*, 87, pp. 5-24.

Brousseau A.-M, Roberge Y. (2000) *Syntaxe et sémantique du français*, Québec, Fides.

Brunot F. (1922/1953) *La pensée et la langue*, Paris, Masson.

Carel M. (1992) *Vers une formalisation de la théorie de « l'argumentation dans la langue »*, Thèse de 3ème cycle, Paris, E.H.E.S.S.

— (1995) Trop : argumentation interne, argumentation externe et positivité, dans J.-C. Anscombre (éd.), *La théorie des topoï*, Paris, Kimé, p.177-206.

— (1998) Prédication et argumentation, dans M. Forsgren, K. Jonasson et H. Kronning (éds.), *Prédication, assertion, information*, pp. 93-103, Acta Universitatis Upsaliensis, Uppsala, Suède. Republié en 1998 dans Forum Linguistico, p. 1-17, Universidade Federal de Santa Catarina, Florianopolis, Brésil.

— (2000) Lexique et argumentation, dans les *Actes du XXIIème Congrès de Linguistique et Philologie Romanes*, Bruxelles, 23-29 juillet 1998, A. Englebert, M. Pierrard, L. Rosier, D. Van Raemdonck (éds.), volume VII, p. 93-99. Ed. Max Niemeyer Verlag.

— (2001) Argumentation internet et argumentation externe au lexique : des propriétés différentes, *Langages*, 142, pp. 10-21.

Carel M., Ducrot O. (1999) Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative, *Langue française*, 123, pp. 6-26.

Chambreuil M. (éd.) (1998) *Sémantiques*, Paris, Hermes.

Charadeau P. (1992) *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.

Château L. (2005) *Analyse sémantique de la construction discursive de l'identité européenne à travers des articles de Canard Enchaîné sur l'alimentation*, thèse de 3ème cycle, Université de Nantes.

Chu X. (2008) *Les verbes modaux du français*, Paris, Ophrys.

Comité Consultatif National d'Éthique, *Avis* : http://www.ccne-ethique.fr/avis.php

Cozma A.-M. (2009) Qu'y a-t-il derrière le lien argumentatif en sémantique, dans J. Agular, G. Fox, P. Isambert, L. Maxim (éds.), *Actes des XIèmes RJC ED268 'Langage et Langues', Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle*, 30-31 mai 2008, pp. 27-31. (http://rjced268.c.la)

— (à paraître a) Considérations sur la notion d'identification dans une perspective sémantico-argumentative, dans *Les Actes du Colloque international Construction d'identité et processus d'identification, Tours, 29-30 novembre 2007*.

— (à paraître b) "Trop femme pour ne pas plaire" et "trop femme pour être mère". L'intensité dans la perspective de la SPA, dans O. Galatanu (éd.), *Les Actes de la Journée d'étude « Les sémantiques argumentatives aujourd'hui », Nantes, 7 février 2009.*

Cristea T. (1979) *Grammaire structurale du français contemporain*, Bucureşti, Editura didactică şi pedagogică.

— (1981) Pour une approche contrastive de la modalité, dans *Études contrastives. Les modalités*, Bucureşti, TUB (Presses Universitaires de Bucarest), pp. 8-46.

Darrault I. (éd.) (1976) *Langages. Modalités, logique, linguistique, sémiotique*, 43.

David J., Kleiber C. (éds.) (1983) *La notion sémantico-logique de modalité, Actes du colloque international de linguistique de Metz (1981)*, Paris, Klincksieck.

Dostie G. (2004) *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*, Bruxelles, Leuven, De Boeck, Duculot.

Dubois D. (1991) Catégorisation et cognition « 10 ans après » : une évaluation des concepts de Rosch, dans D. Dubois (éd.) *Sémantique et cognition. Catégories, prototypes, typicalité*, Paris, CNRS Éditions, pp. 31-54.

Dubois D., Resche-Rigon P. (1993) Prototypes ou stéréotypes : productivité et figement d'un concept, dans C. Plantin (éd.), *Lieux communs, topoi, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, pp. 372-389.

Dubois J. (éd.) (2003) *Lexis : Larousse de la langue française*, Paris, Larousse.

Dubreil E. (2006) *La dimension argumentative des collocations textuelles en corpus électronique spécialisé au domaine du TAL(N)*, thèse de 3ème cycle, Université de Nantes.

Ducrot O. (1972/1995) Langage et action, in O. Ducrot, J.-M. Schaeffer (éds.), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, pp. 776-787.

— (1984) *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.

— (1993a) À quoi sert le concept de modalité?, in N. Dittmar, A. Reich (éds.), *Modality in Language Acquisition / Modalité et acquisition des langues*, Berlin, De Gruyter, pp. 111-129.

— (1993b) Les topoi dans la "Théorie de l'argumentation dans la langue", dans C. Plantin (éd.), *Lieux communs, topoi, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, pp. 233-248.

— (1995) Topoï et formes topiques, dans J.-C. Anscombre (éd.), *La théorie des topoï*, Paris, Kimé, p.85-99.

— (1995b) Les modificateurs déréalisants, *Journal of Pragmatics*, 24, pp. 145-165.

— (2001) Critères argumentatifs et analyse lexicale, *Langages*, 142, pp. 22-40.

Ducrot O. et al. (1980) *Les mots du discours*, Paris, Minuit.

Ducrot O., Carel M. (1999) Les propriétés linguistiques du paradoxe : paradoxe et négation, *Langue française*, 123, pp. 27-40.

Ducrot O., Schaeffer J.-M. (éds.) (1995) *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.

Eluerd R. (2002) *Grammaire descriptive de la langue française*, Paris, Nathan.

Fillmore Ch. J. (1968) The Case for Case, dans E. Bach, R. Harms (éds.), *Universals in Linguistic Theory*, New York: Holt, Rinehart, and Winston, pp. 1-88.

Fodor J., Lepore E. (1992) *Holism. A Shopper's Guide*, Cambridge, Blackwell.

Fradin B. (1984) Anaphorisation et stéréotypes nominaux, *Lingua*, 64, pp. 325-369.

Frugoni P. (2007) *Le mot enseignement dans l'élaboration discursive de l'Europe de la connaissance : le discours de la presse écrite française et italienne*, thèse de 3ème cycle, Université de Nantes.

Fuchs C. (1989) L'opérateur *pouvoir* : valeurs, interprétations, reformulations, *Langue française*, 84, pp. 83-93.

— (1991) Polysémie, interprétation et typicalité : l'exemple de *pouvoir*, dans D. Dubois (éd.), *Sémantique et cognition. Catégories, prototypes, typicalité*, Paris, CNRS Editions, pp. 161-170.

Galatanu O. (1981) La zone modale de la coercition en français et en roumain, dans *Études contrastives. Les modalités*, Bucureşti, TUB (Presses Universitaires de Bucarest), pp. 173-198.

— (1984) *Actes de langage et didactique des langues étrangères*, Bucureşti, TUB (Presses Universitaires de Bucarest).

— (1988) *Interprétants sémantiques et interaction verbale*, Bucureşti, TUB (Presses Universitaires de Bucarest).

— (1992) Les connecteurs pragmatiques en français et en roumain, dans *Les Actes du XIXème Congrès International de Linguistique et Philologie romanes, Santiago de Compostela*, Fundacion "Pedro Barrié de la Maza, Conde de Fenosa", Coruna, pp. 449-457.

— (1994) Convocation et reconstruction des stéréotypes dans les argumentations de la presse écrite, dans *Le lieu commun. Protée. Théories et pratiques sémiotiques, vol. 22*, n°2, Québec, pp. 75-79.

— (1996) Analyse du discours et approche des identités, dans J.-M. Barbier, M. Kaddouri (éds.), *Éducation permanente*, 128, pp. 45-61.

— (1997a) Pour une analyse confrontative des « holophrases » dans les langues romanes, dans M. Maillard, L. Dabène (éds.), *Lidil*, 14, pp. 155-166.

— (1997b) Les argumentations du discours lyrique, *Écriture poétique moderne. Le narratif, le poétique, l'argumentatif*, Nantes, CRINI – Université de Nantes, pp. 15-36.

— (1999a) Le phénomène sémantico-discursif de déconstruction-reconstruction des topoï dans une sémantique argumentative intégrée, dans O. Galatanu et J.-M. Gouvard (éds.), *Langue française*, 123, pp. 41-51.

— (1999b) Argumentation et analyse du discours, dans Y. Gambier et E. Suomela-Salmi (éds.), *Jalons*, 2, Turku, Université de Turku, pp. 41-54.

— (2000a) Langue, discours et systèmes de valeurs, dans E. Suomela-Salmi (éd.), *Curiosités linguistiques*, Presses Universitaires de Turku, pp. 80-102.

— (2000b) Signification, sens et construction discursive de soi et du monde, dans J.-M. Barbier et O. Galatanu (éds.), *Signification, sens, formation*, Paris, P.U.F., pp. 25-43.

— (2000c) La reconstruction du système de valeurs convoquées et évoquées dans le discours médiatique, dans *Actes du XXIIe congrès international de Linguistique et Philologie romanes*, Bruxelles, 23-29 juillet 1998, Vol. VII, Max Niemeyer Verlag, pp. 251-258.

— (2002a) Le mécanisme sémantico-discursif de l'écriture différée : le cas de Baudelaire, dans M.-J. Ortemann (éd.), *Écritures différées*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, pp. 175-191.

— (2002b) La dimension axiologique de l'argumentation, dans M. Carel (éd.), *Les facettes du dire. Hommage à Oswald Ducrot*, Paris, Kimé, pp. 93-107.

— (2002c) Le concept de modalité : les valeurs dans la langue et dans le discours, dans O. Galatanu (éd.), *Les valeurs, Séminaire « Le lien social », 11-12 juin 2001, Nantes, organisé par le CALD-GRASP*, Nantes, Maison des sciences de l'homme Ange Guépin, pp. 17-32.

— (2003) La sémantique des valeurs dans la prière française, dans J.-C. Aroui (éd.), *Le sens et la mesure. De la pragmatique à la métrique. Hommages à Benoît de Cornulier*, Paris, Champion, pp. 69-88.

— (2004a) La construction discursive des valeurs, dans J.-M. Barbier (éd.), *Valeurs et activités professionnelles*, Paris, L'Harmattan, pp. 87-115.

— (2004b) La sémantique des possibles argumentatifs et ses enjeux pour l'analyse de discours, dans M.J. Salinero Cascante et I. Inarrea Las Veras (éds.) A*ctes du Congrès International d'Etudes Françaises, La Rioja, Croisée des Chemins, 7-10 mai 2002*, Lagrano, Espagne, Vol. 2, pp. 213-225. (http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=1011551)

— (2005a) La sémantique des modalités et ses enjeux théoriques et épistémologiques dans l'analyse des textes, dans J.M. Gouvard (éd.), *De la langue au style*, Paris, Presses Universitaires de Lyon, pp. 157-170.

— (2005b) Sémantique et élaboration discursive des identités. "L'Europe de la connaissance" dans le discours académique, dans E. Suomela-Salmi, F. Dervin (éds.), *Actes du colloque « Cross-cultural and cross-linguistic perspectives on Academic Discourse » 20-22 Mai 2005, vol. 1*, Université de Turku, pp. 120-149.

— (2006a) Du cinétisme de la signification lexicale, dans J.-M. Barbier, M. Durand (éds.), *Sujets, activités, environnements,* Paris, P.U.F., pp. 85-104.

— (2006b) La dimension axiologique de la dénomination, dans M. Riegel, C. Schnedecker, P. Swiggers et I. Tamba (éds.), *Aux carrefours du sens. Hommages offerts à Georges Kleiber*, Louvain, Peeters, pp. 499-510.

— (2007a) Sémantique des possibles argumentatifs et axilogisation discursive, dans D. Bouchard, J. Evrard, E. Vocaj (éds.), R*eprésentation du sens linguistique II: Actes du séminaire international de Montréal, 23-25 mai 2003,* Bruxelles, De Boeck, pp. 313-325.

— (2007b) Pour une sémantique argumentative dans l'étude de la proximité-distance des systèmes lexicaux des langues romanes, dans J.-M. Eloy, T. O'hlfearnàin (éds.), *Langues proches, langues collatérales: Actes du colloque international réuni à Limerick du 16 au 18 juin 2005*, Paris, L'Harmattan, Amiens, Centre d'études picardes, pp. 89-99.

— (2007c) Pour une approche sémantico-discursive du stéréotypage à l'interface de la sémantique théorique et de l'analyse du discours, dans H. Boyer (éd.), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène. Actes du Colloque international de Montpellier, 21-23 juin 2006. Tome 4, Langue(s), discours,* Paris, L'Harmattan, pp. 89-100.

— (2007d) L'expression de l'affect dans l'interaction en situation de contact des langues et cultures : à l'interface des compétences sémantique et pragmatique, dans *Actes du colloque « Les enjeux de la communication interculturelle, Compétence linguistique, compétence pragmatique, valeurs culturelles » Montpellier, 5-7 juillet 2007*. (http://www.msh-m.fr/article.php3?id_article=464)

— (2008) L'interface linguistique-culturel et la construction du sens dans la communication didactique, *Signes, discours, sociétés*, 1. (http://www.revue-signes.info/document.php?id=263)

— (à paraître a) La "stéréophagie", un phénomène discursif de déconstruction-reconstruction de la signification lexicale, dans M. Pierrard, D. Van Raemndonck (éds.), *Actes du Colloque international « Représentation du sens linguistique III – RSL III », 3-5 novembre 2005*, Bruxelles, Duculot.

— (à paraître b) L'Analyse du Discours dans la perspective de la Sémantique des Possibles Argumentatifs : les mécanismes sémantico-discursifs de construction du sens et de reconstruction de la signification lexicale, dans J. Longin, N. Garric (éds.), *L'analyse linguistique de corpus discursifs : des théories aux pratiques, des pratiques aux théories, Les Cahiers LLL*. (à paraître en 2009)

— (à paraître c) Les valeurs affectives des marqueurs discursifs illocutionnaires en français et en anglais. Les "holophrases" : une approche sémantico-discursive, dans S. Hancil (éd.), *Les marqueurs affectifs discursifs*, Rouen, Presses Universitaires de Rouen, pp. 229-250. (à paraître fin 2009)

— (à paraître d) Les incidences sémantiques des déploiements argumentatifs dépendants du co-(n)texte de production du discours, dans *Actes du Colloque international Représentation du sens linguistique IV – RSL IV, mai 2008*, Numéro spécial de la revue « Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki », pp. 325-338.

Gardies J. L. (1979) *Essai sur la logique des modalités*, Paris, P.U.F.

— (1983) Tentative d'une définition de la modalité, in J. David, G. Kleiber (éds.), *La notion sémantico-logique de modalité*, *Actes du colloque international de linguistique de Metz (1981)*, Paris, Klincksieck, pp. 13-22.

Garnier Y., Vinciguerra. M. (éds.) (2005) *Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse.

Geeraerts D. (1991) La grammaire cognitive et l'histoire de la sémantique lexicale, *Communications*, 53, pp. 17-50.

Geerts W., Melis L. (1976) Remarques sur le traitement des modalités en linguistique, *Langages*, 43, pp. 108-115.

Gosselin L. (2005) *Temporalité et modalité*, Bruxelles, De Boeck, Duculot.

Greimas A. J. (1970) *Du sens. Essais sémiotiques*, Paris, Seuil.

— (1976) Pour une théorie des modalités, *Langages*, 43, pp. 90-107.

— (1983) *Du sens II. Essais sémiotiques*, Paris, Seuil.

Grice P. (1957) Meaning, *Philosophical Review*, 66, pp. 377-388.

— (1975/1979) Logique et conversation, trad. F. Berthet, M. Bozon, *Communications*, 30, pp. 57-72.

Huot H. (1974) *Le verbe devoir. Étude synchronique et diachronique*, Paris, Klincksieck.

Jackendoff R. (1991) Parts and boundaries, *Cognition*, 41, pp. 9-45.

Jakobson R. (1963) *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit.

Johnson-Laird P. N. (1982) Formal Semantics and the Psychology of Meaning, dans S. Peters, E. Saarinen (éds.), *Processes, Beliefs, and Questions. Essais on Formal Semantics of Natural Language and Natural Language Processing*, Dordrecht, Reidel, p. 1-68.

Kalinowski G. (1976) Un aperçu élémentaire des modalités déontiques, *Langages*, 43, pp. 10-18.

Kalinowski G. (1983) Deux espèces de sémantique pour la logique modale, in J. David, G. Kleiber (éds.), *La notion sémantico-logique de modalité, Actes du colloque international de linguistique de Metz (1981)*, Paris, Klincksieck, pp. 25-39.

Kerbrat-Orecchioni C. (1980/1997) *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.

Kleiber G. (1988) Prototype, stéréotype : un air de famille ?, *DRLAV*, 38, pp. 1-61.

— (1990) *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*, Paris, P.U.F.

— (1999) *Problèmes de sémantique. La polysémie en question*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.

Kratzer A. (1981) The Notional Category of Modality, in H.-J. Eikmeyer, H. Rieser (éds.), *Words, Worlds and Context*, Berlin, De Gruynter, pp. 36-74.

Kratzer A. (1991) Modality, in A. von Stechow, D. Wunderlich (éds.), *Semantik. Ein internationales Handbuch der zeitgenössischen Forschung*, Berlin, De Gruynter, pp. 639-650.

Lakoff G., Johnson M. (1980) *Metaphors We Live By*, Chicago, London, University of Chicago Press.

Lampert G., Lampert M. (2000) *The Conceptual Structure(s) of Modality: Essences and Ideologies*, Frankfurt am Main, Peter Lang.

Langacker R. (1991) Noms et verbes, trad. C. Vandeloise, *Communications*, 53, pp. 103-153.

— (1991/2002) *Concept, Image, and Symbol. The Cognitive Basis of Grammar*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter.

Larreya P. (1984) *Le possible et le nécessaire*, Paris, Nathan.

Lavelle L. (1950/1991) *Traité des valeurs I. Théorie générale de la valeur*, Paris, P.U.F.

— (1955/1991) *Traité des valeurs II. Le système des différentes valeurs*, Paris, P.U.F.

Le Goffic P. (1993) *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.

Le Querler N. (1996) *Typologie des modalités*, Caen, Presses Universitaires de Caen.

Le Thiec M. (2004) *La construction discursive des identités : l'identité des jeunes de la périphérie parisienne dans le discours de la presse française : une étude de cas*, thèse de 3ème cycle, Université de Nantes.

Lormand E. (1996) How to Be a Meaning Holist, *The Journal of Philosophy*, vol. XCIII, no. 2, pp. 51-73.

Lyons J. (1978/1990) *Sémantique lexicale*, trad. J Durand et D. Boulonnais, Paris, Larousse.

— (1995) *Linguistic Semantics*. *An Introduction*, Cambridge, Cambridge University Press.

Maingueneau D. (2004) *Le discours littéraire*, Paris, Armand Colin.

Marie V. (2008) *Conception de la francophonie/francophilie en Moldavie : représentations discursives et stéréotypes*, thèse de 3ème cycle, Université de Nantes.

Martin F. (2001) *Intégration de phénomènes argumentatifs dans une perspective de Traitement Automatique de la Langue*, mémoire de DEA, GRASP–CALD, Université de Nantes.

Martin R. (1988) Temporalité et "Classes de verbes", *L'information grammaticale*, 39, pp. 3-8.

Menuet L. (2006) *Le discours sur l'espace judiciaire européen*, thèse de 3ème cycle, Université de Nantes.

Meunier A. (1974) Modalités et communication, *Langue française*, 21, pp. 8-25.

— (1979) Points de repère historiques pour l'étude de la notion de modalité, *DRLAV*, 21, pp. 17-24.

— (1981) Grammaire du français et modalités. Matériaux pour l'histoire d'une nébuleuse, *DRLAV*, 25, pp. 118-144.

— (1990) Sujet de la deixis et support modal, in M.-A. Borel, L. Danon-Boileau (éds.), *La deixis. Colloque en Sorbonne (8-9 juin 1990)*, Paris, P.U.F., pp. 375-385.

Milner J.-C. (1978) *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Seuil.

Moirand S. (2003) Quelles catégories descriptives pour la mise au jour des genres du discours ?, dans les *Actes de la journée « Les genres de l'oral »*, UMR ICAR, Lyon 2 et ENS LSH.
(http://icar.univ-lyon2.fr/Equipe1/actes/journees_genre.htm)

Pacherie E. (1997) Faut-il avoir peur du holisme sémantique?, dans D. Dubois (éd.), *Catégorisation, représentation et systèmes symboliques*, Paris, Kimé, pp. 190-208.

Palmer F. R. (1986) *Mood and Modality*, Cambridge, Cambridge University Press.

Parret H. (1976) La pragmatique des modalités, *Langages*, 43, pp. 47-63.

Pescheux M. (2001) *Argumentation du discours métacognitif : une tentative pour articuler l'analyse linguistique du discours et l'analyse en sémantique argumentative autour de quatre entretiens d'adultes en formation*, thèse de 3ème cycle, Université de Nantes.

— (2002) Évaluation de soi en formation : valeur et polyphonie, dans O. Galatanu (éd.), *Les valeurs, Séminaire « Le lien social », 11-12 juin 2001, Nantes, organisé par le CALD-GRASP*, Nantes, Maison des sciences de l'homme Ange Guépin, pp. 195-204.

— (2007) Stéréotypes sémantiques et stéréotypages discursifs : mécanismes polyphoniques dans des entretiens définitoires (analyses de pratiques didactiques), dans H. Boyer (éd.), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène. Actes du Colloque international de Montpellier, 21-23 juin 2006. Tome 4, Langue(s), discours,* Paris, L'Harmattan, pp. 163-174.

Picavez H. (2003) *Modalisation et verbes de connaissance : Une approche linguistique des* Pensées *de Pascal*, thèse de 3ème cycle, Université de Nantes.

Piéraut-Le Bonniec G. (1974) *Le raisonnement modal. Étude génétique*, Paris, La Haye, Mouton.

Pottier B. (1976) Sur la formulation des modalités en linguistique, *Langages*, 43, pp. 39-47.

— (1983) Chronologie des modalités, in J. David, G. Kleiber (éds.) *La notion sémantico-logique de modalité*, *Actes du colloque international de linguistique de Metz (1981)*, Paris, Klincksieck, pp. 55-61.

— (1985) *Linguistique générale. Théorie et description*, Paris, Klincksieck.

— (1987/1992) *Théorie et analyse en linguistique*, Paris, Hachette.

— (1992) *Sémantique générale*, Paris, P.U.F.

Pustejovsky J. (1995) *The Generative Lexicon*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press.

Putnam H. (1975/1989) *Mind, Language and Reality. Philosophical Papers, Vol. 2*, Cambridge, Cambridge University Press.

— (1988/1990) *Représentation et réalité*, trad. C. Engel-Tiercelin, Paris, Gallimard.

— (1994) *Le réalisme à visage humain*, trad. C. Engel-Tiercelin, Paris, Seuil.

Rastier F. (1987) *Sémantique interprétative*, Paris, PUF.

— (1991) *Sémantique et recherches cognitives*, Paris, PUF.

Rey A., Morvan D. (éds.) (2005) *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

Rey-Debove J. (1970) *La lexicographie*, *Langages*, 16, Paris, Didier, Larousse.

Rey-Debove J., Rey A. (éds.) (1995) *Le nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, vol. 1, Paris, Dictionnaires Le Robert.

Riegel M. (1990) La définition, acte du langage ordinaire. De la forme aux interprétations, dans J. David, G. Kleiber (éds.), *La définition*, Paris, Larousse, pp. 97-109.

Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R. (1994) *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F.

Searle J. R. (1969/1972) *Les actes de langage*, trad. H. Pauchard, Paris, Hermann.

— (1985) *L'intentionnalité. Essaie de philosophie des états mentaux*, trad. C. Pichevin, Paris, Minuit

Stahl G. (1983) Quelques caractéristiques des modalités logiques, in J. David, G. Kleiber (éds.), *La notion sémantico-logique de modalité, Actes du colloque international de linguistique de Metz (1981)*, Paris, Klincksieck, pp. 43-51.

Sueur J.-P. (1975) *Étude sémantique et syntaxique des verbes devoir et pouvoir. Recherches sur les modalités en grammaire*, thèse de 3ème cycle, Université de Paris-X Nanterre.

— (1977a) A propos des restriction de sélection : les infinitifs devoir et pouvoir, *Lingvisticae Investigationes*, I:2, pp. 375-410.

— (1977b) Quantificateurs et modalités, *Langages*, 48, pp. 84-99.

— (1979) Une analyse sémantique des verbes devoir et pouvoir, *Le français moderne*, 2, pp. 97-120.

— (1983) Les verbes modaux sont-ils ambigus?, in J. David, G. Kleiber (éds.), *La notion sémantico-logique de modalité*, *Actes du colloque international de linguistique de Metz (1981)*, Paris, Klincksieck, pp. 165-180.

— (1996) Les verbes modaux : construction et déconstruction du sens, in *Travaux et documents*, *Actes de la 2ème Journée d'étude linguistique du CORAL – décembre 1993*, 5, pp. 5-22.

Sweetser E. (éd.) (1990) *From etymology to pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Tellier C. (1995) *Éléments de syntaxe du français. Méthodes d'analyse en grammaire générative*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Vandeloise C. (2000) Verbes de changement, de transformation et de génération, *Cahiers de lexicologie*, 77, pp. 117-136.

Vendler Z. (1967/2005) Verbs and Times, *The Language of Time. A Reader*, pp. 21-32.

Vetters C. (1996) *Temps, aspect et narration*, Amsterdam-Atlanta, Rodopi.

Victorri B., Fuchs C. (1996) *La polysémie. Construction dynamique du sens*, Paris, Hermès.

Von Wright G. (1951) *An Essay in Modal Logic*, Amsterdam, North-Holland Publishing Company.

Wagner R. L., Pinchon J. (1991) *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.

Weinrich H. (1989) *Grammaire textuelle du français*, trad. G. Dalgalian, D. Malbert, Paris, Didier-Hatier.

Wierzbicka A. (1993) Les universaux de la grammaire, *Langue française*, 98, pp. 107-125.

— (1996) *Semantics. Primes and Universals*, New York, Oxford University Press.

Wilmet M. (1993) *Grammaire critique du français*, Paris, Louvain-la-Neuve, Hachette, Duculot.

Index terminologique

A

Actancielle (relation ~) : 138-139, 163-164, 178, 183, 188, 192, 208, 224, 228, 255 (voir aussi Actant)

Actant : 171, 166, 178, 192, 218, 247 (voir aussi Cas profond, Argument, Rôle thématique, Actanciel)

Acte de langage : 26, 29, 30, 31, 36, 47, 48, 57, 153, 157, 256 (voir aussi Illocutionnaire)

Activation du potentiel (modal) : 44, 111, 121-122, 130, **141-142**, 190, **246**

Actualisante (modalité ~, valeur ~) : 38, 99-100, 102, 254 (voir aussi Virtualisante)

Adjectif : 12, 31, 36, 38, **47**, **91**, 103, 136, 155, **163**, 203

ADL : 110-113, 122, **137-139**, 141, 259 (voir aussi Argumentation dans la langue)

Adverbe : 12, 22, 28, 30, 31, 36, 40, 41, **47**, 78, 87, **91**, 93, 103, 136, 154, 1189, 203, 241, 253

Aléthisation : 99, 246-247, 256 (voir aussi Contamination)

Allocutif : 30-31

Analytique : 28, 54, 118, 124, 125, 251

Antécédent (terme ~) : 137-138, 165, 191

Antonyme : 174, 202

Argument : 68, 177, 180 (voir aussi Actant, Cas profond)

Argumentation dans la langue : 60, 79, 107, 110, **111-112**, 118, 123, **137**, 254 (voir aussi ADL)

Argumentation séquentielle : 141

Arrière-plan conversationnel : 24-25, 41

Ascriptivisme, ascriptif : 58, 109, 111, 116, 122, 253, 254 (voir aussi Descriptivisme)

Aspect (verbal) : 32, 37, **42-43**, **138-139**, 161, 163, 164, **173-177**, 195, 202, 255

Association (et ~ stéréotypique, ~ argumentative) : 81, 85, 100, 107-108, 117, 123, 124, 125, 130-132, 133, 138-139, 141-142, 162, 164, 170, 185, 191, 213-214, 230, 234, 246, 254

Atténuation : 157 (voir aussi Modificateur déréalisant)

Attitude : 15, 25, 27, 35-37, 40, 44, 46-48, 51, **54-57**, 59-61, 62-65, 67, 69-72, 78, 86, 98, 91, 94-96, 98, 108, 134-136, 233, 250-251, 254

— **Configuration attitudinale :** 47-49, 89

Auxiliaire de modalité : 12, 28, 36, 47, 78, 91, 100, 103, 155 (voir aussi Verbe modal)

Axe (bipolaire) : 32-35, 39-40, 46, 72, 75-78, 85, 94, 97, 100, 135, 244, 252

Axiologisation : 84, 90, 191, 203, 205, 234, 246 (voir aussi Contamination)

B

BAE : 82-85, 117, 131-133, 188, 190, 205, 254, 259 (voir aussi Bloc d'argumentation, Bloc sémantique)

BAEN : 81-82, 259

BAET : 81-82, 259

BAI : 82-84, 87-89, 117, 130-134, 174, 202, 254, 259 (voir aussi Bloc d'argumentation, Bloc sémantique)

BAIN : 81-82, 259

BAIT : 81, 259

Base modale : 24-25

Bioéthique : 12-14, 147-149, 159, 177, 189, 213, 235, 243, 247, 255-256

Bivalent : 44, **136**, **143**, 180 (voir aussi Monovalent)

Bloc d'argumentation, bloc argumentatif : 79, 81-82, 84-85, 100, 107-108, 111, **115-117**, 121, 129-130, 133-134, 137, 139, 141, 143, 164-165, 174, 178-179, 181, 191, 194, 202, 205, 208, 212, 224, 228, 233, 253-254, 259 (voir aussi Bloc sémantique, BAI, BAE)

Bloc sémantique, bloc de signification : 81, 86, 112, **115-117**, 122, 129, 131, 133-134, 137-139, 140, 178, 185, 202, 253, 254, 259 (voir aussi Bloc d'argumentation, BAI, BAE)

C

Carré modal, carré logique : 32, 39, **72-77**, 96-97, 101, 130, 252

Carré sémiotique : 75, 130, 236

Cas profond : 68-70, 95, 177, 251 (voir aussi Argument, Argument, Rôle thématique, Actanciel)
— **Agent :** 68-71, 155-156, 176-178, 251
— **But :** 68, 70-71
— **Destinataire :** 68, 70-71
— **Expérienceur :** 69-70
— **Siège :** 68-71, 80, 95, 175-178, 183, 188, 208, 251
— **Source :** 70-72, 95, 251
— **Thème :** 71-72, 95, 251
Catégorie grammaticale : 35, **51**, 100, 130, 175, **205**
Catégorisation : 25, 110, 121, 125
Cause finalisante : 108, 188, 212, 224 (voir aussi Cause intentionnelle)
Cause intentionnelle : 101, 188, 195, 198, 208, 224, 228, 230, 234, 247 (voir aussi Cause finalisante)
Cause naturelle : 101, 188, 224, 228, 247
CCNE : 13, 16-17, 69, 147-157, 159-160, 165, 189, 191-216, 228, 232-234, 235-248, 249, 256
Champ de la modalité / modalisation : 12, **35-37**, 39, 43, **44-45**, 50, 64, 78, 85, 94, 135, 249, 253-255
Charge modale : 17, 49, 60, 86, 226, 227, 232, 234, 235, 246, 255 (voir aussi Signification modale, Contenu modal)
Cinétisme : 126, 129, 132, **142-144**
Co-composition : 176-177, 180
Co-construction : 114
Comité Consultatif National d'Éthique : voir CCNE
Connecteur : 41, 49, 190, 196, 236, 259
Connecteur abstrait : 84, 116, 164, 170, 185, 192, 259
Connecteur argumentatif : 113, 116, 122, 165, 170, 190, 196, 259 (voir aussi Opérateur argumentatif)
Conséquent (terme ~) : 137-138, 165, 185-186, 188-189
Construction (de la signification, des représentations, des valeurs) : 12, 16, 45, 53, 114, 126-127, **141-143**, 159 (voir aussi Reconstruction, Déconstruction)
Contamination (~ discursive, ~ modale) : 17, **44**, **132-133**, 141, 148, 212, 234, 237, 245-248, 256
Contenu (sémantique) modal : 11, 50, 66, 101, 194, 232, 244, 247 (voir aussi Charge modale, Signification modale)
Contenu propositionnel : 15, 26, 28-29, 45, 48, 54, **56-58**, 59, 64, 251
Continuum : 32, 35, 39-40, 43, 75, 77, 78, 85, 96, 252
Contradiction (relation de ~), contradictoire : 39, 72, **73-74**, 77, 252
Contradiction argumentative (relation de ~), contradictoire argumentatif : 202
Contrariété (relation de ~), contraire : 39, **72-74**, 77, 116, 190, 252
Converse (forme topique ~, argumentation ~, bloc d'argumentation ~) : 114-116, 144, 202

D

DA : 50, **82-84**, 90, **107-108**, 121, 125, **129-133**, 143, 160, **163-166**, 181, **185-186**, **188-190**, 191-195, 205, 208, 210, 212-214, 226, 228-230, 259 (voir aussi Déploiement argumentatif)
De dicto : 12, 41, 47, **91**, 103, 134, 136, 235, 238, 241, 245, 253
De re : 41, 47, **91**, 134, 136, 235, 238, 240, 241, 245, 253
Déconstruction (de la signification, des représentations, des valeurs) : 127, 137, **141-143** (voir aussi Construction, Reconstruction)
Deixis : 31, 65, 154
Délocutif, délocutivité : 30-31, 152-156, 241, 245, 248, 256
Dénotation, dénotatif : 107, 109-110, 121, 129-131, 137, 139 (voir aussi Référence)
Déontisation : 244-245 (voir aussi Contamination)
Déploiement argumentatif : 50, **82-83**, 107-108, 129, **132**, 140, 143-144, 160, 253 (voir aussi DA)
Descriptivisme, descriptif : 21, 37, 39, 57-58, 95, 122 (voir aussi Référence)
Dictionnaire, lexicographique : 17, 83, 86-87, 88, 133, 141, 144, **160-163**, 166-181, 183-184, 187-188, 190-191, 194, 196, 198-200, 203-209, 211-212, 215, 218-220, 222-225, 227-228, 232-234, 236, 247, 259
Dictum : 22, **28-29**, 35-36, 41, 44, **56-57**, 59, 61, 91, 250
Direction argumentative : 110, 114, 164, 185
Direction d'ajustement : 38-40, 71, 78, 95, 99-100, 254
Discours institutionnel : 12-13, 149, **151**, 153, 248, 255-256
Donc, DC : voir Connecteur abstrait
Doxal : 142, 144, 190 (voir aussi Paradoxal)

E

Échelle : 50, 114-116, 142 (voir aussi Scalaire)
Élocutif : 30-31
Enchaînement argumentatif : voir Blocs d'argumentation, BAI, BAE, Noyau, ST, PA, DA

Encyclopédique : 82, 107, 121, 125, 138, 161, 167
État mental : 124-125, 127
Évaluation (et fonction d'~) : 45, 46, 48, 58, 59, 126-127
Évidentialité : 51, 72
Exceptive (argumentation~, forme topique ~) : 115-116 (voir aussi Topos)
Existentiel (quantifieur ~, modalité ~) : 34, 74, 77, 101
Explicitation de la subjectivité/objectivité : 50, **136**, 240, 245 (voir aussi Mécanisme)
Extension : 22-23, 58-59, 101, 107, 109, 118-119, 130, 152-153
Extralinguistique : 58, 125, 141
Extrinsèque (topos ~) : 110, 113, 115, 131-132 (voir aussi Topos)

F

Factivité (et non-~, contre-~) : 25-26
Factualité (et non-~) : 26-27, 51-52, 76
Flexion de polarité : 144
Fonction modale : 36-37, 45, 134
Force relationnelle : 39-41, 75, 96
Forme modale : 12, 36, 38, **44-47**, 49, 50, 64-65, 78, 91, 98, 103, 134-136, 155, 237, 240-241, 245, 252-253, 256
Forme topique : voir Topos, Exceptive, Régulière
Fréquence : 17, 77, 147, 149-151, 155, 156, 157, 159, 162, 164, 208, 218, 228, 234, 236, 237, 241, 243

G

Genres discursifs : 151
Gradualité : 39-40, 46, 76, 78, 80, 97, 114-117
Grammaticalisation : 26, 51, 91 (voir aussi Catégorie grammaticale)

H

Holisme : 16, 42, 82, 107, 118-119, 121, 123-125, 129-132, 137-139, 159, 162, 170, 254
Holophrase : 47-49, 103
Hypothèse externe : 132
Hypothèse interne : 126, 132-133

I

Illocutionnaire : 25, 45, 48, 49. **Acte ~ :** 27, 31, 37, 47, 49, 55, 134, 153. **Valeur/Modalité ~ :** 38, 47, 48, 134. **Force ~ :** 38, 45, 48, 49, 57, 98. **Attitude ~ :** 47. **Intention ~ :** 47, 48, 134
Impersonnel (pronom~, phrase~, structure~) : 36, 47, 91, 103, **155**, 236, 248
Implication (logique) : 41, **73-74**, 77, 102, 115, 252
Inédit (enchaînement ~, association ~) : 132, 141, 144, 162, 165-166, 181, 191, 194-5, 213, 216, 230, 232, 234
Inférence, inférentiel : 27, 43, 58, **122**, 130, **141-142**
Instance de validation : 38-40, 55, 71, **72**, **95**
Instruction : 49, 122, 170
Intension : 59, 118
Intentionnelle (attitude ~) : 61, 124, 135, 140, 177, 254 (voir aussi Cause intentionnelle)
Interjection : 31
Interprétation : 44, 53, 59, 108, **126**, 179, 250
Intrinsèque (topos ~) : 110, 113, 115, 130-131 (voir aussi Topos)
Isotopie : 77, 164

L

Liaison épistémique : 124-125
Lien argumentatif : 88, **137-138**, 165, 175, 194, 196, 205, **254-255**
Lien naturel : 138-139, 164, 205, 224
Logique modale : 14, **22**, 23, 24, 25, 27, 72, 102

M

Macrosémantique : 11, 12, 16, 17, 157, 188, 235
Marqueur (de force) illocutionnaire / illocutoire : 48-49
Marqueur de modalité (ou ~ **modal, ~ linguistique de la modalité) :** 14, 24, 36, 37, 40, 41, 45, 51, 53, 64, 103, 245, 248, 254
MD : voir Modificateur déréalisant
Mécanisme (sémantico- et pragmatico-) discursif (de construction de la signification) : 16, 53, 126, 127, 129, 136, **141-144**, 237, 247, 254, 256
— Activation (du potentiel argumentatif) : 44, 111, 121, 122, 130, **141-142**, 190, 246
— Affaiblissement (du potentiel argumentatif) : 44, 129, **141-142**, 243
— Enrichissement (de la signification, du potentiel) : 82, 132, **142**, 144
— Interversion (du potentiel argumentatif) : 44, 129, **141-142**, 191
— Renforcement (du potentiel argumentatif) : 44, 129, **141-142**, 157, 216
— Transgression (de la signification, du potentiel) : 17, 90, **141-142**, 191, 194, 195, 213, 226, 230, 234, 253
Mécanisme d'explicitation / d'occultation de la subjectivité : 50, 136, 240

Méréologique (relation ~) : 138-139, 163-164, 170, 255
Métaparamètre : 43
Méta-prédicat : 114, 116, 117
Microsémantique : 11, 12, 16, 157, 188, 235
Mise en profil : 160-161
Modalisateur : 36, 50, 62
Modalisation : 11-17, 21, 26-27, 29-32, 35-36, 40, 44-48, 50, 53-61, **62-67**, 71, 72, 76, 90-92, 98, 103, **134-137**, 151, 165-166, 181, 183, 185, 187, 191, 192, 195, 205, 207, 211, 216, 227, 233, 235, 237-240, 242-5, 249, 251-252, 255, 256
Modalité :
— **Appréciative :** 38-39, 41, 55, 77
— **Aléthique : 11-17**, 21-23, 25, 27, 33-34, 36, 38-41, 46, 51, **61**, 68, **70-71**, 72, **76-77**, 87, 89, 90, 93-103, 134-136, 148-149, 151, 157, 159, 165, 171, 195, 205, 207, 211, 216, 224, 224, 226-227, 230, **232-234**, 235, 237-249, **251-257**
— **Axiologique :** 33-35, 38-41, 44, 46, 49, **60-61**, 65, **68-70**, 76-77, 79, 81, 83-89, 99, 126, 134-136, 142-143, **179**, 181, 183-184, **203**, 207-210, 212, 215-216, 223, 226, 232-234, 236, 238-239, 243-247, 252, 255-256
— **Boulique, boulestique :** 38-40, 46, 76, 77, 135, 136, 245
— **Commissives :** 51
— **Déontique :** 15, 22, **24-25**, 27, 34, 36-41, 44, 46, **51-52**, **61**, 65, **68-70**, 76, 77, 87-90, 93, 99-100, **102-103**, 134-136, 157, 187, 207, 224, 227, 233, 238-245, **247-248**, 252, 254, 256
— **Désidérative :** 36, 64, **61**, **70**, 89, 99, 134, 136, 183, 187, 207, 211, 233, 234, 236, 239-242, 244
— **Directives :** 51
— **Doxologique :** 46, **61**, **70**, 77, 89, 134-136, 195, 233, 240-243
— **Épistémique :** 15, 22-27, 32-41, 46-49, 51-52, 54-55, 61, 65, 68, **70**, 76-77, 87, 89-91, 93, 95, **98-100**, 102, 134-136, 162, 165-166, 183, 195, 197, 199, 207, 211, 224, 227, 233-234, 236, 239-244, 249, 252, 254
— **Esthétique :** 34, 46, **69-70**, 77, 80, 85, 89, 134-135, 241, 252
— **Éthique-morale, éthique, morale :** 34, 46, 49, **69-71**, 77, 80, 83-88, 99, 134-135, 180-181, 183-184, 187, 195, 197, 232-233, 236, 239-245, 247, 252, 255-256
— **Évaluative :** 31, 37, 51, 59, 65, 69, 72, 77, 87, 95, 203, 239, 242
— **Explicite : 28**, 30, 35-36, **53-54**, 58, 62, 98, 153
— **Finalisante :** 134, 242-243, 246-247
— **Hédonique-affective, hédonique, affective :** 31, 34, 36-37, 46, 69-72, 77, 80, 83-89, 91, 134-135, 180-182, 184, 187, 191-192, 195, 197, 203-206, 209, 215, 217, 223, 225, 232-233, 236, 239-243, 252
— **Implicite : 28**, 29, 30, 35, **54**, 98-99
— **Intellectuelle :** 46, 49, 60, 69, **71**, 77, 80, 134-135, 241-243
— **Logiques :** 40, 76-77, 252
— **Ontique :** 34, 97, 102
— **Ontologique :** 15, 37, 46, 134-136, 242-243, 245-246
— **Pragmatique :** 46, 49, 60, 69, **71**, 77, 83-85, 87-88, 95, 134-135, 180-182, 184, 187, 195, 197, 203, 205, 209, 213, 216, 217, 223, 225-227, 230-234, 236, 239-345, 247, 252, 255-256
— **Volitive :** 34, 37, 46-17, 51, **61**, **68-70**, 83, 87-90, 99, 102, 134, 136, 183, 195, 207, 211, 216, 224, 227, 233-234, 236, 239-242, 244, 245, 252, 256
Modalité d'énoncé : 29, 31, 35, 67
Modalité d'énonciation : 29, 31, 35, 47, 67, 78, 91, 241
Modificateur déréalisant : 142, 203
Modificateur réalisant : 142, 157, 203
Modus : 22, **28-29**, 35-36, 41, 44, **56-57**, 61, 91, 250
Mondes possibles : 23, 24-25, 97, 99, 101, 103
Monovalent : 44, **136**, **143**, 203, 208, 215, 232-233 (voir aussi Bivalent)
Mot du discours : 41, 48, 122
Mot modal : 49, **84**, 237, 256
MR : voir Modificateur réalisant

N

Négation : 26, 64, 73-74, 101, 144, 164, 185, 189, 236
Neustique : 26
Niveau d'inscription de la modalité : 14, 44, 50, 143
Noème : 130, 255 (voir aussi Primitif)
Non-activation du potentiel : 246
Non-modal : 14, 54, **60-61**, 94-95
Normatif (forme~, aspect ~, enchaînement ~) : 34, **81-82**, 87, **116-117**, 164, 188-196, 212-216, 226, 232, 234, 259
Noyau : 49, **81-84**, **107-110**, 86-90, 122, 124, 125, **129-131**, **133**, 139-141, 143-144, 159, 160, **162-163**, 167-169, 174-175, 178-181, 191, 199-205, 215-216, 219-222, 227, 228, **232-234**, 235, 236, 246-247, 253, 254, 255

O

Objectivation : 45-47, **50**, 78, 91, 94, 99, 110, **134**, **136**, 237, 240, 242, 245, 256
Obligation linguistique : 107, 118-120, 130

Occultation de la subjectivité/objectivité : 50, **136**, 237, 240 (voir aussi Mécanisme)
Onomasiologique : 12, 60, 93, 237
Opérateur : ~ argumentatif : 73, 112, 113, 116-117, 132, 134, 164, 185. **~ de modalité :** 22, 26, 93, 98. **~ normatif :** 188. **~ transgressif :** 188. **~ de négation :** 189. **~ existentiel / universel :** 101. **~ interrogatif :** 41. **Adjectif ~ de phrase :** 12, 38, 47, 91, 136, 155
Opérateur abstrait : voir Connecteur abstrait
Orientation argumentative : 44, 112, 116, 131, 132, 137, 141, 143, 203

P

PA : 49-50, **82-83**, 90, **107-108**, 110-111, 122, **129-133**, 139, 142-144, 160, **163**, 166, 179, 181, 183, 190, 194, 205, 208, 210, 212-213, 223, 228, 246-247, 259 (voir aussi Possible argumentatif)
Paradoxal (signification ~, enchaînement ~) : 144, 189-190, 195, 221 (voir aussi Doxal)
Passif (voix ~, construction ~) : 36, **155**, 157, 236, 248
Perception (sensorielle) : 27, 35, 51, 58, 93, 110, 121, 135, 162, 171
Performatif (structure ~, préfixe ~) : 47-49, 98, 103, 153, 241, 248, 256
Polarité : 44, 70, 142, 144, 179, 180, 195, 203, 212, 226, 232, 233, 238, 243 (voir aussi Pôle, Flexion de polarité)
Pôle : 44, 76, 77, 132, 142, 143, 203 (voir aussi Polarité)
Polyphonie : 15, 41, 55, 62, **64-66**, 68, 70, 114, 115, 154, 211, 213, 214, 234, 243, 252
Portée : 40-41, **57**, **72**, 78, 237, 250
Possible argumentatif : 49, **81-83**, **107-108**, **129-131**, 140, 160, 163, 205, 259 (voir aussi PA)
Pourtant, PT : voir Connecteur abstrait
Prédicat abstrait : 35, 101-102, 107, 139, 250
Prédicat abstrait modal : 36, 47, 73, 77, 85, 90-91, 96, 102, 107, 130, 136, 139, 172, 175, 178, 250
Prescriptif : 151, **157**, 242, 244, 256
Primitif : 54, 96, 130, **139**, 162, **170**, 250, 255
Procédural : 122 (voir aussi Instruction)
Production : 44, 45, 53, 59, 108, **126**, 129, 179, 250
Proposition apodictique : 22, 97
Proposition assertorique : 22, 97
Proposition problématique : 22, 97
Propriétés essentielles : 107, 139, 169
Prototype : 28, 110, 119, 121
Proverbe, forme proverbiale : 49, 87, 112, 142

Q

Quantification : 15, 77, 97, 100, 101, 236
Quasi-analytique : 124-125 (voir aussi Analytique, Quasi-synthétique)
Quasi-synthétique : 124-125 (voir aussi Quasi-analytique)

R

Reconstruction (de la signification, des représentations, des valeurs) : 16-17, 44, 126, 132, 136, 137, **142** (voir aussi Construction, Déconstruction)
Référence, référentiel : 15, 16, 57, **58**, 93, 107, **109-111**, 122, 254 (voir aussi Dénotation, Descriptivisme)
Régulière (argumentation~, forme topique ~) : 115-116 (voir aussi Topos)
Réseau : 90, 119, 123, 129, 130, 132, 138, 183, 253, 255
Rôle thématique : 70-71, 166, 177 (voir aussi Cas profond, Argument)

S

Scalaire : 114-115, 137 (voir aussi Échelle, Gradualité)
Sémantique des Possibles Argumentatifs : 14, 16, **44-45**, 49, **82**, **107**, **109**, 254, 259 (voir aussi SPA)
Sémasiologique : 12, 14, 60, 235, 237
Signification modale : 84, 191, 195 (voir aussi Charge modale, Contenu modal)
Source modale, source de la modalité : 15, **63-67**, 68, 70, **72**, 95, 251-252
Source ordonnante : 24-25
SPA : **13-14**, **16-17**, 49-50, 60, 79, **82-84**, **107-110**, 115, 117, 120, **121-127**, **129-143**, 148, 159-160, 163, 164, 166, 170, 179, 180, 199, 249, 250, **253-255**, 259 (voir aussi Sémantique des Possibles Argumentatifs)
ST : 49, **82-84**, 88, 90, **107**, **120**, **129**, **132-134**, 139, 141, 160, **162-163**, 165-166, 171, 174-175, 179-181, 185, 191-192, 202, 204, 213-216, 221, 229-230, **232-234**, 246-247, 259 (voir aussi Stéréotype)
Stabilisé, stabiliser (ST ~, ~ un sens) : 44, 108, 110, 122, 127, 130, 131, 162, 165, 179, 191
Stéréophagie : 143-144
Stéréotype : 16, 44, **49-50**, **82-84**, 86, 88, 90, **107-108**, 109, 110, **118-125**, **129-133**, 136, 139-140, 142-144, 159-164, 174, 178-179, 181, 183, 191, 195, 200, 204, 208, 213-214, 216, 221-224, 226, 228-230, **232-233**, 235-236, 253-255, 259 (voir aussi ST)
Stratégie discursive : 17, 32, 45, **50**, 61, 235, 237, 240, 244-245

Structurale (sémantique ~) : 35, 42, 111, 129, 132, 137
Subjectivation : 45-47, **50**, 56, 78, 85, 91, 94, 99, 103, **134**, **136**, 237, 240, 245, 256
Sujet psychologique : 55, 61, 68-70, 94, 95, 250, 251, 254
Support modal, support de la modalité : 15, **62-72**, 78, 88, 94-95, 101, 247-248, 251-252, 254
Support psychologique : 15, 62-64
Surmodalisation : 17, **48**, 165-166, 183, 185, 187, 207, 211, 224, 227, **232-234**, 237, 245, **247-248**, 256
Synonyme : 87, 160, 162, **163**, 167, 176-177, 179, 200
Système des modalités : 13, 15-17, 45, 62, **78**, **82-83**, **85-86**, **88**, **90**, 93, 100, 234, **253-254**, 256 (voir aussi Système des valeurs)
Système des valeurs : 13, 17, 44, 61, 79, 81, 85, 126, 127, 132, 141, 142, 143, 148, 235, 245, 251, 256 (voir aussi Système des modalités)

T

TBS : 112, **133**, 254, 259 (voir aussi Théorie des Blocs Sémantiques)
Temporalité : 15, 26-27, 37-38, 42-43, 77, 100
Théorie des Blocs Sémantiques : 81, 111-112, **115-116**, **133**, 259
Topos, topoi : 107, 110, 111, **112-117**, 122, 127, 130-132, **137-139**, 142, 164, 189, 203, 254, 255
Traits (nécessaires) de catégorisation : 107, 130, 139, 202, 255
Transgressif (aspect ~, enchaînement ~) : 81-82, 87, **116-117**, 137, 141-142, 164-165, 188-196, 212-216, 232, 234, 259
Tropique : 26
Type de phrase : 27-31, 78, 90, 103, 156, 253
Type de procès : 174-178
— **Borné, borne :** 43, 174, 176, 178, 202, 221
— **Télique :** 221 (voir aussi Borné)
— **Achèvement :** 202, 221

U

Universel (quantifieur ~, modalité ~) : 34, 73-74, 77, 101

V

Valeur (modale) : 12-17, 31, 35-65, 37, 39, 40, 43, **44-48**, 50, 53, 54, 57, 60, **62-64**, 67-72, 76, 78-80, 83-85, 87-90, 95-102, 148, 149, 159, 165, 179, 213, 216, 224, 226, 232-256 (voir aussi Modalité)
Valeur de vérité : 23, 93, 97, 118, 122 (voir aussi Véridictoire et Vériconditionnel)
Vectoriel (enchaînement ~) : 90, 253 (voir aussi Direction argumentative)
Verbe modal : 11, 21, 24, 28, 31, 36, 37, 38, 41, 48, 51, 67, 88, 90-91, 93, 100, 103, 136, 155, 157, 241, 253
Vériconditionnel (et non-~) : 14, 15, 93, 98, 100, 110, 122, 250 (voir aussi Valeur de vérité et Véridictoire)
Véridictoire : 34, 57, 99 (voir aussi Valeur de vérité et Vériconditionnel)
Virtualisante (modalité ~, valeur ~) : 38, 100, 102

Index des exemples

A

acharnement : Mon mari travaille avec acharnement : 58
Adverbe : 30, 41, 91
naturellement :
— Il a répondu naturellement / Il a répondu, naturellement : 30
franchement :
— Il a répondu franchement / Il a eu tort, franchement, de faire ça : 30
(mal)heureusement **:**
— Malheureusement Pierre est lâche : 41
— Il est venu, heureusement : 91
affirmer : J'affirme qu'elle est malade : 48
aimer : X aimerait que : 27
avare : 115
— Max est avare : il ne sort jamais de chez lui : 115
aventure : 86-88
avouer : j'avoue que : 48-49
Axiologique : hospitaliser, traitement, avortement, se venger, esclavage, se cogner, battre, se battre, souffrir, aimer, se haïr : 69-70

B

beau temps : 114, 137
belle : 89, 142
— Elle est belle, donc je l'aime : 89
— Elle est belle, mais bête : 142
— C'est une belle femme, mais elle n'est pas superficielle : 142
besoin : 86-87
bien : 136, 143
bon marché : 134
bon : 142
— C'est bon d'avoir honte : 142
— Toutes les bonnes choses sont soit immorales, soit illégales, soit elles font grossir : 142
bonheur : 143

C

certain : Elle est certainement malade / Je suis certaine qu'elle est malade : 48
certitude : C'est une certitude : 70, 95
chance : Mon frère a de la chance d'habiter dans une maison : 60
compromis : 69, 83-84
consommer : 142
— Quitte à consommer, autant économiser : 142
contraindre : 89
crime : 136, 142
— C'est un vrai crime, il faut une sanction sévère : 142
croire : X croit/pense que p : 27
— Je crois que cet accusé est innocent : 28
— Il croit : 69
— Je le crois, mais je ne suis pas sûre : 89
— Je crois qu'il viendra, et même j'espère qu'il viendra : 89
— Je crois que p : 98

D

d'ailleurs : 122
danger : 86-87, 89
— Il est dangereux, donc je l'évite : 89
décidément : 122
décision : Sa décision n'est pas la bonne / Ma décision n'est pas la bonne : 68
démocratie : 143
désirer : Il désire : 69
devoir : 65-66, 69, 91, 100
— Il doit partir maintenant : 65-66
— Il doit : 69
— Je dois partir : 91
dire : 48, 98
— Je te dis qu'elle est malade : 48
— Je (vous) dis que p : 98
Donc : 117
— Pierre est prudent donc Marie lui fait confiance : 117
— Il y a du danger donc Pierre prend des précautions : 117
— Pierre est indulgent donc il est aimé : 117

E

espérer, espoir : 86-87
évidence, évident : 68
Exclamation : Au secours ! : 30
exiger : 68-69, 89
Extrait de Conan Doyle : It was a good fire… : 59

F

falloir : Il faut que p : 99

G

génie : 132
— Jean est un génie, donc il peut tout comprendre : 132
— Jean est un génie : 132
grève : 136, 142
— Il y a une grève à la SNCF donc les gens savent encore se mobiliser / les gens ne savent qu'empêcher le bon fonctionnement de la société : 142
guerre : 136, 143

H

heureux : 91
— Il est heureux qu'il soit venu : 91
— Je suis heureux qu'il vienne : 91
Holophrase : 48-49
— Décidément !, Penses-tu !, Tu parles !, Brisons-la !, Autant pour moi ! : 48
— Eh bien ! : 49

I

ignorer, ignorance, ignoré : 68
il faut bien vivre : 86
impossible : 89, 99
— *Ce n'est pas impossible, c'est seulement possible : 89
— Il est impossible que p : 99
incertain : C'est incertain, et c'est même exclu : 89
indignation : 143-144
indispensable : 86-87
indulgent : 117
— Pierre est indulgent donc il est aimé : 117
— Pierre est indulgent pourtant il n'est pas aimé : 117
— Marie a commis une faute pourtant Pierre ne l'a pas punie : 117
Innovation : 139-141, 143
intelligent : 141
— Il est intelligent, il comprend tout / il comprendra: 141
interdiction, prison, laisse, corde : 60
Interrogation : 30, 41
— Pourriez-vous vous faire mon avocat ? : 30
— *Est-ce que Pierre est probablement en retard ? : 41

J

jurer : Je (vous) jure que p : 98

L

la fin justifie les moyens : 86
lâche : Malheureusement Pierre est lâche : 41
laxisme : 89
le devoir : 136
libertaire : 86-88
livre : C'est un livre marron : 39, 96

M

mais : 116, 122, 132
maison : 58, 60, 84
— Mon voisin habite une maison à deux étages : 58
— Mon frère habite dans une maison / Mon frère a de la chance d'habiter dans une maison : 60
may : 25-26, 100
— Alfred may be unmarried (but I doubt it / I'm inclined to think that he is) : 25-26
Modus/dictum : 29, 57
Je ne peux pas supporter de le savoir malheureux : 57
Je lui reproche d'avoir assassiné la liberté : 57
Il pleut / Le ciel est bleu : 29
Je suis heureux / Il y a nécessité / Il y a urgence / Quel bonheur : 29
mourir : 202, 203
must : 100

N

ne… que : 112-113
— Il n'est que huit heures : 113
nécessaire : 89, 99
— Ce n'est pas nécessaire, c'est seulement possible : 89
— Il est nécessaire que p : 99
nécessité : C'est une nécessité : 70, 95

O

ordonner :
— Je t'ordonne de sortir tout de suite de ce bureau : 48

P

paradoxe : 189-190
peu : 112-113
peut-être : 40, 99
— Peut-être que Pierre se promène dans le jardin : 40
— Peut-être que p : 99
pingre : 115
Max est un pingre : on ne lui fait pas lâcher un sou : 115
possible : 28-29
— Il est possible / nécessaire / bien que p : 28-29
— Il est possible que p / q / r : 29
possible : 91
— Il n'est pas possible de le voir en ce moment : 91
— Il est possible qu'il vienne : 91
— Sa venue est possible : 91
Pourtant : 117
— Pierre est prudent pourtant Marie ne lui fait pas confiance : 117
— Pierre est indulgent pourtant il n'est pas aimé : 117
— Marie a commis une faute pourtant Pierre ne l'a pas punie : 117
pouvoir : Il se peut qu'il pleuve demain / Il se peut qu'il ait plu hier / Il se peut qu'il ait plu la veille / Il se pouvait qu'il pleuve le lendemain : 26
— Je peux nager : 86, 88
promettre : je te promets que : 48
protester : 86-88
prudent : 60, 81, 83-84, 117, 134
— Ta prudence nous met toujours en retard : 84
— Sa prudence le perdra : 84
— Sa prudence m'agace : 84
— Mieux vaut être prudent, quitte à enfreindre les règles : 84
— La prudence m'oblige à ne pas respecter cette règle : 84
— Pierre est prudent, donc Marie lui fait confiance : 117
— Pierre est prudent pourtant Marie ne lui fait pas confiance : 117
— Il y a du danger donc Pierre prend des précautions : 117

R

Raisonnable : 142
— Soyez raisonnable, n'achetez pas une voiture de luxe / ne demandez pas l'impossible : 142
— Soyez raisonnable, achetez-vous une voiture de luxe : 142
— Je suis raisonnable, je demande l'impossible : 142
— A force d'être raisonnable, vous allez finir par vous acheter une voiture de luxe : 142
Rapports entre propositions : 41, 42
— Pierre est forcément là, puisque sa voiture est garée devant la maison : 41
— Curieusement, Pierre est heureux : 42
— Bien qu'il soit en vacances, Pierre travaille : 42
refuser : 68-69
regrette, heureusement : X regrette, heureusement, que p : 65
résignation : 86-88
respect, respect : 86-87
révolte : 86-88
riche : 115
— Pierre est riche : il peut s'offrir n'importe quoi : 115
— Pierre est riche : il est donc avare : 115
risque : 86-87

S

s'abstenir : 86-87
savoir : X (ne) sait (pas) que p : 27
— Il sait : 69
— Je sais nager : 86, 88
— Je sais que p : 98
se dépêcher : 112-113
— Dépêche-toi : il n'est que huit heures : 112-113
— Il est huit heures : dépêche-toi ! / Dépêche-toi : il est huit heures ! : 112-113
— Il n'est que huit heures : ne te dépêche pas / prends ton temps : 112
— Prends ton temps : il n'est que huit heures : 113
— Prends ton temps : il est huit heures : 113
se retenir : 87
Sentiments : tristesse, content, Il est triste, Il pleure : 69
supplier : Je vous supplie d'intervenir en ma faveur : 30

T

tant pis / tant mieux : 132
terre : La terre est ronde : 39, 96
travailler : 112, 117
— Pierre a peu travaillé : il réussira à son examen : 112
— Pierre a travaillé : il réussira à son examen : 112, 117
— Pierre a peu travaillé : il ne réussira pas à son examen : 112, 117
trop : 116, 134

U

une nécessaire rigueur paraît devoir s'imposer : 236, 24

V

vertu : 143
vie, vivre : 175-176, 179
vin rouge : 142
— Tu as apporté du vin rouge, c'est une catastrophe : 142
viol : 136
voiture : 60
volontairement : 87
vouloir : 48, 56, 69, 98
— Je veux que tu sortes tout de suite de ce bureau : 48
— Je ne savais pas qu'il voulait venir : 56
— Il veut : 69
— Je veux que p : 98

Annexes

1. La liste des avis du CCNE sélectionnés pour le corpus

Avis N°1 – 22 mai 1984

Avis sur les prélèvements de tissus d'embryons et de fœtus humains morts, à des fins thérapeutiques, diagnostiques et scientifiques. Rapport.

Avis N°8 – 15 décembre 1986

Avis relatif aux recherches et utilisation des embryons humains in vitro à des fins médicales et scientifiques. Rapport.

Avis N°18 – 15 décembre 1989

État des études conduites par le Comité concernant les dons de gamètes et d'embryons.

Avis N°19 – 18 juillet 1990

Avis sur les recherches sur l'embryon soumises à moratoire depuis 1986 et qui visent à permettre la réalisation d'un diagnostic génétique avant transplantation.

Avis N°24 – 24 juin 1991

Avis sur les réductions embryonnaires et fœtales.

Avis N°40 – 17 décembre 1993

Avis sur le transfert d'embryons après décès du conjoint (ou du concubin). Rapport.

Avis N°52 – 11 mars 1997

Avis sur la constitution de collections de tissus et organes embryonnaires humains et leur utilisation à des fins scientifiques.

Avis N°53 – 11 mars 1997

Avis sur la constitution de collections de cellules embryonnaires humaines et leur utilisation à des fins thérapeutiques ou scientifiques.

Avis N°67 – 18 janvier 2001

Avis sur l'avant-projet de révision des lois de bioéthique

2. Les tableaux contenant les informations lexicographiques

2.1. Les définitions lexicographiques de *vie*

Le Nouveau Petit Robert version électronique 2001	TLF*i*	Lexis 1998	Petit Larousse 2006
I.1 ♦ Cour. Fait de vivre, propriété essentielle des êtres organisés qui évoluent de la naissance à la mort en remplissant des fonctions qui leur sont communes. ⇒ existence. *La vie des végétaux, des animaux. La vie humaine* (⇒ âme, esprit, souffle). *« La vie est le roman de la matière »* (Cioran). *Doué de vie.* ⇒ animé. — *Être en vie.* ⇒ 2. vivant. *Être sans vie,* mort, et par exagér. évanoui. *Revenir à la vie* (⇒ ressusciter, revivre). *Mère qui donne la vie à un enfant* (⇒ enfanter). — Loc. *Signe de vie. Entre la vie et la mort*. Sa vie ne tient plus qu'à un fil. Avoir la vie dure. Passer de vie à trépas. Perdre la vie* (⇒ mourir). *Ôter la vie à qqn* (⇒ tuer). *Attenter à sa vie* (⇒ suicide). — *« Petit poisson deviendra grand Pourvu que Dieu lui prête vie »* (La Fontaine). PROV. *Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir :* malgré les difficultés, on peut toujours espérer. — *Devoir la vie à qqn,* avoir été sauvé par lui. *Défendre, sauver la vie de... Laisser la vie sauve à qqn,* l'épargner. *Avoir la vie sauve. Sauver sa vie.* ⇒ peau. *Donner, sacrifier, exposer, risquer sa vie pour qqn, qqch. Au péril de ma vie. La bourse* ou la vie. « La vie vaut-elle plus que l'honneur ? »* (Bernanos). *Une question de vie ou de mort* (⇒ vital). *Droit* de vie ou de mort. Jurer qqch. sur sa vie. Assurance sur la vie. Le sens de la vie.* ◊ Spécialt Fait de vivre intensément. ⇒ vigueur, vitalité. *« cette petite fille, si pleine de vie, si turbulente »* (Radiguet). ◊ Fig. Animation que l'artiste donne à la matière qu'il met en œuvre. *« La vie est le don propre de l'artiste »* (Suarès). *Tableau où il y a de la vie, qui manque de vie. « Modeler une statue et lui donner la vie »* (Hugo). *« La vie des créatures imaginaires »* (Duhamel).	**I. A. — 1.** Fait de vivre ; ensemble des phénomènes et des fonctions essentielles se manifestant de la naissance à la mort et caractérisant les êtres vivants. Synon. *existence* […] **I. C. —** Énergie, vigueur, dynamisme qui caractérise quelqu'un. *Déborder de vie ; être plein de vie ; enfant, personne plein(e) de vie.* **—** *P. anal. Vie d'un quartier, d'une ville ; redonner vie à des coutumes, à des institutions.* **I. A. — 2.** *P. anal.***a)** Qui donne l'impression de vivre ; qui donne par son animation, sa vivacité, son réalisme l'impression d'être réel, naturel. *Personnage, récit, style plein de vie, qui manque de vie ; vie d'un dialogue, d'un discours, d'une histoire, d'un récit, d'un roman.*	**1. VIE 1.** Activité spontanée propre aux êtres organisés, qui évoluent de la naissance à la mort **1. VIE 4.** Apparence animée	**2.** Fait de vivre, existence humaine (par oppos. à *mort*) ◊ *Devoir la vie à* : avoir été sauvé par qqn, par qqch, par un événement **—** *Donner la vie* : mettre au monde **—** *Redonner, rendre la vie à qqn*, le ranimer ; le rassurer, lui rendre l'espoir. **[…]** **3.** Dynamisme, élan, vitalité qui caractérise qqn. *Déborder de vie*. **10.** Mouvement, dynamisme, vitalité qui caractérisent une œuvre, animent un lieu. *Style plein de vie. Rendre la vie à un quartier.*
I.2 ♦ Biol. Ensemble des phénomènes (croissance, métabolisme, reproduction) que présentent tous les organismes, animaux ou végétaux, de la naissance à la mort. ⇒ bio-. *« La vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort »* (Bichat). *Vie de la cellule, des tissus. Vie organique. Vie animale, végétale. Transmission de la vie.* ⇒ fécondation, reproduction. *La fermentation « est un phénomène de vie »* (Mondor). *Vie végétative. Vie latente.* ⇒ cryptobiose, dormance. *Vie intra-*	**I. B. —** *BIOL.* Ensemble des phénomènes énergétiques (assimilation, croissance, homéostasie,reproduction, etc.), évoluant de la naissance à la mort, que manifestent les organismes unicellulaires ou pluricellulaires. *Sciences de la vie ; organes de la vie ; vie animale, cellulaire, humaine, physiologique, végétative ; vie d'une cellule, des tissus ; vie latente ; nature, origine de la vie.* ♦ *Vie organique*.*	**1. VIE 2.** Ensemble de phénomènes biologiques que présentent tous les organismes	**1.** Ensemble des phénomènes (nutrition, assimilation, croissance, reproduction…) communs aux êtres organisés et qui constitue leur mode d'activité propre, de la naissance à la mort.

utérine. « Il est vraisemblable que la vie anime toutes les planètes suspendues à toutes les étoiles » (Bergson). *Le problème de l'origine de la vie, de l'apparition de la vie.*			
[I.3♦] ◊ Relig. Cette vie, la vie terrestre, présente, mortelle. *Dans cette vie et dans l'autre.* Absolt La vie éternelle, l'esprit, la spiritualité. *« Je suis la Résurrection et la Vie »* (ÉVANGILE St Jean). *Le pain de vie.* ⇒ eucharistie. *L'arbre* de vie.*	**I. D. — [Dans un cont. relig.]** *Vie céleste, éternelle, future.* Vie au delà de la mort à laquelle a droit tout homme qui obéit à la loi divine pendant sa vie terrestre. *Vie véritable*. Vraie* vie.♦ Pain de vie.* Eucharistie.		**[2.] —** RELIG. *Vie éternelle* : bonheur éternel des élus après la mort.
I.3♦ LA VIE (DE...) ; UNE VIE. Espace de temps compris entre la naissance et la mort (d'un individu). *Le cours de la vie. Les divers âges de la vie de l'homme. « Chaque instant de la vie est un pas vers la mort »* (P. Corneille). *Au commencement, à la fin de la vie. Tranche* de vie. « La vie est courte, mais l'ennui l'allonge »* (Renard). *Élixir de longue vie. « Le sommeil occupe le tiers de notre vie »* (Nerval). — JAMAIS DE LA VIE. *De la vie, de ma vie* (en phrase négative) : jamais. *De ma vie je n'ai vu chose pareille !* [...]	**II. —** Période allant de la naissance à la mort d'un être vivant. **II. A. — 1. a)** Existence envisagée dans sa durée totale. *Âges, brièveté, commencement, durée, fin, période, terme de la vie ; chemin, cours de la vie ; achever sa vie ; vie courte, éphémère, longue. ♦ Élixir de (longue) vie.* Élixir qui est censé prolonger la vie de quelqu'un. **—** *De la vie, de ma vie.* Jamais. ♦ [Pour marquer la surprise et/ou la réprobation] *Interj. Jamais de la vie* ♦ [En fonction de déterm., déterminé par un poss.] Qui est le plus important, qui compte le plus.**—** *DÉMOGRAPHIE ♦ Durée de vie moyenne ; durée moyenne de vie.* Temps égal à la moyenne de la durée de vie de tous les individus d'un groupe donné. ♦ *Espérance de vie.* Durée moyenne de vie dans un groupe donné, établie statistiquement sur la base des taux de mortalité.	**2. VIE 1.** Existence humaine envisagée dans sa durée totale, de la naissance à la mort	**4.** Existence humaine considérée dans sa durée ; ensemble des événements qui se succèdent lors de cette existence. *Une longue vie. Réussir sa vie.* ◊ *Refaire sa vie* : réorganiser son existence sur des bases nouvelles ; *spécial.*, se remarier. **—** À *vie* : pour tout le temps qui reste à vivre. **—** À *la vie, à la mort* : pour toujours. **—** *De la vie, de ma vie* : jamais.
◊ Par ext. Temps qui reste à vivre à une personne. *« Chagrin d'amour dure toute la vie »* (Florian). *Amis pour la vie,* pour toujours. *À la vie et à la mort.* Loc. À VIE : pour tout le temps qui reste à vivre. *Pairs nommés à vie. Bannissement à temps* ou à vie. — De ma (ta, sa...) vie :* qui a la plus grande importance possible pour (qqn). *La femme, la rencontre, la chance de sa vie.*	**II. A. — 1. b)** *En partic.* Durée partielle de l'existence d'une personne considérée par rapport à sa durée totale, ou par rapport à la durée passée ou à venir de l'existence au moment de l'énonciation. *Durer autant que la vie ; la vie durant ; pour la vie* **II. B. —** *BIOL.* [Chez l'être humain] *Vie fœtale, intra-utérine, utérine.* Période qui s'étend de la neuvième semaine après la conception à la naissance.	**2. VIE 2.** Existence humaine, considérée à partir d'un moment déterminé jusqu'à la mort **2. VIE 3.** Existence humaine considérée dans ce qui est déjà vécu	
I.4♦ Ensemble des activités et des événements qui remplissent pour chaque être ces espaces de temps. ⇒ destin, destinée. *« Les actions les plus décisives de notre vie »* (A. Gide). *« Il m'a raconté toute sa vie »* (Martin du Gard). *« la conscience de sa vie manquée »* (Flaubert). — Par méton. ⇒ biographie. *Écrire une vie de Rimbaud.*	**III. A. — 1.** Ensemble des faits, des événements, des activités qui remplissent l'existence de chaque individu. *Vie aventureuse, exemplaire, extraordinaire ; vie heureuse, malheureuse ; vie manquée, ratée ; gâcher sa vie ; partager la vie de qqn ; écrire l'histoire de sa vie ; voilà toute ma vie. ♦ Cadre de vie.* **— Avoir qqn/qqc. dans sa vie.** Avoir une liaison amoureuse ; avoir quelque chose qui donne un sens à sa vie. **—** *Être toute la vie de qqn.* **2.** *P. méton.* Biographie.	**2. VIE 7.** Biographie d'une personne	**9.** Biographie, histoire de qqn. *Il a écrit une vie de Van Gogh.*
◊ Manière de vivre, aspect particulier que prennent ces activités et ces événements selon l'individu. ⇒ mœurs. *Mode, train, style de vie. Changer de vie. Commencer une vie nouvelle. Mener une double vie. Vie*	**III. B. — 1.** Manière de vivre, de comprendre l'existence, orientation morale de l'existence. ♦ *Femme de mauvaise vie.* Femme de mœurs très libres ; *en partic.*,	**2. VIE 6.** Manière de passer, de mener son existence ; caractère, style d'un mode	**5.** Manière de vivre propre à qqn ou à un groupe. *Mener une vie simple.* ◊ *Ce n'est pas une vie* :

simple, rangée, casanière. « les uns continuaient leur petite vie » (Camus). *« La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles »* (Verlaine). *Vie agitée, mouvementée, errante, de bohème*. Il nous fait, nous mène la vie dure :* il nous tourmente, nous fait souffrir. Fam. *Il nous fait la vie :* il nous querelle sans cesse. *Une vie de chien. Ce n'est pas une vie !* c'est insupportable. *C'est la belle, la bonne vie. Mener joyeuse vie* (⇒ s'amuser). *Vivre sa vie,* la vie pour laquelle on s'estime fait, en la menant à sa guise. *Refaire sa vie. La vie de château. La vie d'artiste. Vie de pacha. Mener une vie de débauche, de patachon, de bâton de chaise. Enterrer sa vie de garçon.* Vx *Femme de mauvaise vie :* prostituée. — Fam. et vx *Faire la vie :* mener une vie de plaisirs. ◊ Manière de vivre commune à une collectivité, une société. *La vie des marins, des mineurs. La vie animale. La vie des Romains sous l'Empire. La vie moderne. La vie citadine.*	prostituée. ▬ *Locutions* ♦ *Ce n'est pas une vie.* C'est insupportable. ♦ *(C'est) la belle, bonne vie.* Existence facile, sans soucis ; *p. ext.*, noce. ♦ *Faire la vie.* Faire la noce, mener une vie de plaisir. ♦ *Faire, mener, rendre la vie dure, impossible, difficile à qqn ; faire une vie d'enfer à qqn.* Traiter durement, rendre malheureux, harceler continuellement quelqu'un. ♦ *Faire la vie (à qqn)* (fam.). Quereller quelqu'un, récriminer sans cesse. ♦ *Refaire sa vie.* Se remarier ; changer sa manière de vivre. ♦ *(Avoir une) double vie.* **SYNT.** *Vie agréable, agitée, casanière, dangereuse, déréglée, douce, errante, humble, modeste, mondaine, mouvementée, obscure, rangée, réglée, saine, simple, sédentaire, solitaire, tumultueuse ; vie d'artiste, de bohème, de bâton de chaise, de château, de chien, de cocagne, de débauche, de fou, de patachon, de polichinelle ; vie d'étude, d'ordre, de sacrifice ; vie de garçon ; genre, mode, train, style de vie ; attestation, certificat de bonne vie et mœurs ; commencer une nouvelle vie ; changer de vie ; mener joyeuse vie, grande vie ; mener la vie à grandes guides.* **2.** *P. ext.* Manière de vivre d'une collectivité, d'un groupe social à une époque donnée. *Vie citadine, rurale, urbaine ; vie pastorale ; vie bourgeoise, moderne, parisienne, provinciale ; vie ouvrière ; vie monastique ; vie des champs, de province ; vie des paysans, des marins, des montagnards.* ▬ *P. anal.* [En parlant des animaux] *Vie animale ; vie des termites, des abeilles.*	d'existence : *Mener joyeuse vie, la bonne vie, la grande vie. Avoir une vie rangée, tranquille. Genre, train de vie. Vie de chien. Avoir la vie facile.*	c'est intenable, c'est une situation insupportable
I.5♦ (Suivi d'une épithète, d'un compl.) Part de l'activité humaine, type d'activité qui s'exerce dans certaines conditions, certains domaines. *Vie privée, publique. Vie civile, militaire. Vie conjugale, familiale, de famille. Vie sauvage. Vie sociale, en société. Vie professionnelle. Vie matérielle, pratique, quotidienne, courante. La vie politique, économique. Vie active. Vie religieuse. Vie sédentaire, nomade. Vie scolaire, ouvrière. La vie à la campagne ; la vie des champs. La vie parisienne. La vie littéraire, théâtrale, sportive.* ◊ Par ext. Monde, univers où s'exerce une activité psychique. *La vie intérieure, spirituelle. La vie affective, sentimentale. Vie mentale, psychique. Vie intellectuelle.*	**III. C. — 1.** [Constr. avec un adj. ou un compl. prép.] Part de l'activité humaine, de l'existence d'une personne ou d'une collectivité envisagée du point de vue de l'activité exercée, des occupations. *Vie courante, quotidienne, de tous les jours ; vie domestique, familiale, de famille ; vie conjugale, en commun, à deux ; vie civile, militaire ; vie personnelle, privée, professionnelle, publique ; vie sociale, en société ; vie économique, politique ; vie littéraire, théâtrale ; vie d'artiste, d'étudiant.* ▬ *P. ext.* Domaine où s'exerce une activité psychique. *Vie affective, intellectuelle, intérieure, mentale, psychique, sentimentale, spirituelle ; vie de l'âme, de l'esprit.* **2.** *Loc. À vie.* Jusqu'au terme de l'activité professionnelle.	**2. VIE 5.** Activité particulière d'une personne, aspect de l'existence d'un homme ou d'une société : *Séparer la vie professionnelle de la vie privée. Ne jamais parler de sa vie familiale. La vie scolaire lui pèse.*	**6.** Ensemble des activités de qqn dans un domaine spécifique. *Il a une vie culturelle très remplie.* **11.** Ensemble des activités, de la production d'un pays, d'un groupe dans un domaine donné. *La vie politique en France.*
I.6♦ Moyens matériels (nourriture, argent...) d'assurer la subsistance d'un être vivant. *Gagner sa vie. Prix, coût de la vie. Lutte contre la vie chère. Le bien modeste « qui pouvait suffire à ma vie »* (Nerval). *Niveau de vie* (⇒ standing).	**III. D. —** Ensemble des moyens matériels permettant d'assurer la subsistance d'un être. *Vie large, précaire ; cherté, prix de la vie ; niveau de vie.* ▬ *Gagner sa vie.* ▬ *Au fig. Trouver sa vie.* Trouver ce que l'on cherche, ce dont on a besoin.	**3. VIE** Moyens de subsistance	**7.** Ensemble des moyens matériels (aliments, argent, etc.) nécessaires pour assurer l'existence de qqn. *La vie est chère. Gagner bien, mal sa vie.* ◊ *Fam. Faire la vie* :

			s'adonner souvent avec excès, à tous les plaisirs
I.7♦ Absolt Le monde humain, le cours des choses humaines, la participation au monde réel. *Expérience, connaissance de la vie. Idées sur les hommes et sur la vie. Regarder la vie en face. Prendre la vie du bon côté. « La vie rejette ceux qui ne s'adaptent pas »* (F. Mauriac). *« Dans la vie, rien ne se résout ; tout continue »* (A. Gide). *Plaisirs, misères de la vie. Que voulez-vous, c'est la vie !* c'est comme ça ! (d'une chose déplaisante). *« Ah ! que la Vie est quotidienne ! »* (Laforgue). *Films qui montrent la vie en rose. Se réconcilier avec la vie. Ça ne se passe pas comme ça dans la vie.*	**III. E. —** *Absol.* Condition humaine, cours des choses humaines dans le monde et dans la société. ♦ *Les choses de la vie.* **—** *Loc. C'est la vie!* [En parlant d'un fait ou d'un événement auquel on doit se résigner] Les choses sont comme ça, c'est ainsi. **SYNT.** *Banalité, tristesse de la vie ; connaissance, expérience de la vie ; dégoût, haine, horreur, peur de la vie ; plaisirs, misères de la vie ; difficultés de la vie ; avoir des hauts et des bas dans la vie ; aimer la vie ; jouir de la vie ; connaître la vie ; entrer, faire ses débuts dans la vie ; tout ignorer de la vie ; prendre la vie comme elle vient ; regarder la vie en face ; se réconcilier avec la vie ; voir la vie en rose, telle qu'elle est ; chienne de vie.*	**1. VIE 3.** Principe d'existence : *Ce sont les assemblées représentatives qui seules introduisent la vie dans le corps politique.* **2. VIE 4.** Condition humaine en général : *La vie terrestre. La vie future. Que voulez-vous, c'est la vie! Aimer la vie. Ne rien connaître de la vie. La vie moderne.*	**8.** Condition humaine, monde des humains. *Connaître, affronter la vie.*
II♦ Par anal. Existence dont le caractère temporel et dynamique évoque la vie. **1♦** (Dans le monde humain) *La vie des sociétés, des peuples. La vie du pays, de la nation, de l'État. — « cette généralité nécessaire à la vie des livres »* (Henriot). *La vie des mots. La vie d'une idée, d'une doctrine.* **2♦** (Dans le monde matériel, inorganique) *Vie des étoiles. Vie d'un volcan. « Vie et transmutation des atomes », ouvrage de J. Thibaud.* ◊ *Durée de vie, vie moyenne :* temps moyen que met une population d'éléments instables (radioactifs) pour être divisée par un cœfficient *e* égal à 2,71828 (⇒ aussi demi-vie).	**I. A. — 2.** *P. anal* **b)** Existence de quelque chose qui se transforme, évolue. *Vie d'une société, d'une civilisation ; vie des mots* **II. A. — 2.** *P. anal.* Période de temps pendant laquelle dure l'activité de quelque chose ; période d'utilisation de quelque chose. *Vie d'un atome, d'un radio-élément, d'un produit, d'un modèle de voiture ; vie d'un volcan, d'un glacier, d'une étoile.*	**2. VIE 8.** Existence des choses dans le temps, sujette aux changements : *La vie des mots, des institutions. Vie et mort d'une civilisation.*	**12**. Existence, dans le temps, des choses soumises à une évolution. *La vie des mots. La vie des étoiles.*

Lexis : 1.VIE 5. Dr. *Certificat de vie.* || *Demander la vie* || *Devoir la vie à qqn* || *Donner la vie à qqch* || *Donner la vie à qqn* || *Entre la vie et la mort* || *Laisse la vie à qqn* || *N'avoir qu'un filet, qu'un souffle de vie* || *Passer de vie à trépas* || *Redonner la vie, rendre la vie à qqn.* **2. VIE 9.** *Ce n'est pas une vie* || *Faire la vie* || *Faire sa vie* || *Faire une vie impossible à qqn, lui rendre la vie impossible, intenable* || *Femme de mauvaise vie* || *Refaire sa vie* || *Vie d'artiste* || *Vie de bohème* || Stat. *Vie moyenne, durée de vie moyenne* || Tech. *Vie d'un produit* || *Vivre sa vie* ● LOC. ADV. *À la vie, à la mort* || *À vie* || *De la vie, de ma vie, de sa vie* || *Jamais de la vie* || *La vie durant.*

TLF*i* : [I. A. — 1.] ♦ *Loc. à valeur adj. En vie.* Vivant, vivante. *Être en vie, encore en vie.* **—** *Locutions* ♦ *Avoir la vie chevillée au corps ; avoir la vie dure.* Résister à tout. ♦ *Être, demeurer, rester sans vie.* Être mort. ♦ *Devoir la vie à qqn.* Être né de quelqu'un ; *en partic.*, être sauvé par quelqu'un. ♦ *Donner la vie à qqn.* Engendrer, donner naissance à quelqu'un. ♦ *Donner, laisser la vie à qqn ; accorder la vie sauve à qqn.* Ne pas tuer quelqu'un, ne pas punir de mort. ♦ *Donner sa vie pour qqn, pour qqc.* Être prêt à mourir pour aider, sauver quelqu'un, pour défendre une idée. ♦ *(Ne pas) donner signe de vie ; (ne pas) avoir signe de vie (de qqn).* (Ne pas) donner des nouvelles ; (ne pas) avoir des nouvelles de quelqu'un. ♦ *Perdre la vie.* Mourir. ♦ *Rappeler qqn à la vie.* Employer des moyens qui permettent à quelqu'un de recouvrer ses sens. ♦ *Rendre la vie à qqn ; redonner la vie à qqn.* Ranimer quelqu'un, rassurer quelqu'un, sortir quelqu'un d'un état physique ou psychique pouvant entraîner la mort ; redonner des raisons d'espérer, de vivre. ♦ *Revenir à la vie.* Retrouver ses sens, reprendre conscience, connaissance. ♦ *À la vie à la mort.* Pour toujours. ♦ *À vie.* Jusqu'à la mort. *Pension à vie ; être condamné à une peine à vie ; être nommé à vie ; propriétaire à vie ; acheter à vie.* ♦ *Duel à la vie à la mort.* Au dernier vivant. ♦ *Question de vie ou de mort ; il y va de la vie de qqn.* Question, situation qui risque d'entraîner, de causer la mort de quelqu'un. ♦ *(Être) (suspendu) entre la vie et la mort.* (Être) en danger de mort immédiate, dans un état de santé critique. ♦ *N'avoir qu'un filet, un souffle de vie.* Être très affaibli, proche de la mort. ♦ *Vie qui ne tient qu'à un fil.* [En parlant de qqn] Vie extrêmement faible, près de la mort, dans une situation qui présente un danger mortel. ♦ *Sur la vie ; sur ma vie.* [Pour marquer l'importance qui est portée à ce qui est recommandé] ♦ *Mort de ma vie! au nom de ma vie!* (vieilli). [Pour marquer l'importance, de ce qui vient d'être énoncé] ♦ *La bourse ou la vie.* [P. allus. à l'injonction du voleur qui assaille un passant] **—** *DROIT* ♦ *Assurance vie, assurance sur la vie.* Contrat d'assurance qui prévoit, moyennant le paiement d'une prime par l'assuré, le paiement d'une somme aux ayants droits après le décès de l'assuré. ♦ *Certificat de vie.* Certificat établi par un notaire, par le service compétent d'une mairie attestant qu'une personne est toujours vivante. **—** *Proverbes* ♦ *Petit poisson deviendra grand pourvu que Dieu lui prête vie.*[P. allus. au proverbe rendu célèbre par La Fontaine, *Fables*, V, 3] ♦ *Tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir.* Quelles que soient les circonstances, il faut toujours espérer. **SYNT.** *Vie des bêtes ; vie humaine ; avoir, tenir la vie de qqn entre ses mains ; promettre la vie sauve à qqn ; mettre sa vie en danger, en péril, en jeu ; risquer sa vie ; coûter la vie à qqn ; quitter la vie ; sauver la vie à qqn ; craindre pour la vie de qqn ; être fatigué de la vie ; jouer sa vie ; payer de sa vie ; être las de la vie ; tenir à la vie ; droit de vie et de mort ; lutte pour la vie ; avoir droit de vie et de mort sur qqn ; consacrer, passer sa vie à.* ♦ *Passer de vie à trépas*.*

2.2. Les définitions lexicographiques de *vivre*

Le Nouveau Petit Robert version électronique 2001	TLF*i*	Lexis 1998	Petit Larousse 2006
I♦ V. intr. **1♦** Être en vie* ; exister. *La joie de vivre. « Un vivant dégoûté de vivre »* (Musset). *« Je ne sais plus bien ce qui me maintient encore en vie sinon l'habitude de vivre »* (A. Gide). Loc. *Ne pas trouver âme qui vive. « Il faut manger pour vivre et non pas vivre pour manger »* (Molière). *Ne vivre que pour... :* se consacrer entièrement à... *Se laisser vivre :* vivre sans faire d'effort. *« Quelqu'un à qui on demandait ce qu'il avait fait sous la Terreur répondit : "J'ai vécu" »* (Sartre). ◊ Exclam. VIVE !, VIVENT ! formules d'acclamation en l'honneur de qqn, à qui on souhaite longue vie et prospérité. *« Le roi est mort ! Vive le roi ! »* (Barbey). *Vive la mariée ! « Je suis souris : vivent les rats ! »* (La Fontaine). *— Vive la France, la République, la liberté ! —* Par ext. S'emploie pour louer toute chose pleinement satisfaisante. *« Vive le mélodrame où Margot a pleuré »* (Musset). *Vive l'amour, le vin, la joie...* — **Interj.** VIVE ! (même avec un nom au plur.). *Vive les vacances !*	**I. —** *Empl. intrans.* **A. —** [Corresp. à *vie* I] **1.** Être en vie ; présenter les caractères essentiels de la vie. Synon. *exister, être vivant ;* anton. *être mort*. **a)** [En parlant d'une pers.] *Amour, dégoût, douceur, force, goût, joie, lassitude, raison de vivre ; achever, cesser, commencer de vivre ; désirer, vouloir vivre ; se regarder, se sentir vivre.* ♦ *Ne vivre que pour* + subst. ou inf. N'avoir d'autre préoccupation dans la vie. *Ne vivre que pour ses enfants*. ♦ *Se laisser vivre.* Ne pas faire beaucoup d'efforts ; ne pas s'inquiéter de l'avenir ; être indolent, insouciant. ♦ *P. exagér. Ne plus vivre.* Être dans un état de grande anxiété. ♦ *Au passé composé*. *Il a vécu.* Il est mort. **—** [Dans des phrases nég.] *Âme qui vive.* Être humain quel qu'il soit. *Ne rencontrer âme qui vive.* b) [En parlant d'un animal, d'un végét.] 2. *P. anal.* a) [En parlant d'un inanimé] Donner l'impression de la vie. *Œuvre, roman, tableau qui vit.* b) Avoir les caractéristiques de la vie ; évoluer, se transformer. *Nation, régime politique, société qui vit.* **—** *En partic.* Être dans l'usage vivant. *Langue qui vit ; expression qui vit.* 3. *Au fig.* Garder une importance, un intérêt, une influence ; garder une plénitude d'existence ; rester présent. *Coutumes, croyances, souvenirs qui vivent.* 4. Être le siège d'une grande activité, d'une grande animation. **—** *En partic.* [Le suj. désigne une entreprise, un secteur écon., une région considérée du point de vue de son activité industr.] *Région, secteur, usine qui vit.*	**1. VIVRE 1.** Etre en vie (par oppos. à *être mort*). (syn. EXISTER) **1. VIVRE 6.** Donner l'impression de la vie ; agir, s'agiter : *Ce portrait vit. La place vit intensément à midi.* **1. VIVRE 5.** Litt. Avoir vécu, être mort, avoir cessé : Cette mode a vécu(=est terminée, finie, passée). Le colonialisme a vécu (=a disparu).	**1.** Etre vivant, en vie. *Vivre vieux*. ◊ *Fam. Apprendre à vivre à qqn,* le traiter avec sévérité. — *Facile à vivre* : d'un caractère accommodant. — *Ne pas* ou *ne plus vivre* : être dévoré par une inquiétude permanente. **4.** Exister durablement. *Faire vivre une idée*.
I♦**2**♦ (Avec un compl. de durée) Avoir une vie d'une certaine durée. ⇒ durer. *« Et rose elle a vécu ce que vivent les roses, L'espace d'un matin »* (Malherbe). *Vivre longtemps,* jusqu'à un âge avancé. *« Hâte-toi, mon ami : tu n'as pas tant à vivre »* (La Fontaine). *« J'ai trop peu de temps à vivre pour perdre ce peu »* (Chateaubriand). *« Le peu de jours qui nous reste à vivre »* (Stendhal). *— Vivre du temps de..., dans un temps... « Nous vivons à une triste époque »* (Maurois). *Ceux qui ont vécu avant nous.* — Spécialt *Vivre dans le présent, dans la minute présente :* ne se soucier que du présent.	**B. —** [Corresp. à *vie* II] **1.** [Avec un compl. désignant une durée] Avoir une vie qui s'étend sur une certaine période, avoir une vie d'une certaine durée. **—** [En insistant sur la durée partielle de l'existence d'une pers. ou sur sa durée à venir au moment de l'énonciation] *Avoir peu de temps à vivre.* **2.** [Avec un compl. indiquant l'époque, la période où se situe la vie] Exister, être vivant à une époque bien déterminée. *Vivre du temps de qqn/qqc. ; vivre dans le temps de/dans un temps de ; vivre à une triste époque, à une époque de progrès, de décadence.*	**1. VIVRE 2.** Avoir la vie, considérée surtout sous l'angle de la durée : *Vivre vieux* **1. VIVRE 3.** *Vivre* et un complément de temps, avoir une vie qui se situe à une certaine époque	

I♦ **2**♦ ◊ (Avec indication du lieu) Passer sa vie, une partie de sa vie en résidant habituellement. ⇒ habiter. *Des lieux « où l'on aimerait à vivre »* (La Bruyère). *Vivre à Paris, à la campagne. « Naître, vivre et mourir dans la même maison »* (Sainte-Beuve). *Elle « vivait chez ses beaux-parents »* (Chardonne). *« Le milieu dans lequel vous vivez »* (Loti). — Par métaph. *« Nous vivons trop dans les livres et pas assez dans la nature »* (France). *« Il vivait dans le monde des à-peu-près »* (Proust).	**B. 3.** [Avec un compl. de lieu] Passer tout ou partie de son existence dans un lieu. **—** *En partic.* Habiter. *Vivre à l'hôtel, chez ses parents.* **—** *Au fig. Vivre dans qqc.* [Le compl. désignant qqc. d'abstr.] Demeurer en pensée et de manière permanente dans quelque chose. *Vivre dans l'avenir, dans l'imaginaire, dans l'immédiat, dans le mystère, dans le passé.*	**2. VIVRE 2.** *Vivre* (et un complément de lieu), habiter : *Il vit en Amérique* (syn. ETRE FIXE, RESIDER). *Vivre à la campagne. Vivre à trois dans un appartement de deux pièces* (syn. LOGER). *Vivre avec quelqu'un* (=habiter avec lui sans être marié).	**(2.)** — *Spécial.* Habiter *Vivre à la campagne.*
I♦**3**♦ Mener une certaine vie. *« Pour vivre heureux, vivons caché »* (Florian). *Vivre en ermite. Vivre indépendant, libre. Vivre avec qqn* (dans le mariage, ou maritalement). ⇒ cohabiter. *« Songe à la douceur d'aller là-bas vivre ensemble »* (Baudelaire). *Vivre en paix. Vivre en communauté, en groupe.* ◊ *Art de vivre,* de se conduire d'une certaine façon, d'avoir certaines habitudes morales. *Vivre dangereusement. « Mais qui peut vivre infâme est indigne du jour »* (P. Corneille). — *« À qui vit sans amour la vie est sans appâts »* (Molière). *Vivre dans l'anxiété. « Il est extrêmement craint* […] *Ses domestiques vivent dans la terreur »* (Hugo) . ◊ *Être facile, difficile à vivre,* d'un caractère accommodant ou non. *« Fatigante à vivre »* (F. Mauriac). I♦ **5**♦ (Avec *savoir, apprendre*) Se comporter comme le veut l'usage social. *« Un maître de maison qui sait vivre »* (Taine). ⇒ savoir-vivre. *« Enfin il est mort en homme qui sait vivre »* (Sainte-Beuve). — *Je vais lui apprendre à vivre.*	**C. —** [Corresp. à *vie* III] **1. a)** Mener une certaine vie, un certain type d'existence. **b)** Avoir un certain type de relations (matérielles ou affectives) avec une ou plusieurs personnes. *Vivre en couple, en groupe ; vivre seul, à deux ; vivre en communauté ; vivre avec sa femme et ses enfants.* ♦ *Vivre en ermite.* ♦ *Vivre bien, mal, en paix avec qqn.* S'entendre bien, mal... avec quelqu'un. ♦ *Être facile, difficile, impossible à vivre.* Avoir un caractère accommodant ou peu, ou pas du tout. **—** *En partic. Vivre avec qqn.* Former un couple sans être marié ; partager la vie de quelqu'un. ♦ *Vivre avec qqn comme chien et chat*. **—** [En privilégiant les relations affectives ou intimes] *Vivre sans affection, sans soins.* ♦ *En partic. Vivre dans* + subst. (désignant un sentiment). Éprouver fortement et de manière durable. *Vivre dans la crainte, dans l'anxiété.* **c)** Établir un certain type de relations avec son entourage, avec la société. *Vivre dans le monde ; vivre dans la société distinguée ; vivre avec les hommes ; vivre en bonne intelligence avec les hommes ; vivre en étranger dans la société.* **—** *Laisser vivre qqn*. [Surtout à l'impér.] Ne pas importuner quelqu'un, ne pas soumettre quelqu'un à des contraintes **2.** Donner une certaine orientation (morale ou intellectuelle) à sa vie. **a)** [En évaluant la vie de qqn, sa façon de vivre par rapport à une moralité érigée en norme] *Bien, mal vivre ; vivre dans l'abjection, dans le péché, dans la pénitence, dans les plaisirs ; vivre chrétiennement, honorablement, humblement ; vivre en Dieu, en état de grâce, en honnête homme.* **b)** [En privilégiant les conditions intellectuelles] *Vivre dans le doute, dans l'ignorance*. **3.** Se comporter selon les règles, les usages exigés par la vie en société. *Apprendre à vivre.* ♦ *En compos. Savoir-vivre*.* **—** *Apprendre à vivre à qqn.* Apprendre les règles, les usages de la vie sociale, de la vie en société ; enseigner les règles de la civilité ; *p. ext., fam.*, donner une leçon à quelqu'un.	**2. VIVRE 1.** *Vivre* (et un complément de manière ou de but), avoir tel genre de vie, tel but dans la vie : *Vivre d'espoir* (=n'avoir aucune satisfaction immédiate et attendre tout de l'avenir). Vivre seul, en famille. **3. VIVRE 3.** (suivi d'un adv.) Avoir tel ou tel train de vie : *Vivre largement, chichement. Vivre tant bien que mal* (=vivoter, végéter). *Vivre bien* (=ne se priver de rien, avoir un train de vie large). **2. VIVRE 3.** Se conduire, se comporter en société : *Il est facile à vivre* (=il est d'humeur accommodante, facile). *Il ne sait pas vivre* (=il n'observe pas les bienséances). *Apprendre à vivre à quelqu'un* (=lui donner une bonne leçon).	**2.** Passer sa vie d'une certaine façon. *Vivre seul.* (1) — *Savoir vivre :* avoir le sens des convenances, de la bienséance. — *Vivre pour :* faire de qqn, de qqch le but de sa vie.

I♦ **4**♦ Disposer des moyens matériels qui permettent de subsister. ⇒ vie (I, 6º). *Travailler pour vivre. « En attendant ces rentrées, il fallait vivre »* (Madelin). *Il faut bien vivre,* se dit pour justifier une activité dont on n'est pas fier mais qui fournit de quoi vivre (cf. Travail alimentaire*). — *Faire vivre qqn :* fournir, subvenir à ses besoins. ⇒ entretenir. — *Vivre chichement, pauvrement, petitement* (⇒ végéter, vivoter) *; largement, sur un grand pied*. « L'héritage qui aurait pu vous faire vivre à votre aise »* (Gautier). — (Avec un compl. de moyen) *« L'homme ne vit pas seulement de pain, mais il vit aussi de pain »* (Renan). *Vivre de lait, de fruits...* ⇒ se nourrir. *Vivre de son travail, de ses rentes.* Loc. *Vivre d'amour et d'eau fraîche. Vivre de l'air du temps. — Avoir de quoi vivre,* assez de ressources pour subsister. *Vivre aux dépens* de qqn.* ◊ *Fig. et littér. Trouver dans (qqch.) un aliment à la vie morale, intellectuelle. « Les hommes vivront longtemps de ces quelques paroles » (Valéry). « À qui vit de fiction la vérité est infecte » (Hugo). Vivre d'espérance. « Tout parti vit de la mystique et meurt de sa politique » (Péguy).* — *(Choses) L'amour « vit de mensonges » (Radiguet).*	**4. a)** Mener (du point de vue matériel et/ou financier) un certain type d'existence. *Vivre bien, mal, chichement, modestement, petitement, royalement ; vivre dans l'abondance, dans une grande aisance, dans la gêne ; vivre en bourgeois, en prince, en roi ; vivre sans compter ; vivre à l'aise, à l'économie ; avoir, ne pas avoir de quoi vivre.* ♦ *Vivre de l'air du temps.* Disposer de faibles moyens matériels et s'en contenter. ♦ *Vivre les uns sur les autres.* Avoir des conditions matérielles de vie défavorables, ne permettant pas de s'isoler. ♦ *Il faut bien vivre.* [Pour justifier un gain d'argent obtenu de manière plus ou moins honnête] **b)** Tirer sa subsistance, sa nourriture exclusivement de quelque chose, d'une activité. *Vivre de son art ; vivre de la chasse, de sa plume, d'expédients, de subsides, de rapines, de braconnage ; vivre de ses rentes.* ♦ *Expr. Vivre d'amour et d'eau fraîche/claire.* ♦ *Vivre des femmes.* [Le suj. désigne un homme] Se faire entretenir. ♦ *Faire vivre qqn.* Assurer à quelqu'un les moyens nécessaires à son existence. Synon. *entretenir.* ♦ *Vivre aux crochets de, aux dépens de, sur qqn.* Se faire entretenir par quelqu'un. **c)** *Vivre sur qqc.* Continuer à tirer un bénéfice d'un acquis passé sans rien faire pour changer ou améliorer sa situation. *Vivre sur la fortune, sur le bien de qqn ; vivre sur ses réserves, sur son fond.* **b)—** *Au fig.* Trouver dans quelque chose un aliment à la vie morale, intellectuelle. *Vivre d'espérance.*	**3. VIVRE 1.** Avoir, se procurer les moyens de se nourrir ou de subsister : *Il a de quoi vivre. Faire vivre ses parents* (=pourvoir à leur subsistance). *Il n'aime guère ce travail, mais il faut bien vivre* (=gagner sa vie). **3. VIVRE 2.** *Vivre de quelque chose*, en tirer sa subsistance ou sa raison de vivre. *Vivre d'illusions.* **2. VIVRE 4.** *Vivre sur sa réputation*, conserver son influence, son crédit, etc., grâce à ce qu'on a fait dans le passé.	3. Avoir, se procurer les moyens de se nourrir, de subsister. *Vivre de son travail.*
I♦ **6**♦ Réaliser toutes les possibilités de la vie ; jouir de la vie. *« Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain »* (Ronsard). *« Car le plus lourd fardeau, c'est d'exister sans vivre »* (Hugo). *« Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent »* (Hugo). — *Un homme qui a vécu, beaucoup vécu,* qui a eu une vie pleine, riche d'expérience et d'enseignements.	**C. 5.** Réaliser toutes les possibilités de la vie ; avoir une existence remplie.		
I♦**7**♦ (Choses) Exister parmi les hommes. *« Le monde où vivent nos croyances »* (Proust).		**1. VIVRE 4.** (sujet nom de chose) Avoir une existence dans le temps, avec un début et une fin : *Son souvenir vit en nous* (syn. DEMEURER, EXISTER, SUBSISTER)	
II♦ V. tr. 1♦ (XVIe) Avoir, mener (telle ou telle vie). *« Il vaut mieux rêver sa vie que la vivre »*	**II. —** Empl. trans. **A. — 1.** Mener son existence, sa vie d'une certaine manière, dans certaines conditions. *Vivre la vie de tous les jours ; vivre une vie fraternelle ; vivre une*	**4. VIVRE 1.** *Vivre quelque chose*, l'éprouver, le faire intensément : *Vivre*	♦ v.t. Mener telle vie, traverser tels événements. *Vivre de*

(Proust). *« Ils vivaient* […] *une vie fraternelle »* (Bernanos). *Vivre sa vie. « Autrement elle* [la vie] *ne vaudrait pas la peine d'être vécue »* (M. Donnay). ◊ Passer, traverser (un espace de temps). *Vivre des jours heureux.* ⇒ couler. *Les jours difficiles qu'il a vécus. « Certaines heures semblent impossibles à vivre »* (Green). Philos. *« La durée vécue par notre conscience »* (Bergson). **2 ♦** (1902) Éprouver intimement, réellement par l'expérience même de la vie. ⇒ expérimenter. *« Mes amours, je les ai vécus, je les ai sentis »* (Proust). *« Un sentiment est une manière définie de vivre notre rapport au monde qui nous entoure »* (Sartre). — Traduire en actes réels. *Vivre sa foi, son art.* **3♦** Supporter, traverser (une épreuve). *Il a bien, mal vécu son divorce, ce succès.*	*triste existence ; vivre une vie heureuse, honnête, tranquille ; vivre une vie d'exil, de labeur, de misère, de plaisir.* ♦ *Vivre sa vie.* Mener sa vie à sa guise, de manière indépendante, en se libérant des contraintes imposées de l'extérieur. **2.** [Avec un compl. désignant une durée] Passer, traverser (une période de son existence). *Vivre un moment, un instant exaltant ; vivre des jours heureux.* **B. — 1.** Connaître, éprouver intimement par expérience subjective. *Vivre sa joie, ses amours.* **2.** Faire passer dans les actes ; mettre en pratique. *Vivre son art, son engagement politique, sa foi, son idéal, sa philosophie.* **III. —** Empl. pronom. **A. —** ***Se vivre*** + adj./prop. compl. Avoir une certaine notion, idée de soi-même. *Se vivre comme un marginal.* **B. —** Avoir une expérience de soi-même.	*la conquête de l'espace* (=se passionner pour). *Vivre les angoisses d'une mère auprès de son enfant malade* (syn. EPROUVER, SENTIR). *Vivre une aventure merveilleuse. Vivre son métier* (=le faire à fond). *Vivre sa vie* (=faire ce que l'on veut, être libre). **4. VIVRE 2.** *Vivre une époque, des événements,* etc., y être associé, mêlé : *Vivre la guerre* (=être mêlé à, plongé dans). *Vivre une période de crise.*	*bons moments.* ◊ *Vivre sa vie* : jouir de l'existence à sa guise.
LEXIS 1. VIVRE 7. *Ne plus vivre*, être dans l'anxiété || *Se laisser vivre*, ne pas faire d'effort, ne pas se faire de souci || *Qui vive?*, qui va là? **3. VIVRE 4.** *Vivre au jour le jour*, vivre avec ce qu'on gagne chaque jour, sans s'inquiéter de l'avenir. || *Vivre d'amour et d'eau claire* (ou *fraîche*), être passionné au point de ne plus songer à la vie matérielle.			

2.3. Les définitions lexicographiques de *mort*

Le Nouveau Petit Robert version électronique 2001	**TLF*i***	**Lexis 1998**	**Petit Larousse 2006**
I♦ Cessation définitive de la vie (d'un être humain, d'un animal et par ext. de tout organisme biologique).	**A. —** Cessation de la vie.	**1.** Cessation de la vie ; terme de la vie : *Mort accidentelle, subite. Périr de mort violente. Mourir de sa belle mort. En cette année du centenaire de sa mort, je ne crois pas avoir prononcé le nom de Lacordaire* (Mauriac). *Nous avons appris sa mort il y a quelques jours* (syn. DECES, litt. TREPAS). *Etre en péril, en danger de mort. Le chien hurle à la mort* (=d'une manière sinistre, comme après la mort de quelqu'un). *Etre entre la vie et la mort* (=en danger de mourir). *Etre à deux doigts de la mort. Etre à l'article de la mort* (=être près de mourir). *Etre sur son lit de mort. C'est une question de vie ou de mort* (= il y va de la vie de quelqu'un). *Il a hérité d'une grosse fortune à la mort de son oncle. Pousser des cris de mort* (= cris hostiles). *Proférer*	**1. mort n.f.** **1.** Cessation complète et définitive de la vie. *Périr de mort violente. Mort naturelle, accidentelle.* ◊ *Etre à la mort, à deux doigts de la mort, à l'article de mort, sur son lit de mort*, sur le point de mourir. ***— Etre entre la vie et la mort*,** en grand danger de mourir**. (…)**
I♦ 1♦ Cessation de la vie, considérée comme un phénomène inhérent à la condition humaine ou animale. ⇒ trépas (cf. littér. Le dernier sommeil, le sommeil éternel). *« La mort est partout, devant nous, derrière nous »* (Sartre). *Avoir peur de la mort. « La mort est d'abord un événement naturel de la vie »* (J. Hamburger). *Étude de la mort.* ⇒ thanatologie. *La vie après la mort.* ⇒ au-delà. ◊ (Personnifiée) ⇒ camarde, faucheuse (cf. Danse macabre*). *Voir la mort de près. Frôler la mort. Allégorie de la Mort portant sa faux. La mort n'épargne personne. « C'est la mort qui console, hélas, et qui fait vivre »* (Baudelaire). — Loc. *Hurler à la mort.*	**A. 2.** [La mort est une force intemporelle sentie comme une menace pour toute vie humaine] Anton. *vie.* **(…↓)**		
I♦ 2♦ Fin d'une vie humaine (ou animale), circonstances de cette fin. *Mort héroïque, tragique. Mort naturelle, accidentelle, subite. Mort par asphyxie, électrocution. Il a trouvé la mort dans un incendie. Mourir de sa belle mort,* de vieillesse et sans souffrance. *Sur son lit de mort. Être à la mort, à l'article de la mort,* tout près de mourir. ⇒ agonie ; moribond, mourant. *Les affres de la mort. Être en danger de mort.*	**A. 1.** [La mort est pour tout organisme vivant, homme, animal ou végétal, un événement individuel qui peut être précisé] Anton. *naissance.* **a)** [Avec un compl. déterminatif ou un adj. poss.] *Mort d'un homme ; ma, ta... mort.* SYNT. *Annoncer, apprendre, causer, hâter, souhaiter, venger, voter la*		

C'est une question de vie ou de mort, une affaire où il y va de la vie. *Échapper à la mort* (⇒ trompe-la-mort). — *Un silence de mort,* absolu. ⇒ sépulcral. — Admin. *Accident sans mort d'homme.* — Loc. *Ce n'est pas la mort (du petit cheval, d'un homme) :* ce n'est pas grave ; ce n'est pas difficile. — *Coups et blessures ayant entraîné la mort* (⇒ fatal, mortel ; 2. homicide) . ◊ Loc. adv. À MORT : d'une façon qui entraîne la mort. ⇒ mortellement. *Frappé à mort.* — *En vouloir à mort à qqn,* jusqu'à en souhaiter sa mort. *Ils sont fâchés à mort.* — Fam. Complètement, à l'extrême limite du possible. *Freiner à mort* (cf. À fond). *Baliser à mort,* énormément. **I♦ 4♦** Terme de la vie humaine considéré dans le temps. ⇒ décès, disparition. *Avant, depuis sa mort. « Les anniversaires de la mort de ma mère »* (Sainte-Beuve). *Ouvrage publié après la mort de l'auteur* (⇒ posthume). *J'ai appris sa mort par un faire-part, par la rubrique nécrologique.* — Loc. *À la vie (et) à la mort :* pour toujours (formule de serment). *« Ces belles amitiés-là, à la vie à la mort »* (Loti).	*mort de qqn.* ▬ *Locutions* ♦ *Droit de vie* ou de mort*. ♦ *Mort de ma vie! Mort de mon âme!* ♦ *Mort dieux!* ♦ *Fam. Ça/ce n'est pas la mort d'un homme!* ♦ *Fam. Ce n'est pas la mort du petit cheval*. **b)** [Avec un adj. (gén. postposé sauf dans le lang. littér.)] *SYNT. Mort accidentelle, atroce, brutale, glorieuse, héroïque, ignominieuse, immédiate, infâme, instantanée, inutile, précoce, prochaine, rapide, redoutée, solitaire, soudaine, tragique, volontaire.* ♦ *Belle mort.* Mort naturelle, calme et sans souffrance (par opposition à la mort violente ou à la mort après une longue maladie). *Mourir de sa belle mort.* ♦ *Male mort.* Mort violente. ♦ *P. méton., vx. Mort noire*. Peste noire. **c)** *P. anal.* Fin.	*des menaces de mort.* **3.** À *mort*, d'une manière qui entraîne la mort : *Frapper à mort. Un combat à mort. Etre brouillés à mort* (= être animés l'un contre l'autre d'une haine mortelle) || *En vouloir à mort à quelqu'un, le détester jusqu'à souhaiter sa mort.* || *Travailler à mort, s'ennuyer à mort,* extrêmement. || *Mort à* (quelqu'un*) ! À mort !*, interj. par lesquelles on menace de mort.	**5. À *mort*. a.** De manière mortelle. ***Blessé à mort.*** **b. *Fam*.** De toutes ses forces ; à un degré intense. ***Freiner à mort. Etre fâché à mort*. c. À *mort! ; à mort!*** : cris pour réclamer la mort de qqn ou le conspuer.
I♦ 3♦ Cette fin provoquée (⇒ assassinat, crime, euthanasie, 2. homicide, meurtre, suicide). *Donner la mort :* tuer. *Se donner la mort :* se suicider. *Qui cause la mort.* ⇒ fatal, funeste, létal, mortel, mortifère. *« Machines de guerre qui sèment la ruine et la mort »* (Duhamel). *Menaces de mort. Pulsions de mort.* ⇒ thanatos. *Camp de la mort :* camp d'extermination*. *Peine de mort. Condamner, mettre à mort. Condamné à être roué jusqu'à ce que mort s'ensuive. La mise à mort du taureau.* ⇒ estocade. *Avoir droit de vie et de mort sur qqn.* ◊ DE LA MORT, se dit d'exercices, d'engins..., qui mettent en danger de mort leurs auteurs, leurs occupants. *L'acrobate va exécuter le saut de la mort.* ◊ **Interj.** *À mort !* cri par lequel on réclame la mort de qqn. *À mort le tyran ! Mort aux vaches* !*			**3.** PSYCHAN. Pulsion de mort : selon Freud, type de pulsion, autodestructrice ou destructrice, qui s'oppose aux pulsions de vie. (Visant la réduction des tensions, elle correspond à la tendance de l'organisme à revenir à son origine, à son état premier de non-vie) **2. a.** *Peine de mort* : peine criminelle suprême, peine capitale (supprimée en France par la loi du 9 octobre 1981)
I♦ 5♦ Biol., méd. Arrêt complet et irréversible des fonctions vitales (d'un organisme, d'une cellule) entraînant sa destruction progressive. *Mort d'un fœtus, d'un organisme, d'une cellule. « la mort est un processus qui gagne de proche en proche »* (J. Rostand). *Mort apparente :* arrêt temporaire ou ralentissement extrême des fonctions cardiaques et respiratoires. *Mort clinique,* constatée par un examen clinique, correspondant à un arrêt brutal des fonctions cardiaques, respiratoires, cérébrales. *Mort biologique :* arrêt du métabolisme des cellules (surtout nerveuses). *Mort cérébrale :* cessation de l'activité électrique de l'encéphale mise en évidence par un électro-encéphalogramme plat. *Reculer le moment de la mort par l'acharnement* thérapeutique.*	**A. 3.** *BIOLOGIE* ♦ *Mort (totale, absolue)*.„Arrêt complet et définitif des fonctions d'un organisme vivant, avec disparition de sa cohérence fonctionnelle et destruction progressive de ses unités tissulaires et cellulaires" ♦ *Mort apparente**. ♦ *Mort fœtale*. „Décès d'un produit de conception, lorsque ce décès est survenu avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation" ♦ *Mort naturelle*. Mort due à une cause interne (vieillissement, maladie) ♦ *Mort violente* (p. oppos. à *mort naturelle*). Mort due à une cause		**(1.) —** *Mort apparente* ou *clinique* : arrêt ou ralentissement extrême des fonctions vitales donnant l'apparence de la mort, mais encore réversible sous traitement. **—** *Mort cérébrale* : arrêt irréversible de toute activité cérébrale, correspondant en général à la définition légale de la mort. **—** *Mort subite* : décès brutal d'une personne en bonne santé apparente, dont la cause (affection cardiaque, par ex.) reste

	externe (accident, homicide, suicide ou exécution judiciaire). ♦ *Mort subite*. Mort brutale sans cause apparente. ♦ *Mort génétique.* Élimination, dans une population, d'un gène létal par incapacité des individus porteurs d'avoir une descendance. ♦ *Mort biologique*. Destruction d'un écosystème.		inconnue ou n'est diagnostiquée qu'à l'autopsie. ─ Spécial. *Mort subite* ou *inexpliquée du nourrisson* : décès brutal d'un nourrisson en bonne santé apparente, sans cause connue, même à l'autopsie, premier facteur de mortalité avant l'âge d'un an.
II♦ Fig. **2♦** Destruction (d'une chose). *C'est la mort du petit commerce.* . ⇒ 1. fin, ruine. *« la mort de la liberté »* (Camus).	**B. ──** *P. hyperb.* Altération de la vie. **1.** Diminution de la force, de l'activité, des pouvoirs. **a)** [Chez une pers., physiquement ou mentalement] ♦ *Mort civile*.* ♦ [P. réf. à la déchéance progressive apportée par la drogue] *Mort lente*. Drogue.♦ *Mort professionnelle*. Cessation d'activité professionnelle, chômage. ♦ *Mort sociale*. Isolement, solitude sociale.♦ *Fam., p. méton. Attraper la mort.* Prendre un refroidissement. **b)** [En parlant d'une chose, dans des emplois souvent métaph.] ── [Une communauté humaine (un continent, un pays, une ville)] ── [Une culture ou l'expression de cette culture]	**2.** Arrêt total de l'activité, de l'existence de quelque chose : *Sans des mesures de soutien, c'est la mort de cette industrie* (syn. FIN). *La mort de la liberté.*	**4.** Fig. Cessation complète d'activité. *La mort du petit commerce.*
II♦ Fig. **1♦** Anciennt *Mort civile :* privation définitive des droits civils. **(…)**			**2. b.** *Mort civile* : peine entraînant la privation de tous les droits civils, abolie en 1854.
(II♦ Fig. **1♦)** ── Relig. *La mort éternelle, de l'âme :* la condamnation du pécheur aux peines de l'enfer.	**A. 4.** *RELIG.* [Considérée comme fruit du péché de l'Homme contre Dieu] Séparation de l'âme du corps, marquée par le passage du temps à l'éternité. **(…↓)**		
	B. 2. Sensation intense. ♦ ***Petite mort.*** Frisson nerveux, orgasme. ♦ *À mort.* Extrêmement, au plus haut degré. ♦ *Se brouiller, se fâcher à mort*. Se brouiller, se fâcher sans espoir de réconciliation. ♦ *À la mort.* Même sens.		
II♦ Fig. **3♦** Douleur mortelle. ⇒ agonie. *Souffrir mille morts.* ── Loc. *Avoir la mort dans l'âme :* être tout à fait désemparé, désespéré. *Faire qqch. la mort dans l'âme,* contre son gré et avec souffrance. ⇒ 1. contrecœur (à).	**B. 3.** Malheur, grande affliction. ♦ *Avoir la mort dans l'âme, dans le cœur.* Être très affligé ; faire quelque chose contre son gré, à son corps défendant. ♦ *Souffrir mille morts.* Subir une épreuve très pénible, éprouver de vives souffrances. ♦ *Souffrir, suer mort et passion*. Endurer de cruelles épreuves. ♦ *Être la mort de qqn.* Faire le malheur de quelqu'un.		**(1.) ─** Litt. *Souffrir mille morts* : subir de terribles souffrances. ─ *La mort dans l'âme* : avec un regret très vif, mêlé de chagrin.
Lexis 4. *C'est ma mort,* c'est une chose terrible pour moi : *C'est ma mort, qu'une telle décision !* || *De la mort,* se dit d'exercices qui mettent en danger de mort ceux qui s'y livrent : *Commando de la mort. Saut de ma mort.* || *Etre amis à la vie et à la mort,* pour toujours || *La mort dans l'âme*, à regrets || Méd. *Mort absolue* ou *définitive,* état dans lequel toute restauration des fonctions vitales est exclue. || *Mort apparente,* état de ralentissement extrême des fonctions vitales, donnant à l'individu l'aspect extérieur de la mort || Dr. *Mort civile,* privation des droits de citoyen. || *Mort clinique ou relative*, arrêt prolongé des fonctions vitales. || Relig. *Mort éternelle,* privation de la vie bienheureuse || *Ne pas vouloir la mort du pécheur,* être indulgent, prêt au pardon || *Pâle comme la mort, plus pâle que la mort*, extrêmement pâle || *Peine de mor*t, condamnation capitale réservée aux crimes les plus graves, et qui, en France, s'exécute par la décapitation au moyen de la guillotine || *Petite mort,* sorte de frisson nerveux || *Silence de mort,* silence morne et profond || *Souffle de la*			

mort, signes avant-coureurs d'une mort prochaine. || *Souffrir mille morts,* subir d'atroces souffrances || *Voir la mort de près,* être bien près de mourir et sortir de ce danger.
TLF*i* A. — 2. a) [Compl. d'un verbe ; la mort est l'objet d'une action] — [Avec un verbe construit directement] **SYNT.** *Craindre, désirer, demander, mériter, risquer, souhaiter, vouloir la mort.* ♦ *Donner*, se donner* la mort.* ♦ *Pop.* [Pour fustiger la lenteur de qqn] *On l'enverrait chercher la mort.* ♦ *Vieilli* ou *littér. Porter la mort.* ♦ *Fam. Voir la mort de près.* Échapper de peu à la mort, affronter un grave danger. — [Avec un verbe constr. indirectement (ou un verbe à double construction)] ♦ *Hurler* à la mort*. **SYNT.** *Aspirer, échapper, s'exposer, se préparer, résister à la mort ; condamner, mettre qqn à mort.* **b)** [Avec *être* et *avoir*, il forme des loc. exprimant un état] — [Avec *être*] ♦ *Vieilli*. *Être* à la mort.*♦ *Être à l'article* de la mort*. ♦ *Être entre la vie et la mort.* Être en grand danger de mourir. — [Avec *avoir*] ♦ *Avoir la mort sur les lèvres, entre les dents*. Être à la fin de sa vie, vivre ses derniers instants. ♦ *Avoir la mort sur le visage.* **c)** [En fonction de suj.] **SYNT.** *La mort s'abat, s'accomplit, effraie, épouvante, étreint.* ♦ *Jusqu'à ce que mort s'ensuive.* **d)** [Compl. d'un subst.] **SYNT.** *Acceptation, affres, antichambre, appréhension, approche, attente, attirance, connaissance, convulsions, crainte, hantise, horreur, majesté, mépris, obsession, peur, phobie, rayon, refus, souffle de la mort.* ♦ *Camp de la mort.* Camp d'internement où les Allemands exterminaient les ennemis du régime nazi. **e)** [Formant des loc.] — *Loc. adv.*♦ *Jusqu'à la mort* ♦ *Entre nous, c'est à la vie (et) à la mort.* Nous sommes liés par des sentiments tels que seule la mort pourra les détruire. ♦ *Condamnation, condamner à mort*. Condamnation, condamner à la peine capitale. ♦ *À mort.* Mortellement, jusqu'à ce que mort s'ensuive. *Être blessé, malade à mort ; combattre, lutter à mort.* — *Loc. interj.* ♦ [Suivi gén. du nom de la/des personne(s) dont on souhaite la mort] *Mort à...! à mort...! mort au(x) tyran(s) ! mort aux vaches*!* ♦ *Vieilli. Par la mort.* — *Loc. adj.*♦ *De la mort* (avec une valeur intensive). Qui voisine, qui affronte ou défie la mort. *Saut, commando, mur de la mort.* ♦ *De mort.* Qui concerne, qui est relatif à la mort. *Cri, danger, engin, menace, verdict de mort.* ♦ *Arrêt* de mort*. *Instinct* de mort*. *Lit* de mort*. *Peine* de mort*. ♦ *Silence de mort*. Silence complet, comparable à celui de la mort. ♦ *Question, affaire de vie ou de mort*. Question, affaire très importante, qui engage la vie de quelqu'un. ♦ *Rare, dans une constr. attributive*. **f)** *Poét.* [Souvent avec une majuscule] — [La mort, conçue comme une abstraction est personnalisée] — [La mort est représentée allégoriquement] Squelette drapé ou nu portant une faux. **SYNT.** *Affronter, appeler, braver, défier, vaincre la Mort ; la Mort s'abat, s'approche, fauche, frappe, moissonne ; froid, pâle, triste comme la Mort*. **A. — 4.** ♦ *Bonne mort, sainte mort.* Mort du juste, en état de grâce. ♦ *Mauvaise mort, mort de l'âme, mort éternelle.* „État de ceux qui dans l'autre monde, se trouvent privés par leur faute de la vision béatifique de Dieu qui constitue la vie éternelle`` ♦ *Péché de mort.* Péché mortel. ♦ [P. allus. à *Ézéchiel*, 18, 23, 32] *Ne pas vouloir la mort du pécheur.* Être indulgent. ♦ *Mort au monde.* Renoncement aux fastes du monde pour se consacrer à Dieu. P. anal.

2.4. Les définitions lexicographiques de *mourir*

Le Nouveau Petit Robert version électronique 2001	TLF*i*	Lexis 1998	Petit Larousse compact 2006
I♦ V. intr. 1♦ Cesser de vivre, d'exister, d'être. — Loc. prov. *On ne meurt qu'une fois. — Faire mourir* ◊ (Avec un compl., un attribut, exprimant la cause de la mort) *Mourir de faim, d'inanition, de maladie. On n'en meurt pas :* ce n'est pas grave. *Mourir de vieillesse, de sa belle mort. Mourir assassiné.* — (Avec un compl., un adv., un attribut, exprimant les circonstances de la mort) *Mourir doucement, subitement, de mort violente, dans un accident d'auto.* — Loc. *Mourir comme un chien*. ◊ (Dans un combat) ◊ (Végétaux) Cesser de vivre (plantes annuelles) ; perdre sa partie aérienne sans cesser de vivre (plantes vivaces).	**I. —** *Empl. Intrans* **A.—** [Le suj. désigne un être vivant] **1.** [Exprimant l'accompli] Cesser d'exister, perdre la vie. **a)** [Le suj. désigne une pers.] — [Employé seul] ♦ *mploi subst. masc., littér.* Fait de mourir. ♦ *Faire mourir qqn.* ♦ *À se faire mourir.* ♦ *Se laisser mourir.* — [Avec un compl.] ♦ [de lieu] *Mourir au bagne, dans la rue, dans son lit, dans les bras de qqn.* ♦ [de temps] ♦ [de circonstances] **SYNT.** *Mourir abandonné, damné, libre, pauvre, seul ; mourir à la guerre, au service de qqn, au champ d'honneur ; mourir avec courage, avec terreur ; mourir dans la misère, dans l'oubli, dans le péché ; mourir en bon chrétien, en paix ; mourir sur le coup ; mourir saintement, subitement ; mourir comme un brave, comme un chien.Mourir à la peine, à la tâche.* Périr sous le poids de tâches accablantes ; mourir en laissant une œuvre inachevée. *Mourir tout entier.* Mourir sans laisser aucun souvenir durable à la postérité. *Mourir vivant.* Mourir subitement, en pleine force. ♦ [de cause] **SYNT.** *Mourir dans un accident, un attentat, un incendie, un naufrage ; mourir d'anémie, d'apoplexie, de consomption, de faim, de froid, d'inanition, de maladie, de tuberculose, de vieillesse ; mourir d'une attaque, d'un cancer, d'une chute, d'un coup (de poignard, de sang), d'une crise cardiaque, d'une méningite, d'une rupture d'anévrisme ; mourir de la peste, de la rage, de la vérole ; mourir par manque de*	**1.** (sujet nom d'être vivant) Cesser de vivre : *Mourir de vieillesse. Mourir de sa belle mort. Il est mort d'un cancer. D'autres mouraient d'isolation ou devenaient aveugles* (Duras) [syn. PERIR]. *Mourir dans son lit* (syn. litt. S'ETEINDRE, PARTIR, PASSER, TREPASSER). *Parti pour mourir un peu, à la guerre* (Vian). *Mourir accidentellement. Mourir assassiné, empoisonné* (syn. PERIR). *Mourir muni des derniers sacrements* (sun. DECEDER). *Mme Numance ne sut jamais qu'elle avait été sur le point de mourir* (Giono) [syn. fam. Y RESTER]. *Mourir jeune, vieux. Mourir pour une juste cause* (syn. TOMBER). *Le chien est allé mourir au fond du jardin* (syn. pop. CLABOTER ; CLAMENCER, CREVER) ; en parlant d'un végétal : *Les fleurs sont*	**1.** Cesser de vivre, en parlant d'un être animé. *Mourir de vieillesse.* ◊ *Mourir de sa belle mort*, de mort naturelle et non de mort accidentelle ou violente. **2.** Cesser de vivre, en parlant d'une plante, d'un organe ; etc. ; dépérir. *Plante qui meurt faute d'eau*.

	soins ; mourir des suites de qqc. ; mourir noyé, électrocuté.Mourir de la main de qqn. P. exagér. [Pour indiquer qu'une chose n'est ni dangereuse ni trop pénible] *Ne pas en mourir.* ♦ [de but] **SYNT.** *Mourir pour des idées, pour la liberté, pour la patrie, pour son pays, pour l'humanité, pour le péché des hommes, pour le salut du monde.* **—** [Employé dans des expr.] ♦ [Dans des formules exprimant avec force un serment ou une affirmation et indiquant que la volonté de mourir est dans une alternative, la seule option à une autre action que l'on repousse] *Plutôt mourir (que* + verbe à l'inf.). ♦ *Loc. proverbiales P. plaisant.* [Pour encourager à ne pas craindre la mort] *On ne meurt qu'une fois. Ceux qui vont mourir te saluent.* [P. allus. à la phrase que prononçaient les gladiateurs avant de combattre devant la loge impériale : *Ave, Caesar, morituri te salutant*] **b)** [Le suj. désigne un animal ou un végétal]	*mortes sous la gelée* (syn. SE FANER).	
	2. [Exprimant le non-accompli] Subir des altérations physiques ou morales donnant le sentiment qu'on est conduit progressivement à la mort. Synon. *s'étioler, se consumer, languir. Mourir doucement, lentement.*		
2♦ Par exagér. Dépérir. *Mourir d'amour.* — Prov. *Partir, c'est mourir un peu.* — (Dans un serment) *Que je meure, si je mens !* **3♦** Fig. Éprouver une grande affliction — À MOURIR : au point d'éprouver une souffrance, une grande fatigue. *S'ennuyer à mourir. C'était d'une tristesse à mourir.* — MOURIR DE : être très affecté par ; souffrir de. *Mourir de chagrin, de tristesse, de peur, de honte. — Mourir d'envie* de. — Mourir de faim* (⇒ meurt-de-faim), *de soif :* avoir très faim, soif. — *C'est à mourir de rire*.*	**3.** *P. hyperb.* Éprouver intensément (une sensation, un sentiment). **— Mourir de** + subst. (compl. de cause) **SYNT.** *Mourir de chagrin, de chaleur, de dégoût, de désespoir, de douleur, d'ennui, de faim, de fatigue, de froid, de honte, de joie, de misère, de peur, de plaisir, de rage, de tristesse, de sommeil.* ♦ *Mourir d'amour.* ♦ *Mourir d'envie de* (+ verbe à l'inf.). ♦ *Mourir de rire.* ♦ *Faire mourir qqn (de qqc.).* Causer à quelqu'un de vifs désagréments.♦ *À (en) mourir.* **— Mourir de** + verbe à l'inf. (littér.). Avoir très envie de faire quelque chose. **— Mourir à qqn/qqc.** Renoncer à quelqu'un ou à quelque chose. ♦ *THÉOL. Mourir au monde, au péché, à Satan.*	**3.** Eprouver une peine très vive, un sentiment violent, une grande souffrance physique ou morale : *Mourir de tristesse. Il le fait mourir à petit feu* (=le tourmente, le fait souffrir). *Il me fait mourir d'impatience . Je m'ennuie à mourir. Mourir de chaleur, de soif, de froid, de faim. Mourir d'amour. Mourir d'envie. Mourir de rire* (=rire aux éclats).	**5.** *Mourir de* : être affecté à un très haut degré par. *Mourir de faim, de peur, d'ennui.* *— C'est à mourir de rire* : c'est extrêmement drôle.
4♦ (Choses) Cesser d'exister, d'être (par une évolution lente, progressive).	**B.—** [Le suj. désigne une chose] **1.** [Le suj. désigne une communauté humaine (pays, ville, commerce, etc.) ou ses manifestations] Perdre peu à peu son existence, son rayonnement.	**2.** (sujet nom de chose) Cesser d'exister, d'avoir de la force : *Les civilisations, les langues peuvent mourir* (syn. DISPARAÎTRE). *Le jour meurt* (=la nuit vient). *Laisser mourir la conversation* (syn. TOMBER). *Les vagues viennent mourir sur la plage. La nuit, les bois sont noirs et se meurt l'espoir vert quand meurt le jour* (Apollinaire).	**4.** Cesser d'exister ; disparaître. *Entreprise, civilisation qui meurt.*
	2. S'arrêter, disparaître en perdant peu à peu sa force, son intensité. **a)** [Le suj. désigne un objet en mouvement] Finir son parcours, sa trajectoire ; s'arrêter. **b)** [Le suj. désigne un objet (un phénomène physique) développant une certaine énergie] **c)** [Le suj. désigne une chose, un phénomène touchant aux sens (une couleur, un son...)]		**3.** S'affaiblir progressivement, s'éteindre doucement, disparaître. *Laisser le feu mourir.*

	d) [Le suj. désigne un sentiment ou ses manifestations]		
	3. [Le suj. désigne un relief, un objet saisi dans sa masse] S'amenuiser, diminuer en pente douce.		
II♦ SE MOURIR **v. pron.** ittér. Être sur le point de mourir.	**II.—** *Emploi pronom.* [Gén. à l'inf., au prés. ou à l'imp. de l'ind.] **A.—** [Le suj. désigne une pers.] **Se mourir (de)** **1.** Être en train de mourir.	*Litt*. **1.** Etre sur le point de disparaître, de cesser d'être : *Mon mari se meurt en ce moment même* (Hébert).	**♦ se mourir v.pr.** Litt. Etre près de s'éteindre ; être en passe de disparaître.
	2. *P. hyperb.* Éprouver intensément (des sentiments ou des sensations). *Se mourir d'amour, de chagrin, d'envie, d'épuisement, de honte, d'inquiétude, de peur, de rire.*	**2.** Eprouver un sentiment avec une très grande intensité : *Se mourir d'ennui. Se mourir d'envie.*	
	B.— [Le suj. désigne une chose] S'affaiblir, s'acheminer vers son extinction, sa disparition. *Les institutions se meurent.*		
LEXIS 4. *En mourant*, en s'affaiblissant, en s'amincissant, en diminuant : Son qui va en mourant. || *Je veux bien mourir si…, que je meure si…* formules de serment ou affirmations catégoriques usitées dans la conversation. || *Mourir dans sa peau*, garder jusqu'au bout le même caractère. || *Mourir à la peine, à la tâche*, succomber par suite des fatigues qu'on se donne ; succomber avant d'avoir achevé ce qu'on avait entrepris. || Relig. *Mourir au péché, au vice, à Satan*, y renoncer. || *Mourir pour une personne, pour une chose*, lui sacrifier sa vie.			

2.5. Les définitions lexicographiques de *naissance*

Le Nouveau Petit Robert version électronique 2001	**TLF*i***	**Lexis 1998**	**Petit Larousse 2006**
I♦ 1♦ Commencement de la vie indépendante (caractérisé par l'établissement de la respiration pulmonaire) ; moment où le fœtus est expulsé de l'organisme maternel (⇒ accouchement, nativité). *« Nous ne courons pas vers la mort, nous fuyons la catastrophe de la naissance »* (Cioran). *Vie avant la naissance* (⇒ anténatal, prénatal, utérin). *Il a assisté à la naissance de son enfant. Donner naissance à.* ⇒ enfanter, engendrer. *Date et lieu de naissance. Anniversaire de la naissance. « l'éducation de l'homme commence à sa naissance »* (Rousseau). ⇒ berceau. — *De naissance :* qui se manifeste dès la naissance, qui n'est pas acquis. ⇒ congénital. *« Aveugle et sourd de naissance »* (Diderot). ⇒ né (aveugle-né). *« Le vrai coloriste connaît de naissance la gamme des tons »* (Baudelaire), il en a une connaissance innée. — Dr. Instant marquant la sortie de l'enfant du sein maternel, et condition d'acquisition de la capacité juridique, avec effet rétroactif au jour de la conception. *Déclaration, acte, extrait de naissance.* Loc. fam. *Avaler son acte de naissance :* mourir*. *Thème astral de naissance.* ⇒ généthliaque. **(…↓)** **I♦ 2♦** Mise au monde d'un enfant, accouchement. *Naissance avant terme* ou *prématurée. Naissance double,* de	Fait de naître. Anton. *mort.* **I. —** [En parlant d'un être organisé, gén. un être hum.] Point de départ de l'existence considérée dans son déroulement. **I. A. —** Fait de venir au monde, de quitter l'organisme maternel. **1.** [En parlant d'un être hum.] **a)** *Loc. verb. Donner naissance à.* Enfanter, mettre au monde. **—** *Loc. adj./adv. De naissance* (précédée d'un adj. ou d'un subst.). **—** [Pour désigner une caractéristique phys.] *Aveugle de naissance.* ♦ *Signe, tache de naissance.* Signe, tache marquant la peau d'une personne depuis sa naissance, et permettant éventuellement son identification. **—** [Pour désigner la situation soc., l'appartenance à un pays, une relig., etc.] **—** [Pour désigner des dispositions intellectuelles, mor., qui se sont manifestées très tôt] *Être bon, brave, méchant, paresseux de naissance.* **—** *Fam. C'est de naissance.* **—** *(Jour) anniversaire de la naissance (de qqn).* **— b)** *Spécialement α) ASTROLOGIE* ♦ *Ciel, thème de naissance.* Disposition des astres dans le ciel au moment de la naissance d'un individu, étude des influences qui en résultent pour sa destinée. **(…↓)** ♦ γ) *DR. ADMIN.* [La naissance est envisagée comme déterminant, pour chaque individu, son état, sa situation dans la nation, dans la société] ♦ *Acte, bulletin, extrait de naissance. Pop. Avaler* son acte, son bulletin, son extrait de naissance.* Mourir. ♦ *Bureau, registre des naissances.* Bureau de la mairie où l'on déclare la naissance d'un enfant, registre (de la commune ou de la paroisse) dans lequel on la consigne. ♦ *Déclaration de naissance.*	**1.** Commencement de la vie indépendante, caractérisée par l'établissement de la respiration pulmonaire, pour un être vivant ; venue au monde, mise au monde : *Des cloches au son clairs annonçaient ta naissance* (Apollinaire). *Elle a donné naissance à une fille* (=enfanté). *L'anniversaire de sa naissance tombe le 20 juin. Une naissance difficile* (syn. ACCOUCHEMENT)	**1.** Commencement de la vie indépendante pour un être vivant, au sortir de l'organisme maternel. ◊ *Acte de naissance* : acte de l'état civil faisant preuve de la naissance, établi par l'officier de l'état civil dès la déclaration de naissance. — *De naissance* : de façon congénitale, non acquise. — *Donner naissance à* : mettre au monde qqn ; *fig.* produire qqch. — *Prendre naissance* : naître, commencer, avoir son origine. **2.** Mise au

jumeaux.	♦ *Naissance illégitime, irrégulière, légitime.* **δ)** *MÉD.* Passage de la vie intra-utérine à la vie extra-utérine chez le fœtus. *Naissance avant terme* ou *prématurée ; naissance difficile, provoquée ; naissance double* ou *gémellaire.* **ε)** *RELIG.* ♦ *CATH.Naissance du Christ, de Jésus, du Messie, du Sauveur.* Incarnation de Jésus-Christ et début de l'ère chrétienne. **2.** [En parlant d'un animal, d'un végétal] **3.** [En parlant d'un organisme, d'un organe vivant]		monde. *Naissance difficile.* ◊ *Naissance double, triple, etc*., de jumeaux, de triplés, etc.
(I♦ 1♦) ◊ UNE, DES NAISSANCES. *Nombre de naissances.* ⇒ natalité. *Courbe des naissances. Contrôle*, limitation des naissances.* ⇒ contraception. *Régulation des naissances.* ⇒ orthogénie.	**(I. A. 1.)** ♦ β) *DÉMOGR.* [La naissance est envisagée d'un point de vue statistique (taux de natalité, nombre idéal d'habitants pour un pays donné, etc.)] *Courbe des naissances et des décès ; contrôle, régulation des naissances ; espérance de vie à la naissance.* ♦ *Naissance vivante.* „Naissance d'enfant vivant"	**4.** Individu considéré à sa naissance sur le plan statistique : *La limitation du nombre des naissances.*	**3.** Enfant qui naît. *Il y aura bientôt une naissance dans a famille*.
	I. B. — *P. anal.* et *au fig.* Passage à un état de renouvellement spirituel, de plus grande élévation morale. **—** *RELIG. Nouvelle, seconde naissance.* Régénération obtenue grâce au baptême.		
I♦ 3♦ (1380) Vieilli Origine, extraction ; condition sociale résultant du fait qu'on est né dans telle classe de la société. *Grande, haute naissance.* Mod. *De haute, de bonne naissance.* ⇒ extraction, famille, origine. *« cet air de courtoisie des Turcs de bonne naissance »* (Loti), bien nés. ◊ Absolt, vx Noblesse. *Un homme sans naissance. « la naissance n'est rien où la vertu n'est pas »* (Molière).	**I. —** *P. méton.* **A. —** [Avec un adj. précisant l'origine] Condition, milieu social dont est issu un individu, un groupe de personnes. Synon. *extraction, famille, origine.* **—** *Emploi abs.* Origine noble ou illustre. *Avoir de la naissance ; faire grand cas, se vanter de sa naissance* ♦ *DR. CIVIL. Droit de naissance.* „Transmissibilité d'une charge ou d'un privilège par hérédité"		
II♦ Fig. **1♦** (v. 1600) Commencement, apparition. ⇒ début, origine. *La naissance du jour. Naissance d'une œuvre.* ⇒ création, éclosion, genèse. *« De la naissance de l'amour »* (Stendhal). *C'est dans ce quartier que l'émeute a pris naissance,* a commencé. *Donner naissance à qqch.* ⇒ créer, produire, provoquer. *Ce reportage a donné naissance à de nombreuses polémiques.*	**II. C. —** *Loc. verb.* [Le suj. désigne une chose] ♦ *Donner naissance à* + compl. d'obj. indir. Provoquer l'apparition d'une chose, d'une réalité nouvelle. Synon. *créer, engendrer.* ♦ *Prendre naissance à, dans, en ...* + compl. de lieu. Apparaître, se manifester ; trouver sa cause, son origine dans... **II. B. — Naissance de** + subst. Ce qui marque l'apparition, le début de quelque chose. **II. B. 1.** Fait de se manifester, de se montrer ; moment où quelque chose apparaît. Synon. *commencement, origine.* **a)** [Le subst. désigne une réalité concr., un phénomène perceptible par les sens] *Naissance d'une étoile.* **b)** [Le subst. désigne une réalité abstr. : manifestation de l'esprit, sentiment, etc.] *Naissance de l'amitié, de l'amour ; naissance d'une doctrine, d'une religion.*	**2.** Origine, moment où commence quelque chose : *La naissance d'une idée* (syn. APPARITION). *Cette fausse nouvelle a donné naissance à des commentaires absurdes. La naissance du jour* (syn. COMMENCEMENT).	**5.** Moment où commence qqch. *Naissance du jour.* **6.** Fait pour qqch d'apparaître, de commencer. *Naissance d'une idée.*
II♦ 2♦ (1561) Point, endroit où commence qqch. *Naissance d'un arc* (commencement de la courbure). *Naissance d'un fleuve.* ⇒ source. — Spécialt *« Le corsage laissait voir la naissance du cou »* (Hugo). *« Un garrot qu'il noua à la naissance de la cuisse »* (Martin du Gard).	**II. B. 2.** Endroit, point précis où commence quelque chose. *Naissance d'une branche, d'un fleuve ; naissance des cheveux, de la gorge.* **—** *BÂT.* Base, point d'assise, de départ d'un élément d'architecture, de construction. *Naissance d'un arc, d'une colonne.* ♦ *Naissance d'enduit. Bande d'enduit en plâtre présentant un léger relief et formant l'entourage d'une croisée*	**3.** Endroit où commence quelque chose : *Pitteaux voyait la naissance de sa gorge par l'échancrure du corsage* (Sartre). *À la naissance de la colonne* (= à la base)	**4.** Endroit, point où commence qqch, partic. une partie du corps. *La naissance de la gorge*.
Lexis 5. *Acte de naissance,* acte dressé par la maire lors de la naissance de tout enfant, sur le registre de l'état civil. || *Pop. Avaler son acte de naissance,* mourir. || *Contrôle des naissances,* contrôle préconisé par certaines organisations et pratiquement réalisé par quelques pays, tendant soit à limiter le nombre des naissances, soit à rendre effectivement possible la maternité volontaire auprès de l'ensemble d'une population. || *De naissance,* depuis la naissance. || *Par droit de naissance ,* se dit d'une charge, d'un privilège transmis par hérédité.|| *Prendre naissance,* commencer à apparaître.			

2.6. Les définitions lexicographiques de *naître*

Le Nouveau Petit Robert version électronique 2001	TLF*i*	Lexis 1998	Petit Larousse
I♦ V. intr. 1♦ Venir au monde, sortir de l'organisme maternel. *Un enfant qui vient de naître :* un nouveau-né. *Il est né à terme, avant terme* (prématuré), *à sept mois* (après sept mois de vie intra-utérine). *« Je suis né à Genève, en 1712, d'Isaac Rousseau, citoyen, et de Suzanne Bernard »* (Rousseau). *Il est né le premier de quatre enfants* (cf. Premier né*). *En naissant :* au moment de la naissance. *« l'homme n'a pas en naissant la science infuse »* (Cl. Bernard). — Impers. *Il naît plus de filles que de garçons.* ◊ Loc. fig. *Je ne suis pas né d'hier, de la dernière pluie, de la dernière couvée. — Être né sous un astre favorable, sous une bonne étoile :* avoir un heureux destin. *Être né avec une cuillère d'argent dans la bouche.* ◊ (Suivi d'un attribut) *Naître aveugle. « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* (DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME). *Il est né poète.* ◊ *Être né pour :* être naturellement fait pour, destiné à. *« Nous étions nés l'un pour l'autre »* (Géraldy). *« l'homme est né pour le bonheur »* (A. Gide).	Empl. Intrans. Commencer à exister. Anton. *mourir.* **I. —** [Le suj. désigne un être organisé, gén. un être humain] Commencer sa vie, entrer dans le processus biologique propre aux êtres animés. **I. A. —** [Le suj. désigne une pers., plus rarement un animal] Venir au monde, sortir de l'organisme maternel. *Enfant à naître, né avant terme ; chaton qui vient de naître ; naître et grandir ; naître à telle date, dans tel endroit ; n'avoir pas demandé à naître, ne s'être donné que la peine de naître. ♦ Être innocent* comme l'enfant*, comme l'agneau* qui vient de naître.♦ Les enfants naissent dans les choux*, dans les roses. ♦ La légende, le récit, fait naître qqn à tel endroit.* **1.** [*Naître* employé dans différentes constr.] **a)** [*Naître* à la forme impers.] **b) Naître** + compl. d'attribution. **c) Naître de** + compl., **naître** + nom propre (indiquant l'origine). Etre issus de. **—** *En partic., au part. passé* (pour indiquer le nom de jeune fille d'une femme mariée). **d) Naître** + adj., subst. ou compl. prép. **—** [Pour exprimer un état de nature, une caractéristique physique, une situation soc.] *Naître aveugle, infirme ; naître esclave, prince ; naître dans la pauvreté, dans la richesse ; les hommes naissent libres et égaux.* **—** [Pour indiquer qu'une aptitude intellectuelle, morale (bonne ou mauvaise), s'est affirmée très tôt] *Naître/être né avare, bon, courageux, lâche, pieux ; naître/être né escroc, héros ; naître/être né écrivain, musicien.* **e) Être né pour** + verbe ou subst. Etre destiné à, avoir des dispositions particulières pour (faire) quelque chose. *Être né pour agir, diriger, obéir, régner ; être né pour le commandement, le trône ; être né pour le bonheur, la souffrance ; être né pour la peinture.* **f)** *(Être) né natif* (de).* **2.** [*Naître* employé dans des expr. fig.] *♦ Être né coiffé. ♦ Être né sous une bonne, une mauvaise étoile* .♦ Ne pas être né d'hier*, de la dernière pluie* .♦ Il (elle) n'est pas encore né(e), il (elle) est encore à naître, celui (celle) qui...* [Pour parler d'une action présentée comme irréalisable] ♦ *Avoir vu naître qqn.* Connaître quelqu'un depuis longtemps, depuis toujours. **I. B. —** [Le suj. désigne une plante] Sortir de terre, commencer à pousser. Synon. *éclore, germer.*	**1.** Venir au monde (sujet nom d'être animé) ; commencer à pousser (sujet nom désignant un végétal) : *Enfant qui naît avant terme, qui vient de naître, qui est né il y a trois jours. Molière naquit à Paris. Il naît plus de dix enfants chaque jour à la clinique. Elle est née aveugle. Les fleurs naissent au printemps* (contr. MOURIR)	**1.** Venir au monde. ◊ *Etre né pour* : avoir des aptitudes spéciales pour/ **—** *Ne pas être né d'hier, de la dernière pluie* : avoir de l'expérience ; être malin, avisé. **(…↓)**
	I. C. — *P. anal.* [Le suj. désigne une pers.] Passer de l'état d'enfant à celui d'adolescent, puis d'adulte.		
II♦ (XIII[e]) Fig. **1♦** Commencer à exister. *« Paris est né dans cette vieille île de la Cité »* (Hugo). *« Colbert, qui fit naître l'industrie en France »* (Voltaire), la créa. *« L'amour naît brusquement, sans autre réflexion »* (La Bruyère). **(…↓)** **2♦** Commencer à se manifester, apparaître. *« Le jour naissait, calme et glacial »* (Maupassant). ⇒ se lever. *« Cette respiration calme de la*	**II. —** *P. anal.* ou *au fig.* **A. —** Apparaître, commencer à se manifester, à se montrer. **1.** [Le suj. désigne une réalité concr., un phénomène perceptible par les sens] *Le jour, le printemps naît ; le vent naît ; un objet naît sous les doigts d'un artisan.* **2.** [Le suj. désigne une réalité abstr., notamment une manifestation de l'esprit] *Amitié, amour qui naît ; puissance qui naît ; roman, œuvre d'art qui naît.* **3.** [Le suj. désigne une pers. exerçant une activité gén. artistique, intellectuelle] *Auteur, peintre qui*	**3.** [sujet nom de chose] Commencer à se manifester, à exister (langue soutenue) : **(…↓)** *Les étoiles mouraient, le jour naissait à peine* (Apollinaire) [syn. APPARAÎTRE]. *Une amitié naquit entre eux deux* (syn. SE DEVELOPPER). *Toute œuvre peinte ou écrite illustre l'époque qui l'a vue*	**2.** Commencer à exister, se manifester. *Le conflit est né d'intérêts opposés.* **3.** *Litt.* Avoir son origine, en parlant d'un

mer faisait naître et disparaître des reflets huileux » (Camus).	*naît.*	*naître* (Mauriac). *Sentir naître en soi un sentiment de malaise* (syn. ECLORE)	phénomène naturel. *Le jour naît.*
(II♦ 1♦) *Naître de :* être causé par. *« il n'y a point de mal dont il ne naisse un bien »* (Voltaire) .	**II. C. — Naître de** + compl. Tirer son origine de, prendre sa source dans. Synon. *provenir de, résulter de.* **1.** [Le suj. désigne une réalité concr.] **2.** [Le suj. désigne une réalité abstr.]	**(3.)** *L'industrie atomique française est née des premières piles atomiques. La guerre est née d'un conflit d'intérêts économiques* (syn. RESULTER).	
(II♦ 1♦) *« Toutes ces influences font naître l'amitié »* (Maupassant), l'éveillent, la provoquent.	**II. D. — Faire naître.** [Le suj. de «*faire*» désigne une pers. ou une chose, le suj. de «*naître*» désigne une chose] Provoquer, susciter. *Faire naître un conflit, des difficultés, une occasion.*	**(3.)** *Cette pureté et ce sang firent naître un regret chez le plus jeune* (Montherlant) [=provoquèrent].	**(1.) –** *Faire naître* : provoquer l'apparition de, produire.
I♦ 2♦ Littér. NAÎTRE À : commencer une vie nouvelle, s'éveiller, s'ouvrir à.	**II. B. — Naître à.** [Le suj. désigne une pers., le compl. désigne une faculté, une sensation, un sentiment] Connaître, éprouver pour la première fois. Synon. *s'éveiller à. Naître à l'amour.*	**2.** *Naître à une chose,* commencer à montrer de l'intérêt pour elle : *Naître à l'amour, à une vie nouvelle* (syn. S'EVEILLER)	
		4. *Etre innocent comme l'enfant qui vient de naître*, n'être coupable en rien || *Je l'ai vu naître,* je l'ai connu très jeune ; j'ai vu ses débuts || *Ne pas être né d'hier, de la dernière pluie*, être avisé, ne pas se laisser tromper.	

3. Les occurrences des lexèmes analysés dans le corpus

3.1. Les contextes d'occurrence des lexèmes *vie, vivre* et *vivant*

(1) Le maintien artificiel de la **vie** de l'embryon ou du fœtus en vue de la recherche ou de prélèvements à fins thérapeutiques est interdit. **(avis N°1)**

(2) le terme " embryon humain" inclut tous les stades de développement du zygote, depuis la fécondation de l'ovule jusqu'au stade de la maturation permettant une **vie** autonome hors du corps maternel, soit vers la 25ème semaine gestationnelle (600 grammes). **(avis N°1)**

(3) Ces difficultés ne sont pas irréductibles ; leur solution nécessite l'examen de trois questions essentielles :
- le lien entre l'IVG et l'utilisation des embryons,
- la définition de l'embryon utilisable, compte tenu des divers stades de son développement (**vie**, viabilité), et le concept de mort appliqué à un embryon,
- le problème du consentement. **(avis N°1)**

(4) La provenance des embryons constitue la principale cause de divergences éthiques
- les uns estiment que, bien que légalisé, l'avortement est toujours condamnable et par conséquent, que l'utilisation de l'embryon
- suppose, dans la plupart des cas, la mort volontairement provoquée d'un embryon dont la **vie**, dès la conception, aurait dû être respectée
- et réalise une complicité d'avortement. **(avis N°1)**

(5) L'opinion, majoritaire semble-t-il, considère qu'il convient surtout d'éviter que l'utilisation des embryons ne constitue de façon générale, une cause de développement de l'avortement qui, juridiquement, reste un délit, sanctionnant l'atteinte au respect de la **vie**, sauf dans deux cas fondés sur l'état de nécessité (détresse ou thérapeutique) **(avis N°1)**

(6) Tout maintien artificiel de la **vie** à fins d'expérimentation ou de prélèvement doit être interdit. **(avis N°1)**

(7) les termes "embryon" et "fœtus" visent tous les stades du développement du zygote depuis la fécondation de l'ovule jusqu'au stade de la maturation permettant une **vie** autonome ; ces termes sont utilisés en raison de la difficulté de déterminer scientifiquement le passage du stade embryonnaire au stade fœtal. (note 1.) **(avis N°1)**

(8) De nombreux États, ou Instances nationales et internationales, confrontés à ces problèmes, ont pris conscience de la nécessité de ne pas laisser s'imposer, comme des faits accomplis, des actes qui, parce qu'ils mettent en question le sens de la **vie** humaine et de la personne nécessitent une rigoureuse évaluation de leur légitimité éthique et scientifique comme de leur utilité individuelle, familiale et sociale. **(avis N°8)**

(9) Il s'agit de prendre en considération, non seulement les significations anthropologiques, culturelles et éthiques du début de la **vie** humaine, mais aussi les conséquences ou les bouleversements que certaines pratiques ou recherches pourraient entraîner sur l'ensemble des représentations de la personne humaine. **(avis N°8)**

(10) La destruction [des embryons surnuméraires] apparaît comme un paradoxe d'une technique qui vise à créer la **vie**. **(avis N°8)**

(11) Cette destruction heurte tous ceux pour qui la **vie** de l'embryon doit être protégée dès la fécondation. **(avis N°8)**

(12) La congélation, quels qu'en soient les différents usages possibles, entraîne des périodes d'intemporalité dans la genèse de la **vie**, aggrave les risques de la dissociation entre la fécondation et la gestation. **(avis N°8)**

(13) Ces règles et ces contrôles [par des instances dont la composition reflète les différents courants de pensée] s'imposent pour maîtriser la puissance de la science sur la genèse de la **vie** humaine et pour imposer à ceux qui sont amenés à mettre en œuvre de telles recherches de rendre compte de l'exercice de leur pouvoir. **(avis N°8)**

(14) La désignation des limites précises, pour la définition de l'embryon humain, résulte en fait d'une démarche utilitaire qui, à elle seule, ne peut fonder notre représentation du début de la **vie** d'un être vivant. **(avis N°8)**

(15, 16) La disponibilité de fait, d'embryons in vitro, hors du corps maternel, pose en termes nouveaux, la question éthique fondamentale de la responsabilité humaine sur la genèse de la **vie**. Parce que la fécondation résulte précisément de la décision des hommes (du couple, des médecins et biologistes), parce que la destinée des embryons est largement dépendante de nouvelles décisions, parce que le devenir et la destination de ces embryons ne dépendent plus seulement de la nature, les questions éthiques deviennent plus aiguës qu'aux époques où l'on pouvait se contenter de disserter abstraitement sur la nature de l'être en gestation, sur le moment de son animation ou de son émergence à la qualité de personne ou de sujet, encore que les dissertations anciennes n'aient pas toujours été dépourvues de conséquences sociales, juridiques ou religieuses et n'aient pas perdu toute signification pour la solution des problèmes que posent aujourd'hui l'action médicale et la recherche scientifique appliquée aux débuts de la **vie** humaine. **(avis N°8)**

(17) […] de plus, le développement scientifique et technique, la maîtrise de la nature et la sécularisation de nos sociétés ont conduit à une désacralisation de la **vie** et, par voie de conséquence, à une extension du pouvoir des hommes d'**en** disposer. **(avis N°8)**

(18, 19, 20) La recherche d'une éthique respectueuse de la dignité humaine […], et de la dignité de la science au service d'une connaissance et d'une protection de la **vie**, nécessite la confrontation de cette double exigence avec le pouvoir dont nous jouissons en fait de disposer à des fins diverses, de la **vie** humaine. Or, la fécondation in vitro et la disponibilité d'embryons humains qui en résulte appellent des justifications et des limites […], afin que les faits déjà accomplis ou susceptibles de l'être à l'avenir ne soient pas appréciés seulement en fonction de l'efficience mais aussi au regard des valeurs, souvent contradictoires et incertaines, qui fondent l'action médicale ou scientifique, spécialement lorsque l'intervention a lieu au seuil même de la **vie** où sont en jeu des possibles entre lesquels il faut choisir. **(avis N°8)**

(21) Elle [la référence à la nature] cesse d'être une justification lorsque, ne se contentant plus de guérir, la médecine et la science ne tendent plus à corriger un ordre naturel perturbé par des pathologies définies mais prétendent pallier ou modifier cet ordre naturel, en agissant aux sources mêmes de la **vie**. **(avis N°8)**

(22) On peut, certes, déplorer les contradictions d'une société qui, au nom des désirs individuels, laisse détruire nombre d'enfants possibles et s'efforce, à grands frais, de produire des enfants hors des conditions naturelles de la reproduction humaine. On peut aussi relever la contradiction que porte en elle la fécondation in vitro, qui voulant agir pour créer la **vie**, est conduite en même temps à la détruire. **(avis N°8)**

(23) Le pouvoir actuel et futur de la science, intervenant en tiers dans la genèse de la **vie** et capable d'agir sur l'identité du sujet, impose donc une réflexion éthique difficile sur le sens, les finalités, les moyens et les conséquences pour l'homme de ces pouvoirs nouveaux et d'autre part, l'élaboration de normes éthiques, déontologiques ou juridiques, conjuguée avec la mise en place d'instances pluralistes de contrôle, afin d'orienter l'exercice du pouvoir dans le sens du bien commun. **(avis N°8)**

(24) Car l'embryon n'est pas seulement humain en vertu d'un génome spécifique. Il l'est aussi en vertu d'un projet parental de procréer et du sens de ce projet dans un " roman familial", de l'inscription de l'enfant à naître, avant même la conception, dans l'imaginaire de ses parents, de sa reconnaissance juridique comme sujet de droit dès sa conception sous réserve de sa naissance viable, des interactions précoces aujourd'hui mieux connues entre le développement fœtal et la **vie** physique de la mère utérine, et d'autres processus de même ordre. **(avis N°8)**

(25, 26) D'autres, à l'inverse, considèrent que le respect dû à l'embryon humain ne justifie pas l'interdiction de la recherche, même sans bénéfice potentiel, et ils arbitrent différemment le conflit entre le désir (et l'utilité) des connaissances sur le début de la **vie** et le respect dû à une **vie** dont le caractère personnel n'est que potentiel. **(avis N°8)**

(27) […] les limites, les interdits ou les conditions posés par cet avis valent autant par ce qu'ils empêchent de faire que par ce qu'ils permettent de croire ; pour n'être pas de l'ordre du démontrable, la croyance en une **vie** humaine qui échappe en partie à la maîtrise, parce qu'elle n'est pas un produit que l'on fabrique, est une garantie de notre liberté et de notre dignité. **(avis N°8)**

(28) En premier lieu, la conscience vive de nos manques, qui fonde l'humilité de toute recherche éthique. […] Manque à prévoir, pressentir, évaluer ce que nous faisons par nos actes de production de la **vie** et les risques que nous faisons courir à la personne, alors que nous seront morts lorsque les "enfants de la science" viendront un jour nous demander de répondre de ce qu'aujourd'hui nous initions. **(avis N°8)**

(29) […] la mission première de la médecine, qui a pour tâche de guérir et de prévenir le mal et non de produire ou de déterminer la **vie**, au nom d'un "bien" que nous ne savons pas définir. **(avis N°8)**

(30) Ne serait-il pas paradoxal qu'au moment où la médecine commence à avoir les moyens d'honorer le serment d'Hippocrate, elle transgresse sa mission, en banalisant des moyens artificiels de production de l'homme, plutôt que de contribuer à guérir, ce qui empêche ce dernier de donner la **vie** en liberté, dans l'alliance et la reconnaissance mutuelle de l'homme et de la femme ? **(avis N°8)**

(31) L'embryon, personne humaine potentielle, représente en effet l'émergence d'une nouvelle **vie** humaine, organisée génétiquement comme une entité distincte, orientée vers son futur développement et appelée à devenir un membre personnalisé de l'espèce humaine. **(avis N°8)**

(32) Extraits des corps et soumis aux principes et aux méthodes qui gouvernent les techniques instrumentales, les gamètes et les embryons, source de la **vie** et, qui conditionnent la longue et incertaine structuration psychique d'un sujet, risquent de n'être plus guère pensés qu'en termes d'appartenance, de propriété, considérés comme des objets utiles à la satisfaction de désirs parfois ambivalents. **(avis N°18)**

(33) Faut-il, au contraire, donner la priorité au respect de la **vie** de ces embryons [surnuméraires] et tenter d'assurer leur survie et leur développement en les donnant à des couples stériles, dans des conditions à examiner très soigneusement ? **(avis N°24)**

(34) - un certain nombre [des pères], au bout de 2 à 3 ans, ne tolèrent plus cette **vie** [dans le cas des naissances multiples] et s'en vont. **(avis N°24)**

(35) On peut dire, contre cette interprétation [de la réduction embryonnaire ou fœtale], que la grossesse n'est pas interrompue et, en sa faveur, que l'article 1er de la Loi de 1975 énonce que l'être humain a droit au respect dès le commencement de la **vie**. **(avis N°24)**

(36) Des recherches de tous ordres doivent utiliser des tissus d'embryons et de fœtus humains, notamment afin de caractériser des phénomènes et des substances spécifiques de la **vie** fœtale : gènes actifs, facteurs de croissance, isoformes embryonnaires et fœtales de protéines, etc. **(avis N°52)**

(37) De plus, des facteurs sécrétés de grand intérêt thérapeutique potentiel ne sont également produits que durant la **vie** fœtale. **(avis N°52)**

(38) Dans cette situation, leur permettre [aux embryons surnuméraires] d'être inclus, selon les modalités prévues par le texte dans un projet de recherche à finalité thérapeutique, peut constituer la manifestation d'une solidarité virtuelle entre les géniteurs, une **vie** appelée à ne point advenir, et les personnes qui pourraient bénéficier des recherches ainsi menées. **(avis N°67)**

(39) La notion de "processus embryonnaire en cours" témoignerait peut-être de l'énigme qui entoure la nature exacte de l'embryon aux premiers stades de sa **vie**. **(avis N°67)**

(40, 41) "L'homme et la femme formant le couple doivent être en âge de procréer, mariés ou en mesure d'apporter la preuve d'une **vie** commune d'au moins deux ans et consentants préalablement au transfert des embryons ou à l'insémination. [...]" "L'homme et la femme formant le couple doivent être en âge de procréer, en mesure d'apporter la preuve d'une **vie** commune d'au moins deux ans et consentants préalablement au transfert des embryons ou à l'insémination […]"**(avis N°67)**

(42, 43) D'une part, il n'**a** jamais **vécu** et n'a jamais pu **vivre** d'une façon autonome par rapport à la mère, d'autre part, il convient d'éviter que le consentement de la mère, s'il était nécessairement requis, ne soit interprété, en pratique, comme un don de l'embryon légitimant l'avortement ou comme le prix à payer pour obtenir l'interruption de la grossesse. **(avis N°1)**

(44) La recherche biomédicale, dans ses apports au mieux-**vivre** humain en matière de procréation, mais aussi dans ses images réductrices et réifiantes des corps humains, comme dans ses éventuels faux-pas, engage de ce fait l'image globale de la réponse éthique qu'elle apporte jour après jour au problème si complexe des rapports entre exigence de connaissance et devoir d'humanité. **(avis N°8)**

(45) Ainsi pourrons-nous peut-être **vivre** et inventer cette "Culture au pluriel" que Michel de Certeau comparait à "cet art, conditionné par des lieux, des règles et des données" et qu'il définissait comme une prolifération d'invention en des espaces contraints. **(avis N°8)**

(46) Comment **vivront**-ils plus tard le fait que, pour qu'ils soient vivants et en bonne santé, l'on ait détruit leurs frères ou sœurs ? **(avis N°24)**

(47) Suivant la façon dont la femme **vit** son deuil, le projet de transfert d'embryons peut être apprécié soit comme nouveau et différent du projet parental initial, soit comme la poursuite du même projet dans les circonstances nouvelles créées par la disparition du conjoint. **(avis N°40)**

(48) Suivant la façon dont la femme **vit** son deuil, l'accomplissement du projet de transfert d'embryon peut être apprécié soit comme étant nouveau, différent du projet parental initial, soit comme l'accomplissement du même projet dans les circonstances nouvelles créées par la disparition du conjoint. **(avis N°40)**

(49) L'embryon ou le fœtus doit être reconnu comme une personne humaine potentielle qui est, ou a été **vivante** et dont le respect s'impose à tous. **(avis N°1)**

(50) L'embryon ou le fœtus **vivant** ne peut être, en aucun cas, l'objet d'expérimentation in utero. **(avis N°1)**

(51) L'embryon humain est, en principe, une personne humaine dotée d'une personnalité juridique dès la conception, à condition qu'il naisse **vivant** et viable et que les effets de cette personnalité lui soient favorables. **(avis N°1)**

(52) L'embryon est alors un organisme **vivant** et se développant dans un état de "parasitisme". **(avis N°1)**

(53) Toute expérimentation sur un embryon **vivant** et non viable qui n'aurait pas pour but le bien de l'enfant à naître et de favoriser son développement doit être écartée. **(avis N°1)**

(54) Si l'embryon non viable n'a pas la qualité de personne humaine pleinement reconnue par le droit mais n'a qu'une personnalité juridique potentielle et conditionnelle (à condition qu'il naisse **vivant** et viable), en revanche, l'embryon viable devient indépendant du corps de la mère et peut être considéré comme une personne à part entière. **(avis N°1)**

(55) il est clair qu'elle n'a pas prévu l'hypothèse de prélèvements sur l'embryon **vivant** ou mort. **(avis N°1)**

(56) Une macromolécule codée, un gène, un chromosome, un ovocyte: tout cela est de l'ordre du **vivant**. **(avis N°8)**

(57) La désignation des limites précises, pour la définition de l'embryon humain, résulte en fait d'une démarche utilitaire qui, à elle seule, ne peut fonder notre représentation du début de la vie d'un être **vivant**. **(avis N°8)**

(58) Fondamentalement, ces recherches visent à la compréhension des événements qui permettent à une cellule unique, (l'œuf) résultant de la fusion de deux gamètes de se développer pour donner un être **vivant**. **(avis N°8)**

(59) Cette technique, maîtrisée depuis peu, sert à explorer, chez les mammifères, les possibilités encore très réduites du clonage, c'est-à-dire, de la multiplication d'un être **vivant** après transfert du noyau et de ses cellules dans un œuf fécondé et énucléé. **(avis N°8)**

(60) Ainsi, il a pu être montré récemment que l'obtention chez les mammifères d'un être **vivant** à partir d'un seul parent génétique (parthénogenèse, androgenèse, embryons uniparentaux résultant, par exemple, de la fusion de deux œufs non fécondés), n'était, pour l'instant, qu'une idée sans fondement scientifique. **(avis N°8)**

(61)Les pourcentages de succès, par tentative, avoisinent les 15 %. Il s'agit ici de 15 % de chances d'avoir un enfant **vivant**, neuf mois après l'opération. (avis N°8)

(62) Sans doute peut-on dire négativement que, du point de vue purement biologique, le stade recherché ne saurait être antérieur à la fécondation de l'œuf, pour la raison que, si les gamètes séparés peuvent être appelés **vivants**, seule leur fusion donne naissance à un individu nouveau. **(avis N°8)**

(63) l'indication du don d'embryons ne peut être que médicale, s'adressant à un couple hétérosexuel **vivant**, stérile (stérilité définitive bilatérale du couple), ou exceptionnellement pour des maladies génétiques, sans possibilité de diagnostic prénatal **(avis N°18)**

(64) Comment vivront-ils plus tard le fait que, pour qu'ils soient **vivants** et en bonne santé, l'on ait détruit leurs frères ou sœurs ? **(avis N°24)**

(65) De ce fait, si une demande d'insémination d'une femme avec le sperme de son compagnon décédé est contestable, la situation est différente dans le cas où une fécondation in vitro a été réalisée du **vivant** de l'homme et où des embryons ont été congelés. **(avis N°40)**

(66) En conséquence, on pourrait considérer que le délai de 300 jours ne s'applique pas ici puisque l'enfant a été conçu sans doute possible du **vivant** du père, lors de la fécondation. **(avis N°40)**

(67) Les projets de lois adoptés en première lecture à l'Assemblée Nationale le 26 novembre 1992 prévoient que "l'homme et la femme formant le couple, en âge de procréer doivent être '**vivants**' et consentant au moment... de l'implantation des embryons" **(avis N°40)**

(68) En conséquence, on pourrait considérer que le délai de 300 jours ne s'applique pas ici puisque l'enfant a été conçu sans doute possible du **vivant** du père, lors de la fécondation. **(avis N°40)**

(69) La femme survivante doit aussi être protégée contre elle-même. Dans la détresse qu'elle traverse du fait de son veuvage, elle peut être naturellement portée à souhaiter poursuivre le projet parental conçu du **vivant** de son conjoint ou concubin sans mesurer exactement les conséquences que sa décision peut comporter pour sa propre existence à venir (...). **(avis N°40)**

(70) L'interdiction édictée par la loi, sauf les exceptions précisément prévues, protège tout embryon humain **vivant**. **(avis N°53)**

(71) L'interdiction édictée par la loi, sauf les exceptions précisément prévues, protège tout embryon humain **vivant**. **(avis N°53)**

(72, 73) La recommandation 1100 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe distingue :
- les embryons préimplantatoires **vivants**
- les embryons préimplantatoires morts
- les embryons postimplantatoires ou les fœtus **vivants** hors de l'utérus
- les embryons ou les fœtus morts **(avis N°53)**

(74) L'opposition expressément manifestée de son **vivant** par une personne à une telle mesure d'instruction fait obstacle à toute mise en œuvre de celle-ci après le décès de l'intéressé. **(avis N°67)**

(75) L'opposition expressément manifestée de son **vivant** par une personne à une telle mesure fait obstacle à toute mise en œuvre de celle-ci après le décès de l'intéressé. **(avis N°67)**

(76) En effet, au nom de l'ordre public, une autopsie médico-légale, destinée uniquement à s'assurer de la cause du décès, en dehors de toute finalité scientifique, est pratiquée d'office sur le corps des personnes décédées dans des lieux publics, quand bien même celles-ci s'y seraient expressément opposées de leur **vivant**. **(avis N°67)**

(77) Le régime du consentement explicite donné de son **vivant** par le défunt, qui domine dans les pays du nord de l'Europe, ne résout pas toutes les difficultés, puisqu'il n'est donné que par environ 15 % des citoyens. **(avis N°67)**

(78) Toutefois, le transfert des embryons conservés peut être réalisé si cette dissolution résulte du décès de l'homme et que celui-ci a expressément consenti de son **vivant** à la poursuite du processus d'assistance médicale à la procréation après son décès. **(avis N°67)**

(79) Toutefois, le transfert des embryons conservés peut être réalisé si cette dissolution résulte du décès de l'homme et que celui-ci a expressément consenti de son **vivant** à la poursuite du processus d'assistance médicale à la procréation après son décès. **(avis N°67)**

3.2. Les contextes d'occurrence des lexèmes *mort*[1] et *mourir*

(1) L'utilisation commerciale ou industrielle d'embryons ou de fœtus humains est interdite. Les prélèvements de tissus effectués sur l'embryon ou le fœtus **mort**, lorsqu'ils sont légitimes, ne sauraient donner lieu à rémunération. **(Avis N°1)**

(2,3) Les principales objections d'ordre éthique élevées contre la légitimité des prélèvements de tissus d'embryons ou de fœtus **morts** ont pour cause la provenance de ceux-ci lorsque leur **mort** est due à une interruption volontaire de grossesse. **(Avis N°1)**

(4) Aux fins susénoncées, seuls peuvent être utilisés les embryons ou fœtus n'ayant pas atteint le seuil de la viabilité et dont la **mort** a été préalablement constatée. **(Avis N°1)**

(5) l'interruption de la circulation sanguine constitue le critère reconnu de la **mort**. … **(Avis N°1)**

(6) Les prélèvements ne peuvent être effectués qu'après constatation confirmée de la **mort**. **(Avis N°1)**

(7) L'utilisation des embryons humains pose, du point de vue éthique, des questions communes aux diverses situations concrètes (embryons **morts**, fécondations in vitro, diagnostic prénatal...) et peut poursuivre des fins également diverses (scientifiques, thérapeutiques, commerciales et industrielles). **(Avis N°1)**

(8) Il convient de reconnaître que, même **mort**, l'embryon n'est pas un produit neutre de laboratoire, mais qu'il est, ou a été, une personne humaine potentielle. **(Avis N°1)**

(9) Certains estiment que toute utilisation doit être condamnée, d'autres, à l'inverse, pensent que l'embryon **mort** n'est qu'un matériau biologique dont la manipulation ne suscite aucune réserve éthique, d'autres enfin, cherchant un juste milieu s'efforcent de préserver le respect dû à l'embryon en précisant les utilisations légitimes qui peuvent en être faites. **(Avis N°1)**

(10,11) L'embryon humain est, en principe, une personne humaine dotée d'un personnalité juridique dès la conception, à condition qu'il naisse vivant et viable et que les effets de cette personnalité lui soient favorables. Ce principe n'aide guère à préciser les règles susceptibles de gouverner l'utilisation des embryons **morts**. Ceux-ci peuvent difficilement être considérés comme des cadavres surtout si la **mort** est survenue avant que l'embryon ait atteint le seuil de la viabilité. **(Avis N°1)**

(12) Sur la base de ces considérations, le présent rapport a pour objet l'utilisation des embryons **morts** à des fins thérapeutiques et scientifiques. **(Avis N°1)**

(13) la définition de l'embryon utilisable, compte tenu des divers stades de son développement (vie, viabilité), et le concept de **mort** appliqué à un embryon, **(Avis N°1)**

(14) […] l'utilisation de l'embryon suppose, dans la plupart des cas, la **mort** volontairement provoquée d'un embryon dont la vie, dès la conception, aurait dû être respectée **(Avis N°1)**

(15) Il convient que l'embryon humain ne soit pas considéré comme un matériau de laboratoire. Son utilisation pour la recherche ne doit concerner qu'un embryon **mort**, à condition que la recherche sur l'animal soit impossible et qu'elle poursuive un but jugé suffisamment important par un Comité d'éthique. **(Avis N°1)**

(16) Il convient d'écarter toute utilisation d'embryons, même **morts**, dont la viabilité préalable aurait été possible, sauf à des fins diagnostiques. **(Avis N°1)**

(17) Définition de la **mort**… **(Avis N°1)**

(18) Les tissus ou organes embryonnaires ne peuvent être prélevés que sur des embryons **morts**. … **(Avis N°1)**

(19,20) La constatation de l'interruption de la circulation sanguine est le critère de la proximité inéluctable de la **mort**, et même de la **mort** certaine. … **(Avis N°1)**

(21) Mais, pour éviter l'objection de la souffrance possible de l'embryon et pour écarter l'image, entretenue par certains, de la vivisection des embryons, il est raisonnable d'attendre un certain temps (une heure ?) après la constatation de la **mort**, pour effectuer le prélèvement. **(Avis N°1)**

(22) Une question préalable se pose : la loi du 22 décembre 1976 relative aux prélèvements d'organes est-elle applicable ? il est clair qu'elle n'a pas prévu l'hypothèse de prélèvements sur l'embryon vivant ou **mort**. **(Avis N°1)**

(23) Il n'est ni évident ni opportun de considérer l'embryon **mort** avant la 22ème semaine gestationnelle comme le cadavre d'un enfant mineur. **(Avis N°1)**

(24) Certains estiment qu'en décidant de la **mort** de l'embryon, la mère se prive de tout droit à son égard. **(Avis N°1)**

---

1. Nous soulignons le nom *mort* pour le distinguer de l'adjectif *mort*.

(25) Nous venons d'ouvrir le champ des possibles à la connaissance et à l'intervention...Nous venons de mettre la main sur le potentiel, sur le virtuel en puissance...Le maître ne le devient plus pour menacer un corps d'esclave ou pour mieux affronter la **mort**, par audace ou bravade, mais pour tenir la nature, ce qui va naître, ce qui se destine ou va se décider à naître, le potentiel non encore né. (citation de M. Serres) **(Avis N°8)**

(26) Ainsi le fait que les fœtus issus d'avortements naturels ou provoqués soient couramment traités comme de purs déchets, fait qui ne semble pas susciter d'émotion particulière dans l'opinion, ne dispense éthiquement en rien de poser par exemple des règles au prélèvements de tissus sur des embryons **morts** à des fins thérapeutiques ou scientifiques, comme a entrepris de le faire le premier avis du Comité. **(Avis N°8)**

(27) Manque à prévoir, pressentir, évaluer ce que nous faisons par nos actes de production de la vie et les risques que nous faisons courir à la personne, alors que nous serons **morts** lorsque les "enfants de la science" viendront un jour nous demander de répondre de ce qu'aujourd'hui nous initions **(Avis N°8)**

(28) Or, recourir à la réduction embryonnaire […] C'est accepter de porter pendant 6 ou 7 mois un ou plusieurs embryons **morts**. **(Avis N°24)**

(29) Ils [les médecins] opèrent une réduction tout en sachant que dans 15% des cas ce geste entraîne la **mort** de l'autre fœtus. **(Avis N°24)**

(30) Il semble donc, actuellement, que la très grande majorité des réductions embryonnaires, qu'elles soient précoces ou tardives, soient à visées thérapeutiques et tendent à prévenir la **mort** ou le handicap d'un ou plusieurs embryons ou fœtus, parfois même de la mère. **(Avis N°24)**

(31) En revanche, en cas de **mort** de l'homme sans expression de volonté en une telle éventualité, il ne semble pas possible de faire référence à celle-ci pour fonder une attitude. **(Avis N°40)**

(32) Ainsi, l'enfant peut naître après le délai légal de 300 jours suivant la **mort** du conjoint, délai au delà duquel la paternité du défunt ne peut être, dans le contexte habituel, légalement reconnue (article 315 du Code civil). **(Avis N°40)**

(33) Il convient cependant de s'interroger sur les conditions, fort diverses, dans lesquelles la femme est amenée à prendre sa décision de demander le transfert des embryons après la **mort** du conjoint. **(Avis N°40)**

(34) Cette demande constitue néanmoins un nouveau projet qui s'inscrit, certes, dans la continuité du précédent, mais dont les motivations ne peuvent pas ne pas être affectées dans un sens ou dans l'autre par la **mort** du conjoint. **(Avis N°40)**

(35) Par certains aspects, la situation peut être rapprochée de celle qu'aurait créée la **mort** subite du conjoint au cours de la grossesse. **(Avis N°40)**

(36) Mais dans ce cas, l'échec du transfert initial et l'extension de la procédure sur une période prolongée ont empêché la gestation de commencer avant que ne survienne la **mort** du conjoint. **(Avis N°40)**

(37) Des motivations multiples peuvent être à l'origine de l'une ou de l'autre de ces décisions, déterminées par l'ensemble des réactions de la femme à la **mort** de son conjoint, et à la façon dont elle surmontera la disparition de son couple pendant la période du deuil qui s'ensuit. **(Avis N°40)**

(38) C'est peut-être là que la comparaison avec la situation créée par la **mort** du conjoint pendant la grossesse est la plus pertinente. … **(Avis N°40)**

(39) En effet, du point de vue de l'enfant après sa naissance, la **mort** accidentelle de son père alors qu'il était déjà conçu le prive de la même manière de sa présence auprès de lui qu'elle soit survenue avant ou après implantation. **(Avis N°40)**

(40) Ainsi, l'enfant peut naître après le délai légal de 300 jours suivant la **mort** du conjoint, délai au delà duquel la paternité du défunt ne peut être, dans le contexte habituel, légalement reconnue (article 315 du Code civil). **(Avis N°40)**

(41) Dès le début de son activité le CCNE a été interrogé sur les problèmes éthiques posés par des programmes de recherches utilisant des prélèvements de tissus d'embryons et de fœtus humains **morts**. **(Avis N°52)**

(42) Tout différent est le contexte de la réalisation de collections de tissus et organes embryonnaires à partir du recueil systématique et sans projet défini de recherches d'embryons normaux **morts** provenant d'interruptions volontaires de la grossesse, en vue de mettre les tissus ou organes ainsi obtenus à la disposition d'équipes de recherche. **(Avis N°52)**

(43) Dès le début de son activité le C.C.N.E. a été interrogé sur les problèmes éthiques posés par des programmes de recherches utilisant des prélèvements de tissus d'embryons et de fœtus humains **morts**. **(Avis N°53)**

(44) Les recherches sur des embryons ou fœtus **morts** n'ont pas été traitées par la loi. **(Avis N° 53)**

(45) Constitution de collections de cellules à partir de prélèvements effectués sur des embryons ou fœtus **morts** après leur expulsion. **(Avis N°53)**

(46) Les recherches sur des embryons ou fœtus **morts** n'ont pas été abordées par la loi. **(Avis N°53)**

(47) Les embryons et les fœtus expulsés après l'implantation ne sont pas viables en dehors de l'organisme maternel jusqu'à environ la 24ème semaine de gestation. Pour ces embryons, ou fœtus on doit distinguer la **mort** de l'organisme dans son entier déterminée par l'interruption de la circulation sanguine consécutive à l'expulsion hors de l'organisme maternel, et l'état des cellules qui peuvent rester viables plusieurs heures. **(Avis N°53)**

(48) Les embryons ou fœtus **morts** expulsés après l'implantation **(Avis N°53)**

(49) Il y a, le plus souvent, un délai de quelques semaines entre l'arrêt du développement embryonnaire, donc la **mort** de l'embryon, et l'expulsion spontanée, ce qui a pour conséquence une lyse des tissus embryonnaires. **(Avis N°53)**

(50) Critères de **mort** de l'embryon **(Avis N°53)**

(51,52) La recommandation 1100 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe distingue : les embryons préimplantatoires vivants, les embryons préimplantatoires **morts**, les embryons postimplantatoires ou les fœtus vivants hors de l'utérus, les embryons ou les fœtus **morts** … **(Avis N°53)**

(53) Les critères de définition de la **mort** retenus pour le prélèvement d'organes sur des cadavres humains (activité cérébrale par électroencéphalogramme) ne sont pas utilisables pour des embryons. … **(Avis N°53)**

(54) Le document de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, considère que la **mort** est déterminée en référence à l'absence de fonctions vitales : respiration spontanée et battements cardiaques qui, en pratique, ne sont pas facilement observables. **(Avis N° 53)**

(55) Il a été proposé de constituer des collections de tissus et organes embryonnaires à partir du recueil systématique et sans projet défini de recherches, d'embryons normaux **morts** provenant d'interruptions volontaires de la grossesse, en vue de mettre les tissus ou organes ainsi obtenus à la disposition d'équipes de recherche. **(Avis N°53)**

(56) Pour les cellules embryonnaires prélevées sur des embryons ou fœtus **morts**, leur prélèvement doit suivre les recommandations de l'avis n°1 du CCNE. **(Avis N°53)**

(57) "Aux fins susénoncées, seuls peuvent être utilisés les embryons ou fœtus n'ayant pas atteint le seuil de la viabilité et dont la **mort** a été préalablement constatée." **(Avis N°53)**

(58) En effet, au nom de l'ordre public, une autopsie médico-légale, destinée uniquement à s'assurer de la cause du décès, en dehors de toute finalité scientifique, est pratiquée d'office sur le corps des personnes décédées dans des lieux publics, quand bien même celles-ci s'y seraient expressément opposées de leur vivant. En revanche, l'autopsie des personnes décédées en milieu hospitalier n'est réalisable qu'avec l'information devenue en fait l'accord préalable de la famille, recueilli dans les heures qui suivent la **mort**. Or ce consentement s'avère si difficile à demander et à obtenir dans ces circonstances, toujours douloureuses, que la plupart des médecins renoncent pratiquement à faire une autopsie. **(Avis N°67)**

(59) Cette situation entraîne un certain nombre de conséquences, car les progrès de l'imagerie médicale et de la biologie analytique ne sauraient remplacer complètement l'autopsie. En effet, seule celle-ci permet d'établir formellement les causes de la **mort**, de découvrir d'éventuelles pathologies associées ou méconnues, et finalement de redresser ou de compléter le diagnostic dans 20 à 25 % des cas selon les statistiques européennes et américaines disponibles. **(Avis N°67)**

(60) Le CCNE note que l'abandon du projet parental associé à l'absence de don aboutit inéluctablement à ce que ces embryons ne se développent pas, et à terme **meurent** ou soient détruits. **(Avis N°67)**

hors corpus

(61) De la même façon, arracher une population à la maladie et à la **mort** ne lui confère pas pour autant le sentiment de la santé. Le pouvoir même qui a servi à éradiquer la maladie et la **mort** entraîne l'apparition de nouvelles détresses jugées équivalentes. (F. Quéré) **(Avis N°8)**

(62) Aux fantasmes évoqués tantôt, qui mèneraient une société à sa **mort** (car elle ne peut subsister qu'en imposant à l'individu une forme de contradiction), et selon une course folle de relance du vouloir par le pouvoir et du pouvoir par le vouloir, que nulle conscience ne saurait contrôler, ni même apprécier. (F. Quéré) **(Avis N°8)**

(63) L'humanité énigmatiquement présente dans un embryon même obtenu et conservé in vitro et dont le transfert pour l'implantation ne peut plus être raisonnablement envisagé me conduit à estimer qu'il existe une différence éthique entre les deux attitudes suivantes à l'égard d'un tel embryon : arrêter la conservation et donc le laisser **mourir** naturellement ; l'utiliser à des fins de recherche. (O. de Dinechin) **(Avis N°53)**

3.3. Les contextes d'occurrence des lexèmes *naissance* et *naître*

(1) L'embryon ou le fœtus vivant ne peut être, en aucun cas, l'objet d'expérimentation in utero. Seules sont légitimes les actions thérapeutiques destinées à favoriser le développement et la **naissance** de l'enfant. **(Avis N°1)**

(2) "Provoquer une **naissance** par des techniques de reproduction artificielle est un acte qui suscite des interrogations éthiques". **(Avis N°8)**

(3) Ces solutions ne sont, en conséquence, pas définitives : on peut envisager et souhaiter que la recherche permette à l'avenir de ne féconder que des ovocytes destinés à être transplantés en vue de la **naissance** d'un enfant. **(Avis N°8)**

(4, 5) Toute fécondation humaine conduit à la formation d'un embryon qui devrait être appelé, en raison du projet parental, à donner **naissance** à un enfant, bien que cette **naissance** ne puisse, à l'évidence, être garantie. **(Avis N°8)**

(6) La finalité de la fécondation in vitro doit être la **naissance** d'enfants. **(Avis N°8)**

(7) Dans le cas ou le nombre d'ovocytes prélevés et fécondés est supérieur aux possibilités médicales de la transplantation, les embryons obtenus peuvent être conservés dans le but de préserver toutes les chances d'une **naissance**. **(Avis N°8)**

(8) Après une première **naissance** et s'il existe encore des embryons du couple, la question se pose de savoir s'il est acceptable de les transplanter en vue d'un deuxième enfant. **(Avis N°8)**

(9) Toutefois, malgré l'opinion dissidente de certains de ses membres, le Comité estime qu'un nouveau délai de douze mois à compter de la première **naissance** peut être ouvert au bénéfice des couples souhaitant un autre enfant. **(Avis N°8)**

(10) Sont considérées ici les recherches pour lesquelles on ne dispose pas encore d'informations suffisantes pour justifier que ces recherches augmentent les chances d'une **naissance**. **(Avis N°8)**

(11) Une macromolécule codée, un gène, un chromosome, un ovocyte : tout cela est de l'ordre du vivant. Mais rien de cela n'est apte à naître. Si l'on obtenait un jour le développement complet d'un ovocyte ou d'un spermatozoïde humain, il serait impossible de parler de **naissance**. Le "pas encore né" ne commence qu'avec l'œuf fécondé que la méiose et l'amphimixie ont fait singulier, c'est-à-dire imprévisible quoique déterminé. Naître comme individu c'est être produit différent de tout autre, et non pas re-produit **(Avis N°8)**

(12) Toutefois, le taux d'échec est plus élevé avec les embryons in vitro, puisqu' on estime que, transplantés individuellement ils ne peuvent aboutir à une **naissance** que dans moins de 10 % des cas, alors que ce taux est de 25 à 20 % avec les embryons in vivo. **(Avis N°8)**

(13, 14) En effet, il a été observé que le pourcentage de grossesse augmente rapidement en fonction du nombre d'embryons transplantés : on obtient alors environ 20 % de **naissances**, après transfert de trois embryons, (et près de 30 % après transfert de cinq embryons). Mais cette augmentation se traduit par un plus grand nombre de **naissances** multiples. **(Avis N°8)**

(15) Cette variabilité est observée même avec des lignées consanguines de souris et les recherches consacrées à l'obtention d'un nombre réduit, mais constant, d'embryons (travaux sur les **naissances** gémellaires chez les bovins) n'ont, à ce jour, pu aboutir. **(Avis N°8)**

(16) En effet, la FIVETE reste un mode de procréation qui n'est pas très efficace, puisqu'il faut en moyenne effectuer huit à dix tentatives de recueil d'ovocytes pour obtenir une **naissance**. **(Avis N°8)**

(17) Ces résultats expliquent, en grande partie, le coût élevé de cette forme de procréation médicalement assistée : le prix de revient d'une tentative de FIVETE était, en 1985, estimé à environ 15 000 francs (6) et le coût de la **naissance** d'un enfant à plus de 150 000 francs. (de 70 000 francs à 300 000 francs selon les équipes). **(Avis N°8)**

(18) Avec le diagnostic prénatal in utero, tel qu'il est réalisé actuellement, la grossesse commence, le diagnostic est pratiqué, il y a une interruption de la grossesse si le fœtus est atteint : dans le cas, de loin le plus fréquent, celui des maladies récessives, autosomiques ou liées au chromosome X, 75 % des grossesses iront à terme et l'enfant sera normal ; si la transmission est dominante, 50 % conduiront à la **naissance** d'un enfant normal. **(Avis N°8)**

(19) Enfin il importe d'avoir à l'esprit le fait que, dans les modes de transmission mendeliens, il y a toujours 50 % (caractère dominant) et le plus souvent 75 % des conceptions qui conduisent à la **naissance** d'un enfant normal. **(Avis N°8)**

(20) Le développement de la fécondation in vitro, les dissociations qu'elle entraîne entre la sexualité et la conception, entre la conception et la gestation, la possibilité et le développement de la congélation d'où résulte une distanciation temporelle entre la fécondation et la gestation, la production enfin d'embryons en nombre supérieur aux possibilités médicales, ou aux désirs parentaux, de transplantation en vue de la **naissance** d'enfants et la disponibilité d'embryons destinés soit à être détruits, soit à être donnés à d'autres couples ou à la recherche, constituent des faits dont la légitimité et les conséquences doivent faire l'objet d'une rigoureuse évaluation, susceptible de fonder le principe et la mesure des responsabilités humaines et partant des règles ou des directives auxquelles les utilisations des embryons humains devraient obéir pour être éthiquement acceptables, sinon toujours justifiées. **(Avis N°8)**

(21) D'où la difficulté particulière des problèmes éthiques relatifs à l'embryon humain : en ce cas limite, la compréhension commune de la personne est soumise à l'obligation de définir de façon précise son extension, faute de quoi elle ne saurait suffire à fonder l'accord sur l'étendue de nos devoirs dans les situations successives où l'être humain prend **naissance**. **(Avis N°8)**

(22) Sans doute peut-on dire négativement que, du point de vue purement biologique, le stade recherché ne saurait être antérieur à la fécondation de l'œuf, pour la raison que, si les gamètes séparés peuvent être appelés vivants, seule leur fusion donne **naissance** à un individu nouveau. **(Avis N°8)**

(23) Certains estiment que la personne est présente dans l'embryon dès la conception, d'autres qu'on ne peut parler de personne qu'à partir de stades plus tardifs, mais les avis divergent quant à la fixation de ce stade : implantation après le sixième jour, apparition de la ligne primitive à la fin de la deuxième semaine, phase de viabilité vers la vingt-quatrième semaine, voire la **naissance** elle-même. **(Avis N°8)**

(24) l'embryon n'est pas seulement humain en vertu d'un génome spécifique. Il l'est aussi en vertu d'un projet parental de procréer et du sens de ce projet dans un "roman familial", de l'inscription de l'enfant à naître, avant même la conception, dans l'imaginaire de ses parents, de sa reconnaissance juridique comme sujet de droit dès sa conception sous réserve de sa **naissance** viable, des interactions précoces aujourd'hui mieux connues entre le développement fœtal et la vie physique de la mère utérine, et d'autres processus de même ordre. **(Avis N°8)**

(25) C'est également par souci de favoriser la **naissance** mais aussi de conjurer certains risques pour l'enfant à naître, que le Comité accepte une congélation strictement limitée dans le temps et interdit la conservation d'embryons congelés ou non à des fins de recherche sans qu'un projet de recherche effectif ne soit en cours. **(Avis N°8)**

(26) Dès lors qu'elle est limitée strictement dans le temps, l'instrumentalisation de l'embryon qui en résulte nécessairement, est un moindre mal, tant que la fécondation in vitro connaîtra un taux d'échec aussi important ; la congélation préserve l'intérêt de la mère, mais aussi les chances de **naissance**. **(Avis N°8)**

(27, 28) À cet égard, le Comité n'a pu réunir de consensus entre ses membres sur la conservation des embryons, en vue d'une deuxième **naissance**, ni sur la légitimité du don d'embryon à d'autres couples que les géniteurs. S'il a laissé ouverte la possibilité de donner **naissance** à un autre enfant, il a estimé nécessaire de subordonner le don d'embryon à l'intervention d'une législation appropriée. **(Avis N°8)**

(29) Avec le diagnostic prénatal in utero, tel qu'il est réalisé actuellement, dans le cas, de loin le plus fréquent, de maladies récessives autosomiques ou liées au chromosome X, 75 % des fœtus sont normaux ; les grossesses vont à terme avec **naissance** d'un enfant normal. **(Avis N°19)**

(30) Quelques chiffres pour traduire cette situation : en 1987 une étude anglaise, reconnue valable pour la France par le Ministère de la Santé, donne les chiffres suivants de mortalité périnatale, (mortalité durant les 6 jours après la **naissance**, comprenant les morts-nés) **(Avis N°24)**

(31) Des études faites à l'INSERM, par des pédiatres, montrent que les problèmes posés aux familles par des **naissances** multiples (3 et au-dessus) sont réels et lourds. **(Avis N°24)**

(32) L'INSERM précise concernant les accouchements triples et plus… 1987 : 197, pour un nombre de **naissances** stable. **(Avis N°24)**

(33) Ces problèmes n'épargnent pas les pères : quelques uns abandonnent avant la **naissance** ; sur 49 triplés dont s'occupe la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, trois sont de familles monoparentales. **(Avis N°24)**

(34) Ne pas recourir à la réduction embryonnaire : C'est prendre le risque de perdre 1 ou 2 ou tous les enfants à la **naissance**. **(Avis N°24)**

(35) S'agissant d'une intervention [réduction embryonnaire ou fœtale] plus tardive, dès lors qu'un des fœtus est atteint d'une affection incurable, à la **naissance**, d'une particulière gravité, on se trouve dans la situation de l'article L162-12 du code de la ... **(Avis N°24)**

(36) Certes, le projet parental est interrompu, puisqu'il consistait en la **naissance** d'un enfant au sein d'un couple déterminé à l'accueillir et que ce couple n'existe plus. **(Avis N°40)**

(37) De plus, en cas de **naissance** viable, on pourrait admettre que l'enfant soit légitime ou naturel au regard de la loi. **(Avis N°40)**

(38) En l'état actuel des techniques, le taux de **naissances** dépend de l'état de l'embryon au moment du transfert. En l'absence de congélation ce taux est de l'ordre de 10 % et tombe à moins de 3 % après congélation. **(Avis N°40)**

(39) Ainsi, le transfert, qui pourrait donner lieu à une grossesse et aboutir à une **naissance**, n'est pas un évènement inéluctable : il nécessite une décision et implique la collaboration active de l'équipe médicale. **(Avis N°40)**

(40) En cas de succès, le transfert d'embryon aboutira à la **naissance** d'un ou même de plusieurs enfants, du fait de la fréquence relative de grossesses multiples après implantation réussie. **(Avis N°40)**

(41) En effet, du point de vue de l'enfant après sa **naissance**, la mort accidentelle de son père alors qu'il était déjà conçu le prive de la même manière de sa présence auprès de lui qu'elle soit survenue avant ou après implantation. **(Avis N°40)**

(42) De plus, en cas de **naissance** viable, on pourrait admettre que l'enfant soit légitime ou naturel au regard de la loi. **(Avis N°40)**

(43) Toute expérimentation sur un embryon vivant et non viable qui n'aurait pas pour but le bien de l'enfant à **naître** et de favoriser son développement doit être écartée. **(Avis N°1)**

(44) Les inquiétudes, comme les espérances, que fait **naître** la maîtrise de la reproduction humaine, suscitent, en effet, le désir de soumettre l'exercice de cette maîtrise à des normes et/ou à des contrôles. **(Avis N°1)**

(45) Le nombre d'embryons transplantés doit être limité pour réduire les risques de grossesses multiples, tant pour la mère que pour les enfants à **naître**. **(Avis N°8)**

(46) L'arbitrage entre les risques de grossesses multiples et le respect de la vocation des embryons à **naître** s'impose aujourd'hui comme une solution de moindre mal. **(Avis N°8)**

(47) contradiction, par exemple, entre la légitimité d'une recherche visant le bien de l'enfant à **naître** et l'obligation d'expérimenter au préalable sur l'embryon humain ; … **(Avis N°8)**

(48) risques liés à la prédiction ou à la détermination de l'identité des enfants à **naître**, risques de dérive vers l'eugénisme ou vers des pratiques de pure convenance parentale ; **(Avis N°8)**

(49) La tentation d'un choix de l'enfant à **naître** en fonction de ses qualités, peut paraître contraire à la dignité de la personne future, car elle met en cause le respect de l'altérité, de la singularité et de la liberté de l'enfant. **(Avis N°8)**

(50, 51, 52) Une macromolécule codée, un gène, un chromosome, un ovocyte : tout cela est de l'ordre du vivant. Mais rien de cela n'est apte à **naître.** Si l'on obtenait un jour le développement complet d'un ovocyte ou d'un spermatozoïde humain, il serait impossible de parler de naissance. Le "pas encore **né**" ne commence qu'avec l'œuf fécondé que la méiose et l'amphimixie ont fait singulier, c'est-à-dire imprévisible quoique déterminé. **Naître** comme individu c'est être produit différent de tout autre, et non pas re-produit **(Avis N°8)**

(53, 54, 55) Nous venons d'ouvrir le champ des possibles à la connaissance et à l'intervention...Nous venons de mettre la main sur le potentiel, sur le virtuel en puissance...Le maître ne le devient plus pour menacer un corps d'esclave ou pour mieux affronter la mort, par audace ou bravade, mais pour tenir la nature, ce qui va **naître**, ce qui se destine ou va se décider à **naître**, le potentiel non encore **né**. (citation de M. Serres) **(Avis N°8)**

(56) Or, s'agissant de la reproduction humaine, il est vrai que l'on ignore encore beaucoup de choses sur la genèse de la fécondation, du développement embryonnaire, sur les causes d'échec de la nidation ; il est vrai aussi que la recherche sur les embryons autorise, ou autorisera demain, des diagnostics génétiques, des interventions visant à déterminer l'être humain, qui font **naître** ou **renaître** le spectre d'un eugénisme dont la science peut avoir les moyens et qu'elle utilise déjà dans la reproduction industrialisée de certains animaux. **(Avis N°8)**

(57) Pour ce dernier, le problème de la légitimité des interventions médicales ou scientifiques dont il est l'objet, se pose non seulement au regard des moyens utilisés mais aussi des finalités, toutes les fois que les embryons ne sont pas ou plus destinés à être transplantés et que leur vocation à **naître** est défaillante. **(Avis N°8)**

(58) Il l'est aussi en vertu d'un projet parental de procréer et du sens de ce projet dans un "roman familial", de l'inscription de l'enfant à **naître**, avant même la conception, dans l'imaginaire de ses parents, de sa reconnaissance juridique comme sujet de droit dès sa conception sous réserve de sa naissance viable, des interactions précoces aujourd'hui mieux connues entre le développement fœtal et la vie physique de la mère utérine, et d'autres processus de même ordre. **(Avis N°8)**

(59, 60) Il affirme notamment que la finalité de la fécondation humaine est d'abord et avant toute chose une finalité procréative qui ne peut ignorer la considération du bien de l'enfant à **naître**, lequel est en droit de **naître** au sein d'un couple uni. **(Avis N°8)**

(61) C'est également par souci de favoriser la naissance mais aussi de conjurer certains risques pour l'enfant à **naître**, que le Comité accepte une congélation strictement limitée dans le temps et interdit la conservation d'embryons congelés ou non à des fins de recherche sans qu'un projet de recherche effectif ne soit en cours. **(Avis N°8)**

(62) Même si les chercheurs déplorent la limite provisoirement établie, ils doivent comprendre qu'elle s'impose en vertu d'un devoir de prudence et surtout pour conjurer les désirs que des tris génétiques feraient **naître** dans les esprits ou l'idée que l'enfant puisse être programmé, choisi et déterminé comme une chose, au mépris du respect de son altérité et de sa liberté. **(Avis N°8)**

(63) Il convient à cette occasion, de rappeler avec force qu'aucune éthique sérieusement élaborée, afin de contrôler la maîtrise technologique, ne pourra **naître** et se révéler efficiente, si les moralistes ou la société toute entière, sont en permanence acculés à enregistrer des faits accomplis. **(Avis N°8)**

(64) Il n'est pas dit, que toute recherche soit illégitime en raison de ses finalités ; mais il est clair que la recherche qui n'a pas pour but le bien de l'enfant à **naître**, conduit, si on l'admet, à traiter l'embryon comme un objet et qu'à ce titre, elle peut être jugée *a priori* contraire à l'éthique. … **(Avis N°8)**

(65) Inversement, ceux qui considèrent comme acceptables des expérimentations thérapeutiques visant le bien de l'enfant à **naître**, doivent admettre qu'on ne peut en faire courir le risque à des enfants, sans avoir préalablement expérimenté l'essai sur des embryons non transplantés. **(Avis N°8)**

(66) Nombreux sont ceux qui, pour des raisons de principe, refusent toute espèce de recherche sur l'embryon, sauf si celle-ci présente un avantage individuel pour l'enfant à **naître**. **(Avis N°8)**

(67) On objecte, qu'en l'état actuel des connaissances, ne peut être écartée l'éventualité que ces formes de reproduction humaine fassent courir des risques psychiques aux enfants à **naître**. **(Avis N°18)**

(68) Dès lors que le don de gamètes, voire d'embryons, peut être mis en œuvre en préservant l'intérêt de l'enfant à **naître**, en respectant le principe selon lequel le corps humain est hors commerce et en prévenant les risques de toute dérive eugénique, on peut estimer que ce don, permettant à des couples stables d'assumer en toute responsabilité leur projet parental, constitue une réponse acceptable à la souffrance de la stérilité. **(Avis N°18)**

(69) Le droit institue, certes, avec l'adoption, des parentés purement sociales, mais c'est pour remédier à un état de fait dans l'intérêt d'enfants déjà **nés** : peut-on vraiment comparer les deux situations ? **(Avis N°18)**

(70) Les médecins qui utilisent ces techniques doivent être parfaitement formés, prendre pleine conscience de leurs prolongements éventuels tant pour le couple que pour les enfants à **naître** et tenter d'éviter que les grossesses multiples provoquées par un geste médical ne soient plus nombreuses que dans la nature. **(Avis N°24)**

(71) Quelques chiffres pour traduire cette situation : en 1987 une étude anglaise, reconnue valable pour la France par le Ministère de la Santé, donne les chiffres suivants de mortalité périnatale, (mortalité durant les 6 jours après la naissance, comprenant les morts-**nés**) **(Avis N°24)**

(72) D'ailleurs, les enfants **nés** de grossesses multiples ne vont pas tous en réanimation mais tous restent un mois en centre de néonatalogie. **(Avis N°24)**

(73) Ainsi, l'enfant peut **naître** après le délai légal de 300 jours suivant la mort du conjoint, délai au delà duquel la paternité du défunt ne peut être, dans le contexte habituel, légalement reconnue (article 315 du Code civil). **(Avis N°24)**

(74) La femme mettrait à profit ce délai pour réfléchir et s'informer, au cours d'entretiens, sur la situation qu'elle envisage de créer, notamment ses aspects juridiques, concernant son avenir et celui du ou des enfants à **naître**. **(Avis N°24)**

(75) Les arguments pour ou contre l'acceptation de cette demande doivent prendre en compte la réalité de ce qu'il est convenu d'appeler "le projet parental", les conséquences de son non accomplissement et l'intérêt d'un enfant **né** dans ces circonstances. **(Avis N°40)**

(76) La question se pose de l'intérêt de l'enfant **né** dans ce contexte exceptionnel. **(Avis N°40)**

(77) Ainsi, l'enfant peut **naître** après le délai légal de 300 jours suivant la mort du conjoint, délai au delà duquel la paternité du défunt ne peut être, dans le contexte habituel, légalement reconnue (article 315 du Code civil). **(Avis N°40)**

(78) Elle mettra à profit ce délai pour réfléchir et s'informer sur la situation qu'elle envisage de créer, notamment dans ses aspects juridiques, concernant son avenir et celui du ou de ses enfants à **naître**. **(Avis N°40)**

(79) "Est interdite toute intervention ayant pour but de faire **naître** un enfant ou de laisser se développer, à compter du stade de la différenciation tissulaire un embryon humain, qui ne seraient pas directement issus des gamètes d'un homme ou d'une femme.". **(Avis N°67)**

(80) "Le clonage dit reproductif est illicite. En conséquence, est interdite toute intervention ayant pour but de faire **naître** un enfant ou de laisser se développer, au-delà de la fin du stade pré-implantatoire, un embryon humain, qui ne seraient pas directement issus des gamètes d'un homme et d'une femme". **(Avis N°67)**

(81) "Est interdite toute intervention ayant pour but de faire **naître** un enfant ou de laisser se développer, à compter du stade de la différenciation tissulaire un embryon humain, qui ne seraient pas directement issus des gamètes d'un homme ou d'une femme." **(Avis N°67)**

(82) "En conséquence, est interdite toute intervention ayant pour but de faire **naître** un enfant ou de laisser se développer au-delà de la fin du stade pré-implantatoire, un embryon humain, qui ne seraient pas directement issus des gamètes d'un homme et d'une femme". **(Avis N°67)**

4. Les valeurs modales mobilisées dans le corpus

4.1. La notation employée

Les formes linguistiques :

R : modalités *de re*

R1 : étiquettes nominales et verbales

R2 : qualifiants du nom, caractérisants du procès

D : modalités *de dicto*

D1 : verbe modal et adjectif opérateur de phrase n'ayant pas comme sujet modal un pronom impersonnel ou de première personne

D2 : verbe modal et adjectif opérateur de phrase ayant comme sujet modal un pronom impersonnel

D3 : adverbe modal

D4 : verbe modal et adjectif opérateur de phrase ayant comme sujet modal un pronom de première personne

E : modalités d'énonciation

E1 : phrases interrogatives et exclamatives

E2 : structure performative

Les valeurs modales :

1 : valeurs aléthiques

1.1, 1.2, 1.3, 1.4 : ‹nécessaire›, ‹impossible›, ‹possible› et ‹aléatoire›

2 : valeurs déontiques

2.1, 2.2, 2.3, 2.4 : ‹obligatoire›, ‹interdit›, ‹permis› et ‹facultatif›

3 : valeurs épistémiques

3.1, 3.2, 3.3, 3.4 : ‹certain›, ‹exclu›, ‹probable› et ‹incertain›

4 : valeurs doxologiques

4.1, 4.2, 4.3, 4.4 : ‹croire être›, ‹croire ne pas être›, ‹ne pas croire ne pas être› et ‹ne pas croire être›

5 : valeurs éthiques-morales : **5+, 5-, 5+/-** : ‹bien›, ‹mal›

6 : valeurs esthétiques : **6+, 6-, 6+/-** : ‹beau›, ‹laid›

7 : valeurs pragmatiques : **7+, 7-, 7+/-** : ‹utile/avantageux›, ‹inutile/désavantageux›

8 : valeurs intellectuelles : **8+, 8-, 8+/-** : ‹intéressant›, ‹inintéressant›

9 : valeurs hédoniques-affectives : **9+, 9-, 9+/-** : ‹plaisir/bonheur›, ‹dégoût/malheur›

10 : valeurs volitives

10.1, 10.2, 10.3, 10.4 : ‹volition›, ‹refus›, ‹acceptation› et ‹involition›

11 : valeurs désidératives

11.1, 11.2, 11.3, 11.4 : ‹désirer être›, ‹désirer ne pas être›, ‹ne pas désirer ne pas être› et ‹ne pas désirer être›

Les parenthèses (10.1) marquent la non activation d'une valeur présente dans la signification.

4.2. La modalisation de l'Avis n° 1

N°	R/D/E	Expression linguistique	Aléth.	Déont.	Épist.	Doxol	Éth-m.	Esth.	Prag.	Intel.	Aff-héd	Volit.	Désid.
1	R1	ayant considéré			3.3							10.1	
2	R1	l'utilité							7+				
3	R2	thérapeutique							7+			10.1	
4	R2	diagnostique			3.1-3								
5	R2	scientifique			3.1				7+				
6	R1	tissus	1.1-3										
7	R2	embryonnaires	1.1-3										
8	R2	fœtaux	1.1-3										
9	R1	recherches			3.1-3				7+	8+		10.1	
10	R1	thérapeutiques							7+			10.1	
11	R1	la qualité	1.1										
12	R1	personne humaine	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
13	R2	potentielle	1.3										
14	R1	l'embryon	1.1-3										
15	R1	fœtus	1.1-3										
16	R1	conception	1.4										
17	R1	opinions				4.1							
18	R1	s'expriment			3.1								
19	R2	éthique		2.1			5+/-						
20	R1	tissus	1.1-3										
21	R2	embryonnaires	1.1-3										
22	R2	fœtaux	1.1-3										
23	R1	conflits				4.1	5-				9-		11.2
24	R1	valeurs					5+						
25	R1	provoquent	1.1-4										
26	R2	juridiques		2.1									
27	R1	problème							7-				
28		le CCNEsvs											
29	E2	recommande											
30		observer		2.1									
31		directives		2.1									
32	R1	conséquences	1.1-3										
33	R1	résultant	1.1-3										
34	R1	utilisation							7+			10.1	
35	R1	tissus	1.1-3										
36	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
37	R1	conséquences	1.1-3										
38	R2	éthiques		2.1			5+/-						
39	R2	médicales			3.1				7+				
40	R1	tissus	1.1-3										
41	R1	embryons	1.1-3										
42	R1	fœtus	1.1-3										
43	R1	compte tenu			3.1								
44	R1	provenance	1.1										

45	R1	interruption	1.2									(10.1)	
46	R1	grossesse	1.3										
47	R1	définition			3.1								
48	R1	embryons	1.1-3										
49	R1	fœtus	1.1-3										
50	R2	susceptibles de	1.3-4										
51	R1	consentements										10.3	
52	R2	à requérir										10.1	
53													
54	R1	**embryon**	1.1-3										
55	R1	**fœtus**	1.1-3										
56	D1	**doit**		2.1									
57	R1	**être reconnu comme**			3.1		5+				9+	10.3	
58	R1	**personne humaine**	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
59	R2	**potentielle**	1.3										
60	R2	**vivante**	1.1-3										
61	R1	**respect**					5+				9+		
62	R1	**s'impose**	1.1										
63													
64	R1	résulte	1.1-3		3.1								
65	R1	embryon	1.1-3										
66	R1	fœtus	1.1-3										
67	R2	vivant	1.1-3										
68	D1	ne peut		2.2									
69	R2	en aucun cas	1.2										
70	R1	expérimentations			3.1-3				7+			10.1	
71	R2	in utero	1.1-3										
72	R2	légitimes		2.3			5+						
73	R1	actions										10.1	
74	R2	thérapeutiques							7+			10.1	
75	R2	destinées à	1.1									10.1	
76	R1	favoriser							7+				
77	R1	développement	1.3										
78	R1	naissance	1.3-4										
79	R1	enfant	1.1-3	2.1-3							(9+/-)	(10.1)	(11.1)
80	R1	maintien										10.1	
81	R2	artificiel							7+			10.1	
82	R1	vie	1.1-3										
83	R1	embryon	1.1-3										
84	R1	fœtus	1.1-3										
85	R2	en vue de										10.1	
86	R1	recherche			3.1-3				7+	8+		10.1	
87	R1	à fins										10.1	
88	R2	thérapeutiques							7+			10.1	
89	R2	interdit		2.2									
90													
91	R1	utilisation							7+			10.1	
92	R2	commerciale							7+				
93	R2	industrielle							7+				

94	R1	embryons	1.1-3										
95	R1	fœtus	1.1-3										
96	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
97	R2	interdite		2.2									
98	R1	tissus	1.1-3										
99	R1	embryon	1.1-3										
100	R1	fœtus	1.1-3										
101	R2	mort	1.1-2-4								9-		
102	R2	légitimes		2.3			5+						
103	D1	ne sauraient		2.2									
104	R1	donner lieu à	1.1-4										
105	R1	rémunération							7+				
106													
107	R2	légitimes		2.3			5+						
108	R1	dans les conditions	1.4	2.1									
109	R2	définies			3.1								
110	R1	utilisations							7+			10.1	
111	R1	dans un but										10.1	
112	R2	thérapeutique							7+			10.1	
113	R2	diagnostique			3.1-3								
114	R2	scientifique			3.1				7+				
115	R1	**objections**										10.2	
116	R2	**éthique**		2.1			5+/-						
117	R1	**légitimité**		2.3			5+						
118	R1	**tissus**	1.1-3										
119	R1	**embryons**	1.1-3										
120	R1	**fœtus**	1.1-3										
121	R2	**morts**	1.1-2-4								9-		
122	R1	**ont pour cause**	1.1										
123	R1	**provenance**	1.1										
124	R1	**mort**	1.1-2-4								9-		
125	R2	**est due à**	1.1										
126	R1	**interruption**	1.2										
127	R2	**volontaire**										10.1	
128	R1	**grossesse**	1.3										
129													
130	R1	à un titre quelconque		2.3									
131	D1	auraient à		2.1									
132	R1	coopérer à							7+			10.1	
133	D1	peuvent		2.3									
134	R1	se prévaloir de							7+			10.1	
135	R1	clause de conscience		2.1			5+						
136	R1	refuser										10.2	
137	R1	participation										10.1	
138													
139	R1	n'invoquent pas							7+			10.1	
140	R1	clause de conscience		2.1			5+						
141	D1	doivent		2.1									
142	R1	respecter		2.1			5+					10.3	

143	R1	directives		2.1									
144													
145	R1	directives		2.1									
146	R2	éthiques		2.1			5+/-						
147	R1	utilisation							7+			10.1	
148	R1	embryon	1.1-3										
149	R1	fœtus	1.1-3										
150	R1	à des fins										10.1	
151	R2	diagnostiques			3.1-3								
152	R1	recherche de			3.3							10.1	
153	R1	cause	1.1										
154	R1	interruption	1.2										
155	R2	spontanée	1.3-4										
156	R1	grossesse	1.3										
157	R1	confirmation			3.1-3								
158	R1	diagnostics			3.1-3								
159	R2	in utero	1.1-3										
160	R2	légitime		2.3			5+						
161	R1	utilisation							7+			10.1	
162	R1	tissus	1.1-3										
163	R2	embryonnaires	1.3										
164	R2	fœtaux	1.1-3										
165	R1	dans un but										10.1	
166	R2	thérapeutique							7+			10.1	
167	D1	doit		2.1									
168	R1	caractère	1.1										
169	R2	exceptionnel	1.4										
170	R2	justifié		2.3			5+						
171	R1	connaissances			3.1								
172	R1	rareté	1.4										
173	R1	maladies	1.4						7-		9 -		
174	R2	traitées							7+		9+	10.1	
175	R1	absence	1.2										
176	R1	thérapeutique							7+			10.1	
177	R2	efficace							7+				
178	R1	avantage							7+				
179	R2	manifeste			3.1								
180	R1	survie	1.3-4										
181	R1	bénéficiaire							7+				
182	R1	traitement							7+			10.1	
183	R1	utilisation							7+			10.1	
184	R1	tissus	1.1-3										
185	R2	embryonnaires	1.1-3										
186	R2	fœtaux	1.1-3										
187	R1	à des fins de										10.1	
188	R1	recherche			3.1-3				7+	8+		10.1	
189	D1	doit		2.1									
190	R1	poursuivre un but										10.1	
191	MR	spécialement											

192	R2	important							7+	8+	9+		
193	MR	spécialement											
194	R2	utile							7+				
195	R1	progrès	1.3				5+		7+				
196	R1	thérapeutiques							7+			10.1	
197	R1	utilisation							7+			10.1	
198	R1	embryons	1.1-3										
199	R1	fœtus	1.1-3										
200	R1	fins										10.1	
201	R2	thérapeutiques							7+			10.1	
202	R1	recherche			3.1-3				7+	8+		10.1	
203	D1	doit		2.1									
204	R1	avis		2	3.3	4.1						10.1	
205	R1	Comité d'éthique		2.1-3			5+					10.1	
206	R1	appréciera				4.1-3							
207	R1	caractère	1.1										
208	R2	exceptionnel	1.4										
209	R1	thérapeutique							7+			10.1	
210	R1	utilité							7+				
211	R1	recherche			3.1-3				7+	8+		10.1	
212	R2	envisagée											11.1
213	R1	sera habilité à		2.3									
214	R1	veiller à							7+			10.1	
215	R1	respect		2.1			5+					10.3	
216	R1	directives		2.1									
217	R1	avis											
218													
219	R1	directives											
220	R2	déontologiques		2.1			5+						
221	R2	médicales			3.1				7+			10.1	
222	R1	décision		2.1								10.1	
223	R1	conditions	1.4										
224	R1	technique							7+				
225	R1	interruption	1.2										
226	R1	grossesse	1.3										
227	D1	ne doivent		2.2									
228	R1	en aucun cas	1.2										
229	R1	être influencées	1.1										
230	R1	utilisation							7+			10.1	
231	R2	possible	1.3										
232	R2	souhaitée											11.1
233	R1	embryon	1.1-3										
234	R1	fœtus	1.1-3										
235	R1	technique							7+				
236	R1	expulsion	1.2										
237	D1	doit		2.1									
238	R1	être choisie		2.3								10.1-2	
239	R1	critères			3.1								
240	R2	exclusivement	1.1	2.1									

241	R1	en veillant à							7+			10.1	
242	R1	préserver							7+			10.1	
243	R1	avenir	1.3										
244	R1	femme	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
245	MR	totale											
246	R1	indépendance	1.2										
247	D1	doit		2.1									
248	R1	être établie			3.1							10.1	
249	R1	(être) garantie		2.1	3.1								
250	R1	sous le contrôle de		2.1	3.3								
251	R1	Comité d'éthique		2.1-3			5+					10.1	
252	R1	équipe		2.1					7+			10.1	
253	R2	médicale		2.3	3.1				7+			10.1	
254	R1	l'IVG	1.2-3									10.1	
255	R1	équipe		2.1					7+			10.1	
256	R2	susceptible de	1.3-4										
257	R1	utiliser							7+			10.1	
258	R1	embryons	1.1-3										
259	R1	fœtus	1.1-3										
260													
261	R1	aux fins susénoncées										10.1	
262	D1	peuvent		2.3									
263	R1	être utilisés							7+			10.1	
264	R1	embryons	1.1-3										
265	R1	fœtus	1.1-3										
266	R1	seuil	1.2										
267	R1	viabilité	1.3										
268	R1	mort	1.1-2-4								9-		
269	R1	a été constatée			3.1								
270	R1	tissus	1.1-3										
271	D1	ne peuvent (que)		2.2-3									
272	R1	embryons	1.1-3										
273	R1	fœtus	1.1-3										
274	R1	la non viabilité	1.2										
275	R2	certaine			3.1								
276	R2	gestationnelle	1.3										
277	R2	probable			3.3								
278	R1	conception	1.4										
279	R1	circulation sanguine	1.1-3										
280	R1	interruption	1.2										
281	R1	constitue	1.1		3.1								
282	R1	critère			3.1								
283	R2	reconnu			3.1								
284	R1	mort	1.1-2-4								9-		
285	D1	ne peuvent (que)		2.2-3									
286	R1	constatation			3.1								
287	R2	confirmée			3.1-3								
288	R1	mort	1.1-2-4								9-		
289	R1	**tissus**	1.1-3										

290	R2	**embryonnaires**	1.1-3										
291	R2	**fœtaux**	1.1-3										
292	R1	**à des fins**										10.1	
293	R2	**thérapeutiques**							7+			10.1	
294	R2	**scientifiques**			3.1				7+				
295	D1	**peuvent**		2.3									
296	R1	**être interdits**		2.2									
297	R1	**mère**	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	(5+/-)				9+/-	10.1	11.1
298	R1	**père**	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	(5+/-)				9+/-	10.1	11.1
299	R1	**disposent de**							7+				
300	R1	**faculté**		2.3									
301	R1	**s'opposer**										10.2	
302													
303		conclusion											
304	D2	indispensable	1.1										
305	R1	pouvoirs publics		2.1-3									
306	R1	limitent		2.2								10.1	
307	R1	utilisation							7+			10.1	
308	R2	thérapeutique							7+			10.1	
309	R2	scientifique			3.1				7+				
310	R1	embryons	1.1-3										
311	R1	fœtus	1.1-3										
312	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
313	R1	tissus	1.1-3										
314	R2	embryonnaires	1.1-3										
315	R2	fœtaux	1.1-3										
316	R1	établissements		2.1-3					7+				
317	R2	agréés		2.3									
318	R1	faisant preuve			3.1								
319	R1	compétence		2.3	3.1				7+				
320	R2	dotés de							7+				
321	R1	un Comité d'éthique		2.1-3			5+					10.1	
322	D1	devraient		2.1-4									
323	R1	être définis			3.1								
324	R2	par voie réglementaire		2.1									
325	R1	agrément		2.3									
326	R1	établissements		2.1-3									
327	D1	devrait		2.1-4									
328	R1	pour avis		2	3.3	4.1						10.1	
329	CCNE	CCNEsvs											
330													
331		**RAPPORT**											
332		**remarques**											
333	R1	utilisation							7+			10.1	
334	R1	embryons	1.1-3										
335	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
336	R1	pose des questions			3.4								
337	R2	éthique		2.1			5+/-						
338	R1	situations	1.4										

339	R2	concrètes			3.1								
340	R1	embryons	1.1-3										
341	R2	morts	1.1-2-4								9-		
342	R1	fécondation	1.3-4										
343	R2	in vitro							7+			10.1	
344	R1	diagnostic			3.1-3								
345	R2	prénatal	1.3										
346	D1	peut		2.3									
347	R1	poursuivre										10.1	
348	R1	fins										10.1	
349	R2	scientifiques			3.1				7+				
350	R2	thérapeutiques							7+			10.1	
351	R2	commerciales							7+				
352	R2	industrielles							7+				
353	D2	il paraît			3.3								
354	D2	nécessaire	1.1										
355	R1	assurer			3.1				7+				
356	R1	cohérence							7+				
357	R1	avis		2	3.3	4.1						10.1	
358	R2	propres à	1.1										
359	R1	situations	1.4										
360	R1	en raison de			3.1								
361	R1	connexité	1.1										
362	R1	cohérence							7+				
363	D1	devrait		2.1-4									
364	R1	être fondée sur	1.1										
365	R1	reconnaissance			3.1							10.3	
366	R2	non équivoque			3.1								
367	R1	caractère	1.1										
368	R2	humain	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
369	R1	embryon	1.1-3										
370	D2	il convient de		2.1			5+		7+				
371	D1	reconnaître			3.1							10.3	
372	R2	mort	1.1-2-4								9-		
373	R1	embryon	1.1-3										
374	R1	n'est pas un produit							7+			10.1	
375	R1	laboratoire							7+				
376	R1	personne humaine	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
377	R2	potentielle	1.3										
378	R1	caractère	1.1										
379	R2	humain	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
380	D1	impose		2.1									
381	R1	recherche			3.1-3				7+	8+		10.1	
382	R1	thérapeutique							7+			10.1	
383	R1	respect					5+				9+		
384	R1	embryon	1.1-3										
385	R1	respect					5+				9+		
386	D1	peuvent		2.3									
387	R1	varier	1.3-4										

388	R1	fins										10.1	
389	R2	poursuivies										10.1	
390	R1	caractère	1.1										
391	R2	humain	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
392	D1	impose de		2.1									
393	R1	condamner		2.2			5-						
394	MR	vigoureusement											
395	R1	utilisation							7+				
396	R2	commerciale							7+				
397	R2	industrielle							7+				
398	R1	embryons	1.1-3										
399	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
400	R1	situation	1.4										
401	R2	considérée			3.3								
402													
403	R1	utilisation							7+			10.1	
404	R1	embryons	1.1-3										
405	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
406	R1	à des fins										10.1	
407	R2	thérapeutiques							7+			10.1	
408	R2	scientifiques			3.1				7+				
409	R1	suscite	1.1										
410	MR	profondes											
411	MR	graves											
412	R1	divergences				4.1						10.2	
413	R2	éthiques		2.1			5+/-						
414	D1	estiment			3.3								
415	R1	utilisation							7+			10.1	
416	D1	doit		2.1									
417	R1	être condamnée		2.2			5-						
418	D1	pensent				4.1							
419	R1	embryon	1.1-3										
420	R2	mort	1.1-2-4								9-		
421	R1	matériau							7+				
422	R2	biologique	1.1										
423	R1	manipulation							7+			10.1	
424	R1	ne suscite	1.1										
425	R1	aucune réserve				4.1							11.2
426	R2	éthique		2.1			5+/-						
427	R1	cherchant			3.3							10.1	11.1
428	D1	s'efforcent de										10.1	11.1
429	R1	préserver			3.1				7+			10.1	
430	R1	respect					5+				9+		
431	R2	dû		2.1									
432	R1	embryon	1.1-3										
433	R1	en précisant			3.1								
434	R1	utilisations							7+			10.1	
435	R2	légitimes		2.3			5+						
436	D1	peuvent		2.3									

437	R2	étant donné			3.1								
438	R1	caractère	1.1										
439	R2	conflictuel				4.1	5-				9-		11.2
440	R1	débat			3.3	4.1							
441	R1	opinion publique				4.1	5+/-						
442	D2	il convient de		2.1			5+		7+				
443	R1	mesurer			3.3								
444	R1	données			3.1								
445	R1	élaborer										10.1	
446	R1	avis		2	3.3	4.1						10.1	
447	R1	prenne en compte			3.1								
448	R1	divergences				4.1						10.2	
449	R1	rende compte de			3.1								
450	R1	opinons				4.1							
451	R2	éthiques		2.1			5+/-						
452	D1	doit	1.1	2.1									
453	R1	avoir pour conséquence	1.1-3										
454	R1	analyse			3.1-3							10.1	
455	R1	évaluation			3.1-3							10.1	
456	R1	intérêts							7+				
457	R2	contradictoires			3.2								
458		afin de										10.1	
459	R1	aboutir à	1.4										
460	R1	compromis										10.3	
461	R2	basé sur	1.1										
462	R1	hiérarchie		2.1									
463	R1	intérêts							7+				
464	R1	fins										10.1	
465	R2	poursuivies										10.1	11.1
466	R1	tenir compte de			3.1							10.3	
467	R1	réserves				4.1							11.2
468	MR	importantes											
469	R1	opinion publique				4.1	5+						
470	R1	suppose	1.1										
471	R1	libre cours ne soit laissé		2.3									
472	R1	utilisations							7+			10.1	
473	R2	scientifiques			3.1				7+				
474	R2	thérapeutiques							7+			10.1	
475	R1	légitimité		2.3			5+						
476	D1	doit	1.1										
477	R1	dépendre de	1.1										
478	R1	fins										10.1	
479	R2	supérieures					5+						
480	R1	poursuivent										10.1	11.1
481	R2	nécessaire	1.1										
482	R1	rigueur		2.1									
483	D1	paraît			3.3								
484	D1	devoir	1.1										
485	R1	s'imposer	1.1										

486	R1	rendre compte de			3.1								
487	R2	éthique		2.1			5+/-						
488	R1	respecter		2.1			5+					10.3	
489	D1	peut	1.3										
490	R1	conduire à	1.1										
491	R1	légitimer		2.3			5+						
492	R1	clause		2.1									
493	R1	objection										10.2	
494	R1	conscience				4.1	5+						
495	R1	à un titre quelconque		2.3									
496	D1	auraient à		2.1									
497	R1	manipuler							7+			10.1	
498	R1	embryons	1.1-3										
499	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
500	R1	fin										10.1	
501	R2	poursuivie										10.1	11.1
502													
503	R2	juridique		2.1									
504	R1	question			3.3								
505	R1	personnalité	1.1	2.3			5+/-				9+/-	10.1	11.1
506	R1	embryon	1.1-3										
507	R1	fait difficulté							7-				
508	R1	par suite	1.1										
509	R1	applicabilité		2.3									
510	R1	loi		2.1									
511	R1	organes	1.1-3										
512	R2	douteuse			3.4	4.2							
513	R1	embryon	1.1-3										
514	R2	humain	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
515	R2+	en principe			3.3								
516	R1	personne humaine	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
517	R2	dotée de							7+				
518	R1	personnalité	1.1	2.3			5+/-				9+/-	10.1	11.1
519	R2	juridique		2.1									
520	R1	(dès la) conception	1.3-4										
521	R1	à condition que	1.1										
522	R1	naisse	1.3-4										
523	R2	vivant	1.1-3										
524	R2	viable	1.1-3										
525	R1	effets	1.4						7+				
526	R1	personnalité	1.1	2.3			5+/-				9+/-	10.1	11.1
527	R2	favorables							7+				
528	R1	principe		2.1									
529	R1	n'aide guère à							7-				
530	R1	préciser			3.1								
531	R1	règles		2.1									
532	R2	susceptibles de	1.3-4										
533	R1	gouverner		2.1									
534	R1	utilisation							7+			10.1	

535	R1	embryons	1.1-3										
536	R2	morts	1.1-2-4								9-		
537	D1	peuvent difficilement	1.2-3										
538	R1	être considérés comme			3.3								
539	R1	cadavres	1.1-2								9-		
540	R1	la mort	1.1-2-4								9-		
541	R1	est survenue	1.4										
542	R1	embryon	1.1-3										
543	R1	seuil	1.2										
544	R1	viabilité	1.3										
545	R2	techniquement							7+				
546	R1	loi		2.1									
547	D1	ne peut	1.2										
548	R1	être appliquée à							7+				
549	R1	situations	1.4										
550	R1	n'a pas prévues	1.3		3.3	4.1							
551	R1	analogie	1.1			4.1							
552	R1	situations	1.4										
553	R1	envisage			3.3								
554	R2	insuffisante	1.1						7-				
555	R1	justifier		2.3	3.1		5+						
556	D2	il convient de		2.1			5+		7+				
557	R1	retenir										10.3	
558	R1	principes		2.1									
559	R1	esprit	1.1		3.1								
560	R1	loi		2.1									
561	R1	à savoir			3.1								
562	R1	interdiction		2.2									
563	R1	commerce							7+				
564	R1	limitation		2.2									
565	R1	utilisation							7+			10.1	
566	R1	produits	1.4										
567	R1	corps	1.1-3										
568	R2	humain	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
569	R1	aux seules fins										10.1	
570	R2	scientifiques			3.1				7+				
571	R2	thérapeutiques							7+			10.1	
572	R1	non exclusion										10.2-3	
573	R1	consentement										10.3	
574	R2	intéressées							7+				
575	D2	il paraît			3.3								
576	D2	nécessaire	1.1										
577	R1	respecter		2.1			5+					10.3	
578	R1	principes		2.1									
579	D2	il est possible	1.3	2.3									
580	R1	écarter										10.2	
581	R1	règles		2.1									
582	R1	techniques							7+				
583	R1	modalités							7				

584	R1	dépend de	1.1-3		3.3								
585	R1	situations	1.4										
586	R2	concrètes			3.1								
587	R1	s'appliquent							7+				
588	R1	sur la base de	1.1										
589	R1	considérations			3.1								
590		le présent rapport											
591	R1	utilisation							7+				
592	R1	embryons	1.1-3										
593	R2	morts	1.1-2-4								9-		
594	R1	fins										10.1	
595	R2	thérapeutiques							7+			10.1	
596	R2	scientifiques			3.1				7+				
597	R1	examen			3.1-3							10.1	
598	R1	problèmes			3.3				7-				
599	R2	éthiques		2.1			5+/-						
600	R2	juridiques		2.1									
601	R1	conséquences (tirées)	1.1-3										
602	R1	supposent	1.1										
603	R1	définitions			3.1								
604													
605		DEFINITIONS											
606	R1	**"embryon**	1.1-3										
607	R2	**"humain**	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
608	R1	développement	1.3										
609	R1	zygote	1.1-3										
610	R1	fécondation	1.3-4										
611	R1	ovule	1.1-3										
612	R1	permettant	1.3						7+				
613	R1	vie	1.1-3										
614	R2	autonome	1.3										
615	R1	corps	1.1-3										
616	R2	maternel	1.1-3										
617	R2	gestationnelle	1.3										
618	R2	étant donné			3.1								
619	R1	difficulté							7-				
620	R1	déterminer			3.1-3								
621	R2	scientifiquement			3.1				7+				
622	R1	passage	1.3-4										
623	R2	embryonnaire	1.1-3										
624	R2	fœtal	1.1-3										
625	R1	"embryon	1.1-3										
626	R1	sera utilisé							7+			10.1	
627	R1	nos connaissances			3.1								
628	R1	on distingue			3.2								
629	R1	développement	1.3										
630	R2	embryonnaire	1.1-3										
631	R1	œuf	1.1-3										
632	R1	muqueuse endométriale											

633	R1	utérus	1.1-3										
634	R1	progestation	1.3										
635	R1	œuf	1.1-3										
636	R2	fécondé	1.3-4										
637	R1	organisme	1.1-3										
638	R2	libre		2.3									
639	R1	possédant							7+				
640	R1	potentiel	1.3						7+				
641	R1	développement	1.3										
642	R1	viabilité	1.3										
643	R1	trouve	1.4		3.3								
644	R1	utérus	1.1-3										
645	R2	receveur										10.3	
646	R1	gestation	1.3										
647	R1	œuf	1.1-3										
648	R1	embryon	1.1-3										
649	R1	organisme	1.1-3										
650	R2	vivant	1.1-3										
651	R1	se développant	1.3										
652	R1	"parasitisme							7+/-				
653	R1	rupture	1.2										
654	R1	continuité	1.1										
655	R1	utérus	1.1-3										
656	R1	embryon	1.1-3										
657	R1	n'a aucun potentiel	1.3						7-				
658	R1	viabilité	1.3										
659	R1	problèmes							7-				
660	R2	éthiques		2.1			5+/-						
661	R2	soulevés	1.1										
662	R1	utilisation							7+			10.1	
663	R1	embryons	1.1-3										
664	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
665	D2	il est indispensable de	1.1										
666	R1	posent des problèmes							7-				
667	R2	différents			3.2								
668	R1	problèmes							7-				
669	R1	progestation	1.3										
670	R1	seront étudiés			3.1							10.1	
671	R1	fécondation	1.3-4										
672	R2	in vitro							7+			10.1	
673	R1	transfert d'embryon	1.3						7+			10.1	
674													
675	R1	**finalités**										10.1	
676	R1	**utilisation**							7+			10.1	
677	R1	**tissus**	1.1-3										
678	R1	**organes**	1.1-3										
679	R1	**embryons**	1.1-3										
680	R2	**humains**	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
681	D1	on peut	1.3										

682	R1	distinguer			3.1								
683	R1	fins										10.1	
684	R2	diagnostiques			3.1-3								
685	R1	caractérisation	1.1		3.1								
686	R2	biologique	1.1										
687	R1	anomalies	1.4										
688	D1	pourrait	1.3										
689	R1	présenter			3.1								
690	R1	embryon	1.1-3										
691	R1	permet de	1.3						7+				
692	R1	fournir							7+				
693	R1	parents	1.1-3	2.1-3			5+/-				9+/-	10.1	11.1
694	R1	seront la base	1.1										
695	R1	conseils		2.4			5+		7+		9+		
696	R1	avenir	1.3										
697	R1	descendance	1.1-3										
698	R1	fins										10.1	
699	R2	cognitives			3.1					8+			
700	R1	progrès	1.3				5+		7+				
701	R1	connaissances			3.1								
702	R1	biologie	1.1										
703	R1	développement	1.3										
704	R1	génétique	1.1										
705	R2	humaine	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
706	R1	nécessitent	1.1										
707	R1	recherches			3.1-3				7+	8+		10.1	
708	R1	cellules	1.1-3										
709	R1	tissus	1.1-3										
710	R1	organes	1.1-3										
711	R2	embryonnaires	1.1-3										
712	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
713	R1	fins										10.1	
714	R2	thérapeutiques							7+			10.1	
715	R1	nos connaissances			3.1								
716	R1	il existe	1.1										
717	R1	indications		2.4					7+				
718	R2	exceptionnelles	1.4										
719	R1	greffe							7+			10.1	
720	R1	tissus	1.1-3										
721	R2	embryonnaires	1.1-3										
722	D2	il est exclu de	1.2	2.2									
723	R1	envisager											11.1
724	R1	utilisations							7+			10.1	
725	R2	industrielles							7+				
726	R1	tissus	1.1-3										
727	R1	organes	1.1-3										
728	R2	embryonnaires	1.1-3										
729	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
730													

731	R1	**circonstances**	1.4										
732	R1	**"expulsion**	1.2										
733	R1	**embryons**	1.1-3										
734	R2	**humains**	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
735	R1	embryons	1.1-3										
736	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
737	D1	peuvent	1.3										
738	R1	provenir	1.1										
739	R1	expulsion	1.2										
740	R2	spontanées	1.3-4										
741	R1	avortements	1.2-4										
742	R2	spontanés	1.3-4										
743	R1	surviennent	1.4										
744	R2	normalement	1.1										
745	R1	grossesses	1.3										
746	R2	cliniquement							7+				
747	R2	reconnues			3.1								
748	R1	femmes	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
749	R1	caractère	1.1										
750	R2	pathologique	1.4						7-		9-		
751	R1	accidents	1.4										
752	R1	résultat	1.1-3										
753	R1	anomalie	1.4										
754	R2	génétique	1.1										
755	R1	aberration chromosomique	1.1-2										
756	R1	notions			3.1								
757	D2	il faudra	1.1										
758	R1	tenir compte			3.1							10.3	
759	R1	utilisation							7+			10.1	
760	R1	tissus	1.1-3										
761	R1	expulsions	1.2										
762	R2	provoquées										10.1	
763	R1	interruptions	1.2										
764	R1	grossesses	1.3										
765	R1	dans le cadre de la loi …		2.1									
766	R1	Code de la santé publique		2.1									
767	R1	interruptions	1.2										
768	R2	volontaires										10.1	
769	R1	grossesse	1.3										
770	R2	gestationnelle	1.3										
771	R1	interruptions	1.2										
772	R1	indications		2.4					7+				
773	R2	médicales			3.1				7+			10.1	
774	R1	indications		2.4					7+				
775	R1	est représenté par			3.1								
776	R1	anomalies	1.4										
777	R2	génétiques	1.1										

778	R2	diagnostiquées			3.1-3								
779	R1	amniocentèse							7+				
780	R1	gestation	1.3										
781	R1	est calculé			3.1								
782	R1	règles	1.1-3										
783	R1	ajoute											
784	R2	calculé			3.1								
785	R2	probable			3.3								
786	R1	conception	1.4										
787	R2	à tort			3.2				7-				
788	R2	gestationnelle	1.3										
789	R1	notion			3.1								
790	R2	admise										10.3	
791	R1	obstétriciens							7+				
792	R1	lois		2.1									
793	R1	juristes		2.1									
794	R1	se basent sur	1.1										
795	R2	probable			3.3								
796	R1	conception	1.4										
797													
798	R1	**PROBLEMES**			3.3				7-				
799	R2	**ETHIQUES**		2.1			5+/-						
800	R2	**JURIDIQUES**		2.1									
801	R1	utilité							7+				
802	R2	médicale			3.1				7+			10.1	
803	R2	scientifique			3.1				7+				
804	R1	utilisation							7+			10.1	
805	R1	embryons	1.1-3										
806	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
807	D1	doit	1.1	2.1									
808	R1	être mesurée			3.1-3								
809	R1	être appréciée				4.1-3							
810	R1	au regard des exigences		2.1									
811	R2	éthiques		2.1			5+/-						
812	R2	juridiques		2.1									
813	D1	doivent	1.1	2.1									
814	D1	permettre de	1.3						7+				
815	R1	déterminer			3.1-3								
816	R1	conditions	1.4										
817	R1	utilisation							7+			10.1	
818	R2	légitime		2.3			5+						
819	R1	embryons	1.1-3										
820	R1	difficultés							7-				
821	R1	tiennent à	1.1		3.1								
822	R1	divergences				4.1						10.2	
823	R2	éthiques		2.1			5+/-						
824	R1	opinion				4.1	5+/-						
825	R1	en raison de	1.1		3.1								
826	R1	embryons	1.1-3										

827	R2	utilisés							7+			10.1	
828	R2	utilisables		2.3					7+				
829	R1	fins										10.1	
830	R2	thérapeutiques							7+			10.1	
831	R1	proviennent	1.1										
832	R1	interruptions	1.2										
833	R2	volontaires										10.1	
834	R1	grossesse	1.3										
835	R1	incertitudes			3.4								
836	R2	juridiques		2.1									
837	R1	qualité	1.1										
838	R1	embryon	1.1-3										
839	R1	personne humaine	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
840	R1	applicabilité		2.3									
841	R1	loi		2.1									
842	R1	organes	1.1-3										
843	R1	difficultés							7-				
844	R2	ne sont pas irréductibles	1.1						7-				
845	R1	solution	1.3						7+				
846	R1	nécessite	1.1										
847	R1	examen			3.3							10.1	
848	R1	questions			3.3								
849	R2	essentielles	1.1										
850	R1	IVG	1.2									10.1	
851	R1	utilisation							7+			10.1	
852	R1	embryons	1.1-3										
853	R1	définition			3.1								
854	R1	embryon	1.1-3										
855	R2	utilisable		2.3					7+				
856	R1	compte tenu de			3.1								
857	R1	développement	1.3										
858	R1	vie	1.1-3										
859	R1	viabilité	1.3										
860	R1	concept			3.1					8+			
861	R1	mort	1.1-2-4								9-		
862	R1	embryon	1.1-3										
863	R1	problème			3.3				7-				
864	R1	consentement										10.3	
865													
866	R1	**interruption**	1.2										
867	R2	**volontaire**										10.1	
868	R1	**grossesse**	1.3										
869	R1	provenance	1.1										
870	R1	embryons	1.1-3										
871	R1	constitue	1.1		3.1								
872	MR	principale											
873	R1	cause	1.1										
874	R1	divergences				4.1						10.2	
875	R2	éthiques		2.1			5+/-						

876	D1	estiment			3.3								
877	R2	légalisé		2.1-3									
878	R1	avortement	1.2									10.1	
879	R2	condamnable		2.2			5-						
880		par conséquent	1.1										
881	R1	utilisation							7+			10.1	
882	R1	embryon	1.1-3										
883	R1	suppose	1.1										
884	R1	dans la plupart des cas	1.3-4										
885	R1	la mort	1.1-2-4								9-		
886	R2	volontairement										10.1	
887	R2	provoquée										10.1	
888	R1	embryon	1.1-3										
889	R1	vie	1.1-3										
890	R1	conception	1.4										
891	D1	aurait dû		2.1	3.2								
892	R1	être respectée					5+				9+		
893	R1	réalise			3.1							10.1	
894	R1	complicité					5-					10.1	
895	R1	avortement	1.2									10.1	
896	R1	opinion				4.1							
897	D1	peut	1.3										
898	R1	être prise en considération			3.1							10.3	
899	R1	admission										10.3	
900	R1	clause de conscience		2.1		4.1	5+						
901							5+						
902	D1	ne saurait	1.2	2.2									
903	R1	justifier		2.3	3.1		5+						
904	R1	société		2.1			5						
905	R1	utilités							7+				
906	R2	thérapeutiques							7+			10.1	
907	R1	condamnation de		2.2			5-						
908	MR	absolue	1.1										
909	R1	utilisation							7+			10.1	
910	R1	embryons	1.1-3										
911	R1	opinion				4.1	5+/-						
912	D2	semble-t-il			3.3								
913	R1	considère				4.1							
914	D2	il convient de		2.1			5+		7+				
915	D1	éviter	1.3						7-		9-	10.2	
916	R1	utilisation							7+			10.1	
917	R1	embryons	1.1-3										
918	R1	constitue	1.1		3.1								
919	R1	cause	1.1										
920	R1	développement	1.3										
921	R1	avortement	1.2									10.1	
922	R2	juridiquement		2.1									
923	R1	reste	1.1		3.1								

924	R1	délit		2.2			5-						
925	R1	sanctionnant		2.2									
926	R1	atteinte à					5-						
927	R1	respect		2.1			5+						
928	R1	vie	1.1-3										
929	R2	fondés sur	1.1										
930	R1	état de nécessité	1.1										
931	R1	détresse							7-		9-		
932	R2	thérapeutique							7+			10.1	
933	R2	individuel	1.1	2.1			5		7	8	9	10.1	11.1
934	R1	légitimation		2.3			5+						
935	R2	morale					5+/-						
936	R1	avortement	1.2									10.1	
937	R1	par l'intermédiaire							7+				
938	R1	don					5+		7+		9+	10.1	
939	R1	embryon	1.1-3										
940	R1	incitation		2.4								10.1	
941	R1	adapter à	1.3						7+			10.1	
942	R1	technique							7+				
943	R1	avortement	1.2									10.1	
944	R1	besoins							7+/-				
945	R1	utilisateurs							7+			10.1	
946	R1	objections										10.2	
947	D1	paraissent			3.3								
948	MR	pleinement											
949	R2	fondées			3.1		5+						
950	R1	entraînent	1.1										
951	R1	conséquences	1.1-3										
952	R1	conséquences	1.1-3										
953	R2	éthiques		2.1			5+/-						
954	R1	utilisation							7+			10.1	
955	R1	embryons	1.1-3										
956	D2	il convient de		2.1			5+		7+				
957	R1	distinguer			3.1								
958	R2	différentes			3.1								
959	R1	utilisations							7+			10.1	
960	R2	possibles	1.3										
961	R1	utilisations							7+			10.1	
962	R2	diagnostiques			3.1-3								
963	D1	paraissent			3.3								
964	MR	pleinement											
965	R2	justifiées		2.3			5+						
966	R1	il s'agit de			3.1								
967	R1	rechercher			3.3							10.1	
968	R1	cause	1.1										
969	R1	interruption	1.2										
970	R2	spontanée	1.3-4										
971	R1	grossesse	1.3										
972	R1	confirmer			3.1-3								

973	R1	résultats	1.1-3										
974	R1	examens			3.3							10.1	
975	R1	ont motivé		2.3	3.1								
976	R1	avortement	1.2									10.1	
977	R2	thérapeutique							7+			10.1	
978	R1	utilisations							7+			10.1	
979	R1	tissus	1.1-3										
980	R2	embryonnaires	1.1-3										
981	R1	à des fins										10.1	
982	R2	thérapeutiques							7+			10.1	
983	R1	greffes							7+		9+		
984	R2	justifiées		2.3			5+						
985	R1	utilisations							7+			10.1	
986	R1	présentent			3.1								
987	R1	caractère	1.1										
988	R2	exceptionnel	1.4										
989	R1	sont contrôlées		2.1	3.1-3								
990	R1	un Comité d'éthique		2.1-3			5+					10.1	
991	R1	caractère	1.1										
992	R2	exceptionnel	1.4										
993	R1	s'impose	1.1										
994	R1	éviter	1.3						7-		9-	10.2	
995	R1	utilisation							7+			10.1	
996	R1	constitue	1.1		3.1								
997	R1	pression		2.1								10.1-2	
998	R1	en faveur de									9+		11.1
999	R1	avortements	1.2									10.1	
1000	R1	devienne	1.3-4										
1001	R1	technique							7+				
1002	R1	caractère	1.1										
1003	R2	exceptionnel	1.4										
1004	D1	doit	1.1	2.1									
1005	R1	être défini			3.1								
1006	R1	malades	1.4						7-		9 -		
1007	R2	potentiels	1.3										
1008	R2	susceptibles de	1.3-4										
1009	R1	bénéficier							7+				
1010	R1	greffe							7+		9+		
1011	R1	tissus	1.1-3										
1012	R2	embryonnaires	1.1-3										
1013	R1	embryons	1.1-3										
1014	R2	nécessaires	1.1										
1015	R1	traitement							7+			10.1	
1016	R1	bénéficiaire							7+				
1017	R1	absence	1.2										
1018	R1	thérapeutique							7+			10.1	
1019	R2	efficace							7+				
1020	R1	traitement							7+			10.1	
1021	R1	enfants	1.1-3	2.1-3							(9+/-)	(10.1)	(11.1)

1022	R2	immunodéficients							7-				
1023	R1	greffe							7+		9+		
1024	R1	tissus	1.1-3										
1025	R2	embryonnaires	1.1-3										
1026	R2	justifié		2.3			5+						
1027	R1	thérapeutiques							7+			10.1	
1028	D1	doit		2.1									
1029	R1	être écartée										10.2	
1030	R1	utilisation							7+			10.1	
1031	R1	pancréas	1.1-3										
1032	R2	embryonnaire	1.1-3										
1033	R1	traitement							7+			10.1	
1034	R2	expérimental			3.1-3				7+			10.1	
1035	R1	diabétiques	1.4						7-		9 -		
1036	R2	insulinodépendants	1.1										
1037	R1	utilisations							7+			10.1	
1038	R1	à des fins										10.1	
1039	R2	scientifiques			3.1				7+				
1040	D2	il convient que		2.1			5+		7+				
1041	R1	embryon	1.1-3										
1042	R2	humain	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
1043	R1	ne soit pas considéré			3.3								
1044	R1	matériau							7+				
1045	R1	de laboratoire							7+				
1046	R1	utilisation							7+			10.1	
1047	R1	recherche			3.1-3				7+	8+		10.1	
1048	D1	ne doit (que)		2.2									
1049	R1	embryon	1.1-3										
1050	R2	mort	1.1-2-4								(9-)		
1051	R1	a condition que		2.1									
1052	R1	recherche			3.1-3				7+	8+		10.1	
1053	R1	animal	1.1-3										
1054	R2	impossible	1.2										
1055	R1	poursuive										10.1	11.1
1056	R1	but										10.1	
1057	R2	jugé				4.1							
1058	R2	important					5+		7+	8+			
1059	R1	un Comité d'éthique		2.1-3			5+					10.1	
1060	R1	tératogenèse	1.3-4										
1061	R1	expérimentation			3.1-3				7+			10.1	
1062	R1	embryon	1.1-3										
1063	R2	in utero	1.1-3										
1064	D3	manifestement			3.1								
1065	R2	condamnable		2.2			5-						
1066	R1	expérimentation			3.1-3				7+			10.1	
1067	R1	embryon	1.1-3										
1068	R2	vivant	1.1-3										
1069	R2	non viable	1.1-2										
1070	R1	n'aurait pas pour but										10.1	

1071	R1	le bien							7+		9+		
1072	R1	enfant	1.1-3	2.1-3							(9+/-)	(10.1)	(11.1)
1073	R2	à naître	1.3-4										
1074	R1	favoriser							7+				
1075	R1	développement	1.3										
1076	D1	doit		2.1									
1077	R1	être écartée										10.2	
1078	R1	conséquences	1.1-3										
1079	R1	médicales			3.1				7+				
1080	R1	déontologiques		2.1			5+						
1081	R1	conditions		2.1									
1082	R1	décision		2.3								10.1	
1083	R1	interruption	1.2										
1084	R1	grossesse	1.3										
1085	R1	femme	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
1086	R1	médecin		2.3	3.1				7+			10.1	
1087	D1	ne doit		2.2									
1088	R1	en aucune circonstance	1.2										
1089	R1	être influencée	1.1										
1090	R1	utilisation							7+			10.1	
1091	R2	éventuelle	1.3										
1092	R1	tissus	1.1-3										
1093	R1	organes	1.1-3										
1094	R2	embryonnaires	1.1-3										
1095	R1	dans le cas de	1.3-4										
1096	R1	interruptions	1.2										
1097	R1	sur indications		2.4					7+				
1098	R2	médicales			3.1				7+			10.1	
1099	R1	technique							7+				
1100	R1	expulsion	1.2										
1101	D1	doit		2.1									
1102	R1	être choisie		2.3								10.1-2	
1103	R1	situation	1.4										
1104	R1	critères			3.1								
1105	R1	en veillant à							7+			10.1	
1106	R1	préserver							7+		9+	10.1	
1107	R1	avenir	1.3										
1108	R1	femme	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
1109	R1	besoins							7+/-				
1110	R1	"utilisateurs							7+			10.1	
1111	R1	embryons	1.1-3										
1112	D1	ne doivent jamais		2.2									
1113	R1	influencer	1.1										
1114	R1	décision		2.3								10.1	
1115	R1	méthode							7+				
1116	R1	interruption	1.2										
1117	D2	il importe que							7+				
1118	R1	soit maintenue										10.1	
1119	R1	soit garantie		2.1	3.1				7+				

1120	MR	totale											
1121	R1	indépendance	1.2		3.2								
1122	R1	équipe		2.1					7+			10.1	
1123	R2	médicale		2.3	3.1				7+			10.1	
1124	R1	procède										10.1	
1125	R1	interruption	1.2										
1126	R1	grossesse	1.3										
1127	R1	équipe		2.1					7+			10.1	
1128	R1	utilisera							7+			10.1	
1129	R2	sera susceptible de	1.3-4										
1130	R1	utiliser							7+			10.1	
1131	R1	embryons	1.1-3										
1132	R1	intervention							7+			10.1	
1133	R1	utilisateurs							7+			10.1	
1134	R2	en vue de										10.1	
1135	R1	influencer	1.1										
1136	R1	méthodes							7+				
1137	R1	interruption	1.2										
1138	R1	grossesse	1.3										
1139	R1	modifier			3.2							10.1	
1140	R1	réalisation			3.1				7+				
1141	R2	normale	1.1	2.1									
1142	D1	doit		2.1									
1143	R1	être proscrite		2.2			5-						
1144	R1	**détermination**			3.1								
1145	R1	**embryons**	1.1-3										
1146	R2	**utilisables**		2.3					7+				
1147	R1	**fins**										10.1	
1148	R2	**thérapeutiques**							7+			10.1	
1149	R1	**recherche**			3.1-3				7+	8+		10.1	
1150	R1	problèmes			3.3								
1151	R1	viabilité	1.3										
1152	R1	embryon	1.1-3										
1153	R2	non viable	1.1-2										
1154	R1	qualité	1.1										
1155	R1	personne humaine	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
1156	MR	pleinement											
1157	R2	reconnue			3.1							10.3	
1158	R1	droit		2.1									
1159	R1	personnalité	1.1	2.3			5+/-				9+/-	10.1	11.1
1160	R2	juridique		2.1									
1161	R2	potentielle	1.3										
1162	R2	conditionnelle	1.1	2.1									
1163	R1	à condition que	1.1										
1164	R1	naisse	1.3-4										
1165	R2	vivant	1.1-3										
1166	R2	viable	1.1-3										
1167	R1	embryon	1.1-3										
1168	R2	viable	1.1-3										

1169	R1	devient	1.3										
1170	R2	indépendant	1.2										
1171	R1	mère	1.1-3										
1172	D1	peut	1.3										
1173	R1	être considéré			3.3								
1174	R1	personne	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
1175	MR	à part entière											
1176	D2	il convient de		2.1			5+		7+				
1177	R1	écarter										10.2	
1178	R1	utilisation							7+			10.1	
1179	R1	embryons	1.1-3										
1180	R2	morts	1.1-2-4								9-		
1181	R1	viabilité	1.3										
1182	R2	aurait été possible	1.3		3.2								
1183	R1	fins										10.1	
1184	R2	diagnostiques			3.1-3								
1185	D2	il est opportun de					5+		7+				
1186	R1	limiter		2.2								10.1	
1187	R1	utilisation							7+			10.1	
1188	R1	embryons	1.1-3										
1189	R1	non-viabilité	1.2										
1190	R2	certaine			3.1								
1191	R1	limite		2.2									
1192	R1	interruption	1.2										
1193	R1	grossesse	1.3										
1194	D1	devra		2.1									
1195	R1	en conséquence	1.1										
1196	R2	gestationnelle	1.3										
1197	R2	probable			3.3								
1198	R1	conception	1.4										
1199	R1	définition			3.1								
1200	R1	mort	1.1-2-4								9-		
1201	R1	tissus	1.1-3										
1202	R1	organes	1.1-3										
1203	R2	embryonnaires	1.1-3										
1204	D1	ne peuvent (que)		2.2-3									
1205	R1	embryons	1.1-3										
1206	R2	morts	1.1-2-4								9-		
1207	R1	constatation			3.1								
1208	R1	interruption	1.2										
1209	R1	critère			3.1								
1210	R1	proximité	1.3										
1211	R2	inéluctable	1.1								9-		
1212	R1	mort	1.1-2-4								9-		
1213	R1	mort	1.1-2-4								9-		
1214	R2	certaine			3.1								
1215	R1	éviter	1.3						7-		9-	10.2	
1216	R1	objection				4.1						10.2	
1217	R1	souffrance									9-		

1218	R2	possible	1.3										
1219	R1	embryon	1.1-3										
1220	R1	écarter										10.2	
1221	R1	image				4.1							
1222	R1	vivisection							7+		9-		
1223	R1	embryons	1.1-3										
1224	D2	il est raisonnable de					5+		7+				
1225	R1	attendre	1.3									10.1	
1226	R1	constatation			3.1								
1227	R1	mort	1.1-2-4								9-		
1228	R1	maintien										10.1	
1229	R2	artificiel							7+			10.1	
1230	R1	vie	1.1-3										
1231	R1	fins										10.1	
1232	R1	expérimentation			3.1-3				7+			10.1	
1233	D1	doit		2.1									
1234	R1	être interdit		2.2									
1235	R1	consentement										10.3	
1236	R1	question			3.3								
1237	R1	loi		2.1									
1238	R2	applicable		2.3									
1239	D2	il est clair que			3.1								
1240	R1	n'a pas prévu	1.3		3.3								
1241	R1	hypothèse	1.3		3.3								
1242	R1	embryon	1.1-3										
1243	R2	vivant	1.1-3										
1244	R2	mort	1.1-2-4								9-		
1245	D1	on ne peut (que)	1.3										
1246	R1	hypothèse	1.3		3.3								
1247	R1	interprétation				4.1							
1248	R2	analogique	1.1		3.3	4.1							
1249	D1	on peut	1.3										
1250	R1	douter				4.2							
1251	R1	du bien fondé			3.1		5+						
1252	R1	analogie	1.1		3.3	4.1							
1253	R1	conséquences	1.1-3										
1254	R1	consentements										10.3	
1255	R1	loi		2.1									
1256	R1	consentement										10.1	
1257	R2				3.1							10.1	
1258	R1	représentant		2.3									
1259	R2	légal		2.1									
1260	R1	père	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	10.1	11.1
1261	R1	mère	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	(5+/-)				9+/-	10.1	11.1
1262	R2	nécessaire	1.1										
1263	R1	cadavre	1.2-4								9-		
1264	R1	enfant	1.1-3	2.1-3							(9+/-)	(10.1)	(11.1)
1265	R2	mineur		2.1-3									
1266	D2	il n'est ni évident			3.4								

1267	D2	ni opportun de					5+/-		7+/-				
1268	R1	considérer			3.3								
1269	R1	embryon	1.1-3										
1270	R2	mort	1.1-2-4								9-		
1271	R2	gestationnelle	1.3										
1272	R1	cadavre	1.2-4								9-		
1273	R1	enfant	1.1-3	2.1-3							(9+/-)	(10.1)	(11.1)
1274	R2	mineur		2.1-3									
1275	R1	n'a jamais vécu	1.2										
1276	D1	n'a jamais pu	1.2										
1277	R1	vivre	1.1-3										
1278	R2	autonome	1.3										
1279	R1	mère	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	(5+/-)				(9+/-)	(10.1)	(11.1)
1280	D2	il convient de		2.1			5+		7+				
1281	D1	éviter	1.3						7-		9-	10.2	
1282	R1	consentement										10.3	
1283	R1	mère	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	10.1	11.1
1284	R1	était requis		2.1									
1285	R2	nécessairement	1.1										
1286	R1	ne soit interprété				4.1							
1287	R2	en pratique							7+				
1288	R1	don					5+		7+		9+	10.1	
1289	R1	embryon	1.1-3										
1290	R1	légitimant		2.3			5+						
1291	R1	avortement	1.2									10.1	
1292	R1	prix							7+/-				
1293	R2	à payer		2.1					-7				
1294	R1	obtenir							7+				11.1
1295	R1	interruption	1.2										
1296	R1	grossesse	1.3										
1297	D2	il paraît			3.3								
1298	D2	souhaitable											11.1
1299	R1	réserver		2.3									
1300	R1	mère	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	10.1	11.1
1301	R1	droit de veto		2.3								10.2	
1302	R1	exiger		2.1								10.1	
1303	R1	dans les cas	1.1										
1304	R1	consentement										10.3	
1305	R2	en pratique							7+				
1306	D2	il conviendra de		2.1			5+		7+				
1307	R1	apprécier				4.1-3							
1308	R1	opportunité					5+		7+				
1309	R1	requérir										10.1	
1310	R1	consentement										10.3	
1311	R2	maternel	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	10.1	11.1
1312	R1	opportunité					5+		7+				
1313	R1	se manifeste			3.1								
1314	R1	en cas de	1.3-4										
1315	R1	interruptions	1.2										

1316	R1	grossesse	1.3										
1317	R2	spontanées	1.3-4										
1318	R1	thérapeutiques							7+			10.1	
1319	D2/E2	il est recommandé de		2.4									
1320	R1	solliciter										10.1	
1321	R1	consentement										10.3	
1322	R1	mère	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	10.1	11.1
1323	R1	opportunité					5+		7+				
1324	R2	discutable			3.3	4.4	5-		7-				
1325	R1	en cas de	1.3-4										
1326	R1	interruptions	1.2										
1327	R2	volontaires										10.1	
1328	R1	grossesse	1.3										
1329	R2	non thérapeutiques							7+			10.1	
1330	D1	estiment			3.3								
1331	R1	en décidant		2.3								10.1	
1332	R1	mort	1.1-2-4								9-		
1333	R1	embryon	1.1-3										
1334	R1	mère	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	10.1	11.1
1335	R1	se prive							7-		9-		
1336	R1	droit		2.3									
1337	R1	position				4.1						10.1	
1338	D1	paraît			3.3								
1339	R1	excessive		2.2			5-		7-		9-		
1340	R1	faculté		2.3									
1341	R1	de refus										10.2	
1342	D1	doit		2.1									
1343	R1	être préservée							7+		9+		
1344	D2	il s'agit de			3.1								
1345	R1	utiliser							7+			10.1	
1346	R1	tissus	1.1-3										
1347	R2	humains	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	(10.1)	(11.1)
1348	R1	mère	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	10.1	11.1
1349	D1	pourrait	1.3										
1350	R1	être informée			3.1								
1351	R1	faculté		2.3									
1352	R1	de refus										10.2	
1353	R1	IVG	1.2-3									10.1	
1354	D1	peut-on	1.3										
1355	R1	établir			3.1							10.1	
1356	R1	règle		2.1									
1357	R1	cause	1.1										
1358	R1	interruption	1.2										
1359	R1	grossesse	1.3										
1360	R1	règle		2.1									
1361	MD	souple											
1362	R2	mise en œuvre							7+			10.1	
1363	R1	dépendra	1.1-3		3.3								
1364	R1	circonstances	1.4										

1365	R1	interruption	1.2										
1366	R1	grossesse	1.3										
1367	R1	interruption	1.2										
1368	R1	grossesse	1.3										
1369	R1	intervenait	1.4										
1370	R1	consentement										10.3	
1371	R2	exprimé			3.1								
1372	R1	père	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	10.1	11.1
1373	R1	mère	1.1-3	2.1-3	3.1	(4.1)	5+/-				9+/-	10.1	11.1
1374	D1	devrait		2.1-4									
1375	R1	être requis		2.1								10.1	
1376													
1377	R1	**OPPORTUNITE**					5+		7+				
1378	R1	**LEGISLATION**		2.1									
1379	R1	avant-projet										10.1	
1380	R1	loi		2.1									
1381	R2	est à l'étude			3.3				7+			10.1	
1382	R1	ministères		2.1									
1383	R1	Santé	1.3								9+		
1384	R1	Justice		2.1			5+						
1385	CCNE	comité											
1386	D1	pourrait	1.3	2.3									
1387	R1	se saisir		2.3									
1388	R2	d'office		2.3									
1389	R1	question			3.3								
1390	R1	savoir			3.1								
1391	D2	il est opportun de					5+		7+				
1392	R1	légiférer		2.1								10.1	
1393	R1	intérêt							7+	8+			
1394	R2	essentiel	1.1										
1395	R1	loi		2.1									
1396	R1	réside	1.1		3.1								
1397	R1	principes		2.1									
1398	R1	règles		2.1									
1399	R1	directives		2.1									
1400	CCNE	Comité											
1401	R2	conformes à		2.1	3.1								
1402	R1	dispositions		2.1									
1403	R1	avant-projet										10.1	
1404	R2	précises			3.1								
1405	R1	sanctions		2.2			5+		7+		9+		
1406	R1	loi		2.1									
1407	D1	peut		2.3									
1408	R1	édicter		2.1									
1409	D2	il s'agit			3.1								
1410	R1	sanctions		2.2			5+		7+		9-		
1411	R2	pénales		2.2			5-		7-		9-		
1412	D2	il ne semble pas			3.3								
1413	R2	a priori	1.1										

1414	D2	nécessaire	1.1										
1415	R1	réprimer					5-		7-		9-	10.2	
1416	R1	comportements					5+/-						
1417	R1	enquêtes			3.3				7+			10.1	
1418	R2	poursuivies										10.1	
1419	R1	Ministère public		2.1			5						
1420	R1	n'ont pas donné lieu à	1.1-4										
1421	R1	poursuites		2.1-3			5-					10.1	
1422	R2	pénales		2.2			5-		7-		9-		
1423	R1	existence	1.1										
1424	R1	sanctions		2.2			5-		7-		9-		
1425	R2	pénales		2.2			5-		7-		9-		
1426	D1	peut	1.3										
1427	R1	avoir un effet	1.4										
1428	R2	dissuasif										10.1-2	
1429	R1	utilisateurs							7+			10.1	
1430	R2	peu enclins à										10.2	11.2
1431	R1	respecter		2.1			5+					10.3	
1432	R1	directives		2.1									
1433	CCNE	Comité											
1434	R1	effet	1.4										
1435	R2	rassurant									9+/-		
1436	R1	opinion publique				4.1	5+/-						
1437	D2	il paraît			3.3								
1438	D2	opportun					5+		7+				
1439	R1	commission		2.1					7+				
1440	R1	Ministères		2.1									
1441	R1	étude			3.1-4					8+		10.1	
1442	R1	problème			3.3				7-				
1443	R2	législatif		2.1									
1444	R1	coordonne		2.1									
1445	R1	travaux							7+				
1446	CCNE	Comité											
1447	R1	directives		2.1									
1448	R2	édictées		2.1									
1449	R2	législatifs		2.1									
1450	R2	règlementaires		2.1									
1451	D1	doivent	1.1										
1452	R1	voir le jour	1.4										
1453													
1454		note											
1455	R1	"embryon"	1.1-3										
1456	R1	fœtus"	1.1-3										
1457	R1	visent										10.1	
1458	R1	développement	1.3										
1459	R1	zygote	1.1-3										
1460	R1	fécondation	1.3-4										
1461	R1	ovule	1.1-3										
1462	R1	permettant	1.3						7+				

1463	R1	vie	1.1-3										
1464	R2	autonome	1.3										
1465	R1	sont utilisés							7+			10.1	
1466	R1	en raison de			3.1								
1467	R1	difficulté							7-				
1468	R1	déterminer			3.1								
1469	R2	scientifiquement			3.1				7+				
1470	R1	passage	1.3-4										
1471	R2	embryonnaire	1.1-3										
1472	R2	fœtal	1.1-3										
1473	R1	choix		2.3								10.1-2	
1474	R1	ne préjuge en rien				4.4							
1475	R1	prise de position				4.1						10.1	
1476	CCNE	Comité d'éthique											
1477	R1	statut		2.1-3									
1478	R1	l'être	1.1										
1479	R2	en gestation	1.3										

4.3. Les classes modales dans l'Avis n° 1

Valeurs : \ Formes modales :	R1	R2	D1	D2	D3	D4	E
aléthique	**654**	**247**	**33**	**2**	**0**	**0**	**0**
‹nécessaire›	283	103	13	0	0	0	0
‹impossible›	23	17	4	1	0	0	0
‹possible›	276	96	16	1	0	0	0
‹aléatoire›	72	31	0	0	0	0	0
déontique	**208**	**124**	**54**	**11**	**0**	**0**	**2**
‹obligatoire›	111	69	28	9	0	0	0
‹interdit›	17	7	10	1	0	0	0
‹permis›	74	48	11	1	0	0	0
‹facultatif›	6	0	5	0	0	0	2
épistémique	**188**	**96**	**9**	**10**	**1**	**0**	**0**
‹certain›	121	74	1	3	1	0	0
‹exclu›	3	3	1	0	0	0	0
‹probable›	61	18	7	6	0	0	0
‹incertain›	3	1	0	1	0	0	0
doxologique	**40**	**5**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**
‹croire être›	35	3	1	0	0	0	0
‹croire ~ être›	1	1	0	0	0	0	0
‹~croire ~ être›	3	0	0	0	0	0	0
‹~ croire être›	1	1	0	0	0	0	0
éthique-morale	**85**	**62**	**0**	**14**	**0**	**0**	**0**
+	44	14	0	13	0	0	0
-	12	7	0	0	0	0	0
+/-	29	41	0	1	0	0	0
esthétique	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
pragmatique	**196**	**76**	**3**	**15**	**0**	**0**	**0**
+	172	67	1	14	0	0	0
-	24	9	2	1	0	0	0
intellectuelle	**13**	**3**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
+	13	3	0	0	0	0	0
hédonique-affective	**76**	**43**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
+	18	1	0	0	0	0	0
-	31	17	0	0	0	0	0
+/-	27	25	0	0	0	0	0
volitive	**264**	**61**	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**
‹vouloir faire›	214	56	1	0	0	0	0
‹vouloir ~ faire›	26	2	2	0	0	0	0
‹~ vouloir ~ faire›	24	3	1	0	0	0	0
‹~ vouloir faire›	0	0	0	0	0	0	0
désidérative	**25**	**8**	**1**	**2**	**0**	**0**	**0**
‹désirer être›	22	6	1	2	0	0	0
‹désirer ~ être›	3	2	0	0	0	0	0

‹~ désirer ~ être›	0	0	0	0	0	0	0
‹~ désirer être›	0	0	0	0	0	0	0

Approche argumentative de la modalité aléthique dans la perspective de la Sémantique des Possibles Argumentatifs
Application au discours institutionnel de la bioéthique

Ana-Maria COZMA

Résumé

La présente recherche a un double objet : l'un est d'ordre sémantique (la modalité aléthique), l'autre relève de l'analyse du discours (le discours institutionnel de la bioéthique). Nous situant, ainsi, à l'interface de la sémantique et de l'analyse du discours, nous adoptons une perspective nouvelle, *argumentative* (au sens de Ducrot), sur la modalité aléthique. Ce changement de perspective prend appui sur une théorie sémantique propice à l'intégration de la modalité, la Sémantique des Possibles Argumentatifs de Galatanu. Permettant un va-et-vient entre le niveau de la signification en langue et le niveau discursif, la SPA fait de la modalité un moyen et non pas une finalité. Notre positionnement nous amène à proposer un système des valeurs fondé argumentativement, qui donne plus de profondeur à la notion de modalité, tout en lui assurant une meilleure intégration à l'analyse sémantique. Au sein de ce système, nous décrivons la modalité aléthique à travers une série de mises en parallèle. Convaincue que la modalité, qui est liée au processus énonciatif de modalisation, représente un excellent outil d'analyse sémantique et discursive, donnant accès aux représentations du monde, de soi et d'autrui, sous-jacentes aux discours, nous en faisons usage pour montrer les caractéristiques des Avis du CCNE : a) leur fonction prescriptive, s'accompagnant d'une performativité délocutivisée et de l'aléthisation du déontique et de l'éthique, et b) la tension modale aléthique-déontique-éthique / pragmatique-volitif. Enfin, notre analyse est menée aux niveaux microsémantique (avec les lexèmes *vie*, *mort* et *naissance*) et macrosémantique (pour le système des modalités propre aux Avis).

Mots-clés : sémantique argumentative, argumentation dans la langue, Sémantique des Possibles Argumentatifs, SPA, stéréotype, modalité aléthique, modalisation, attitude modale, valeur modale, analyse du discours, discours institutionnel, bioéthique, CCNE, Comité Consultatif National d'Éthique

Abstract

The object of this study is twofold: it focuses on the semantic notion of alethic modality, on the one hand, and on the analysis of the institutional discourse of bioethics, on the other. From the standpoint of both semantics and discourse analysis, we endorse a new, *argumentative* (in Ducrot's sense), perspective on alethic modality. This change of perspective relies on a semantic theory favourable to the integration of modality: Galatanu's Argumentative Probabilities Semantics. By establishing a constant connection between language and discourse level, APS views modality as a means, rather than a goal. This leads us to develop a system of modal values argumentatively founded, which gives the notion of modality more deepness, while providing a better integration within a semantic analysis. Within this system, we draw a series of parallels so as to highlight alethic modality's specificities. Modality, which is inextricably linked to the enunciative process of 'modalisation', is an excellent tool for semantic and discourse analysis, as it gives access to the speakers' representations of the world, of themselves and of the others which underly their discourse. We make use of modality in order to show the characteristics of the CCNE 'Opinions': a) their prescriptive function, coupled with a delocutive performativity and the 'alethisation' of deontics and ethics and b) the modal tension between the alethic-deontic-ethic and the pragmatic-volition modalities. Our analysis is carried out on microsemantic and macrosemantic levels, focusing both on the meaning of the words *life, death* and *birth*, and on the modal system pertaining to the 'Opinions'.

Key-words: Argumentative Semantics, Argumentation within Language, Argumentative Probabilities Semantics, Stereotype, Alethic Modality, Modal Attitude, Modal Value, Discourse Analysis, Institutional Discourse, Bioethics, CCNE, National Consultative Ethics Committee